



HAL
open science

ANALYSE MORPHOSÉMANTIQUE DE L'ASPECTUO-TEMPORALITÉ EN FRANÇAIS. Le cas du préfixe RE-.

Laurent Mascherin

► **To cite this version:**

Laurent Mascherin. ANALYSE MORPHOSÉMANTIQUE DE L'ASPECTUO-TEMPORALITÉ EN FRANÇAIS. Le cas du préfixe RE-.. Linguistique. Université Nancy II, 2007. Français. NNT : . tel-00280660

HAL Id: tel-00280660

<https://theses.hal.science/tel-00280660>

Submitted on 19 May 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Nancy 2
ATILF (UMR 7118)

ANALYSE MORPHOSÉMANTIQUE DE
L'ASPECTUO-TEMPORALITÉ EN FRANÇAIS.
Le cas du préfixe RE-

THÈSE
présentée en vue de l'obtention du titre de
docteur en Sciences du langage

par
M. Laurent Mascherin

sous la direction de M. Denis Apothéloz

décembre 2007

Composition du jury

Mme Dany Amiot, prof., Université d'Artois (rapporteur)
M. Carl Vettters, prof., Université du Littoral – Côte d'Opale (rapporteur)
M. Bernard Combettes, prof., Université de Nancy 2
M. Denis Apothéloz, prof., Université de Nancy 2

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur de thèse, Monsieur Denis Apothéloz, pour tout le temps qu'il a consacré à mon travail, pour m'avoir fait confiance tout au long de ce parcours et m'avoir soutenu dans tous les projets et toutes les démarches que j'ai entreprises.

Je remercie également Gilles Boyé pour son appétit contagieux de la linguistique, pour son dynamisme et tous les conseils qu'il m'a prodigués.

Enfin, je remercie Monsieur Bernard Combettes qui a été l'initiateur de mes recherches en linguistique en dirigeant mon mémoire de maîtrise.

Ce travail doit beaucoup au laboratoire ATILF et à Jean-Marie Pierrel qui m'ont donné les moyens techniques, les soutiens financiers et humains pour mener à bien cette recherche. Merci également à tous les membres du laboratoire qui ont rendu plus légers les moments les plus difficiles, un remerciement particulier à Nicole Barre, Michèle Baermann, Jean-Luc Benoit et Willy Stumpf.

Je remercie également l'Ecole Doctorale « Langage, Temps, Société » de l'Université Nancy2 qui m'a octroyé une bourse de fin de thèse.

Je tiens à remercier M. Carl Vettters, Mme Dany Amiot et M. Bernard Combettes d'avoir accepté de participer au jury.

Je remercie aussi tout particulièrement Catherine Kellou et Yvon Keromnès pour leur relecture de mon travail, ainsi que Virginie Andrée, Eva Buchi, Manu Canut, Manu Colin, Merce Coll, Hortensia Curell, Matthieu Delatte, Zafar Ganiev, Luis Garcia Fernandez, Laurent Gosselin, Evelyne Jacquy, Brenda Laca, Marie-Laurence Knittel, Cathy Pira, Halima Sahraoui, Dorota Sikora, et l'ensemble des doctorants de l'ATILF pour leurs commentaires et pour toutes les discussions que nous avons eues à différents niveaux de ce travail ainsi que pour tout le temps qu'ils m'ont consacré.

Enfin, je remercie tous mes amis qui ne m'ont pas abandonné malgré mon caractère évanescent de ces dernières années, ma famille qui ne m'a jamais découragé malgré leurs moments de doutes. Et surtout, merci à Malya qui m'a accompagné tout au long de ce parcours et avec qui tout a été possible.

*à Noa,
entrée dans la vie active*

Sommaire

Introduction générale.....	8
Chapitre 1. Le temps dans la langue et dans le discours.....	11
1 Généralités sur la distinction entre <i>temps empirique</i> et <i>temps linguistique</i>	11
1.1 Langage, langue et temps	11
1.2 Le temps empirique	12
1.2.1 Paradoxes du temps empirique.....	12
1.2.2 Contenu du temps empirique.....	13
1.3 Le temps linguistique	14
1.3.1 Déixis et représentations temporelles.....	14
1.3.2 « Des » temporalités linguistiques	15
2 Trois caractéristiques du temps	16
2.1 Les différents sens du mot <i>temps</i> vus par les linguistes.....	16
2.2 Les caractéristiques de la notion de temps	18
2.2.1 Caractéristiques universelles du temps	18
2.2.2 Caractéristiques conventionnelles du temps	19
2.2.3 Caractéristiques individuelles du temps.....	20
2.3 Schéma des distinctions	21
3 Les marqueurs de la temporalité en français	22
3.1 La temporalité et l'opposition <i>lexique</i> contre <i>grammaire</i>	22
3.1.1 Unités dénombrables vs unités non-dénombrables	23
3.1.2 Unité autonomes vs unités liées	24
3.1.3 Sens « plein » vs sens « vide ».....	26
3.1.4 Le plan notionnel et les oppositions <i>interne</i> vs <i>externe</i> et <i>fréquent</i> vs <i>rare</i>	30
3.2 Les notions temporelles véhiculées par les signes linguistiques.....	33
3.3 La localisation temporelle	34
3.3.1 La question de la déixis dans le système des tiroirs.....	34
3.3.2 La localisation temporelle et les repères conventionnels.....	41
3.4 La quantification temporelle	45
3.4.1 Les catégories de la quantification	45
3.4.2 Les propriétés de la quantification	50
3.5 La qualification temporelle	53
3.5.1 Qualification et notion de procès	53
3.5.2 La qualification et son expression grammaticale	53
4 Préambule aux concepts aspectuels et à la terminologie	56
Chapitre 2. La notion d'aspect : histoire et évolution	59
1 Aspect	59
1.1 Origine du terme.....	59
1.2 Origine du concept d'aspect.....	60
1.3 L'aspect slave.....	61
1.3.1 Une double opposition	61
1.3.2 L'interaction entre morphèmes aspectuels et temporels	63
1.3.3 Le statut des morphèmes aspectuels slaves.....	64

1.3.4	Les différents processus d'aspectualisation	65
1.4	L'aspect et les langues.....	71
1.4.1	Hétérogénéité des marqueurs aspectuels et intrication des données	71
1.4.2	Diversité des approches théoriques	72
2	Aspect et Aktionsart.....	74
2.1	Origine du terme Aktionsart.....	74
2.2	Aktionsart et aspect lexical	79
2.2.1	Origine des typologies de l'aspect lexical.....	79
2.2.2	Typologie de Vendler sur la base de tests	80
2.2.3	Instabilité des classes de verbes et rôle du contexte.....	82
2.3	Difficultés terminologiques.....	83
3	Temps et aspects	88
3.1	Exemples de la polysémie sémantique des tiroirs en français	88
3.1.1	Les tiroirs simples au sens morphologique	88
3.1.2	Les tiroirs composés au sens morphologique du terme.....	90
3.2	Temps impliqué et temps expliqué.....	92
3.2.1	Aspects et tiroirs, de la tension à l'extension	93
3.2.2	Temps et tiroirs, de la décadence à l'incidence.....	96
3.3	Le système de Reichenbach	98
3.3.1	Le point R.....	98
3.3.2	Organisation des tiroirs	100
3.3.3	Le système de Reichenbach appliqué aux phrases complexes.....	102
3.3.4	L'extension du temps de l'événement.....	103
3.3.5	Une vision aspectuelle au sein du système.....	104
3.4	Les analyses référentielles inspirées de Reichenbach : le modèle de Gosselin ..	105
3.4.1	Le cadre théorique de Gosselin. La structure aspectuo-temporelle.....	106
3.4.2	Adaptation du système de Reichenbach : les quatre intervalles.....	108
3.4.3	Les quatre dimensions aspecto-temporelles	109
3.4.4	Procédure de calcul	114
4	Bilan.....	117

Chapitre 3. Les trois sources linguistiques principales des informations aspectuo-temporelles et leurs interactions

1	Le lexème verbal.....	120
1.1	Définition et propriété du verbe	120
1.2	La nature processuelle de la catégorie verbe.....	122
1.2.1	Valeur temporelle propre à la catégorie lexicale verbe.....	122
1.2.2	L'opposition action/état.....	124
1.2.3	Définition de la notion de procès	125
1.3	Verbe et mode de procès	126
1.3.1	Relation entre valeur lexicale et valeur temporelle du verbe.....	126
1.3.2	Valeur temporelle du procès et discours	128
2	Les tiroirs	130
2.1	La notion de tiroir : définition morphologique et contenu sémantique.....	130
2.2	Les différentes valeurs de l'aspect flexionnel.....	131
2.3	Le rôle et le sens aspectuel des périphrases verbales	134
2.3.1	Les périphrases aspectuelles et le type de focalisation sur le procès	134
2.3.2	Les périphrases aspectuelles à la base des tests d'aspect.	136
3	La complémentation verbale	145
3.1	Les compléments de temps à valeur qualitative.....	145

3.2	La notion de valence : l'agentivité, les compléments d'objet	148
3.2.1	La transitivité et l'instabilité de la valeur aspectuelle des procès	148
3.2.2	Le rôle du complément dans la détermination du mode de procès, l'exemple du verbe <i>traverser</i>	150
3.2.3	Le rôle de l'agent et du sujet dans la détermination de la catégorie aspectuelle	155
4	Bilan	157

Chapitre 4. Les modes de procès : typologies disponibles..... 158

1	Objectif d'une typologie pour la définition du mode de procès	158
1.1	La typologie de Vendler à la base d'une définition purement linguistique.....	158
1.1.1	Les classes Vendlériennes.....	158
1.1.2	Organisation hiérarchique sur la base de tests des classes aspectuelles et de leur contenu sémantique.....	160
1.2	La typologie de Mourelatos pour une définition ontologique du MDP	163
2	L'exposant du MDP dans les typologies : verbe, prédicat, phrase ?	166
2.1	L'aspect prédicatif de Verkuyl.....	166
2.1.1	La compositionnalité syntaxique.....	166
2.1.2	Typologie de Verkuyl.....	167
2.2	L'aspect phrastique chez Vet	170
2.2.1	La compositionnalité sémantique.....	170
2.2.2	Typologie et traits sémantico-aspectuels.....	172
2.3	La typologie logico-intensionnelle de Karolak	176
2.3.1	Le lexème verbal au centre de la structure aspectuelle	176
2.3.2	Typologie et composition sémantico-conceptuelle	184
3	Bilan sur les typologies	187
3.1	Définition du MDP	187
3.2	Délimitation du MDP	187
3.3	Les classes de MDP.....	188

Chapitre 5. Les modes de procès : quelques propositions pour une autre typologie 189

1	Les éléments nécessaires à l'élaboration d'une typologie du MDP	190
1.1	Le MDP entre langue et discours	190
1.1.1	Mode de prise en compte des arguments du verbe pour la typologie	190
1.1.2	Mode de prise en compte des tests pour la typologie des verbes.....	192
1.2	Les principales distinctions conceptuelles opérées par les traits sémantiques... 194	
1.2.1	Dynamique actionnelle et bornes de dynamisme : le trait dynamique et l'agentivité.....	194
1.2.2	La transitionnalité : les satellites antonymes et résultatifs	195
1.2.3	Absence de durée et <i>durée intrinsèque</i> : les traits duratif et ponctuel.....	197
1.2.4	Structure interne du procès, structure externe et bornes : les traits homogènes et téléiques	200
2	La structure du procès et les deux traits aspectuels fondamentaux	201
2.1	Homogénéité et types de structures internes des procès	201
2.1.1	Homogénéité et hétérogénéité.....	201
2.1.2	Propriétés de mesure, sous-ensemble, union.....	203
2.1.3	Les intervalles en relation aux processus actionnel et temporel	208
2.2	La téléicité et les différents types de bornes	209

2.2.1	L'opposition Aristotélicienne entre verbes de <i>kinesis</i> et verbes d' <i>energia</i>	210
2.2.2	Le « paradoxe de l'imperfectif »	212
2.2.3	L'opposition entre valeur processuelle et valeur temporelle	213
2.2.4	La frontière linguistique entre télicité et bornage	215
2.2.5	Les différents types de bornes	217
2.2.6	Bornage, télicité et structure du MDP	218
3	Les classes aspectuelles ou « Classes de mode de procès »	220
3.1	Typologie du MDP en sept classes	220
3.1.1	Les états	220
3.1.2	Les activités	223
3.1.3	Les accomplissements	225
3.1.4	Les achèvements	226

Chapitre 6 – Les marqueurs lexicaux de l'aspectuo-temporalité..... 228

1	L'itérativité en relation avec la structure aspectuo-temporelle du procès	229
1.1	L'itérativité à la croisée des valeurs aspectuo-temporelles	229
1.2	La quantification entre localisation et qualification	230
1.3	Le statut de la quantification sur le plan aspectuo-temporel	231
1.3.1	La quantification marquée par des adverbes spécifiques	231
1.3.2	La quantification et l'absence de marqueur lexical spécifique	233
1.4	Le caractère aspectuel de l'itérativité et le préfixe <i>RE-</i>	238
2	Les analyses de la préfixation en <i>re-</i>. état de la question	240
2.1	Les différentes formes du préfixe <i>RE-</i>	241
2.2	Analyse descriptive en discours des effets de sens des lexèmes en <i>RE-</i> , l'empirisme des anciennes descriptions	241
2.3	Analyse du sens et des effets de sens des dérivés en <i>RE-</i> , analyse structuraliste et réduction des sens.	244
2.4	Le sens du préfixe <i>RE-</i> , vers une unité du sens en langue.	246
2.4.1	<i>RE-</i> un « opérateur de relation à caractère rétrospectif »	246
2.4.2	<i>RE-</i> opérateur <i>itératif</i> portant sur les différents constituants de la scène actancielle.	249
2.4.3	<i>RE-</i> opérateur <i>itératif</i> portant sur la base et les paramètres de la base	252
2.5	Bilan	257
3	Délimitation des données	258
3.1	Caractérisation générale de <i>RE-</i>	258
3.1.1	Compositionnalité morpho-sémantique et modes de composition	258
3.1.2	Arbitraire relatif et motivation	260
3.1.3	La question de la productivité	260
3.1.4	Distinction entre diachronie et synchronie	264
3.1.5	Caractérisation générale de l'opérateur <i>RE-</i>	265
3.2	Les différentes formes d'« irrégularités de façade »	266
3.2.1	Les « trous » lexicaux	267
3.2.2	Les bases non-autonomes	267
3.2.3	Intervention d'une variation de spécialité	268
3.2.4	Composante superficielle du sens du préfixe <i>RE-</i>	268
3.2.5	Base lexicale non-verbale	269
3.2.6	Les homonymes	270
3.2.7	Irrégularités liées à des contraintes pragmatiques	271
3.3	Bilan	271
4	Quelques exemples d'analyse aspectuelle de dérivés en <i>RE-</i>	272

4.1.	Perspective adoptée	272
4.2.	Les types de temporalité des préfixes en <i>RE-</i>	272
4.2.1.	Dissociation temporelle des procès itérés	272
4.2.2.	Structure aspectuelle en trois temps des dérivés en <i>RE-</i>	274
4.2.3	Les différents types d'intervalles et de bornes	275
4.3.	Les interactions entre la structure aspectuelle de la base et l'opération de dérivation.....	277
5	Bilan.....	281
Conclusion		282
Annexes.....		288
Index des auteurs.....		293
Bibliographie.....		296

Problématique

Cette thèse s'attache à décrire la notion d'aspect et à proposer une nouvelle lecture du sens aspectuel des procès véhiculé par le lexème verbal. Dans ce travail, nous nous sommes donné pour objectif d'analyser le sens aspectuel de lexèmes verbaux complexes qui, sur le plan morphologique, sont formés par dérivation. Le sujet de notre travail se situe : d'une part, au niveau de la recherche du fonctionnement du verbe et de son sens ; et d'autre part, au niveau de la recherche des formes d'expression du procès (verbes, expressions prédicatives de grandeurs variées...) et de l'aspectuo-temporalité. La question de l'aspect qui appartient au domaine du temps a une importance primordiale dans la recherche en linguistique notamment en raison de sa présence dans un très grand nombre de langues sous des formes morphologiques radicalement différentes (verbes, affixes, périphrases verbales, structure syntaxique, adverbess, ...); et également parce que son analyse indique un mode particulier de l'expression du temps dans le langage. Cette notion se doit d'être délimitée, autant dans les formes qui la véhiculent que dans l'interaction de ces formes au niveau des séquences d'événements.

En français, le verbe par ses valeurs morphologiques et sémantiques spécifiques est l'élément central de la notion d'aspect. Il véhicule des informations temporelles par l'intermédiaire de la flexion et dans son sémantisme même ; par exemple, *exploser* implique une temporalité du type immédiat, tandis que *courir* implique une certaine durée. Les informations temporelles spécifiques au sémantisme du verbe font partie de la catégorie de l'aspect car elles appartiennent au concept d'action (ou procès) dont les traits discriminants sont principalement la durée et le bornage. Pour autant, une restriction de l'expression de l'aspect au verbe est difficile, car les verbes sont insaturés. Leur sens aspectuel varie, se modifie ou s'enrichit en fonction du co(n)texte, de la flexion et de la dérivation. Par ailleurs, l'information aspectuelle véhiculée par les verbes est une information sémantique seconde logiquement. L'information sémantique principale du verbe *courir* est le déplacement, le fait que ce déplacement prenne du temps est une information seconde.

Mon analyse s'appuie sur les deux notions aspectuelles principales qui sont le **mode de procès** (ou **aspect lexical**) et l'**aspect morphologique** (dit aussi **aspect grammatical** ou **aspect flexionnel**). Par aspect morphologique, nous entendons, en français, l'aspect véhiculé par la flexion verbale. Le mode de procès, hormis quelques cas particuliers, n'est pas marqué par des morphèmes spécifiques mais, en français, il est véhiculé principalement par le lexème verbal. Le mode de procès est tributaire de la polysémie des lexèmes verbaux, ainsi que de facteurs discursifs et de l'aspect morphologique. Pour mettre au jour les principaux vecteurs d'instabilité sémantique des verbes, deux directions de recherche sont explorées : la première consiste à distinguer lexème verbal (point de vue de la langue) et prédicat verbal (point de vue du discours) ; l'autre consiste en une exploration des rapports complexes qu'entretiennent en discours l'aspect morphologique et le mode de procès.

Plan de la thèse

Chapitre 1 – Ce premier chapitre vise, comme dans tout travail sur l’aspectuo-temporalité, à distinguer ce qui dans la notion générale de temps concourt à l’analyse linguistique du temps. Dans ce chapitre, nous posons que la temporalité en linguistique ne renvoie pas à un unique référent qui serait un temps absolu, mais au contraire qu’il faut distinguer plusieurs dimensions temporelles. Ces dimensions sont définies d’un point de vue notionnel, et elles sont mises en relation avec la structure morpho-sémantique des éléments linguistiques qui les expriment. Ceci aboutit à une distinction de trois dimensions : **localisation temporelle**, **quantification temporelle** et **qualification temporelle**. Cette position que nous prenons, c’est-à-dire de lier les formes linguistiques directement aux notions temporelles, est un choix délibéré lié au rejet de l’opposition lexicale vs grammaticale. Les notions linguistiques pures de grammaire et de lexicale qui sont censées expliquer l’organisation et le type de contenu des différentes informations véhiculées par les signes linguistiques, sont contestables sur les trois plans : sémantique, formelle et catégorielle¹.

Chapitre 2 – Le second chapitre propose un aperçu historique de l’évolution de la notion d’aspect. Nous revenons donc sur l’origine slave de l’aspect, et sur son marquage lexical, ainsi que sur les relations étroites établies entre les marqueurs aspectuels dérivationnels et les marqueurs temporels flexionnels. Le passage de ce concept des langues slaves aux langues romanes entraîne diverses questions, notamment sur le type de contenu aspectuel véhiculé ainsi que sur la nature des formes qui véhiculent l’aspect. Cette évolution de la notion d’aspect se situe sur deux axes transversaux qui sont : le déplacement de la problématique aspectuelle grammaire/lexicale vers une opposition lexicale/discours ; et, la distinction sur le plan conceptuel cette fois-ci, entre temporalité et aspectualité. Enfin, nous rappelons quelques théories et modèles qui expliquent le système d’expression aspectuo-temporel en français. Nous nous appuyons sur les analyses développées par Guillaume dans son optique mentaliste, ainsi que sur le modèle référentiel de Reichenbach adapté et enrichi en français par Gosselin. Cette partie sert donc d’introduction aux différentes dimensions de l’aspect et à ses relations avec la catégorie du temps. Nous relevons également les nombreux problèmes terminologiques qui contribuent à la complexité de cette notion.

Chapitre 3 – Dans ce chapitre, nous mettons en correspondance les différents moyens d’expression de l’aspect en français (sources), en montrant quels types de valeurs ils expriment, et de quelles manières ils interagissent. Notre objectif est de rendre compte des différents niveaux de l’expression de l’aspect et des définitions qui sont proposées pour régler les différents problèmes de calcul de l’aspect en discours. La discussion porte notamment sur la nature lexicale ou prédicative de l’expression du procès. Dans ce chapitre, nous proposons de dépasser l’opposition langue/discours pour rendre compte, à partir de la valeur sémantique du lexème verbal, de la qualification temporelle. Nous partons donc de l’analyse aspectuelle du lexème verbal pour ensuite aborder le rôle de la flexion, le rôle des périphrases aspectuelles et le rôle de la complémentation verbale.

Chapitre 4 – Ce chapitre est consacré aux typologies du mode de procès. Les analyses de l’aspectuo-temporalité sont nombreuses, les typologies du MDP également. Nous n’avons pas effectué ici un résumé de toutes les approches, mais nous avons voulu montrer quatre analyses différentes en partant de la typologie de Vendler. Ces analyses nous semblent particulièrement représentatives des conceptions principales : sur la définition du MDP, sur les limites de

¹ Nous entendons par « catégoriel » les différentes parties ou catégories du discours.

l'expression du MDP et sur le contenu des différentes valeurs du MDP. La première typologie analysée est celle de Mourelatos, elle nous permet de questionner le statut et la définition du MDP. La seconde typologie est celle de Verkuyl, qui dans une optique syntaxique considère que le mode de procès est exprimé uniquement au niveau du prédicat, par la combinatoire des différents éléments appartenant au prédicat. La troisième typologie est celle de Vet, qui prend le parti d'une analyse sémantique du MDP en détaillant de nombreux traits sémantico-aspectuels. Ces traits sémantico-aspectuels peuvent être attribués au lexème verbal ou au prédicat, et ils permettent d'affiner la structure sémantique de l'aspect. Enfin, la dernière typologie est celle de Karolak qui propose une analyse sémantico-logique du MDP en partant de concepts logiques minimaux exprimés de manière inhérente par le verbe. Cette typologie a pour particularité de distinguer la compositionnalité des formes et des concepts, ce qui permet une description très fine de l'expression de l'aspect au sein des différents verbes. Le passage par ces typologies nous permet de stabiliser la définition du MDP, de délimiter cette notion et enfin de donner un statut linguistique aux différentes classes de MDP.

Chapitre 5 – Après avoir analysé, dans le chapitre précédent, les problèmes de délimitation du mode de procès, nous entrons avec ce cinquième chapitre dans la détermination des caractéristiques des procès. Ce chapitre est donc consacré à l'analyse sémantique des différents types de procès. Pour ce faire, nous proposons une analyse qui part des trois traits sémantiques : /±homogène/, /±télique/ et /±transitionnel/ qui sont définis sémantiquement et déterminés par des tests de compatibilité. Les traits /±homogène/ et /±télique/ apparaissent comme redondants car ils permettent d'effectuer les mêmes distinctions en terme de classes aspectuelles sur le plan des classes de Vendler. Notre cadre d'analyse ne repose pas sur des critères de compatibilité mais sur une analyse des différents sens issus de l'interaction entre le sens aspectuel du lexème verbal et le sens des éléments servant de test qui sont majoritairement des compléments temporels et des périphrases verbales. Nous nous focalisons principalement sur ces trois traits car ils participent tous les trois à la détermination de la structure du procès qui se compose d'une structure interne, de phases externes et de bornes. Cette analyse aboutit à donner de nouveaux critères de définition des différents types de procès, que nous adaptons aux différents types de verbes, ce qui permet d'affiner l'analyse sémantique des classes de verbes.

Chapitre 6 – Ce dernier chapitre est consacré à l'étude du préfixe *RE-*. L'étude de ce morphème dérivationnel verbal - considéré dans la plupart des travaux comme itératif (sur le plan aspectuel) - concentre de nombreux problèmes aspectuels. L'un de ces problèmes relève notamment du niveau d'expression de la temporalité de l'itérativité qui est quantitatif mais qui se situe à l'interaction des valeurs qualitatives et de localisation temporelle. D'autre part, comme tout morphème dérivationnel, *RE-* permet de construire un nouveau lexème à partir d'un lexème-base (ou simplex). Dans ce cas, il est nécessaire d'étudier le lien dérivationnel entretenu entre le lexème-base et le dérivé ainsi que l'interaction entre la valeur aspectuelle du lexème-base associé au sens du préfixe. En analysant les différents effets de sens du préfixe et les différentes catégories aspectuelles des lexèmes avec lesquels il entre en combinaison, on aboutit à une mise en relation permettant de rendre compte des effets de sens du préfixe en fonction de la structure aspectuelle du lexème-base. Ce dernier point mène à une définition du sens (ou rôle) aspectuel du préfixe et du sens aspectuel des lexèmes dérivés en *RE-*.

1 GÉNÉRALITÉS SUR LA DISTINCTION ENTRE *TEMPS EMPIRIQUE* ET *TEMPS LINGUISTIQUE*

1.1 Langage, langue et temps

La linguistique de la temporalité cherche à comprendre comment le langage représente le temps ou comment le temps est représenté dans les langues.

Ici, nous distinguons langue et langage. La langue est un code, un système linguistique partagé par un groupe social. Le langage est une donnée abstraite qui désigne l'ensemble des phénomènes linguistiques. Un fait de langue, c'est-à-dire un élément constitutif du code, peut être considéré comme un élément du langage à partir du moment où il représente une caractéristique commune aux langues ou au système cognitif humain. Ce fait de langue peut concerner la faculté de langage (capacité à apprendre, à utiliser une langue) ou des concepts exprimés à travers les langues (la réflexivité, la double articulation, le fait de pouvoir exprimer un événement éloigné dans le temps et l'espace,...)². Ces universaux peuvent faire partie du langage en tant qu'éléments inhérents au système cognitif humain (naturel) ou indispensables à la vie de l'homme en société (culturel). Il n'existe, de fait, qu'un seul langage qui puisse correspondre à l'ensemble des langues. De ces définitions découle une différence majeure : le langage est universel, alors que la langue ne l'est pas (et ne l'a probablement jamais été³). Nous pouvons donc parler du langage et des langues.

En ce qui concerne le rapport entre langue, langage et temps, nous pouvons distinguer deux postures. La première posture consiste à étudier la temporalité au travers du langage et ensuite des langues. Ainsi, se placer dans la perspective du langage pour la linguistique de la temporalité c'est chercher le lien entre l'homme, le langage et le temps, en postulant que le temps est inhérent et/ou indispensable à l'homme. C'est aussi, dans ce cas, postuler un universel temporel qui servirait de modèle à la représentation du temps dans les langues, ce qu'on nomme couramment temps absolu. Dans cette première posture, se placer dans la perspective de la langue c'est faire état des éléments linguistiques qui représentent le temps tel que défini précédemment dans chaque langue. L'objectif est de faire émerger le système temporel propre aux langues analysées, ou comment chaque langue exprime le temps ainsi que les régularités présentes au sein du système, les impossibilités, les oppositions et le sens des formes morphologiques et de leurs combinaisons. La seconde posture consiste à observer tout d'abord les faits de langue et ensuite ramener les catégories notionnelles développées à une analyse sur le plan du langage. L'analyse au travers des faits de langues consiste à décrire les catégories grammaticales ou conceptuelles propres à exprimer « la temporalité » dans un sens large, ce qui concourt à mettre au jour de nouvelles formes d'expression de cette temporalité. Parmi celles-ci, la catégorie de *l'aspect*, dont l'apparition est récente dans le champ d'étude de la linguistique, concurrence fortement le *temps*⁴. Le travail du linguiste

² Si la faculté de langage fait indubitablement partie du langage, les concepts universels sont plus discutables et discutés (voir Hagège (1985 : 15-35)).

³ *ibid.* Hagège et également Bergounioux (2005 : 38).

⁴ Cette démarche est le parti pris de Ducrot : « Ce qui nous intéressera c'est la façon dont l'expérience humaine du temps est représentée à travers l'organisation linguistique des énoncés. » (Ducrot et Schaeffer 1995 : 682).

consiste en un va et vient permanent entre ces deux démarches méthodologiques. Notre étude se fonde sur des éléments linguistiques concernant particulièrement la morphologie et la sémantique. Notre « enquête » linguistique se borne à la mise au jour et à la description des notions nécessaires à l'expression de la temporalité et à ses modes de construction.

Dans les deux démarches, il faut se mettre d'accord sur une conception minimale de la notion de temps, ce qui passe par une rapide description du temps empirique et de ce que l'on entend par temps linguistique. Ce tour d'horizon vise à permettre une meilleure appréhension de ce qu'on entend par le terme de temps, et à nous questionner sur sa nature et ses représentations cognitives : soit, parce qu'il existe une représentation universelle de la notion de temps ; soit, parce que les recherches sur les langues ont abouti à la définition et à la délimitation d'une catégorie « temps » propre au langage.

1.2 Le temps empirique

1.2.1 Paradoxes du temps empirique

Le temps empirique est l'approche expérientielle, sensible (c.-à-d. à partir des sensations) du temps. Il rassemble principalement deux types de perceptions : une notion d'écoulement du temps, sur lequel l'homme n'a aucune prise, et la distinction de trois moments distincts : ce qui est passé, ce qui est présent et ce qui est futur. Le paradoxe repose sur le fait que l'homme vit dans un temps qui est toujours différent et à la fois toujours le même. Ce temps, qui est appelé présent, réalise le passé et le futur tout en s'en distinguant. Ce présent apparaît donc comme perpétuel. L'homme est toujours dans un état présent et insaisissable, le moment présent n'est pas une réalité figée mais en mouvement perpétuel. Tandis que le passé et le futur, qui ne sont pas des temps vécus par l'homme, sont également impossibles à circonscrire puisque relatifs à ce présent insaisissable.

Les apories sur le temps soulignent les paradoxes de l'approche empirique du temps, et les difficultés à le conceptualiser. Elles témoignent de la conscience de ce présent, et de la difficulté à l'analyser et à le percevoir comme une réalité figée, donc apte à être décrite par les sens. On peut notamment faire état des apories les plus couramment citées :

« Qu'est-ce donc que le temps? Si personne ne me le demande, je le sais; mais si on me le demande et que je veuille l'expliquer, je ne le sais plus. » (Saint Augustin, *Confessions*, XI, p.14)

« On ne peut pas vraiment parler du temps puisqu'on met du temps à parler et même à penser. Le temps est à la fois dedans et dehors, donc il n'est pas objet. » (Jankélévitch, *Le Monde*, 13 Juin 1978)

« La question est donc circonscrite : comment le temps peut-il être si le passé n'est plus, si le futur n'est pas encore et si le présent n'est pas toujours ? » (P. Ricœur, *Temps et récit*, Seuil, 1983, p. 23)

De ces apories, il ressort une vision linéaire d'écoulement (la flèche du temps) ou une vision « renaissante » d'un présent perpétuel, très discuté par les philosophes :

« Il n'y a aucune constante existence, ni de notre être, ni de celui des objets. Et nous, et notre jugement, et toutes choses mortelles vont coulant et roulant sans cesse. » (Montaigne, *Essais*, II, ((1595) : 12)

« Nous ne percevons, pratiquement, que le passé, le présent pur étant l'insaisissable progrès du passé rongé par l'avenir. » (Bergson, *Matière et Mémoire*, PUF, ((1896) 2004 : 291)).

« Le passage du présent à un autre présent, je ne le pense pas, je n'en suis pas le spectateur, je l'effectue, je suis déjà au présent qui va venir comme mon geste est déjà à son but, je suis moi-même le temps, un temps qui "demeure" et ne "s'écoule" ni ne "change" comme Kant l'a dit dans quelques textes. » (Merleau Ponty, *Phénoménologie de la perception*, Gallimard, (1945 : 482))

« le contenu propre de la représentation du temps n'est donc jamais contenu dans l'intuition immédiate » (E. Cassirer, *La philosophie des formes symboliques*, ((1923-1929) 1983 : 172))

1.2.2 Contenu du temps empirique

S'il est difficile de saisir le temps empirique, celui-ci a pourtant un contenu, contenu qui le rend réel et perceptible. Tel que nous avons défini le temps empirique au début du paragraphe précédent, c'est en quelque sorte du contenu du présent dont nous parlons ici. Dans l'extrait ci-dessous, l'auteur Milton Santos considère que le contenu du temps empirique est celui du changement, du nouveau :

Nous osons ainsi penser que l'histoire de l'homme sur la terre dispose finalement des conditions objectives, matérielles et intellectuelles, pour dépasser la déification de l'argent et des objets techniques et faire face au début d'une nouvelle trajectoire. Il ne s'agit pas ici d'établir des dates, ni de fixer des moments sur le papier, des repères sur un calendrier. Comme l'horloge, les pages du calendrier sont conventionnelles, répétitives et historiquement vides. Ce qui compte vraiment, c'est le temps des possibilités effectivement créées, ce que, en tout temps, chaque génération trouve disponible, cela même que nous appelons **temps empirique**, dont les changements sont marqués par l'irruption de nouveaux objets, de nouvelles actions et relations et de nouvelles idées. (29/08/2002 *La transition en marche* Milton Santos, Bibliothèque des alternatives : site Internet du FSM)

Milton Santos oppose dans ce discours une organisation matérialiste d'un temps préprogrammé, un temps qui est celui imposé par le pouvoir, à un temps empirique plus humain car maîtrisé par chaque individu voulant prendre son destin en main « en changeant le monde ». Sa conception de la temporalité est induite par son discours politique qui se fonde sur la notion de changement. Le temps préprogrammé, structuré, conventionnel fixe les règles du mouvement et instaure un cadre rigide, imposé à toute la société. Le temps empirique au contraire est disponible, ouvert, il appartient à chaque individu : c'est l'univers des possibles.

Par ce biais, il indique que le temps « naturel » n'est pas le temps structuré qui repose sur des bases scientifiques, mais c'est le temps immanent relatif au changement. En d'autres termes, il faut se libérer de l'ordre imposé pour retourner à l'ordre naturel c'est-à-dire au réel. Pour autant, le temps du calendrier découle de la perception du temps.

La caractéristique du changement attribuée au contenu du temps date en fait d'Aristote :

« Nous convenons cependant que le temps ne peut exister sans changement ; car nous-mêmes, lorsque nous n'éprouvons aucun changement dans notre pensée, ou que le changement qui s'y passe nous échappe, nous croyons qu'il n'y a point eu de temps écoulé », Aristote, *Physique*, chapitre XVI.

Pour Aristote, le temps sans changement est un temps qui échappe à l'homme. Le contenu du temps empirique est donc le changement et non le présent. Le présent reste une partie du temps écoulé. Plutôt que de parler de présent, il apparaît plus juste de parler d'actuel, nous avons donc la trichotomie : passé/actuel/futur. Au sein de cette trichotomie, l'actuel apparaît le seul espace temporel réel, c'est-à-dire vécu en permanence par l'être humain et sans cesse en mouvement.

Nous avons esquissé quelques perceptions de la temporalité, relevant par-là toute sa complexité. Il ressort de ce temps empirique trois dimensions que nous nous efforcerons de définir dans le point 2. Auparavant, il nous faut définir ce que nous entendons par temps linguistique car il est également lié aux dimensions du temps empirique, mais il porte ses propres spécificités.

1.3 Le temps linguistique

1.3.1 Déixis et représentations temporelles

Le temps linguistique s'organise autour d'un axe central simple, il s'agit du moment de l'énonciation, représenté formellement par *je + maintenant* où locuteur et récepteur vont hiérarchiser et organiser les événements. Benveniste (1966a) affirme que cette particularité est propre à toutes les langues, il s'agit donc d'une propriété du langage. A partir de cet axe, appelé déixis temporelle, locuteur et récepteur(s) vont hiérarchiser et organiser *toutes* les informations temporelles. Si l'axe central du temps linguistique est fixé, les questionnements sur le temps linguistique portent sur ce *toutes*, c'est-à-dire : quelles représentations temporelles sont induites par les langues ? Et comment sont-elles exprimées ? Nous sommes amenés à développer deux types de questionnement qui concernent dans le premier cas la relation entre le système de référence temporel extra-linguistique et les éléments d'expression du temps. Dans le second cas, la question concerne les relations systémiques entre les différents éléments linguistiques exprimant le temps. C'est autour de ces deux axes que se joue la délimitation du temps linguistique.

Comme le relève Confais (1995 : 85), il existe deux manières d'appréhender le temps linguistique :

- soit, les représentations temporelles dans la langue sont envisagées par rapport à un absolu universel.
- soit, ces représentations sont envisagées par rapport à la subjectivité de l'appréhension du monde qu'a l'humain.

La première démarche est dite onomasiologique, car elle part du concept pour analyser les formes. La seconde est dite sémasiologique car elle part du sens des expressions pour définir les concepts. Confais critique la première approche car le langage possède son propre système conceptuel, il serait contradictoire de lui plaquer tout autre système de représentation conceptuel.

Nous prenons le parti que la langue n'est pas exclusivement le reflet d'une réalité inhérente au système cognitif humain (elle n'exprime pas une réalité absolue universelle), elle n'est pas non plus le reflet de la réflexion humaine sur le monde, elle ne décrit pas non plus le monde tel qu'il est perçu par l'être humain. La langue est à l'interface de tous ces paramètres, entre la description d'un monde qui existe avant l'homme, d'un monde qu'il crée et d'un monde qu'il perçoit. Il est donc très délicat de faire correspondre à la langue une représentation temporelle de référence basée sur une conception unique d'un temps absolu, qu'il soit propre à l'univers, ou qu'il soit conventionnel. L'analyse du temps dans la langue c'est l'analyse du signifié, du signifiant et également de ce à quoi signifié et signifiant renvoient. Par temps linguistique, nous considérons donc le temps exprimé par les éléments (signes) linguistiques. En français, c'est principalement l'analyse des morphèmes flexionnels qui est concernée. Mais un nombre très important d'éléments véhiculent le temps (voir point 3. de ce chapitre).

1.3.2 « Des » temporalités linguistiques

Les éléments exprimant le temps dans la langue peuvent être de nature lexicale ou grammaticale, ils peuvent également être expression du temps ou représentation du temps.

Certains éléments lexicaux expriment directement le temps (*Noël*), d'autres impliquent du temps (*courir* implique une certaine durée), nous pouvons parler de temps exprimé indirectement, et enfin, d'autres permettent de structurer, d'organiser ou de représenter le temps (*je*). Par exemple, *je* n'exprime pas de temps par contre, comme nous l'avons indiqué au début de ce point, il va jouer un rôle de repère sur le plan de la représentation du temps. Chaque moment du temps est repéré par rapport au moment de l'énonciation réalisé formellement par « *je + maintenant* ». Les éléments de représentation du temps sont des éléments de repérage (ou localisateurs) qui permettent, en quelque sorte, d'inclure les « éléments participants » aux univers dans lesquels se développe le temps linguistique. Ces opérations de repérage présupposent le temps, elles ne véhiculent donc aucune information temporelle. Ces éléments référentiels qui sont nécessaires à la compréhension du temps, sont à distinguer du temps linguistique, c'est-à-dire du temps exprimé directement par des éléments linguistiques. Ainsi « *je* » n'exprime pas le temps linguistique, contrairement à « *demain* », il est moyen d'expression du temps ou participe à la structure de repérage temporel. Il en va ainsi de tous les pronoms personnels de 1^{ère} et 2^{ème} personne.

Sur le plan de l'expression grammaticale du temps, le français possède une batterie de morphèmes flexionnels qui agissent sur le verbe et qui renvoient de manière référentielle à des périodes temporelles, ils permettent la localisation temporelle des événements⁵. En ce qui concerne la flexion verbale, on sépare les différents types de tiroirs⁶ en fonction de la trichotomie passé/ présent/ futur. La désinence est appréhendée sous la forme d'un étiquetage temporel. Pendant longtemps, cette trichotomie a été appliquée à l'ensemble des langues dès qu'y apparaissait un élément spécifique propre à exprimer la temporalité. Mais, cette méthode catégorise les éléments de la langue en fonction de la réflexion humaine sur le temps. Dans ce cadre, la langue ne nous apprend rien, elle n'est pas un outil de connaissance. Une autre méthode est de décrire le temps exprimé par ces éléments linguistiques. En russe, l'analyse grammaticale des marqueurs temporels était fondée sur l'analyse du latin. Greč⁷ (1828) remet à plat le système temporel du russe en s'écartant de la tradition latine. La plupart des marqueurs ont alors été envisagés dans une perspective aspectuelle distincte de la temporalité traditionnelle (cf. infra C2-1.)

Depuis l'apparition de la catégorie de l'aspect, le système de classification des morphèmes temporels en fonction des trois représentations temporelles a été abandonné pour de nombreuses langues ce qui a permis une meilleure description du sens temporel. Ainsi, depuis M. Cohen (1924)⁸, en arabe et berbère⁹, c'est la dichotomie aspectuelle accompli –

⁵ Nous serons amenés à préciser le terme de *localisation*.

⁶ Nous reprenons le terme de tiroir à Damourette et Pichon (p. 282) : « Nous donnons le terme de tiroirs du verbe à ce qu'on appelle communément « temps du verbe », anglais « tense », c'est-à-dire l'ensemble des mots verbaux qui ne se distinguent sémantiquement que par des circonstances de personne et de nombre, ex. *Veux, veux, veut, voulons, voulez, veulent* est un tiroir. »

⁷ Selon les ouvrages la graphie est différente, Greč s'écrit également Grejc ou Gretsich, nous avons repris la transcription alphabétique latine du cyrillique selon le modèle de Veyrenc.

⁸ Cohen M. (1924) *Le système verbal sémitique et l'expression du temps*, Paris, Leroux.

⁹ Concernant le berbère la distinction a été faite par André Basset sur le modèle des travaux de Cohen. Basset A. (1952) *La langue berbère*, Londres (pp 13-14) selon S. Chaker (1989) *Aspect (verbe)*, Encyclopédie berbère VII, 971-977.

non-accompli qui permet principalement de rendre compte du découpage et du sens des marqueurs temporels, alors que pendant longtemps on a considéré que ces marqueurs exprimaient uniquement passé, présent et futur. Dans sa thèse, Do-Hurinville (2004)¹⁰ montre qu'en Vietnamien, les marqueurs DA, DANG, ROI, SAP, VUA, MOI, traditionnellement associés aux valeurs temporelles, expriment en fait l'aspect, et non le temps. Il est clair qu'en français, le simple fait qu'il existe un nombre très important de temps du passé exprimés par la flexion verbale, indique que les marqueurs flexionnels n'expriment pas uniquement passé, présent et futur. A la limite, ils peuvent renvoyer à cet axe, mais dans la plupart des cas ils véhiculent également d'autres informations.

Lyons (1980 : 233-234) montre qu'il existe différentes façons de classifier le temps quand il est exprimé dans les langues sous la forme d'oppositions systématiques (grammaticalisées et majoritairement flexionnelles). En dehors de la trichotomie passé/présent/futur, le temps peut être représenté comme étant futur/non-futur, passé/non-passé, ou proche/non-proche, maintenant/proche/éloigné. Bien évidemment ces systèmes de représentations ne sont pas purement arbitraires et dépendants des seules lois des grammairiens. C'est l'analyse du sens des formes morphologiques exprimant le temps qui guide les interprétations. La multiplication des marqueurs et la variété d'expression de la temporalité semblent indiquer que les systèmes de représentations du temps sont nombreux et que le temps représenté par la langue est varié. Il n'en reste pas moins que la spécificité du temps linguistique est de toujours être lié à l'instance énonciatrice le « je » de l'*actuel* en perpétuel mouvement, seul repère absolu du temps dans le discours.

Le temps linguistique ne consiste pas uniquement dans un système de repérage plus ou moins lié au temps absolu. Un autre paramètre essentiel du temps linguistique et qui sera central dans notre thèse est le temps des événements repérés. En effet, les événements (ou procès) ont une certaine indépendance vis-à-vis du temps linguistique de repérage. Ils véhiculent en eux-mêmes du temps dont la durée n'est pas toujours mesurable dans l'absolu.

2 TROIS CARACTÉRISTIQUES DU TEMPS

2.1 Les différents sens du mot *temps* vus par les linguistes

Le terme « temps » en français est sujet à ambiguïté. Nous avons déjà pu le faire remarquer en mentionnant qu'à ce terme en correspond deux en anglais et également deux en allemand. Mais, en sus de cette caractéristique propre au français, le terme temps renvoie à différentes réalités. Benveniste (1966a : 70-73) distingue trois niveaux, Vetters (1996 : 3-6) montre que derrière ce mot se cachent cinq sens distincts, en s'appuyant souvent sur des définitions de Benveniste. Wilmet (1988 : 9) en distingue cinq et Desclés (1994 : 58) deux.

Pour Benveniste, il faut distinguer : le *temps physique* « un continu uniforme, infini, linéaire, segmentable à volonté » (1966a : 70) ; et, le *temps chronique* qui est continu (et qui englobe le temps vécu par l'homme) et où s'insèrent des blocs d'événements ou des suites

¹⁰ « Dans cette thèse, nous nous sommes attachés à montrer que le vietnamien, langue isolante, est dépourvu de temps grammaticaux, contrairement au point de vue traditionnel (ou européocentrique) adopté par la très grande majorité des linguistes vietnamiens. En effet, ÑAÕ, ÑANG, ROÀI, CHÖA, SAËP, etc., ne sont pas des marqueurs de temps, mais des marqueurs d'aspect. » (Do-Hurinville D. T. (2004 : 314)

d'événements que l'on peut parcourir du passé vers le présent ou du présent vers le passé (bidirectionnel). Il attribue au temps chronique un corrélat objectif qui est le temps du calendrier fonctionnant sur un point ou axe statif (zéro), une direction par rapport à l'axe (avant/après) et une mesure par rapport à l'axe (mois, jour, année). A ces deux premiers niveaux de distinction, il en ajoute un troisième qui est celui du *temps linguistique* : « il est organiquement lié à l'exercice de la parole, il se définit et s'ordonne comme fonction du discours » et il s'organise à partir d'un temps de référence qui est « le présent de l'instance de parole », ce moment de référence est toujours un moment neuf considérant qu'il est en mouvement permanent.

Vetters (1996 : 3-6), distingue le *temps physique* (objectif) « unidirectionnel qui s'écoule sans retour », le *temps vécu* (subjectif) et le *temps chronique*, qui consiste en une multitude de repères temporels (calendrier, heures,...) basés sur des conventions humaines, et « qui permettent de voyager en arrière et en avant dans le temps ». Il sépare ces trois « temps » du *temps linguistique* qui se définit comme « fonction du discours », qui est représenté sur un axe temporel dont « le centre axial est le présent du locuteur » et les corrélats sont la notion de passé et de prospectif. Enfin, il ajoute le terme *tiroir*, pour désigner les « différentes séries de formes conjuguées du verbe » (1996 : 6).

Pour Wilmet (1988 : 9), il faut distinguer le *temps cosmique* qui correspond au *temps physique* de Vetters et qui est extra-linguistique, le *temps contenu* qui équivaut à l'aspect (au sens large) et qui est impliqué par le sens des substantifs, adverbes, verbes,... ; le *temps contenant* correspondant au mode ; le *temps de conjugaison* correspondant à l'ensemble du paradigme des flexions verbales ; et le *temps d'époque* qui compartimente la « ligne du temps » (passé, présent, futur).

Desclés (1994 : 58) distingue *temps de l'univers* et *temps linguistique*. Le temps de l'univers englobe le temps des chroniques, le temps des calendriers, le temps cosmique (mouvement des astres). La représentation du temps de l'univers est une ligne droite continue. Il a conduit à un temps mathématique newtonien. Il s'agit en quelque sorte d'un temps déshumanisé c'est-à-dire sur lequel l'humain n'a aucune prise, il découle d'une réalité scientifique. Le temps linguistique est le temps humain qui découle de la représentation humaine du temps et qui est inscrit dans le langage : « Le temps linguistique est conceptualisé à partir des marqueurs linguistiques des langues ; ce temps linguistique produit des représentations cognitives (Desclés 1994 : 58). » Il est organisé selon des référentiels : le référentiel énonciatif qui organise la prédication en fonction de l'acte d'énonciation (je + présent) et le référentiel narratif où les situations sont organisées en fonction de repères relatifs (anaphoriques).

Dans toutes ces définitions ou description du sens du mot temps, l'expression linguistique du temps est nettement distinguée des temporalités *conventionnelles* et *physiques*. Toutes ces descriptions partent du sens du mot temps pour rechercher ce à quoi il renvoie et créer ainsi des compartiments de temps. Il semble se détacher des caractéristiques spécifiques à chacun de ces sens, et ces caractéristiques se retrouvent à la fois dans la perception humaine du temps et au sein du langage. Ainsi, plutôt que de compartimenter le temps et de créer « des » temps, ce que Wilmet pousse à l'extrême, nous allons plutôt développer les différentes caractéristiques de la temporalité telles que nous les retrouvons dans l'expérience humaine et dans le langage. Plusieurs caractéristiques sont attachées à la notion de temps. Le temps est une réalité scientifique, nous pouvons parler dans ce cas des caractéristiques universelles du temps. La notion de temps est également une réalité sociale, c'est-à-dire une construction

institutionnalisée par l'homme, le temps possède donc des caractéristiques sociales. D'autre part, la notion de temps possède aussi une dimension individualisée, de l'ordre de la perception du temps par chaque individu, nous parlons dans ce cas de caractéristiques individuelles du temps.

2.2 Les caractéristiques de la notion de temps

Comme nous venons de le voir, le temps est une notion équivoque qui renvoie à plusieurs types de temporalité. Il apparaît opportun de délimiter au moins trois acceptions qui rendent compte de trois perceptions temporelles différentes, et également de trois lieux du temps linguistique.

2.2.1 Caractéristiques universelles du temps

Le temps peut-être considéré dans son essence même, c'est-à-dire, le temps qui existe en dehors de l'existence de l'homme, en tant qu'absolu universel régissant un certain ordre de l'univers dont la langue fait partie, nous l'appellerons **temps universel**. Le temps universel s'impose à l'homme, et il s'impose également au langage. La définition du temps universel est très complexe, les nombreuses apories sur le temps citées précédemment en témoignent.

Chaque individu vit l'expérience du temps universel, à travers le processus du vieillissement, la sensation que la vie avance et change sans possibilité de retour en arrière ; le fait de parler, de penser, de se représenter ce qui est passé et ce qui sera ou pourra être futur ; la sensation de vivre liée au présent. Le temps universel est donc un temps qui existe indépendamment de l'homme et du langage, et qui s'impose à l'homme et au langage. Ce temps absolu, universel, l'homme le perçoit, mais il ne l'a pas circonscrit ; les recherches scientifiques en sciences humaines ou physiques peuvent tenter de le décrire, mais il reste actuellement inconnu.

Plusieurs paramètres lui sont associés : immuabilité, écoulement, perpétuité. Ce temps considéré en lui-même, dans son essence n'est pas pertinent dans une étude linguistique cherchant à comprendre comment le langage exprime le temps. Le repérage par rapport au sujet qui est indispensable au temps du point de vue linguistique est complètement absent du temps universel.

L'importance du temps universel relativement au langage ne se révèle que dans les contraintes qu'il exerce sur la langue et la pensée. Ces contraintes sont à la base de certaines caractéristiques essentielles du langage. Elles apparaissent par exemple dans certaines distinctions qu'effectue Saussure et qui sont uniquement discutées sur le plan de la relation au temps qu'elles impliquent par Arrivé (1995) et Choi (2002) :

- *langue* (système psychique) et *parole* (actualisation de la langue). Cette opposition réalise une distinction entre temps virtuel et temps effectif, ce dernier étant dépendant du temps universel.
- *diachronie* et *synchronie* qui réalise une distinction entre temps et non-temps, où la diachronie qui est l'évolution (ou mutabilité) qui affecte la langue et qui est complètement dépendante du temps universel.

- le principe de *linéarité* de la langue qui signifie que le signifiant se déroule dans le temps, d'où l'impossibilité de prononcer deux mots à la fois. Ce principe affecte cette fois-ci la parole. Le signifiant est mesurable, sur un axe temporel linéaire qui impose un ordre au mot¹¹.

La notion de temps opératif chez Guillaume entretient également une relation étroite avec la notion de temps universel. Le temps opératif est la nécessité pour la pensée de se développer dans le temps. Tout processus de pensée, de construction ou conception d'idées, a besoin d'un espace de temps pour s'élaborer :

« Une opération de pensée, si brève soit-elle, demande du temps pour s'accomplir et peut, conséquemment être référée, aux fins d'analyse, aux instants successifs du temps qui en porte l'accomplissement et que nous nommerons le temps opératif » (1984 (1946) : 17)

Ainsi, la mise en parole d'un discours est soumise à ce paramètre temporel. Le temps opératif se situe à la limite entre le système de la langue et la parole puisque c'est le temps où s'élabore dans la pensée le passage entre langue et parole. En outre, il est inhérent à l'instant de conscience ou d'*actuel* (selon le terme que nous avons employé ci-avant).

La linéarité dépendante du temps universel affecte non seulement le signifiant, mais également la structure narrative des événements. Si plusieurs événements peuvent être concomitants, cette concomitance ne peut pas être exprimée simultanément dans le langage. Les événements doivent être narrés séparément¹².

2.2.2 Caractéristiques conventionnelles du temps

Le temps universel tel que nous l'avons défini est unique, tous les hommes le subissent de manière identique. Mais, les sociétés ont des représentations différentes de ce temps¹³ universel ce qui montre que l'être humain possède ses propres représentations ou

¹¹ « La linéarité est le mode d'intervention du temps dans la parole, la diachronie son mode d'intervention dans la langue » (Arrivé 1995 : 23).

¹² L'image et le langage s'opposent sur ce point, car une case de BD par exemple peut montrer plusieurs événements simultanément même s'ils occupent une période de temps différente (voir Scott Mc Cloud 1999 : 95, Annexe 1).

¹³ Dans la plupart des travaux ethnologiques (Hall 1984, Durkheim 1912, Lévi-Strauss 1966, Eliade 1965) ou ethnolinguistiques (Pritchard 1937, Whorf 1956) sur le temps, les chercheurs ont eu tendance à opposer deux types de temps, un temps linéaire dans les sociétés post-industrielles occidentales, et un temps cyclique (atemporel) dans les sociétés dites « traditionnelles ». La représentation du temps varie selon les cultures et selon les croyances (voir M. Eliade pour la distinction entre temps profane et temps sacré), le temps peut-être conçu comme cyclique, linéaire, absolu. Les représentations temporelles ne sont pas uniformes. Elles peuvent dépendre de la cosmologie propre à chaque culture et de l'organisation sociale. Dans le monde occidental par exemple, le temps est appréhendé de manière scientifique sous la forme d'une représentation linéaire, on l'appelle temps newtonien. Dans d'autres cultures ou civilisations, la représentation et la perception du temps sont différentes. L'ethnologue E. T. Hall (1984) oppose le « temps monochrome » et le « temps polychrone » qui correspondent respectivement au temps tel que nous le concevons dans nos sociétés occidentales, et au temps d'autres cultures (orientales, indiennes, chinoises...). Le temps monochrome est la représentation du temps sous la forme d'une succession d'activité, il s'agit d'un temps très structuré. A l'inverse, le temps polychrone ne contient pas de notion d'écoulement du temps, c'est un temps dans lequel on peut faire plusieurs choses à la fois. La conception du temps chez les Nuer (peuple de l'actuel Soudan) décrit par E.E. Evans-Pritchard (1937) se divise en « temps écologique » (associé aux saisons) et « temps structural » (temps associé au rapport sociaux). La représentation du temps absolue dans la langue des Nuer devrait donc s'appuyer sur ces deux dimensions. (*temps mythique et temps présent...*)

conceptualisations du temps. Dans ce cas, il nous faut distinguer le temps absolu universel des représentations du temps effectuées par l'homme, ce que nous appellerons *temps conventionnel*.

L'organisation de la société s'effectue par rapport à un temps commun à tous, c'est ce qu'on peut appeler : *le temps conventionnel*. C'est un temps identique pour tous les membres d'une même communauté. Si le temps universel régit un certain ordre de l'univers, le temps conventionnel, régit le fonctionnement de l'univers d'une communauté.

Dans de nombreuses sociétés et notamment en Occident, l'échelle de référence de ce temps est le temps chronologique qui se veut scientifique. A toute époque, dans la société occidentale, les hommes ont cherché à mesurer le temps. Pour cela, ils ont choisi des phénomènes dont la durée est bien définie, identiquement reproductibles à volonté, et pour lesquels on peut définir un commencement et une fin, et donc une durée.

A l'aide de phénomènes naturels (écoulement de l'eau, rotation de la terre, l'oscillation de l'atome de césium 133...) ils ont créé des outils (calendriers, horloges...) qui sont des marqueurs d'un temps précis. Le temps conventionnel n'est pas un temps immuable, l'année 2005 par exemple aura duré une seconde de plus que l'année 2004, en raison notamment des différentes références temporelles utilisées.

Le temps conventionnel ne suit pas parfaitement le cours du temps scientifique. Il n'est pas non plus l'échelle de référence de toutes les civilisations. Sur le plan linguistique, le temps conventionnel correspond à la grammaticalisation des représentations temporelles, c'est-à-dire les valeurs les plus abstraites de la temporalité dans les langues. Il s'agit du lieu des différentes échelles de référence du temps considérées comme partagées par l'ensemble de la communauté et donc grammaticalisées (monde réel – mythique, présent – non-présent, passé – futur,...). Les données fonctionnent par opposition entre elles.

2.2.3 Caractéristiques individuelles du temps

Il existe également une représentation de la perception du temps par l'individu, c'est ce que nous appelons le *temps individuel ou individualisé*. Alors que le temps conventionnel est relatif à une échelle externe construite, le temps individualisé est lié à la sensation par l'individu de la durée plus ou moins longue du temps. Il s'agit en quelque sorte d'un contenu psychologique de la temporalité.

Ce temps est directement exprimé par le langage, il rassemble le « métalangage temporel » (le fait de parler du temps). On le retrouve dans des locutions telles que : « le temps passe vite », « ça n'avance pas », « c'est passé vite » (= le temps de cet événement n'avance pas ou est passé vite), le fait de « ne pas le voir passer », de « prendre son temps », de « le perdre », de « l'arrêter », de « le rattraper », d'« en profiter », de « le brûler », toutes ces expressions montrent à quel point le temps peut être subjectif¹⁴. Cette « sensation de la durée plus ou moins longue du temps » s'exprime à partir d'une échelle temporelle en référence à l'expérience personnelle de la durée des événements.

¹⁴ Diverses approches de la subjectivité du temps sont représentées dans l'annexe 2.

L'expression du temps vécu est fortement lexicalisée. Nous la retrouvons également dans des expressions métaphoriques telle que (1b), (2b) et (3b). Ces exemples expriment un écart avec les représentations conventionnelles du temps des exemples (1a), (2a) et (3a)¹⁵ :

- 1 (a) *lire un livre*
(b) *dévoré un livre*
- 2 (a) *courir jusqu'à moi*
(b) *galoper jusqu'à moi*
- 3 (a) *crier des injures*
(b) *mitrailler d'injures*

Tout locuteur a conscience de la relativité du temps vécu dans un groupe. Ainsi, ce temps vécu, non normalisé est uniquement lexicalisé et il est souvent exprimé par l'intermédiaire d'un verbe de sensation ou d'une expression métaphorique. Dans le cas où il n'y a aucune marque particulière exprimant une durée relative au temps vécu, la durée est perçue comme concrète au regard du temps conventionnel, c'est-à-dire en fonction de la représentation conventionnelle de l'écoulement du temps. Ce temps individuel ne touche pas à proprement parler les points de repères de l'échelle temporelle, mais les intervalles entre ces points. On retrouve également le paramètre du temps vécu dans la distinction faite par Langacker (1991) entre *temps conçu* et *temps de conceptualisation*. Ces deux dimensions se comprennent lorsqu'on oppose le plan de la réalisation concrète des actions au plan de la réalisation mentale des actions. Il utilise un exemple très clair qui est le remplacement d'une roue de voiture. La réalisation concrète est constituée d'une suite d'étapes qui demande du temps matériel spécifique et qui dépendra de l'habileté de l'individu à remplacer la roue, c'est le temps conçu. Par contre si l'on considère le point de vue de la représentation mentale de cette action et de ses étapes, elle ne peut prendre que quelques secondes ou plusieurs secondes voire minutes si on s'arrête sur quelques étapes, c'est le temps conceptualisé.

Un autre paramètre de ce temps vécu est la flexibilité qu'il véhicule avec lui, puisque la durée des espaces temporels dépend intrinsèquement de leur représentation par les individus, et en cela elle n'est figée par des conventions sociales ou des mesures scientifiques. Cette flexibilité est absente du temps conventionnel qui implique des points de repère fixes. Elle est également absente du temps universel qui implique une progression régulière.

2.3 Schéma des distinctions

Ces trois caractéristiques du temps : universelle, conventionnelle, individuelle ont chacune leurs spécificités. Le temps dans ses caractéristiques universelles est unidirectionnel, « il s'écoule sans retour » pour reprendre l'expression utilisée par Benveniste. Le temps dans ses caractéristiques conventionnelles est constitué d'une multitude de repères temporels, il est comme le signale Benveniste (1966a : 72) « intemporel en vertu de sa fixité », ces repères permettent de voyager en arrière et en avant dans le temps. Le temps dans ses caractéristiques individuelles est flexible, il rend compte de la relativité des valeurs temporelles. Dans le tableau ci-dessous nous qualifions chacun de ces temps en fonction de leurs caractéristiques. Les représentations iconiques indiquent les représentations mentales associées à chacune de ces caractéristiques temporelles.

¹⁵ Rm : Le temps conventionnel ne sert pas toujours de repère au temps vécu, l'exemple *j'ai perdu mon temps*, qualifie la perte d'un morceau du temps universel.

Universel	Conventionnel	Individuel
Existant	Mesurant	Individualisant
Actuel	Passé / Présent / Futur	<Passé> <Actuel> <Futur>
→		<---->

Tableau 1 – Caractéristiques des trois sens du mot temps

La répartition de ces trois temps en fonction des deux points de vue, linguistique et empirique, sur la temporalité est donnée dans le tableau ci-dessous :

	Universel	Conventionnel	Individuel
Point de vue empirique	L'homme est contraint par ce temps	Représentation du temps universel, repère matériel et formel (temps chronologique)	Perception, expression du temps des événements
Point de vue linguistique	Le langage est contraint par ce temps	Base conceptuelle de la représentation du temps dans la langue	Contenu langagier, décrit le contenu temporel des événements

Tableau 2 – Points de vue empirique et linguistique sur les trois sens du mot temps

3 LES MARQUEURS DE LA TEMPORALITÉ EN FRANÇAIS

Les trois sens du mot temps, que nous avons évoqués ci-dessus, ne reflètent que des perceptions et des conceptualisations du temps. Ils sont à distinguer du temps linguistique, inhérent au système des langues. Cette distinction entre temps linguistique et temps non linguistique est essentielle car comme le souligne Benveniste : « la langue conceptualise le temps tout autrement que ne le fait la réflexion » (1966a : 69). Ainsi la temporalité propre aux langues se distingue de la représentation du temps que se font les hommes, représentations pouvant aller du plus « objectif » ou scientifique, au plus subjectif. Dans cette partie, nous allons distinguer plusieurs éléments exprimant ou représentant le temps en français. Notre objectif est de lier le plan notionnel à la structure de la langue. Il s'agit donc d'établir une structure méthodologique permettant de saisir dans sa globalité les relations entre la structure du signe, comprenant le signifié, le signifiant et la catégorie grammaticale, et les notions temporelles véhiculées. Il est à noter que certaines notions ne sont pas propres aux signes mais qu'elles sont le résultat de leur combinatoire.

Dans une première étape, nous présenterons les distinctions de base entre les éléments de la langue en essayant de poser clairement le statut de la notion de temporalité au sein de ces éléments. Nous commencerons donc par la distinction entre les éléments lexicaux et les éléments grammaticaux. Ensuite nous ferons état des principaux concepts temporels exprimés par la langue et leurs relations aux marqueurs formels. Enfin, nous introduirons la terminologie propre à l'étude linguistique de l'aspectuo-temporalité.

3.1 La temporalité et l'opposition *lexique* contre *grammaire*

L'opposition *lexique* contre *grammaire* est une des premières catégorisations effectuées sur chaque élément constitutif du signe linguistique, c'est-à-dire : la forme, le contenu et la

partie du discours. Il est difficile de trouver des critères définitoires précis aux notions de lexique et de grammaire car ces termes servent plus à distinguer des classes de signes que des propriétés spécifiques de ces signes.

Cette opposition qui s'appuie entre autres sur une différenciation entre les éléments non-dénombrables et les éléments dénombrables de la langue est également un outil de distinction des catégories grammaticales et de leurs différents rôles et significations. Nous verrons donc comment s'effectue cette distinction sur les plans formel, sémantique et notionnel. Le premier axe est celui de l'opposition entre unités dénombrables et non-dénombrables, le second repose sur l'opposition entre les différents contenus sémantiques des unités. Enfin, le dernier plan nous permettra de mettre au jour le rôle et le statut de la temporalité au sein de cette opposition. Outre les approches traditionnelles présentes dans les grammaires et les manuels de linguistiques, nous nous appuyerons dans cette présentation sur les définitions de Fradin, Imbs et Bogacki.

3.1.1 Unités dénombrables vs unités non-dénombrables

Les éléments de la langue qui sont considérés comme appartenant au lexique sont non-dénombrables. Ce sont sur le plan de la forme des *lexèmes*. Selon la définition de Bernard Fradin (2003), un lexème est une entité abstraite qui subsume un ensemble de mot-formes ne se distinguant que par la flexion. Les lexèmes regroupent des informations sémantiques, syntactiques et phonologiques et ils ont un sens référentiel car ils dénotent des individus, des événements ou des propriétés. Par opposition et sur le même niveau conceptuel ou d'abstraction, les *mots-outils* ou *grammèmes*¹⁶ sont des unités abstraites non-lexicales qui rassemblent les *mots grammaticaux* (*le, son, sur*), et ils ont la particularité d'être dénombrables. Cette opposition s'applique aux catégories du discours : les lexèmes qui sont non-dénombrables appartiennent aux catégories verbe, nom, adjectif, adverbe ; et les mots-outils qui sont dénombrables appartiennent aux catégories pronom, déterminant, préposition, conjonction, auxiliaire. Pour désigner cette distinction, on utilise également les termes de *classes ouvertes* et de *classes fermées*, le terme *classe* renvoyant aux parties du discours. Cette opposition qui repose sur la dénombrabilité ou non des éléments entrant dans les différentes parties du discours est la première frontière entre lexique et grammaire. Elle possède de nombreux contre-exemples, il n'existe, par exemple, aucune liste fermée des locutions prépositionnelles, elles apparaissent comme non-dénombrables puisqu'elles sont créées à partir d'unités appartenant aux classes ouvertes de la langue. Dans ce cas, les locutions prépositionnelles font-elles partie des éléments grammaticaux ou lexicaux ?

La linguistique est l'étude des signes linguistiques au sens Saussurien du terme, et la première partition ne prend pas en compte tous les signes linguistiques, car elle omet les morphèmes affixaux qui ne constituent pas des parties du discours. Les affixes flexionnels et dérivationnels sont tout de même classifiés et Fradin (2003 : 72) montre qu'il s'agit d'unités dénombrables, c'est-à-dire de classes fermées, et qu'il n'existe pas de procédés réguliers de constructions d'affixes¹⁷.

¹⁶ Nous utiliserons le terme de mot-outil, car grammème est utilisé également pour rendre compte d'une autre catégorisation morphologique. Nous appliquerons donc le terme grammème à un autre phénomène.

¹⁷ Par ailleurs, Fradin considère que les affixes ne sont pas des signes linguistiques (cf. infra ci-dessous 3.1.2).

Non-dénombrables	Dénombrables
	Affixe flexionnel Affixe dérivationnel
<ul style="list-style-type: none"> - Verbes - noms - adjectifs - adverbes 	<ul style="list-style-type: none"> - pronom - déterminant - préposition - conjonction - auxiliaire

Tableau 3- Distinction entre les unités dénombrables et non-dénombrables

3.1.2 Unité autonomes vs unités liées

D'un point de vue morphologique, les mots-formes et les mots-grammaticaux peuvent être analysés en morphèmes. Les mots-formes sont décomposables en morphèmes-bases, appelés base, et morphèmes-affixes, appelés affixes. On distingue généralement deux types d'affixes, les affixes dérivationnels et flexionnels. La base est ce qui reste du mot-forme une fois ôté l'affixe qui a servi à former ce mot-forme. Et, à une base doit correspondre un lexème. Ce lexème sera identique au lexème de l'unité construite quand il s'agit d'un affixe flexionnel. Dans ce cas, il n'y a pas de changement de base. Et ce lexème sera différent de la lexie de l'unité construite quand il s'agit d'un affixe dérivationnel, dans ce cas il y a changement de base.

Cette conception de la morphologie n'est actuellement plus très dominante. Depuis l'ouvrage de Fradin (2003), les morphologues en France proposent une analyse centrée sur le lexème. Cette analyse attribue aux éléments flexionnels et dérivationnels une valeur d'exposant du lexème qui est régie par une règle. Cette règle s'établit donc entre les exposants et les différentes bases d'un même lexème verbal. Cette conception est radicalement différente en ce qui concerne l'analyse morphologique et le statut et la valeur des lexèmes et des affixes, mais elle n'engage pas de modifications de la structure sémantique d'un lexème.

Le procédé de décomposition morphologique fait apparaître une nouvelle partition de l'opposition lexicale vs grammaticale entre des morphèmes lexicaux et des morphèmes grammaticaux. Le critère utilisé est celui de l'autonomie ou non des unités linguistiques. La notion de morphème autonome ou non est identique à celle de morphème libre ou lié. La définition du morphème lié ou non autonome est très complexe. Pour une première définition nous dirons qu'il s'agit de morphèmes qui n'ont pas d'existence autonome morphologiquement, c'est-à-dire qui ne peuvent pas constituer par eux-mêmes des mots-formes¹⁸. Par opposition, les éléments autonomes constituent à eux seuls des mots-formes. Cette distinction est effectuée par Polguère (2003 : 36) qui distingue les *signes*¹⁹ *lexicaux* (*manger, boire, chemin, maison, ...*) vs *signes grammaticaux* (*-s, re-, ...*).

¹⁸ Il s'agit de la définition la plus courante que l'on retrouve chez Neveu (2004 : 177), Lehmann et Martin-Berthet (2005 : 121) et Apothéloz (2002 : 12).

¹⁹ L'utilisation du terme *signe* est ici ambiguë car elle ne renvoie qu'à la structure du signifiant, soit des unités autonomes par opposition à des unités non-autonomes.

Les morphèmes non autonomes rassemblent donc sans ambiguïtés les affixes dérivationnels et flexionnels puisqu'ils doivent obligatoirement entrer en cooccurrence avec d'autres unités appelés bases. Mais quels sont réellement les morphèmes autonomes ? D'un point de vue morphologique et en se limitant à la définition ci-dessus, les morphèmes autonomes correspondent aux bases qui peuvent être employées sans affixes. Mais la particularité du mot-forme est justement d'être une unité fléchie – donc impliquant obligatoirement la corrélation d'une base et d'un affixe²⁰ – d'un lexème. Les bases des mots-formes sont donc des unités obligatoirement non-autonomes au moins au regard de la morphologie flexionnelle. Les mots-formes peuvent-ils donc être opposés sur le plan uniquement morphologique (de la forme) aux *affixes* sur la base d'unités autonomes et non-autonomes²¹. En ce qui concerne l'opposition affixes vs lexèmes, existe-t-il une base commune permettant de les mettre en opposition et de considérer que les lexèmes sont des unités libres et les affixes des unités liées. A priori, non, les lexèmes puisqu'il s'agit d'unités abstraites et qu'ils n'ont pas de réalité sur le plan du discours ne peuvent pas être considérés comme des unités libres²². Les lexèmes ne peuvent pas entrer en opposition avec des unités liées que seraient les affixes en tant qu'entités concrètes en discours. La distinction que nous avons effectuée sur le plan formel entre affixe et lexème, n'est valable que du point de vue de l'analyse abstraite, de niveau cognitif, c'est-à-dire en considérant que les lexèmes et les affixes sont tous les deux des unités abstraites déduites des mots-formes, le lexème étant l'unité abstraite de la base lexicale des mots-formes et l'affixe étant l'unité abstraite des morphèmes flexionnels des mot-formes. Mais ce niveau d'abstraction, s'il permet d'effectuer une opposition entre deux unités, ne permet pas de justifier une analyse basée sur l'autonomie des deux éléments.

De plus, si l'on adopte le point de vue théorique de Fradin (2003 : 77), nous sommes amenés à la non reconnaissance des affixes en tant que signes linguistiques (c'est-à-dire en tant que morphèmes). Les affixes ne sont que des exposants, témoins d'une règle grammaticale, ils ne relèvent donc pas du même niveau d'étude que les lexèmes. Toute comparaison entre ces deux entités apparaît impossible et non avenue dans cette typologie puisqu'ils ne reposent pas sur le même plan de la langue. Dans ce propos, nous n'avons considéré que les affixes flexionnels, qui sont des unités obligatoires de l'instanciation des mots-formes et qui font partie des catégories du discours nom, verbe, adjectif, pronom, déterminant. Nous n'avons pas considéré les affixes dérivationnels qui ne sont pas des constituants obligatoires des mot-formes. Les affixes dérivationnels sont des unités liées appartenant au lexème, ils sont dénombrables et sont caractérisés par un sens spécifique. Dans ce cadre, les affixes dérivationnels sont de véritables morphèmes liés que l'on peut opposer à la base lexicale des lexèmes. Les morphèmes dérivationnels ne touchent pas les mêmes catégories du discours que les morphèmes flexionnels, puisque aux catégories verbes, noms, adjectifs, il faut ajouter les adverbes. Dans l'approche de Fradin les affixes dérivationnels restent des indices d'une règle de création d'un nouveau lexème.

²⁰ Même les mots-formes qui ne sont pas liés à un morphème flexionnel particulier, qui est visible sur la chaîne des éléments segmentaux, sont considérés comme véhiculant un trait flexionnel et donc du point de vue de la morphologie flexionnelle traditionnelle, ils sont dotés d'un morphème zéro.

²¹ Sur le plan de la symétrie terminologique, il serait utile d'avoir ici un terme symétrique à mot-outil ou à lexème qui permettraient de distinguer les deux oppositions lexème et mots-outils/affixe et lexème/mot-outil, mais nous n'en connaissons pas.

²² Attention considérer que les lexèmes n'ont pas d'existence sur le plan du discours ne signifie pas qu'ils n'ont pas de signifiant. Le signifiant, tout comme le signifié, est avant tout une unité psychique et le lexème en tant que signe linguistique possède ces deux faces.

Nous pouvons remarquer que certains signes peuvent être caractérisés soit comme lexicaux, soit comme grammaticaux. C'est le cas notamment des pronoms et des déterminants qui sont des *signes lexicaux* puisqu'ils sont autonomes, et qui sont également des *mots grammaticaux* puisqu'ils appartiennent à une partie du discours spécifique qui est fermée. Dans les typologies où le critère dominant de l'opposition grammaire vs lexique est respectivement dénombrable vs indénombrable, les mots-outils sont caractérisés de *signes grammaticaux autonomes*. Il est difficile dans ce cadre d'avoir une justification rigoureuse du statut réel des affixes, d'autant que dans cette catégorie des mots-outils, les pronoms et les déterminants mêlent à la fois signes grammaticaux autonomes et signes grammaticaux liés. Ainsi, il s'agit d'une classification arbitraire de ce qui est grammatical et de ce qui est lexical à partir du nombre. Cette classification ne repose pas sur un système d'opposition morphologique.

3.1.3 Sens « plein » vs sens « vide »

L'analyse ci-dessus est purement formelle, puisqu'il s'agit de dénombrer les entités de la langue, toutefois certaines approches appliquent également l'opposition grammaticale vs lexicale au signifié des signes linguistiques. Cette distinction apparaît clairement dans le terme de *grammaticalisation* qui, depuis Meillet²³, désigne le passage d'une unité lexicale à une unité grammaticale par la perte de l'autonomie de l'unité ainsi que par le passage d'un sens plein à un sens vide. Par sens plein et sens vide, il s'agit de distinguer le sens des lexèmes et le sens des mots-outils. L'opposition ne relève pas de la dénombrabilité du sens²⁴, mais de la corrélation entre les types d'entités, leur catégorie de discours et le type de sens qu'elles expriment. Il est donc possible d'obtenir une répartition des types de sens en fonction des catégorisations effectuées ci-dessus. Ainsi, les lexèmes sont munis d'un sens interne qu'on peut définir par paraphrase, tandis que les mots-outils ne peuvent être définis qu'en référence au système de la langue. On oppose souvent dans ce cadre les mots pleins aux mots vides, ce que nous avons traduit ci-dessus en terme de sens plein et sens vide ou encore selon l'optique de ce point nous pouvons utiliser les termes de *sens lexical vs sens grammatical*. Polguère utilise cette dernière terminologie qu'il définit respectivement comme : le sens intrinsèque, exprimé par des lexies (lexèmes ou locutions) appartenant aux catégories ouvertes de la langue, par opposition au sens qui est associé aux catégories du discours fermées (mais pas uniquement) et qui sont décrites par rapport à la grammaire de la langue. Par exemple la définition de *maison* par rapport à la définition de *le* ne fait pas appel aux mêmes connaissances :

« Pour bien comprendre la différence entre sens lexical et sens grammatical, je suggère de comparer la relative facilité avec laquelle on peut paraphraser un lexème comme VOISIN et la quasi-impossibilité de faire la même chose avec l'article LE :

- (7) a. son voisin : la personne qui habite près de chez lui
b. le chat : ?chat auquel on pense dans la présente situation. » (Polguère 2003 : 107)

Par sens grammatical, Polguère entend le sens qui ne peut pas être défini par une paraphrase mais qui doit faire référence au système de la langue. Pour rendre compte de ce

²³ Voir l'entrée 'grammaticalisation' dans le *Dictionnaire des sciences du langage* de Franck Neveu (2004).

²⁴ Par dénombrabilité du sens nous entendons deux choses : le caractère stable ou instable du sens en discours de chaque unité appartenant aux différentes catégories du discours, ce qui entraînerait la possibilité ou l'impossibilité de délimiter le nombre de sens pour chaque unité ; et, le caractère exceptionnel ou unique du sens de chaque unité, ce qui entraînerait la possibilité ou l'impossibilité de dénombrer les types de sens en fonction de la catégorie de discours.

sens, il faut donc effectuer une définition *métalinguistique*, au sens de Martin (1983 : 55). La définition métalinguistique est le seul moyen de définir, ou d'atteindre le sens des mots grammaticaux, qui est donc le sens grammatical. Il semble donc y avoir une parfaite corrélation, ici, entre sens grammatical et mots-grammaticaux.

En reprenant l'ensemble de ces distinctions et de ces typologies, on peut faire remarquer que la distinction entre lexique et grammaire touche chaque propriété du signe linguistique, c'est-à-dire le signifié, le signifiant et la catégorie grammaticale, mais les signes purement lexicaux et purement grammaticaux, qui possèderaient les trois caractéristiques de ce qui est grammatical et de ce qui est lexical, sont très rares.

Signe	Lexical	Grammatical
Signifiant	Unité autonome / lexème	Unité non-autonome / affixe
Partie Du discours	Classes ouvertes / lexèmes, locutions	Classes fermées / mots-outils
Signifié	Sens paraphrasable / lexèmes, locutions et quelques mots-outils	Sens fonctionnel / mots-outils

Tableau 2 – Caractéristiques des notions grammaticales et lexicales appliquées aux éléments constitutifs du signe linguistique.

L'opposition entre sens grammatical et sens lexical appliquée aux parties du discours a de nombreux contre-exemples, car si la majorité des prépositions est définie par rapport au système de la langue comme étant de simples relateurs chargés d'introduire un groupe de mots (1., 2., 3. et 4.), d'autres prépositions simples ont un véritable sens même s'il n'est pas toujours paraphrasable (5.) et les locutions prépositionnelles²⁵ ont pour certaines un sens particulier paraphrasable (6.b) et 6.c)).

1. a) Il vient **de** Paris
- b) Il parle **de** linguistique
- c) Les chaussures **de** Michel

2. a) Il passera **par** Paris
- b) Il a été vu **par** Marie
- c) Il a fait cela **par** peur

3. a) Il mange **en** banlieue
- b) Il mange **en** cinq minutes
- c) Il possède un fauteuil **en** caoutchouc

4. a) Il continue **à** promouvoir sa formation
- b) Il vient **à** 8h
- c) Il est **à** Paris

²⁵ Polguère (2003), dans sa typologie des unités lexicales, distingue les lexèmes des locutions. Dans ce cadre il est possible de mettre à part les locutions prépositionnelles sans remettre en cause la typologie des parties du discours en fonction des catégories classes ouvertes et classes fermées de lexies.

5. a) Il est **chez** son frère (marque de localisation spatiale « à l'intérieur de »)
 b) Il est venu **sans** son frère (marque l'absence, le manque, l'exclusion)
 c) Il est passé **devant** son frère (marque l'antériorité spatiale)
 d) Il vient **depuis** Paris (marque un point de départ spatial ou temporel)
6. a) Marie travaille **à côté de** Jean (marque de localisation spatiale)
 b) L'Iran bouge **en dépit de** tout (« sans tenir compte de »)
 c) Marie travaille **à cause de** Jean (« par la faute de »).

Les exemples 5. renvoient à un sens notionnel, qu'il soit spatial ou temporel, les prépositions du type : *avant, pendant, durant, après, depuis, dès, sur, sous, devant, derrière* font partie de cette catégorie. Les exemples 1. et 2., dont nous avons dit que la préposition avait un sens vide, peuvent tout de même être dans certains cas caractérisés par un sens notionnel, mais ce sens notionnel dépend de la nature sémantique du syntagme introduit par la préposition. En 1a) *de* à un sens notionnel temporel ou spatial particulier qui peut être paraphrasé par « point de départ » ou être synonyme de *depuis* et en 1.c) *de* peut être paraphrasé par « qui appartiennent à ». En 2.a) *par* peut être défini par un sens spatial paraphrasable par « point de passage obligé d'un parcours ». En 3.a) et 3.b) *en* peut être défini par un sens temporel limitatif. En 4.b) et 4.c) *à* peut être défini par un sens temporel ou spatial de localisation d'un « site » précis.

Les éléments lexicaux appartenant aux classes ouvertes ont également un sens grammatical qui est prédicatif pour le verbe, qualifiant ou relationnel pour l'adjectif, sujet ou objet pour le nom, déterminant pour l'adverbe. Cette composition des deux sens est exprimée clairement par Kurylowicz (1936 : 87). Il n'y a donc pas d'opposition absolue entre lexique et grammaire. La spécificité de cette distinction relative aux catégories du discours repose sur le fait que les mots-outils de la langue n'ont pas de sens lexical (1936 : 88), mais ils ont un sens grammatical et un sens notionnel.

La distinction sens lexical vs sens grammatical est ici parallèle à la répartition des parties du discours et ne tient pas compte d'un troisième type de sens qui n'est ni le sens paraphrasable, ni le sens fonctionnel ou syntaxique (propre au système de la langue), mais qui est le sens notionnel. Il existe d'ailleurs un malentendu dans de nombreux ouvrages qui regroupent sous l'appellation « sens grammatical » à la fois le sens notionnel et le sens fonctionnel. Dans notre perception de la langue, le sens notionnel renvoie à des unités cognitives de base qui peuvent être exprimées par des éléments linguistiques appartenant à des catégories du discours différentes et qui peuvent être exprimés à différents degrés de leur contenu sémantique. Cette définition du sens notionnel est différente d'un sens grammatical propre au système de la langue et d'un sens lexical instancié par chaque lexème qui ne se décrit que par les relations sémantiques établies entre ces lexèmes (paraphrase, homonymie, etc.). On peut donner en exemple le lexème verbal APPRENDRE qui peut être défini sur trois niveaux :

- paraphrase du sens grammatical : « prédicat mettant en relation un agent, un objet et un bénéficiaire »
- paraphrase du sens lexical : « action de recevoir ou de donner un enseignement »
- paraphrase du sens notionnel : « processus actionnel pouvant aboutir à un résultat »

Catégories du discours	Sémantique		
	Grammaticale	Lexicale	Notionnelle
Fermées - pronom - déterminant - préposition - conjonction - auxiliaire	coordination, détermination, introduceur, ...	–	référentiel, temporel, aspectuel, modal, nombre, genre, lieu ...
Ouvertes - verbes - noms - adjectifs - adverbes	prédicat, sujet, objet, qualifiant, relationnel,...	Paraphrase, homonymie, synonymie, hyperonymie,...	

Tableau 4 – Typologie du contenu sémantique des parties du discours

Comme on peut le voir dans ce tableau, la corrélation entre sens grammatical, sens lexical et les catégories du discours ne justifie pas une opposition de ces catégories à partir des termes grammaire et lexique qui implique une opposition stricte sur le plan du type de contenu sémantique véhiculé par ces catégories. Sur le plan terminologique, seule l'appellation « catégorie ouverte » et « catégorie fermée » de la langue est justifiée pour rendre uniquement compte du fait que les catégories fermées ne possèdent pas de sens lexical spécifique.

Sur le plan morphologique de la distribution des affixes, les affixes flexionnels ne sont pas constitués d'un sens lexical, ils véhiculent ce que les morphologues appellent un « trait grammatical » et une « valeur grammaticale ». En français, les affixes flexionnels qui sont appliqués au nom véhiculent le trait flexionnel nombre, ceux qui sont appliqués au verbe véhiculent les traits nombre, personne, temps, aspect, mode, voix, et ceux appliqués à l'adjectif véhiculent les traits nombre et genre. Les affixes flexionnels peuvent véhiculer une valeur notionnelle et parfois une valeur grammaticale. Quant aux affixes dérivationnels, s'ils possèdent un sens grammatical de construction d'un nouveau lexème, c'est en partie parce qu'ils véhiculent un sens lexical spécifique qui varie selon le lexème-base avec lequel ils entrent en interaction. Ils possèdent donc à la fois un sens grammatical et à la fois un sens lexical tout comme les éléments des classes ouvertes. Le sens lexical contenu par les affixes dérivationnels peut être identique au sens lexical véhiculé par les lexèmes des catégories ouvertes de la langue, comme par exemple le lexème *petit* et l'affixe *-ette* qui signifient « petit », la locution *à nouveau* et le préfixe *RE-* qui signifient « à nouveau ». La question que nous posons est de savoir si ces morphèmes dérivationnels véhiculent un sens notionnel.

Affixes	Sémantique		
	Grammaticale	Lexicale	Notionnelle
Morphème dérivationnel	Construction d'un nouveau lexème	sens paraphrasable	?
Morphème flexionnel	Construction d'un nouveau mot-forme	–	temporel, aspectuel, modal, nombre, genre, ...

Tableau 5 – Typologie du contenu sémantique des morphèmes liés.

Dans tous ces cas, la distinction lexicale vs grammaticale n'est pas oppositive, mais complémentaire, il s'agit de deux types de contenus sémantiques différents véhiculés par les éléments de la langue. La justification d'une opposition entre ces deux types d'informations est parfois analysée comme relevant du domaine notionnel ; dans ce cadre, ce qui est considéré comme grammatical est souvent lié aux notions abstraites et ce qui est considéré comme lexical est souvent lié aux notions concrètes. Ci-dessus, nous avons considéré que le sens notionnel était la troisième facette du sens des unités du discours, nous allons en discuter dans le point suivant.

3.1.4 Le plan notionnel et les oppositions *interne vs externe et fréquent vs rare*

Nous avons abordé ci-dessus la facette notionnelle de l'opposition grammaire vs lexicale en y intégrant un troisième type de catégorie qui est le plan notionnel, mais sans relier la notion aux catégories du discours. Dans ce point nous allons illustrer l'organisation catégorielle et morphologique en fonction de l'opposition lexicale vs grammaticale par l'étude de la notion de temps. Une des premières questions abordée dans ce cadre nous amène à étudier le plan d'expression de la temporalité. Est-ce une notion exprimée spécifiquement : par des types de signes particuliers, par un type de catégorie du discours particulier, ou à travers un signifié particulier ? La réponse à cette question est claire car si les tiroirs verbaux semblent être les éléments de l'expression du temps, ce ne sont pas les seuls. Imbs indique que l'expression du temps n'appartient pas spécifiquement aux tiroirs verbaux :

« la catégorie du temps peut affecter non seulement le verbe, mais aussi un substantif (*nuit*), un adjectif (*matinal*), un adverbe (*journallement*), une préposition (*après*), une conjonction (*quand*). [...] le verbe est comme le centre de la phrase autour duquel se groupent toutes les autres déterminations temporelles. Nous dirons que la détermination temporelle apportée par le verbe lui-même est une détermination *interne*, par rapport à laquelle les déterminations temporelles apportées par d'autres espèces de mots sont des déterminations *externes*. La détermination interne au verbe est exprimée par des *morphèmes grammaticaux* (terminaisons, auxiliaires, semi-auxiliaires) ; les déterminations externes sont toujours le fait de mots séparés, elles sont d'ordre *lexical*. » (Imbs 1960 : 11-12).

Imbs distingue donc plusieurs types de supports de l'information temporelle et afin d'organiser ces différents supports de l'expression du temps, il va effectuer une distinction entre deux types de détermination de la temporalité : **interne** et **externe**. La première qui est exprimée par des « morphèmes grammaticaux », et concerne uniquement le verbe²⁶ semble être l'élément central de l'expression du temps. Les éléments externes illustrés par Imbs appartiennent à différentes catégories du discours, seuls les déterminants et les pronoms n'en font pas partie et donc ne véhiculent pas ou ne sont pas affectés par la dimension du temps. Le lexème verbal n'entre dans aucune de ces catégories, on peut se demander quel statut Imbs lui accorde. Ces éléments externes viennent hiérarchiquement à la suite de cette détermination principale, pour préciser ou nuancer les premières valeurs, elles vont venir « se greffer » aux significations internes véhiculées par le verbe. Imbs utilise les termes de *grammatical* et de *lexical* pour rendre compte de l'opposition entre deux types de supports de l'information temporelle, et également pour indiquer un type de hiérarchisation de la construction du sens temporel dans la phrase, donc un type de hiérarchisation de l'expression du plan notionnel.

La définition de Bogacki ci-dessous apporte une information supplémentaire en indiquant que l'opposition grammaire contre lexicale repose sur l'opposition entre deux types

²⁶ Quand Imbs parle de verbe, cela concerne plus particulièrement les formes fléchies des verbes, de fait la question du rôle de la base verbale dans la détermination temporelle n'est pas abordée.

de notions, « courantes ou productives » et « exceptionnelles », que nous caractériserons de **fréquentes** et **rares**. Les premières sont liées à des marqueurs spécifiques fonctionnant en système (il s'agit principalement de morphèmes liés ou, en reprenant la terminologie de Polguère, de *signes grammaticaux*), tandis que les secondes sont liées aux lexèmes (ou *signes lexicaux*) :

« Il existe des notions dont la place dans la langue est toute particulière : elles jouissent d'un statut spécial, ce qui se traduit par leur grammaticalisation. Les marques formelles qui leur correspondent sont organisées en des systèmes qui servent de moules aux structures lexémiques utilisées par les sujets parlants. [...] D'un autre côté, certaines notions n'apparaissent dans la langue qu'exceptionnellement : elles se cantonnent dans le lexique, interviennent rarement dans le secteur grammatical et leur rendement – en ce qui concerne les oppositions où elles entrent – est très faible » Bogacki (1985 : 7).

La distinction que fait ici Bogacki est fondée sur la fréquence des notions et non sur la dénombrabilité des signes en fonction de leur appartenance à telle ou telle partie du discours. Il sous-entend que les notions véhiculées par les *signes grammaticaux* et les *signes lexicaux* sont différentes. Cette distinction qui repose sur une hypothèse diachronique de l'évolution des langues et qui date de Meillet permet d'effectuer un lien entre les marques formelles et le type de notions exprimées. Elle devrait donc aboutir à une corrélation plus ou moins importante de l'opposition grammaticale vs lexicale entre les plans notionnels et formels ou, autrement dit, cela implique que les notions exprimées par des *signes grammaticaux* et par des *signes lexicaux* sont différentes. Cette distinction notionnelle se retrouve dans l'opposition entre les *valeurs grammaticales* (temps, nombre, genre, mode, voix, aspect, ...) et *valeurs lexicales*.

Mais cette corrélation n'est pas évidente puisque la notion de temps est exprimée par des formes lexicales et grammaticales. En effet, Imbs indique que la notion générale de temps n'est pas exprimée spécifiquement par des unités grammaticales ou lexicales. La même notion est alors véhiculée par des éléments différents, il ne peut donc pas y avoir au sens de Bogacki une opposition stricte entre notions grammaticales et notions lexicales corrélées aux formes. Toutefois Imbs maintient l'opposition entre signes grammaticaux et signes lexicaux, mais il ne parle pas de fréquence et de notions différentes, mais de dépendance entre les notions véhiculées par les *signes grammaticaux* et les *signes lexicaux* : les *signes grammaticaux* véhiculent les valeurs temporelles principales sur lesquelles vont venir se greffer les valeurs temporelles des *signes lexicaux*. Ainsi, l'opposition établie par Imbs concerne le niveau (i) des distinctions faites par Polguère et le lien entre les notions et les formes est replacé sur les relations d'ordre syntagmatique entre les différentes unités.

A l'opposé de cette conception, nous pouvons mentionner les travaux de Victorri (1999). Comme nous venons de le voir, les définitions des distinctions entre les notions de grammaire et de lexique peuvent osciller entre une délimitation basée sur les marques formelles (notamment flexionnelles) et une délimitation qui s'appuie sur le type de contenu « informationnel » véhiculé par les formes comme la définition de Victorri ci-dessous :

« [une propriété grammaticale ou lexicale] il ne s'agit pas d'une propriété qui doit être attachée à une unité en tant que telle, mais plutôt à certains emplois d'une unité. Une même unité peut jouer un rôle plus ou moins grammatical ou plus ou moins lexical suivant les énoncés dans lequel elle s'insère. » (1999 : 86)

Ainsi, si l'information véhiculée est aspectuelle dans les deux cas il faut démontrer que l'aspectualité peut être un phénomène lexical ou grammatical, mais cela ne dépendra pas de la

structure superficielle des formes. Victorri propose une définition de ce qui est grammatical et de ce qui est lexical :

« est grammatical ce qui sert dans la construction de la scène, et lexical ce qui sert, au-delà de cette construction, à évoquer les rapports entre l'univers socioculturel et physico-anthropologique qui structure le mode d'existence des sujets parlants" (1999 : 104)

Victorri considère dans cet article que le verbe véhicule des informations lexicales et grammaticales, les informations grammaticales évoquent le type de mouvement (procès) se déroulant sur la scène verbale, elles sont intrinsèquement liés au sens aspectuel des verbes. La frontière entre grammaire et lexique ne se situe pas au niveau des formes, mais sur deux plans différents. Soit on « pioche » dans l'univers pragmatique de référence soit, on reste au niveau purement linguistique de la cohérence textuelle en quelque sorte. Il effectue donc une distinction lexique vs grammaire qui repose sur des critères non pas formels mais conceptuels.

Enfin un dernier point de vue sur cette opposition est celui de Sasse qui analyse les phénomènes temporels (notamment l'aspect) dans une optique qui se veut cognitive, et dans ce cadre, il considère que la distinction grammaire vs lexique qui se retrouve sur le plan des formes n'a aucune conséquence sur le plan conceptuel, les mêmes notions peuvent être exprimées par des grammèmes ou des lexèmes. Il remet en cause la définition grammaticale des catégories linguistiques qu'il considère comme linguocentriques. Il compare les distinctions massifs/comptable et singuliers/pluriels (les premières reposant sur des distinctions lexicales, et les secondes sur des distinctions grammaticales), qui sont considérées uniquement en fonction de leur distribution morphologique dans les langues latines et anglo-saxonnes. Et, si on considère l'ensemble des langues, ces distinctions entre grammaticalisation et lexicalisation de concepts linguistiques n'est plus plausible. En mandarin par exemple, la distinction massif/comptable est grammaticalisée (Sasse 1991 : 33). On retrouve chez Sasse, la conception selon laquelle le niveau de représentation linguistique des formes est dépendant de variations idiomatiques qui ne permettent pas une distinction universelle des concepts reposant sur la base de leur non-grammaticalité. Pour Sasse, la notion de grammaticalisation telle que la présente Meillet n'a aucune pertinence sur le plan de la distinction des structures conceptuelles.

Dans cette partie, nous nous interrogeons sur les caractéristiques morphologiques et sémantiques du temps en français. Sur le plan morphologique, la temporalité est véhiculée par des morphèmes de flexions concaténés au verbe, Fradin parle de morphologie flexionnelle choisie par le locuteur car il ne s'agit pas d'un phénomène syntaxique. La temporalité n'est pas la seule information véhiculée par ces morphèmes de flexion. Les morphèmes dérivationnels n'ont pas vocation à exprimer en particulier la temporalité. Même si certains, qui peuvent être concaténés à des noms ou à des verbes, peuvent jouer un rôle au niveau de la temporalité du dérivé, tout comme les lexèmes, ils ne sont pas constitués uniquement du sens temporel et ne renvoient pas uniquement à un sens grammatical (voir par exemple les morphèmes dérivationnels qui sont souvent définis par paraphrase).

Nous avons vu que sur le plan sémantique, il n'existait pas d'opposition lexique vs grammaire, mais deux catégories de sens différentes qui peuvent être exprimées par les différentes catégories du discours. La seule caractéristique consiste dans le fait que les lexèmes appartenant aux catégories grammaticales ouvertes de la langue ont un sens lexical que n'ont pas les mots-outils. Enfin, sur le plan notionnel, il n'y a pas de ligne de démarcation franche entre d'une part des éléments vides sur le plan notionnel et, d'autre part des éléments pleins. Il n'y a donc pas de distinction à effectuer, mais il convient plutôt de déterminer des

différents types de notions exprimées par chaque catégorie du discours et d'effectuer une organisation hiérarchique qui doit être posée sur le plan de l'interprétation des différentes informations notionnelles exprimées en discours. Afin de déterminer les différences entre le type de support formel de l'information temporelle et les notions véhiculées, ainsi que leurs degrés d'expression par ces formes, nous effectuerons une analyse à plat du système sans présupposer une quelconque organisation hiérarchique des différentes formes mais en partant des notions temporelles que nous corrèlerons aux formes et aux différentes catégories grammaticales.

3.2 Les notions temporelles véhiculées par les signes linguistiques

Dans l'analyse des différentes sources morphologiques véhiculant la temporalité, nous avons potentiellement plusieurs types différents de sens temporels. Le sens temporel des lexèmes grammatical et lexical, et le sens temporel des morphèmes liés grammatical et lexical. En nous appuyant sur les grammaires et l'article de François-Geiger (1988), nous pouvons décrire quelques correspondances entre catégorie grammaticale et expression de la temporalité en distinguant le temps exprimé par les lexèmes (grammatical et lexical) et le temps exprimé par les morphèmes liés (grammatical et lexical).

Cette entrée par les formes de la représentation du temps doit être corrélée aux valeurs sémantiques véhiculées par ces types d'expression de la temporalité, car il n'y a pas toujours une corrélation complète entre les valeurs sémantiques et les formes linguistiques. Sur le plan sémantique, ou plus largement du contenu de la temporalité nous effectuons une distinction entre trois catégories. Ces trois catégories de la temporalité linguistique sont toutes liées à la notion de procès. En effet, la temporalité dans le discours n'existe qu'à travers des procès qui surviennent à un moment donné réellement ou hypothétiquement au moment de l'actuel²⁷. Ces différents types de temporalité peuvent exprimer un type de **localisation** particulière d'un procès qu'il s'agisse de localisation temporelle *absolue* ou *relative*, le point de repère qui est le moment de l'énonciation est crucial, ou bien qu'il s'agisse d'une datation ou d'une période temporelle particulière d'un procès, dans ce cas c'est le système conventionnel de découpage du temps qui est primordial. Un autre type de temporalité exprimé par des éléments langagiers est ce qu'on peut appeler la **quantification** temporelle, qu'il s'agisse de la *répétition* d'une action, de la *fréquence* d'une action, ou du calcul de la durée d'une action. Enfin, la dernière est la **qualification** temporelle d'une action, c'est-à-dire son statut *duratif*, *momentané*, *résultatif*, etc. cette catégorie concerne plus particulièrement la description temporelle du contenu de l'événement exprimé.

Dans cette partie, nous souhaitons simplement montrer quelques correspondances entre les différents types de catégories d'expression de la temporalité : grammaticales, lexicales (par les lexèmes et les morphèmes liés) et discursives et les différents types de valeurs sémantiques de la temporalité : localisation, quantification et qualification. Dans l'exposé de ces notions nous sommes dépendants de leur description par les linguistiques. De ce fait, nous ferons intervenir quelques considérations d'ordre historique. Ces descriptions historiques ne constituent pas cependant, l'objectif principal de notre propos.

²⁷ Nous développerons une discussion sur la notion de procès dans le point 3.5.

3.3 La localisation temporelle

On peut définir la localisation temporelle comme le fait de situer les événements dans le temps à partir de différents repères temporels qui peuvent s'effectuer en fonction du temps conventionnel, de manière directe ou indirecte²⁸, et surtout en lien avec le moment de l'énonciation, caractéristique spécifique de la temporalité dans le langage, ce que nous appelons la *déixis*. Dans le premier point, nous nous attachons à montrer comment est exprimée la localisation temporelle par les tiroirs. Nous verrons tout d'abord à partir de la Grammaire de Port-Royal (désormais GPR) qu'il est possible de distinguer deux types de localisation temporelle. Ensuite, en nous appuyant sur Imbs nous verrons trois façons de concevoir le moment de l'énonciation. Dans le deuxième point, nous verrons que la localisation peut s'effectuer sans marqueurs grammaticaux mais en fonction du discours. Enfin dans un troisième point nous nous attacherons à montrer d'autres systèmes de localisations véhiculés par des lexèmes.

3.3.1 La question de la déixis dans le système des tiroirs

L'analyse du système temporel du français est problématique dans le sens où le nombre et la répartition des tiroirs verbaux ou des différents paradigmes flexionnels du verbe n'entrent pas en adéquation complète avec la dichotomie passé/présent/futur. En effectuant une représentation schématique de la distribution des tiroirs temporels de l'indicatif en français, nous pouvons considérer que sur les huit tiroirs²⁹, cinq expriment le passé, un seul le présent et deux le futur.

Passé	Présent	Futur
Imparfait	Présent	Futur simple
Passé simple		Futur antérieur
Passé composé		
Plus-que-parfait		
Passé antérieur		

Tableau 6 – Répartition des tiroirs verbaux sur l'échelle temporelle.

Cette dissymétrie apparente montre que la distinction des tiroirs en fonction de la seule notion temporelle est réductrice (comme indiqué plus haut le temps (tiroir) n'est pas égal au temps (échelle temporelle)) et donc que la signification des tiroirs est plus complexe. Les deux analyses du sens des tiroirs que nous allons aborder ci-dessous maintiennent l'idée que les tiroirs permettent une localisation temporelle. Mais, la localisation temporelle ne s'effectue pas uniquement en s'appuyant sur la trichotomie passé/présent/futur pour la GPR. Le réseau d'opposition peut être perçu à partir d'un découpage multidimensionnel de la trichotomie déictique, où le présent de l'énonciation n'est pas l'unique point de référence permettant de localiser les événements dans le temps, c'est le cas chez Imbs.

²⁸ Nous verrons qu'un lexème peut renvoyer à localisation par l'intermédiaire d'un autre lexème auquel il est lié ce dernier étant directement localisé.

²⁹ Nous n'avons pas pris en compte les tiroirs surcomposés et ni les tiroirs conditionnels qui sont parfois considérés comme temporels.

La GPR : Temps absolu / temps relatif

L'opposition entre temps absolu et temps relatif est ancienne puisqu'elle tire son origine en France de la Grammaire de Port-Royal (GPR : 1660). Donzé (1967), dans son ouvrage, étudie la doctrine qui sous-tend la GPR. Celle-ci repose sur la distinction entre *temps simples* et *temps composés*. Il est important de noter ici que pour Port-Royal, les notions de temps simple et de temps composé désignent non pas des propriétés morphologiques, comme c'est le cas dans la grammaire française aujourd'hui, mais des propriétés sémantiques : *temps simple* signifie donc ici temps sémantiquement simple ; et *temps composé*, temps sémantiquement composé, i.e. complexe. Par ailleurs, le terme de temps ne renvoie pas aux tiroirs temporels, mais à la notion de temps. Ainsi, les temps simples ont comme point de référence le moment de la parole et permettent de marquer (situer l'événement) dans le passé, le présent ou le futur. Il n'y a donc selon les grammairiens de Port-Royal, que trois temps simples : le présent (*j'aime*), le passé (*j'ai aimé, j'aimai*), et le futur (*j'aimerai, je vais aimer*). Sur le plan du marquage formel par les tiroirs du français de ces temps simples, les grammairiens distinguent un tiroir correspondant aux temps simples du présent, tandis que les temps simples du passé ont deux tiroirs :

- passé défini (« chose précisément faite ») correspondant au passé composé (*j'ai écrit*)
- passé indéfini ou aoriste (« chose indéterminément faite ») correspondant au passé simple (*j'écrivis*)³⁰.

Les temps simples du futur ont également deux tiroirs :

- le futur simple (« chose devant arriver ») qui peut être illustré par *j'écrirai*.
- le futur proche (chose devant arriver bientôt) qui peut être illustré par *je vais écrire*.

Les temps composés sont également situés à partir du moment de la parole sur l'échelle passé/présent/futur, mais ils sont, en plus, situés relativement à une autre action passée ou futur. Sur le plan du marquage formel de ces temps du passé par les tiroirs, les grammairiens distinguent trois tiroirs :

- le prétérit imparfait (*je soupais lorsqu'il est entré* (GPR 1660 : 110)) passé mais aussi présent par rapport à la seconde action.
- le plus-que-parfait (*j'avais soupé lorsqu'il est entré* (GPR 1660 : 110)) passé mais aussi passé par rapport à la seconde action.
- le futur antérieur (*quand j'aurai soupé, il entrera* (GPR 1660 : 111)) futur mais aussi passé par rapport à une autre action futur.

³⁰ Le choix du terme indéterminé pour qualifier le PS peut paraître contradictoire car le procès est conçu avec ses bornes de début et de fin à l'intérieur d'une période temporelle, mais le terme indéterminé souligne que rien n'indique à quel moment exact au sein de cette période se situe le procès. Cette distinction entre PS et PC marque une spécificité du PC qui implique un état résultatif lié au moment de la parole. Cette notion d'*état résultatif* qui implique un lien entre le moment du procès et le moment de l'énonciation n'est pas présent chez Port-Royal

Temps simples dans leur sens	Passé (Passé composé et passé simple)		Présent ³¹ (présent)	Futur (futur simple et futur proche)
Temps composés dans leur sens	Passé et passé par rapport à une autre action. (Plus-que-parfait)	Passé et présent par rapport à une autre action. (Imparfait)		Futur et passé par rapport à une autre action futur. (Futur antérieur).

Tableau 7 – Temps simples et temps composés - Classement des tiroirs (GPR 1660)

Nous pouvons remarquer que dans leur analyse, les grammairiens de Port-Royal ne retirent pas l'information déictique aux temps composés, ils l'enrichissent. Les temps composés sont donc plus complexes sur le plan déictique que les temps simples, le PQP est un temps relatif exprimant l'antériorité par rapport à une autre action, et il reste déictique puisque c'est un temps du passé qui reste donc passé par rapport au moment de l'énonciation. Par ailleurs, il possède une seconde valeur déictique indirecte, puisque l'action qui lui sert de repère relatif est elle-même déictique par rapport au moment de l'énonciation. On peut donc déduire des temps composés deux valeurs déictiques : l'une intrinsèque, puisque tout tiroir implique d'être situé dans le passé, dans le présent et dans le futur, et une seconde indirecte puisque le repère relatif est lui-même en relation déictique.

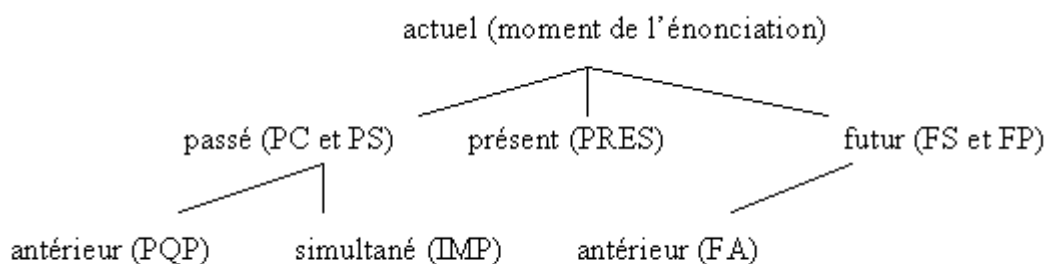


Schéma 1 – Les tiroirs et la localisation temporelle dans la GPR

On peut remarquer à propos des temps relatifs que les relations entre le procès et le procès de référence sont soit simultanées, soit antérieures. Il n'existe pas de relation de postériorité que ce soit dans le passé ou dans le futur. Par ailleurs, le procès de référence, dans les exemples de la GPR, est directement exprimé dans la proposition par l'intermédiaire d'un autre tiroir temporel qui semble obligatoire : les phrases *je soupais*, *j'avais soupé* et *j'aurai soupé* sont donc réputées incomplètes dans ce modèle.

La question de la stabilité en discours des valeurs des tiroirs

D'après Donzé, l'abbé Girard, en 1747, dans ses « Vrais principes de la langue française » utilise les termes de *temps absolus* et *temps relatifs*. Cette distinction est propre aux tiroirs, il faudrait donc parler de *tiroirs absolus* et de *tiroirs relatifs*. Mais, dans les recherches récentes, l'opposition *temps absolu* vs *temps relatif* n'est pas toujours utilisée pour distinguer les tiroirs. Vettters (1993) expose l'évolution de cette notion. De l'opposition stricte entre tiroirs absolus et tiroirs relatifs, on est passé à des tiroirs qui pouvaient être à la fois

³¹ On peut remarquer que si le présent est seul dans cette catégorisation c'est parce que, comme le signale Kleiber (1993 : 119), le présent indique une coréférence avec le moment de l'énonciation, il serait en quelque sorte un pur déictique.

relatifs et absolus. Yvon (1951) indique que le PQP et l'IMP qui sont des tiroirs relatifs, peuvent également se trouver en emploi absolu. Il s'appuie sur les deux exemples suivants :

- (1) *Cependant Frédéric n'était pas retourné chez les Dambreuses.*
- (2) *Un agneau se désaltérait
Dans le courant d'une onde pure.
Un loup survient à jeun...*

Le PQP de l'exemple (1) *n'était pas retourné* est en emploi absolu car « le fait de retourner » est en référence au moment de l'énonciation, et l'IMP *se désaltérait* est en emploi absolu puisqu'il marque le début d'une période temporelle et qu'il ne fait appel à aucun autre procès pour tirer sa référence. Dans l'exemple (2), Yvon sous-interprète l'IMP, ce n'est pas parce que l'IMP marque le début d'une période temporelle qu'il n'implique pas une autre action antérieure qui est laissée à la libre interprétation du lecteur.

Yvon ajoute que la notion de temps relatif ne doit pas être strictement applicable aux structures morphologiques temporelles particulières mais à la relation qu'entretiennent les temps entre eux lorsqu'ils sont employés. Il s'appuie également sur les deux exemples suivants :

- (3) *Le train sera parti quand nous arriverons à la gare (1951 : 269)*
- (4) *Nous arriverons à la gare quand le train sera parti (1951 : 269)*

Dans l'exemple (3), Yvon indique que le FA est repéré de manière relative, comme antérieur, par rapport au FS qui est repéré de manière *absolue*. Dans l'exemple (4), le FA est repéré de manière *absolue* par rapport au moment de l'énonciation³², toujours selon l'interprétation de Yvon. Mais, il y a dans ces deux exemples une ambiguïté interprétative. L'information véhiculée dans les deux phrases est « le train n'est plus là au moment où les individus arrivent à la gare ». Le moment du départ du train est toujours antérieur à l'arrivée des individus. Dans les deux cas c'est l'arrivée à la gare qui permet de repérer le départ du train et non le départ du train qui permet de repérer l'arrivée à la gare. Il n'y a donc qu'un seul repérage temporel possible, le futur antérieur est toujours repéré par rapport au FS. Ce qui brouille l'interprétation c'est la construction syntaxique des deux subordonnées, car nous avons dans le deuxième cas une subordonnée inverse.

Lo Cascio (1986) indique également que les tiroirs absolus peuvent se trouver en emploi relatif, l'exemple utilisé pour montrer l'ambiguïté de certains emplois des tiroirs est celui de Ruwet :

- (5) *Elle naîtra, fera de bonnes études, s'occupera de politique et évitera la troisième guerre mondiale. On dira après sa mort qu'elle fut une héroïne.*

Le passé simple *fut* qui devrait être un tiroir absolu, n'est pas repéré en fonction du moment de l'énonciation puisque le procès *être une héroïne* est postérieur au moment de l'énonciation, mais en fonction du verbe *dira* de la principale. Ainsi, selon Lo Cascio, nous n'avons pas un schéma classique du PS, mais un schéma correspondant à un tiroir relatif. Cet exemple est également traité par Barcelo et Brès (2006) sans faire appel à un faisceau de relations interprétatives. Ils indiquent que le moment de l'énonciation peut être fictif, et que ce point

³² Yvon utilise le terme de *présent absolu* pour nommer le moment de l'énonciation, ce qui implique un autre moment présent qui ne serait pas absolu.

fictif peut être indiqué dans le discours, c'est le cas dans cet exemple avec le verbe *dira*, qui sert non pas de repère relatif, mais de moment de l'énonciation fictif et donc de repère absolu.

L'instabilité du sens temporel³³ d'une partie des tiroirs entraîne une analyse sur le plan de la mise en discours de ces tiroirs. Les auteurs qui s'appuient sur ce point parlent alors d'emplois absolus (déictique) et d'emplois relatifs (anaphorique³⁴). Les temps de la principale seraient toujours déictiques et les temps anaphoriques se situeraient toujours dans la subordonnée (Ayer 1851 cité par Vetters 1993 : 89). Les emplois sont donc réglés en fonction du statut de la proposition. On aurait donc des temps absolus qui peuvent se situer dans la principale et dans la subordonnée – dans ce second cas, ils sont en emplois relatifs – ainsi que des temps relatifs qui ne s'emploient que dans la subordonnée. Pour ajouter à l'instabilité de la valeur des tiroirs, on a fait remarquer que dans la GPR les tiroirs appartenant au temps relatif étaient également déictiques puisqu'ils indiquent toujours soit le passé, soit le futur. On obtient donc sur la base d'une distinction entre valeurs déictiques et valeurs anaphoriques et emplois déictique et emploi anaphorique une double détermination sur le plan des tiroirs. On a ici une contradiction apparente, les tiroirs absolus peuvent avoir un sens déictique ou anaphorique en emploi, mais hors emploi ils n'ont de valeur que déictique. Les tiroirs relatifs n'ont de sens qu'anaphorique en emploi, mais hors emploi ils ont une valeur déictique et anaphorique. Cette contradiction nous amène à rejeter l'une des deux interprétations : soit on considère que les tiroirs n'ont pas de sens en langue mais que leur valeur n'est donnée qu'en discours, soit on considère qu'il n'y a pas de changement de sens du tiroir en discours ; dans ce cas il faut trouver une analyse discursive plus fine dépendante des valeurs en langues des tiroirs. Nous nous retrouvons donc avec deux types de distinction. La première se situe dans le sens des tiroirs verbaux (**définition formelle**), et la seconde considère les tiroirs verbaux en discours (**définition fonctionnelle**), les deux approches étant contradictoires. Nous venons de voir deux contre-exemples aux argumentations proposant une analyse fonctionnelle des tiroirs, le premier par une mauvaise interprétation syntaxique de la structure de la phrase, le second par une mauvaise interprétation de la structure du récit. Ceci nous amène à rejeter cette hypothèse du changement de valeur en emploi des tiroirs verbaux dans cette analyse de la valeur de localisation des tiroirs.

Antérieur, simultané et postérieur

Nous avons distingué ci-dessus les catégories des tiroirs qui sont : absolu (en langue) ou déictique (en emploi), relatif (en langue) ou anaphorique (en emploi). Dans ce point, nous abordons les valeurs de ces catégories. Les trois termes *antérieur*, *simultané*, *postérieur* peuvent être utilisés pour référer aux relations déictiques et anaphoriques puisque dans les deux cas il existe un moment de référence qui est, soit le moment de l'énonciation, soit un autre procès à partir duquel cette terminologie peut être employée. Mais il n'existe pas d'opposition entre tiroirs anaphoriques et tiroirs déictiques puisque les tiroirs anaphoriques sont également déictiques. Ainsi, sur le plan de la terminologie, les relations déictiques sont nommées : **passé / présent / futur**, et les relations anaphoriques : **antériorité / simultanité / postériorité**.

³³ En l'occurrence le sens temporel est référentiel, il pose deux questions : à quelle partie du temps réfère le tiroir utilisé ? Et où se situe cette indication référentielle ?

³⁴ Comme le signale Kleiber (1993 : 119-120), il y a un parallèle entre l'expression de non simultanité d'un temps grammatical avec son moment d'énonciation et la situation des expressions anaphoriques « dont le référent ne coïncide pas avec l'antécédent ». Cette référence indirecte dans les deux cas amène à l'appellation anaphorique.

Une remarque à ce propos, il faut distinguer l'analyse du sens des tiroirs de la cohérence temporelle. Ainsi dans chacun des exemples (6) et (7) ci-dessous, les procès sont hiérarchisés temporellement, mais peut-on pour autant utiliser les termes de simultanéité, de postériorité ou d'antériorité :

(6) *Il marche et ramasse des violettes*

(7) *Il rentre chez lui et tombe tous les trois mètres. Il est saoul.*

En (6) deux interprétations sont possibles : soit, *marcher* et *ramasser* alternent, ils sont donc sur le même plan ; soit, *ramasser* serait inclus dans l'action de *marcher*. Par rapport au moment de l'énonciation tout est simultané. Mais sur le plan de la hiérarchisation des actions, les tiroirs ne nous permettent pas un quelconque repérage. L'exemple (7) présente le même problème. Mais, dans tous les cas, la valeur de tiroir présent n'implique en aucun cas une forme de repérage anaphorique, il s'agit ici uniquement d'une question concernant l'ordre discursif des événements (cohérence textuelle), et pour en rendre compte la seule dimension temporelle et référentielle des tiroirs ne suffit pas, nous verrons que c'est ici la valeur aspectuelle du verbe qui entre en scène. Dans ces cas, nous parlerons de **concomitance**, d'**enchâssement**, de **précédence** et de **succession** des procès dans le temps.

Comme nous l'avons fait remarquer ci-dessus, dans la GPR il n'y a pas de temps morphologiques relatifs qui indiqueraient qu'une action est future par rapport à une autre action passée (postériorité), Gosselin cite le cas ci-dessous :

(9) *Il disait qu'à 8h Luc aurait terminé son travail depuis longtemps*

où le procès *terminer son travail* au CP est postérieur au procès *dire* à l'IMP. Cet exemple, montre que les valeurs d'antériorité, de simultanéité et de postériorité des temps anaphoriques dépendent de l'actualisation en discours des tiroirs. Cet exemple introduit à nouveau le problème du discours rapporté et la question du statut du procès *dire* à l'IMP qui peut être lu comme un moment de l'énonciation virtuel ou comme un point de repère relatif du procès au conditionnel. Le problème de l'analyse des grammairiens de Port-Royal est qu'ils considèrent que les tiroirs relatifs ont un sens en langue et impliquent par leur forme morphologique un autre procès qui sera toujours situé de la même façon par rapport au procès de base. Mais leurs illustrations du sens des tiroirs verbaux (excepté pour le PQP) sont toujours effectuées en intégrant le procès qui sert de référence relative. Il s'agit donc d'un procès exprimé et non impliqué et c'est donc du contexte ainsi que de l'aspect verbal que va dépendre le repérage *simultané, postérieur* ou *antérieur*.

Paul Imbs et le moment de l'énonciation « fictif »

Imbs propose une division « primaire » des valeurs des tiroirs temporels en passé présent futur, le présent étant « l'origine des temps »³⁵ donc le moment repère autour duquel gravite passé et futur. Il s'agit de la première échelle de référence. Ensuite, « par un effort d'imagination », le moment repère peut être le passé ou le futur, réalisant donc l'antérieur du passé, l'ultérieur du passé et l'antérieur du futur, l'ultérieur du futur. Il s'agit du système « secondaire » des divisions temporelles.

³⁵ Il précise bien qu'il s'agit du moment de la parole : « je prends pour point de départ le moment où je parle ou j'écris » (1960 : 13).

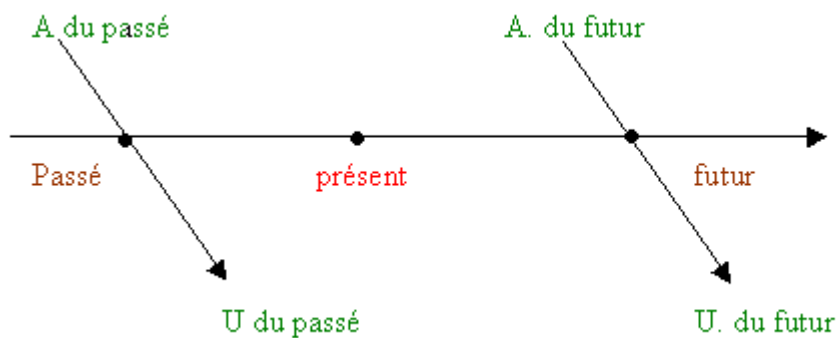


Schéma 2 – Échelle des temps, Imbs (1968 :13)³⁶.

Le schéma ci-dessus correspond à la répartition des tiroirs verbaux ci-dessous :

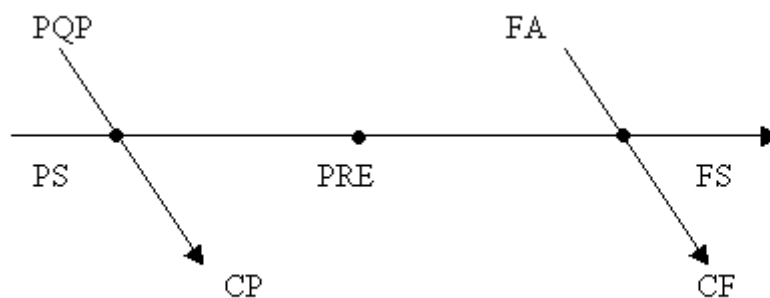


Schéma 3 – Répartition des tiroirs selon l'échelle de Imbs.

Pour qualifier le système secondaire, Imbs parle de temps relatif ou fictif³⁷, mais contrairement à Port-Royal qui voyait dans le système de représentation des temps un lien obligatoire au moment de la parole (au présent), chez Imbs le système secondaire n'est plus en lien au moment de la parole mais en lien directement au passé ou au futur qui forment à leur tour des points d'origine. Ainsi, pour rester complet sur le plan de la référence déictique on pourrait dire que le moment de l'énonciation (que l'actuel) n'est pas uniquement le présent, mais qu'il peut également correspondre au passé ou au futur grâce au pouvoir de l'imaginaire³⁸. La temporalité est conçue comme un tissu de relations, fonction de l'époque dans laquelle le locuteur situe l'actuel, réellement ou fictivement. A cet égard, les exemples qu'il donne des systèmes secondaires paraissent clairs, l'origine des temps étant toujours liée à un verbe de parole (discours rapporté) :

	Antérieur	Origine des temps	Ultérieur
Passé	<i>Comme il n'avait pas achevé sa tâche</i>	<i>il pensa</i>	<i>qu'il la reprendrait le lendemain</i>
Futur	<i>Quand il aura achevé sa tâche</i>	<i>il estimera sans doute</i>	<i>qu'il faudra la reprendre</i>

En outre, la double valeur du passé et du futur comme temps repère ou temps repéré, montre que la nature de la temporalité véhiculée par les tiroirs dépend de leur valeur en emploi et non de leur forme. Une distinction majeure entre le système d'Imbs et celui de la GPR est le type de tiroirs verbaux analysés. Imbs prend en compte le conditionnel ce que ne fait pas la GPR, par contre il ne tient pas compte de l'IMP, ni du PC. Nous avons ici un

³⁶ Dans le schéma : A. = antérieur et U. = ultérieur.

³⁷ Il qualifie à l'opposé le système primaire de temps réel ou absolu.

³⁸ Dans ce cadre le terme « imaginaire » ne renvoie pas un niveau textuel particulier, mais à une spécificité du langage humain.

argument de plus en faveur de la dimension proprement linguistique de la construction d'une échelle temporelle. Le rôle du PC et l'IMP dans le système des tiroirs n'est donc pas proprement la localisation. Pour Imbs, c'est la dimension de l'aspect qui se retrouve dans la répartition des tiroirs de façon franche, puisqu'il permet d'effectuer des distinctions entre tiroirs : IMP vs PS, et Présent vs PC.

Le réseau d'opposition des tiroirs a également été analysé en fonction de l'emploi discursif de ces tiroirs (Benveniste, Weinrich), où en considérant qu'un autre paramètre est grammaticalisé dans la signification des tiroirs, ce paramètre pourrait être aspectuel (Guillaume 1929), ou enfin en lien à un système de repérage plus complexe (Reichenbach 1947). Nous ne pourrions pas dans ce travail évoquer plus amplement l'analyse de la temporalité de discours, ce point de vue étant opposé à l'approche aspectuo-temporel que nous voulons développer. Nous aborderons les deux derniers points dans la question de la relation entre temps et aspect (chapitre 2 point 3).

3.3.2 La localisation temporelle et les repères conventionnels

La localisation temporelle, nous venons de le voir, est une particularité des tiroirs verbaux, mais elle n'est pas une spécificité de ces tiroirs. A l'aide des trois éléments que nous venons d'utiliser : le moment de l'énonciation, le repère relatif et le repère absolu, nous pouvons présenter d'autres types d'éléments discursifs exprimant la localisation temporelle. Mais nous devons également faire appel à d'autres types de repères, notamment celui lié au temps conventionnel. Nous passerons en revue principalement des lexèmes appartenant aux catégories ouvertes de la langue tels que des adjectifs, des noms et des verbes. Nous verrons dans ce cadre que le sens temporel constitue soit une partie essentielle du sens du lexème, soit une partie résultante ou un reliquat ou corrélat. Nous observerons également le cas des adverbes et des conjonctions toujours en fonction de cette notion de localisation.

Adjectifs, noms et verbes localisateurs

Dans ce point nous allons distinguer trois types d'adjectifs de localisation, ce qui va nous amener à parler des propriétés des noms et des verbes.

i) Certains adjectifs localisateurs renvoient à un repère lié au temps conventionnel, ce repère est fixe, autonome, il correspond à une date du calendrier repérée indirectement par l'intermédiaire d'une époque historique (*préhistorique, médiéval, victorien, pharaonique, mycénienne, cyclopéen*) qui est, elle, liée à une date conventionnelle. La plupart de ces adjectifs sont des adjectifs relationnels dérivés d'un nom qui exprime lui-même cette époque, ou l'objet ou individu (*la Préhistoire, le Moyen-âge, la reine Victoria, le temps des pharaons*) qui a marqué cette époque localisée ensuite par le calendrier conventionnel. Le sens de ces adjectifs n'est pas uniquement composé de ce sens temporel, il véhicule également tous les composantes sémantiques liées au nom dont il est originaire :

- (1) *un nom préhistorique*³⁹
- (2) *une forêt médiévale*
- (3) *un comportement victorien*
- (4) *des parachutes dorés pharaoniques*

³⁹ Nous ne discutons pas ici de leur valeur de vérité.

ii) D'autres adjectifs opèrent une localisation dans le temps en fonction du moment de l'énonciation qu'il soit réel ou fictif. Cette fonction de localisation opère sur le nom qu'ils modifient tout comme les adjectifs ci-dessus :

(5) *La conjoncture actuelle*

(6) *La thèse future*

Andrée Borillo indique que le repère peut être fourni par le temps de parole du locuteur ou par tout autre événement situé dans le passé ou le futur. Borillo discute dans ce cadre de l'opposition entre adjectifs de temps relatif par rapport aux précédents qui seraient des adjectifs de temps absolu. Elle refuse d'utiliser cette terminologie, mais elle établit un parallèle pour montrer que le sens notionnel de localisation est présent de la même manière au sein des adjectifs et des tiroirs verbaux :

« C'est pour souligner la relativisation introduite par ces adjectifs que nous avons choisi le terme d'« Adjectifs de temps relatif » (cf. Borillo 2002), repris de M. Gross qui parle de « date relative » pour les adverbes (cf. Gross 1986). Mais nous convenons que ce choix n'est pas très heureux dans la mesure où les termes de « absolu » et « relatif » sont traditionnellement réservés à la distinction entre les deux systèmes de temps verbaux, « temps absolu »/« temps relatif » (cf. Veters 1992). Dans ce cas, il serait sans doute préférable de substituer au terme de « relatif » celui de « lié » ou d'« ancré » (en anglais « anchored », cf. Smith 1978). »

Ce parallèle est discutable, tout d'abord parce que la fonction de localisation des adjectifs appartenant au premier groupe est liée au temps conventionnel et non au moment de l'énonciation, *des dépenses pharaoniques* peuvent avoir lieu pendant le règne des pharaons ou ultérieurement en référence au règne des pharaons⁴⁰. Mais quel que soit le type de relation de localisation le procès désigné par le nom qui est localisé par l'adjectif PHARAONIQUE se situera toujours sur l'échelle temporelle conventionnelle au même endroit. Le sens temporel peut d'ailleurs n'être qu'un corrélat du sens lexical de ces adjectifs. Ensuite, la fonction de localisation des adjectifs appartenant au second groupe est directement liée au moment de l'énonciation : *actuelle* = « maintenant par rapport au moment de l'énonciation », *futur* = « futur par rapport au moment de l'énonciation ». Ils n'expriment ni l'antériorité, ni la simultanéité, ni la postériorité et le fait que le moment de l'énonciation puisse être fictif et *lié au mois de juin 2007* par exemple, ou qu'il puisse être réel et lié à *l'actuel* n'influence en rien le type de référence absolu de ces adjectifs. Borillo recense une trentaine de ces adjectifs, qu'elle appelle « ancrés », en français et qui peuvent modifier des noms désignant des entités de nature très différente : des unités de temps, des événements ou des états, ci-dessous les exemples de Borillo :

(7) *L'an prochain, le mois suivant, un futur mariage, des événements récents, un souvenir ancien mais également, pour certains, des entités matérielles concrètes :*

(8) *Un nouveau pont, un tableau ancien, un vieux chapeau, ma précédente voiture ou même des êtres vivants, animaux mais surtout humains :*

(9) *Un vieux professeur, un ancien ministre, le futur candidat, un vieil ami, etc.*

Ces adjectifs ont comme spécificité d'exprimer uniquement la temporalité ou une notion spatiale qui peut être interprétée temporellement, contrairement aux adjectifs relationnels précédents dont la composante temporelle est un corrélat de leur sens lexical.

⁴⁰ Il y a dans ces adjectifs un parallèle à faire entre le sens propre et le sens figuré.

iii) Enfin, d'autres adjectifs expriment une localisation directe dans le temps, en indiquant uniquement une période temporelle qui est localisée par rapport au temps conventionnel, c'est le cas de *matinal*, *nocturne* et *dominical*⁴¹, dans les exemples ci-dessous :

(10) *Un réveil matinal*

(11) *La vie nocturne*

(12) *Une ballade dominicale*

Dans ces exemples le procès exprimé par le SN est repéré par rapport à un intervalle temporel qui est disjoint du moment de l'énonciation. Il s'agit également dans ces exemples de repères conventionnels qui nous permettent de localiser ces événements. Cette dimension temporelle est la composante complète (entière) du sens lexical de chacun de ces adjectifs. Elle n'est pas une propriété de la catégorie grammaticale « adjectif ». Il en est d'ailleurs de même pour certains noms qui fonctionnent de la même manière. Par exemple *la nuit*, *le matin*, *le présent*, *l'avenir*, *Noël*, *dimanche*, expriment tous une indication temporelle de localisation. Ces indications nous les retrouvons également dans le sens lexical de certains verbes tel que *déjeuner*, *dîner* qui renvoient à une période temporelle fixe et qui ont une certaine durée. Dans tous ces exemples, la localisation est relative à une référence temporelle plus étendue de l'ordre de la journée, de l'année. Ils fonctionnent comme des sélecteurs d'une partie temporelle mise en jeu implicitement. On peut figurer ces représentations temporelles sous la forme d'un système d'enchâssement des références, ces références sont relatives à la période sélectionnée par le lexème. Par exemple, le nom *matin* sélectionne une partie spécifique d'une étendue de temps qui est *la journée* : *matin* \subset *journée*.

Sur le plan de la localisation temporelle, plusieurs types de références sont en jeu : les références directes à la temporalité chronologique qui sont la datation ainsi que la spécification d'une période temporelle précise, les marqueurs de cette temporalité directe sont des éléments lexicaux et des syntagmes prépositionnels ou nominaux. Un deuxième type de temporalité consiste dans la localisation d'un événement dans le temps à partir d'une référence déictique ou anaphorique au moment de l'énonciation. Les marqueurs peuvent être dans ce cas les tiroirs, des adverbes ou des compléments adverbiaux.

Conjonctions et adverbes

Certaines conjonctions et certains adverbes permettent de rendre compte de l'opposition *absolu* versus *relatif*, et donc d'un système de localisation temporelle. Les conjonctions peuvent indiquer :

- l'antériorité : *avant que*
- la simultanéité : *pendant que*, *maintenant que*, *lorsque*, *etc.*
- la postériorité : *après que*, *une fois que*, *etc.*

Ces conjonctions impliquent une localisation relative car elles mettent obligatoirement en relation deux procès, la localisation portant sur le deuxième procès par rapport au premier.

Tesnière (1980(-1927) : 41) effectue un classement des adverbes marquant formellement cette opposition

⁴¹ Concernant *matinal* et *nocturne*, ces adjectifs sont tous les deux dérivés respectivement des noms *matin* et *nuit*.

ABSOLU	RELATIF
Temps passé	Temps antérieur
<i>Tout à l'heure</i> <i>Hier</i> <i>Avant-hier</i> <i>Il y a deux heures/ trois jours/ six semaines/ deux mois/ cinq ans</i> <i>La semaine/ l'année dernière/ le mois/ l'an dernier</i> <i>Lundi dernier</i>	<i>L'instant d'avant</i> <i>La veille</i> <i>L'avant-veille</i> <i>deux heures/ trois jours/ six semaines/ deux mois/ cinq ans auparavant</i> <i>La semaine/ l'année précédente/ le mois précédent</i> <i>Le lundi précédent</i>
Temps présent	Temps concomitant
<i>En ce moment</i> <i>Aujourd'hui</i> <i>Cette semaine/ cette année</i> <i>Ce mois-ci</i> <i>Lundi/ mardi/ etc.</i>	<i>A ce moment-là</i> <i>Ce jour-là</i> <i>Cette semaine-là/ cette année-là/ ce mois-là</i> <i>Le lundi/ le mardi/ etc.</i>
Temps futur	Temps postérieur
<i>Tout à l'heure</i> <i>Demain</i> <i>Après demain</i> <i>Dans deux heures/ trois jours/ six semaines/ deux mois/ cinq ans</i> <i>La semaine/ l'année prochaine</i> <i>Le mois/ l'an prochain</i> <i>Lundi prochain</i>	<i>L'instant d'après</i> <i>Le lendemain</i> <i>Le surlendemain</i> <i>deux heures/ trois jours/ six semaines/ deux mois/ cinq ans après</i> <i>la semaine/ l'année suivante</i> <i>le mois suivant</i> <i>le lundi suivant</i>

Tableau 8 – Temps absolus temps relatif - Classement des adverbes (Tesnière 1927)

Dans la classification de Tesnière, nous pouvons dénombrer de nombreux adverbes dont nous avons rendu compte dans la catégorie précédente des adjectifs. Les principales oppositions concernant ce qu'actuellement les linguistes considèrent être des adverbes, peuvent être rendues ci-dessous :

- *hier* vs *la veille*
- *aujourd'hui* vs *maintenant*
- *demain* vs *le lendemain*

Vuillaume (1990 : 16) distingue les marqueurs déictiques immédiats (directs) tel que certains adverbes temporels *aujourd'hui*, *maintenant*, et les temps verbaux qui ont besoin d'un ancrage supplémentaire lié au contexte. En effet, dans l'exemple qu'il cite : *Pierre est venu*, l'information temporelle véhiculée par le passé composé, est déictique, elle situe la venue de Pierre dans le passé par rapport au moment de l'énonciation, mais l'objectif visé par l'utilisation de ce temps est une période précise du passé qui ne peut-être spécifiée qu'en fonction du contexte. A priori les déictiques directs sont les plus précis référentiellement dans la catégorie des déictiques, mais les informations temporelles peuvent être bien plus précises qu'un simple *aujourd'hui*. Pour être plus précis, l'échelle de localisation de la temporalité linguistique doit changer et passer à des éléments qui ont une référence conventionnelle. Si les adverbes servent aussi bien de lien entre référence absolu ou relative et référence conventionnelle, c'est parce que ce sont des éléments charnière sur le plan sémantique. En effet, *la veille* correspond sémantiquement dans la plupart de ses emplois à une unité de l'ordre de la journée, *aujourd'hui* et *demain* également. Nous avons déjà rendu compte d'autres types d'éléments ayant une référence conventionnelle, ce sont certains adjectifs. Nous pouvons les compléter par des noms et des compléments circonstanciels de temps introduits par des prépositions du type *à*, *en*, *pendant*, *durant*, ...Ainsi, nous voyons clairement que les éléments linguistiques impliquent des systèmes de localisation distincts,

mais que ces systèmes sont combinables de façon très précise comme dans les exemples ci-dessous :

(13) *Hier, Pierre est venu travailler le matin à 8h.*

(14) *La veille, Pierre était venu travailler le matin à 8h*

(15) *Aujourd'hui, le TGV bat son record de vitesse entre 13h et 13h30*

(16) *Maintenant, il a décidé de ne plus venir*

Dans ces exemples, les temps verbaux impliquent une localisation par rapport aux trois périodes passé/présent et futur en fonction du moment de l'énonciation. Les adverbes *hier, la veille, aujourd'hui, maintenant* impliquent une localisation temporelle plus précise de l'ordre des journées, tout en étant encore liés au moment de l'énonciation. *Le matin* implique une période temporelle au sein de la journée il n'est donc plus lié au moment de l'énonciation mais est ancré par rapport au temps conventionnel. Les compléments circonstanciels tels que *à 8h, entre 13h et 13h30* impliquent une période temporelle graduelle selon la matinée et le temps conventionnel.

3.4 La quantification temporelle

La localisation temporelle d'un procès est proche de la notion de temporalité conventionnelle, mais par l'étude des formes linguistiques et des spécificités du langage elle s'en distingue car elle est en relation avec le moment de la parole et des projections sur l'axe syntagmatique de déroulement des événements, que ce soit en terme de temps relatif ou de point de repère recréé. La quantification se détache du moment de la parole, elle apparaît comme une spécification d'un procès sur le plan de son déroulement temporel. Chaque procès exprimé peut réaliser différents sous-procès qu'ils soient identiques ou différents, et ces sous-procès peuvent être expliqués en termes d'intervalle et de continuité sur l'axe temporel, ce qui implique un lien étroit avec la localisation temporelle et une représentation linéaire du temps (ce qu'on peut appeler le déroulement temporel des événements). La quantification temporelle est donc fortement liée au trait grammatical nombre, même si elle ne porte pas de marques spécifiques de singulier et de pluriel et elle est donc à l'intersection de la localisation temporelle et de la qualification temporelle. La quantification temporelle regroupe diverses informations relatives au procès de l'ordre de la *répétition*, de la *fréquence*, de la *distributivité* d'un procès dans le temps.

3.4.1 Les catégories de la quantification

Fréquentatif, itératif et itératif référentiel : le cas des adverbes et des adjectifs

Les éléments qui lexicalisent le plus la valeur quantificationnelle sont les adverbes et les syntagmes adverbiaux appelés quantifieurs. Nous ferons tout d'abord une première partition entre adverbes fréquentatifs et adverbes itératifs. Dans la première catégorie nous classons : *accidentellement, épisodiquement, exceptionnellement, fréquemment, occasionnellement, périodiquement, sporadiquement, de temps en temps, parfois, toujours, quelquefois, souvent...* Les autres adverbes sont des numéraux associés à *fois* : *x fois*, auquel on peut ajouter *encore, à nouveau, déjà* dans certains de leurs emplois temporels. La différence entre les deux types de quantification réside dans la détermination ou l'indétermination du nombre. Ce facteur est important car l'indétermination du nombre ne permet pas de concevoir les différents procès de manière individuelle. L'ensemble des sous-procès est donc

obligatoirement conçu comme le résultat d'un procès global. Ceci n'est pas vrai pour les itératifs :

- (1) *Il court épisodiquement*
- (2) *Il court deux fois*

Dans le premier cas, la répétition du procès est aléatoire, nous utiliserons donc le terme de fréquence de déroulement du procès. L'autre type de répétition est précise, elle détermine deux courses précises, nous utiliserons le terme d'itération pour qualifier ce sens. Cette distinction est uniquement sémantique, l'adverbe portant sur le procès va sémantiquement prédiquer dans le cas 1 : $P = (px)$ et dans le cas 2 : $P = p(x)$ ⁴². Et sous forme schématique cela donne :

$]p_1, p_2, \dots p_n[P_f$	Fréquentatif
$]--[p_1]---[p_2]-[P_i$	Itératif

Les adverbes itératifs *encore*, *déjà* et *à nouveau* ont un fonctionnement un peu particulier car la valeur itérative n'est pas aussi systématique, elle dépend notamment des tiroirs utilisés et de la nature du verbe et de ses arguments :

- (3) *Il court encore / Il court encore un 100m*
- (4) *Il court à nouveau / Il court à nouveau un 100m*
- (5) *Il vient déjà / Il est déjà venu*

Sur le plan des parties du discours, certains adjectifs, en fonction de leur contenu lexical, expriment une répétition, une fréquence, quantifient le nom avec lequel ils sont en colocation, c'est le cas de *rare* et *fréquent*, dans les exemples ci-dessous :

- (6) *De rares visites*
- (7) *De fréquentes visites*

L'adjectif, dans ces exemples, qualifie le nom avec auquel il est lié. Pour qu'il puisse y avoir de la temporalité, le nom qui est qualifié doit exprimer un procès ; on parle dans ce cadre de la nominalisation du procès. Dans ces exemples, nous parlerons de l'action nominalisée par *visite* qui est *visiter*.

Dans les exemples (6) et (7) les adjectifs impliquent une répétition aléatoire du procès. Cette répétition est renforcée par le pluriel, mais le pluriel est obligatoire dans ces deux cas :

- (6') *?Une rare visite ou ~~une~~ visite rare*
- (7') *?Une fréquente visite ou ?une visite fréquente*

Nous pouvons dire que c'est l'adjectif qui commande le pluriel.

Dans les exemples (8) à (12), tiré de Borillo (2001), les adjectifs sont quantifiants en soi. Ils impliquent une répétition qui n'est plus aléatoire, mais précise parce qu'ils véhiculent également un contenu temporel conventionnel. Ces adjectifs possèdent à la fois un contenu référentiel et quantificationnel :

⁴² P représente le procès global, p représente une unité du procès et x l'opérateur de quantification temporel.

- (8) *Une publication trimestrielle* (« qui a lieu tous les trois mois »)
 (9) *Un banquet annuel* (« qui a lieu chaque année »)
 (10) *Une réunion hebdomadaire* (« qui a lieu chaque semaine »)
 (11) *Une visite quotidienne* (« qui a lieu chaque jour »)
 (12) *Une exposition bisannuelle* (« qui a lieu tous les deux ans »)

En ce qui concerne les adverbes, la même opposition se fait sentir entre d'une part une répétition aléatoire (ceux que nous avons appelés fréquentatifs (13)) et d'autre part une répétition précise (14). Ces deux types de quantifications vont s'appliquer au procès véhiculé par le verbe :

- (13) *Habituellement, souvent, toujours, parfois, quelquefois ...*
 (14) *Journellement ou quotidiennement, annuellement, mensuellement, constamment, continuellement, hebdomadairement, journallement, mensuellement, perpétuellement, quotidiennement, semestriellement, sempiternellement.*

Il est clair que dans la série des exemples en (14) tout comme dans les exemples de (8) à (12), la répétition précise est liée à la valeur lexicale des adverbes qui implique une référence à la temporalité conventionnelle en terme d'année, de jour, de mois, etc.

La répétition précise et référentielle d'un procès peut être qualifiée d'itérative référentielle, on peut lui adjuger une représentation où l'intervalle entre chaque procès répété est identique :

][p₁]-[p₂]-[p₃][P **itératif référentiel**

La distinction entre adjectifs fréquentatifs et itératifs simples n'existe pas sur le plan formel car l'itérativité simple est marquée sur le nom par l'intermédiaire du déterminant numéral. Il y a d'ailleurs incompatibilité entre valeur fréquentative et valeur itérative :

- (14) **Deux visites fréquentes*

Par contre, il y a possibilité d'une nouvelle forme de distributivité des procès qui combine itérativité et itérativité référentielle, et qui respecte l'ordre syntaxique des constituants. L'itération simple va porter sur le nom par l'intermédiaire du déterminant, puis l'itérativité référentielle va porter sur le nom et son déterminant par l'intermédiaire de l'adjectif, comme pour l'exemple (15) :

- (15) *Deux visites quotidiennes*

Fréquentatif interne, semelfactif et itératif binaire : le cas des verbes

Certains verbes dans leur sémantisme interne véhiculent également, outre d'autres indications non-temporelles, des informations du type quantificationnel. Il s'agit des verbes comme *complimenter, tousser, caresser, aboyer, japper, hachurer, zébrer, mastiquer, mâcher, triturer, applaudir*. Dans tous ces cas nous avons des fréquentatifs que nous appelons **interne**, car chaque procès se compose d'une suite d'actes dont la somme est conçue en tant qu'un seul procès et ces actes ne peuvent pas être dénombrés :

- (16) *Arrête de complimenter ma femme* (« faire des compliments »)
 (17) *Arrête de tousser !* (« avoir une toux »)
 (18) *Arrête de caresser ce chien !* (« faire des caresses »)
 (19) *Arrête d'aboyer comme ça !* (« émettre des aboiements »)
 (20) *Arrête de hachurer ma page !* (« faire des hachures »)

Si ces verbes sont considérés comme véhiculant une quantification temporelle, c'est en partie en raison de l'analogie de contenu avec certains suffixes. Certains suffixes dérivationnels tels que -ILLER dans *sauter/sautiller*, *tirer/tirailleur*, -ETER *feuille/feuilleter*, *cligner/clignoter*, ou -ONNER dans *mâcher/mâchonner* expriment également la quantification, et il s'agit également d'une quantification que l'on peut appeler fréquentative interne. Une autre valeur corrélative à la fréquentativité interne est le type de procès qui entre dans l'intervalle répétitif. Ainsi, si *marcher* c'est la répétition de pas, un pas c'est la répétition de deux séquences différentes qui sont lever et baisser alternativement la jambe. La répétition est donc ici constituée de sous procès différents que l'on a représentée sous le schéma ci-dessous. Ce type de répétitivité peut être appelée *fréquentative interne hétérogène* (ou simplement *micro-hétérogène* selon la terminologie de Recanati et Récanati (1999)) :

][yz], [yz], [yz] [⊂ X **fréquentatif interne hétérogène**

Dans tous ces cas d'analyse de la quantification verbale, nous entrons à la limite de l'étude linguistique puisque le degré de référentialité à la réalité physique de cette analyse sémantique est tellement élevée que ces typologies apparaissent purement empiriques et non représentatives d'une quelconque structure de la langue.

La quantification peut être conçue selon deux points de vue, soit il s'agit de rendre compte des procès multiples, soit il s'agit de rendre compte de la caractéristique « nombre » des procès. Dans la deuxième perspective, les procès qui ne se produisent qu'une seule fois entrent dans la catégorie de la quantification. Ces procès sont appelés semelfactifs. De nombreux verbes entrent dans cette catégorie : *percuter*, *crever*, *exploser*, *buter*, *se heurter*, *sursauter*, *éteindre*, ...

Certains affixes verbaux expriment la quantification. C'est le cas du préfixe dérivationnel *RE-* qui est régulièrement considéré comme spécifiquement quantificationnel, comme dans *manger/remanger*, *courir/recourir*, *compter/recompter*. Ces lexèmes dérivés ont une valeur particulière, car bien que quelques auteurs considèrent que la répétition est dénombrable – dans le sens où elle met en jeu uniquement deux procès, donc la répétition d'un procès antérieur – cette valeur n'est en aucun cas obligatoire. Dans la phrase *Jean recalcule*, il peut s'agir de la x^{ième} action de calculer. La particularité de ce procès est que le nombre de calculs n'est pas contenu dans le procès en cours. Le procès en cours ne désigne qu'une seule action de calcul et implique une dissociation avec l'autre ou les autres séries de calculs. Nous avons donc là un itératif irrégulier dont le nombre du premier ensemble n'est pas spécifié mais qui distingue nettement deux ensembles :

]]p₁, ... p_n] A--[p]_B[P **itératif binaire**

Au regard des exemples (21) et (22) ci-dessous, on peut remarquer que pour ce type d'itération, il ne peut y avoir au sein du syntagme verbal dérivé en *RE-* une combinatoire valeur itérative binaire et valeur fréquentative :

- (21) a- ?*Il remarque fréquemment*
 b- *Il marche fréquemment*
 (22) a- ?*Il recourt rarement*
 b- *Il court rarement*

Ceci permet de signaler que l'adverbe porte simultanément sur les deux sous-procès. Ils sont donc conçus comme constituant un procès global. Le fonctionnement est identique à celui du syntagme nominal qui ne peut se voir composé d'un quantifiant itératif et d'un quantifiant fréquentatif.

Fréquentatif interne une valeur compositionnelle

La fréquentativité est une valeur qui peut être issue de l'interaction entre différents types de supports. Ainsi, les verbes comme *exploser* (appelés verbes semelfactifs) associés à un suffixe flexionnel IMP (23) ou à un complément de temps du type *pendant x temps* (24), ou encore un verbe fléchi à l'IMP associé à un complément de temps du type *en x temps* (25), permettent une lecture fréquentative :

- (23) *Le moteur explosait au démarrage (= le moteur explosait à chaque démarrage)*
 (24) *Le moteur explose pendant deux heures.*
 (25) *Luc mangeait en 5 minutes*

D'autres types de verbes à compléments obligatoires peuvent être considérés comme fréquentatifs si le complément est pluriel :

- (26) *Il mange des pommes*
 (27) *Il récite des poèmes*

Enfin, la fréquentativité peut être ambiguë sur le plan de la phrase, elle n'est réalisée dans ce cas qu'en fonction du contexte. Il ne semble pas y avoir de marqueurs fréquentatifs spécifiques dans la phrase, c'est le cas de l'exemple de Kleiber (1987 : 19) :

- (28) *Paul va à l'école à pied*

auquel on peut ajouter soit *habituellement* ou *régulièrement*, soit *aujourd'hui* :

- (29) *Paul va à l'école à pied, habituellement/régulièrement (fréquentatif)*
 (30) *Paul va à l'école à pied, aujourd'hui (semelfactif)*

Dans ce dernier cas, on peut supposer que comme le langage n'a pas pour fonction première de rendre la communication d'un message ambigu, c'est le co(n)texte qui signale l'habitualité ou l'unicité du procès. Le co(n)texte implique donc une information équivalant à un signe linguistique du type *aujourd'hui* ou *habituellement/régulièrement*. On peut donc dire que la puissance des adverbes temporels dépasse le sens temporel exprimé par un procès qui ne véhicule aucune information quantificationnelle lorsqu'il est utilisé avec un tiroir présent (cela fonctionne également avec un PC et un FS puisque *aujourd'hui* fonctionne avec ces trois tiroirs).

La quantification peut également être exprimée par des compléments temporels introduits par des prépositions :

- (31) *Il court pendant une heure*
- (32) *Il s'amuse entre une heure et deux heures*
- (33) *Il m'a démoralisé à plusieurs reprises*
- (34) *Le cas se retrouva trois fois*

Dans les exemples (31) et (32), il s'agit d'une quantification où le procès est conçu comme une suite d'actes qui va se répéter, dans ce cas la répétition agit sur la structure interne du procès. Il s'agit d'un cas de fréquentativité interne. Le cas (33) est un cas fréquentatif. Et le cas (34) est un cas itératif mais différent des cas précédents car il n'y a pas intervention d'un système référentiel, la spécification des actions est liée au nombre, et les intervalles temporels ne sont donc pas réguliers. Nous appellerons un tel cas itératif irrégulier. Dans tous ces cas, il n'y a pas de localisation temporelle, mais uniquement un type de distributivité particulière d'une action.

] p ₁ , ... p _n [⊂ P	fréquentatif interne
[p ₁]-[p ₂]-...-[p ₃]	itératif irrégulier

3.4.2 Les propriétés de la quantification

Dans ces typologies, nous n'avons conservé que trois valeurs : *fréquentatives*, *itératives* et *semelfactives*. Ces trois valeurs nous sont apparues nécessaires et liées à deux propriétés de la quantification. La première propriété est la détermination ou l'indétermination du nombre, les catégories *itératives* et *semelfactives* sont déterminées au niveau du nombre, la catégorie *fréquentative* ne l'est pas. La seconde propriété est liée à la première, il s'agit de l'appréhension de l'action (distributivité) : soit elle est perçue comme multiple, soit elle est perçue comme un tout. Plusieurs autres typologies de la quantification ont été proposées, parmi celles-ci la typologie de Ducháčèk (1966), celle de Dik (1987) et celle de Mel'čuk que nous avons résumées ci-dessous :

Ducháčèk propose quatre catégories

- *Itératif* : indique la répétition d'un même événement. Cet événement se répète dans des périodes de temps distinctes, cet événement peut-être momentané ou duratif. Par exemple : *Il récitait des poèmes (IMP), parfois, quelquefois, souvent, à plusieurs reprises, le cas se retrouva trois fois.*
- *Multiplicatif* : un événement est composé d'une somme d'événements qui sont identiques. Par exemple : *complimenter, sauter, tousser, caresser, aboyer, sautiller, tirailler, denteler, feuilleter, clignoter, mâchonner.*
- *Distributif* : un événement est composé d'une somme d'événements distincts. Par exemple : *faire des achats, faire des recherches*
- *Fréquentatif* : un événement est composé d'une somme d'événements distincts et cet événement se répète dans des périodes de temps distinctes. Par exemple : *IMP + habituellement, souvent, toujours, avoir l'habitude de..., une grosse goutte grise se reforme toujours au-dessus d'une cage à oiseau, il relit tous les jours sa lettre*

Dik propose cinq catégories sans mentionner d'exemples :

- *Habituel* : le procès se produit habituellement
- *Continu* : le procès se produit tout le temps
- *Semelfactif* : le procès se produit juste une fois

- *Itératif* : le procès se produit plusieurs fois
- *Fréquentatif* : le procès se produit fréquemment

Dans cette typologie, les distinctions entre habituel et fréquentatif sont très difficiles à faire. Ainsi entre *Il vient fréquemment dans ce café* et *Il vient habituellement dans ce café*, le degré de distinction du sens temporel est mêlé à la connotation véhiculée par les deux adjectifs. Si *habituel* porte une connotation régulière, *fréquentatif* semble plus irrégulier, mais ils ont tous les deux comme particularité d'induire une indétermination du nombre. Cette particularité propre à la quantification semble plus importante. Ensuite cette indétermination du nombre est également liée à l'indécomposabilité des procès. Ainsi, si quelqu'un vient *fréquemment* ou *régulièrement dans ce café*, cela signifie qu'il a effectué plusieurs actions « d'entrer dans le café », mais ces actions sont conçues comme un tout aboutissant à une propriété de l'individu. Dans les deux cas la pluralité des actions semble conçue comme un tout. Cette deuxième particularité qu'ont en commun ces deux catégories nous incite à les regrouper sous la même appellation : *fréquentatif*. Mais une distinction liée à la localisation temporelle mène à nuancer ce regroupement. Dans les exemples ci-dessous, la relation au moment de l'énonciation est différente. En effet, les *habituels* ne peuvent pas être utilisés avec un temps composé du passé :

(35) *Il est venu fréquemment dans ce café*
 (36) ?*Il est venu habituellement dans ce café*⁴³

par contre ils peuvent être utilisés sans difficultés avec un IMP :

(37) *Il venait habituellement dans ce café*

Ceci montre que les habituels ne sont pas incompatibles avec la localisation temporelle dans le passé, mais qu'ils sont indécomposables en procès unique ce qui n'est pas le cas des fréquentatifs qui sont conçus comme une succession de procès et non comme un seul procès indécomposable.

Mel'čuk (: 69-85) propose sept catégories en distinguant nettement deux propriétés qui sont : le nombre (propriété de la première catégorisation (I.)), et la distributivité dans l'espace et dans le temps (propriété de la seconde catégorisation (II.) :

- I. *Neutre* : sans spécifier le nombre de fois (*il est malade, kusat'* : « mordre » en russe, *pisat'* « écrire » en russe)
Semelfactif : une seule fois (*kusnut'* : « mordre une seule fois » en russe)
Multiplicatif : plusieurs fois (*il est souvent malade, à plusieurs reprises, pisyvat'* : « avoir l'habitude d'écrire » en russe)
- II. *Concentré* : le fait en cause est présenté comme un tout, sans une structure interne (*une salve*)
Distributif : le fait a lieu simultanément dans plusieurs endroits (*une fusillade*)
Itératif : le fait a lieu à plusieurs moments successifs (*une rafale*)
Itératif-distributif : le fait a lieu dans plusieurs endroits et à plusieurs moments (*échanges de coups de feu*)

⁴³ Tout semble indiquer que l'habituel est imperfectif et le fréquentatif perfectif.

Distributivité et localisation temporelle

Il y a nécessité dans cette typologie de définir précisément la notion de distributivité d'un procès dans le temps en relation avec la notion de localisation d'un procès dans le temps. Pour la définir, il est nécessaire d'avoir recours à la notion de moment de l'instanciation du procès et à la notion d'intervalle. Nous nous appuyons sur la distinction de Kleiber qui distingue les énoncés itératif et fréquentatif sur ce principe :

« Une phrase simplement itérative est une phrase qui présente une situation comme étant vérifiée à deux, trois, ... plusieurs reprises à l'intérieur d'un intervalle temporel. [...] Une phrase fréquentative, au contraire, présente l'itération comme s'étendant sur tout l'intervalle temporel » (1987 : 115).

Il donne en exemple l'énoncé ci-dessous respectivement itératif et fréquentatif :

- (38) *Paul est allé 10 fois/plusieurs fois à l'école à pied le mois dernier*
(39) *Paul est allé quelquefois/souvent à l'école à pied le mois dernier*

La différence se situe dans la caractérisation temporelle effectuée par *le mois dernier*. Dans le premier cas, *le mois dernier* fixe des bornes au sein duquel le procès s'est déroulé. Dans le second cas, *le mois dernier* permet d'effectuer une focalisation sur un intervalle temporel au sein duquel l'action s'est déroulée. Les éléments linguistiques qui permettent ce changement de statut sont les adverbes numériques (*une, fois, deux fois, x fois, plusieurs fois*) qui entraînent une lecture itérative et les adverbes de fréquence (*souvent, rarement, toujours, quelquefois, parfois, généralement, etc.*) qui entraînent une lecture fréquentative. Cette distinction impose une structure différente du procès. Les énoncés itératifs sont constitués d'un procès répété, de manière régulière ou irrégulière et c'est cette multiplicité des procès qui est rendue visible. L'intervalle temporel n'est aucunement lié à cette multiplicité, il ne sert que de cadre permettant dans le cas le plus optimal de dire quand a eu lieu le premier procès et quand a lieu le dernier procès. De l'autre côté, les énoncés fréquentatifs sont constitués de procès liés intrinsèquement à la longueur de l'intervalle, ils sont considérés comme un tout, ce qui est visible c'est la durée de cette multiplicité de procès identiques dans le temps. Autrement dit, les procès itératifs sont vus comme une multiplicité de procès dans le temps, tandis que les procès fréquentatifs lorsqu'ils sont localisés dans une période temporelle, sont vus comme un seul procès se déroulant dans une période temporelle fixe.

Dans cette analyse, les compléments temporels ne jouent aucun rôle sur la sélection d'un type d'interprétation, leur sens est au contraire modifié en fonction des adverbes (et peut-être du type de verbe et de tiroir utilisé). Par contre, ces compléments temporels peuvent servir de test car ils sont indispensables avec un adjectif itératif et facultatif avec un adjectif fréquentatif :

- (40) *?Michel va trois fois à l'école à pied*
(41) *Michel va souvent à l'école à pied*

L'itération et la fréquentativité qui se distinguent donc sur le plan du nombre (précis dans le premier cas et aléatoire dans le second⁴⁴) entraînent deux lectures temporelles différentes du procès. Les procès fréquentatifs sont perçus dans leur déroulement sans bornes de début et de fin, tandis que les procès itératifs sont perçus avec leurs bornes de début et de fin.

⁴⁴ Cette opposition recoupe la distinction comptable vs massif que l'on retrouve dans l'analyse de la pluralité.

3.5 La qualification temporelle

3.5.1 Qualification et notion de procès

La qualification temporelle rassemble les informations temporelles de l'ordre de la durée du procès, de son type de déroulement, de ses phases. Elle est donc liée à la nature intrinsèque du procès.

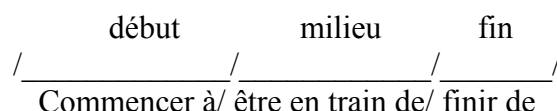
En français, le verbe véhicule la temporalité par l'intermédiaire de la flexion verbale. Mais le verbe peut également exprimer un temps propre à son sémantisme interne (valeur lexicale). Pour désigner cette propriété, le terme *procès* est le plus régulièrement utilisé, il englobe généralement les notions d'actions et d'état. La notion de *procès* adjacente à celle d'état a souvent été remise en cause. D. Cohen relève l'ambiguïté du terme *procès* qui signifie : « marche, développement, progression » (processus) et qui exprime l'idée de mouvement. Ce mot sert à définir le verbe et englobe les verbes d'état qui ne correspondent pas à cette définition puisqu'ils sont par essence sans mouvement. Pour inclure les verbes d'état, le terme *procès* est ensuite redéfini selon les caractéristiques du verbe : « action, état, devenir ». (D. Cohen 1989 : 55-56). Pour Cohen la définition du verbe en fonction du terme *procès* est circulaire. M. Wilmet remet aussi en cause cette façon de définir le verbe : « la tradition a vu dans le verbe « un mot exprimant un procès », quitte à coiffer de ce terme vague les « actions », les « états » et « l'union de l'attribut au sujet ». » (Wilmet 1988 : 7).

Mais, s'il est vrai que la temporalité apparaît fortement liée à l'idée de mouvement, cette dimension n'est pas la seule. La notion d'état est fortement liée à celle de permanence (qu'elle soit absolue ou relative), donc de durée sans mouvement. Par exemple : *les pyramides d'Égypte traversent les siècles*. C'est pourquoi, comme le signale Kleiber (1987 : 109), les phrases habituelles et génériques ne sont pas atemporelles.

Les verbes expriment naturellement un *procès*. Des verbes comme *exploser, tomber, manger, avancer, aimer*, expriment tous un type de durée différente mais cette durée est inhérente au verbe lui-même. Les prédicats verbaux expriment également un *procès* particulier comme *chanter une chanson, courir un 100m, être fumeur, traverser les siècles*. Certains noms fonctionnent comme des verbes et véhiculent également une notion de durée donc un *procès*. Nous pouvons citer par exemple des noms simples tels que : *ennui, bonheur, travail, lecture*, ainsi que des prédicats nominaux tels que : *construction de la maison, lecture d'un poème, atteinte d'un sommet*. Enfin, certains adjectifs qualifient temporellement le nom en impliquant une certaine durée *immédiat, subit, rapide, long, passager, bref*. Ces adjectifs n'expriment pas un *procès*, la qualification peut donc être le propre d'un lexème, nous pouvons parler de qualification interne, ou elle peut être le fait d'un modifieur, dans ce cas il s'agit d'une qualification externe.

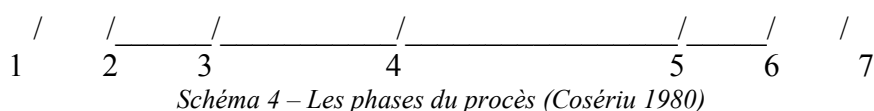
3.5.2 La qualification et son expression grammaticale

Les *procès* peuvent être également présentés de manière partielle, sous ce que nous appelons traditionnellement une période. Pour qu'une présentation partielle d'un *procès* soit possible, il faut que celui-ci soit composé ou constitué de différents éléments, ce que nous appellerons les phases du *procès*. La notion de phase, nous pouvons la définir comme la saisie d'une partie d'un *procès* exprimé par un verbe. Un *procès* peut être constitué de trois phases :



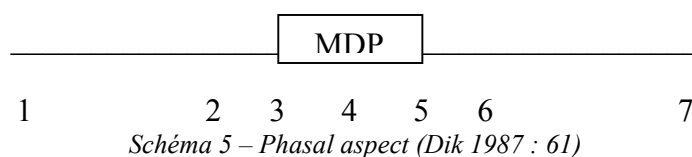
Cette échelle est forcément réductrice car il existe par exemple des phases de préparation au commencement d'un événement. Il s'agit donc simplement d'un modèle, basé sur la construction de l'événement.

Cosériu (1980) effectue une représentation plus complète de cette notion en montrant qu'elle est exprimée par des périphrases verbales :



- 1 : imminentiel (*être sur le point de...*). Cette phase est une focalisation sur l'espace temporel qui précède le début de l'événement (aspect imminent).
- 2 : ingressif (*se mettre à...*). Cette phase permet de souligner le début d'un événement
- 3 : inceptif (*être en train de*). Cette phase permet de décrire un événement pendant qu'il se déroule
- 4 : progressif (*continuer de, toujours*). Cette phase représente le caractère continuatif de l'événement décrit
- 5 : régressif (*être sur le point de finir*) cette phase marque la fin imminente d'un événement.
- 6 : conclusif (*terminer de*). Elle indique la fin de l'événement
- 7 : égressif (*venir de*). Elle souligne le caractère achevé de l'événement

La période d'un procès, c'est-à-dire l'expression des phases de ce procès est également présente chez Dik, mais il la structure différemment en considérant que toutes les phases d'une période ne sont pas toujours relatives à la structure interne du procès. Ainsi, le *phasal aspect* prend en compte des éléments extérieurs au procès mais qui participent à son déroulement. Il reprend les mêmes dimensions que Cosériu, mais les phases 1, 2, 6 et 7 sont extérieures au procès.



Cette notion de phase est en quelque sorte objective, grammaticalisée. Il s'agit d'une forme de temporalité constitutive des événements, s'apparentant au temps linéaire. Elle est nécessaire à l'existence d'un événement, mais pas forcément exprimée. Certaines périphrases verbales et certains adverbes permettent de mettre en relief cette opposition en présentant les périodes des procès. Nous soulignons en relief car ces périphrases s'appliquent aux procès exprimés par le verbe. Nous l'avons fait remarquer dans les exemples ci-dessus. Mais les tiroirs peuvent également mettre en valeur ces phases. Ainsi, Vet par exemple montre que la différence entre l'IMP et le PS peut être mise en évidence à travers ces notions de phases et de périodes. Il reprend le schéma de Dik appliqué au procès

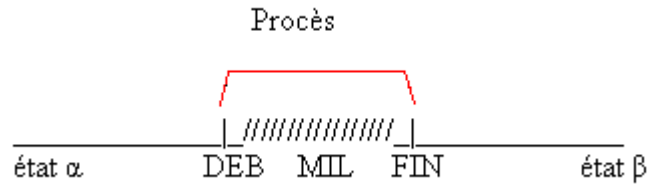


Schéma 6 – La structure du procès (Vet 1980)

Les deux états α et β qui encadrent le procès correspondent respectivement à la phase préparatoire qui précède le procès et à l'état qui suit le procès. Ces deux phases ne sont donc pas forcément contenues dans le procès exprimé par le verbe. Il utilise en 2002, les termes de « satellites » du procès pour les caractériser. Lorsque le locuteur choisit l'IMP ou le présent, il décide de ne pas prendre en considération l'intervalle total de l'événement dénoté par le prédicat (1980 : 76) il ne prend que la phase MIL du procès :

- (1) *Jeanne courait*
- (2) *Jeanne jaunissait le tapis*
- (3) *Jeanne court*
- (4) *Jeanne jaunit le papier*

Seul le fait de *jaunir* et de *courir* est affirmé par le locuteur.

Le locuteur peut prendre en compte la situation entière. Plus précisément, il considère que la situation est complète avec ses phases de début et de fin, donc les phases DEB+MIL+FIN. Ceci se présente avec les tiroirs PS, PC et futur simple :

- (5) *Jeanne a couru*
- (6) *Jeanne a jauni le papier*
- (7) *Jeanne courut*
- (8) *Jeanne jaunit le papier*
- (9) *Jeanne courra*
- (10) *Jeanne jaunira le papier*

Selon les tiroirs et les verbes employés, les phases sont plus ou moins saillantes, comme dans les exemples ci-dessous au PC et au FS avec des verbes que nous qualifions d'état :

- (11) *Jeanne sait la réponse*
- (12) *Jeanne saura la réponse (demain) = Jeanne a su la réponse hier*

Les tiroirs tout comme les périphrases verbales ne font que mettre en évidence certaines phases exprimées intrinsèquement par le verbe. Cette mise en évidence des phases d'un procès par des éléments externes aux verbes nous l'avons appelée « période ». La période est donc l'actualisation des phases d'un procès. Nous utiliserons par la suite d'autres termes pour désigner cette notion. Toutefois, les phases ne sont pas toutes exprimables pour tout élément exprimant un procès (principalement le verbe). Le verbe *trouver*, par exemple, n'est pas compatible avec les phases *ingressives*, *régressives* et *conclusives* (Leeman-Bouix 1994 : 51) ce qui peut être facilement mis en valeur à l'aide de tests de compatibilité avec les périphrases verbales :

- (13) *Il se met à trouver quelque chose
 (14) *Il est sur le point de finir de trouver quelque chose
 (15) *Il termine de trouver quelque chose

Mais ce qui apparaît plus troublant avec le verbe *trouver* c'est qu'il n'est pas compatible avec les phases intérieures au procès : *inceptive* et surtout *progressive*.

- (16) *Il est en train de trouver quelque chose⁴⁵
 (17) *Il continue de trouver quelque chose, toujours

Finalement *trouver* n'est compatible qu'avec les deux phases extrêmes extérieures au procès, *imminentiel* et *égressif*, et qui spécifient sa phase préparatoire et son résultat.

- (18) Il est sur le point de trouver quelque chose
 (19) Il vient de trouver quelque chose

Cette incompatibilité semble signifier que le procès *trouver* n'a pas de contenu processuel. En fait, cette notion de phase a pour particularité d'être liée à la notion d'intervalle. Ainsi, puisque chaque phase constitue un intervalle temporel, nous pouvons affirmer que le verbe *trouver* n'est pas constitué d'intervalles temporels.

La quantification d'un procès est aussi extensive, c'est-à-dire que les phases du procès peuvent être mesurées dans leur durée. Certains compléments temporels mesurent cette durée. On peut faire état de *pendant x temps*, *en x temps*, *depuis x temps*, *de x temps à x temps*, *jusqu'à x temps*, *toute la journée* qui jouent tous un rôle spécifique sur la nature de la durée du procès.

4 PRÉAMBULE AUX CONCEPTS ASPECTUELS ET À LA TERMINOLOGIE

La réflexion sur le temps dans le langage ne s'élabore pas en fonction d'un absolu temporel qui correspondrait à une unique temporalité vécue par tous les hommes, mais elle s'élabore en relation étroite avec les perceptions et les rapports temporels fondamentaux qu'entretient l'individu avec son environnement (physique, social, perceptif) et également en fonction des caractéristiques propres au langage, notamment sa fonction communicative. Par ailleurs, ces caractéristiques sont également liées aux spécificités des langues. En ce qui concerne le français, l'étude du temps dans le langage ne se réduit pas à l'analyse des formes grammaticales du temps, ce qu'on appelle en français la flexion verbale ou les tiroirs verbaux, mais elle s'élabore dans le cadre d'une analyse notionnelle du temps. Dans ce cadre, le premier repère est celui du moment de l'énonciation, ce qui correspond à l'actuel. Ce repère est crucial, mais il n'est pas le seul dans un discours, puisque l'échelle du temps conventionnel et le déplacement du moment de l'énonciation dans le temps servent également de structure temporelle. En outre, le principal objet à situer dans le temps est le procès, qui est lui-même expression d'un certain temps conçu en termes de phases et actualisé dans des périodes temporelles. La plupart de ces notions temporelles peuvent être symbolisées sous formes topologiques et vectorielles, comme nous l'avons vu dans les représentations de la localisation, de la quantification et de la qualification temporelle.

⁴⁵ Pour cet exemple, l'interprétation de la description d'une phase intérieure au procès n'est pas possible, par contre une interprétation en tant que phase préparatoire au procès est possible. Cette double interprétation de la périphrase aspectuelle *être en train de* sera discutée dans le chapitre 3.

La distinction de trois notions correspond à l'analyse linguistique d'une relation entre deux éléments : le temps et l'aspect. L'*aspect* se différencie du *temps*, car le *temps* situe un procès sur l'échelle passé, présent, futur (il sert de cadre au procès) et il a besoin d'un ancrage externe, alors que l'*aspect* considère la façon dont s'exprime le procès. Dans une phrase comme « Jean mange », le verbe conjugué « manger » renvoie au présent de la déixis, dans « Jean mangera » il renvoie au futur de la déixis, etc. Tandis que l'aspect en tant que notion se situant à l'intérieur du verbe va déterminer si la situation est en train de s'accomplir, comme dans *il mange* (*mangeait, mangea, ...*), ou si la situation est accomplie comme dans *il a mangé* (*avait mangé, ...*). L'aspect apparaît sur un même continuum temporel et l'opposition aspectuelle entre une action achevée, finie et une action en cours de déroulement, sans bornes est exprimée par des moyens morphologiques différents. Lyons considère également que l'aspect est non-déictique contrairement au temps qui lui est déictique :

« tandis que le temps est une catégorie déictique, qui implique une référence explicite ou implicite au moment de l'énonciation, l'aspect est non-déictique » (1980 : 325).

L'information véhiculée par les tiroirs est dite temporelle car elle présente la caractéristique de renvoyer à la déixis temporelle⁴⁶. Mais les tiroirs ne sont pas purement distribués en fonction de cette caractéristique, ils véhiculent d'autres informations (parmi lesquelles les informations aspectuelles) et leur fonction d'organisateur temporel d'un énoncé demande un système de repérage plus complexe comme nous l'avons vu chez les grammairiens de Port-Royal avec l'intervention d'un point de repère anaphorique, ainsi que chez Imbs avec l'utilisation d'un moment de l'énonciation fictif. Le temps est défini comme une catégorie déictique où les marqueurs impliquent une relation entre le moment de la parole et le moment de l'événement situant par là-même tout événement dans un espace qui est passé, présent ou futur. L'aspect qui informe sur l'espace temporel de développement de l'action, soit en marquant l'événement dans son déroulement, soit comme accompli, va entrer en interaction avec le temps. Les questions que nous allons nous poser sont : jusqu'à quel point ces catégories sont-elles complémentaires et intriquées en français et quels moyens fiables avons-nous pour les distinguer sur le plan sémantique et sur le plan morphologique ?

L'aspect est véhiculé par différents éléments linguistiques incluant des tiroirs, des affixes dérivationnels, des périphrases verbales, des adverbes, des éléments lexicaux. Du fait de ces multiples éléments on distingue différentes catégories aspectuelles (notamment le **mode de procès** ou aspect lexical et l'**aspect flexionnel**). L'aspect exprime les notions comme la durée, la répétition, etc. des procès (ou des actions ou des événements, selon les théories). Les catégories de la temporalité et de l'aspectualité sont distinctes mais fortement intriquées au sein du discours, c'est pourquoi on parle du champ aspectuo-temporel⁴⁷.

Le concept de **mode de procès** (MDP) est un concept appartenant au champ aspectuo-temporel. Ce terme est issu de la traduction du mot allemand **Aktionsart**, terme introduit par S. Agrell (1908). Les définitions de ce concept sont multiples. A l'origine, il désigne la façon dont l'action verbale se déroule ou se réalise, et il repose sur le lexique par opposition au grammatical⁴⁸. Ce concept fait partie de la catégorie de l'aspect et non du temps car il

⁴⁶ Le terme de déictique peut renvoyer à deux notions : soit, il renvoie à une spécificité de certains tiroirs qui sont chargés de véhiculer une référence directe par rapport au moment de la parole ; soit il renvoie à tous les tiroirs qui de manière directe ou indirecte font automatiquement référence à la déixis. Nous utilisons le terme de déictique dans le deuxième sens.

⁴⁷ Terme que nous utiliserons dorénavant.

⁴⁸ Cette opposition est très floue comme nous le verrons dans la deuxième partie.

concerne la structure temporelle interne du procès. Le mode de procès se distingue de l'**aspect flexionnel** (grammatical) par sa forme. L'aspect flexionnel est propre aux tiroirs du verbe et il se distingue de la valeur strictement temporelle des tiroirs par le fait qu'il n'a pas le même rôle dans les opérations de repérage.

Ce terme de mode de procès n'est pas le seul employé : selon les axes théoriques et l'évolution historique de la recherche sur l'aspect, d'autres termes lui sont plus ou moins synonymes (Aktionsart, mode d'action, aspect lexical, aspect sémantique, aspect prédicatif, caractère aspectuel,...). Cette liste non exhaustive indique les nombreux débats d'idées que cette notion a suscités. Notre objectif, dans ce travail, est non seulement de désambiguïser les relations entre l'aspect et le mode de procès, mais également de déterminer et délimiter l'ensemble du vocabulaire propre au mode de procès.

Une analyse des formes et des concepts liés à l'aspectuo-temporalité permet d'effectuer plusieurs distinctions, mais les limites entre les différentes catégories conceptuelles et formelles ne sont pas toujours clairement définies. Le principal problème est l'étude contrastive qui empêche toute unification de ces concepts⁴⁹. Si nous voulons approcher le système aspectuo-temporel, il nous faut tenir compte des différences structurelles entre les langues. Une approche sémantique semble plus propice à la description de l'aspect. La délimitation et la hiérarchisation des valeurs aspectuo-temporelles en fonction du sens des constituants et de leur combinatoire paraît plus à même de rendre compte des concepts de situation, événement et action⁵⁰ qui sont au cœur de l'expression de la temporalité.

⁴⁹ Ceci est classique dans l'étude des langues

⁵⁰ Nous utiliserons le terme de *procès* comme terme générique

Chapitre 2. La notion d'aspect : histoire et évolution

Cette partie propose un aperçu historique de la notion d'aspect. Nous allons considérer l'aspect à partir de ses spécificités en russe, langue qui est à la base de la création de cette notion, en cherchant à mettre en corrélation les deux niveaux morphologiques et sémantiques. Notre analyse se situe sur deux axes transversaux qui sont : le déplacement de la problématique aspectuelle grammaire/lexique vers une opposition lexique/discours ; et la distinction sur le plan conceptuel cette fois-ci, entre temporalité et aspectualité.

1 ASPECT

1.1 Origine du terme

La paternité du terme « aspect » est généralement attribuée à C. Reiff, qui l'utilise pour la première fois en 1828 dans un ouvrage intitulé Grammaire raisonnée de la langue Russe. Cet ouvrage est la traduction d'une grammaire d'un linguiste russe, Nikolaj Greč⁵¹.

Selon Archaimbault, Greč est le premier à avoir identifié l'aspect en tant que catégorie autonome liée à la morphologie, notamment aux préverbes. Le terme utilisé par Greč est : *vid* apparenté au verbe *videt'* qui signifie « voir », *vid* signifiant « le regard, la vision ». Sur le plan grammatical, dans le sens de Greč, *vid* signifie « point de vue sur l'action » (Archaimbault 1999 : 216). Si c'est à Greč que l'on doit le sens actuel du terme *vid*, l'utilisation de ce mot dans la terminologie grammairienne slave est plus ancienne. Il apparaît dans un des premiers manuscrits slaves datant du XV^{ème} siècle, et portant sur la grammaire slave. Ce manuscrit est rédigé par un anonyme et il est appelé le Damaskin (Archaimbault 1999 : 45). Le terme est ensuite repris dans toutes les grammaires du russe. Ce terme est traduit du grecque *eidōs* (« espèce ») qui est utilisé pour rendre compte des procédés morphologiques de dérivation suffixale⁵², entre un simplex et un dérivé (nom ou verbe).

Le terme *vid* est donc apparenté à ces deux sens, le sens originare grammatical et recouvrant un phénomène morphologique : c'est le *eidōs* grec ; et le sens issu de l'usage courant du terme *vid* qui est utilisé dans le métalangage pour la première fois par Greč : c'est le *vid* signifiant « point de vue ». Sylvie Archaimbault en tire une conclusion très importante pour l'étude actuelle de l'aspect, notamment sur les difficultés à en élaborer une définition stable :

« Suivant les langues considérées, l'aspect est en effet vu soit comme une catégorie générale universelle, dont les moyens d'expressions variés selon les langues convergent vers la représentation des procès, c'est le *point de vue*, soit comme une catégorie liée à des critères morphologiques et lexicaux répertoriés, c'est alors l'*espèce*. » (1999 : 225)

⁵¹ Pour l'édition originale : Greč, Nikolaj Ivanovič (1928) *Prostrannaja russkaja grammatika*, St Petersburg. Une grammaire de la langue slave écrite par Reiff, datant de 1851, a été numérisée, elle est disponible en ligne sous format PDF sur le site de Gallica. Dans cette grammaire Reiff n'utilise pas le terme *aspect* mais celui de *branche*. S. Archaimbault (1999 : 224) signale que le terme *branche* avait déjà été utilisé par Reiff dans sa grammaire de 1821 et qu'entre ces deux grammaires ce dernier n'a pas conservé le terme d'*aspect*.

⁵² L'« espèce » va de paire avec la « figure », ce dernier terme concerne les phénomènes de composition verbale par préfixation (préverbation).

Archambault présente ici la principale source d'ambiguïté du terme aspect, récurrente dans toute la littérature sur le sujet. On peut y lire deux types différents d'analyses du problème aspectuel, une lecture *onomasiologique* qui prend le parti d'une vision universelle de l'aspect se retrouvant dans la notion de *point de vue* ; et une lecture *sémasiologique* qui part des différentes formes morphologiques d'expression de l'aspect se retrouvant dans le sens de *eidōs*. Cette ambiguïté entre deux types de sens liés au terme aspect a une origine étymologique mais elle persiste en raison de la multiplicité des expressions de l'aspect dans les langues.

1.2 Origine du concept d'aspect

Le terme *aspect* apparaît en 1828, mais le concept d'aspect est beaucoup plus ancien. Il est familier aux philosophes et grammairiens grecs et latins. Le grammairien latin Varron (-116 à -27) oppose *l'imperfectif*, comme référant à une action incomplète, au *perfectif*, comme référant à une action complète (voir Wilmet 1997 : 310 et Młynarczyk 2004 : 34). Les stoïciens, entre le III^{ème} et I^{er} siècle AV J.-C., avaient déjà effectué une distinction de cet ordre en distinguant *l'accompli* de *l'inaccompli* exprimés par la flexion verbale. Leurs travaux n'ont pas été poursuivis dans ce sens (voir Lyons 1970 : 240). En ce qui concerne le russe, Donatus dans sa grammaire de 1522 distinguait déjà quatre formes du verbe (*perfectives*, *fréquentatives*, *inchoatives*, *instructives*) que l'on peut apparenter à l'aspect (voir Archambault 2002). Dans toutes ces études, l'aspect n'est pas distingué du temps ni du fonctionnement des tiroirs verbaux. Ce n'est qu'à partir de Greč que l'aspect va être clairement distingué du temps en tant que catégorie grammaticale spécifique en russe :

« Dans les verbes russes il y a six choses à considérer, savoir : 1) les modes, 2) les temps, 3) les branches, 4) les nombres, 5) les personnes, 6) les genres » (Reiff 1851 : 109).

Et, ce n'est qu'en 1846, que l'aspect va être introduit par Curtius pour expliquer le fonctionnement des formes morphologiques du verbe grec (Samain 1996 : XIV), donc après les travaux de Greč. On peut affirmer que c'est à partir des travaux de Greč que la notion d'aspect a connu un véritable essor et s'est constituée en tant que catégorie grammaticale spécifique. Archambault en a fait une présentation très détaillée, nous nous contenterons ici d'en rappeler quelques points importants.

Plusieurs étapes ont amené à l'apparition de cette nouvelle catégorie grammaticale. La première étape est l'éloignement volontaire de Greč des grammaires latines qui servaient jusqu'à présent de modèle à l'analyse du russe. Cet abandon du modèle latin remet complètement à plat la description du système temporel du russe, qui va désormais s'axer autour de trois tiroirs (un passé, un présent et un futur), plusieurs catégories temporelles disparaissent au profit de l'aspect. La seconde étape est l'utilisation de l'infinitif comme radical et non de la voyelle thématique du présent⁵³ (*-eš'* ou *-iš'* à la deuxième personne du présent). En s'appuyant sur l'infinitif, il étudie les formes temporellement non marquées du verbe et il rend compte des différents points de vues sous lesquels les catégories de temps et de mode peuvent être présentées. Sur la base de la corrélation entre les différentes formes infinitives et le sens véhiculé par chacune de ces formes, il distingue six catégories « qui modifient la signification et l'étendue de l'action »⁵⁴ fondant par là la catégorie de l'aspect. Ces six catégories peuvent être mises en oppositions, on aboutit à trois paires de catégories :

⁵³ Cet apport est plus ancien, il date de la grammaire de Sokolov 1802, et il est systématisé par Greč.

⁵⁴ Greč dans Archambault (1999 : 215).

- *indéfini* contre *défini* : l'action n'est pas localisée dans une époque particulière (*plavaet* '« nager habituellement »), ou au contraire l'action est localisée dans une période temporelle particulière (*plyvët* '« nager actuellement »)
- *semelfactive* contre *itérative* : l'action est arrivée une seule fois (*tolknut* '« donner un seul coup ») ou au contraire l'action s'est répétée (*talkivat* '« donner plusieurs coups »)
- *imparfaite* contre *parfaite* : l'action n'est pas accomplie (*podpisyvat* '« être à signer ») ou au contraire l'action est accomplie (*podpisat* '« signer »).

Ce sont ces six catégories qui sont appelées *vid* au pluriel, donc les aspects, et qui sont considérés comme réalisant une catégorie autonome sous-tendue par la notion de « point de vue sur l'action ». Par ailleurs, ces catégories sont également délimitées en relation à des oppositions morphologiques. Dans ce cadre, Greč distingue deux types de verbes en russe, les verbes simples (non-affixés) et les verbes composés (affixés).

Plus tard, Greč va abandonner ces six catégories pour n'en conserver que deux qui sont les catégories du *perfectif* et de *l'imperfectif* et qui subsument les oppositions précédentes en référant principalement aux oppositions morphologiques de l'aspect. Ces oppositions morphologiques se situent dans la catégorie qu'il appelle les verbes composés, c'est-à-dire que les généralités qu'il établit ne reposent pas sur l'ensemble des verbes du russe, mais uniquement sur les verbes qui sont composés. Ce point de vue a son importance car il implique que l'aspect est avant tout un phénomène morphologique. Ces verbes sont le résultat d'une composition morphologique entre un affixe issu d'une préposition et une base lexicale d'un verbe simple à l'infinitif qui possède l'aspect *imperfectif* (c'est-à-dire *IMP* ou *itératif*). Ces verbes composés ont l'aspect *perfectif* (c'est-à-dire *parfait*). Greč fonde l'aspect en tant que catégorie grammaticale autonome à partir des études sur le russe qui exprime l'aspect à l'aide de formes morphologiques spécifiques. Le terme d'aspect issu de la traduction en français de ces travaux est le véritable point de départ des études aspectuelles.

1.3 L'aspect slave

1.3.1 Une double opposition

En russe et dans les langues slaves en général, les grammèmes jouent un rôle prépondérant dans le système verbal. Nous avons vu que les procès exprimés par un verbe peuvent être présentés de deux points de vue différents :

- Soit on considère le déroulement du procès (pour exprimer une occupation, la durée d'un procès, la répétition d'un procès, la description d'une situation) : c'est l'aspect *imperfectif*, où le procès n'est pas vu dans sa totalité
- Soit on considère l'accomplissement du procès, son terme ou son résultat : c'est l'aspect *perfectif*, où le procès est vu comme un tout.

Nous pouvons constater que dans cette définition des phénomènes aspectuels en russe, *perfectif* et *imperfectif* sont des catégories générales regroupant des phénomènes sémantiques plus fins. En effet, ces catégories sont constituées des multiples traits ou représentations que nous avons vues chez Greč. Ces catégories peuvent aussi bien rassembler des traits tel que *indéfini*, *semelfactif* et *parfait*, en ce qui concerne la catégorie de *perfectif* ; et *défini*, *itératif*,

IMP, en ce qui concerne *l'imperfectif*. Dans les définitions des aspects *perfectif* et *imperfectif* ci-dessus, c'est la notion de point de vue qui permet de rassembler les différentes notions aspectuelles contenues dans les termes *perfectif* et *imperfectif*. Plus précisément, on peut parler de point de vue interne concernant l'aspect imperfectif, car le procès exprimé par le verbe est considéré comme vu de l'intérieur dans sa phase de déroulement. A l'opposé, on peut parler de point de vue externe concernant l'aspect perfectif, puisque le procès exprimé par le verbe est considéré de l'extérieur, comme un tout délimité.

Pour quasiment chaque notion verbale, il existe en russe un couple verbe simple/verbe dérivé exprimant la même notion sous ces deux aspects opposés. Dans la majorité des cas, le verbe simple possède une valeur imperfective et le dérivé est perfectif⁵⁵. Par exemple, à partir du verbe *pisat'* qui signifie « écrire » au sens imperfectif, et qui peut être utilisé dans des phrases telles que : *il est en train d'écrire*, on peut construire le verbe *napisat'* morphologiquement relié, qui signifie « écrire » au sens perfectif, et qui sera utilisé dans des phrases telles que : *il a écrit un roman*. Le morphème *na-* est donc un préfixe de perfectivation. Cette spécificité n'appartient pas seulement au russe mais à l'ensemble des langues slaves, même si les phénomènes aspectuels sont sensiblement différents d'une langue à l'autre. Dans ces langues, la définition du verbe est inséparable de celle de l'aspect. L'aspect rend compte de deux types d'oppositions : morphologique (verbe simple/verbe dérivé) et sémantique (perfectif/imperfectif). Dans le premier cas, nous parlerons d'**opération aspectuelle**, et dans le second cas nous parlerons de **valeur aspectuelle**.

L'opération aspectuelle en russe est généralement réalisée par une opération morphologique qui consiste donc dans le passage d'un verbe simple à valeur *imperfectif* vers un verbe dérivé par préfixation à valeur *perfectif*. Ce processus de dérivation lexicale n'entraîne aucun changement de la valeur ou du sens lexical du verbe de base, Veyrenc (1973 : 72) les nomme *couples de connexion*, c'est le cas des verbes du tableau 8. Nous verrons plus en détail dans le point 1.3.3., les autres types d'instanciation des valeurs aspectuelles.

Imperfectif	Perfectif	Glose
<i>Pisat'</i>	<i>Napisat'</i>	« Écrire »
<i>Delat'</i>	<i>Sdelat'</i>	« Faire »
<i>Zavtrakat'</i>	<i>Pozavtrakat'</i>	« Déjeuner »
<i>Ygrat'</i>	<i>Sygrat'</i>	« Jouer »
<i>Znat'</i>	<i>Uznat'</i>	« Savoir »
<i>Bedat'</i>	<i>Otbedat'</i>	« Déjeuner »
<i>Terjat'</i>	<i>Poterjat'</i>	« Perdre »
<i>Uzinat'</i>	<i>Poyzinat'</i>	« Dîner »
<i>Slysat'</i>	<i>Poslysat'</i>	« Écouter »
<i>Cyvstvovat'</i>	<i>Pocyvstvovat'</i>	« Sentir »

Tableau 9 – Les couples de connexion (Veyrenc 1973 : 72)

⁵⁵ Très peu de verbes simples (non-affixés) ont une valeur *perfective*, Veyrenc (1973 : 72) mentionne les verbes qui désignent un « acte limité » ou qui peuvent se réduire à une limitation : *kriknut'* « pousser un cri », *prignut'* « faire un saut », *sest'* « s'asseoir », *leč'* « se coucher », *ctat'* « se dresser », *dat'* « donner », *brosit'* « jeter », *pustjt'* « lâcher », *rešjt'* « résoudre », *xvatjt'* « saisir », *kupjt'* « acheter », *prostjt'* « pardonner », *lišjt'* « priver », *plenjt'* « captiver », *klnčit'* « achever », *javjt'sja* « apparaître ». La plupart de ces verbes correspondent aux verbes d'**achèvement** de la catégorie de Vendler (voir ce chapitre § 2.2). La plupart de ces verbes trouvent leur pendant *imperfectif* par l'intermédiaire d'une suffixation.

1.3.2 L'interaction entre morphèmes aspectuels et temporels

Chaque verbe slave est corrélé à une valeur aspectuelle. Cette valeur aspectuelle peut être accompagnée d'une opération aspectuelle ou non. Le verbe slave est également véhicule de la flexion temporelle tout comme dans les langues latines, mais par l'intermédiaire de morphèmes de flexions spécifiques ou d'auxiliaires. Le système flexionnel slave possède trois formes flexionnelles différentes, deux de ces formes renvoient spécifiquement à une période temporelle de passé et de futur, cette forme du futur est réalisée à l'aide d'un auxiliaire. La troisième forme est ambiguë, elle renvoie au futur si elle est en cooccurrence avec un lexème verbal à l'aspect perfectif, et elle renvoie au présent si elle est en cooccurrence avec un lexème verbal imperfectif. Il nous faut ajouter que la forme du futur avec l'auxiliaire *budu* est uniquement utilisée avec un verbe à l'aspect imperfectif, le perfectif ayant déjà une forme de futur (Comrie 1976 : 22, Binnick 1991 : 138). Ces phénomènes de sélection et de restriction combinatoire ont deux conséquences : le présent n'est pas compatible avec le perfectif d'un point de vue sémantique, tandis que morphologiquement le futur donne lieu à un phénomène de défektivité avec les verbes perfectifs. L'aspect du verbe et la flexion verbale sont dans ce cas complémentaire sur le plan de la localisation temporelle du procès. Sur le plan morphologique, l'aspect imperfectif est la forme non-marquée de l'aspect. Nous pouvons donc considérer que l'aspect imperfectif est la forme régulière sur laquelle vient se greffer les trois localisations temporelles du procès exprimées par des morphèmes spécifiques. D'un autre côté, la forme perfective est marquée morphologiquement, nous pourrions donc souligner que le morphème aspectuel et la forme flexionnelle sont des cas de morphologie détachée. Les morphèmes aspectuels perfectifs seraient donc des morphèmes flexionnels aspectuo-temporels. Binnick propose le tableau ci-dessous du slave en prenant en compte les marques morphologiques de temps et d'aspect :

	Perfectif	Imperfectif
Past	<i>Podumali</i> (<i>thought, had thought</i>)	<i>Dumali</i> (<i>thought, were thinking, have thought, have been thinking</i>)
Non-past	<i>Podumayut</i> (<i>will think</i>)	<i>Dumayut</i> (<i>think, are thinking</i>)
Future	-	<i>Budut dumat'</i> (<i>will think, will be thinking</i>)

Tableau 10 - Fonctionnement aspectuo-temporel en russe (Binnick 1991 : 138)

Nous pouvons également réaliser un tableau prenant en compte les informations sémantiques véhiculées par les formes. Ce tableau nous oblige à reprendre la trichotomie passé/présent/futur :

	Perfectif	Imperfectif
Passé	<i>Podumali</i> (<i>thought, had thought</i>)	<i>Dumali</i> (<i>thought, were thinking, have thought, have been thinking</i>)
Présent	-	<i>Dumayut</i> (<i>think, are thinking</i>)
Futur	<i>Podumayut</i> (<i>will think</i>)	<i>Budut dumat'</i> (<i>will think, will be thinking</i>)

Tableau 11 – Représentation sémantique du fonctionnement aspectuo-temporel en russe

1.3.3 Le statut des morphèmes aspectuels slaves

L'aspect tel qu'il est exprimé en russe, se retrouve dans les langues slaves. Ainsi, dans les langues slaves, l'aspect correspond à une distinction effectuée dans la langue à l'aide de morphèmes. Reiff décrit ainsi ces verbes composés et le rôle des affixes :

« Les verbes *composés* ou *parfaits* sont ceux qui se forment des verbes simples dont nous venons de parler, et d'une préposition qui modifie plus ou moins le sens du verbe primitif, l'altère souvent, ou en accroît l'énergie. Il arrive quelquefois que le primitif est perdu, tandis que les composés sont très usités ; comme воскресáнь, ressusciter ; исчезáнь, disparaître ; попрекáнь et упрекáнь, reprocher ; получáнь, recevoir, etc. ». (1851 : 147)

Les préfixes aspectuels (ou préverbes) qui entrent dans la composition des verbes russes sont donc issus de prépositions et ils sont considérés comme des morphèmes dérivationnels puisqu'ils modifient le sens du verbe. Toutefois, Reiff reste flou en indiquant que l'affixe « modifie plus ou moins le sens du verbe de base », de telle sorte que rien ne permet d'affirmer que l'affixe permet de créer un nouveau lexème (auquel cas il s'agit d'un processus de dérivation), ou de modifier ou de véhiculer uniquement un trait grammatical d'aspect (auquel cas il s'agit d'un processus de flexion).

Nous reprenons ici la distinction traditionnelle entre morphèmes dérivationnels et morphèmes flexionnels. Cette distinction repose sur deux critères : le critère fonctionnel qui s'appuie sur le rôle morphologique de l'affixation et le critère de généralisation ou de systématisme. Avant de définir ce qui permet de distinguer ces deux types de morphèmes, il nous faut délimiter ce qu'est un affixe. Ce qui paraît une évidence en ce qui concerne les affixes dérivationnels ne l'est pas toujours concernant les affixes flexionnels.

Les morphèmes dérivationnels ont des propriétés fonctionnelles, syntactiques, différentes de celles des morphèmes flexionnels, puisqu'ils agissent sur le sens des éléments lexicaux en jeu, et qu'ils peuvent modifier la catégorie grammaticale du lexème base. Au contraire, les morphèmes flexionnels ne modifient pas le sens des éléments lexicaux en jeu, ils ne modifient pas non plus la catégorie grammaticale du lexème base. De plus, toujours sur le plan fonctionnel mais d'un abord sémantique, les morphèmes dérivationnels participent à la construction de nouveaux lexèmes, tandis que les morphèmes flexionnels fournissent des informations grammaticales.

Le deuxième critère de distinction concerne les propriétés de généralisation ou de systématisme. Les morphèmes dérivationnels sont, en terme de traits, moins généralisables, et à l'opposé les morphèmes flexionnels sont, toujours en termes de trait, plus généralisables. Ceci est valable sur plusieurs plans, puisque sur le plan syntactique les morphèmes flexionnels peuvent être systématisés à l'ensemble d'une catégorie grammaticale particulière, d'un autre côté, les morphèmes dérivationnels, qu'ils soient transcatégoriels ou non, ne sont pas systématisables à l'ensemble d'une catégorie grammaticale particulière. Par ailleurs, sur le plan sémantique, le sens des morphèmes dérivationnels varie, on peut parler de la polysémie des morphèmes dérivationnels, tandis que le sens des morphèmes flexionnels est stable, on ne parle plus de morphèmes flexionnels polysémiques en français. Enfin, sur le plan diachronique, les morphèmes dérivationnels sont soumis à des processus de lexicalisations (pertes de sens ou modifications du sens du morphème), ce qui n'est pas le cas des morphèmes flexionnels ; on pourrait donc faire remarquer que le sens des morphèmes dérivationnels est moins stable (moins généralisable) que le sens des morphèmes flexionnels.

Si nous parlons de morphèmes dérivationnels concernant les affixes aspectuels dans les langues slaves, et non de morphèmes flexionnels, c'est avant tout pour des raisons uniquement morphologiques et non morphosémantiques. En listant les propriétés des morphèmes aspectuels du slave, on se rend compte qu'ils partagent des valeurs propres à la fois aux catégories dérivationnelles et flexionnelles. En effet, les affixes aspectuels du slave s'appliquent uniquement au verbe, ils ne sont pas transcatégoriels, et ils ne construisent pas obligatoirement un nouveau lexème (comme nous l'avons fait remarquer, Reiff reste flou sur ce point). Par contre ils véhiculent le trait grammatical d'aspect qui porte sur l'ensemble du verbe, ils possèdent donc certains critères des morphèmes flexionnels. Pourtant, le paradigme des verbes slaves ne peut tenir compte d'un morphème aspectuel flexionnel car les affixes aspectuels ne sont pas systématisables sur les deux niveaux morphologiques : que ce soit sur le plan du type de morphème utilisé pour modifier la structure aspectuelle du verbe, ou que ce soit sur le plan de leur application à tous les verbes. Pour ces raisons, nous nommerons **grammèmes** ces morphèmes aspectuels, suivant en cela la terminologie de Karolak.

1.3.4 Les différents processus d'aspectualisation

L'aspect apparaît de façon spectaculaire dans les langues slaves, sous la forme d'une opposition morphologique binaire, mais le rôle et le sens des morphèmes aspectuels ne semblent pas si facile à décrire, et les procédés permettant la reconnaissance de ces deux valeurs, *perfectives* et *imperfectives*, sont extrêmement variables, comme le fait remarquer Swiatkowska (1992) qui s'attache à la description du polonais.

« Les verbes ont en principe deux formes : imperfective et perfective. Vu la multiplicité des procédés formels (préfixation, suffixation, supplétion thématique, etc.), la reconnaissance des doublets n'est pas facile. » (Marcela Swiatkowska 1992 : 593)

Les difficultés de systématisation du phénomène aspectuel rencontrées en polonais se retrouvent également en russe. D. Cohen (1989 : 247) montre bien les difficultés rencontrées dans l'étude de l'aspect en russe. Le russe possède 20 préverbes, dont 15 ressemblent aux prépositions dont ils gardent généralement le sens. En suivant Cohen ainsi que Veyrenc (1973), nous ferons ici état de trois modes particuliers de construction aspectuelle :

- Les verbes de déplacement : une opposition lexicale

La distinction entre valeur perfective et imperfective ne repose pas uniquement sur le préfixe, elle peut parfois reposer sur une opposition entre deux lexèmes distincts sans qu'intervienne un niveau de construction morphologique. Ainsi, à l'inverse de la relation aspectuelle classique, l'opposition perfectif vs imperfectif repose au niveau lexical sur un couple de verbe non affixé, c'est le cas des verbes de mouvement ou de déplacement tel que « aller à pied » *idti* et *xodit'*, « aller autrement qu'à pied » *exat'* et *ezdit'*, « courir » *bezat'* et *begat'*, « voler » *letet'* et *letat'*, « porter » *nesti* et *nosit'*, « conduire à pied » *vesti* et *vodit'*, « conduire autrement qu'à pied » *vezti* et *vozit'*. Dans chacun de ces exemples, le sens lexical reste le même pour les deux verbes, la distinction entre ces deux verbes relève d'une opposition autre que lexicale.

Perfectif	Imperfectif	
<i>Idti'</i>	<i>Xodit'</i>	« aller à pied »
<i>Exat'</i>	<i>Ezdit'</i>	« aller autrement qu'à pied »
<i>Bezat'</i>	<i>Begat'</i>	« courir »
<i>Letet'</i>	<i>Letat'</i>	« voler »
<i>Nesti'</i>	<i>Nosit'</i>	« porter »
<i>Vesti'</i>	<i>Vodit'</i>	« conduire quelqu'un à pied »
<i>Vezti'</i>	<i>Vozit'</i>	« conduire quelqu'un autrement qu'à pied »

Tableau 12 – Valeurs perfectives vs imperfectives et couples lexicaux

En observant l'ensemble des verbes préfixés sur la base *idti*, nous pouvons remarquer que la valeur aspectuelle n'est aucunement modifiée tandis que le sens lexical du verbe de base va changer. Chaque verbe préfixé va conserver un trait sémantique propre au verbe de base qui est : /déplacement dans l'espace/. Les préfixes fonctionnent comme des préfixes dérivationnels du français :

Perfectif	
<i>Vo-idti'</i>	« Entrer »
<i>Pri-idti'</i>	« Arriver »
<i>Vy-idti'</i>	« Sortir »
<i>Pere-idti'</i>	« Traverser »
<i>So-idti'</i>	« Descendre »
<i>Oto-idti'</i>	« S'éloigner » (« s'écarter »)
<i>Razo-idti'</i>	« Se séparer »
<i>Obo-idti'</i>	« Arracher autour »
<i>Na-idti'</i>	« Trouver »
<i>Za-idti'</i>	« aller au-delà »
<i>Po-idti'</i>	« se mettre en route »
<i>Pro-idti'</i>	« parcourir »

Tableau 13 – Base lexicale perfective

Parallèlement, on retrouve le même processus de dérivation avec les verbes construits sur la base *xodit'*, et chaque verbe préfixé sur la base de *xodit'* conserve la valeur aspectuelle imperfective du lexème base :

Imperfectif	
<i>V-xodit'</i>	« Entrer »
<i>Pri-xodit'</i>	« Arriver »
<i>Vy-xodit'</i>	« Sortir »
<i>Pere-xodit'</i>	« Traverser »
<i>S-xodit'</i>	« Descendre »
<i>Ot-xodit'</i>	« S'éloigner » (« cesser de marcher »)
<i>Ras-xodit'</i>	« Se séparer »
<i>Ob-xodit'</i>	« Arracher autour »
<i>Na-xodit'</i>	« Trouver »
<i>Za-xodit'</i>	« il s'est mis à marcher »
<i>Po-xodit'</i>	« il a marché un peu »
<i>Pro-xodit'</i>	« il a marché tout le temps »

Tableau 14 – Base lexicale imperfective

Dans tous les verbes préfixés ci-dessus aucun ne correspond à un processus de préfixation purement aspectuel. Par exemple, concernant les couples *idti* -> *vyditi* et *xodit'* -> *vxodit'*, il n'est pas possible de dire qu'il s'agit de couples aspectuels, il n'y a pas de processus de perfectivisation. Par contre, s'il y a un couple aspectuel, il se situe dans l'opposition entre les bases lexicales de chaque verbe préfixé. Ainsi, *vyditi* / *vxodit'* forment un couple aspectuel en raison de l'opposition respective de leur base. L'opposition *perfectif* contre *imperfectif* est alors totalement lexicalisée.

- Processus de « ré-imperfectivisation »

Dans de nombreux cas, le couple aspectuel ne repose pas sur une distinction forme simple et dérivé préfixé, mais il est réalisé par suffixation d'un verbe déjà préfixé. Ce phénomène est appelé processus de ré-imperfectivisation. Cette ré-imperfectivisation est réalisée à partir du moment où le verbe simple et le dérivé préfixé ont des valeurs lexicales différentes, si bien que l'on ne peut plus parler de couples aspectuels pour ces cas (*proverit'* « contrôler » - *verit'* « croire », *priznat'* « reconnaître » - *znat'* « savoir », *proigrat'* « perdre au jeu » - *igrat'* « jouer »). Le processus de ré-imperfectivisation permet de rétablir l'opposition aspectuelle (*proveprit'* - *proverjat'* « contrôler », *prizat'* - *priznavat'* « reconnaître », *proigrat'* - *proigrayvat'* « perdre au jeu »). Veyrenc nomme ces nouvelles paires aspectuelles : *couples de corrélation*.

Imperfectif	Glose	Perfectif	Ré-imperfectif	Glose
<i>Verit'</i>	« croire »	<i>Proverit'</i>	<i>Proverjat'</i>	« contrôler »
<i>Znat'</i>	« savoir »	<i>Priznat'</i>	<i>Priznavat'</i>	« reconnaître »
<i>Igrat'</i>	« jouer »	<i>Proigrat'</i>	<i>Proigrayvat'</i>	« perdre au jeu »

Tableau 15 – Processus de ré-imperfectivisation (Veyrenc 1973 : 73)

Ce procédé de ré-imperfectivisation par suffixation est un nouveau cas aspectuel plus complexe qui témoigne non seulement de différents types de constructions aspectuelles, mais également de différentes interactions entre les éléments sémantiques entrant dans les processus d'aspectualisation (c'est-à-dire le sens lexical et aspectuel des préfixes et des lexèmes verbaux). Le rôle de ces différents éléments de sens est plus visible lorsqu'on regarde les données concernant les différentes dérivations à partir d'une même base lexicale. Un même verbe peut être perfectivé par plusieurs préfixes, et dans ce cas les préfixes ont des rôles différents. Dans le cas de *pisat'* (« être en train d'écrire ») et *napisat'* (« écrire un livre »), le sens du verbe préfixé ne change pas, par contre dans le cas de *pisat'* et *podpisat'* (« écrire en bas » ou « signer »), le sens du verbe préfixé change. Ils ne forment alors plus un couple aspectuel. Le verbe perfectif *podpisat'* trouve son binôme imperfectif par l'intermédiaire d'une suffixation, qui sera *-yvat*. Le nouveau couple sera *podpisat'* (perfectif) / *podpisyvat'* (imperfectif).

Perfectif	Imperfectif	Perfectif	
	<i>Pisat'</i>	<i>Na-pisat'</i>	« Écrire » (préfixe vide)
<i>v-pisat'</i>	<i>v-pis-yvat'</i>		« Incrire »
<i>o-pisat'</i>	<i>o-pis-yvat'</i>		« Décrire »
<i>Is-pisat'</i>	<i>is-pis-yvat'</i>		« Remplir d'écriture »
<i>Ras-pisat'</i>	<i>Ras-pis-yvat'</i>		« Répartir »
<i>s-pisat'</i>	<i>s-pis-yvat'</i>		« Copier »
<i>pod-pisat'</i>	<i>Pod-pis-yvat'</i>		« Signer »
<i>Do-pisat'</i>	<i>Do-pis-yvat'</i>		« Achever d'écrire »
<i>Ot-pisat'</i>	<i>Ot-pis-yvat'</i>		« Coucher sur son testament »
<i>Pri-pisat'</i>	<i>Pri-pis-yvat'</i>		« Ajouter (par écrit) »
<i>pred-pisat'</i>	<i>Pred-pis-yvat'</i>		« Prescrire »
<i>u-pisat'</i>	<i>u-pis-yvat'</i>		« Faire entrer une ligne (mot) dans une page »
<i>Vy-pisat'</i>	<i>Vy-pis-yvat'</i>		« Relever, extraire »
<i>Za-pisat'</i>	<i>za-pis-yvat'</i>		« Noter »
<i>pere-pisat'</i>	<i>Pere-pis-yvat'</i>		« (Re)copier »
<i>Po-pisat'</i>	<i>Po-pis-yvat'</i>		« Écrivaitter, écrivasser »

Tableau 16 – Les différentes dérivations possibles du verbe *pisat*.

En raison de ces différents types de dérivations, les linguistes, notamment depuis Agrell, distinguent des préfixes vides, qui ne changent pas le sens du verbe de base et dont le seul rôle est de modifier le sens aspectuel, et des préfixes que l'on pourrait appeler « pleins » et qui modifient le sens du verbe de base. Dans ce cas le nouveau verbe est ré-imperfectivé par suffixation ou (infixation). La ré-imperfectivation permet donc de conserver la double opposition perfectif/imperfectif pour tous les verbes, le suffixe ou (infixe) apparaît comme purement aspectuel.

Les difficultés de systématisation des processus d'aspectualisation sont nombreuses, car il n'existe pas de règles permettant de prédire quel type de préverbe s'emploie avec tel ou tel verbe. Les préverbes vides avec certains verbes sont pleins avec d'autres. Et enfin, certains verbes imperfectifs peuvent prendre de très nombreux préverbes, d'autres deux ou trois seulement. Pour Cohen, le préfixe, en russe a deux rôles et ne se sépare pas de sa valeur sémantique :

« le préverbe réagit doublement sur le verbe simple avec lequel il se compose. D'une part il modifie le sens et tout au moins le précise, et d'autre part il le « perfective » [...]. En principe c'est lorsqu'il y a homosémie entre le verbe et le préfixe que la fonction lexicale de ce dernier n'est plus manifeste. » (Cohen 1989 : 257)

Cohen établit donc une règle sémantique de construction de la préfixation slave, qui repose sur l'homosémie entre le sens de la base et le sens du préfixe, ainsi, dans le cas de *napisat* : *na* et *pisat* sont homosèmes, c'est pourquoi *na* a dans ce cas le rôle de préfixe « vide ». Mais Cohen reste flou quand à cette définition de l'homosémie, il dit que le morphème *na-* a un sens très abstrait qui peut être homogène à un sème commun à de nombreux verbes, ce qui explique le rôle souvent purement perfectif de ce préverbe. Il ne caractérise pas la nature de ce sème commun. Il analyse d'autres exemples où le sens du préfixe est plus facilement définissable, comme par exemple le préfixe *pere-* qui correspond au préfixe *trans-* qu'il ne définit pas mais que l'on peut paraphraser par « aller d'un endroit vers un autre ». Ce préverbe est utilisé comme pur perfectif avec *nočevat'* « passer la nuit ». Pour Cohen, « passer la nuit » contient déjà le sens de « aller d'un endroit vers un autre », le préverbe ne peut pas modifier le sens du verbe de base, il ne garde donc qu'une valeur

perfective. Il en est de même avec le préverbe *pri-* qui signifie « approche » et qui est donc un pur perfectif quand il est employé avec le verbe *blizit'sja* signifiant « approcher ». Cette approche sémantique implique que les verbes et les morphèmes aspectuels possèdent chacun deux sens qui entrent en interaction : un sens aspectuel perfectif ou imperfectif et un sens lexical.

Nous avons signalé que les deux verbes *pisat'* et *podpisat'* ne formaient pas un couple aspectuel. Ceci apparaît d'autant plus clair qu'il y aurait dans le cas contraire deux formes imperfectives concurrentes pour une forme perfective. Par ailleurs, il est certain que *napisyvat'* ne fonctionne pas, il n'en existe aucune occurrence sur Internet et plusieurs locuteurs du russe l'attestent, il y aurait donc deux types différents de processus d'aspectualisation. Le premier est un processus de perfectivation qui repose sur une préfixation, le second est un processus d'imperfectivation qui repose sur une suffixation. Pour autant, *podpisat'* qui possède la composante sémantique « écrire » est un lexème construit ayant comme base morphologique *pisat'* et un préfixe *pod* signifiant « sous », préfixe dont il conserve le sens. Nous pouvons dire que *pisat'* est la base sur laquelle il semble se former deux types de construits qui n'ont pas le même statut :

Cas 1 : *pisat'* -> *napisat'* => modification du sens aspectuel sans modification du sens lexical.

Cas 2 : *pisat'* -> *podpisat'* => modification du sens aspectuel et modification du sens lexical.

Ces deux types de construits posent question sur le statut morphologique des affixes et en conséquence sur le statut de l'unité lexicale abstraite et des paradigmes flexionnels de ces lexèmes. Dans le cas où il n'y a pas de modification du sens lexical, le préfixe permet sur le plan sémantique de modifier l'aspect donc la temporalité du procès et il permet également d'enrichir le paradigme flexionnel du lexème. Dans le second cas, les deux lexèmes ayant des sens différents, ils ne peuvent en aucun faire partie du même paradigme flexionnel, nous avons à faire à deux lexèmes différents. Le paradigme flexionnel complet du lexème étant réalisé à l'aide du suffixe de ré-imperfectivation. Donc, en conservant la distinction entre morphème flexionnel et morphème dérivationnel, nous pourrions dire que dans le premier cas nous avons à faire à un morphème flexionnel parasynthétique et dans le deuxième cas, nous avons à faire à un morphème dérivationnel. La distinction entre morphème dérivationnel et morphème flexionnel ne peut avoir lieu qu'en observant le lien sémantique qui permet ou non de réunir des couples aspectuels.

Ci-dessous nous présentons le paradigme flexionnel des deux lexèmes PISAT' et PODPISAT' qui unit les mots-formes formant un couple aspectuel. Nous considérons donc que les affixes purement aspectuels sont également des morphèmes parasynthétiques de flexion. Dans ce cas la morphologie verbale slave est constituée de deux tiroirs du passé et de deux tiroirs du futur :

	PISAT'	PODPISAT'
Passé	<i>Pisat'</i> (+MF ⁵⁶)	<i>Podpis</i> (-yvat') (+MF)
	(Na-) <i>pisat'</i> (+MF)	<i>Podpisat'</i> (+MF)
Présent	<i>Pisat'</i> (+MF)	<i>Podpis</i> (-yvat') (+MF)
Futur	<i>Budut' pisat'</i> (+MF)	<i>Budut' podpis</i> (-yvat') (+MF)
	(Na-) <i>pisat'</i> (+MF)	<i>Podpisat'</i> (+MF)

Tableau 17 – Hypothèse de morphèmes aspectuo-temporels parasynthétiques.

⁵⁶ MF = marques flexionnelles qui véhiculent les traits de personne, de nombre et de temps.

Dans le traitement classique de l'aspect russe, où les morphèmes aspectuels sont considérés comme étant dérivationnels, chaque morphème crée un nouveau lexème. Cette hypothèse entraîne des difficultés dans l'analyse des morphèmes purement aspectuels (cas 1), car cela signifie que nous considérons que l'aspect en tant que catégorie notionnelle véhicule un trait sémantique lexical qui enrichit le sens lexical du lexème-base. Si nous voulons nommer les différentes opérations, il nous faut distinguer la relation lexicologique entre les deux lexèmes, et la relation dérivationnelle opérée. D'un point de vue lexicologique, en suivant Cohen, on peut signaler qu'il y a donc homosémie entre les deux lexèmes⁵⁷, et d'un point de vue dérivationnel on constate au contraire qu'il y a une opération d'antonymie aspectuelle, puisque les valeurs perfectives et imperfectives s'opposent. On aboutit alors à une contradiction entre la relation lexical et l'opération dérivationnelle. Cette contradiction implique une autre hypothèse qui est de distinguer dans l'analyse sémantique des morphèmes et des bases lexicales la combinatoire morpho-sémantique lexicale et la combinatoire morpho-sémantique notionnelle en considérant que les morphèmes et les bases lexicales sont chacun composés à la fois de sèmes aspectuels et de sèmes lexicaux. Nous reviendrons ultérieurement sur le problème de la distinction entre construction morpho-lexicale et construction morpho-aspectuelle.

- Constructions particulières

A ces problèmes de la relation entre sémantique et aspect vient s'ajouter l'ensemble des verbes russes qui n'entrent pas dans l'opposition perfectif / imperfectif. Certains verbes peuvent être uniquement perfectifs (*zapet'* « entonner un chant », *počitat'* « lire quelque temps », *nagljadet'sja* « regarder à satiété », *očnut'sja* « revenir à soi »), nous les appellerons **perfectiva tantum**. D'autres verbes peuvent également être uniquement imperfectifs (*rabótat'* « travailler », *ždat'* « attendre », *prisutstvovat'* « être présent », *podrazumevat'* « sous-entendre », *perepisyvat'sja* « être en correspondance écrite », *priprygivat'* « sautiller », *rasxaživat'* « faire les cent pas »), nous les appellerons **imperfectiva tantum**. Enfin, quelques verbes simples peuvent posséder une valeur indéterminée en langue et leur caractère *perfectif* ou *imperfectif* est donc dépendant du contexte (*krestjt'* « baptiser », *kaznit'* « supplicier », *ranit'* « blesser », *rjšit'sja* « s'écrouler », et des emprunts tel que *adresovat'* « adresser » et *garantjrovat'* « garantir »).

Comme nous l'avons souligné, Reiff considère l'opposition entre les valeurs *perfectifs* et *imperfectifs* uniquement à partir des verbes construits, mais nous voyons ici que les verbes simples véhiculent également l'aspect. Ceci amène différents auteurs, tels que Cohen et Karolak, à dire que l'aspect dans les langues slaves fait également partie du sémantisme du verbe. Malgré ces difficultés, l'aspect dans les langues slaves conserve une valeur grammaticale étant donné qu'en emploi chaque verbe présente obligatoirement une valeur aspectuelle *perfective* ou *imperfective*. Il existe donc en slave deux sources morphologiques qui véhiculent l'aspect, il s'agit du lexème verbal et des grammèmes. Sur le plan morphologique, nous pouvons considérer qu'il y a en russe deux opérations aspectuelles particulières, la première est une modification par préfixation de l'aspect du lexème base, la seconde est une modification par suffixation de l'aspect du lexème dérivé. Chaque processus d'aspectualisation entraînant une modification complète de l'aspect du verbe sur lequel s'appuie cette dérivation.

⁵⁷ Comme les deux lexèmes n'ont pas le même sens, on ne peut pas parler de synonymie, et on ne peut pas parler non plus d'hyponymie puisqu'il est difficile de savoir quel lexème véhicule un sème supplémentaire à l'autre.

1.4 L'aspect et les langues

Les études sur l'aspect en tant que catégorie grammaticale sont récentes, mais l'aspect est présent dans de nombreuses langues. Pour Lyons, l'aspect est très courant dans les langues, plus courant que le temps grammatical :

« En fait, l'aspect est beaucoup plus répandu que le temps dans les langues du monde : il y a de nombreuses langues qui ne possèdent pas de temps grammaticaux mais il y en a fort peu qui ne possèdent pas d'aspect » (1980 : 325)

1.4.1 Hétérogénéité des marqueurs aspectuels et intrication des données

Si l'aspect est un phénomène très présent dans les langues, sa description dans les différentes langues est difficile car les supports d'expression des valeurs *imperfectifs* et *perfectifs* sont variés, ils peuvent être morpho-lexicaux ou uniquement lexicaux, ou encore uniquement morphologiques. Dahl a effectué une étude contrastive pour mettre en valeur les catégories aspectuelles dans plus de 60 langues. Il s'appuie principalement dans sa description sur les valeurs *perfectives* et *imperfectives*, il indique que dans 45 des langues étudiées, on retrouve l'expression de ces valeurs mais à différents degrés :

“The difficulty of deciding which member of the opposition is marked and which is unmarked is connected with the tendency for PFV:IPFV to be realized not by affixation or by periphrastic constructions but rather by less straightforward morphological processes. The 'classical' Indo-European and Semitic systems are illustrations of this.” (1985 : 73)

Il apparaît difficile d'effectuer un traitement de ces critères aspectuels sur la seule base des formes morphologiques. L'aspect n'est pas exprimé dans les langues à partir de formes spécifiques et ni de manière systématique : en outre il est souvent exprimé à l'aide de marqueurs qui indiquent également le temps.

Nous avons pu remarquer concernant les langues slaves, que l'aspect est exprimé par des grammèmes spécifiques, les marqueurs flexionnels du temps sont distincts des marqueurs de l'aspect, mais même si ces marqueurs sont dissociés, l'aspect du verbe en russe entraîne des restrictions de combinaisons avec l'usage des temps. Ainsi, en russe, temps et aspect sont dissociés morphologiquement mais leurs combinaisons sémantiques montrent bien qu'il ne s'agit pas de catégories étrangères l'une à l'autre qui se juxtaposent mais de catégories complémentaires. Le phénomène est différent en latin, grec et arabe, car l'aspect est exprimé par des morphèmes flexionnels qui mêlent des traits grammaticaux de temps et aspect. Sur le plan morphologique, les marqueurs flexionnels du temps en latin et en grec expriment également l'aspect. En grec, par exemple, deux paradigmes flexionnels différents sont l'équivalent du seul présent en français. Lorsque le procès est vu dans la durée, on utilisera le présent, et lorsque le procès est perçu sans notion de durée (comme impliquant un changement, marquant une limite ou signifiant un procès accompli) c'est l'aoriste qui est utilisé. Ex : *Zeus met en fuite* (présent) *un homme même vaillant et lui ravit* (aoriste) *la victoire* (voir Coquet 1995 : 31).

Dans les langues romanes et germaniques, l'aspect est une catégorie moins visible, il ne repose pas sur une forme spécifique (un morphème ou grammème d'aspect), mais il peut se manifester au sein de certaines oppositions flexionnelles, dans le sens de certaines périphrases verbales, voire au sein du lexique verbal. En anglais, le progressif qui est une forme de

présent est considéré comme un marqueur flexionnel aspectuel car il permet d'indiquer que l'action est « en train de se dérouler », on peut le considérer comme un marqueur d'imperfectivité. En français, l'expression de l'aspect n'est pas systématisée, mais résulte de plusieurs types de marqueurs, parmi ces marqueurs l'opposition entre IMP et PS qui sont deux tiroirs exprimant qu'une action est dans le passé, sont également considérés comme des marqueurs aspectuels exprimant respectivement les valeurs imperfectives et perfectives. On retrouve dans ces langues des manifestations du phénomène aspectuel de manière dispersée et non-systématisée⁵⁸. Pour expliquer ce manque d'homogénéité de l'expression de l'aspect en français, Meillet s'appuie sur l'évolution des langues et le passage du latin au français par exemple. Il oppose les langues à morphologie aspectuelle, comme les langues slaves, et les langues à morphologie temporelle, comme les langues romanes et anglo-saxonnes :

« La catégorie de l'*aspect* est plus concrète que celle du *temps*, et, au cours de l'histoire des langues indo-européennes, on voit l'*aspect* perdre de l'importance, le *temps* en gagner. » (1921 : 185)
« Le progrès de la civilisation met en évidence le *temps* ; il tend à éliminer les catégories à valeur concrète ou expressive, et à donner aux catégories abstraites une importance plus grande. » (1921 : 198)

L'argument du progrès de la civilisation mis en avant par Meillet ne semble pas tenir compte de l'évolution des recherches en linguistique et notamment de l'origine de l'apparition de cette catégorie. En effet, la catégorie grammaticale de l'aspect est apparue après la catégorie du temps qui a été décrite très tôt. On peut se demander, en suivant l'analyse de Meillet, pourquoi l'aspect a été décrit si tard alors qu'il est actuellement moins présent qu'avant. L'intrication des données temporelles et aspectuelles qu'elles soient d'ordre morphologique ou sémantique empêche toute considération d'ordre évolutive qui voudrait voir la prééminence d'une catégorie au détriment d'une autre, l'hétérogénéité des modes d'expressions d'un trait grammatical faisant partie intégrante de sa nature.

1.4.2 Diversité des approches théoriques

De ces difficultés formelles découlent des difficultés définitionnelles, étant donné que toutes les langues formalisent de façon bien différente l'aspect. Il est difficile de trouver un modèle qui puisse servir de base aux analyses aspectuelles et qui rende compte de tout le champ des valeurs aspectuelles possibles. La définition de l'aspect est donc très délicate, car difficile à restreindre au modèle russe ou slave en général qui, nous l'avons vu, est très complexe et présente uniquement deux valeurs. Elle est également difficile à définir dans chaque langue par manque de marques formelles unificatrices. Dans la plupart des tentatives, il y a une explosion des valeurs aspectuelles ou une limitation restrictive et arbitraire. Les valeurs aspectuelles ne sont pas, elles non plus, clairement délimitées. En effet, si on reprend la définition du concept d'aspect indépendamment des valeurs qui lui sont attachées dans les langues slaves, on s'appuie uniquement sur la définition de « point de vue portée sur l'action ». Dans des langues où l'aspect n'est pas clairement exprimé par des marqueurs ou grammèmes spécifiques, cette définition renvoie à tous les éléments de la langue qui vont donner des indications sur l'action, le procès ou l'événement.

On peut distinguer plusieurs démarches propres à analyser l'aspect dans les différentes langues. Parmi celles-ci, la démarche de Cosériu propose d'analyser l'aspect en tant qu'objet linguistique grammatical. Dans cette perspective, la catégorie de l'aspect repose sur une

⁵⁸ Certains auteurs qui ont tenté de relever toutes les formes d'expression de l'aspect à partir d'une définition générale de cette catégorie se sont retrouvés avec une explosion des valeurs (Cosériu 1980) et un classement très hétérogène des formes (Duchacèk).

définition universelle, mais ce n'est pas une catégorie qui repose sur les mêmes moyens d'expression dans toutes les langues, et surtout qui ne possède pas des concepts identiques. Ainsi, Cosériu remet en cause l'existence universelle des catégories aspectuelles dans la langue et donc des valeurs *perfectif* et *imperfectif*. Pour lui, les concepts (ou les valeurs) tout comme les formes sont dépendants des variations idiomatiques. Il recense huit dimensions aspectuelles (*durée, itération, orientation, achèvement, résultat, vision, phase, incidence*), mais il précise que sa liste doit rester ouverte. En effet, il considère que selon les langues, certaines dimensions aspectuelles peuvent se trouver réalisées ou non. Ainsi, il décrit les catégories aspectuelles connues. La catégorie de l'aspect telle qu'il la présente peut donc être une catégorie illimitée sur le plan des concepts. Sur le plan des formes, l'aspect peut être exprimé par l'intermédiaire de formes lexicales, flexionnelles ou périphrastiques, le champ d'expression de cette notion est ici encore largement étendu. Dans une autre perspective, mais toujours sur le plan d'une discussion entre aspect slave et aspect dans d'autres langues, Creissel est plus radical quand il s'oppose au modèle de l'aspect tel qu'il est présenté dans les langues slaves pour décrire les phénomènes aspectuels dans les autres langues. Il s'appuie principalement sur les relations établies entre temps et aspect en russe et français, l'incompatibilité entre aspects et tiroirs en russe ne se retrouve pas en français où l'aspect n'a apparemment aucun effet de sélection sur les tiroirs. Il distingue ainsi clairement le phénomène aspectuel slave de celui des autres langues :

« Le terme d'aspect s'applique en linguistique slave à une distinction sémantique qui n'a plus qu'un rapport indirect avec la plus grande partie de ce que l'on appelle maintenant aspect dans la description de la plupart des langues, et l'aspect slave est un bien mauvais modèle pour la description d'autres langues, car les systèmes verbaux slaves présentent des particularités qu'il est très exceptionnel de retrouver (en tout cas au même degré) en dehors de cette famille de langue. » (Creissel 2004 : 15).

D'un autre côté, Karolak, distingue les concepts aspectuels de ses formes d'expression, et il considère que les contenus aspectuels dans les langues reposent sur les mêmes concepts. Ainsi, une théorie générale de l'aspect reposant sur l'analyse des concepts primaires doit permettre d'expliquer aussi bien l'anglais que le bulgare :

« Nous partageons l'opinion selon laquelle l'aspect a un mode d'existence universel et que le problème de l'aspect est avant tout un problème sémantique ». « Pour découvrir et expliquer les règles de dépendance qui existent entre les catégories de concepts spécifiques [...] et l'aspect, il faut travailler au même niveau de langue. Il faut donc entendre par « aspect » une catégorie notionnelle. Le problème en question se pose donc comme celui de la dépendance qui existe entre les catégories de concepts spécifiques et les concepts aspectuels » (Karolak 1998 : 72)

On peut se rendre compte ici de la multiplicité des voies d'accès à la description du sens aspectuel dans les langues. Soit les linguistes partent de la définition générale d'aspect, dans ce cas dans une seconde étape ils cherchent ou à décrire la morphologie de l'aspect, ou à décrire les valeurs aspectuelles qui se trouvent dans les langues ; ou encore, ils partent des valeurs *perfectifs* et *imperfectif* attribuées à l'aspect slave. Ces multiples voies d'accès à l'analyse du phénomène aspectuel entraînent une multiplication des démarches théoriques propres à analyser l'aspect.

Bilan

C'est à partir des études sur l'aspect slave que l'aspect va commencer à être considéré comme un phénomène linguistique à part entière. Et c'est principalement l'opposition *perfectif* contre *imperfectif* qui va servir de modèle à la description de l'aspect dans les langues. Nous avons fait remarquer que l'aspect est un concept plus vieux que l'utilisation du

terme lui-même, car on retrouve des descriptions de phénomènes aspectuels dans de nombreuses langues anciennes. Mais l'aspect n'est pas une spécificité slave, et cette catégorie joue même un rôle très important dans le système verbo-temporel du français. La catégorie de l'aspect est souvent en interaction avec la catégorie de temps, les mêmes morphèmes permettent parfois d'exprimer temps et aspect.

L'aspect slave est plus complexe que la simple construction affixale, les premiers chercheurs importent un phénomène qui n'est pas complètement expliqué en omettant notamment le rôle du sens lexical du verbe et du préfixe. Cette importation d'un concept est à la source des difficultés d'analyses et de définitions de l'aspect dans les autres langues comme le soulignent Ducrot et Schaeffer. Ils montrent au niveau conceptuel que cette notion conserve les ambiguïtés de son origine :

« Un concept est établi à l'occasion de situations où il apparaît de façon à la fois spectaculaire et confuse, et conserve ensuite le flou qu'il doit à son lieu épistémologique d'origine. » (Ducrot et Schaeffer 1995 : 577)

Si le concept général d'aspect est flou pour Ducrot et Schaeffer, c'est en grande partie dû à la description des différentes manifestations des phénomènes aspectuels. En effet, il est difficile de définir une catégorie grammaticale dont les moyens d'expression ne sont pas systématisés et où les principales valeurs ne sont pas clairement distinguées.

Les principales sources d'ambiguïtés sont liées aux différentes sources d'expression du phénomène aspectuel. Ces difficultés peuvent être liées à des grammèmes mais également à des lexèmes, à des interactions d'ordre lexical ou d'ordre sémantique, et puis à l'origine slave de l'aspect et au type d'aspect véhiculé par les préfixes slaves et par le verbe slave. David et Martin (1980) pointent du doigt dans leur ouvrage quatre difficultés principales que nous venons d'aborder :

- a) la diversité des marques aspectuelles
- b) la proximité d'autres catégories conceptuelles
- c) l'intrication des données
- d) la surabondance des constructions conceptuelles et l'explosion terminologique.

Dans le point suivant, nous allons introduire une distinction supplémentaire qui va montrer toutes les difficultés terminologiques rencontrées dans l'étude du phénomène aspectuel.

2 ASPECT ET AKTIONSART

2.1 Origine du terme Aktionsart

Les analyses de l'aspect dans les autres langues que le slave sont parties de la définition générale traduite par Reiff reprise par Marouzeau (voir Mounin 1968 : 317) : « la manière dont est envisagée dans son développement l'action verbale ». Cette définition permet de distinguer l'aspect de la catégorie du temps qui situe les événements comme un curseur sur la ligne du temps. Mais cette définition s'avère trop large pour des langues où l'aspect n'est pas systématiquement marqué dans une opposition morphologique. Les seuls concepts d'*imperfectif* et de *perfectif* n'étaient pas aptes à rendre compte des nombreuses présentations possibles de l'action verbale. De plus, l'aspect selon la langue prise en considération est

véhiculé par des formes variées. En effet, il peut être marqué par des morphèmes affixaux : flexionnels ou dérivationnels, et il peut être également marqué par des lexèmes, des périphrases verbales et des adverbes et cela non-exclusivement.

En français, certaines études qui ont pris comme point de départ l'opposition des concepts *perfectifs* et *imperfectifs* ont considéré que les lexèmes verbaux entraînent dans une opposition aspectuelle binaire simple (*vivre* imperfectif : *mourir* perfectif). A cette opposition lexicales, il faut ajouter les morphèmes aspectuels des tiroirs verbaux (*il vécut* (P) : *il vivait* (I), *il mourut* (P) : *il mourait* (I)), auxquels on peut ajouter à nouveau des adverbes aspectuels (*longtemps* (I) : *brièvement* (P)).

On peut également considérer l'opposition aspectuelle *battre* (I) *abattre* (P) qui est basée sur un processus de dérivation morphologique. Ainsi, si toutes ces formes expriment l'aspect, il apparaissait nécessaire de les distinguer sur le plan du contenu sémantico-aspectuel, mais également du fait de leur possible co-occurrence⁵⁹ sur le plan catégoriel. Ces différents problèmes morphologiques et sémantiques se retrouvent également dans les langues slaves où les affixes permettent la perfectivation tout en modifiant sensiblement soit le sens du verbe (voir point ci-dessus) ; soit le « contenu même de l'aspectualité ».

En 1908, une distinction importante apparaît entre deux types d'aspect. S. Agrell, linguiste allemand, dans sa thèse qui décrit les phénomènes aspectuels du polonais, est à la base d'une distinction entre deux sortes d'aspect : un aspect que l'on peut appeler slave et qui rend compte des deux catégories perfectif et imperfectif (*Aspekte*), et un aspect qu'il nomme *Aktionsart*⁶⁰ :

« Par "Aktionsart", j'entends, comme déjà souligné dans l'introduction, non pas les catégories principales du verbe slave, la forme d'action accomplie et non accomplie (l'imperfectif et le perfectif), qui sont pour moi des aspects. Par "Aktionsart", je désigne les fonctions de signification, dont on a jusqu'à présent presque pas tenu compte, ni même classifiés, des verbes composés (ainsi que de quelques verbes simples et de verbes avec suffixes), qui expriment plus précisément comment l'action est réalisée, et marquent les modalités de son exécution. » (nous traduisons⁶¹)

Dans cette citation Agrell propose une distinction entre aspect et *Aktionsart* qui repose sur deux plans différents. Tout d'abord en opposant les formes de l'aspect qui reposent uniquement sur des affixes, à d'autres formes, multiples, qui peuvent également reposer sur des affixes, mais pas uniquement. Et ensuite en proposant une opposition entre les concepts

⁵⁹ D'un point de vue logique, on peut dire que 2 éléments appartiennent à la même catégorie lorsqu'ils ne peuvent pas entrer en co-occurrence. Ex : si tel objet est rouge, il ne peut pas être bleu, donc bleu et rouge appartiennent à la même catégorie, si tel objet est carré il ne peut pas être rond, donc rond et carré appartiennent à la même catégorie. Par contre, un objet peut être rond et rouge (voir Buysens (1968 : 65)). Un objet peut-être bleu et rouge, mais la relation de co-occurrence est à considérer du point de vue de l'entité objet considéré comme un tout, ainsi si tel objet est bleu et rouge cela ne signifie pas que le bleu est également rouge mais qu'il est constitué de deux couleurs distinctes. Il en est de même pour le marteau de carrosserie rond carré, signifiant qu'il a deux têtes distinctes une ronde et une carrée.

⁶⁰ Il faut souligner que le terme d'*Aktionsart* a été introduit par Brugmann en 1893 (Samain 1996 : XV), pour distinguer les préfixes aspectuels slaves des préfixes allemands qui eux exprimeraient l'*Aktionsart*, c'est-à-dire, selon la définition de Brugmann, « la manière dont se déroule l'action exprimée par le verbe ».

⁶¹ « Unter Aktionsart verstehe ich, wie in der Einleitung schon hervorgehoben worden ist, nicht die beiden Hauptkategorien des slavischen Zeitwortes, die unvollendete und die vollendete Handlungsform (das Imperfektivum und das Perfektivum) - diese nenne ich Aspekte. Mit dem Ausdrucke Aktionsart bezeichne ich bisher fast gar nicht beachtete - geschweige denn klassifizierte - Bedeutungsfunktionen der Verbalkomposita (sowie einiger Simplicia und Suffixbildungen), die genauer ausdrücken wie die Handlung vollbracht wird, die Art und Weise ihrer Ausführung markieren. » (Agrell 1908 : 78)

accompli et non-accompli et les concepts « Bedeutungsfunktionen », c'est-à-dire la manière dont l'action est accomplie. L'Aktionsart véhicule de multiples informations. Tandis que l'aspect possède des morphèmes spécifiques qui ne véhiculent que deux types d'informations. C'est l'association forme et sens qui permet de distinguer aspect et Aktionsart.

Agrell s'intéresse plus particulièrement aux préfixes polonais. Il commence par distinguer trois types de rôles, et non trois types de préfixes puisqu'un même préfixe peut selon les compositions avoir l'un ou l'autre rôle :

- i. Donner au verbe un sens nouveau
- ii. Marquer uniquement l'aspect
- iii. Marquer l'aspect et l'Aktionsart⁶²

Le fonctionnement des préfixes en (i.) est purement dérivationnel, il s'oppose au fonctionnement des préfixes dont le rôle est de marquer soit uniquement l'aspect (ii.), soit l'aspect et l'Aktionsart (iii.) qui sont eux des grammèmes⁶³. Agrell ne va étudier que les cas ii. et iii.

Agrell montre dans son ouvrage que certains affixes se sont spécialisés dans un rôle purement aspectuel. Cette spécialisation est liée au processus de composition entre le lexème et le préfixe. Dans les langues slaves, l'affixe est à la base un formant lexical qui possède un sens lié à la préposition dont il est issu (les préverbes slaves sont issus de prépositions dont ils gardent en général le sens). Le préfixe modifie le sens lexical du verbe et par-là même modifie le type de déroulement temporel du verbe, c'est ce que Agrell appelle *Aktionsart*. Le marquage de l'aspect est ensuite lié à deux valeurs : le *perfectif* et l'*imperfectif*, c'est-à-dire l'action vue comme un tout borné et l'action vue de l'intérieur sans limites. Ces deux valeurs aspectuelles sont liées à l'interaction entre le sens du lexème base et le sens de la préposition, cette dernière établissant des bornes spatiales qui peuvent également jouer un rôle temporel.

Agrell attribue au lexème et au morphème dérivationnel une double valeur aspectuelle. La première valeur est discrète, il s'agit des oppositions *perfectifs* et *imperfectifs*. Le préfixe porte une valeur aspectuelle distincte de celle du lexème base. La seconde par contre est lexicale, il s'agit de l'*Aktionsart*, les lexèmes ont un sens temporel qui peut se décrire sous la forme de figurations topologiques, les préfixes contribuant à l'enrichissement de ce sens. Dans les trois types de construction répertoriées ci-avant, il existe un cas (le cas ii.) où le grammème ne contribue pas à la modification de l'*Aktionsart*, mais il contribue uniquement à la modification de l'aspect. Agrell nomme ce préfixe « préverbe vide », et s'il existe un tel cas, c'est parce que le contenu sémantique du préfixe se retrouve également dans le lexème. Il y a donc en quelque sorte une redondance entre les deux sens et l'*Aktionsart* véhiculé par le préfixe disparaît. Dans certains cas, lorsque préfixe et dérivé ont le même *Aktionsart*, il n'y a pas de modification de l'Aktionsart, mais simplement une saillance de l'aspect :

⁶² Agrell (1908 : 1-2):

„Die Präposition gibt dem Zeitwort eine ganz neue (gewöhnlich lokale) Bedeutung“

„Das präfix bewirkt nur Aspektänderung (markiert nur, dass die Handlung vollendet ist, sagt aber nicht wie; durch die Präfigierung ist nur ein Hinweis auf den Moment der Vollendung hinzugebracht)“

„Das Präfix markiert näher wie die Handlung ausgeführt wird, bewirkt nicht nur Aspektänderung, sondern bestimmt auch eine gewisse Aktionsart.“

⁶³ „Die Präposition gibt dem Verbum keine ganz neue Bedeutung, sondern markiert anscheinend bloss, dass die Handlung vollendet ist (ein imperfektives Verbum wird perfektiv). Hier muss man jedoch zwei Fälle auseinander halten“ (Agrell 1908: 2)

« Le schéma pour la genèse d'un Aspektpräfixes („préverbe vide“) se présente de la manière suivante : le contenu sémantique de la préposition se trouve également dans le verbe simple. La signification locale spatiale, redondante, disparaît donc dans le composé, il ne reste que la force modificatrice de l'aspect.

Comme il en ressort des exemples, la signification spatiale à l'origine (à partir de laquelle s'est développée la fonction resultative) est ici « ensemble ». A côté de ce sens de base des particules, représenté par un « z » + instrumental dans le substantif, une autre signification (en apparence opposée) s'est développée pour le verbe, le préfixe *zer*: « rassembler mettre fortement brutalement en contact (« battre », « frapper », « heurter », « cogner ») jusqu'à briser l'objet », à l'unification est associée l'idée de destruction de la forme d'origine : *zbic'*, *zbosc'*, *zgrysc'*, *spiec'*...

La plupart des verbes portent déjà en eux une de ces significations, désignent une genèse (= la réunion de parties) ou bien une annihilation (= la dispersion de parties). Les activités conduisant à un résultat sont généralement à comprendre comme des verbes exprimant la réunion des parties. Le sens de base du type *robic'* n'est pas le figuré/métaphorique « effectuer une tâche », mais bien plus le sens propre, plus concret « produire une chose matérielle » (« faire une table », « faire un arc », « faire une hutte », etc.). Il existe ici presque toujours un assemblage. Pour les verbes concrets du devenir, la genèse est une réunion de parties : *twardnack'*, *ciemniec'*, *dretwiec'* etc. – *schnac'*, *drobniec'* etc. A partir des nombreuses activités directement observables (ou à sens spatial figuré) exprimées par des verbes en *z-* avec une signification spatiale qui s'est affaiblie jusqu'à disparaître totalement, le préfixe (qui à présent marque simplement le perfectif) a acquis une fonction même pour les verbes désignant des activités non directement observables *zdurniec'*, *zdrozec'* etc.. » (Agrell 1908 : 87)⁶⁴

L'opération aspectuelle suit une évolution de la spécialisation du sens du préfixe en fonction du lexème auquel il s'adjoint. Agrell distingue 20 catégories d'Aktionsart différentes en polonais⁶⁵. Il effectue des représentations figuratives extrêmement fines des différents types de déroulement de l'action (Aktionsart). Chacun des verbes analysés est un verbe préfixé.

Le verbe préfixé véhicule donc pour Agrell un Aktionsart spécifique, mais il n'est pas possible de déterminer l'Aktionsart au regard du préfixe. En effet, chaque préfixe peut véhiculer différents Aktionsart, c'est le cas notamment de *po-* qui apparaît dans six catégories différentes (*präteritiv*, *distributiv*, *konsekutiv*, *majorativ*, *kursiv*), de *prze-* et *przy-* qui apparaissent dans deux catégories différentes et de *za-* qui apparaît dans trois catégories différentes. Par ailleurs, une même catégorie peut-être exprimée par des préfixes différents, c'est le cas notamment de la catégorie *momentané* qui peut être exprimée par quatre préfixes

⁶⁴ „Das Schema für die Genesis eines Aspektpräfixes („préverbe vide“) stellt sich folgendermassen dar: - Der Bedeutungsinhalt der Präposition liegt auch in dem Verbum Simplex. Im Kompositum verliert sich dann als pleonastisch die lokale Bedeutung des Präfixes und übrig bleibt nur die Kraft der Aspektänderung.

Wie man aus den Beispielen ersieht, ist die lokale Grundbedeutung, woraus die resultative Funktion sich entwickelt hat, hier ‚zusammen‘. Neben diesem Grundsinn der Partikel, beim Substantivum durch *z* mit dem Instrumental repräsentiert, hat sich beim Verbum noch eine (scheinbar entgegengesetzte) Bedeutung, ‚zer-,... entwickelt <so stark zusammenbringen (schlagen, stossen), dass der gegenstand zerbricht., mit der Vereinigung ist zugleich eine Vernichtung der ursprünglichen Form verbunden : *zbic'*, *zbosc'*, *zgrysc'*, *spiec'*...

Die Hauptmasse der Zeitwörter tragen aber schon in sich eine dieser Bedeutungen, bezeichnen eine Entstehung (= Zusammenkommen von Teilen) oder eine Vernichtung (Auseinandergehen von Teilen). Die resultatvollbringenden Tätigkeiten sind vorwiegend als Konzentrationsverba aufzufassen. Der Grundsinn des Typus *robic* ist nicht die bildliche ‚eine Arbeit, eine Aufgabe von sich machen‘, sondern die viel konkretere : ‚ein materielles Ding hervorbringen‘ (einen Tisch, einen Bogen, eine Hütte usw. machen). Hier liegt fast immer ein Zusammenfügen vor. Bei den konkreten Verben des Werdens ist die Entstehung ein Zusammenkommen von Teilen: *twardnack*, *ciemniec*, *dretwiec* etc. – *schnac*, *drobniec* etc. Von der grossen Anzahl solcher materiell (oder bildlich lokal) anschaulichen Tätigkeiten, bei deren Verben *z-* mit abgeschwächter, schliesslich verlorener Lokalbedeutung stand, hat das Präfix, jetzt bloss ein Perfektivzeichen, auch bei Verben, deren Tätigkeit nicht konkret anschaulich ist, Verwendung gefunden: *zdurniec*, *zdrozec* etc.“ (Agrell 1908 : 87) Je remercie Yvon Keromnès qui m'a aidé dans la traduction de ce passage.

⁶⁵ Dans la troisième colonne de la typologie des Aktionsart de Agrell nous avons ajouté la traduction de Malgorzata Nowakowska (également en annexe 3).

différents, de la catégorie *duratif* qui peut être exprimée par trois préfixes différents et de la catégorie *inchoatif* qui peut être exprimée par quatre préfixes différents.

S'il apparaît réellement simple de considérer que l'aspect est véhiculé par un préfixe, étant donné qu'il n'y a pas de changement du sens lexical du verbe, il est plus difficile d'attribuer la valeur d'Aktionsart à l'un ou l'autre des éléments formant le composé verbal. Les distinctions extrêmement fines de Agrell semblent correspondre à l'interaction du sens lexical du verbe et du sens du préfixe⁶⁶, plutôt qu'à une valeur propre au préfixe ou au verbe. Ainsi, la typologie de l'Aktionsart de Agrell repose uniquement sur le sens du dérivé, qui malgré son statut de verbe construit conserve pleinement son statut d'élément lexical atomique sur le plan de la détermination du sens de l'Aktionsart, tandis que l'aspect est lié au processus morphologique et à une spécialisation du préfixe. Par delà la nature morphologique de l'opération aspectuelle, Agrell effectue une distinction de l'ordre du contenu ou degré informationnel des deux aspects. En effet, il indique que si le préfixe ne véhicule qu'une valeur perfective, alors il s'agit de l'aspect, si le préfixe en plus de la valeur de perfectif indique comment elle est accomplie alors il s'agit de l'Aktionsart. Samain en déduit que pour Agrell : « L'Aktionsart est concrète, elle décrit un fait tandis que l'aspect est abstrait et rend seulement compte d'un fait » (1996 : XV). Dans ce sens, l'Aktionsart apparaît directement lié au contenu lexical des items exprimant un type d'événement, tandis que l'aspect est lié aux grammèmes qui vont permettre au locuteur d'orienter la lecture voulue de l'événement.

L'aspect concerne la façon d'envisager l'action verbale et Agrell conserve les deux catégories de *perfectif* et *imperfectif*. Tandis que l'Aktionsart concerne la façon dont l'action verbale se déroule ou se réalise, elle va donc être beaucoup plus ouverte. À partir de Agrell une première frontière est dégagée entre d'une part, l'aspect qui permet d'infléchir le sens temporel de n'importe quel type de procès selon deux points de vue différents : soit externe, soit interne, et d'autre part, l'Aktionsart qui exprime un type de procès particulier ayant une structure événementielle complexe à partir de n'importe quel procès exprimé par un verbe. D'un point de vue morphologique, la frontière est floue entre ces deux aspects. Rien ne permet de dire que l'Aktionsart est une valeur aspectuelle spécifique au verbe, au dérivé, ou au préfixe. Agrell ne répond pas à ces questions, malgré l'analyse détaillée des préfixes du polonais qu'il effectue. De plus, nous l'avons souligné en ce qui concerne le russe, l'aspect fait également partie du sémantisme du lexème verbal puisque certains verbes simples sont uniquement *perfectif* ou *imperfectif*. Les travaux de Agrell portent uniquement sur le verbe polonais et donc sur la structure de l'aspect slave, mais si les travaux de Agrell, linguiste comparatiste allemand, restent si célèbres c'est parce qu'ils permettent de sortir l'aspect du cadre strict imposé par le modèle slave et donc des concepts binaires *perfectif* et *imperfectif* associés à des marqueurs morphologiques. Le concept d'aspect va ainsi pouvoir être exporté en tenant compte de la variété conceptuelle et formelle de son expression.

Les catégories de l'Aktionsart de Agrell apparaissent comme des catégories empiriques. La complexité spécifique à l'analyse de l'aspect réside dans le fait que ce concept est à l'interface entre données morphologiques et données sémantiques. En effet, le sens aspectuel n'est ni une composante inaltérable du sens lexical, ni une valeur stable véhiculée par des formes. Les affixes de l'aspect slave n'ont pas pour fonction de changer la catégorie du lexème avec lequel ils se composent. La concaténation s'effectue sur un lexème verbal qui reste, une fois affixé, un lexème verbal. Ce qu'ils modifient, c'est le sens aspectuel du verbe. Au niveau de l'interaction entre aspect slave et Aktionsart, la correspondance entre affixes et

⁶⁶ Rappelons que la plupart des préfixes (ou préverbes) dans les langues slaves proviennent de prépositions dont ils conservent le sens.

sens aspectuel n'est pas tranchée. En fonction du verbe de base avec lequel il est utilisé, chaque affixe peut fonctionner selon une des trois caractéristiques. L'affixe, en plus de ses apports dans le domaine de l'aspect slave, entraîne des modifications au niveau de l'Aktionsart et du sens lexical du verbe.

2.2 Aktionsart et aspect lexical

La catégorie de l'Aktionsart telle que décrite par Agrell était empirique puisqu'elle ne s'appuyait pas sur des traits sémantiques distinctifs mais sur une description du déroulement temporel de chaque verbe. Sa typologie rassemble 20 catégories, par opposition à l'aspect qui présente une situation sous un angle ou intervalle particulier (comme accompli (perfectif) ou non-accomplis (imperfectif)). L'Aktionsart représente la nature de la situation. L'Aktionsart ne repose donc pas sur des couples de notions ou des valeurs en oppositions. Cette notion d'Aktionsart a été développée sur le plan des unités lexicales, en analysant la nature temporelle des situations véhiculées par les verbes ou les prédicats verbaux dans les langues romanes et germaniques. Dans ces langues, elle rassemble des couples de notions en opposition mais elle reste une catégorie sans liens apparents avec des formes morphologiques spécifiques. Ces analyses ont abouti à des classifications que l'on met en lien avec l'Aktionsart mais qui s'en distinguent puisqu'elles ne sont plus en relation directe avec l'étude et les spécificités des formes du verbe slave, mais sont héritées de distinctions faites par Aristote⁶⁷. Cette différence est marquée par une réduction des classes d'Aktionsart et une opposition systématique entre les classes.

2.2.1 Origine des typologies de l'aspect lexical

La classification aspectuelle des verbes a comme point de départ ou origine, deux analyses selon Vettors (1996 : 87). L'une romane effectuée par Garey (1957) et qui repose sur le verbe, l'autre anglo-saxonne effectuée par Vendler (1957)⁶⁸ et qui repose sur le syntagme verbal. La typologie de Garey repose sur la distinction entre les verbes *téliques* (« a category of verbs expressing an action tending towards a goal ») et *atéliques* (« those which do not have to wait for a goal for their realization, but are realized as soon as they begin »). Garey décrit l'aspect des verbes du français dans le but de montrer la relation entre l'aspect des verbes et l'aspect des tiroirs. Il introduit pour cela les termes d'*aspect lexical* et d'*aspect grammatical* :

« It suggests a solution to the problem of aspect : that there must be a distinction between LEXICAL ASPECT and GRAMMATICAL ASPECT. » (1957 : 105).

Par ailleurs, il indique bien que le caractère *télique* ou *atélique* dépend également de l'objet direct du verbe. Il illustre ceci à l'aide du verbe *jouer* :

« If there is a direct object, and if this object designates something that has a structure with a temporal ending to it – a game of chess or of tennis, a Beethoven sonata – the expression verb-plus-object is telic. In the contrary case, if the complement of the verb is atelic – *aux échecs* 'chess', *du violon* 'the violin',

⁶⁷ Voir François et Gosselin (1991) pour une description des catégories d'Aristote, ainsi que Binnick 1991 qui parle de « *Aristotelian aspect* » (1991).

⁶⁸ 1957 est la date de la première version du texte de Vendler qu'il réinsère dans son ouvrage de 1967 et qui sert régulièrement de référence.

du Beethoven 'some Beethoven' – or if there is no object (for example, *il a joué toute la journée* 'he played all day', *il joue très bien* 'he plays very well'), the expression is atelic. » (1957 : 107).

La typologie de Vendler repose sur des manipulations linguistiques testant la compatibilité entre le verbe, le tiroir et certains adverbes ou complément de temps. Actuellement, la classification de Vendler est la plus usitée, elle permet par ailleurs de rendre compte des distinctions conceptuelles effectuées par Garey, l'inverse n'étant pas vrai⁶⁹.

2.2.2 Typologie de Vendler sur la base de tests

Vendler effectue une quadripartition des verbes : ÉTAT (*state*), ACTIVITÉ (*activity*), ACCOMPLISSEMENT (*accomplishment*), ACHÈVEMENT (*achievement*). Il a comme dessein de décrire l'utilisation des verbes et de distinguer la temporalité véhiculée par les verbes en fonction de son expression dans la langue, et non en fonction d'une idée préconçue de la réalité. La quadripartition de Vendler repose sur des traits sémantiques et il utilise des tests pour différencier chaque catégorie. Il va scinder les verbes acceptant le progressif des verbes ne l'acceptant pas (qui correspondent sémantiquement aux processus qui se déroulent dans le temps et aux processus qui ne se déroulent pas dans le temps), et introduire ensuite deux sous-catégories. Il utilise des tests discriminants pour chaque catégorie et la question essentielle est de savoir quelles sont les caractéristiques sémantiques que ces tests permettent de mettre en évidence.

Parmi les verbes incompatibles avec l'emploi du progressif, il distingue deux catégories, les verbes d'ÉTAT et les verbes d'ACHÈVEMENT :

« Now some of these verbs can be predicated only for single moments of time (strictly speaking), while others can be predicated for shorter or longer periods of time. » « Then we can say that achievements occur at a single moment, while states last for a period of time » (1967 : 102-103)

Les verbes d'ÉTAT sont incompatibles avec l'emploi du progressif et le procès exprimé est valable sur une « période » temporelle. La notion de période implique une durée entre deux points *a* et *b*. Les verbes d'ACHÈVEMENT, qui sont également incompatibles avec l'utilisation du progressif, ne possèdent pas la notion de durée, ce sont des procès instantanés. Nous pourrions donc déduire deux traits sémantiques pour distinguer ces catégories qui sont les traits durée et instantané, il faudrait préciser un peu plus le trait instantané qui peut signifier que les points *a* et *b* utilisés pour représenter la durée sont simultanés ou bien qu'il s'agit d'un seul point qui serait donc *c*.

Parmi les verbes compatibles avec le progressif il distingue également deux groupes :

« If someone stops running a mile, he did not run a mile ; if one stops drawing a circle, he did not draw a circle. But the man who stops running did run, and he who stops pushing the cart did push it. » (Vendler 1967 : 100)

Les ACCOMPLISSEMENTS sont compatibles avec le progressif, ils ont une certaine durée et on va les trouver juxtaposés à des marqueurs présupposant une fin ou un résultat. Ces verbes possèdent un point culminant (*climax*) en deçà duquel ils ne peuvent être dits réalisés. Les exemples qu'utilise Vendler pour illustrer cette catégorie sont tous des prédicats étendus,

⁶⁹ En effet, Garey ne distingue que deux classes de verbes.

on ne trouve aucun verbe simple. On peut se poser la question d'une catégorie verbale simple appartenant à la classe des ACCOMPLISSEMENTS.

Les ACTIVITÉS sont également compatibles avec le progressif et ils n'ont pas de climax, ces verbes ont la propriété d'être homogènes. Ils sont considérés comme réalisés quel que soit le moment où s'arrête le procès. Dans l'exemple *courir un mile*, il y a une phase d'ACTIVITÉ et une phase d'ACCOMPLISSEMENT et le procès peut-être vrai selon que l'on considère *courir un mile* comme une ACTIVITÉ ou comme un ACCOMPLISSEMENT visant un climax. L'homogénéité dépend d'un critère essentiel, si l'on considère que *courir effectivement un mile* est le procès ou s'il s'agit seulement de *l'engagement à courir un mile* qui est le procès.

L'homogénéité ne dépend pas des conditions de vérité du procès, un procès peut être vrai mais pas réalisé. Il dépend du point de vue que porte l'énonciateur ou le récepteur sur l'action (nous développerons ce point plus tard). Les tests que Vendler utilise reposent sur une question, il recherche donc la valeur de vérité des procès qui est la possibilité de recevoir telle ou telle réponse en fonction de la question posée. Il s'agit bien d'une analyse sémantique. Ainsi, dans sa première distinction entre verbes acceptant le progressif et verbes ne l'acceptant pas, il utilise deux questions, et juge du degré de grammaticalité des réponses en fonction du verbe utilisé, qu'il soit étendu (+arguments ou complément) ou non.

(1) *What are you doing ?*

- *I am running, writing, working*

(1') *What are you doing ?*

- **I am knowing, loving, recognizing, I am loving you*

(2) *Do you + know... ?*

- *Yes, I do*

(2') *Do you + run ?*

- **Yes, I do*

Pour distinguer les verbes d'ACCOMPLISSEMENT des verbes d'ACTIVITÉ, il utilise les questions se basant sur *For how long* (« pendant combien de temps ») et *How long did it take* (« combien de temps a-t-il pris »). Les verbes d'ACTIVITÉ acceptent la première question (3) mais pas la seconde (4') et les verbes d'ACCOMPLISSEMENT acceptent la seconde question (4) mais pas la première (3') :

(3) *For how long did he push the cart ?*

(3') **How long did it take to push the cart?*

(4) *How long did it take to draw the circle ?*

(4') **For how long did he draw the circle?*

Pour distinguer les verbes d'ÉTAT des verbes d'ACHÈVEMENT, il utilise les tests avec *At what time ?* ou *At what moment ?* et *For how long ?* ou *How long ?* Les premiers sont compatibles avec les verbes d'ACHÈVEMENT (5) ET (5') et les seconds sont compatibles avec les verbes d'état (6) et (6'). La compatibilité du test avec l'une des classes entraîne l'incompatibilité avec l'autre classe.

(5) *At what time did you reach the top ? At noon sharp*

(5') *At what moment did you spot the plane? At 10:53 A.M.*

- (6) *For how long did you love her? For three years*
(6') *How long did you believe in the stork? Till I was seven*

Nous pouvons remarquer que ces tests discriminants peuvent se recouper : ainsi, les verbes d'ACCOMPLISSEMENT et d'ACTIVITÉ sont compatibles avec *At what time* et *At what moment*, mais dans le sens où la réponse aux deux questions se pose sur le moment constituant le début de l'action, et non l'action dans sa totalité. Tandis que les verbes d'ÉTAT regroupent la catégorie des verbes d'ACTIVITÉ, puisqu'ils acceptent les deux types de question.

Vendler effectue de nouveau les distinctions entre verbes d'ACHÈVEMENT et verbes d'ACCOMPLISSEMENT en considérant que les procès d'ACCOMPLISSEMENT ont une certaine durée à la différence des procès d'ACHÈVEMENT. Si dans *mettre une heure pour écrire une lettre*, la durée de l'écriture de cette lettre est effectivement de « une heure », dans *mettre une heure pour atteindre le sommet*, l'atteinte du sommet ne dure pas une heure. Pour mettre en évidence cette distinction il réutilise le test du progressif :

- (7) *I am writing a letter*
(7') **I am reaching the top*

Il utilise ensuite un test avec les adverbes *deliberately* et *carefully* qui marque un critère d'intentionnalité de la part de l'agent du procès. Les verbes d'ACHÈVEMENT et d'ÉTAT ne peuvent être accompagnés de ces adverbes.

2.2.3 Instabilité des classes de verbes et rôle du contexte

Après avoir effectué cette classification, Vendler met en exergue un ensemble d'éléments montrant l'instabilité de ces classes. Il se trouve confronté à quelques difficultés pour décrire certains verbes que l'on pourrait nommer transitionnels ou graduables qui fonctionnent avec le test de *pendant x temps*, et qui pourtant semblent appartenir à la classe des statifs. Le test modifie le sens aspectuel du verbe de base *it is hard, hot, yellow / for a time, yet to be yellow*. Il éprouve les mêmes difficultés avec les habituels du type *smoking* (*habituel*, ÉTAT) vs *smoking* (ACTIVITÉ). Il précise qu'il y a de nombreux verbes d'ACTIVITÉ ou d'ACCOMPLISSEMENT qui peuvent avoir un sens statif comme par exemple *he is thinking about Jones* (*activité homogène*) vs *He thinks that Jones is a rascal* (*état non-homogène*). Mais dans le dernier exemple, le verbe agit en tant qu'opérateur du procès statif suivant. Il montre enfin que le verbe *to see* peut appartenir soit à la catégorie des ACHÈVEMENTS, soit à la catégorie des ÉTATS.

Vendler distingue dans sa typologie quatre types de procès ou modes de procès : ÉTAT, ACTIVITÉ, ACCOMPLISSEMENT et ACHÈVEMENT. Cette typologie qui repose sur le sens aspectuel des lexèmes verbaux actualisés, ne recouvre pas complètement la notion d'Aktionsart, pour plusieurs raisons. Au niveau formel, l'Aktionsart concerne aussi bien le lexique que la morphologie tandis que l'aspect lexical concerne uniquement la prédication, mais le sens aspectuel reste fondé sur un sens lexical. Au niveau des concepts, l'Aktionsart recouvre la quantification (*répétition, fréquence, ...*), ce facteur est absent de l'aspect lexical.

2.3 Difficultés terminologiques

Une difficulté qui est liée au statut et à la définition des concepts et formes porteuses de l'aspect concerne la terminologie. En effet, la surabondance des constructions, la multiplicité des formes en jeu vont entraîner un développement terminologique spécifique à l'aspect et de nombreuses confusions. Les problèmes terminologiques et l'aspect sont de vieux compagnons, dans un article de 1968 Mounin s'attachait déjà à relever la création d'homonymes, ou de synonymes, et d'une prolifération terminologique bien souvent injustifiée car relevant de distinctions rendant difficiles la compréhension des ouvrages.

En suivant l'histoire de la notion d'aspect nous avons pu mettre au jour plusieurs termes qui renferment différents phénomènes linguistiques et différents concepts. Ainsi nous avons trois aspects différents, dont un, l'Aktionsart semble trop usé et imprécis, il n'est par ailleurs pas nécessaire en français. Au sein des deux aspects restants, plusieurs motifs de distinction existent, notamment grammatical vs lexical et action intrinsèque vs point de vue sur l'action. Enfin à l'analyse des différentes classifications un dernier paramètre semble émerger, celui de la quantification aspectuelle.

Illustration des problèmes terminologiques

Si on excepte les phénomènes de création lexicale pour des raisons descriptives, les problèmes terminologiques se situent sur deux axes, les termes métalinguistiques sont identiques et désignent des phénomènes différents soit conceptuels soit formels. Les termes métalinguistiques sont différents et désignent des phénomènes conceptuels ou formels identiques.

Par exemple, les termes *perfectif* et *imperfectif* issus de la tradition slave de l'aspect sont employés en français pour décrire : soit un phénomène aspectuel lié à la flexion verbale, soit un phénomène aspectuel lié au lexème verbal. Nous en trouvons l'exemple dans deux ouvrages parus la même année :

Vetters : « La terminologie *perfectif* / *imperfectif* est ambiguë et doit être employée avec précaution. Bien que Garey la réserve à l'aspect, d'autres linguistes l'emploient pour le mode d'action. Dans cette étude, je l'emploierai exclusivement pour l'aspect. » (1996 : 78)

Gosselin : (Il décrit l'aspect grammatical) « Nous avons essayé d'utiliser le moins possible les termes de *perfectif* et d'*imperfectif* pour éviter toute confusion avec l'aspect lexical. » (1996 : 22)

Les deux auteurs relèvent le même problème terminologique à propos des termes *perfectif* et *imperfectif*, mais dans le même temps ils attribuent ces termes à d'autres qui souffrent à nouveau d'une ambiguïté terminologique. Pour Vetters, ces deux termes (*perfectif* et *imperfectif*) appartiennent à l'*aspect*, et pour Gosselin ils appartiennent à l'*aspect lexical*. Les termes *aspect* (dépendant de la flexion verbale) et *mode d'action* (dépendant du lexème verbal) chez Vetters correspondent respectivement aux termes *aspect grammatical* et *aspect lexical* chez Gosselin. Cet exemple illustre bien à quel point les problèmes de l'aspect sont complexes, les données intriquées et les explications multiples autant dans le champ théorique que dans les analyses descriptives.

Ce problème terminologique n'est pas uniquement lié à la précision avec laquelle les auteurs veulent définir les concepts véhiculés par l'aspect, mais elle est également liée aux difficultés de la définition du rôle de l'aspect dans les langues slaves et dans les langues romanes. Après la distinction dans les langues slaves entre deux concepts aspectuels (*perfectif*

et imperfectif), une autre distinction, cette fois-ci est établie en fonction des « formes » entre aspect lexical qui repose sur le lexème verbal et aspect grammatical qui repose sur la flexion verbale. Mais cette terminologie et cette distinction souffrent tout autant de l'imprécision de la relation entre éléments lexicaux et éléments grammaticaux (voir supra C1-3.1).

Aspect slave, Aktionsart, aspect lexical : un aspect de trop ?

Dans ce chapitre nous avons parlé de trois types d'aspects différents. La notion d'Aktionsart restreinte au sens temporel véhiculé par des prédicats verbaux a entraîné une réduction des classes d'Aktionsart. Mais, elle a également modifié le statut même de la notion d'Aktionsart. Ainsi, cette distinction supplémentaire a contribué à rendre floue ces notions. Au total, on se retrouve avec trois sources de contenu aspectuel :

- L'aspect tel qu'il est décrit dans les langues slaves, et qui repose sur des morphèmes dérivationnels et l'opposition grammaticalisée perfectif/imperfectif.
- L'Aktionsart qui repose également sur des morphèmes dérivationnels exprimant différents modes de représentation de l'action, comprenant aussi bien des valeurs qualitatives (durée, ponctualité) que quantitatives (répétition).
- L'aspect lexical qui repose sur des radicaux verbaux ainsi que sur d'autres lexèmes pouvant apparaître en discours et dans le prédicat verbal. Ils expriment (intrinsèquement) différents types de présentation de l'événement.

Cette triple distinction n'est pas pertinente dans la mesure où les notions qu'elle regroupe se recoupent soit sur le plan des moyens d'expression, soit sur le plan des notions encodées. Ainsi, en ce qui concerne l'Aktionsart, il se distingue de l'aspect par le type de notions qu'il véhicule, ces notions ne sont pas systématisées ni mises en opposition. Il se distingue également par le degré d'expression de ces informations qui peuvent être lexicales ou dérivationnelles. Les catégories de l'Aktionsart ont été déterminées à partir de l'analyse onomasiologique de la préfixation slave.

L'aspect lexical, qui se fonde sur le degré d'expression de l'aspect, semble plus universel puisque exprimé par le prédicat. Contrairement à l'Aktionsart, les classes aspectuelles sont réduites et mises en opposition. Les deux catégories appartiennent au même degré de représentation de l'aspect puisqu'elles s'attachent à décrire l'action. L'Aktionsart est une catégorie plus hétéroclite et l'aspect lexical ne tient pas compte de certaines catégories de l'Aktionsart. La catégorie de l'aspect, telle qu'elle se présente dans les langues slaves sous la version perfective et imperfective, n'est pas présentée sous les mêmes formes morphologiques, ni sous les mêmes concepts dans toutes les langues.

Il est difficile d'effectuer une délimitation claire entre les catégories. A partir des définitions effectuées par certains auteurs on peut rassembler différentes hypothèses de délimitation et de définition de l'aspect :

- Certains auteurs le définissent comme représentant les micro-scénarios possibles d'une action verbale :

Duchačėk : « l'aspect et le caractère de l'action verbale caractérisent le développement de l'action et en indiquent les phases » (1966 : 182)

Cosėriu : « L'aspect concerne l'action verbale en tant que telle (indépendamment des actants ou de sa collocation dans le temps par rapport au moment de la parole) » (1980 : 15).

Vet : « Par aspect, nous entendons toute information contenue dans une phrase qui se rapporte non pas à la place, mais à la structure interne de l'intervalle I. » (I = espace de temps occupé par une situation) (1980 : 45).

- D'autres le définissent comme relevant de l'organisation de la temporalité :

Guillaume : « L'aspect est le lieu du temps impliqué. C'est le temps que le verbe emporte avec soi et qui lui est inhérent » (1933 :).

Comrie : « L'aspect marque les différentes manières de concevoir la structure temporelle interne d'un énoncé » (1976 : 3).

Golian : « L'aspect est une modalité qui exprime la manière dont se déroule le procès » (1979 : 114)

Croft : « Aspect involves not just the temporal structure of a situation, but also its qualitative structure, namely the qualitative states it possesses over time. Aspect must be understood as the interaction of two independent dimensions, qualitative state/change and time. » Croft (2000 : 1)

- Certains auteurs utilisent une définition large centrée sur le rôle de l'énonciateur :

Moignet : « L'aspect permet de situer le sujet du procès relativement à l'événement » (1981 : 97)

Culioli : « L'énonciateur indique comment et dans quelle mesure son propre point de vue modifie sa présentation du procès » (1980 : 182)

Maingueneau : « L'aspect exprime de quelle manière on envisage le déroulement d'un procès » (1999 : 63).

Ducrot et Schaeffer : « L'aspect concerne le point de vue que le locuteur prend par rapport au procès », l'aspect concerne « les rapports entre la période qui est thème de l'énoncé et celle où se situe le procès » (1995 : 571-573).

- Pour H-J. Sasse (1991), l'aspect n'appartient pas au domaine des formes mais de la perception des états de chose en terme de situations et de changements de situation :

« The model proposed here goes beyond that of Vendler-Dowty and other traditional models of aktionsarts in that it is linked to a coherent cognitive model of human perception of states of affairs in terms of situations and situation changes. » (1991: 37)

Sur le plan des concepts aspectuels, les aspectologues sont actuellement en accord sur la définition de l'aspect donnée par Comrie qui est proche de celle de Guillaume. Ils sont également d'accord pour dire que cette définition est trop large et pas assez précise. Deux raisons sont évoquées pour distinguer Aktionsart et aspect slave. La première repose sur une distinction grammaticale versus lexicale, que nous retrouvons en russe sous l'opposition perfectif/imperfectif, où les morphèmes dérivationnels d'aspect sont à valeur grammaticale (grammèmes) car l'opposition appartient au système de la langue versus les valeurs lexicales des lexèmes ou des dérivés (Aktionsart), et en français sous l'opposition morphèmes flexionnels versus lexèmes. La notion de grammaticalité dans ce cadre est propre à la forme pour le français mais pas pour les langues slaves. La seconde sur l'opposition entre action intrinsèque et point de vue sur l'action (sens lexical vs sens compositionnel). Grammatical dans ce sens signifie syntaxique. Il faut distinguer valeur de contenu et valeur relationnelle, afin de pouvoir établir une distinction claire entre ces deux niveaux d'analyse.

Dans les trois cas, nous retrouvons deux entités conceptuelles communes qui sont (1) l'action, et (2) ses modes de présentations, la deuxième pouvant se décliner : soit, sans intention de l'énonciateur (inhérente à la forme) ; soit, avec intention de l'énonciateur (de manière compositionnelle). De ce fait, plusieurs ambiguïtés naissent de la distinction entre aspect slave et Aktionsart et deux types d'approches différentes reflètent cette distinction, comme le souligne Dahl (1999 : 30) :

- soit, une approche sémantique où la distinction entre Aktionsart et aspect est interprétée comme une distinction entre : d'une part, des valeurs inhérentes de l'action ; et d'autre part, le mode de présentation de l'action par l'énonciateur :

« *Aktionsart* would be a classification of states of affairs, whereas aspect would refer to different perspectives or ways of viewing one and the same state of affairs. The difference is sometimes described in terms of the distinction between 'objectivity' and 'subjectivity'... » (Dahl 1999 : 30)

Vetters (1996) se situe dans ce cadre, même s'il utilise des termes qui s'appuient sur la distinction de Millner entre le mode d'action qui relève de la référence *virtuelle* et l'aspect de la référence *actuelle*⁷⁰.

- soit, une approche formelle où la distinction entre aspect et Aktionsart est interprétée comme ce qui concerne le lexique, et ce qui concerne la grammaire :

« *Aktionsart* may be seen as a category pertaining to the lexicon, where aspect is defined as a grammatical category. Alternatively, *Aktionsart* may be restricted to the domain of derivational morphology. » (Dahl 1999 : 30)

Ainsi, pour Pusch l'aspect grammatical est déterminé par des éléments morphologiques par opposition à l'Aktionsart qui est déterminé par des éléments lexicaux :

« Comme le suggère le terme 'd'aspect grammatical', l'aspectualité s'exprime souvent dans la grammaire ou, plus précisément, dans la morphologie. Dans un souci de clarté terminologique, il semble utile de réserver le terme 'aspect' à l'aspectualité exprimée par des morphèmes grammaticaux distincts. » (2003 : 495)

Cette approche pose problème dans le sens où la morphologie aspectuelle slave est dérivationnelle et non flexionnelle. Il est donc difficile de la charger d'informations grammaticales identiques à des informations véhiculées par la morphologie flexionnelle verbale du français par exemple. Si les auteurs considèrent que l'aspect est véhiculé par des morphèmes dits grammaticaux et l'Aktionsart est véhiculé par des morphèmes dits lexicaux, cette opposition repose sur le contenu informationnel des morphèmes en question. Une telle opposition doit s'appuyer sur une distinction forte entre le rôle de ces deux types de sens véhiculés par le même élément morphologique. En effet, cette distinction revient à dire qu'un morphème dérivationnel peut véhiculer exclusivement des informations lexicales ou grammaticales. Cette hypothèse tient si l'on considère l'aspect comme appartenant au sens notionnel et non grammatical.

Cette distinction est d'autant plus ambiguë que dans la plupart des langues romanes ou anglo-saxonnes elle repose uniquement sur une stricte opposition morphologique, lexème verbaux vs flexion verbale. La distinction entre contenu informationnel et structure morphologique reste floue. Dahl souligne que ces deux définitions de la distinction entre aspect et Aktionsart peuvent se recouper, en considérant que l'Aktionsart est lexical et relève de la valeur intrinsèque des procès exprimée par les lexèmes ou des morphèmes dérivationnels, tandis que l'aspect, qui est grammatical, permet d'exprimer un point de vue particulier sur l'action, par l'intermédiaire de morphèmes dérivationnels et de morphèmes flexionnels.

⁷⁰ Vetters (1996 : 328) : « C'est l'aspect qui concerne les occurrences actuelles des situations, et non pas le mode d'action ».

On retrouve ce recoupement dans les définitions de Smith. Pour Smith, la notion de point de vue apparaît également centrale, elle permet de distinguer ces deux types d'aspect :

“Aspect: Aspectual systems have two components, viewpoint and situation type (Smith 1991). Situation type indirectly classifies a sentence as expressing an eventuality, a state or an event. The information is conveyed by the verb and its arguments (the verb constellation). Aspectual viewpoint, conveyed morphologically, focuses all or part of the eventuality. Sentences with the perfective viewpoint have the simple verb form and focus events with endpoints. Imperfective (progressive) sentences have the verb auxiliary *be+ing*, they focus an internal interval of an event, without endpoints.” (Smith 2000 : 3)

La thèse de Borik utilise cette approche dans une analyse comparative entre l'anglais et le russe. Elle considère deux types d'aspect, celui des types de prédicats qui est interne et celui du point de vue que l'on retrouve dans l'opposition perfectif/imperfectif :

“I will keep the distinction between different levels of aspectual information and argue that the Russian perfective/imperfective opposition, which is sometimes referred to as *viewpoint* aspect, belongs to the level of the outer aspect, whereas the telicity distinction exemplified in (2) belongs to the realm of inner/predicational aspect. I will also argue that the difference between (2)a and (2)b should be captured in terms of different types of *predicates*. The perfective/imperfective distinction, however, will be analysed in terms of *Reference time*, just like the differences between (3)a,b and (4)a,b.” (Borik 2002 : 3)⁷¹

Cette notion de point de vue n'est pas relative à un choix de l'énonciateur, il s'agit plus exactement d'une délimitation discursive de l'aspect du prédicat verbal. Pour Vet (2001 : 679-680), la différence entre ces deux types d'aspect qu'il nomme aspect prédicationnel (prédicat sans temps verbal et sans complément adverbiaux) et aspect grammatical (désinence verbale ou auxiliaire), est de l'ordre du point de vue sur l'action. Alors que l'aspect prédicationnel semble porter l'action de manière inhérente, l'aspect grammatical focalise sur une partie de l'action. Dans l'ensemble, les aspectologues effectuent une distinction entre deux aspects, le recueil de différents travaux sur l'aspect de Laca (2002) le montre. Brès (2005) montre que l'interaction de la valeur aspectuelle du morphème flexionnel IMP avec l'aspect véhiculé par un type de verbe particulier n'est pas sans conséquence sur l'existence d'un IMP narratif. Une des principales raisons de la distinction de deux aspects provient de la classification de Vendler qui établit à partir de tests linguistiques, des traits aspectuels spécifiques permettant de décrire le sens aspectuel « lexical », c'est-à-dire la structure temporelle des événements.

La notion d'Aktionsart trop floue disparaît de ces classifications, ce qui a le mérite de limiter les typologies « fourre-tout » de la première moitié du XX^{ème} siècle⁷². Les auteurs qui décident d'introduire les catégories aspectuelles présentes dans la typologie de l'Aktionsart de Agrell mais qui sont absentes de la typologie de Vendler tentent de créer une troisième catégorie aspectuelle qui serait celle de la quantification⁷³. Un consensus semble donc émerger qui réside dans la distinction entre aspect lexical et aspect grammatical. Pour autant

⁷¹ Exemples utilisées par Borik
(2) a. *John built houses (for two years)*
b. *John built his house (in two years)*
(3) a. *John was building a house*
b. *John built a house*
(4) a. *John has built a house*
b. *John built a house*

⁷² Cf. la typologie de Duchacèk, critiquée par Vet (1980).

⁷³ Cf. C1-3.4.2 et les catégorisations de Dik, Wilmet ou encore celle de Mel'čuk qui repose entièrement sur la notion de quantification.

comme le souligne Laca (2002 : 9-10), cette distinction n'est qu'un consensus apparent, l'opposition étant réalisée au niveau structurel, l'information aspectuelle véhiculée peut être identique (de l'ordre du bornage et de la durée), ou bien elle peut être différente, dans ce cas la distinction se situe au niveau du contenu.

3 TEMPS ET ASPECTS

L'aspectualité concerne la qualification des procès, ces mêmes procès sont localisés dans le temps. Cette localisation s'effectue par rapport à la déixis temporelle et donc au moment de l'énonciation. Les différents procès ne sont pas cooccurrents au moment de l'énonciation, ils sont relatifs à une période temporelle considérée comme assez longue pour être un moment. Comme nous l'avons signalé dans la première partie, ce n'est pas obligatoirement la totalité du procès exprimé par un verbe qui est considérée comme localisé, mais il peut s'agir d'une partie seulement du procès. Cette partie « focalisée » est à l'interaction entre localisation et qualification temporelle.

Dans ce point 3., nous proposons principalement une présentation de l'analyse des tiroirs verbaux du français en relation avec les deux concepts de temps et d'aspect. Au préalable, nous allons tout d'abord reprendre quelques particularités des différents tiroirs du français. Ensuite, nous verrons quelles solutions ont été apportées du point de vue aspectuel à la distribution des différents tiroirs. Enfin, nous verrons que la problématique s'est déplacée du sens lexical vers une interprétation discursive et référentielle de l'aspectuo-temporalité.

3.1 Exemples de la polysémie sémantique des tiroirs en français

Nous l'avons fait remarquer : l'aspect et la temporalité ont pendant longtemps été associés. La répartition des tiroirs verbaux selon une analyse purement déictique de la temporalité ne permet pas d'expliquer la multiplicité des tiroirs pour seulement trois cases temporelles passé, présent et futur. Imbs et Port-Royal effectuent deux analyses différentes de la sémantique des tiroirs (cf. C1). Un des problèmes les plus complexes de la distributivité des temps, concerne leurs multiples significations, chaque tiroir peut remplir plusieurs des cases de l'axe temporel. Afin d'illustrer la polysémie des tiroirs verbaux, nous nous sommes appuyés sur quelques grammaires, des approches les plus formelles aux plus descriptives. Leur système de classification s'effectue en fonction d'emplois généraux et d'emplois particuliers.

3.1.1 Les tiroirs simples au sens morphologique

Le présent peut présenter l'actuel, donc un pur déictique sur le plan de la localisation temporel mais bien souvent il n'entre pas en congruence complète avec le moment de l'énonciation, il existe toujours un décalage et un mélange entre qualification et localisation temporelle. Il peut également marquer uniquement le passé ou le futur, ou encore être atemporel et mêler qualification temporelle et localisation dans des situations à valeurs habituels, itératives ou gnomiques⁷⁴ :

⁷⁴ Tous les exemples sont tirés de Touratier 1996 : 74-77

(1) *Je n'ai pas pu vous recevoir avant, je vous demande pardon, j'étais avec un ami* (présent congruent)

(2a) *L'eau est froide ce matin* (présent étendu passé-futur)

(2b) *Voilà deux heures que je vous attends* (présent étendu dans le passé)

(2c) *Est-ce que vous pouvez finir ce travail d'ici mercredi* (présent étendu dans le futur)

(3a) *Je quitte à l'instant mon ami* (passé)

(3b) *A ce moment arrivent deux individus. Je les reçois, je leur expose la situation ; ils m'écoutent et l'instant d'après, ils s'éclipsent.* (présent de narration (passé))

(4a) *Je viens, j'arrive (dans un instant)* (futur)

(4b) *Je vais ce soir (dans la soirée) au théâtre* (futur)

(4c) *S'il pleut (demain), je ne sortirai pas.* (futur)

(5a) *C'est une étourdie, elle ne réfléchit jamais* (présent d'habitude ou de répétition étendue)

(5b) *Vous murmurez tout le temps autour de mes oreilles, impossibles de lire* (présent d'habitude ou de répétition étendue)

(5c) *Il vient quelquefois à l'église le dimanche* (présent d'habitude ou de répétition absolue)

(5d) *La terre tourne autour du soleil. L'eau gèle à zéro degré.* (présent gnomique ou permanent)⁷⁵

Ces descriptions qui présentent la polysémie du présent mènent certains linguistes à considérer ce tiroir comme atemporel. Si le tiroir présent est réellement atemporel, le fait d'indiquer la simultanéité d'un procès au moment de l'énonciation n'est le propre d'aucun temps. Cette simultanéité du procès au moment de la parole ne serait qu'une pure abstraction. Tous les exemples ci-dessus sont éminemment discutables dans leur interprétation localiste, ils véhiculent tous l'idée d'une simultanéité au moment de la parole, que ce moment soit en adéquation avec l'actuel (présent congruent) ou avec un présent construit (l'ensemble des autres exemples). Mais surtout des éléments de sens autres que la localisation entrent en jeu, notamment la quantification et la qualification temporelle. Les autres temps simples n'ont pas une aussi grande polysémie sur le plan de la localisation temporelle. En effet, le tiroir futur situe toujours le procès dans l'époque futur, la discussion de la polysémie du futur se situe surtout dans le cadre de la distinction entre mode et aspect. Le PS situe toujours le procès dans le passé, il n'y a donc pas de polysémie sur le plan de la localisation temporelle. L'IMP est plus complexe, il indique le passé, le futur proche, l'habitude :

(6) *Hier, le soleil brillait* (passé)

(7) *Une semaine plus tard, Micheline épousait Michel* (futur proche)

(8) *Tous les ans, elle revenait* (habitude)

⁷⁵ Pour certains auteurs la multiplicité des sens du tiroir présent témoigne de son atemporalité.

3.1.2 Les tiroirs composés au sens morphologique du terme

Les temps composés sont considérés comme polysémiques sur le plan de la localisation temporelle, car ils ont tous au moins une valeur de localisation temporelle, mais ils peuvent aussi entraîner une valeur temporelle de présent dans le passé, voir de présent pour le PC dans des emplois qui sont appelés résultatifs.

Le plus-que-parfait est un temps qui situe le procès dans le passé par rapport à une autre action passée, c'est l'emploi général dogmatique que nous relevons dans les grammaires. D'après la *Grammaire méthodique du français* de Riegel, Pellat et Rioul le plus-que-parfait marque l'antériorité par rapport à un repère passé explicite ou implicite. Souvent l'antériorité est marquée en corrélation avec un verbe au PS, au passé composé ou à l'IMP où il se retrouve dans un système principale-subordonné.

- (9) *Un pas de plus, de moins et, fort étonné, le visage que j'avais follement craint de ne jamais revoir se trouvait tourné vers moi...* (A. Breton dans Riegel 1996 : 311)
- (10) *Un pince-maille avait tant amassé qu'il ne savait où loger sa finance.* (La Fontaine dans Imbs 1968 : 125)
- (11) *Armand Duval...me remercia comme si j'avais déjà commencé à lui rendre un service en gardant ce volume.* (Al. Dumas fils dans Imbs 1968 : 125)
- (12) *Gaston n'était et n'avait toujours été qu'un ami* (Al. Dumas fils dans Imbs 1968 : 125)
- (13) *Cet homme avait du marcher tout le jour. Il paraissait très fatigué.* (V. Hugo dans Imbs 1968 : 125)
- (14) *Il rouvrit les yeux et ne vit rien autour de lui. La sensation horrible avait disparu.* (M. Barrès dans Imbs 1968 : 125)

La succession de verbes au plus-que-parfait dans un monologue intérieur ou une narration peut être utilisée afin de former un récit récapitulatif. Le *passé imaginé* est quant à lui un processus qui aurait pu se réaliser dans le passé, mais qui ne s'est pas réalisé, le plus-que-parfait étant employé dans un contexte hypothétique. Il est défini par Imbs comme un plus-que-parfait modal, il n'est pas seulement irréel mais aussi potentiel du passé. Le plus-que-parfait se restreint à cet emploi de *passé imaginé* dans une phrase avec *si* et en concordance avec un verbe au conditionnel passé, comme dans l'exemple (18). Cet emploi est aussi appelé *irréel dans le passé* :

- (15) *Si j'avais su qu'ils s'apprêtaient à me licencier, je n'aurais pas travaillé sur ce projet* (Charaudeau 1996 : 456)
- (16) *Si vous m'aviez appelé, je serais venu.* (Grevisse : 1256)

Le plus-que-parfait exprime aussi un fait accompli qui a lieu avant un autre fait passé quel que soit le délai écoulé entre les deux. Le procès est achevé au point de référence passé. On en trouve de multiples exemples dans les grammaires de Grevisse, Riegel, Pougeoise :

- (17) *Dès Bodenbach, où sont les douanes autrichiennes, les allures des employés de chemin de fer m'avaient montré que la raideur allemande n'existe pas dans l'empire des Habsbourg* (Apollin, Hérésiarque et Cie p.105)
- (18) *Alain tourna la tête [...] vers la porte fenêtre béante d'où venait une douce odeur d'épinards et de foins frais, car on avait tondu les gazons dans la journée.* (Colette, Chatte, p.203)

- (19) *L'enfant avait reçu deux balles dans la tête.* (Hugo)
(20) *Le 31 juillet dernier, date de son anniversaire, il avait décidé de ne plus fumer.*
(21) *Où les avais-je déjà regardé ?* (Proust)
(22) *Gervaise avait attendu Lantier jusqu'à deux heures du matin.* (Zola)

Ce sens du plus-que-parfait, qui est également considéré comme lié à l'aspect accompli permet à ce tiroir de servir de fond de décor au début d'un récit ou au début d'un paragraphe, tout comme un IMP.

- (22) *Une hirondelle en ses voyages /Avait beaucoup appris.* (La Fontaine)
(23) *Tous s'étaient agenouillés dans les ténèbres de la chapelle. Les trois frères Baillard remercièrent à haute voix la Vierge de la profusion des grâces qu'ils avaient trouvées à Tilly.* (Barrès)

P. Imbs (1968 : 125) indique que les emplois d'antériorité et d'accompli du plus-que-parfait peuvent se mêler, mais il affirme que l'idée d'antériorité passe automatiquement au premier plan lorsque le plus-que-parfait est « mis en référence immédiate avec un autre verbe au passé ».

La valeur résultative est une distinction que font Riegel, Pellat et Rioul au sein de la valeur d'accompli dans le passé. Dans ces deux exemples, en plus d'indiquer que le procès a lieu dans le passé, que ce procès est terminé au moment où on le regarde dans le passé, il indique également qu'il y a un état « de disparition » (25) et un état « n'être plus là » (26) résultatif à l'action :

- (24) *Au bout de quelques instants l'enfant avait disparu.* (Hugo)
(25) *Sans aucun doute, les allemands étaient partis.* (Malraux)

Les analyses descriptives des grammaires fonctionnent en répertoriant un emploi général et des emplois particuliers, et souvent sans tenir compte de l'interaction entre les différents éléments exprimant l'aspect et le temps (lexème verbal, circonstants, adverbes, et enfin la flexion).

Dans ce point, nous avons mentionné les valeurs aspectuelles d'accompli, d'antériorité et de résultativité. Le plus-que-parfait rassemble différents problèmes montrant que la temporalité en contexte marquée par un tiroir ne dépend pas uniquement du paramètre localisation temporelle, les valeurs d'accompli et de résultativité semblent témoigner de ce fait.

Le passé composé possède les mêmes ambiguïtés. Il n'exprime pas toujours uniquement le passé. Dans l'exemple *Pierre a rempli la bouteille* qui est tiré de Vet (2001), celui-ci montre que le PC est compatible avec *maintenant*, donc qu'il peut-être situé au moment de la parole, ce qui n'est pas le cas avec l'utilisation d'autres temps du passé. En fait, c'est l'état résultatif du passé composé qui se situe dans le présent, voire même dans le futur : *Dans une heure Pierre a rempli la bouteille* (toujours Vet 2001). Si le procès se situe toujours dans le passé, l'état résultatif du procès est dans un autre moment de l'énonciation. On trouve ici une interaction forte entre sens temporel (localisation) et sens aspectuel (structure interne du procès).

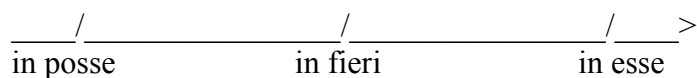
Nous allons présenter, dans les points suivants quelques systèmes qui expliquent la distribution des tiroirs en français. Ces systèmes montrent le lien étroit entre valeur aspectuelles (perfectif/imperfectif) et temporelles (passé/présent/futur).

3.2 Temps impliqué et temps expliqué

Dans son ouvrage de 1929, Guillaume donne une nouvelle impulsion aux recherches aspectuelles. Il va notamment délimiter son champ d'action en différenciant le *temps* de l'*aspect*. Cette distinction est issue d'une vision particulière du système linguistique chez Guillaume, vision souvent appelée mentaliste, qu'il va développer dans une théorie appelée psychomécanique du langage.

Guillaume distingue **signifié d'effet** (relevant de la *parole* au sens de Saussure) et **signifié de puissance** (relevant de la *langue* au sens de Saussure). Le signifié de puissance n'est pas soumis à variation, il reste stable contrairement au signifié d'effet. Guillaume pense accéder à la nature du signifié de puissance par l'étude du système général auquel la forme appartient, ou plus précisément par l'étude des mécanismes psychiques qui déterminent la structure de ce système (Sthioul 1998). Par la connaissance du signifié de puissance, il pourra rendre compte du signifié d'effet. Pour cette raison, avant l'analyse des formes linguistiques, il détermine les représentations mentales du temps à partir de la représentation la plus aboutie du temps qui relève du schéma linéaire constitué de la flèche du temps et des trois périodes passé, présent et futur (ce qu'il appelle l'*image temps*). Il élabore son système de représentation du temps autour de la notion de **temps opératif**, celui-ci n'est pas spécifique à l'analyse du temps linguistique mais est inhérent à tout langage. Le temps opératif va servir de base à toutes les représentations du système aspectuo-temporel. Dans le cas de l'aspectuo-temporalité, il est conçu comme la durée nécessaire à la construction mentale de l'image temps. Cette durée contient la distance entre la naissance et la concrétisation de cette image temps.

Cette construction mentale de l'image-temps est progressive, elle prend donc du temps et se distribue en trois étapes successives qui sont : le possible (en puissance, temps *in posse*), la construction (en devenir, temps *in fieri*), le construit (en réalité, temps *in esse*).



Le temps *in posse* est la phase où l'image du temps n'en est qu'à ses prémisses, c'est la couche la plus profonde du substrat temporel. C'est aussi le lieu de l'aspect. Le temps *in esse* est au contraire la phase où l'image temps s'est formée dans l'esprit. C'est aussi le lieu du temps. Temps et aspect sont donc deux éléments de même nature, mais qui se situent différemment dans l'expression de la temporalité :

« On a affaire à l'aspect aussi longtemps que le temps considéré est celui que le verbe emporte avec soi, qu'il intériorise, et au temps, dès que le temps considéré est celui que le verbe extériorise et au sein duquel lui et le temps contenu inhérent se situent. » [Guillaume 1951 : 189]

« Le verbe est un sémantème qui implique et explique le temps [...] est de nature de l'aspect toute différenciation qui a pour lieu le temps impliqué. Est de nature du temps toute différenciation qui a pour lieu le temps expliqué. » [Guillaume 1933 : 47-48].

« Cette idée de temps que le mot emporte avec soi, qui fait partie intégrante de sa signification, c'est le temps *in posse*, qui peut se définir : le temps intérieur à l'image du mot. Le temps *in esse*, à l'inverse,

est du temps extérieur à l'image du mot, non pas celui qui se développe en elle, mais celui dans lequel elle se développe. » (Guillaume 1933 : 15).

Malgré la terminologie fluctuante, cette distinction apparaît à première vue assez claire : le *temps intériorisé*, le *temps impliqué*, le *temps in posse* constituent la catégorie de l'aspect (en tant que notion). Le *temps extériorisé*, le *temps expliqué*, le *temps in esse* est celui divisible en moments distincts : passé, présent, futur et leurs interprétations, il s'agit donc du temps (en tant que notion)⁷⁶.

3.2.1 Aspects et tiroirs, de la tension à l'extension.

Guillaume analyse le système flexionnel du français en lien direct avec la structure morphologique de chacun des tiroirs. Il considère que chaque élément morphologique a un sens spécifique, contrairement à l'opinion commune qui pose l'auxiliaire des formes composées comme un élément grammatical pur ayant un rôle uniquement syntaxique, c'est-à-dire transparent lexicalement. La première distinction qu'il effectue, se situe dans la description du temps *in posse*, c'est-à-dire du lieu où se situe l'aspect. Cette analyse aboutit à la description de l'opposition entre temps simples et temps composés. Le système flexionnel du français repose sur un parallélisme régulier entre deux types de formes, les formes simples (constituées du simple verbe fléchi) et les formes composées (constituées d'un auxiliaire fléchi et du verbe au participe passé). Cette distinction entre ces deux types de construction est aspectuelle, car elle repose uniquement sur le temps intériorisé du verbe. Guillaume aboutit à une distinction aspectuelle entre les temps simples, les temps composés et surcomposés :

« La distinction de la forme simple et de la forme composée, et même surcomposée du verbe (*avoir eu marché*), est une distinction non pas de temps, mais d'aspect. » (1951 : 189)

Dans un article de 1933, il distingue trois sortes d'aspects, *l'aspect tensif*, *l'aspect extensif* et *l'aspect bi-extensif*, qui correspondent respectivement à l'infinitif, aux temps composés et aux temps surcomposés. Dans un autre article datant de 1951, il utilise d'autres termes : *l'aspect immanent*, *l'aspect transcendant* et *l'aspect bi-transcendant*⁷⁷. Ces trois aspects sont à mettre en rapport avec les morphèmes de flexion du verbe. Ainsi *l'aspect immanent* correspond aux temps simples, *l'aspect transcendant* correspond aux temps composés et *l'aspect bi-transcendant* correspond aux temps surcomposés. Tous les tiroirs

⁷⁶ Cette distinction apparaît comme une référence primordiale dans de nombreux ouvrages de linguistique moderne, et c'est la contribution majeure de Guillaume à l'étude de la temporalité. La définition de l'aspect faite par B. Comrie, qui sert de point de départ à de nombreuses recherches contemporaines sur l'aspect, réinitialise la distinction de G. Guillaume, comme le souligne M. Wilmet : « ...aspects are different ways of viewing the internal temporal constituency of a situation » et « ...one could state the difference as one between situation-internal time (aspect) and situation-external time (tense) » (Comrie 1976 : 3 et 5, cité par Wilmet 2003 : 331). On peut citer également Imbs (1960 : 15) : « L'aspect est une des qualités inhérentes au procès. Il est étroitement lié à la catégorie du temps, sans pourtant se confondre avec lui : se situant sur la même ligne progressive que les divisions du temps verbal, il n'inclut pourtant pas la notion de repère, essentielle à celles-ci ». Gosselin (2000 : 70) reprend la distinction de Guillaume en spécifiant que le temps sert de cadre « permettant de situer les procès », tandis que l'aspect correspond « à la structure temporelle interne des procès ». Gosselin fait par ailleurs remarquer que cette distinction faite par Guillaume date en fait d'Aristote (1996 : 9).

⁷⁷ « L'aspect premier immanent (simple) retient l'esprit dans l'image verbale, non outrepassée ; l'aspect second transcendant (composé) le porte en dehors d'elle, dans une subséquence aussi proche ou lointaine qu'il est besoin, et l'aspect tiers bi-transcendant (surcomposé) dans la subséquence du subséquent déjà conçu. » (1964 (1951) : 190)

simples possèdent le même aspect. Il en est de même pour tous les tiroirs composés et tous les tiroirs surcomposés.

Le temps intrinsèque est la cause de la *tension* contenue dans le verbe, c'est-à-dire, « l'impression de mobilité progressive qui en est inséparable ». Tout verbe possède une temporalité interne constituée de trois positions : initiale, intermédiaire et finale. La structure du temps interne est animée par un curseur mobile qui découpe l'aspect en deux éléments : la tension et la détension, la tension correspondant à la phase initiale et la détension à la phase finale. Le déroulement est constitué de tension et de détension. En français, cette structure est complexe car l'événement dans son entier est marqué par une distribution morphologique des formes temporelles. Ainsi, l'infinitif remplit le rôle de position initiale, le participe présent remplit le rôle de position intermédiaire et le participe passé remplit le rôle de position finale :

Initiale / tension	Intermédiaire tension/détension	Finale/détension
<i>Marcher</i>	<i>En marchant</i>	<i>Marché</i>

Pour autant le scénario n'est pas terminé, puisque d'autres formes verbales, lexicales et non temporelles, prennent la suite de cette première série, ou renouvellent cette première série tout en lui succédant. Cette première phase achevée, le verbe peut à nouveau être mis en tension par l'intermédiaire d'une autre forme infinitive l'auxiliarisant, et partant du même principe :

Initiale / tension	Intermédiaire tension/détension	Finale/détension
<i>Avoir marché</i>	<i>Ayant marché</i>	<i>Eu marché</i>

Et enfin, le même processus se renouvelle une troisième fois

Initiale / tension	Intermédiaire tension/détension	Finale/détension
<i>Avoir eu marché</i>	<i>Ayant eu marché</i>	

Comme Guillaume distingue et hiérarchise les différentes formes verbales, il va distinguer trois formes d'expressions du procès donc trois aspects en tension différents, chacun ayant son mini-scénario de tension-détension :

Aspect tensif	Aspect extensif	Aspect bi-extensif
<i>Marcher</i>	<i>Avoir marché</i>	<i>Avoir eu marché</i>

En parole, la distribution de chaque forme composée donne lieu à une distribution en matière de phases qui sont, soit en déroulement, soit accomplies, Guillaume parle alors d'aspect *inaccompli* et *accompli* :

Aspect inaccompli (déroulement)	Aspect accompli (résultatif)
<i>Mettre son chapeau</i>	<i>Avoir mis son chapeau</i>

Pour Guillaume cette opposition rejoint la distinction perfectif et imperfectif, qui est à la base de l'aspect. Les temps simples saisissent le verbe en tension, pris de l'intérieur en déroulement, tout comme les verbes à l'aspect imperfectif en slave, et les temps composés saisissent le verbe de l'extérieur dans le résultat de la première tension dépassée, tout comme les verbes perfectifs dans les langues slaves.

Le verbe *manger* à l'infinitif implique un procès en tension, en phase initiale (une image virtuelle du procès), tandis que *avoir mangé* implique un procès en extension, ou phase finale (une image réalisée du procès). Même si Guillaume n'en parle pas, nous pouvons signaler que c'est dans ce cadre que va intervenir l'Aktionsart, c'est-à-dire le sens du verbe à l'infinitif.

Parallèlement à cette distinction aspectuelle accompli et inaccompli, on peut se demander si Guillaume tient compte d'une distinction aspectuelle entre les verbes, ce que Agrell a nommé depuis 1908 *Aktionsart*. Il n'en est nulle part fait mention explicitement, mais nous pouvons retrouver des positions sur l'expression du temps par le verbe. Il affirme que le verbe, en lui-même, exprime une notion de temps (temps en tension), mais il n'approfondit pas dans ce sens ses recherches sur l'aspect, et il nous apparaît impossible de déterminer si le temps véhiculé par le lexème est un de ses traits définitoires et un sème spécifique d'expression de l'aspect :

« Il existe dans la langue des mots qu'il suffit de prononcer, même isolément, pour que l'idée de temps s'éveille dans l'esprit. » (Guillaume 1933 : 15)

« Le temps *in posse* étant par définition du temps intérieur à l'image verbale, il se conçoit que c'est à l'intérieur du verbe qu'il convient d'en faire l'étude » (1933 : 15)

« Il suffit de prononcer le nom d'un verbe comme « marcher » pour que s'éveille dans l'esprit, avec l'idée d'un procès, celle du temps destiné à en porter la réalisation. » (Guillaume, in Wilmet 1997 : 310)

Ces citations, qui illustrent les définitions de l'aspect, montrent que l'aspect est propre au lexème verbal. Mais les différences d'aspects pour Guillaume sont fonctions de marqueurs semi-lexicaux ce qui laisse entendre que c'est le verbe dans un rapport avec son composé et non le verbe en lui-même qui porte l'aspect :

« Le système verbo-temporel est représenté universellement par des moyens de morphologie (flexion en général). Le système des aspects par des moyens semi-lexicaux : auxiliaires, préfixes, infixes. » (1938-1939 : 9)

Le système de l'aspect pour Guillaume s'appuie donc sur des formes linguistiques, « morphologiques ». On peut considérer ce qu'il appelle « les moyens semi-lexicaux » comme étant morphologiques. Pourtant, dans le lien entre l'aspect simple et l'aspect composé, il explique en 1929, que le sens du verbe implique deux types différents de résultativité. Il effectue une distinction entre ce que Garey a appelé verbes cycliques et non-cycliques. Ainsi entre les deux scénarios : *mettre son chapeau* → *avoir mis son chapeau*, et *marcher* → *avoir marché*, il y a une différence de point de vue aspectuel, le premier renvoyant à une situation résultante (le chapeau est sur la tête), le second renvoyant à une simple antériorité (la marche est terminée).

Pour Guillaume, le caractère aspectuel du lexème verbal entre en ligne de compte également sur le plan du choix de l'auxiliaire *être* ou *avoir*. Alors que *être* ne se trouve associé qu'avec des verbes dont le sens même véhicule une discontinuité, c'est-à-dire une impossibilité de continuité ou une limite de tension (ex. : *sortir*), *avoir*, au contraire laisse ouvert la possibilité d'une continuité, il va donc être naturellement utilisé avec des verbes continus ou dont la tension ne rencontre pas de limites (ex. : *marcher*).

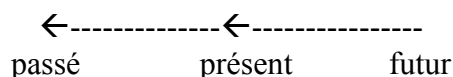
Même s'il n'introduit pas explicitement la notion d'Aktionsart, le lexème verbal chez Guillaume se distingue selon une opposition classique de l'aspect lexical, celle entre verbes cycliques et non-cycliques ou téliques et atéliques. Le lexème verbal joue d'ailleurs deux rôles, celui de révélateur du sens d'antériorité et celui de choix de l'auxiliaire. Pour éviter la

contradiction, Guillaume mentionne en note que les verbes transitifs prennent l'auxiliaire *avoir*, car la limite de tension ne se situe pas dans le verbe mais dans l'objet du verbe.

3.2.2 Temps et tiroirs, de la décadence à l'incidence

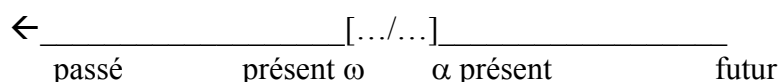
Si l'aspect correspond à l'image-temps en puissance (temps *in posse*), le temps correspond lui à la partie finale du temps opératif, celui le plus proche de la réalisation *en effet* du temps (temps *in esse*), c'est-à-dire le plus proche de la représentation linéaire du temps. Cette représentation linéaire implique la compartimentation du temps en trois parties : présent passé et futur selon deux axes temporels. La représentation du temps de Guillaume allie ce que nous avons convenu d'appeler temps universel et temps conventionnel. Le temps universel représente le déplacement perpétuel de l'actuel selon une représentation fléchée \rightarrow , et le procès en tant que concrétisation d'une action par la langue⁷⁸ est situé sur une période du temps conventionnel.

Ainsi, le mouvement (le temps universel) exerce une action sur la relation entre le procès et sa situation sur l'axe du temps conventionnel. Cette action induit que le futur ne s'éloigne pas du présent comme pourrait le faire penser la flèche du temps, mais au contraire qu'il s'en rapproche, tandis que le passé ne cesse de s'éloigner du présent toujours en mouvement vers l'avenir. Le présent dans ce cas devient passé.



L'aspect se distingue du temps car il ne renvoie pas à l'axe temporel, il ne permet pas de situer les procès dans le temps absolu ou relatif. La définition de l'aspect repose sur la construction de l'événement, il permet de décrire ou de présenter l'événement, son type de déroulement.

Guillaume dans sa représentation du temps des actions factorise temps universel et temps conventionnel. Le présent n'existe pas, seul l'actuel est concret, ainsi, il n'y a pas de présent dans le passé mais un actuel (ou présent de position) qui sans cesse se nourrit d'une partie du passé et d'une partie du futur. Le présent est un temps qui, pour exister indépendamment des deux autres époques a besoin de saisir une partie de chacun, il se voit donc comme un intervalle entre les deux époques. Ainsi, le présent qui devient passé et le futur qui devient présent sont les deux phases qui construisent l'intervalle du présent, intervalle qui ne forme alors qu'une unité. Nous avons repris ci-dessous le schéma de Guillaume montrant que le présent n'est constitué que d'une partie du passé et d'une partie du futur :



Le présent qui s'en va (ω) est un présent décadent et **existant**, le présent qui vient (α) est **virtuel** et incident. Ainsi, chez Guillaume, la distribution des temps s'effectue en fonction de

⁷⁸ Par concrétisation linguistique d'une action, on entend action virtuelle (se situant dans le futur ou dans un monde hypothétique) et réelle (passé ou présent).

ces deux moments ; lorsqu'ils sont réunis, ils forment le présent. Mais chacun des deux peut former la frontière entre passé et présent, d'où deux formes morphologiques pour chacun : l'une existante (ω), il s'agit de l'IMP (IMP et PQP) et du futur catégorique (FS et FA), et l'autre virtuelle (α), il s'agit du prétérit (PS et PA) et du futur hypothétique (CPré et CPas).

Ainsi, la théorie aspectuo-temporelle de Guillaume aboutit à une répartition des tiroirs homogène et symétrique, rendue dans le tableau ci-dessous :

	Aspect immanent	Aspect transcendant
Présent	<i>J'aime</i>	<i>J'ai aimé</i>
IMP ω	<i>J'aimais</i>	<i>J'avais aimé</i>
Prétérit α	<i>J'aimai</i>	<i>J'eu aimé</i>
Futur catégorique ω	<i>J'aimerai</i>	<i>J'aurai aimé</i>
Futur hypothétique α	<i>J'aimerais</i>	<i>J'aurais aimé</i>

Tableau – Représentation du système aspectuo-temporel de Guillaume (1964 (1933) : 71)

Brès poursuit les études aspectuo-temporelles dans le cadre théorique de Guillaume. Son analyse s'articule autour de la notion d'**actualisation**. Avec cette notion, il se positionne dans l'étude de la relation langue/discours en refusant de décrire uniquement les systèmes de la langue ou d'analyser uniquement les effets produits en discours. Ce terme place son cadre théorique sur l'intervalle entre « les possibles de langue et la réalité des discours » (2005 : 9). L'actualisation est analysable dans le résultat de l'interaction de plusieurs éléments morphologiques ayant des sens en langues similaires, c'est-à-dire appartenant au même niveau conceptuel, ce qui permet une combinatoire en discours de ces sens. Cette combinatoire des différents sens produit un nouveau sens, ou ce qu'on pourrait appeler un effet de sens. Cette analyse relève d'une combinatoire des concepts véhiculés par les formes indépendamment des oppositions grammairales vs lexiques.

Brès a développé deux éléments de l'aspectuo-temporalité. Le premier concerne la distinction entre tension et extension. Il oppose donc les procès exprimés dans leur déroulement (en tension) par les tiroirs simples et les procès dont seul l'état résultatif est exprimé (en extension) par les tiroirs composés. Le deuxième élément aspectuel est l'**incidence** qu'il définit de façon complexe et qui oppose PS et IMP et PA et PQP. Dans le premier couple, les procès au PS sont exprimés de leur début à leur fin (ils sont donc +incident) et sont compatibles avec « pendant *x temps* » et non avec « depuis *x temps* » ; et les procès à l'IMP sont exprimés dans leur déroulement (ils sont -incident). Dans le second couple les procès au PQP sont déjà conçus dans leur état résultatif et ils sont -incident (ils sont incompatibles avec « dès que » et compatibles avec « depuis *x temps* »).

Dans un ouvrage récent (2005), il étudie l'IMP narratif à partir de cette théorie. Dans son analyse, l'IMP narratif est avant tout un IMP qui véhicule à ce titre des valeurs aspectuo-temporelles invariables (-incident) ; par ailleurs, le co(n)texte véhicule également des informations invariables. De cette interaction entre valeur de l'IMP et valeur du contexte va apparaître l'effet de sens narratif. L'IMP narratif n'est donc pas une valeur spécifique de l'IMP, c'est un effet de sens induit en discours par des informations contradictoires. Celui-ci apparaît lorsque l'IMP qui véhicule une valeur aspectuelle /-incident/ se situe dans un cotexte demandeur d'informations aspectuelles /+incident/ de la part du procès. L'effet de sens narratif semble donc en quelque sorte insaisissable et n'appartient à aucune forme spécifique mais il est le résultat de valeurs aspectuo-temporelles qui s'opposent.

3.3 Le système de Reichenbach

En 1947, le logicien Reichenbach élabore un système de repérage logique qui a pour objectif de permettre une représentation de chaque tiroir verbal. Son système, qui ne prend que quelques pages dans son ouvrage *Elements of Symbolic Logic*, va réorienter de nombreux travaux qui traitent de la temporalité. Il va également avoir de multiples implications, Moeschler en cite deux :

« La vertu principale du système de Reichenbach est d'introduire des repères temporels qui permettent non seulement de formuler une sémantique minimale des temps verbaux, mais également d'indiquer les relations temporelles entre les phrases dans le discours » (Moeschler 1994 : 66).

Son schéma va aussi permettre une nouvelle représentation, d'un point de vue énonciatif, des tiroirs temporels ainsi que de l'aspect. Nous allons aborder les principales innovations et discussions engendrées par son article. Elles reposent et tournent autour du point R, de la valeur sémantique des tiroirs, de la structure temporelle de la phrase et du repérage en terme de points ou d'intervalles.

3.3.1 Le point R

Reichenbach remet en cause l'analyse traditionnelle des tiroirs qui repose sur la répartition des tiroirs en fonction de deux moments : le moment de l'énonciation et le moment du procès⁷⁹. La combinatoire des deux moments donne lieu à la répartition classique en trois époques passé, présent et futur :

- (a) Si le moment où a lieu le procès se situe avant le moment de la parole, le procès est localisé dans le passé comme dans (1).
- (b) Si le moment où a lieu le procès et le moment de la parole sont simultanés, le procès se situe dans le présent comme dans (2).
- (c) Si le moment où a lieu le procès se situe après le moment de la parole, le procès se situe dans le futur comme dans (3).

(1) *Malya a effectué/avait effectué/ effectuait/effectua un stage*

(2) *Malya effectue un stage*

(3) *Malya effectuera/aura effectué un stage*

Pour Reichenbach, ces deux points de repère sont insuffisants, car il ne permettent pas de rendre compte de l'ensemble des valeurs sémantiques des tiroirs temporels, notamment en ce qui concerne les tiroirs composés. Il le montre à partir d'un exemple au *past perfect* :

(4) *Peter had gone*

Dans cette phrase, le moment de « la venue de Peter » est situé dans le passé par rapport au moment de l'énonciation ; mais l'information temporelle véhiculée par le tiroir implique un autre moment par rapport auquel « la venue » est repérée. Le *past perfect* outre l'indication

⁷⁹ Le point de départ théorique auquel il s'oppose était déjà largement dépassé par les analyses de Port-Royal, mais également par d'autres auteurs qui, avant Reichenbach, avaient déjà mentionné la possibilité d'interprétation de la temporalité des tiroirs par l'intermédiaire de trois points (voir sur ce sujet Vetters (1996) qui mentionne notamment Beauzée (1782) et Jespersen (1924)). Il est rarement fait mention de Tesnière (1927) dont l'analyse est pourtant très explicite, il utilise le terme de « temps projectif » qui correspond au point R.

que « la venue de Peter » s'est produite dans le passé, indique que « cette venue » a eu lieu dans un moment particulier du passé. C'est ce moment du passé qui n'est ni le moment de l'énonciation ni le moment du procès que Reichenbach appelle point de référence.

Ce point de référence n'est jamais explicitement défini par Reichenbach, il se sert uniquement de plusieurs exemples pour démontrer son existence. Mais, à chaque fois, il insiste sur le fait que c'est le tiroir temporel qui mène à la localisation du point de référence. Ce point de référence peut ensuite être indiqué de façon précise dans la phrase sous la forme d'un procès particulier ou d'une datation, ou bien il peut rester flou comme c'est le cas dans l'exemple avec *Peter*. Pour permettre une meilleure explication du point R nous parlerons d'**ancrage** quand le point R est indiqué dans le texte, et de **non-ancrage** quand le point R reste flou.

Dans l'exemple ci-dessous, il montre qu'un ensemble de verbes est lié au même point de référence. Ce point de référence est toujours déterminé en fonction des tiroirs :

(5) But Philip ceased to think of her a moment after he had settled down in his carriage. He thought only on the future. He had written to Mrs. Otter, the massière to whom Hayward had given him an introduction, and had in his pocket an invitation to tea on the following day.

Les trois verbes aux *simple past* (*ceased, thought, had*) impliquent un point de référence qui est concomitant au point du procès et antérieur au point de l'énonciation, ce point de référence est non-ancré. Les trois verbes au *past perfect* (*had settled, had written, had given*) impliquent un point de référence antérieur au moment de l'énonciation mais postérieur au moment du procès. Contrairement à l'exemple avec *Peter* où le point de référence était non-ancré, le point de référence des verbes au *past perfect* est ici ancré car il est lié au point de référence des procès exprimés par les verbes au *simple past*. Tous les procès sont donc liés au même point de référence.

Enfin, il montre que le point de référence est ancré, pour les verbes au *simple past* et pour les verbes au *plus perfect*, par l'intermédiaire d'un localisateur qui se présente sous la forme d'un complément temporel (*in 1678*) :

(6) In 1678 the whole face of things had changed ... eighteen years of misgovernment had made the ... majority desirous to obtain security for their liberties at any risk. The fury of their returning loyalty had spent itself in its first outbreak. In a very few months they had hanged and half-hanged, quartered and emboweled, enough to satisfy them. The Roundhead party seemed to be not merely overcome, but too much broken and scattered ever to rally again. Then commenced the reflux of public opinion. The nation began to find out to what a man it had intrusted whithout conditions all its dearest interests, on what a man it had lavished all its fondest affection.

Là encore, les procès au *past perfect* sont antérieurs au moment de l'énonciation et antérieurs au point de référence. Le point de référence de ces procès est le moment des procès au *simple past*. Ces événements décrits au *simple past* ont lieu au moment exprimé par la date, c'est-à-dire « l'année 1678 », qui est antérieure au moment de l'énonciation, cette date ne marque pas le moment de l'énonciation mais le point de référence précis de toute la structure.

Il apparaît clairement avec cet exemple que le point de référence du *simple past* et le point du procès sont simultanés. Reichenbach indique que certains tiroirs impliquent une simultanéité du point de référence avec le point de l'énonciation, c'est le cas du *present perfect*. Dans la phrase : *I have seen Charles*, le point de l'énonciation est postérieur au point du procès. Le procès n'est pas vu à partir d'un point de référence situé dans le passé, mais d'un point de référence qui coïncide avec le point de l'énonciation. Comme le point de référence ne se situe pas dans le passé mais dans le moment de l'énonciation, le tiroir donne l'impression au lecteur d'une immédiateté de l'action. Il montre que le passé composé ne donne pas l'impression d'une narration des événements à cause de ce phénomène. Ainsi, la simultanéité de deux points ne doit pas être considérée comme la fusion de deux points en seul point, mais comme un phénomène discursif indispensable à l'explication des tiroirs.

Le point de référence est impliqué par le type de tiroir utilisé, ce point de référence peut être ancré c'est-à-dire exprimé par une date ou par un autre événement ou par le moment de l'énonciation, il peut également être non-ancré, c'est-à-dire rester flou. Le fait qu'il puisse être non-ancré est important, car cela montre bien que le point de référence est impliqué par le tiroir. Ce point de référence n'est donc pas déterminé par rapport à un autre procès, mais par le tiroir, par contre, il s'agit d'un point qui réfère à du contexte (pragmatique, cotextuel, contextuel ou énonciatif). Le point R n'est donc pas lié directement à la déixis temporelle. Dans ce sens, l'analyse de Reichenbach est plus puissante que l'analyse de la GPR qui limite la relativité d'un tiroir à un autre procès. De plus, ce schéma demande un degré d'abstraction très important puisque les trois points font système à partir de l'instruction des tiroirs, il ne s'agit donc plus de retrouver une paraphrase sémantique propre à chaque point et qui découle du contexte exprimé, le point de référence restera dans la plupart des cas une abstraction.

Reichenbach distingue donc trois points :

- point of speech (point de l'énonciation)
- point of reference (point de référence)⁸⁰
- point of event (point du procès)

3.3.2 Organisation des tiroirs

Après avoir justifié la distinction de trois points, Reichenbach établit une schématisation de chaque tiroir et un tableau des combinaisons qui reposent sur une combinaison des points. Pour ses représentations iconiques, il utilise les lettres initiales des trois points **E**, **R** et **S**. La flèche (→) indique la direction de l'écoulement du temps et le slash (/) la localisation du point sur l'axe temporel.

⁸⁰ Le passage de deux points à trois points a été initié par Beauzée (1782), puis Jespersen (1924) et enfin Reichenbach (1947), voir Veters (1996). Les travaux de Reichenbach ont très tôt initié de nombreuses recherches sur la temporalité, comme par exemple l'article de Garey dans *Language* en 1955.

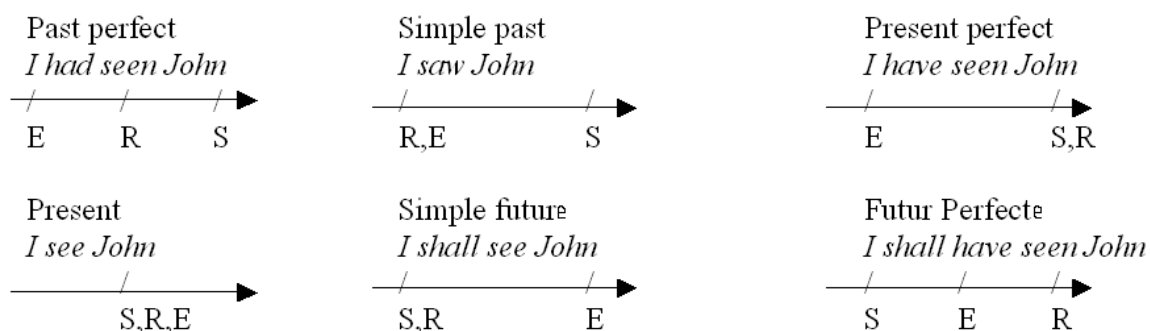


Schéma 7 – Représentation iconique du sens temporel des tiroirs

Le système de Reichenbach distingue 13 formes, mais quatre sont redondantes, ce qui aboutit à 9 formes fondamentales. Ces formes sont redondantes, la relation entre E et S n'est pas pertinente pour le conditionnel passé et le futur antérieur : *Il m'a promis qu'il verrait Jean*, peut fonctionner avec *hier*, *aujourd'hui* ou *demain*, ce qui signifie que la relation entre S et E n'est pas fixée par le tiroir. *J'aurai vu Jean* peut fonctionner quelle que soit la relation antérieure, concomitante ou ultérieure du moment du procès et du moment de l'énonciation. La relation entre S et E n'est pas non plus fixée par le tiroir. C'est pourquoi, au conditionnel passé et au futur antérieur, trois schémas peuvent être appliqués. Ce qui fait la spécificité de ces deux temps, c'est pour le conditionnel passé l'antériorité de R par rapport aux deux autres points, et pour le futur antérieur l'ultériorité du point R par rapport aux deux autres points.

Pour ses représentations symboliques, il ajoute aux trois lettres E, R et S, la virgule (,) qui indique la simultanéité des points et le tiret (-) qui indique la succession des points.

<i>Present</i>	Présent	<i>Je vois John</i>	S,R,E
<i>Past perfect</i>	Plus-que-parfait	<i>J'avais vu John</i>	E-R-S
<i>Present perfect</i>	Passé composé	<i>J'ai vu John</i>	E-S,R
<i>Simple past</i>	Passé simple	<i>Je vis John</i>	R,E-S
	Imparfait	<i>Je voyais John</i>	
<i>Posterior past</i>	Conditionnel passé	<i>Je verrai John</i>	(R-S-E) (R-S,E) (R-E-S)
<i>Futur perfect</i>	Futur simple	<i>Je verrais John</i>	S-R,E
<i>Anterior futur</i>	Futur antérieur	<i>J'aurai vu John</i>	(S-E-R) (S,E-R) (E-S-R)
<i>Simple futur</i>	Futur proche	<i>Je vais voir John</i>	S,R-E
	Futur postérieur ⁸¹		S-R-E

Tableau 18 – Combinaison des trois points associés aux tiroirs verbaux et adaptée au français.

La variable R qui s'ajoute aux deux variables précédentes peut donc donner 13 possibilités de combinaisons. On peut se demander quelle est la place de la distinction temps absolu vs temps relatif dans ce système, ainsi que la place de l'opposition entre temps simple vs temps composé. Enfin dans ce système, où se situe l'aspect ? En ce qui concerne la première opposition, elle ne semble plus signifier grand chose puisque tous les tiroirs sont repérés par l'intermédiaire d'un point R qui n'est pas lié directement à la déixis temporelle. Cette analyse implique que tous les tiroirs soient relatifs. Dans le même temps, le point R est analysé comme l'élément servant de repère relatif au procès. Cela signifie que les relations d'antériorité, de simultanéité et de postériorité s'établissent dans la relation entre E et R, alors que le rapport temps-tiroir passé, présent, futur, s'établit entre R et S. Enfin, il reste une

⁸¹ Il n'y a pas de temps correspondant en français et en anglais à ce tiroir. Reichenbach cite un exemple latin.

troisième combinatoire possible qui est celle entre E et S et qui, n'étant jamais directe, n'a guère de pertinence sur le plan sémantique.

Nous classons ci-dessous les tiroirs selon les relations établies entre E et R et entre S et R. Il y a donc trois tiroirs du passé, trois tiroirs du futur et trois tiroirs du présent, ainsi que trois tiroirs marquant l'antériorité, trois tiroirs marquant la simultanéité et trois tiroirs marquant la postériorité.

Passé	Tiroirs
E, R - S	PS et IMP
E - R - S	PQP
R - E - S	Cpassé
R - E, S	
R - S - E	

Présent	Tiroirs
E - R, S	PC
S, R - E	FProche
E, S, R	PRE

Futur	Tiroirs
S - E, R	FS
S - R - E	FPost
E - S - R	FA
E, S - R	
S - E - R	

Tableau 19 – Relations entre S et R

Antérieur	Tiroirs
E - R, S	PC
E - R - S	PQP
E, S - R	FA
S - E - R	
E - S - R	

Simultané	Tiroirs
S - E, R	FS
E, R - S	PS et IMP
E, S, R	PRE

Postérieur	Tiroirs
S, R - E	FProche
S - R - E	FPost
R - S - E	Cpassé
R - E - S	
R - E, S	

Tableau 20 – Relations entre E et R

Chaque tiroir est donc muni d'une double valeur absolue et relative. La relation entre les points E et R permet de mettre en évidence la distinction entre tiroirs simples et tiroirs composés, puisque la relation de simultanéité concerne les tiroirs simples et les deux autres relations d'antériorité et de postériorité concernent les tiroirs composés.

3.3.3 Le système de Reichenbach appliqué aux phrases complexes.

Reichenbach va aussi appliquer son système à l'analyse de phrases complexes. Ainsi dans une phrase complexe, il démontre que le point de référence ne peut pas changer. S'il change la phrase est incorrecte.

- Ex 1: a) *I had mailed the letter when John came and told me the news*
 b) * *I had mailed the letter when John has come*
 c) *I have not decided which train I shall take*
 d) * *I did not decide which train I shall take*

Pour a) le schéma temporel de la phrase peut être représenté ainsi :

- Première proposition : E1-R1 -S
- Seconde proposition : R2,E2-S
- Troisième proposition : R3,E3-S

Dans ce schéma temporel, R représente le moment entre « l'envoi de la lettre » et le moment de l'énonciation, les deux verbes au *simple past* possèdent également ce point de référence. L'analyse discursive en termes de temps relatif et de temps absolu se retrouve donc

absoute dans cette analyse, car le point R est propre aussi bien aux PQP qu'aux PS. La localisation du PQP n'est pas relative aux événements exprimés au PS. Tandis que dans b) le point de référence se situe au moment de l'énonciation dans la seconde proposition.

3.3.4 L'extension du temps de l'événement

Dans les étapes précédentes, le système de Reichenbach ne permet pas de distinguer les tiroirs IMP et PS qui sont tous deux des tiroirs du passé indiquant la simultanéité. La distinction entre les deux tiroirs est souvent analysée comme une distinction aspectuelle. Reichenbach consacre un paragraphe à **l'extension du temps de l'événement** (*extended tense*), qui va permettre d'expliquer la distinction entre ces deux tiroirs ainsi que l'utilisation des « formes progressives » de l'anglais. Cette « extension » permet de montrer que l'événement couvre une partie étendue du temps. Cette partie du temps n'est pas forcément une durée brute de l'événement puisqu'il peut parfois se concevoir comme une répétition de l'événement.

Il ne se limite pas seulement aux tiroirs verbaux de l'anglais et du français, il prend aussi comme exemple les langues turc, grec, français, latin, qui pour lui expriment toutes un *extended tense* (« temps prolongé ») à l'aide de différents procédés. Le turc marque cette différence par l'utilisation d'un affixe, et le grec par le *gnomic aoriste* (passé intemporel ou omnitemporel). Le français et l'allemand ne possèdent pas de tiroirs étendus, ils expriment cette notion à l'aide d'adverbes tel que *toujours*, *habituellement*. La seule exception qu'il mentionne est la différence entre l'IMP et le PS qu'il explique par l'intermédiaire de ce concept. Il considère l'IMP comme un tiroir étendu contrairement au PS qui ne l'est pas. Cette représentation particulière exprime la durée ou la répétition d'un événement. Il va utiliser un intervalle compact représenté par (\square) dans les schémas ci-dessous ; la position des points n'est pas modifiée :

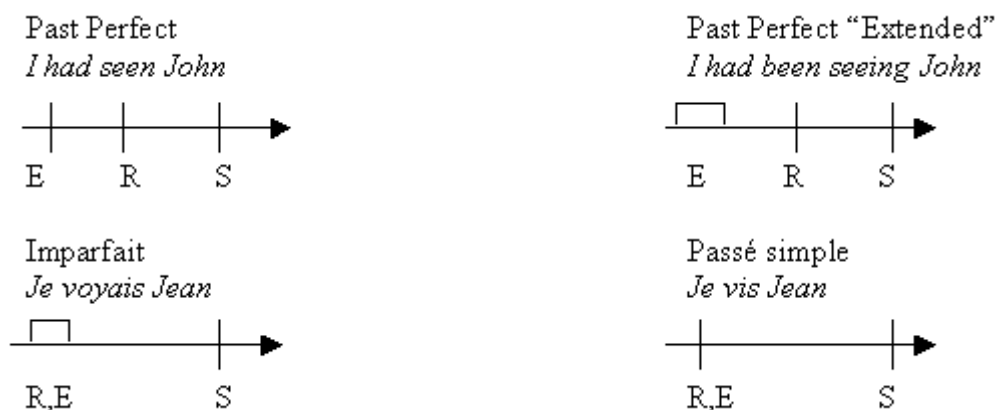


Schéma 8 – L'extension du temps de l'événement dans le système de Reichenbach.

L'objectif de Reichenbach est de rendre compte des tiroirs. Il traite l'opposition entre PS et IMP en français et la différence entre les formes simples et les formes progressives, en faisant intervenir la notion d'intervalle duratif, ce qui constitue une donnée supplémentaire par rapport à son traitement des autres tiroirs. Ces tiroirs n'entrent pas dans son tableau récapitulatif des distinctions temporelles. Reichenbach ne fait nulle part mention de l'aspect dans son article, pourtant il caractérise de *duratif* ou *répétitif* les temps du PS et de l'IMP. On peut considérer ces deux termes comme étant aspectuels. Ces différents éléments montrent

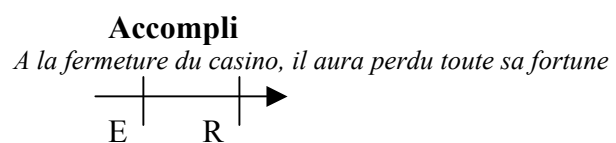
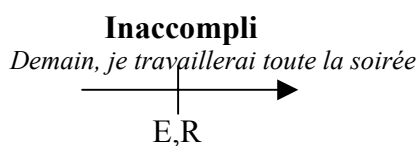
que certaines oppositions entre les tiroirs (simple vs progressifs et IMP vs PS) ne font pas partie du temps mais de l'aspect.

3.3.5 Une vision aspectuelle au sein du système

Nous venons de l'indiquer, Reichenbach dans cette analyse et cette modélisation des valeurs sémantiques des tiroirs ne mentionne jamais la dimension aspectuelle au sein de son système. Pourtant, nombreux sont les auteurs qui ont vu l'aspect apparaître dans la relation entre le moment du procès et le moment de référence.

Précédemment, nous avons mentionné deux types d'aspect flexionnel. Le premier se retrouve dans l'opposition entre les tiroirs simples qui véhiculent l'aspect accompli et les tiroirs composés qui véhiculent l'aspect imparfait. Le deuxième type d'aspect flexionnel est celui qui oppose l'IMP qui véhicule l'aspect imparfait et le PS qui véhicule l'aspect parfait. La distinction aspectuelle entre accompli et non-accomplis est l'héritage de Guillaume. Quant au parfait et à l'imparfait, ils découlent de l'analyse des verbes russes. Le PS et l'IMP étant des temps simples, ils possèdent tous les deux une double valeur aspectuelle car ils peuvent être considérés comme respectivement imparfait et parfait et comme imparfait et imparfait. Le système de repérage de Reichenbach permet de rendre compte des phénomènes aspectuels sur le plan de l'énoncé. Ducrot et Schaeffer (1995 : 571-572), mettent justement en relation ces aspects et le système de Reichenbach en jouant sur la relation entre les points R et E. Ils parlent dans ce cadre de l'aspect flexionnel :

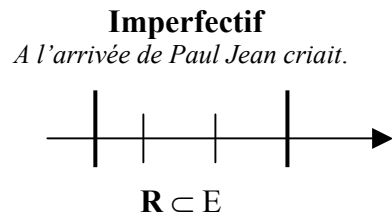
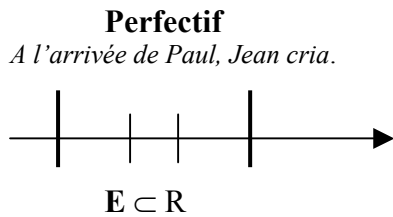
- Soit E et R sont simultanés, on aura l'aspect imparfait correspondant aux temps simples du français. *Ex : Demain, je travaillerai toute la soirée*, où E est le travail du soir et R la journée de demain. (E,R)
- Soit E est antérieur à R, on aura l'aspect accompli correspondant aux temps composés. *Ex : A la fermeture du casino, il aura perdu toute sa fortune*, où R est l'état du joueur à la fermeture du Casino et E les événements précédents qui auront mené à R. (E-R)



Si l'analyse aspectuelle de l'opposition aspect accompli et imparfait reste applicable avec le système de points, pour l'opposition parfait vs imparfait, la notion d'intervalle est indispensable. On a vu d'ailleurs que Reichenbach analysait la distinction entre ces deux temps par l'intermédiaire d'un intervalle duratif concédé au moment E de l'IMP. Ducrot et Schaeffer utilisent la notion d'intervalle pour signifier les deux systèmes différents d'inclusions entre E et R :

- Soit E est intérieur à R, on aura l'aspect parfait correspondant au PS. *Ex : A l'arrivée de Paul, Jean cria.*
- Soit R est intérieur à E, on aura l'aspect imparfait correspondant à l'IMP. *Ex : A l'arrivée de Paul Jean criait.*

Dans les représentations schématiques ci-dessous, nous avons opté pour le symbole d'inclusion (\subset) qui vient donc s'ajouter à la (,) et au (-).



Ces représentations peuvent être discutées sur deux plans. En ce qui concerne l'opposition *perfectif* vs *imperfectif*, le système d'inclusion n'est pas aussi symétrique que représenté, car le PS semble plus proche de la simultanéité des deux moments que de l'inclusion. Il est difficile de comprendre « l'arrivée » comme incluant « le cri », les deux moments sont immédiats non-duratif. Selon la terminologie de Vendler nous pouvons dire qu'il s'agit de verbe d'ACHÈVEMENTS. En ce qui concerne l'opposition inaccompli vs accompli, il semble plus pertinent d'adopter un système d'intervalle qu'un système de points, en considérant que les procès durent pendant un intervalle (« travailler toute la soirée » est inclus dans l'intervalle de référence « demain »⁸²). Quant à l'accompli, dans la représentation schématique, le point de référence apparaît comme distinct de l'intervalle du procès, tandis qu'en tenant compte d'un intervalle du procès, on peut considérer que les deux bornes de fin de l'intervalle de référence et de début de l'intervalle du procès sont concomitantes.

Ducrot et Schaeffer distinguent un critère supplémentaire que Reichenbach n'a pas pris en compte : il s'agit de l'*inclusion* qui met en relation non plus des points mais des intervalles, la structure des éléments de repérage est donc différente. Ils ne conservent pas la différenciation faite par Reichenbach qui consiste à introduire un espace temporel duratif uniquement pour rendre compte de l'IMP. Le phénomène de l'inclusion oblige à parler d'intervalles et il met en relation des procès qui ont une structure interne spécifique en fonction du type de mode de procès véhiculé par le verbe. Cette notion d'intervalle ne concerne pas uniquement le point E, mais elle touche également le point de référence qui peut aussi être un intervalle pour les formes simples : ex : *He stayed for five days* (Vetters 1996 : 19). La plupart des linguistes qui ont poursuivi les études de Reichenbach ont tenté de modifier son modèle en prenant en compte l'aspect. Le système formel de Reichenbach s'appuie sur trois points. Plus récemment, Klein (1994) ou Gosselin (1996) vont délimiter trois intervalles. Dans le point ci-dessous nous allons montrer comment Gosselin à l'aide d'un système reposant sur des intervalles rend compte de la structure aspectuo-temporelle des procès.

3.4 Les analyses référentielles inspirées de Reichenbach : le modèle de Gosselin

Le système de Reichenbach a initié de nombreuses études sur la temporalité et l'aspectualité. Ces études sont dites « référentielles » car elles considèrent que les énoncés ont pour fonction de référer à des éléments extra-discursifs. Plus précisément, les approches référentielles de la temporalité, telles que celles développées dans le cadre de la théorie des représentations mentales de Moeschler, ou dans le cadre de la théorie calculatoire pragmatico-

⁸² Nous considérons l'adverbe temporel *demain* comme exprimant une période temporelle durative d'une journée, et non comme indiquant le début de cette période (c-à-d. un équivalent de « à partir de demain »).

référentielle de Gosselin, considèrent que le langage réfère à des objets du monde réel qui ont, en tant que tels, une extension temporelle qu'il convient, par une série d'opérations, de faire coïncider avec la représentation usuelle du temps.

La représentation temporelle de base suit un ordonnancement des actions sur l'axe des successivités, en donnant une importance aux représentations statives et dynamiques des actions. L'objectif est de montrer que le discours ordonne et organise les représentations mentales de la temporalité, que les théories de la référence oscillent entre des représentations mentales de la temporalité où une temporalité correspondant au monde réel a peu d'importance. Ces théories construisent un modèle du temps, modèle qui va être à la base de la récupération des informations temporelles situées dans le discours ou dans le contexte pragmatique (inférable). L'élément important de ces approches repose sur le principe que la temporalité est le résultat d'un calcul et que c'est ce calcul qu'il faut étudier, et non le résultat de l'expression temporelle. Il s'agit, en fait, de toujours situer des points ou des bornes et des intervalles les uns par rapport aux autres.

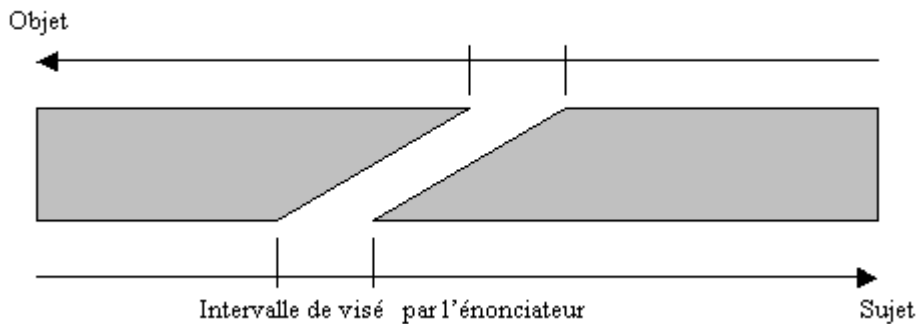
3.4.1 Le cadre théorique de Gosselin. La structure aspectuo-temporelle

Gosselin se fixe comme objectif de décrire le contenu représentationnel des composants de l'aspectuo-temporalité, cette description pouvant déboucher sur une implémentation informatique simulant la structure-temps d'un texte. Le résultat est une représentation topologique qui simule les représentations mentales de l'aspectuo-temporalité. Les relations aspectuelles et temporelles sont exprimées par une combinaison de marqueurs. Ces deux entités forment un continuum, d'où le terme d'aspectuo-temporalité, qu'il est possible de modéliser et d'analyser dans un système de repérage.

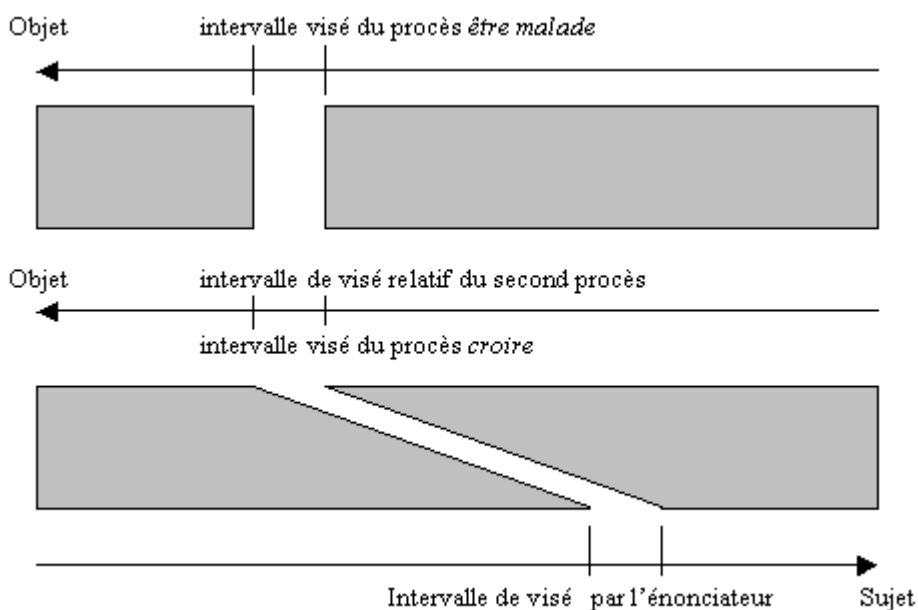
Gosselin reprend la distinction essentielle de Guillaume qui repose sur l'opposition entre temporalité externe au procès (le temps) et temporalité du procès (l'aspect). Ces deux temporalités rendent compte de quatre dimensions du temps linguistique.

Il distingue deux temps ou deux modes de localisation temporelle qui sont : le temps absolu et ses catégories présent, passé, futur, et le temps relatif et ses catégories antérieures, simultanées, postérieures. La catégorie temps a pour particularité de situer un objet (en l'occurrence un procès) sur l'axe temporel mais cet objet est positionné relativement au moment de l'énonciation. Le moment de l'énonciation est toujours dans l'actuel, il a pour particularité de suivre la progression linéaire du temps physique. Au contraire, l'objet se situe dans une période de l'axe temporel, chaque moment de l'objet est considéré comme figé par rapport au moment de l'actuel qui est le point de la visée. Le temps absolu est donc établi dans la relation directe entre le moment de l'énonciation et l'objet visé. Le temps relatif se situe dans la relation entre deux objets visés. Pour Gosselin, la flexion verbale peut rendre compte de la relation temporelle entre deux procès, mais uniquement en discours dans la relation entre une proposition subordonnée et une proposition principale. Le point de visée (ou moment de l'énonciation) ne vaut que pour le premier procès et indirectement pour le deuxième procès.

Ce fonctionnement de la temporalité met en relation deux échelles, celle de l'objet visé et celle du point de visée. La temporalité linguistique peut être définie comme l'ouverture d'une « fenêtre » par le sujet parlant sur le temps des procès. Ce que Gosselin représente par le schéma suivant que nous avons volontairement simplifié, et qui illustre l'expression du temps absolu futur de la phrase : *Luc viendra samedi*.



Pour une représentation du *temps relatif*, le schéma est plus complexe puisqu'il y a dédoublement de la ligne de point de vue. Ci-dessous la représentation schématique du *temps relatif* simultané dans la phrase : *Luc croyait que Marie était malade*.



Il spécifie également deux aspects qui sont donc relatifs au procès, il s'agit de l'aspect lexical, c'est-à-dire les types de procès qui sont exprimés par le lexème verbal et son environnement actanciel (il adapte une typologie à partir de la typologie de Vendler); et l'aspect grammatical exprimé par les morphèmes verbo-flexionnels, les semi-auxiliaires, les adverbes et qu'il définit comme le mode de présentation du procès⁸³ (il comporte les concepts traditionnels issus des analyses aspectuelles de la flexion verbale, qu'il adapte au système de Reichenbach, nous en verrons ses spécificités). Ci-dessus nous avons parlé d'intervalle de visée qui correspond au moment de l'énonciation et d'intervalle visé du procès, cela signifie que ce n'est pas l'intégralité du procès qui est localisé, mais une partie seulement du procès ou un état du procès. Les modalités de sélection de cet intervalle du procès vont être analysées à partir du système de Reichenbach, qu'il va aménager puisque à la place des points, il va utiliser des intervalles.

⁸³ Gosselin précise : « la façon dont les procès sont **percus / montrés** dans et par l'énoncé » dans Gosselin (2000 : 70), et il reprend C. Smith et la notion de *viewpoints* dans Gosselin (2005 : 36).

3.4.2 Adaptation du système de Reichenbach : les quatre intervalles.

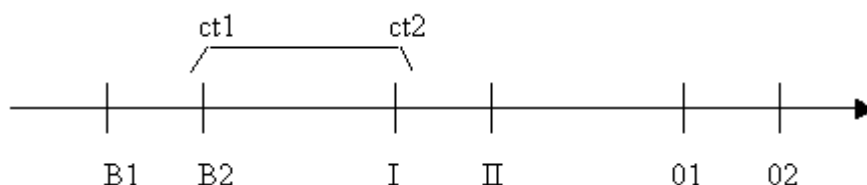
Sur le plan des outils utilisés, Gosselin reprend le système de Reichenbach, notamment l'idée que trois points sont nécessaires. La représentation sémantique des éléments exprimant la temporalité est réalisée à partir d'intervalles à la place des points, car cela permet dans une même représentation d'intégrer les dimensions aspectuelles. Les intervalles temporels permettent de rendre compte, respectivement, de l'intervalle temporel nécessaire à la visée, de l'intervalle temporel du procès et de l'intervalle temporel qui est visé et qui sélectionne une partie de l'intervalle du procès qui doit être montré. Sa conception de la temporalité est donc référentielle. Il distingue donc trois intervalles minimums auquel il ajoute un quatrième type d'intervalle :

B1, B2 : intervalle du procès (il correspond au point E)
O1, O2 : intervalle de l'énonciation (il correspond au point S)
I, II : intervalle de référence correspondant à ce qui est perçu / montré du procès (correspond au point R).
ct1, ct2 : intervalle des compléments de temps

Hormis l'intervalle des compléments de temps, tous les autres intervalles sont relatifs à la nature de la proposition, c'est-à-dire aux différentes informations véhiculées par les tiroirs verbaux et le prédicat verbal qui entrent en composition. Il distingue donc trois intervalles impliqués par la proposition. Le premier intervalle est celui du procès, il le nomme [B1,B2] où B1 représente le début du procès et B2 la fin du procès. Le deuxième intervalle est celui de l'énonciation [O1,O2] où O1 est le début de l'énonciation et O2 la fin de l'énonciation, et enfin le troisième intervalle est celui de référence [I,II] moment qui permet à tout énonciateur de situer des événements par rapport à n'importe quel moment du temps qui lui paraît important et qui n'est pas le moment de l'énonciation. Cet intervalle permet également de délimiter la portée du procès. Enfin, l'intervalle spécifique exprimé par les compléments de temps il le note [ct1, ct2]. Cet intervalle permet indifféremment de localiser l'intervalle du procès et/ou l'intervalle de référence. On peut remarquer que ce dernier n'a pas le même statut que les deux autres, ni sur le plan formel, ni sur le plan conceptuel, puisqu'il s'agit d'un intervalle spécifiquement marqué par une forme et qu'il permet de situer un autre intervalle.

Le premier exemple qu'il donne pour montrer cette architecture est, tout comme dans l'exposé de Reichenbach, un exemple au PQP qui permet sans ambiguïtés de montrer l'existence et la nécessité d'utiliser un intervalle de référence, mais il ajoute un complément de temps :

(1) *Luc avait terminé son travail depuis deux heures*



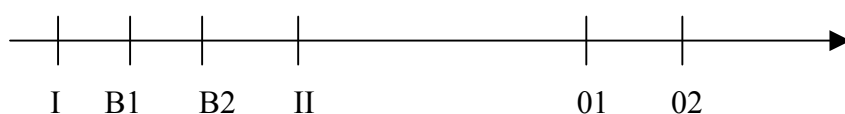
On voit très clairement dans cet exemple que l'intervalle B1,B2 du procès est marqué par le prédicat verbal « terminer son travail », que les deux autres intervalles sont indiqués par le tiroir PQP, et que le complément de temps permet d'indiquer la distance temporelle qui sépare B1 de I, soit la fin du procès du début de l'intervalle de référence.

Ensuite, il utilise des exemples à l'IMP et au PS afin de montrer que l'emploi d'un intervalle de référence I,II est nécessaire, car il permet de montrer les différents types de limitation du procès. Ces deux temps ont alors la même représentation que celle effectuée par Ducrot et Schaeffer.

(2) *Luc écrivit un roman*



(3) *(A ce moment là) Luc écrivait un roman*



Dans tous ces cas l'intervalle de référence correspond à ce qui est montré/perçu du procès, donc à ce que nous avons appelé l'intervalle visé par le moment de l'énonciation.

3.4.3 Les quatre dimensions aspectuo-temporelles

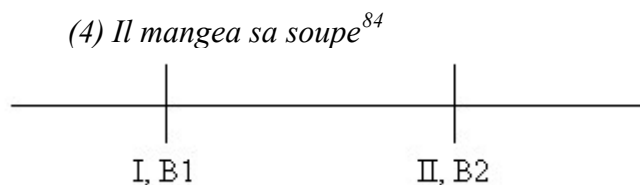
Nous avons déjà indiqué que Gosselin distinguait quatre dimensions aspectuo-temporelles : le temps relatif et le temps absolu, l'aspect lexical et l'aspect flexionnel. Nous allons mettre en relation ces notions et les différents types de bornes. Le temps relatif est conçu comme la relation entre deux intervalles de référence, celui de la principale et celui de la subordonnée, soit entre [I,II] et [I',II']. Le temps relatif est donc contextuel, il n'est pas une spécificité de certains tiroirs. La valeur temporelle relative des tiroirs est testée à l'aide des adverbes temporels anaphoriques (ou relatifs tel que *la veille*, *à ce moment-là*, *le lendemain*, voir infra chapitre 1). Le temps absolu comme nous l'avons signalé dans le système de Reichenbach ci-dessus concerne la relation entre l'intervalle de référence [I,II] et l'intervalle de l'énonciation [01,02]. La valeur temporelle absolue des tiroirs est testée à l'aide de la compatibilité avec les adverbes temporels déictique (ou absolu tel que *hier*, *aujourd'hui*, *demain*, voir infra chapitre 1). L'aspect flexionnel se situe dans la relation entre l'intervalle de référence [I,II] et l'intervalle du procès [B1,B2]. L'aspect lexical concerne la structure interne de l'intervalle du procès [B1,B2]. L'aspect est donc un élément marquant le type de structure de l'intervalle du procès (aspect lexical), ainsi que ce qui est montré de cette structure (aspect flexionnel). Son objectif étant l'analyse de la temporalité en discours, son système doit donc permettre de représenter des relations entre différents événements en parole. Son modèle est donc semblable à celui de Reichenbach en ce qui concerne la temporalité absolue. Par contre, sur le plan de l'aspect nous allons développer ce qu'il entend par aspect flexionnel et aspect lexical.

L'aspect flexionnel

L'aspect flexionnel va être défini par la relation entre [B1, B2] et [I, II], c'est-à-dire entre E et R dans la terminologie de Reichenbach, donc respectivement l'intervalle du procès et l'intervalle de référence. C'est l'élément le plus complexe de toute l'analyse, puisque

l'aspect flexionnel se situe à l'intersection entre la délimitation du point R et la délimitation du procès. Comme nous l'avons mentionné ci-avant, l'aspect flexionnel c'est le point de vue sur l'action. Une action est réelle mais elle peut être présentée ou lue sous un angle spécifique. Dans l'analyse des données, il faut toujours considérer que c'est l'intervalle de référence qui permet de situer le procès et non l'inverse. Gosselin distingue quatre types d'aspects grammaticaux principaux, représentés à l'aide des intervalles du procès et de référence. Ces quatre dimensions sont dépendantes du système des intervalles qui implique un certain nombre de relations topologiques plus importantes que de simples points. Alors que les points peuvent entraîner uniquement trois relations (antériorité, simultanéité, postériorité), les intervalles impliquent d'autres possibilités d'interactions (successivité, concomitance, enchâssement,...). De ces possibilités et des différents sens aspectuels exprimés par la flexion verbale, il distingue quatre combinaisons effectives :

Aoristique (perfectif):



L'intervalle de référence, c'est-à-dire ce qui est perçu/montré par le procès, coïncide avec le procès *manger*. Nous avons déjà mentionné ce type d'aspect qui correspond au tiroir PS. Mais, l'analyse en termes de deux bornes et de monstration complète du procès par l'intervalle de référence peut paraître dans certains cas litigieuse, car il est évident que si le point de référence focalise uniquement sur la borne finale du procès c'est tout le procès qui est vu comme réalisé. Dans certains cas, comme par exemple dans la phrase : *Il mangea sa soupe à 5 heure*, ainsi que dans les exemples ci-dessous de Frantext, ce qui est montré du procès, ce n'est que la borne initiale et non la totalité du procès⁸⁵ :

(5) *Ils sont bêtes ! Lallah, j'ai faim !*

*La fatma croulante lui apporta un ragoût de mouton aux pois chiches durs comme des grains de plomb. Saïd **mangea** bruyamment, un coude sur la table, **pendant** que l'égyptien fumait, les yeux bridés, le sourire narquois.*

- Des tracts ont demandé un arrêt de travail de cinq minutes à 16 heures, dit le jeune homme.

DEON.M / LA CAROTTE ET LE BATON / 1960

(6) *Heureusement, l'office n'était pas loin, et Nab pouvait passer pour un maître-coq expéditif. On **mangea** donc auprès des cheminées, et, **pendant** ce repas, on le pense bien, il ne fut question que de l'événement inattendu qui avait si miraculeusement sauvé la colonie. « Miraculeusement est le mot, répétait Pencroff, car il faut bien avouer que ces coquins ont sauté juste au moment convenable ! » **VERNE.J** / L'ILE MYSTERIEUSE / 1874 page 452 / PARTIE 3 LE SECRET DE L'ÎLE*

(7) *Il **mangea** son pain, et le temps allait **pendant** qu'il mangeait son pain, bien que ce ne fût encore que le commencement du soir, et pendant qu'il était assis dans les buissons. **RAMUZ.C-F** / GRANDE PEUR DANS LA MONTAGNE / 1926 page 202*

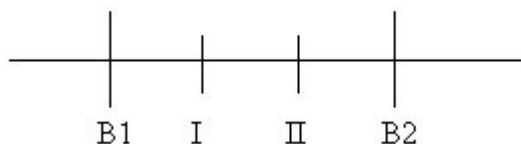
⁸⁴ Les exemples (4), (8), (9) et (10) sont de Gosselin.

⁸⁵ Cette idée que le PS ne sélectionne pas les deux bornes du procès, mais une seule borne est présente dans les travaux de Karolak (2007).

L'existence d'un intervalle du procès est ainsi nécessaire dans ce cas puisqu'il y a une distinction entre borne initiale et borne finale du procès, mais peut-être la notion de point de référence et non d'intervalle de référence n'est-elle pas justifiée et trop contraignante.

Inaccompli (imperfectif):

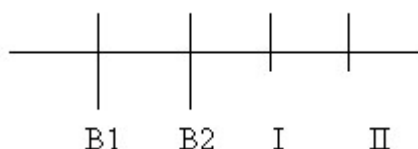
(8) *Il mangeait sa soupe (depuis 5 min.)*



Le procès dans son entier n'est pas localisé, ce qui est localisé c'est une partie de ce procès, dans son déroulement. Avec l'IMP, ce n'est pas le procès *manger sa soupe* qui est perçu/montré mais un moment de « l'activité de manger » qui ne comprend ni les bornes de début, ni les bornes de fin du procès. Nous avons vu que la représentation du sens spécifique de l'IMP nécessite l'existence au moins de l'intervalle du procès, puisque des points ne peuvent être en relation d'inclusion. Par contre, comme dans le cas précédent du PS, l'existence d'un intervalle de référence peut être superflue. Le complément temporel *depuis 5 min* mis entre parenthèses, indique la distance entre B1 et I et rien n'indique un espace temporel entre I et II. D'ailleurs, il est impossible d'ajouter un quelconque complément temporel qui mettrait en relief cet intervalle.

Accompli :

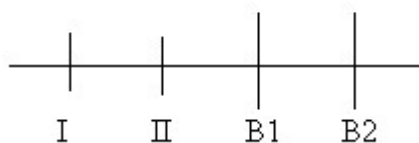
(9) *Il a terminé sa soupe (depuis 5 min).*



Ce qui est montré du procès, c'est le fait qu'il soit achevé. Le complément *depuis 5 minutes* indique la distance qui sépare l'achèvement du procès du moment où on considère le procès achevé. Il indique donc la distance entre B2 et I. Là encore, il n'est pas nécessaire de faire intervenir un intervalle temporel R, le point suffit à l'expression de ce rapport.

Prospectif :

(10) *Il va sortir (car il est habillé).*



L'intervalle R joue le rôle de focalisateur d'une partie du procès existant ou d'un paramètre du procès. Cet intervalle va ensuite être localisé par rapport au moment de

l'énonciation. Les valeurs aspectuo-temporelles vont ensuite être distribuées selon les types de tiroirs. Pour connaître la valeur aspectuelle des tiroirs, Gosselin utilise un test de compatibilité à l'aide du circonstanciel « depuis *x temps* » qui indique la distance entre les bornes de l'intervalle du procès et la borne initiale de l'intervalle de référence. Ce circonstanciel est incompatible avec l'*aoristique* et avec le *prospectif*, il indique la distance entre la borne initiale du procès et la borne initiale de l'intervalle de référence avec l'*inaccompli*, et il indique la distance entre la borne finale du procès et la borne initiale de l'intervalle de référence avec l'*accompli*, soit :

- (11) *Il mangea depuis un quart d'heure (aoristique)
- (12) *Il allait manger depuis un quart d'heure (prospectif)
- (13) Il mange depuis un quart d'heure (inaccompli)
- (14) Il a mangé depuis un quart d'heure (accompli)

Il réalise ce tableau de distribution des valeurs aspectuo-temporelles de chaque tiroir, qui montre qu'en fonction du contexte, notamment en raison de l'intervalle de localisation, les tiroirs peuvent avoir plusieurs valeurs aspectuelles. La valeur aspectuelle de base étant la première indiquée (par exemple *inaccompli* pour l'IMP), les secondes sont dérivées de cette valeur initiale (par exemple *aoristique* pour l'IMP) :

Tiroir	Temps absolu	Aspect flexionnel	Exemples
PS	Passé	Aoristique	<i>Luc sortit</i>
IMP	Passé	Inaccompli	<i>Luc se promenait</i>
	Passé	Aoristique	<i>Le lendemain, Luc quittait Paris</i>
PRESENT	Présent	Inaccompli	<i>Luc se promène</i>
	Futur	Aoristique	<i>Je termine demain</i>
	Passé	Aoristique	<i>Cette année-là, Colomb découvre l'Amérique</i>
FS	Futur	Aoristique	<i>Je viendrai</i>
	Futur	Inaccompli	<i>A huit heures, Luc dormira depuis longtemps</i>
PC	Passé	Aoristique	<i>Samedi, Luc s'est promené</i>
	Présent	Accompli	<i>Luc a terminé depuis longtemps</i>
PQP	Passé	Aoristique	<i>La veille, Luc s'était promené</i>
	Passé	Accompli	<i>Luc avait terminé depuis longtemps</i>
FA	Futur	Accompli	<i>A huit heures, Luc aura terminé depuis longtemps</i>
	Futur	Aoristique	<i>Luc sera fatigué. Il aura marché pendant trois heures</i>
FPROCHE	Futur	Aoristique	<i>Demain, Luc va terminer son travail</i>
	Futur	Inaccompli	<i>À huit heures, il va (être en train de) manger</i>
	Présent	Prospectif	<i>Luc va se mettre en colère. Je le vois bien</i>

Tableau 21 – Valeurs aspectuo-temporelles des tiroirs (Gosselin 1996 : 29)

Sur le plan de la hiérarchisation des tests en discours, on peut signaler que les adverbes déictique ou anaphoriques contraignent la valeur aspectuelle des tiroirs et donc le sens du test aspectuel « depuis *x temps* ». Nous reviendrons sur le calcul en discours des valeurs aspectuo-temporelles dans le point suivant 3.4.4.

L'aspect lexical⁸⁶

La deuxième catégorie aspectuelle est celle de l'aspect lexical qui repose sur la structure interne de l'intervalle de l'événement [B1, B2]. Dans son ouvrage de 1996, Gosselin redéfinit la notion de procès et donne de nouveaux critères pour la distinction des classes aspectuelles. Les procès et donc l'aspect lexical sont constitués des instructions codées par les éléments lexicaux. Pour rendre compte des différentes structures de l'intervalle [B1, B2] en langue et en discours, il s'appuie sur une analyse lexicale reposant sur la notion de prototype. Le prototype possède des propriétés nécessaires et contingentes, les propriétés contingentes pouvant être partiellement remises en cause par le contexte. Ce sont ces propriétés contingentes qui vont expliquer les glissements de sens entre le sens en langue et le sens en discours. Ces instructions trouvent une justification dans le fait qu'elles reposent en partie sur des représentations cognitives. Les éléments de représentations cognitives structurent directement le procès, car le temps est une catégorie pré-structurée sur le plan des catégories cognitives. Ainsi le procès reçoit deux types d'instructions, une cognitive (catégorie pré-structurée) et une linguistique (dérivée des valeurs temporelles du prototype).

La classification de Gosselin va être établie à partir du schéma cognitif du changement, qui apparaît comme constituant la primitive cognitive du procès : « le changement semble pouvoir être pris comme un primitif cognitif dans la mesure où il constitue un invariant perceptif » (1996 : 50). Il le définit comme le passage d'une situation stable (un état du monde) à une autre. Ce primitif cognitif va donc servir de base à la construction du procès. Les prototypes vont donc activer différents éléments construisant les éléments de représentation du temps sur la base du changement. Trois types de critères sont utilisés : le bornage, les relations entre bornes, et la structure interne du changement. Les procès vont être constitués :

- de bornes extrinsèques, qui ne sont pas perçues comme appartenant au procès lui-même, mais elles sont fixées à partir des connaissances de l'univers ou par des circonstanciels ; et de bornes intrinsèques, qui sont perçues comme appartenant au procès lui-même
- de situations stables, ces dernières pouvant relever d'absence de changements (ÉTAT), de séries de changements (ACTIVITÉ, ACCOMPLISSEMENT), ou de changement atomique (ACHÈVEMENT)
- des relations entre bornes : soit successives, soit simultanées (ou confondues).

Il redéfinit ainsi les critères de classification des prédicats de Vendler :

Type de procès	Bornage	Relations entre bornes	Changements	Exemples
ÉTAT	Bornes extrinsèques	Successives	Absence de changements	Être malade, aimer la confiture
ACTIVITÉ	Bornes extrinsèques	Successives	Série de changements	Marcher, manger des fruits
ACCOMPLISSEMENT	Bornes intrinsèques	Successives	Série de changements	Manger une pomme
ACHÈVEMENT	Bornes intrinsèques	Simultanées	Changement atomique	Atteindre un sommet

Tableau 22 – Typologie des procès de Gosselin (1996)

⁸⁶ Gosselin utilise l'expression « type de procès »

3.4.4 Procédure de calcul

Analyse sémantique compositionnelle holiste et résolution de conflits

La situation temporelle du procès résulte donc de la combinaison du temps et de l'aspect. Sur le plan de la relation entre forme et contenu, Gosselin adopte une démarche où les marques formelles catégorielles sont toutes munies d'un sens aspectuel ou temporel spécifique. Il attribue à chaque forme particulière un sens en langue. Il considère qu'il faut analyser les marques linguistiques de la signification temporelle, ces marques sont lexicales et syntaxiques. Elles ont une signification aspectuo-temporelle, ou plutôt codent des instructions aspectuo-temporelles. Dans une même séquence coexistent obligatoirement différents types de marqueurs aspectuo-temporels, puisqu'une séquence est au minimum constituée d'un lexème verbal et d'un marqueur flexionnel. Il faut donc mettre en place une procédure de représentation d'un sens aspectuo-temporel sur la base de plusieurs marqueurs au sein d'une même séquence.

Gosselin refuse le principe atomiste, qui considère que la signification d'une séquence est la somme des significations individuelles car les significations individuelles ou les représentations sémantico-cognitives sont modifiables, déformables en contexte. C'est-à-dire qu'elles codent de nouvelles instructions ou qu'elles fusionnent dans une seule information. Cette attribution d'un sens en langue déformable en contexte, lui permet d'effectuer une analyse compositionnelle de la structure aspectuo-temporelle, dont la démarche théorique holiste s'appuie sur la notion de « glissement de sens », schématiquement : $S_x(S_y) = S_z$:

« Au lieu de décrire la signification hors contexte des différents marqueurs, on admet qu'ils codent des instructions pour la construction d'éléments de représentation, et que c'est de la combinaison des éléments de représentation ainsi construits que résultent, directement ou indirectement (à la suite de conflits et de leurs résolutions), les représentations globales, à partir desquelles les effets de sens des marqueurs peuvent être distingués. L'objet de la description sémantique est donc de découvrir, au moyen d'une démarche hypothético-déductive, les instructions codées par divers marqueurs, ainsi que les principes généraux sur la bonne formation des représentations, de façon à pouvoir déduire, pour une séquence linguistique donnée, la représentation sémantique correspondante et les effets de sens des marqueurs qui la composent. » (1996 : 13-14)

Par exemple, la séquence *Luc mangeait en 5 minutes* est composée de la collocation d'un morphème IMP avec un prédicat verbal d'ACCOMPLISSEMENT, ce qui produit une interprétation itérative du procès sans qu'il y ait pour autant de marqueurs d'itérations. L'itération est donc dans ce cas le résultat d'un conflit entre différentes instructions marquées par chaque forme particulière, en l'occurrence un aspect lexical borné en interaction avec un aspect flexionnel qui ne sélectionne pas les bornes du procès. Il considère que les résultats des conflits sont prédictibles sur la base des valeurs aspectuo-temporelles des marqueurs linguistiques et de leurs collocations.

Les glissements de sens et l'aspect lexical

Pour montrer les glissement de sens possibles, Gosselin va reprendre la classification de Vendler et notamment remettre en cause l'utilisation de tests de compatibilité discriminant les classes aspectuelles. Pour lui, l'utilisation d'un test linguistique sur un prédicat quelconque ne permet pas simplement de mettre en relief l'aspect lexical spécifique, mais il modifie la structure prédicative de base du lexème entraînant une modification de l'aspect lexical. Il prône l'existence d'un glissement de sens, tout test linguistique modifie le sens du prédicat,

car le contexte modifie la signification globale de l'énoncé. Ce point est important car il reflète le type d'analyse sémantique compositionnelle qu'il applique à la construction de l'aspectuo-temporalité en discours.

Il s'appuie pour cela sur 4 tests. Le premier test (i), valant pour la dynamicité et permettant de distinguer les classes ETAT/ACHEVEMENT des classes ACTIVITÉ/ACCOMPLISSEMENT, s'appuie sur compatibilité avec « être en train de », le second (ii) avec « pendant *x temps* » marquant le non-bornage et permettant de distinguer les classes ETAT/ACTIVITÉ des classes ACCOMPLISSEMENT/ACHÈVEMENT, le troisième (iii) avec « en *x temps* » marquant le bornage et permettant d'effectuer les mêmes distinctions, et le quatrième (iv) marquant le caractère ponctuel des procès permettant de distinguer les classes ACHÈVEMENT des trois autres avec un complément ponctuel « à midi pile », « à 8h30 ».

Les glissements montrent selon Gosselin que pour (i), seuls les verbes d'ÉTAT sont réellement incompatibles avec le test « être en train de ». Gosselin montre que les verbes d'ACHÈVEMENT peuvent subir deux types de glissement de sens qui sont la « focalisation sur la phase préparatoire » et la « répétition ». Notamment dans les exemples :

(15) *Il est en train d'arriver au sommet*

Le problème est que le premier glissement est également valable pour les prédicats qu'il considère d'ÉTAT, ce qu'il ne met pas en évidence : *Pierre est en train d'être malade* focalise bien sur la phase préparatoire du procès (Gosselin met un astérisque), idem pour *Pierre est en train de savoir une chanson*. Ainsi, l'information de la périphrase verbale impliquant une saisie du procès dans son déroulement qui est juxtaposée à un verbe d'ACHÈVEMENT qui ne possède pas de phase de déroulement entraîne un conflit qui se résout par la création d'un glissement de sens qui modifie la structure aspectuelle du verbe.

Pour (ii), les verbes d'ACTIVITÉ et d'ÉTAT devraient être compatibles avec ce test de « pendant *x temps* » contrairement aux verbes d'ACHÈVEMENT et d'ACCOMPLISSEMENT. Il montre que des glissements sont possibles : répétition ou focalisation sur l'état résultant dans le cas des ACHÈVEMENTS, interruption ou répétition dans le cas des ACCOMPLISSEMENTS :

(16) *Pierre a éternué pendant 5mn (1996 : 59)*

(17) *Pierre a interrompu son travail pendant une heure (1996 : 60)*

(18) *Il a couru le marathon et il s'est effondré (1996 : 60)*

(19) *Ils ont joué la pièce pendant trois mois (1996 : 60)*

Pour (iii), les verbes d'ACHÈVEMENT et d'ACCOMPLISSEMENT devraient être compatibles avec ce test de « en *x temps* » contrairement aux verbes d'ÉTAT et d'ACTIVITÉ, des glissements sont possibles et notamment des focalisation sur la phase préparatoire ou initiale du procès :

(20) *Il a atteint le sommet en trois heures (1996 : 61)*

(21) *Il a mis un quart d'heure à savoir son poème (1996 : 61)*

Pour (iv), le test « à *x temps* » peut saisir n'importe quelle partie du procès, il peut marquer un changement entre un état antérieur et le procès, entre le procès et un état ultérieur, une phase de déroulement du procès, etc... Il permet donc de montrer une des phases du procès, soit l'entrée dans le procès, soit la sortie :

(22) *A 7h30, il dort* (1996 : 174)

(23) *Luc rentra à 8h35* (1996 : 61)

Ce test, pour fonctionner, devrait être soumis à cette condition : que le moment focalisé par le complément temporel saisisse l'intégralité du procès. Dans ce cas, on peut considérer qu'il s'agit d'un verbe d'ACHÈVEMENT. Mais même en posant cette condition, ce test est celui qui fonctionne le moins bien avec des exemples construits décontextualisés, notamment parce que « à *x heures* » même s'il s'agit d'une durée infime peut être conçu comme un intervalle temporel. Finalement, même un verbe d'ACCOMPLISSEMENT tel que *traverser* peut être interprété comme étant intégralement exprimé dans l'intervalle temporel à 8h.

On peut se demander alors si « arriver au sommet » est un prédicat d'ACHÈVEMENT ou d'ACCOMPLISSEMENT sachant qu'il est constitué d'une phase préparatoire et d'une phase finale. Les deux éléments sont-ils indispensables et équivalents dans la structure du procès ? dans ce cas ils forment un procès d'ACCOMPLISSEMENT. Ou bien existe-t-il une sorte de hiérarchisation et dans ce cas lequel des deux éléments est autonome et est constitutif du procès, et lequel n'est qu'une potentialité ? Pour Gosselin, il apparaît clair que cette phase du procès n'est pas propre au lexème mais est le résultat de la mise en discours et de la relation conflictuelle entretenue entre la valeur aspectuelle du verbe et un élément véhiculant une valeur aspectuelle différente.

Les glissements de sens liés à l'aspect flexionnel

Nous avons vu précédemment dans le tableau indiquant les différentes instructions de chaque tiroir, la double valeur aspectuelle de la plupart des tiroirs⁸⁷. Cette double valeur potentielle est actualisée et sélectionnée en fonction du contexte, mais également par des adverbes temporels.

Concernant les tiroirs composés, Gosselin considère (comme beaucoup d'autres auteurs) qu'ils ont deux lectures possibles (même si elles procèdent d'une unique valeur de base) : une valeur d'accompli ($E < R$) et une valeur aoristique ($E = R$). Le choix de ces valeurs est déterminé par des éléments du contexte. Dans l'exemple *Pierre est fatigué, il a terminé son roman*, il est impossible de dire si le PC a un emploi aoristique ou accompli⁸⁸. Seul l'emploi de circonstanciels ou adverbes temporels permet de rendre compte de ces deux effets de sens. Ainsi, les adverbes à valeur absolu passé tel que *hier*, les compléments de temps tel que « en *x temps* », « pendant *x temps* » créent une valeur *aoriste*. Tandis qu'un adverbe à valeur absolu présent tel que *maintenant*, un complément temporel tel que « depuis *x temps* » créent une valeur accompli :

(16) *Hier, il a terminé son roman* (aoristique)

(17) *Il a terminé son roman en trois jours* (aoristique)

(18) *Il a terminé son roman depuis trois jours* (accompli)

(19) *Maintenant, il a terminé son roman* (accompli)

⁸⁷ Seul le tiroir PS n'a qu'une valeur *perfective* (aoristique)

⁸⁸ Cette ambiguïté dépend du type de verbe. Elle est forte avec des verbes d'ACHÈVEMENT et d'ACCOMPLISSEMENT qui ont un état résultatif, et faible avec les ACTIVITES et les ETATS qui n'ont pas d'état résultatif.

De plus, bien que l'on puisse « avoir terminé son travail depuis exactement 3 jours » par exemple, on ne peut pas dire *Lundi, j'ai terminé mon travail depuis trois jours*. Cette construction est référentiellement constructible, mais linguistiquement impossible : *lundi* impose la valeur de passé (aoristique) alors que *depuis trois jours* implique celle d'accompli (présent). Cette analyse manifeste selon lui l'existence de contraintes linguistico-cognitives fortes, qui sont indépendantes des contraintes référentielles.

Parmi les conflits possibles entre deux valeurs opposées, on trouve également des interactions entre les valeurs temporelles aoristiques (bornée) des temps composés et un complément duratif joint à un procès ACTIVITÉ. Cette interaction entre deux valeurs contradictoires entraîne une résolution itérative : *Marie a bu du café pendant dix ans* par exemple.

4 BILAN

Dans ce chapitre, nous avons effectué un historique de la notion d'aspect. Nous avons vu que l'aspect était fortement lié à la temporalité, même dans les langues slaves à marqueurs aspectuels purs. La distinction entre les deux notions de temps et d'aspect établie par Guillaume est jusqu'à présent le meilleur moyen de dissocier conceptuellement ces deux notions. Les contraintes formelles ne nous semblent pas propices à une distinction conceptuelle sur ce plan. Nous avons principalement relevé deux systèmes d'analyse de la relation entre temps et aspect, celui de Guillaume et celui de Reichenbach. Le problème de la temporalité est avant tout sémantique mais les divergences dans les analyses sémantiques des temps dépendent avant tout des distinctions d'ordre conceptuel faites par les auteurs qui veulent prendre en compte l'ensemble de la représentation des informations temporelles et leur corrélation forme/sens.

Nous avons montré que la structure aspectuo-temporelle était envisagé dans au moins trois paramètres, qui sont le temps, l'aspect flexionnel et l'aspect lexical. Les définitions de ces trois paramètres, les formes qui les véhiculent et leur organisation ou combinatoire vont fluctuer selon les auteurs. Et, dans ce domaine le nombre de travaux très important entraîne une multiplicité des points de vue sous lesquels ont été traités tous ces aspects. Outre les analyses de Brès et Gosselin dont nous venons de rendre compte, nous pouvons repérer quelques divergences de points de vue :

- Nous avons abordé le point de vue de Cosériu (1980) qui considère que l'aspect est avant tout marqué par des formes et que l'aspect au niveau de ses concepts et de ses formes varie en fonction des langues. Cette démarche tend à analyser l'aspect de manière empirique. Les catégories ne sont pas stables selon les formes et varient selon les langues. Ainsi, les concepts ne sont pas spécifiques à une langue (d'où une universalité de l'aspect), mais on ne les trouve tous pas exprimés dans chaque langue. Une autre démarche qui est celle de Karolak est de considérer que l'aspect est avant tout sémantique et que les mêmes concepts sont exprimés dans les langues par des moyens morphologiques différents. Dans ce cadre, l'aspect se trouve réduit à des primitives sémantiques exprimés par des moyens lexicaux ou grammaticaux. Les concepts sont identiques dans toutes les langues, donc universaux, par contre se sont les formes qui sont des marqueurs idiomatiques de l'aspect (cf. C4-2.3).

- Borillo (1991) considère que les informations aspectuelles sont différentes selon chaque formes et quelles sont hiérarchisées. Le calcul compositionnel de la valeur aspectuelle de la phrase s'élabore à partir du lexème verbal qui possède une potentialité aspectuelle calculée à partir de la classification de Vendler et attribué à une situation. Le second échelon est le prédicat verbal où le complément de nature nominal (qu'il soit singulier, pluriel, défini ou indéfini) peut transformer la catégorie potentielle du lexème verbal toujours calculé d'après Vendler, mais il peut aussi ajouter une autre catégorie aspectuelle de l'ordre de l'itération. La troisième étape fait entrer le sujet. Selon la nature du sujet singulier ou pluriel la situation peut prendre une valeur itérative ou passer d'un potentiel d'ACCOMPLISSEMENT à une valeur d'ACTIVITE. La quatrième étape est la valeur du temps verbal. Selon le temps une situation terminative peut prendre une valeur non-terminative, un ACCOMPLISSEMENT ou un ACHEVEMENT perdent leur valeur terminative avec l'IMP, le PS lié à un ETAT entraîne une valeur inchoative. La cinquième étape fait intervenir l'adverbe temporel qui joue un rôle sur le temps verbal utilisé. Ce rôle est progressif ou fréquentiel (une situation dans le passé qui se renouvelle avec une certaine fréquence) avec l'utilisation de l'IMP. Enfin la dernière étape est le contexte discursif où le caractère aspectuel d'une situation dépend d'éléments extérieurs à la phrase. Ce mode de calcul compositionnel de l'aspect se retrouve également dans la typologie de Wilmet (2003).

- Nous retrouvons également toutes les analyses qui distinguent deux types d'aspect, un aspect flexionnel et un aspect lexical. Dans ce cadre, Vettters (1996) considère que les informations véhiculées sont différentes et qu'elles interagissent en rendant compte dans certains cas d'incompatibilité comme par exemple dans l'interaction entre certains verbes d'ETATS à propriété permanente et le PS : *Louis XIV eut un nez aquilin* (Vettters 1996 : 109). Dans d'autres cas, ces interactions rendent compte de modification de l'aspect lexical par l'aspect flexionnel, notamment une transformation des caractéristiques ontologiques du procès, un verbe d'état peut avoir une caractéristique bornée en interaction avec un PS comme c'est le cas de cet exemple *Après une lutte acharnée avec Senna, Prost remporta le Grand Prix de France* qui contraste avec l'exemple naturellement borné *Après avoir négocié les 21 virages, Luc Leblanc atteint le sommet de l'Alpe d'Huez* (1996 : 109). L'aspect lexical repose sur des propriétés ontologiques des procès et ces propriétés sont virtuelles, tandis que l'aspect flexionnel actualise le procès et entre en interaction avec ces propriétés virtuelles (Vettters 1996).

Toutes ces analyses permettent de montrer que l'aspect n'est pas simplement une partie du sens dénoté spécifiquement par des formes morphologiques, mais qu'il s'agit d'une notion qui dépasse l'opposition classique entre sens et forme. Le chapitre ci-dessous reprend les interactions entre le sens aspectuel et les différentes formes qui le véhiculent en proposant une organisation de ces formes aspectuelles à partir du lexème verbal.

Chapitre 3. Les trois sources linguistiques principales des informations aspectuo-temporelles et leurs interactions

L'organisation temporelle des phrases comme celles énoncées ci-dessous mêle différents types d'informations aspectuelles. Elles sont de deux ordres : la durée du procès en lui-même et les limites extérieures du procès. Ces informations aspectuelles ont des conséquences directes sur les relations entre les différents procès et les informations véhiculées par les tiroirs verbaux.

(1) « *Des écoliers passèrent ; les enfants chantaient, Bloch jeta les cartes dans la boîte vide, ça résonna. Mais la boîte était trop petite pour que ça ait pu résonner. De plus, Bloch s'était éloigné aussitôt.* » (P. Handke, « L'angoisse du gardien de but au moment du penalty »).

Les verbes *passer, chanter, jeter, pouvoir, résonner, être, s'éloigner* reflètent un mode de procès particulier fonction de la typologie de Vendler. Mais l'organisation des événements implique différentes expressions de ces procès. Le PS, l'IMP, le subjonctif passé, le PQP donnent d'autres indications aspectuo-temporelles. Le procès exprimé par le lexème verbal n'a pas une durée fixe dans le temps, il peut également être interrompu, figé, parcellisé, multiplié ... soit, en raison de la plus grande importance d'autres événements, soit en raison de l'intervention d'autres événements. Si tout le paragraphe se situe dans le passé, les relations d'antériorité, simultanéité, postériorité, et concomitance entre événements dépendent de la structure interne de l'événement, c'est-à-dire de ses paramètres qualitatifs liés dans cet extrait au MDP des verbes et de paramètres qualitatifs exprimés par les tiroirs verbaux, qui vont permettre de rendre compte de leur organisation particulière. Dans l'extrait ci-dessous, les paramètres qualitatifs sont également organisés à l'aide de compléments temporels tels que *pendant un mois* et *depuis quelques jours*.

(2) « *Puis il regarda la table, fit éteindre tout à fait un bec de gaz qui brûlait en veilleuse, ferma un battant de la fenêtre, à cause du courant d'air, et choisit sa place bien à l'abri en déclarant : " Il faut que je fasse grande attention ; j'ai été mieux pendant un mois, et me voici repris depuis quelques jours. J'aurai attrapé froid mardi en sortant du théâtre.* » (Maupassant, « Bel-Ami »).

Dans ce chapitre, nous mettons en correspondance les différents moyens d'expression de l'aspect (sources), en français, en montrant quels types de valeurs elles expriment et de quelles manières elles interagissent. Nous rappellerons également le rôle spécifique que certains linguistes leur attribuent.

Les trois sources qui véhiculent et qui jouent un rôle important dans la détermination de l'aspect sont : le lexème verbal ou le prédicat verbal, la flexion verbale et les périphrases aspectuelles, et enfin les compléments du verbe qui peuvent être des compléments à valeur aspectuelle ou simplement des compléments d'objet (nous parlerons dans ce dernier cas de la complémentation verbale). Chacune de ces sources regroupe un ensemble de formes morphologiquement identifiée et possédant intrinsèquement une valeur aspectuelle (excepté pour les compléments d'objet). Les valeurs aspectuelles de chacune de ces catégories seront identifiées dans cette partie. La partie sur le lexème verbal est très détaillée, car dans la détermination de l'aspect propre au verbe réside l'enjeu même de la définition de la catégorie verbe. Nous reviendrons sur l'aspect flexionnel que nous avons déjà détaillé dans les parties

précédentes, nous effectuerons un bref rappel de ses différentes valeurs. Quant à l'aspect véhiculé par la complémentation verbale, nous effectuerons une typologie la plus exhaustive possible de ses différentes valeurs et manifestations.

1 LE LEXÈME VERBAL

Nous avons fait remarquer dans le chapitre 2 que le lexème verbal était une des sources de l'aspect dans les langues slaves. De cette manière, il est comme le dit Cosériu, premier dans ces langues, c'est-à-dire que la catégorie de l'aspect domine celle du temps. La classification des procès de Vendler indique que tout prédicat verbal dans les langues romanes et germaniques implique également une action et donc consomme du temps. L'aspect lexical est conditionné par le lexème verbal, mais que ce soit Vendler ou Garey, les deux auteurs indiquent qu'il n'y a pas de stabilité sur le plan de la relation classes de verbes vs lexèmes et leur mise en discours. La variation des valeurs en discours semble montrer que la valeur aspectuelle du lexème verbal n'a qu'un caractère second dans ces langues ; il ne serait pas une marque obligatoire du lexème verbal. De la comparaison entre ces deux systèmes linguistiques, slaves vs romanes et germaniques, on aboutit à une opposition sur l'organisation des informations aspectuelles lexicales. Pour rendre compte de l'aspect verbal trois paramètres doivent être pris en compte : la notion de lexème et la notion de prédicat, ainsi que la notion de discours ou de co(n)texte linguistique. Il est toujours très difficile de fixer des frontières stables sur le plan de la délimitation de l'aspect verbal qui semble simultanément prendre en compte tous ces paramètres.

Dans ce point, nous essayerons de voir en raison de quelles particularités lexicales les classes de Vendler apparaissent instables. Nous serons amené à nous questionner également sur la réalité d'un sens lexical propre à la catégorie du discours verbe. L'objectif n'est pas de questionner les classes de verbe de Vendler (ce sera l'exposé de la quatrième partie), mais de voir quels problèmes pose l'aspect lexical. Cette partie vise à montrer dans quelle mesure le verbe est véhicule de l'aspect, c'est-à-dire concourt à l'information aspectuelle. Cette analyse se fera en deux temps. Dans un premier temps nous envisagerons le problème du point de vue lexical et dans un second temps nous aborderons le problème sur le plan discursif.

1.1 Définition et propriété du verbe

Un signe linguistique est composé d'un signifiant, d'un signifié et d'une catégorie du discours⁸⁹. Une catégorie du discours est définie par un paradigme de propriétés qui appartiennent à tous les éléments de la catégorie. Ces propriétés peuvent être morphologiques, syntaxiques et sémantiques. Elles peuvent être spécifiques à la catégorie en question, mais elles peuvent également être communes à d'autres catégories grammaticales.

Sur le plan morphologique, le verbe varie par sa désinence. Comme il appartient aux catégories ouvertes de la langue, il peut être construit à l'aide de différents affixes dérivationnels plus ou moins spécifiques à cette catégorie. On peut également construire des

⁸⁹ Traditionnellement, c'est le terme *catégorie grammaticale* qui est utilisé ici. Nous avons déjà utilisé ce terme pour désigner les notions exprimées de manière abstraite dans la langue telles que *temps*, *nombre*, *genre*, *mode*, *voix*, *aspect*. Nous utiliserons le terme de catégories du discours ou parties du discours pour désigner les différentes classes de mots d'une langue, elles sont au nombre de 8 en français : verbe, adjectif, nom, pronom, déterminant, adverbe, conjonction, préposition.

verbes sur la base d'un nom ou d'un adjectif, soit par conversion, soit en utilisant des affixes dérivationnels. Sur le plan syntaxique le verbe est le pivot de la proposition. Il lie dans une relation prédicative sujet et argument(s) et déclenche la valence par l'intermédiaire de son signifié lexical. Chaque verbe possède donc une structure argumentale qui ouvre à différents compléments. Selon le verbe, les places ouvertes aux arguments doivent être obligatoirement remplies ou non. Sur le plan sémantique, le verbe encode des informations processuelles (action), une structure argumentale (causalité) des informations temporelles, modales, aspectuelles. Le signifié verbal est riche en instructions qui peuvent se développer sur plusieurs axes : la déixis temporelle, la structure des événements, et dépendre de plusieurs instances : le choix du locuteur, le type de discours.

La catégorie verbe encode ces informations par l'intermédiaire de deux sources linguistiques de sens, le sens de l'unité lexical (LEXIE⁹⁰), et les valeurs attribuées aux mots-formes par l'intermédiaire des morphèmes aspectuo-temporels de flexion. Il importe ici de définir plus précisément la notion de lexème sous peine d'analyser chaque occurrence d'un mot employé en tant que verbe. En effet, analyser les verbes *colporte* et *colportait* séparément, ne tiendrait pas compte du fait qu'ils constituent pour chaque locuteur du français une même unité à la différence de *colporter* et *connaître*, et donc qu'ils possèdent un invariant. Cet invariant est capté par ce qu'on appelle le lexème⁹¹, qui est une unité abstraite et un signe linguistique minimal (il possède donc un signifié et un signifiant et une catégorie du discours). Les mots-formes *colporte* et *colportait* appartiennent au même paradigme représenté par le lexème COLPORT-. Sur un plan uniquement morphologique, le lexème peut-être conçu comme l'unité minimale de sens. La difficulté réside dans la délimitation de cette unité minimale de sens. Sur le plan du verbe cette unité minimale de sens ne se retrouve jamais de façon isolée dans le discours. En effet, le verbe est forcément lié à ce qu'on appelle traditionnellement un affixe flexionnelle, il apparaît toujours sous la forme d'une unité fléchie complexe en ce qui concerne son sens. L'analyse morphologique traditionnelle distingue le sens de l'unité lexicale du sens de l'unité flexionnelle. Dans le cas du verbe, comme seule la flexion change, le sens lexical est l'invariant. L'analyse de la flexion ne relève pas de cette section, mais de la section suivante.

Il est clair que le verbe constitue une catégorie du discours particulière qui se distingue des autres catégories du discours par ses particularités morphologiques. D'un point de vue sémantique, le débat sur l'unité sémantique de la catégorie verbe a pendant longtemps été axé autour de la notion de procès.

⁹⁰ Nous utilisons le terme de lexie dans le sens de Polguère. La lexie regroupe les lexèmes et les locutions.

⁹¹ Nous reprenons dans ce cadre, la définition du lexème de B. Fradin (2006 : 2) :

« Les lexèmes sont des unités lexicales : ils relèvent d'une liste ouverte et ont un sens référentiel dans la mesure où ils dénotent des individus, des événements ou des propriétés (Croft 1991). Ce sont aussi des unités multidimensionnelles, c'est-à-dire des unités regroupant des informations qui se répartissent conceptuellement selon les trois plans, ou dimensions, phonologique, syntactique et sémantique. L'information phonologique fournit les propriétés permettant de donner une interprétation phonique de l'unité. La sémantique fournit les informations sémantiques particulières au lexème en question (type sémantique, contenu propre, etc.). Quant au syntactique, il donne les informations nécessaires pour rendre compte de la manière dont se combine l'unité en question avec les autres unités, ou encore des variations de forme qu'elle peut revêtir (par exemple, quand l'unité se fléchit). Relèvent du syntactique : la catégorie syntaxique, la structure argumentale, les traits flexionnels, la classe flexionnelle, les allomorphes, etc. »

1.2 La nature processuelle de la catégorie verbe

1.2.1 Valeur temporelle propre à la catégorie lexicale verbe

Une définition sémantique du verbe semble délicate. La tradition grammaticale partait d'une distinction nom/verbe pour définir chacune de ces catégories grammaticales. Les fondements de cette distinction reposaient sur le fait que les noms ont un caractère concret qui désigne un objet ou un être, tandis que les verbes indiquent l'action ou l'état, ils sont le pouvoir « dynamiseur » de la langue. Cette définition du verbe comme dynamiseur, nous l'avons vue chez Guillaume et nous retrouvons cette distinction dans la notion de procès telle que définie par Meillet par exemple :

« Le verbe indique les procès, qu'il s'agisse d'actions, d'états ou de passages d'un état à un autre : « il marche », « il dort », « il brille », « il bleuit », sont également des verbes. » (Meillet (1921)1965 : 175)

Cette définition sémantique de la catégorie verbe, comme véhicule de la temporalité sur le plan de sa structure lexicale, est critiquée par Brunot (1922) qui donne trois arguments contre cette distinction avec une série d'exemples à l'appui. Tout d'abord, les verbes ne sont pas tous touchés par cette distinction. Dans les exemples (1) et (2) les verbes « comprend » et « compose » n'expriment, selon lui, ni l'état, ni l'action. Ensuite, le contexte peut transformer la valeur d'action ou d'état des verbes, le verbe *fortifier* dans l'exemple (3) exprime l'action et dans l'exemple (4) il exprime l'état. Et enfin, cette distinction n'est pas propre au verbe puisque les noms dans les exemples (5) et (6) expriment respectivement l'action et l'état.

- (1) *L'appartement **comprend** quatre pièces*
- (2) *La poudre noire **se compose** de soufre, de salpêtre et de charbon.*
- (3) *Il **fortifie** sa position*
- (4) *Sa position est fortement **fortifiée***
- (5) *Le **départ** du courrier*
- (6) *L'**existence** d'un stock*

Mais, les exemples qu'il donne à l'appui de sa démonstration sont très discutables et le dernier argument prêté, lui aussi, à caution. Les exemples (1) et (2) peuvent être catégorisés comme des verbes d'état étant donné qu'ils n'expriment ni un changement ni une transition d'un état à un autre. Ils affirment les qualités d'un objet, qualités qui leur sont permanentes. Les exemples (3) et (4) ne sont pas employés à la même forme grammaticale. Enfin le fait que certains noms expriment l'état et l'action et pas d'autres, ne signifie pas forcément qu'il en est de même pour les verbes. Tous les arguments donnés par Brunot sont ceux qui viennent régulièrement s'opposer à une possible caractérisation sémantique temporelle de la catégorie lexicale verbe. Brunot affirme que tous les verbes ne possèdent pas intrinsèquement un sème temporel constituant une partie du sémantisme verbal. Il va finalement classer les verbes en 13 catégories⁹² (Brunot 1922 : 203-219). Même si Gosselin et François (1991) la

⁹² Brunot utilise des règles morpho-sémantiques (préfixes, suffixes et leur sens), syntaxiques (verbes transitifs), ou sémantiques (il s'appuie sur le sens des noms) pour classer les différents types de verbe. Ses catégories ne sont pas fermées. A travers cette classification des verbes, Brunot retire la temporalité comme trait définitoire du verbe. Pourtant, ses treize catégories sont toutes liées à la notion de procès. Les catégories 1,2,3,5 sont liées à la notion de changement d'état ou d'aboutissement à un résultat, les verbes de manière (catégories 4) sont liés à la notion de déroulement de l'action. Quand aux autres catégories, elles ont comme trait spécifique de prendre en compte des verbes affixés, et dans ce cas nous ne pouvons pas les analyser en tant que lexèmes verbaux simples.

mentionnent, la classification notionnelle que Brunot propose en lieu et place de la distinction traditionnelle réunit des éléments bien trop discordants pour permettre une définition générale de la catégorie verbe.

Creissel (2004) dans son cours de syntaxe réfute également l'opposition notionnelle traditionnelle entre nom et verbe sur la base êtres ou objets vs action ou état. Il pose qu'un nom comme *la chute* exprime la même idée que *chuter* ou *tomber*. Il opte pour une définition syntaxique de ces deux catégories. Pour autant, son exemple montre les similitudes du nom avec les catégories notionnelles du verbe, mais pas les similitudes du verbe avec les catégories notionnelles du nom, ce qui est complètement différent puisque si certains noms peuvent avoir les mêmes caractéristiques que des verbes et donc ne pas exprimer uniquement des êtres ou des objets, cela ne signifie pas que le verbe exprime obligatoirement autre chose que l'action ou l'état. Ces définitions des catégories par oppositions systématiques entre elles empêchent toute délimitation des valeurs de chaque catégorie.

Touratier (2000 : 138-139) revient également sur la définition sémantique du verbe de Guillaume en la rattachant à la définition Aristotélicienne du verbe : « Le verbe est ce qui ajoute à sa propre signification celle du temps ». Mais, il ne lit dans cette définition qu'un point de vue morphologique, c'est-à-dire celui de la collocation d'un verbe avec un morphème flexionnel de temps⁹³. Ceci l'amène à remettre cette définition en cause, car le verbe ne possède pas un paradigme de formes fléchies temporelles dans toutes les langues. Il ajoute que même en français certaines formes, comme le présent, n'indiquent aucunement le temps, car selon le contexte elles peuvent indiquer passé, présent ou futur. L'expression de la temporalité pour Touratier doit se chercher non dans le morphème temporel mais dans la situation d'énonciation. Il reprend en ce sens l'approche de la temporalité de Weinrich qui refuse d'attribuer les propriétés temporelles aux temps verbaux. Ce qui semblait aller de soit, c'est-à-dire que le verbe véhicule au moins la temporalité par la flexion, est ici-même remis en question. Nous pouvons ajouter que considérer le verbe uniquement dans sa dimension fléchie, c'est nier la réalité d'un aspect lexical propre au lexème dont est constitué le verbe, par comparaison, c'est considérer que le nom ne véhicule que le nombre.

Sans aller jusqu'à ces positions extrêmes, reprenons notre réflexion sur l'idée même de temps véhiculé par le lexème verbal. Si tous les noms entrent difficilement dans la catégorie notionnelle être/objet (cf. : noms renvoyant à des émotions (*peur, effroi*), sentiments (*amour*), actions (*chute*)), il est plus difficile de réfuter la valeur d'état ou d'action aux verbes car même les verbes de sensation, de parole, de mouvement, de donation renvoient tous intrinsèquement à un certain dynamisme, soit d'une action qui se développe dans le temps (action), soit d'une action qui se déplace en fonction du temps (état). Lipsky (1994 : 273) relève que certains verbes de modalité ou des verbes du type : *savoir, connaître, comprendre*, sont réticents à cette classification. Il nous apparaît pourtant que ces trois verbes véhiculent un processus de savoir, de connaissance et de compréhension, qui ne s'élabore que dans l'image d'un temps en évolution, donc d'un dynamisme. On peut citer d'autres contre-exemples qui apparaissent plus difficilement interprétables comme impliquant un processus, tel que *précéder, comporter, surplomber* qui sont des verbes de localisation spatiale. Dans les verbes les moins aptes à communiquer une idée de temporalité, on peut trouver tout de même une composante temporelle, car cette composante est secondaire et n'est pas immédiatement perçue dans la définition du sens lexical du verbe. Le sens processuel du verbe *caricaturer* par

Nous ne pouvons pas effectuer une classification unifiée à partir d'éléments hétérogènes (classe-t-il des lexèmes verbaux ou des affixes verbaux ?).

⁹³ Définition également adoptée par M. Wilmet (1997 : 282).

exemple est « un individu *X* effectue une action *Y* qui consomme du temps ». Cette définition est secondaire par rapport au sens lexical primaire du lexème qui est « représenter quelqu'un ou quelque chose de manière caricaturale », pourtant sans cette clause de temporalité le verbe n'a plus aucun sens. De la même manière, on peut également considérer que dans le sens primaire de *précéder* « un objet *X* se situe devant un objet *Y* », il y a un sens secondaire qui est « cette situation a une existence dans le temps » : sans cette existence dans le temps *précéder* n'a plus aucun sens.

1.2.2 L'opposition action/état

Un autre problème de la définition notionnelle du verbe est qu'elle semble reposer sur deux éléments opposés, voire contradictoires qui sont les notions d'état et d'action. Pour Martin, c'est le signifié en langue des verbes qui renvoie directement au temps, mais à différents degrés de composition sémantique. Martin considère le verbe comme un élément lexical exprimant intrinsèquement le concept de durée, qu'il s'agisse d'un verbe qualifié d'action comme *durer* ou d'état comme *préserver* :

« L'idée de durée entre implicitement dans tout lexème verbal. Mais il se peut qu'elle en constitue un sème essentiel (*préserver* : composante 1 : « état d'esprit ou disposition louable » ; composante 2 : « ces dispositions sont maintenues sans défaillance pendant un certain temps »), si ce n'est tout le noyau sémique (*durer*, *continuer* ...). » (Martin 1971 : 77).

A priori, selon la définition de Martin, un des traits définitoires du verbe est d'exprimer la temporalité. La durée est l'élément unificateur des notions d'action et d'état. Le mode de procès est constitué du sens aspectuo-temporel du lexème verbal. Ce sens temporel n'est pas isolé dans une forme spécifique puisqu'il fait partie du sens lexical du verbe. Il faut donc pour déterminer le mode de procès de tout verbe, trouver à l'intérieur du sens lexical du verbe l'élément qui constitue le « sème » temporel du verbe. La définition du mode procès de Lyons ou du « caractère aspectuel » (selon sa terminologie) amène également à penser qu'il n'est qu'une composante du sens d'un verbe car il considère que le mode de procès d'un verbe est « la partie du sens du verbe en vertu de laquelle il dénote tel genre de situation et non tel autre » (Lyons 1980 : 326). Il y a bien une opposition stricte dans la définition de Lyons puisqu'un verbe véhicule sur le plan sémantique une situation spécifique.

Si l'on suit Martin, on peut distinguer plusieurs types de verbes selon leur degré sémantique d'expression de la durée. Ce degré d'expression de la durée ne dépend pas du caractère d'action ou d'état d'un verbe, ainsi *être* est verbe d'état dont tout le noyau exprime selon la terminologie de Martin *la durée pendant un certain temps*. Mais, il apparaîtrait plutôt que certains verbes forment une classe spécifique de verbes purement temporels (ou aspectuo-temporels). Alors que cette catégorie exprime le temps puisqu'il s'agit d'une valeur lexicale qui va être instanciée dans chaque occurrence du verbe, tous les autres verbes impliquent le temps c'est-à-dire que la valeur temporelle va intervenir de manière seconde après un sens lexical et va agir sur ce sens lexical (cf. supra C1-3.2.2). Par exemple, *durer* va exprimer une mesure du temps « la durée de déroulement d'un procès », tandis que *courir* n'exprime pas du temps mais implique simplement que la valeur lexicale du verbe qui est « se déplacer rapidement par un mouvement successif et accéléré des jambes » se déroule pendant un certain temps ; dans ce cas c'est l'information lexicale qui mène à l'information temporelle. Ceci pour expliquer pourquoi dans le cas de *durer* nous parlons de temporalité exprimée par le lexème verbal et dans le cas de *courir* de temporalité impliquée par le lexème verbal. Cette particularité de la présence au sein d'un verbe d'une valeur sémantique qui peut être impliquée ou exprimée, s'applique uniquement pour la valeur temporelle du verbe. Elle

n'existe pas pour d'autres catégories d'expression d'une notion (par exemple tous les verbes n'impliquent pas la notion de parole).

On voit bien ici, que le temps exprimé par le lexème verbal n'est pas réservé aux verbes l'exprimant spécifiquement dans leur composante entière, mais qu'il s'agit d'une spécificité de tout verbe. Cette spécificité temporelle du verbe, les linguistes l'ont décomposée en « action » et « état », Martin subsume ces deux catégories par le terme de « durée ». Mais ce terme de durée prête à confusion, notamment parce qu'il peut se confondre avec la seule valeur durative du verbe *durer*, qui ne recoupe pas exactement cette notion puisqu'un procès peut ne pas être duratif et pourtant avoir une valeur temporelle (c'est le cas d'*éternuer* par exemple), nous préférons conserver le terme et la notion de « dynamisme ».

1.2.3 Définition de la notion de procès

A partir de l'analyse de Martin on peut considérer un système de représentation des actions qui serait commun à tous les verbes et qui reposerait sur une notion unifiée de temps. Si le dynamisme est la notion permettant d'unir état et action, on peut afficher ces deux représentations majeures sur un axe représentatif fonction du moment de la parole où la flèche indique le dynamisme de l'action au moment de la parole⁹⁴. Dans le premier cas, c'est la caractéristique particulière du temps qui fait avancer l'action (état), dans le second cas c'est l'inverse, c'est l'action (quelle soit humaine ou non) qui évolue elle-même sur l'axe du temps (action). On aboutit à une représentation uniforme des deux catégories, mais pas au travers des même moyens de représentation du temps. Dans le premier cas, nous parlerons de dynamisme temporel et dans le second cas, de dynamisme actionnel. Ce sont ces deux dynamismes que nous appellerons **procès**.

Nous pouvons représenter ces deux dimensions sur un repère à deux dimensions. L'axe des abscisses représentant le processus temporel, l'axe des ordonnées le processus actionnel :



Fig. 1 – Représentation en deux dimensions de la structure du procès

Lorsqu'il y a dynamisme temporel, le procès ne progresse pas le long de l'axe des ordonnées qui reste au degré 0. Lorsqu'il y a dynamisme actionnel, le procès progresse sur l'axe des abscisses, en même temps qu'il progresse sur l'axe des ordonnées, soit :

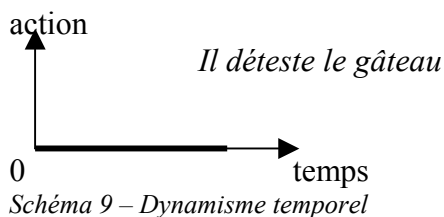


Schéma 9 – Dynamisme temporel

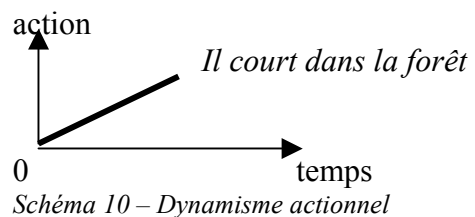


Schéma 10 – Dynamisme actionnel

⁹⁴ Si les morphèmes temporels impliquent le temps en fonction de la déixis, les lexèmes verbaux impliquent, eux, l'action (procès) en fonction de l'acte de parole.

Sur le plan de la distinction des actions, le système de représentation du temps domine le système unique d'un temps linguistique qui serait un temps de repérage absolu. La relation à la déixis est toujours omniprésente. Cette dimension du procès intrinsèque au verbe est plus facilement démontrable dans les langues dont le verbe est obligatoirement caractérisé par un aspect spécifique, l'aspect ne pouvant être autre chose que du temps processuel.

1.3 Verbe et mode de procès

1.3.1 Relation entre valeur lexicale et valeur temporelle du verbe

Nous venons de voir que le verbe, selon les termes Guillaumiens, possède une valeur temporelle impliquée qui dépend de la valeur lexicale du verbe. Les deux informations lexicales et temporelles sont fortement intriquées. Si le primitif de la valeur temporelle du verbe est la notion de processus, les caractéristiques lexicales du verbe vont influencer le type de déroulement d'un procès. Nous revenons donc sur ce que les aspectologues nomment aspect lexical, nous utiliserons le terme de mode de procès.

D'un point de vue lexicologique le sens d'un mot s'établit par rapport à plusieurs notions :

- le système de la langue (sens constructionnel).
- la référence (l'élément extra-linguistique auquel il renvoie, le sens référentiel). Dans ce cadre, Milner distingue référence actuelle et virtuelle.
- le contexte (l'environnement linguistique dans lequel il est employé, le sens contextuel)

Le sens d'un mot est donc le produit de ces interactions, mais dans le même temps, il sélectionne le contexte avec lequel il peut évoluer. Ce paradoxe de la description du sens d'une lexie, en faisant appel au contexte pour en déterminer sa valeur (contexte dont il est demandeur), rend difficile la description du sens d'une unité. Bien souvent, il est difficile de distinguer le sens en langue d'un élément et le sens en discours. Sur le plan du MDP, cette question est encore plus délicate, certains auteurs refusent même d'attribuer au lexème verbal une valeur temporelle spécifique. Ils considèrent que le MDP dépend uniquement du verbe actualisé. Le lien entre la notion de processus et le sens aspectuo-lexical du verbe n'est donc pas aisé à déterminer. La difficulté réside dans la détermination du mode de procès des verbes, dans ce cadre nous pouvons répertorier trois hypothèses :

- soit, on analyse par comparaison aux autres verbes, selon la méthode componentielle de Pottier, en s'appuyant sur des concepts tels que : *début, milieu, fin, déroulement, immédiat, durée, ponctuel...* ou bien on utilise de manière arbitraire les oppositions aspectuelles traditionnelles *perfectives* et *imperfectives*.
- soit on déduit le caractère processuel des verbes à l'aide de tests de compatibilité, de substitutions sur des verbes en cooccurrence avec des périphrases verbales, des adverbes, des compléments, des tiroirs,).
- soit on compare les différentes acceptions d'un même verbe, on en déduit ses paramètres inhérents et ses variantes. Que ce soit l'une ou l'autre méthode utilisée, la variabilité en emploi est toujours omniprésente.

Pour rendre compte des interactions entre valeur temporelle et valeur lexicale, certains auteurs s'appuient sur le plan du système de la langue. Ils relèvent des oppositions entre certains verbes permettant de montrer les différentes oppositions sémantiques entre un lexème-base et un dérivé. On peut relever quelques exemples chez Imbs et chez Pohl cités par Golian (1979 : 40) :

Imperfectif	Perfectif
<i>Battre</i>	<i>Abattre</i>
<i>Semer</i>	<i>Parsemer</i>
<i>Faire</i>	<i>Parfaire</i>
<i>Suivre</i>	<i>Poursuivre</i>
<i>Filer</i>	<i>S'enfiler</i>

Tableau 23 – Opposition perfectif/imperfectif dans le système dérivationnel du français (Imbs et Pohl dans Golian (1979 : 40))

Dans le même ordre d'idées, on pourrait ajouter *reconnaître* et *connaître*. Golian refuse la distinction aspectuelle dans ces cas. Pour lui il s'agit d'une opposition purement sémantique et non aspectuelle. En effet, il ne s'agit pas du même verbe auquel on aurait simplement ajouté une valeur aspectuelle, mais de deux verbes et donc deux procès lexicalement différents (1979 : 66). La morphologie dérivationnelle, contrairement à la morphologie flexionnelle entraîne la construction d'un nouveau lexème, *suivre* et *poursuivre* sont donc deux lexèmes différents ouvrant chacun un paradigme flexionnel différent. Ces phénomènes sont donc très différents des aspects slaves puisque les deux verbes *perfectif* et *imperfectif* en slave ouvrent un paradigme flexionnel complémentaire. De plus, la plupart de ces lexèmes n'apparaissent plus en synchronie actuelle comme étant des dérivés, pour autant la structure sémantique lexicale modifiée par le préfixe laisse des traces. Le but serait de les retrouver.

Certains auteurs relèvent des compatibilités et des incompatibilités entre le sens lexical des verbes, le sens des tiroirs ou l'utilisation de certains adverbes ou complément de temps. Ceci permet à nouveau de rendre compte de certaines valeurs sémantiques des verbes. Avec Guillaume, nous avons pu remarquer que le lien entre la valeur sémantique du verbe et la notion de processus lui permettait de montrer quelques valeurs particulières des tiroirs verbaux (par exemple la valeur unique d'antériorité du PC dans certains cas). Naert en 1960 considère le MDP comme étant propre au verbe, il réintroduit la notion d'Aktionsart. Il utilise, pour cela, le terme de **mode d'action** traduit de l'allemand Aktionsart :

« le mode d'action est la nature de l'action en elle-même – instantanée (ponctuelle) ou prolongée (durative) » (Naert 1960 : 3).

Il ne restreint pas le mode d'action des verbes à ces deux valeurs *ponctuelles* et *duratives*, il ajoute les valeurs *inchoatives*, *terminatives*,... mais il effectue une hiérarchisation des valeurs du verbe en plaçant au sommet cette opposition. En prenant comme point de départ de toute analyse aspectuelle le mode d'action, implicitement Naert est conduit à attribuer une valeur processuelle au verbe. Mais, il ne prend pas explicitement position sur ce point. Selon lui, le mode d'action est la base sur laquelle se compose l'aspect au niveau contextuel, ce qui signifie que la valeur aspectuelle du lexème verbal n'est pas fixée par le contexte. Il considère les oppositions flexionnelles (IMP-PS) comme relevant du domaine de l'aspect. L'influence de ces deux variables (aspect du lexème et aspect de la flexion) aspectuelles l'une sur l'autre est floue, car dans certains sens les valeurs de mode d'action des verbes peuvent changer en fonction du type de flexion, mais ce changement n'est pas régulier.

Il utilise l'exemple du verbe *atteindre* qui est ponctuel mais qui peut être duratif avec un IMP : *il atteignait* « dans le sens être en train d'atteindre » et rester ponctuel avec un PS : *il atteint* /ponctuel/. Mais, cette règle n'est pas fiable puisque dans certains emplois la valeur ponctuelle du verbe peut se maintenir avec un IMP : *Une heure après il atteignait la rive* /ponctuel/. Il indique tout de même que les événements ponctuels sont plus ou moins incompatibles avec l'imperfectif et rarement utilisés à l'IMP.

Klum (1961) reprend le terme de mode d'action de Naert en le citant, non pas pour décrire l'action, mais pour décrire la structure des événements. Ainsi, la structure conceptuelle du mode d'action s'en trouve modifiée. Il ne considère plus l'opposition fondamentale duratif/ponctuel, mais il reprend l'opposition perfectif/imperfectif, ce qui correspond à l'opposition entre des verbes qui sont portés vers un but et qui ont besoin d'atteindre ce but pour être réalisés (*trouver, mourir, partir*), et les autres qui ne mènent pas à un but et dont le début de l'action suffit pour qu'ils soient considérés comme réalisés (*chercher, se mourir, voyager*). Pour distinguer ces deux catégories, il utilise des tests avec des adverbiaux ou des compléments de temps. Contrairement aux verbes imperfectifs, les verbes au mode de procès perfectif sont incompatibles avec des items tels que : *une heure, longtemps, quelques jours, etc.*

1.3.2 Valeur temporelle du procès et discours

La typologie de Vendler permet de faire le lien entre la notion de processus et le sens lexical des verbes. Elle permet de regrouper les verbes en fonction de catégories sémantiques reposant sur les notions de télicité, d'homogénéité, de momentanéité. Mais ces valeurs varient en discours. Les tests utilisés par Vendler qui discriminent les différents types de verbes rendent compte de changement de sens processuel des verbes en fonction d'éléments externes au verbe, et donc qu'un verbe à priori d'ACTIVITÉ peut en discours prendre une valeur d'ACCOMPLISSEMENT.

Klum (1961), par exemple, prend en considération le fait que les éléments extérieurs au verbe peuvent changer son aspect intrinsèque ou général, il hésite entre ces deux perspectives. Les facteurs de modification de l'aspect du verbe sont :

- Le sujet : *tomber* est un verbe d'ACCOMPLISSEMENT, mais en fonction du sujet, il peut avoir une valeur d'ACTIVITÉ: *la neige tombe/ait*, ou au contraire garder sa valeur d'ACCOMPLISSEMENT *l'enfant tombe/ait*.
- La nature du complément d'objet : *faire un saut* (ACCOMPLISSEMENT) vs *faire des sauts* (ACTIVITÉ), *je trouve la clé* / *je trouve cette femme très belle*. Dans ce dernier exemple qu'il cite, il y a clairement une distinction syntaxique très importante rendant compte de deux verbes *trouver* sémantiquement complètement différents. Dans le premier cas, *trouver* est utilisé dans son sens lexical, dans le deuxième cas *trouver* est un verbe de jugement qui entre dans une structure syntaxique créant un attribut de l'objet.
- Dans certains cas, des verbes peuvent être ambigus. Par exemple, *se noyer* peut comprendre une fin en soi qui est « la mort » et il est dans ce cas d'ACCOMPLISSEMENT, ou bien il prend seulement en compte l'acte qui commence au moment où « *quelqu'un est en train de se noyer* », donc le verbe n'est pas nécessairement d'ACCOMPLISSEMENT.
- Il considère que les temps IMP et PS peuvent modifier le sens aspectuel d'un verbe d'ACCOMPLISSEMENT ou d'ACTIVITÉ en son contraire, soit en le dilatant, soit en en extrayant une partie.

Le problème de la variabilité des valeurs en discours de ces catégories aspectuelles peut être illustré à l'aide de plusieurs exemples, et plusieurs facteurs sont appelés à expliquer cette variabilité. Les facteurs principaux sont l'agentivité, la transitivité (*manger* vs *manger le gâteau*) et la quantification appliquée aux arguments du verbe (*manger le gâteau* vs *manger du gâteau*), la nature de l'objet (*donner un conseil* vs *donner un bout de pain*), la spécification spatiale (*courir* vs *courir un 100m*, *monter les bagages* vs *monter l'échelle*).

Il semble donc difficile de conclure sur des sèmes temporels spécifiques au verbe. La majorité des linguistes semble plutôt s'appuyer sur un ensemble de facteurs lexicaux et contextuels impliquant un type de déroulement processuel particulier. Ainsi, il est délicat de prendre position sur cette question ambiguë : le verbe en tant que lexème verbal possède-t-il une valeur de mode d'action intrinsèque qui subit le contexte, ou est-il potentiellement ouvert à tout type de mode d'action, c'est-à-dire sous-déterminé ? Dans notre optique, la dynamicité est une valeur notionnelle inhérente au verbe. Nous considérons donc que les valeurs aspectuelles sémantiques ne sont que les corrélats de la valeur processuelle de la catégorie verbe et du sens lexical de chaque verbe. Ces valeurs sont fortement dépendantes du contexte d'emploi du verbe comme la structure lexicale d'un lexème l'implique notamment sur le plan de la structure valancielles des verbes, mais elles dépendent également des autres valeurs temporelles discursives qui agissent sur la qualification temporelle notamment les tiroirs ayant des valeurs aspectuelles, les compléments temporels du type « pendant *x temps* », « en *x temps* », « depuis *x temps* » et les périphrases verbales à valeur aspectuelle.

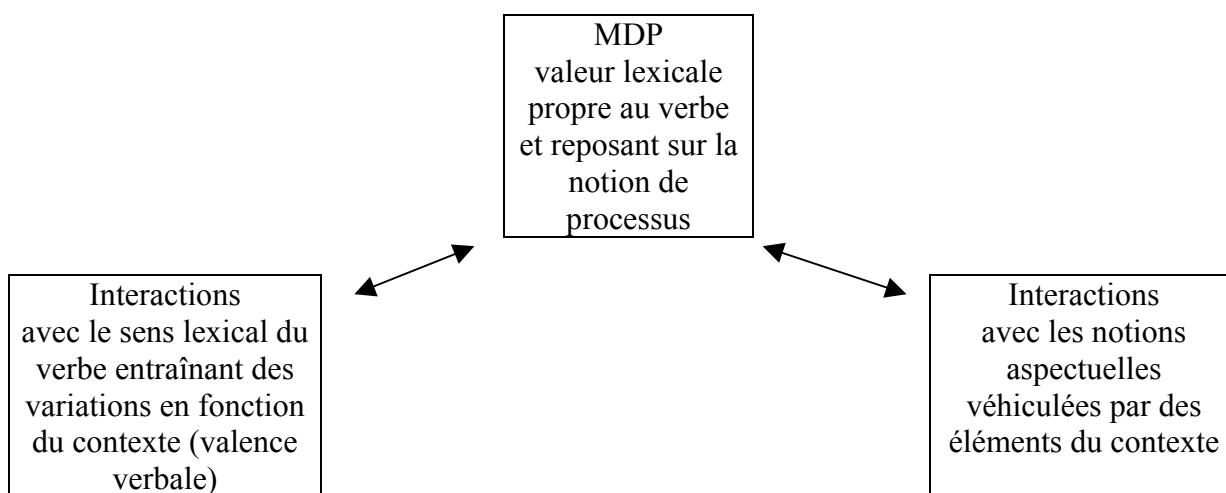


Schéma 1 – Structure du MDP, interactions entre valeur lexicale et contexte.

2 LES TIROIRS

2.1 La notion de tiroir : définition morphologique et contenu sémantique

Chaque lexème verbal français possède des paradigmes de mots-formes qui véhiculent différents traits flexionnels⁹⁵. En français, les traits flexionnels sont essentiellement le nombre, la personne, le temps, le mode. Un tiroir verbal en français est un paradigme de mots-formes se rapportant à un lexème verbal. Ce paradigme est constitué des traits flexionnels nombre et personne et de leurs valeurs (singulier, pluriel pour le nombre et première, deuxième et troisième pour les personnes) ainsi que d'un trait temps, comme dans le modèle ci-dessous :

	« Temps » - IMP	
	« Nombre » – Singulier	« Nombre » – Pluriel
« Personne » – 1	<i>Marchais</i>	<i>marchions</i>
« Personne » – 2	<i>Marchais</i>	<i>marchiez</i>
« Personne » – 3	<i>Marchait</i>	<i>marchaient</i>

Tableau 24 - Paradigme flexionnel du français : modèle d'un tiroir.

Cette variation spécifique du verbe en français se manifeste par l'intermédiaire d'affixes qui s'accrochent à la base lexicale. Les affixes ne modifient pas la catégorie grammaticale, ils ne contribuent pas à la création d'un nouveau lexème. Ils véhiculent simplement un ou des traits flexionnels. Le fait même d'appartenir à la catégorie verbe implique la possibilité d'être fléchi dans l'ensemble des formes de tous les paradigmes verbaux, excepté pour certains cas de défektivité morphologique comme *frir* à l'IMP (**friais*), ou sémantique comme les verbes météorologiques aux personnes autres que la troisième du singulier (**tu pleux*). Dans ce cadre, la flexion verbale est un mécanisme complètement différent de la dérivation qui contribue à la création de nouveaux lexèmes.

Chaque trait flexionnel présent dans les mots-formes n'est pas instancié par l'intermédiaire d'un morphème de flexion spécifique, chaque morphème flexionnel véhicule plusieurs traits. Les traits nombres et personnes dépendent du sujet grammatical, leur marquage est contextuel et syntaxique car ils dépendent d'un phénomène d'accord. Le trait temps est également fixé de manière contextuelle mais choisie par le locuteur. Toutes les analyses que nous avons relatées jusqu'à présent ont montré que ce trait ne correspondait pas à une seule étiquette sémantique ; c'est pourquoi justement nous utilisons le terme de tiroir qui sur le plan sémantique permet de prendre en compte ces différentes valeurs. Les tiroirs véhiculent de l'information aspectuelle en sus de l'information temporelle. L'information temporelle dépend d'un choix de l'énonciateur qui situe le procès désigné par le lexème verbal dans le passé, le présent et le futur. Cette information déictique se situe dans la relation entre l'intervalle de référence (R) et l'intervalle de l'énonciation (S). L'information aspectuelle est souvent considérée comme dépendante également d'un choix de l'énonciateur, qui adopte une " focale " particulière pour présenter le procès⁹⁶. La dimension aspectuelle du tiroir est définie par la relation entre l'intervalle de référence (R) et l'intervalle du procès (E). L'information aspectuelle véhiculée par les morphèmes flexionnels verbaux est distincte de l'information aspectuelle véhiculée par le lexème verbal qui concerne uniquement la structure

⁹⁵ B. Fradin utilise le terme de traits grammaticaux, le terme grammatical étant ambigu, nous parlerons de traits flexionnels, terme qui nous semble plus neutre.

⁹⁶ Cf. Smith (1991)

de l'intervalle du procès (E). De nombreuses recherches utilisent une terminologie distinguant aspect lexical et aspect grammatical (flexionnel) pour rendre compte de cette distinction.

L'analyse aspectuelle hérite de plusieurs critères. Les analyses Guillaumiennes ont apporté les notions d'accompli et d'inaccompli corrélés à l'opposition morphologique temps simples et temps composés. Les analyses référentielles, à partir des modèles reposant sur des intervalles, ont apporté les notions d'action conçue sans limites (non bornée correspondant à l'opposition PS et IMP). L'aspect flexionnel est souvent vu comme le choix de l'énonciateur dans l'intention de présenter ou de rendre saillant une partie seulement du procès en discours, saillance signifiant qui implique ou non les bornes de l'événement ou qui focalise sur une des phases du procès. L'utilisation d'un temps verbal particulier est donc vu comme un choix de l'énonciateur.

Les valeurs aspectuelles véhiculées par les tiroirs verbaux en français sont issues des analyses de l'aspect dans les langues slaves adaptées au français, et des travaux de Guillaume. On distingue actuellement trois types de valeurs aspectuelles : la valeur *imperfective*, la valeur *perfective*, et la valeur *résultative*. Comme nous l'avons vu précédemment, Gosselin ajoute la valeur *prospective*.

2.2 Les différentes valeurs de l'aspect flexionnel

Parmi les valeurs aspectuelles véhiculées par les tiroirs, nous considérons tout d'abord l'**aspect imperfectif**. Le terme imperfectif, tout comme le terme perfectif, est issu de la terminologie slave. En français cette valeur est utilisée pour décrire l'aspect de l'IMP, comme illustré par l'exemple ci-dessous, repris du texte que nous avons mis en introduction :

(1) « *Des écoliers passèrent ; les enfants chantaient, Bloch jeta les cartes dans la boîte vide, ça résonna. Mais la boîte était trop petite pour que ça ait pu résonner. De plus, Bloch s'était éloigné aussitôt.* » (P. Handke, « L'angoisse du gardien de but au moment du penalty »).

L'IMP *chantaient*, indique une action de « chanter » dans son déroulement au moment de référence R du « passage des enfants ». Le procès *chanter (les enfants)* peut avoir eu lieu avant ce moment de référence et se poursuivre après, mais ce qui est montré du procès c'est uniquement un moment de ce procès *chanter* sans tenir compte des bornes de début et de fin du procès. Dans ce sens l'aspect imperfectif est très proche sémantiquement de l'imperfectivité telle qu'elle se manifeste dans le verbe slave (Cf. supra C2-1.3.1).

Cette définition de l'imperfectivité, nous la retrouvons exprimée par Gosselin sous le terme d'aspect *inaccompli*. Dans son analyse, l'intervalle de référence est inclus dans l'intervalle du procès, ce qui amène à la même conclusion que ci-dessus quant au sens de l'imperfectivité. Il ne réserve pas l'aspect imperfectif à l'IMP, puisque le PRE, le FS, le FProche, ont également un aspect imperfectif :

- (2) *Luc se promène*
- (3) *A huit heures, Luc dormira depuis longtemps*
- (4) *A huit heures, Luc va (être en train de) manger*

Dans le dernier exemple, il met entre parenthèses la périphrase verbale, mais celle-ci est obligatoire pour récupérer une interprétation imperfective du futur proche. On peut

indiquer par ailleurs, que la périphrase « être en train de » exprime également l'aspect imperfectif. Vet (1980 : 76) donne la même définition. Pour lui, lorsqu'un locuteur choisit l'IMP et le PRE, cela implique qu'il décide de ne pas prendre en considération l'intervalle total de l'événement dénoté par le prédicat :

(5) *Jeanne court*

(6) *Jeanne jaunit le papier*

Ducrot et Schaeffer indiquent que l'aspect imperfectif saisit le procès « de l'intérieur » dans son déroulement, sans inclure son début ou sa fin. Cette notion de déroulement temporel amène également à qualifier l'imperfectivité de durative. Pour autant, on ne peut pas assimiler la valeur de l'imperfectivité avec la durativité des procès telle qu'on la retrouve au sein des verbes d'ACTIVITÉ et des verbes d'ÉTAT. La différence principale réside dans le fait que la flexion n'exprime pas un procès mais agit sur un procès. De ce fait, la spécificité de l'imperfectivité n'est pas la durativité puisqu'un procès non-duratif ne pourra pas être duratif lorsqu'il est joint à de l'IMP, mais elle réside dans la sélection d'une partie de cette durativité. Ainsi, des verbes d'ACHÈVEMENT du type *exploser* ne deviennent pas duratif sous l'influence de l'IMP ou du PRE. Dans les exemples (7) *la bombe explosait* et (8) *la bombe explose*, les verbes fléchis signifient qu'il y a eu « une explosion » à un moment dans le passé⁹⁷ pour l'IMP et qu'il y a « une explosion » dans le moment présent pour le tiroir PRE :

(7) *Pendant que je buvais tranquillement un café au Tantonville, la bombe explosait bruyamment à l'autre bout du monde.*

(8) *La bombe explose au moment où je m'enfuis.*

Dans ces exemples, l'IMP et le PRE n'ont plus cette valeur imperfective car le procès est obligatoirement vu avec ses bornes de début et de fin. Il faut également ajouter que le fait qu'une partie du procès seulement est présentée avec l'imperfectif ne remet pas en question l'existence complète du procès.

La seconde valeur aspectuelle des tiroirs est l'**aspect perfectif**. Il s'oppose à l'aspect imperfectif sur le plan de sa définition comme dans les langues slaves. Les tiroirs à aspect perfectif permettent de rendre compte de la totalité de l'action par rapport au moment de référence. Dans l'analyse de Gosselin, c'est de l'aspect *aoriste* qui est présent dans tous les tiroirs et spécifique au PS qui l'exprime toujours. L'intervalle de référence R est concomitant à l'intervalle du procès E. Pour Ducrot et Schaeffer l'aspect perfectif présente le procès comme un tout indivisible, « saisi du dehors », dans toutes les phases de son déroulement, le procès est intérieur à la période dont on parle. Chaque procès est donc présenté avec ses bornes de début et de fin. Cette présentation de l'aspect perfectif ne signifie pas que cet aspect implique la simultanéité des deux bornes du procès, mais simplement que ce procès est vu comme un tout achevé. Cette présentation de l'aspect perfectif n'est pas unanime, dans l'exemple (1) ci-dessus, il est impossible d'inférer que le premier procès signalé par le mot-forme *passèrent* est montré dans sa totalité et que les procès au PS suivant *jeta* et *résonna* lui succèdent. Il se peut très bien que les procès *jeter* et *résonner* se déroulent pendant le passage des enfants. Par contre, ce qui est certain c'est que la borne initiale du passage est indiquée, *passèrent* indique au moins le début de l'action de passage, ce qui n'est pas possible avec un IMP, et encore moins avec un temps composé. Cette borne de début est concomitante à la

⁹⁷ Il y a également possibilité d'une interprétation répétitive : *Elle explosait de colère* (à chaque fois que je lui annonçais que mon travail n'était toujours pas terminé).

borne initiale de l'intervalle de référence du procès. On considère régulièrement que les tiroirs composés ont un aspect perfectif, *Hier il a marché pendant une heure*. Le contraste entre l'aspect perfectif et l'aspect imperfectif peut également être rendu par la notion de changement, une focalisation de type perfective montre obligatoirement un changement, soit sur la phase initiale, soit sur la phase finale d'un procès, tandis qu'une focalisation imperfective n'implique aucun changement.

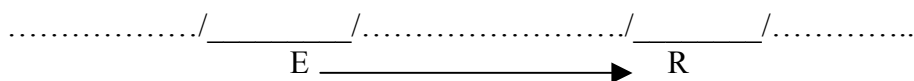
La troisième valeur aspectuelle véhiculée par les tiroirs est l'**aspect résultatif**. Il indique une focalisation de l'intervalle de référence sur la phase résultative du procès ou précisément sur l'état résultatif. Il faut donc que le procès possède intrinsèquement une telle phase, ce qui n'est pas possible avec des verbes d'ACTIVITÉ par exemple. Les tiroirs verbaux qui sont associés à l'aspect résultatif sont principalement le passé composé et le plus-que-parfait :

(9) *Maintenant, la bouteille est débouchée*

(10) *Luc avait terminé son travail depuis longtemps*

Les temps composés du français sont considérés par la plupart des auteurs comme étant doubles. Ils ont une valeur purement d'antériorité ou une valeur résultative. Le passé composé est à cet égard typique de cette double valeur. Elle est d'autant plus prégnante que ce temps implique non seulement un effet au niveau de R mais également au niveau de E, puisque E et R sont concomitants. C'est ce qui amène Guillaume à considérer ce tiroir comme référant au présent sur le plan déictique. On peut se poser la question du statut de la notion d'état résultatif. S'agit-il d'un aspect purement flexionnel ou correspond-il uniquement à l'interaction entre une valeur de mode de procès particulière et l'aspect du tiroir ?

L'aspect résultatif est donc conjoint à une particularité aspectuelle des procès et il implique que le procès dans le passé soit achevé. Cette valeur d'aspect résultatif est à mettre en relation avec la distinction entre l'aspect accompli et l'aspect inaccompli. Cette opposition, héritage de Guillaume, correspond en français à la distinction entre les temps simples et les temps composés. L'aspect est inaccompli lorsque le procès est perçu comme concomitant au point de référence mais sans bornes. Nous avons également fait remarquer que Ducrot et Schaeffer l'analysait à partir du système de Reichenbach, elle se situe dans la position respective entre les deux points E et R : « l'aspect est accompli si le procès est antérieur à la période dont on parle, mais si on veut signaler sa trace dans cette période » (1995 : 571).



La jonction entre les deux valeurs d'aspect résultatif et d'aspect accompli se situe au niveau de cette notion de trace ou d'incidence. Il ne s'agit pas uniquement de l'action en elle-même qui est passée mais qui est encore présente au moment R, mais bien souvent il s'agit de l'état résultatif du procès qui se situe dans R.

Les différentes valeurs aspectuelles véhiculées par les tiroirs ont la particularité d'agir sur le procès. Cette valeur aspectuelle entre en interaction avec le type de valeur de l'aspect lexical, notamment en focalisant sur une partie du procès qui peut être, sa phase durative centrale sans tenir compte de ses bornes de début ou de fin, uniquement ses bornes de début ou de fin ou les deux à la fois, ou l'état résultatif associé au procès. Les tiroirs ne sont pas neutres au regard de l'aspect, ils sont chacun associés à une valeur particulière imperfective,

perfective, ou résultative. En ce qui concerne le caractère de cette focalisation, c'est-à-dire qu'elle soit effectivement un choix de l'énonciateur ou qu'elle soit conçue comme appartenant au système de la langue, nous préférons nous abstenir de porter pour l'instant un jugement définitif. Affirmer qu'une valeur sémantique est liée à un choix de l'énonciateur n'apparaît pas comme un critère déterminant qui permettrait de distinguer le MDP de l'aspect flexionnel étant donné qu'utiliser un lexème spécifique est également un choix de l'énonciateur.

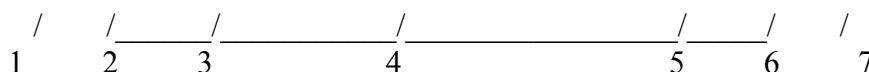
2.3 Le rôle et le sens aspectuel des périphrases verbales

2.3.1 Les périphrases aspectuelles et le type de focalisation sur le procès

Gougenheim dans un ouvrage de 1971 a effectué une étude diachronique des périphrases verbales. Il considère trois types de périphrases verbales : celles de temps et d'aspect, celles de mode, et les factitives où *faire* joue le rôle d'un auxiliaire de voix. Les périphrases d'aspect vont être l'objet de ce point. Les périphrases verbales sont constituées du verbe de la périphrase verbale conjugué (auxiliaires, semi-auxiliaires, verbes modaux) que nous appellerons verbes supports, parfois d'une préposition, et du verbe principal à l'infinitif. Gougenheim les définit ainsi :

« elles sont constituées d'un verbe, en général à un mode personnel, dont le sens propre est plus ou moins effacé, et d'une forme nominale, participe ou infinitif, d'un autre verbe qui, lui, a gardé tout son sens. Le premier verbe sert à indiquer que le procès exprimé par le second est affecté de certains caractères de temps ou d'aspect, de mode, d'action. » (Gougenheim 1971 : 1)

Borillo (2005 : 81) donne une liste de 42 périphrases aspectuelles possibles en français. On trouve notamment comme périphrases aspectuelles *commencer à*, *se mettre à*, *continuer à*, *finir de*, *être en train de*, ... dont nous avons mentionné le sens sur le plan de la qualification temporelle. Nous reprenons ci-dessous la typologie de Cosériu présentée précédemment (cf. supra C1-3.5.2), qui analyse les périphrases sous la forme de différentes phases de présentation du procès :



1 : *imminentiel* (*être sur le point de...*). Cette phase est une focalisation sur l'espace temporel qui précède le début de l'événement (aspect imminent).

2 : *ingressif* (*se mettre à...*). Cette phase permet de souligner le début d'un événement

3 : *inceptif* (*être en train de*). Cette phase permet de décrire un événement pendant qu'il se déroule

4 : *progressif* (*continuer de, ...*). Cette phase représente le caractère continuatif de l'événement décrit

5 : *régressif* (*être sur le point de finir*) cette phase marque la fin imminente d'un événement.

6 : *conclusif* (*terminer de*). Elle indique la fin de l'événement

7 : *égressif* (*venir de*). Elle souligne le caractère achevé de l'événement

Ces périphrases qui agissent sur un verbe à l'infinitif ou un participe présent, agissent également sur le type de procès véhiculé par ce verbe. Laca (2004) distingue deux types de modifications aspectuelles différentes qui sont fonction du type de périphrase verbale. Il y a

les périphrases qui modifient l'aspect lexical du verbe tout en sélectionnant une phase du procès désigné par le verbe à l'INF ou au PP:

« Ainsi, dans *Le malade commençait à s'affaiblir*, *commencer* à s'applique à l'accomplissement graduel *s'affaiblir* pour donner un achèvement qui correspond à la transition initiale de cet accomplissement » (Laca 2004 : 86)

Parmi ces périphrases, elle classe « continuer à + INF » qu'elle qualifie d'*intransformatif*, « être à + INF » *continuatif*, « aller en + PP » *accomplissement graduel*, « aller + PP » *distributif*, « être sur le point de + INF » *imminentiel* (phase préparatoire), « commencer à + INF » *inceptif* (phase initiale), « se mettre à + INF » *inceptif* (phase initiale), « cesser de + INF » *terminatif*, « arrêter de + INF » *terminatif*, « finir de + INF » *complétif*. Laca indique que ces périphrases ont pour particularité sur le plan aspectuo-temporel, d'entraîner pour certaines des restrictions de combinaison avec des procès à valeur ponctuelle ([#]*commencer à exploser*⁹⁸), ou d'exiger des procès téléquies, et elles peuvent apparaître à tous les temps grammaticaux.

Et, il y a également les périphrases qui sélectionnent une partie seulement du procès par l'intermédiaire d'un intervalle de référence. Ces périphrases agissent de la même manière que l'aspect véhiculé par la flexion verbale :

« Ainsi dans *Pierre venir d'écrire une lettre*, *venir de* exprime que l'accomplissement dénoté par *écrire une lettre* précède immédiatement cet intervalle désigné. » (Laca 2004 : 86).

Parmi ces périphrases, elle classe « aller + INF » qui exprime le *prospectif*, « venir de + INF » qui exprime le *rétrospectif*, et « être en train de + INF » qui exprime le *progressif*. Laca indique que ces périphrases ont pour particularités aspectuo-temporelles d'être combinables avec tous les types de procès, excepté avec les états permanents, elles ne peuvent pas apparaître à tous les temps grammaticaux (**Pierre est venu de chanter*).

De notre point de vue, toutes les périphrases peuvent être également analysées comme permettant une focalisation sur une phase du procès. Pour que cette focalisation ait lieu, il faut que cette phase soit présente au sein du verbe. Ce fait n'empêche aucunement le verbe périphrastique de véhiculer lui-même un type d'aspect particulier. C'est cette distinction entre valeur aspectuelle du verbe périphrastique et rôle aspectuel sur le procès désigné par le verbe à l'infinitif ou au participe passé qu'il nous semble important de relever. Ces périphrases verbales peuvent donc focaliser sur le déroulement d'un procès et sur les bornes d'un procès.

Parmi les périphrases aspectuelles qui vont focaliser sur la phase centrale du procès qui consiste en la phase de déroulement du procès, on peut notamment citer *être en train de*, *continuer à/de*. La périphrase *être en train de* peut être considérée comme véhiculant un aspect imperfectif⁹⁹ puisque dans l'exemple *Il est en train de marcher*, la focalisation s'effectue sans prendre en compte les phases de début et de fin, donc sans considérer de

⁹⁸ Le « # » signifie que l'interprétation est possible pour une « pluralité d'explosions », mais pas dans une interprétation où il n'y aurait qu' « une seule explosion ».

⁹⁹ « être en train » est également utilisé comme équivalent au progressif anglais ; l'aspect que cette périphrase verbale véhicule est également appelé *aspect progressif* (Comrie 1976 : 25), mais la distinction effectuée entre ces deux aspects est très floue (voir à ce titre Pusch (2003 : 498)). La définition de cette périphrase par Laca est similaire à ce que nous avons appelé aspect imperfectif : « [être en train de] est toujours associée au contour aspectuel d'un progressif, qui implique que le moment initial d'une éventualité a été dépassé et ne permet pas de visualiser son moment final ». (Laca 2004 : 94).

phases de changement. Ce n'est pas le cas de *continuer à/de* qui peut être utilisé pour marquer la continuité après une interruption. Dans ce cadre, la périphrase marque un changement puisqu'elle indique la borne droite de reprise du procès, donc un changement entre l'interruption et la reprise du procès, c'est le cas des exemples (11) et (12) ci-dessous :

(11) [...] *il restait seulement que l'ancienne corporation devait se transformer, pour continuer à remplir son rôle dans les nouvelles conditions de la vie économique. Malheureusement, elle n'eut pas assez de souplesse pour se réformer à temps ; c'est pourquoi elle fut brisée.* E. DURKHEIM (1893) « De la division du travail social », Paris : Alcan, 1911.

(12) *Il reste toujours bien bas, parce que, vois-tu, il n'a pas du tout de force pour monter ; à minuit, il traîne un peu son bord dans la mer, mais tout de suite il se relève et il continue de faire sa promenade ronde.* P. LOTI (1886) « Pêcheur d'Islande », Paris : Calmann-Lévy.

D'autres périphrases qui focalisent sur les phases initiales et finales du procès (les bornes du procès) font également partie du procès, comme par exemple : *se mettre à*, *commencer à* et *finir de*, *terminer de*. Toutes ces périphrases focalisent sur une partie du procès, mais elles n'ont pas la même valeur. Si les périphrases qui focalisent sur les phases initiales prennent en considération la borne de début de procès (c'est le cas de *Soudain, il se met à/commence à danser*), les périphrases qui focalisent sur la phase finale du procès, au contraire, ne prennent pas en compte la borne finale du procès. Ainsi, *Il finit de travailler* et *Il termine de manger* ne signifient pas que les deux procès *travailler* et *manger* sont conçus comme ayant atteint leur borne droite. Cette particularité montre que certains verbes supports, outre qu'ils permettent de focaliser sur une partie d'un procès, rendent également compte d'un sous-procès inclus dans le procès contenu dans le verbe à l'infinitif. Nous pouvons remarquer ici que ces périphrases verbales *finir de* et *terminer de* sont à l'interaction entre la valeur purement aspectuelle de focalisation telle qu'elle est exprimée par la flexion et la valeur processuelle telle qu'elle est exprimée par le lexème verbal. D'autres périphrases verbales à caractère final portent uniquement sur la borne finale du procès, par exemple de *cesser de* et de *arrêter de*. Ces deux périphrases permettent de focaliser uniquement sur la borne finale du procès, elles sont donc plus proches d'une valeur aspectuelle uniquement perfective.

Dans ces analyses des périphrases verbales, nous avons relevé certaines périphrases qui agissent sur le procès de la même manière que la flexion verbale, en focalisant sur la phase de déroulement du procès, comme « être en train de » qui semble avoir un aspect imperfectif. D'autres focalisent sur une borne du procès, notamment la borne finale, et leur sens aspectuel évoque l'immédiateté. Enfin, d'autres périphrases focalisent sur différentes parties internes au procès et leur sens aspectuel évoque une durée.

2.3.2 Les périphrases aspectuelles à la base des tests d'aspect.

En raison de leur fonction aspectuelle et de leur sens aspectuel, les périphrases verbales ont souvent servi de tests permettant de distinguer les différentes catégories de mode de procès. Laca indique qu'il y a des restrictions de sélection entre la périphrase verbale et le type de verbe. Ce sont ces restrictions que nous allons aborder dans ce point.

L'analyse par tests linguistiques, point de vue méthodologique

Nous allons commencer par un bref récapitulatif de différentes positions théoriques qui discutent la valeur des tests linguistiques. Les tests linguistiques créent un contexte d'expression de l'aspect (à l'aide de GN, d'adverbes, de périphrases verbales, de verbes supports) ou des tests pragmatiques (implication). Ils sont souvent uniquement employés pour distinguer les différentes classes de verbes sur le principe de la compatibilité ou de l'incompatibilité syntaxique des verbes avec les différents éléments linguistiques servant de tests. Les tests ont souvent été remis en cause et ils ont également été fortement développés. Ainsi, Lakoff, Comrie, Dowty ont développé une batterie de différents tests permettant de distinguer les mêmes catégories aspectuelles. Par exemple Dowty (1979) propose plusieurs tests pour distinguer les verbes d'ÉTAT des autres :

- Le progressif (« être en train de » en français) est impossible avec des verbes d'ÉTAT
- L'utilisation des verbes porteurs *persuader* ou *forcer* n'est pas possible avec les verbes d'ÉTAT
- L'impératif n'est pas possible avec les verbes d'ÉTAT
- Les verbes d'ÉTAT ne peuvent pas apparaître dans des constructions « pseudo-clivées ».

Les critiques principales émises sur ces tests reposent sur plusieurs principes d'analyse linguistique. Vettters refuse l'utilisation des tests pour fonder une typologie des modes de procès. Ce mode de délimitation d'une catégorisation linguistique lui paraît trop faible et ne repose plus sur une réalité empirique :

« La catégorisation de Vendler réside dans le fait qu'elle est entièrement fondée sur l'application mécanique des tests linguistiques et non pas sur des définitions conceptuelles. En conséquence, il suffit d'invalider les tests et tout l'échafaudage s'effondrera » (1996 : 97)

En effet, la hiérarchisation et l'organisation des catégories chez Vendler repose uniquement sur ces tests, et c'est cette hiérarchisation qui va être mise à mal. Mais le plus important consiste dans les phénomènes linguistiques que mettent en lumière ces tests. Ainsi, Vettters préfère s'appuyer sur une typologie ontologique des procès qui ne suit pas l'organisation des classes aspectuelles de Vendler. Il attribue donc des propriétés sémantiques, non pas aux lexèmes verbaux, mais aux procès c'est-à-dire aux réalités processuelles. Mais il va finalement reprendre dans sa typologie les catégories de Vendler. Ainsi, cette critique qui s'adresse à Vendler et qui propose une élimination de l'utilisation des tests pour distinguer les différentes classes aspectuelles ne peut se séparer de l'analyse par tests de Vendler qui a permis de mettre au jour les différentes caractéristiques des procès sur le plan lexical. Saussure fait part des principaux paradoxes rencontrés dans les analyses aspectuelles des verbes et notamment dans la relation entre la détermination linguistique du sens aspectuel des verbes et la détermination des valeurs ontologiques du procès. Il indique que l'utilisation des tests linguistiques ne permet pas de se débarrasser de ce paradoxe :

« Il y a toutefois un flou, ou une ambiguïté, quant à l'objet auquel la sémantique aspectuelle attribue des caractéristiques. S'agit-il de l'éventualité réelle, qui a donc des caractéristiques ontologiques propres, s'agit-il des entrées lexicales elles-mêmes, ou s'agit-il en réalité des deux ensemble ? La première hypothèse, qui est la plus plausible fait des sémantiques aspectuelles des théories philosophiques sur l'ontologie des éventualités, mais alors les tests linguistiques perdent une partie de leur valeur, car le langage naturel peut s'écarter de la réalité dans ses descriptions, pour différentes raisons. La deuxième pose un autre problème : lorsqu'on cherche à tester l'appartenance d'un prédicat à une catégorie sémantique, le test ultime concerne bien les propriétés ontologiques de l'éventualité elle-même : lorsqu'on constate qu'un état ne peut se combiner avec une complémentation par en N temps par

exemple, on le constate sur des bases de connaissances encyclopédiques (connaître la réponse en dix minutes n'a pas de sens à cause de ce que connaître désigne comme type d'état dans le monde). La troisième hypothèse est problématique, car elle nécessite d'explicitier que la même activité puisse radicalement changer de catégorie lorsqu'elle est assortie d'un modifieur, comme courir tout seul et courir le cent-mètres. » (Saussure L. 2000 : 58).

Une autre critique formulée par Gosselin repose sur le principe de la **compatibilité** ou de l'**incompatibilité** d'un verbe avec un test linguistique. L'utilisation des tests linguistiques est nécessaire pour effectuer une typologie distinguant les catégories modes-aspectuelles, mais les tests masquent une grande partie des données sémantiques puisque l'élément testeur véhicule un sens aspectuel. Pour Gosselin, cette utilisation des tests pose un problème dans la mesure où elle ne prend pas en compte ce qu'il appelle **glissement de sens** (1996 : 43) et ce que Vet appelle **coercion** (2002). Dans leurs analyses, effectuer un test peut transformer le sens du verbe et du prédicat, ce qui falsifie le test. Pour Gosselin, deux informations de même niveau mais contradictoires entraînent une modification du sens des éléments :

« De sorte qu'aux tests de compatibilité (qui restent indispensables) doivent impérativement être adjoints des *tests de paraphrasabilité* destinés à identifier d'éventuelles déformations des représentations. Ainsi la possibilité d'associer dormir à [*en + durée*], comme dans l'exemple (15) [il a dormi en cinq minutes] n'indique nullement que dormir est intrinsèquement borné (télique), mais que sous l'effet de [*en + durée*], le procès se déforme de façon telle que seule sa phase préparatoire (l'endormissement), qui aboutit effectivement au sommeil, se trouve retenue. C'est l'association de ces deux types de tests qui permet de valider ou de réfuter les analyses et donc de corroborer ou de réfuter les hypothèses. » Gosselin (1996a : 114)

Pour nous, cette analyse par coercion a une autre implication très importante, car elle discute du statut sémantique mais également cognitif du test. Le principe de compatibilité ou d'incompatibilité sémantique entre le verbe et les autres éléments linguistiques d'expression de la temporalité signifie que les informations temporelles relèvent, au moins en partie, du même degré d'expression de la temporalité. Par exemple, une phrase comme **hier, il viendra déjeuner* est inacceptable sémantiquement car les informations véhiculées par l'adverbe temporel *hier* et le tiroir FS sont identiques, de l'ordre de la localisation temporelle, et qu'ils agissent tous deux sur le même élément qui est le procès. Alors que si l'on considère qu'il n'y a pas incompatibilité, mais déformabilité du procès, cela signifie que les éléments linguistiques n'expriment plus le même type d'informations temporelles, mais qu'il y a clairement une frontière entre ces éléments linguistiques. Ainsi, soutenir que **Il est en train d'aimer Malya* est inacceptable signifie que *être en train de* et *aimer* sont tous les deux des éléments linguistiques qui expriment la même information temporelle qui relèverait de la durativité et du changement affecté au procès. L'analyse par coercion dit que ces deux éléments, lorsqu'ils entrent en interaction, créent un troisième sens aspectuel, ce qui rend acceptable la phrase *Il est en train d'aimer Malya*. Tandis que décrire *Il est en train d'aimer Malya* comme acceptable signifie pour nous que *être en train de* et *aimer* véhiculent des informations distinctes sur le plan conceptuel qui pourraient être : pour *aimer* l'expression du procès ; et, pour *être en train de* une opération de focalisation sur une partie du procès exprimé par *aimer*. Nous ne pensons donc pas que les deux éléments sont de même niveau et dans ce sens, il n'y a pas coercion donc déformabilité du procès, mais interaction sémantique entre deux types d'information de niveau conceptuel différent.

Dans le cas de l'analyse par coercion, on peut se demander pourquoi dans certains cas, des phrases nous apparaissent tout de même inacceptables, du type **Il travaille en deux heures*, ou **Il mange une pomme pendant des jours*. L'analyse par coercion permet donc d'établir des frontières sur le plan cognitif et formel des modes d'expression de la temporalité et de leurs marqueurs. Ainsi, alors que les informations de localisation temporelle peuvent

relever du même niveau conceptuel tout en étant exprimées par des éléments distincts, mais sur des degrés d'étendues différents. Les informations de qualification temporelles ne relèvent pas du même niveau conceptuel. Le prédicat verbal exprime un procès, tandis que les structures temporelles qui servent habituellement de tests (verbes supports, compléments temporels qualitatifs) agissent sur le procès.

Toutes les recherches récentes montrent que les tests bruts ne peuvent pas servir à fonder une classification. Récanati et Récanati (1999 : 183) sont très clairs sur ce point :

« Les tests ne sont que des tests ; ils servent seulement à *révéler* les différences sémantiques, mais ne les constituent pas. Par exemple, le test de « pendant » révèle la propriété de « macro-homogénéité » (ou homogénéité interne) : cette propriété peut être définie indépendamment du test, et c'est elle, non le test, qui fonde pour partie la classification »

C'est sur ce principe que nous rendrons compte des différentes spécificités sémantiques des verbes en interaction avec les périphrases aspectuelles.

Le test du *progressif* et de la périphrase verbale *être en train de*

Le test du progressif est largement discuté pour deux raisons principales, qui sont le sens spécifique de ce tiroir verbal, et les distinctions qu'il permet d'établir sur le plan des propriétés des classes de verbes et plus généralement de l'aspect lexical.

Sur le plan de la structure morphosémantique de ce test, le progressif est une structure flexionnelle du verbe anglais qui ne se retrouve pas dans de nombreuses autres langues et la structure de suppléance, qui est « être en train de » en français, n'est pas complètement équivalente au niveau du sens et surtout au niveau de la morphologie puisqu'il s'agit d'une périphrase verbale en français et non d'un élément de morphologie flexionnelle comme en anglais. Sur le plan du sens, de nombreux emplois de cette périphrase signifient « être en voie de » et non « être en train de », ainsi des exemples du type : *il est en train d'arriver au sommet*, peuvent être valables si le sens de la périphrase est « être en voie de », qui spécifie non pas les phases internes du procès, mais la phase préparatoire du procès. En tant que structure flexionnelle, le progressif est susceptible de véhiculer un aspect grammatical particulier qui entre en interaction avec l'aspect lexical véhiculé par les verbes, tandis que la périphrase verbale va entrer non seulement en interaction avec l'aspect lexical du verbe, mais également avec l'aspect grammatical. Ainsi, Gosselin précise que cette périphrase verbale présente le procès sous l'aspect imperfectif, et qu'elle ne peut donc pas être compatible avec des temps verbaux qui ne peuvent pas exprimer l'imperfectif (PS, PC, PQP, FA). Étant donné que la flexion verbale est véhiculée par la périphrase, cette périphrase est défective à ces temps, on ne trouve donc pas de : *?il fut en train de, ?il a été en train, ?il avait été en train de, ?il eut été en train de.*

Sur le plan de la classification aspectuelle des verbes (et des procès), le test du progressif peut apparaître contre-intuitif puisqu'il rassemble deux classes de verbes qui se distinguent, comme le souligne Mourelatos (1978), sur une opposition état vs action. Le test utilisé (la compatibilité possible ou non avec le progressif) ne permet pas de distinguer des verbes comme *savoir* qui semble statique et *arriver au sommet* ou *exploser* qui, eux, semblent ne pas l'être. Chez Vendler, ce test qui rassemble les deux groupes de verbes ÉTAT et ACHÈVEMENT ne permet pas de mettre en valeur un trait sémantique ou notionnel commun à ces catégories, il apparaît comme une simple justification de cooccurrence. En effet, ce test ne permet pas de pointer sur la dynamicité ou non du procès, la télicité ou non du procès, le

caractère ponctuel ou non du procès. De plus, un des points les plus importants, signalé par Mourelatos concernant les verbes d'ACHÈVEMENT et discuté par d'autres au niveau des verbes d'ÉTAT, est que le progressif ou la périphrase « être en train de » est possible en discours avec de nombreux verbes semblant entrer dans ces catégories. Les exemples (a) sont ainsi contrastés par les exemples (b).

(1a) ?*Il est en train de gagner.*

(1b) *Alain Prost était en train de gagner le Grand Prix de France lorsqu'il fut contraint à l'abandon à cause de problèmes mécaniques.* (Vetters 1996 : 96)

(2a) ?*Il est en train de le tuer d'une balle.* (Vetters 1996 : 93)

(2b) *Il est en train de le tuer à petit feu.* (Vetters 1996 : 93)

(3a) ?*La bombe est en train d'exploser.*

(3b) *Les bombes sont en train d'exploser.*

(4a) ?*Pierre est en train de tomber.*

(4b) *Pierre est en train de tomber de la Tour Eiffel.* (Vetters 1996 : 93)

(5a) ?*Il est en train de trouver ses clefs.*

(5b) *Pierre est en train de trouver la solution.* (Gosselin 1996)

(6a) ?*Il est en train d'aimer ce livre.*

(6b) *Pierre a un cœur d'artichaut et il est en train d'aimer à nouveau Marie.* (Wilmet 1997)

Dans ces exemples, les auteurs ne semblent pas faire la distinction entre les deux sens « être en voie de » et « être en train de ». Ainsi, (1b), (4b) et (5b) sont typiques du sens « être en voie de » contrairement à (2b), (3b) et (4b). Il est vrai que le sens de « être en voie de » peut être considéré comme un effet de sens dû à la cooccurrence entre la périphrase et un type de verbe particulier. Les verbes d'ACTIVITÉ et d'ACCOMPLISSEMENT par exemple ne permettent pas la lecture « être en voie de » : *Il est en train de courir* est différent de ?*Il est en voie de courir*, et *Elle est en train d'accoucher* est différent de *Elle est en voie d'accoucher*. D'autres verbes sont ambigus, par exemple *Elle est en train de bronzer* peut signifier qu'elle est « en voie de bronzer » ou qu'elle est dans « une phase de déroulement du bronzage ». Par contre, avec les verbes d'ACHÈVEMENT et d'ÉTAT la lecture « être en voie de » semble parfois la seule possible. On peut dire que si l'impossibilité n'est pas flagrante, la périphrase verbale va, par contre, forcer un autre type de lecture du procès ou focaliser sur une autre phase du procès. Mais cette lecture en « être en voie de » n'est pas systématique comme le montrent les exemples (2b), (3b) et (4b).

Ce test établit que certains verbes ne possèdent pas de phases intrinsèques (début/milieu/fin), ou comme l'indique Gosselin, pas de changement interne. Mais le problème de la compatibilité du progressif avec certains verbes d'ACHÈVEMENT et, dans certains cas, avec des verbes d'ÉTAT montre que ce test est soumis au problème du contexte et d'une délimitation plus large de la structure aspectuelle du verbe comprenant des phases dynamiques (phase préparatoire/ début/ milieu/ fin/ phase résultative). Dans d'autres cas, le procès exprimé par le verbe est étendu soit par un agent pluriel, marquant l'*itérativité* ou la *répétitivité interne* du procès (3b), soit par un complément étendant la durée du procès (2b, 4b), ce qui dilate la phase interne du procès donnant aux verbes la même structure qu'un

verbe d'ACTIVITÉ ou d'ACCOMPLISSEMENT, les rendant ainsi compatibles avec « être en train de ». Nous pouvons affirmer que le test du progressif fonctionne de la même manière pour les verbes d'ÉTAT et d'ACHÈVEMENT et ceci même dans le cas de la compatibilité de ce test avec ces mêmes verbes. Les deux classes de verbes ont pour propriété commune le fait de ne pas pouvoir posséder pas de phases internes de changement (début/milieu/fin), mais par contre qu'ils peuvent posséder des phases préparatoires du procès. Pour conclure, nous pouvons dire que la périphrase verbale agit sur le procès exprimé par le verbe, mais de manière différente selon les MDP.

Nous pouvons donc indiquer que l'expression d'un procès dans le temps rend compte de deux phases distinctes marquées par la périphrase verbale qui sont en reprenant la terminologie de Cosériu, les phases *inceptive* et *imminentielles*.

- (7) *Elle est en train de manger (inceptive)*
- (8) *Elle est en train de bronzer (imminenteielle ou inceptive)*
- (9) *Elle est en train d'accoucher (inceptive)*
- (10) *Elle est en train d'arriver au sommet (imminenteielle)*
- (11) *Elle en train de l'aimer (imminenteielle)*

Un autre type de compatibilité de cette périphrase (et du progressif) avec des verbes statifs est relevée par Récanati et Récanati (1999 : 181) qui reprennent l'analyse de Langacker (1987). Ils discutent le test du progressif et non le test avec la périphrase verbale « être en train de ». Ils reprennent les exemples de Langacker : *He is wearing a sweater* qui correspond à *Il est en train de porter un pull* et *A statue of Georges Lakoff is standing in the plaza*, qui est difficilement traduisible en français. Cette fois-ci, le sens de la périphrase est bien « être en train de ». Il y a focalisation sur la phase centrale du procès. On peut citer d'autres exemples comme *Il est en train de soutenir Michel dans cette difficile épreuve*. Récanati et Récanati indiquent que cette particularité est liée au caractère épisodique de la situation dans laquelle a lieu le procès. L'épisodicité entraîne un bornage temporel du procès d'ÉTAT, et ce bornage temporel crée alors un intervalle au sein duquel il est possible d'utiliser cette périphrase verbale. Cela signifie que les procès d'ÉTAT peuvent être bornés, et qu'il y a alors possibilité de focalisation sur la phase centrale du procès.

« Être sur le point de » : la phase imminenteielle.

Cette périphrase verbale, qui prend en compte un moment hors du procès et qui se situe à la frontière entre la présupposition et le procès, n'a jamais servi de test. Ce fait semble indiquer que les verbes réagissent de manière uniforme avec cette PV. Pour le montrer, nous avons choisi différents type de procès qui acceptent tous cette périphrase :

- (12a) *Elle est sur le point de manger*
- (12b) *Elle est sur le point de bronzer*
- (12c) *Elle est sur le point d'accoucher*
- (12d) *Elle est sur le point d'exploser*
- (12e) *Elle est sur le point d'arriver au sommet*
- (12f) *Elle est sur le point de trouver le trésor*

L'utilisation des tests ne montre aucune restriction de l'usage de cette PV. Il n'y a donc pas d'incompatibilité. Mais certains effets de sens sont susceptibles de modifier la structure du procès présenté. Les deux cas qui vont nous intéresser sont ceux d'*accoucher* et

de *bronzer*. Nous allons tout d'abord considérer le procès du verbe *accoucher*. Il peut être vu sous deux phases : l'une qui considère le déroulement de l'accouchement, cette phase est illustrée par les exemples ci-dessous tirés de Frantext et qui sont à l'IMP :

(13) [...] *de vos petits poitrinaires à lunettes d'écaïlle ne se cacherait comme Lauzun, durant six semaines, dans une armoire pour donner du courage à sa maîtresse pendant qu'elle accouchait.* BALZAC.H DE /HISTOIRE DES TREIZE/1835 Pages 1020-1021 / II. LA DUCHESSE DE LANGEAIS

(14) *Leurs ravages étaient extraordinaires ; ainsi, la tête d' un homme alla rebondir sur le fronton des syssites ; dans la rue de Kinisdo, une femme qui accouchait fut écrasée par un bloc de marbre, et son enfant avec le lit emporté jusqu' au carrefour de Cinasyn où l' on retrouva la couverture.* FLAUBERT.G /SALAMMBO/1863 Pages 89-90 / 13 MOLOCH T 2

(15) *Le bon Laporte est venu me voir hier dans l' après-midi, pendant que Marguerite accouchait. Émile est dans le ravissement d' avoir un fils, joie que je comprends, que je trouvais autrefois très ridicule, et que maintenant j'envie.* FLAUBERT.G /CORRESPONDANCE 1875-1876/1876 Page 316 / 1876 T 7

La deuxième phase du procès consiste uniquement dans le point culminant du procès. Ainsi, les deux exemples ci-dessous montrent deux interprétations possibles du procès :

(16) *Malya est sur le point d'accoucher. Normalement c'est prévu dans un ou deux jours.*

(17) *Malya est sur le point d'accoucher. La tête du bébé va sortir.*

Ainsi, la PV selon le contexte peut mettre en avant deux types différents de sens qui sont tous les deux propres au lexème verbal. Ces deux sens ne modifient en aucun cas le point de focalisation de la PV. Contrairement à la périphrase avec « être en train de » qui, elle, est ambiguë et entraîne deux lectures différentes de l'intervalle présenté.

Le lexème *bronzer* véhicule le même type d'ambiguïté :

(18) *Elle est sur le point de bronzer, sa peau commence à se colorer.*

(19) *Elle est sur le point de bronzer. Elle commence à s'étendre sur la serviette.*

Les deux exemples illustrent deux sens possibles de *bronzer* qui sont ACTIVITÉ ou ACHÈVEMENT. Dans les deux cas, la PV ne fait que présenter la partie précédant le procès. Les deux lectures sont possibles et en aucun cas, la PV ne vient sélectionner une lecture particulière. La PV reste toujours extérieure au procès, elle ne modifie donc en rien la structure du procès et s'applique de manière identique à tous les types de procès. Ces exemples montrent qu'il faut distinguer deux types de rôles attribués aux tests l'incompatibilité et la focalisation.

Cette périphrase verbale met en relief la borne initiale du procès. Dans le cas des verbes, d'ACTIVITÉ, d'ÉTAT, d'ACCOMPLISSEMENT, la borne mise en relief est toujours la borne initiale du procès qui va ensuite se dérouler dans le temps. Dans le cas des verbes d'ACHÈVEMENT et SEMELFACTIF, c'est toujours la borne finale qui est mise en relief. Il faut ajouter, dans le cas des verbes d'ACHÈVEMENT, la disparition de la phase préparatoire au procès. Dans le cas des verbes GRADUELS, la périphrase verbale ne lève pas l'ambiguïté, soit elle focalise sur la borne finale, soit elle focalise sur la borne initiale du procès.

« Se mettre à », « commencer à » : la phase ingressive

Contrairement à la précédente cette PV focalise une partie du procès qui est la phase de début. Dans ce cadre on peut supposer que tous les verbes ne sont pas susceptibles de posséder une phase de début de procès. Ceci implique que le test de la compatibilité doit permettre de distinguer certains types de verbes :

« se mettre à »	
+compatible	-compatible
<i>manger, bouger, mastiquer</i>	
<i>aimer, savoir</i>	
<i>Traverser</i>	
<i>éternuer, saluer</i>	
	<i>trouver</i>
	<i>arriver au sommet</i>
<i>bronzer, accoucher</i>	

Tableau 25 – Compatibilité de la périphrase « se mettre à » en fonction des types de verbes.

Le test de compatibilité montre que des verbes tels que *trouver* et *arriver au sommet* ne fonctionnent pas avec cette PV. Mais dans d'autres cas, c'est la structure du verbe de base qui va se trouver modifiée. Ainsi, *éternuer* et *saluer* sont considérés dans leur sens *itératif*. Tous ces verbes ont la particularité de faire partie de la classe des verbes d'ACHÈVEMENT de Vendler. Ce qui est original dans cet effet *itératif*, est que la PV focalise sur la phase interne du procès qui doit forcément durer dans le futur, ainsi la première phase de ce procès qui dure est « un éternuement ».

« se mettre à »	
-modifié	+modifié
<i>manger, bouger, mastiquer</i>	
<i>aimer, savoir</i>	
<i>Traverser</i>	
	<i>éternuer, saluer</i>
<i>bronzer, accoucher</i>	

Tableau 26 – La périphrase « se mettre à » et les modifications sur le types de verbes.

« Continuer de » : la phase progressive

Nous avons fait remarquer que cette périphrase entraînait deux effets de sens, une notion de reprise après interruption (*continuer de*, implique « s'être arrêté » dans de nombreux cas), et une notion de déroulement de l'action.

- (20a) *Elle continue de chanter, bouger, crier, manger, travailler*
- (20b) *Elle continue de mastiquer*
- (20c) *Elle continue de bronzer*
- (20d) *Elle continue d'accoucher*
- (20e) *Elle continue de traverser la route*
- (20f) *Elle continue d'éternuer, saluer*
- (20g) *Elle continue d'aimer, à savoir quelque chose*
- (20h) *?Elle continue de trouver, d'éteindre, de sursauter*

Continuer de porte donc sur la phase interne du procès. Les procès qui ne possèdent pas de phases interne, du type procès d'ACHÈVEMENT, ne sont pas compatibles avec cette PV. *Continuer de* est un bon test pour distinguer les verbes d'ACHÈVEMENT des autres types de verbes. Cette périphrase verbale, contrairement à *être en train de*, ne permet pas de dilatation ni de focalisation sur une phase extérieure au procès.

Sur le plan des autres types de verbes, nous pouvons distinguer deux effets de sens qui ne semblent pas être forcément être indiqués par le verbe mais qui doivent être développés à l'aide du contexte. Il s'agit de la notion d'interruption et de continuation :

(21a) *Jean continue de traverser la route* (il s'était arrêté pour laisser passer la voiture)

(21b) *Jean continue de traverser la route* (je suis parti il y a deux jours il était déjà en train de la traverser et quand je suis revenu il était toujours en train de le faire)

(21c) *Jean continue à aimer Marie* (malgré le sale coup qu'elle lui a fait)

Si cette périphrase verbale a comme particularité d'ouvrir la possibilité d'une interprétation du procès discontinu contenant des interruptions, elle ne désigne en aucun cas ces ruptures, mais elle focalise essentiellement sur une partie du procès. D'autres périphrases verbales par contre, n'ont pas pour spécificité cette focalisation mais modifient temporellement le procès en pointant sur la rupture ou l'interruption. Il s'agit des périphrases du type : *cesser de*, *arrêter de*. Ces périphrases verbales concernent donc la phase précédent « continuer de ». Elles entraînent des effets de sens itératifs avec les verbes d'ACCOMPLISSEMENT de Vendler, comme dans l'exemple (22a) ou des cas d'incompatibilité comme avec *accoucher* (22b) par exemple :

(22a) *Il cesse de traverser la route*

(22b) ?*Elle cesse d'accoucher*

« Finir de », « achever de », « terminer de » : la phase terminative

Ces périphrases ont la particularité de focaliser sur la phase finale du procès. En tant que phase, il est possible que tous les verbes ne possèdent pas de phase finale. Les verbes d'ÉTAT paraissent récalcitrant quand on les emploie avec cette périphrase (23g), les verbes d'ACHÈVEMENT également (23h), toujours pour la raison qu'ils ne possèdent pas de phase interne.

(23a) *Elle finit de/termine de/achève de chanter, bouger, crier, manger, travailler*

(23b) *Elle finit de/termine de/achève de mastiquer*

(23c) *Elle finit de/termine de/achève de bronzer*

(23d) *Elle finit de/termine de/achève d'accoucher*

(23e) *Elle finit de/termine de/achève de traverser la route*

(23f) *Elle finit de/termine de/achève d'éternuer, saluer*

(23g) ?*Elle finit de/termine de/achève d'aimer, à savoir qqch.*

(23h) ?*Elle finit de/termine de/achève de trouver qqch.*

En conclusion de l'étude sémantique du sens de l'élément périphrastique sur le sens du verbe, nous pouvons indiquer que ces périphrases ne constituent pas toutes des phases spécifiques des procès. La phase sélectionnée dépend du type de verbe avec lequel la PV est en cooccurrence, c'est le cas notamment de la périphrase « être en train de ». En ce qui

concerne les autres périphrases la structure du verbe peut empêcher la compatibilité de la périphrase et du verbe. Ceci nous permet de démontrer deux choses : les verbes ont une structure temporelle spécifique qui s'organise sous la forme de phases, certaines phases sont absentes de certains types de verbes, tandis que d'autres peuvent être plus ou moins exprimées. La plupart du temps, il n'existe pas de déformation du sens du procès, mais deux phénomènes distincts peuvent être remarqués. La structure d'un verbe peut être constituée de plusieurs bornes ou intervalles, ce qui entraîne dans certains cas une polysémie aspectuelle. Les deux verbes ont la même structure sémantique mais pas la même structure aspectuelle. Ces deux variantes existent pour tous les emplois dans un cadre périphrastique. Le deuxième phénomène consiste dans l'interprétation itérative du procès. C'est un phénomène qui intervient fréquemment dans le cadre de l'interaction entre un verbe momentané et un élément adjacent duratif. On peut alors se demander pourquoi une telle déformabilité est possible alors que la création d'une phase supplémentaire à un procès ne l'est pas.

3 LA COMPLÉMENTATION VERBALE

Le problème de la complémentation verbale relève de deux niveaux, d'un côté la structure valancielle du verbe va influencer son mode de procès (cf. infra. C3-1.1.3), de l'autre, certains compléments véhiculent intrinsèquement des informations qualificationnelles qui vont entrer en interaction avec les valeurs véhiculées par le verbe. Dans un premier point, nous revenons sur les informations qualificationnelles véhiculées par des compléments, et dans un second point nous allons montrer quelques relations entre la structure argumentative du verbe et le mode de procès.

3.1 Les compléments de temps à valeur qualitative

Dans cette partie, nous nous intéressons aux éléments non-verbaux exprimant intrinsèquement une notion aspectuo-temporelle indépendamment de leur collocation avec d'autres éléments de catégories grammaticales spécifiques. Il existe plusieurs types de compléments et d'adverbes aspectuo-temporels. Nous ne tiendrons pas compte ici de tous les adverbes et compléments purement locatifs. Les compléments de temps qui comportent une information aspectuelle de l'ordre de la qualification temporelle, sont ceux qui sont constitués d'une préposition auquel on ajoute un complément de mesure « x temps » du type *une heure*. On trouve « en x heure », « pendant x heure », « depuis x heure », « dans x heure », « à x heure », « de x heure à x heure ». Ces compléments codent tous des informations aspectuelles qui délimitent le déroulement du procès.

Le test « en x temps » permet de distinguer, en tant que test de compatibilité les verbes d'ACHÈVEMENT et d'ACCOMPLISSEMENT de Vendler qui sont compatibles avec ce complément des verbes d'ACTIVITÉ et d'ÉTAT qui ne sont pas compatibles :

- (13a) **Il marche en une heure*
- (13b) **Il déteste le pouvoir en une heure*
- (13c) *Il arrive au sommet en une heure*
- (13d) *Il traverse la route en 5 minutes*

En une heure indique donc que le procès sera réalisé au bout d'une heure et que ce qui se passe pendant cette heure n'est qu'une succession d'étapes permettant d'aboutir à la réalisation de ce procès. Il est donc incompatible en (13a) avec *marcher*, car le

procès *marcher* ne comprend pas un espace temporel nécessaire à la réalisation du procès. D'autre part, les verbes compatibles avec ce complément possèdent un état résultatif issu de l'aboutissement du procès désigné par le verbe. Ainsi (13c) indique que le procès « arriver au sommet » a abouti et que l'individu est dans l'état résultatif « être au sommet ». Il en est de même avec (13d) qui indique que l'individu est « de l'autre côté de la rue ». Ce test indique donc que le lexème verbal possède un état résultatif. Ce complément teste deux propriétés des verbes qui sont : la télicité, le lexème verbal possède une fin intrinsèque à partir duquel il est dit réalisé et au-delà duquel il ne peut pas se dérouler, et : la transitionnalité, la fin intrinsèque marque le passage entre le procès et un état résultatif qui est l'aboutissement de ce procès. Ce complément agit proprement sur la structure temporelle du procès en révélant sa construction, il marque le point final du procès et rend compte de son mode de déroulement.

Le test « pendant *x temps* » permet également de distinguer, en tant que test de compatibilité, les verbes d'ACHÈVEMENT et d'ACCOMPLISSEMENT de Vendler qui ne sont pas compatibles avec ce complément, des verbes d'ACTIVITÉ et d'ÉTAT qui eux sont compatibles avec « pendant *x temps* »:

- (14a) *Il marche pendant une heure*
- (14b) *Il déteste le pouvoir pendant une heure*
- (14c) **Il arrive au sommet pendant une heure*
- (14d) *?Il traverse la route pendant 5 minutes*

« Pendant *x temps* » indique la durée de déroulement du procès, il indique, par ailleurs, que toutes les phases de ce procès sont identiques les unes aux autres. On met souvent en opposition les deux tests « pendant *x temps* » et « en *x temps* », pourtant leurs valeurs ne sont pas parfaitement contraires. En effet, alors que « en *x temps* » implique obligatoirement l'atteinte d'une borne finale et donc l'existence de cette borne finale inhérente au-delà de laquelle le procès ne peut pas être prolongé, « pendant *x temps* » indique uniquement que cette phase n'est pas présente mais il n'empêche pas une telle existence. Ainsi « traverser la route pendant 5 minutes » est valable puisqu'il existe effectivement une phase durative, comprise dans l'intervalle entre la borne de début de procès et la borne de fin de procès, pendant laquelle l'individu « traverse la route ». Même si *la traversée* n'a pas encore abouti et n'est pas encore réalisée, elle est présente. Dans l'exemple (14c) par contre, il n'y a pas de phases durative, le procès *arriver pendant une heure* n'est pas acceptable car les deux bornes de début et de fin du procès sont simultanées. Ce complément agit donc sur la structure temporelle du procès.

Le complément « depuis *x temps* » porte à la fois sur le mode de procès du verbe et sur la localisation temporelle. Dans les exemples (15) ci-dessous, on peut remarquer que « depuis *x temps* » indique un intervalle dont la borne gauche est fixée sur le procès et la borne droite est fixée sur le point de référence :

- (15a) *Il marche depuis une heure*
- (15b) *Il déteste le pouvoir depuis une heure*
- (15c) **Il arrive au sommet depuis une heure*
- (15d) *Il traverse la route depuis 5 minutes*

Cette spécificité a une incidence importante puisque les compatibilités avec ce complément dépendent également du type de tiroir temporel avec lequel il est employé. On peut remarquer que dans l'exemple (15c) *depuis une heure* est incompatible avec le verbe

d'ACHÈVEMENT *arriver au sommet* utilisé au présent. Ce qui ne sera pas le cas avec le même verbe employé au PC : *Il est arrivé au sommet depuis une heure*. Avec le PRE, *depuis* marque la borne initiale du procès exprimé par le verbe et ouvre un espace temporel de déroulement du procès. La borne finale de l'intervalle ouvert par *depuis* indique le point de référence (R) à partir duquel le procès est indiqué, la borne finale du procès n'est jamais indiquée, elle peut être antérieure, simultanée ou postérieure à R. Les verbes d'ACHÈVEMENT au présent sont incompatibles avec *depuis* car ils n'ouvrent aucun intervalle, le procès est montré avec le PRE dans la simultanéité de ses deux bornes. *Depuis* ne fonctionne pas non plus avec les verbes d'ACTIVITÉ et d'ÉTAT au PC, car le procès est considéré comme achevé et n'ouvre plus aucun intervalle de déroulement contrairement aux verbes d'ACHÈVEMENT et d'ACCOMPLISSEMENT, car l'intervalle de déroulement porte sur l'état résultatif de ces verbes en indiquant la borne de début de cet état :

- (16a) **Il a marché depuis une heure*
- (16b) **Il a détesté le pouvoir depuis une heure*
- (16c) *Il est arrivé au sommet depuis une heure*
- (16d) *Il a traversé la route depuis 5 minutes*

Ce complément est un indicateur de la valeur du mode de procès des verbes en interaction avec la localisation temporelle. On peut préciser que la borne gauche de ce complément indique toujours une borne initiale d'un procès (qu'il s'agisse de la borne initiale du procès exprimé par le verbe ou de la borne initiale de l'état résultatif impliqué par le verbe)¹⁰⁰.

Le complément « dans *x temps* » fonctionne à l'inverse de « depuis *x temps* », puisqu'il ouvre un intervalle temporel dont la borne initiale (gauche) est fixée sur le point R et la borne finale est fixée sur le procès :

- (17a) **Il marche dans une heure*
- (17b) **Il déteste le pouvoir dans une heure*
- (17c) *Il arrive au sommet dans une heure*
- (17d) *Il traverse la route dans 5 minutes*

Mais tout comme avec « depuis *x temps* » la borne qui porte sur le procès, porte sur la phase initiale du procès, et dans ce cadre « dans *x temps* » est compatible avec tous les types de procès. Par contre, il n'est pas compatible avec les tiroirs passés.

Le complément « à *x heure* » a été utilisé comme test de compatibilité permettant de distinguer les verbes d'ACHÈVEMENT des autres catégories. Mais pour que ce test soit valide, il faut baser la condition que tout le procès doit être contenu dans l'intervalle de ce complément. Ce complément a un intervalle spécifique, puisqu'il ouvre deux bornes de début et de fin qui sont confondues. De plus l'information temporelle « *x heure* » n'exprime pas une quantité, mais une localisation, *x heure* est un complément référent à de la temporalité chronologique ou selon notre terminologie à de la temporalité conventionnelle, ce qui lui confère un lien avec la localisation temporelle. Si le test, avec sa condition permet de montrer le caractère ponctuel des procès d'ACHÈVEMENT, il entraîne également d'autres spécificités en fonction du type de verbe :

¹⁰⁰ « Depuis *x temps* » qui indique que la borne initiale du procès est antérieure au moment de référence (soit [borne initiale E]-R) n'est pas compatible avec le tiroir FS qui implique que la borne initiale du procès soit ultérieure au moment de référence (soit R-[borne initiale E]).

- (17a) [#]*Il marche à 17 heures*
 (17b) [#]*Il déteste le pouvoir à 17 heures*
 (17c) *Il arrive au sommet à 17 heures*
 (17d) [#]*Il traverse la route à 17 heures*

Dans tous ces exemples le complément n'a qu'une valeur de focalisation sur une partie du procès. Cette focalisation peut-être ambiguë dans l'exemple (17a) car elle peut aussi bien indiquer la borne initiale du procès qu'un moment de son déroulement. Dans l'exemple (17b) ce complément fixe les bornes temporelles du procès d'état, qui a dans ce cas une durée ponctuelle. Dans l'exemple (17d), on peut se demander si c'est la totalité du procès qui est focalisé ou simplement un moment de son déroulement, ce qui est dû à la double valeur des verbes d'accomplissement qui ont une composante durative et une composante téléique.

Enfin, le dernier complément sur lequel nous nous arrêtons est « de *x heure* à *x heure* ». Comme pour « à *x heure* », l'information temporelle « *x heure* » n'exprime pas une quantité, mais une localisation. Cet intervalle ouvre un intervalle temporel qui saisit une partie du procès dans son déroulement. Les deux bornes de cet intervalle sont concomitantes aux bornes de l'intervalle R, la relation établie entre ce complément et le procès est une relation entre E et R, R étant inclus dans E. Il saisit le procès dans son déroulement et se rapproche d'une valeur aspectuelle imperfective propre à la flexion. Il est donc difficilement compatible avec les verbes d'ACHÈVEMENT.

3.2 La notion de valence : l'agentivité, les compléments d'objet

3.2.1 La transitivité et l'instabilité de la valeur aspectuelle des procès

La valence est traditionnellement considérée comme traitant de la complémentation verbale. Ce terme est dû à Tesnière (1959) qui l'emprunte au vocabulaire de la chimie. Le verbe est considéré comme le noyau qui va entretenir des relations avec ses éléments périphériques, sujets et compléments. Dans la théorie de la valence, la valeur du verbe est déterminée par les éléments qui gravitent autour :

« en classant les constructions verbales, on classe du même coup de grands types de significations transportées par les lexèmes verbaux. » (Blanche-Benveniste, 2002 : 48).

Le sujet verbal est un argument obligatoire du verbe (sauf de rares exceptions), il ne sera pas abordé dans ce point. Seule sa nature agentive ou non-agentive pourra concourir à une interaction aspectuelle avec le MDP véhiculé par le verbe. Par contre, le nombre de compléments du verbe va entraîner des ambiguïtés sur le statut aspectuel du type de verbe. L'opposition grammaticale de base qui détermine le nombre de places en position d'arguments qu'ouvre un verbe repose sur la notion de transitivité. Un lexème verbal peut être intransitif (sans complément), transitif direct (avec un complément d'objet direct), transitif indirect (muni d'un complément d'objet indirect), transitif à deux compléments, transitif à trois compléments, ou il peut être transitif et se trouver en emploi intransitif. Dans ce dernier cas, soit les sens sont complètement distincts (*son cœur bat* « être animé de mouvements répétés » vs *il bat les cartes* « mélanger »), soit le verbe dans l'emploi intransitif a une valeur aspectuelle bien spécifique qualifiée d'*habitude* dans la « Grammaire méthodique du français » (*il boit* signifie « il est alcoolique »). Ce dernier cas va être l'objet principal de notre point.

Les verbes uniquement intransitifs sont peu nombreux et on trouve facilement des exemples de ces verbes en emploi transitif. Parmi ceux-ci, on peut reprendre *ronfler, tousser, éternuer, agoniser, boursicoter, jeûner, ...* Si on utilise le test avec « en *x temps* » qui permet de distinguer les verbes ayant une borne finale intrinsèque de ceux qui n'en ont pas, on peut remarquer concernant leur valeur aspectuelle qu'aucun d'eux ne possède intrinsèquement une borne finale, les verbes intransitifs ne sont pas téléiques comme le montrent les tests avec le complément « en *x temps* » ci-dessous :

- (13a) ?*Il ronfle* en 5 minutes
 (13b) ?*Il tousse* en 5 minutes
 (13c) ?*Il éternue* en 5 minutes
 (13d) ?*Il boursicote* en 5 minutes
 (13e) ?*Il jeûne* en 5 minutes
 (13f) ?*Il agonise* en 5 minutes

Les verbes qui peuvent à la fois être considérés comme des verbes intransitifs et transitifs font pour l'essentiel partie de la classe des verbes d'ACTIVITÉ de Vendler, ils ne sont pas téléiques non plus quand ils sont utilisés en emploi intransitif, on peut citer par exemple *chanter, boire, conduire, fumer, courir*¹⁰¹... On peut ajouter que dans cet emploi, ils peuvent avoir deux sens aspectuels, soit il signifient l'habitude et dans ce cas ils appartiennent à la catégorie des verbes d'ÉTAT (désignant une propriété), soit ils ont une valeur purement de verbe d'ACTIVITÉ. Pour montrer cette distinction, on peut utiliser les tests avec la périphrase verbal « être en train de » qui marque l'incompatibilité sémantique avec une valeur aspectuelle d'ÉTAT, et le test avec « pendant *x temps* » qui est compatible avec les verbes d'ACTIVITÉ, et le test « en *x temps* » qui est incompatible avec les verbes d'ACTIVITÉ.

STATIF (intransitif)	ACTIVITÉ (intransitif)
<i>Il chante</i> signifie « il est chanteur » (≠ <i>Il est en train de chanter</i>)	<i>Il chante pendant une heure</i> * <i>Il chante en une heure</i>
<i>Il boit</i> signifie « il est buveur » (≠ <i>Il est en train de boire</i>)	<i>Il boit pendant une heure</i> * <i>Il boit en une heure</i>
<i>Il conduit</i> signifie « il sait conduire » (≠ <i>Il est en train de conduire</i>)	<i>Il conduit pendant une heure</i> * <i>Il conduit en une heure</i>
<i>Il fume</i> signifie « il est fumeur » (≠ <i>Il est en train de fumer</i>)	<i>Il fume pendant une heure</i> * <i>Il fume en une heure</i>
<i>Il court</i> signifie « il est un coureur » (≠ <i>Il est en train de courir</i>)	<i>Il court pendant une heure</i> * <i>Il court en une heure</i>
<i>Il écrit</i> signifie « il est écrivain » (≠ <i>Il est en train d'écrire</i>)	<i>Il écrit pendant une heure</i> * <i>Il écrit en une heure</i>

Tableau 27 – Verbes intransitifs et l'ambiguïté STATIF-ACTIVITÉ.

Cette double valeur aspectuelle des verbes transitifs entraîne un autre problème qui porte sur le passage de la valeur intransitive à la valeur transitive. La valeur transitive des verbes est liée à la valeur des verbes d'ACTIVITÉ. C'est à partir de ce sens qu'un complément d'objet direct va venir modifier la valeur argumentale du verbe. Et, selon la nature du complément d'objet et le sens du verbe, le procès va accepter ou non le test de la téléicité et le test avec « pendant *x temps* » de l'homogénéité.

¹⁰¹ *Manger* n'a pas de valeur stative ou d'habitude, une propriété « être mangeur » est peut probable pragmatiquement. On peut trouver des exemples signifiant « être un gros mangeur » : *Qu'est-ce qu'il mange Michel ! Comment il fait pour rester aussi mince ?*

ACTIVITÉ (intransitif)	Transitif (+pendant x temps)	Transitif (+en x temps)
<i>Il chante pendant une heure</i>	<i>Il chante une chanson pendant une heure</i>	<i>Il chante une chanson en une heure</i>
<i>Il boit pendant une heure</i>	<i>Il boit un verre pendant une heure</i>	<i>Il boit un verre en une heure</i>
<i>Il conduit pendant une heure</i>	<i>Il conduit une voiture pendant une heure</i>	<i>?Il conduit une voiture en une heure</i>
<i>Il fume pendant une heure</i>	<i>Il fume un cigare pendant une heure</i>	<i>Il fume un cigare en une heure</i>
<i>Il court pendant une heure</i>	<i>?#Il court un 100m pendant une heure</i>	<i>Il court un 100m en une heure</i>
<i>Il écrit pendant une heure</i>	<i>Il écrit une lettre pendant une heure</i>	<i>Il écrit une lettre en une heure</i>

Tableau 28 – Verbes intransitifs-transitifs et l’ambiguïté ACTIVITÉ-ACCOMPLISSEMENT.

Le problème principal soulevé ici concerne donc la double valeur d’ACTIVITÉ et d’ACCOMPLISSEMENT de ces verbes puisqu’ils sont compatibles avec les deux tests. Seul *?#Il court un 100m pendant une heure* est incompatible avec « pendant x temps ». Et, *?il conduit une voiture en une heure* n’est pas compatible avec « en x temps ». Dans le cas de *courir*, le complément à lui seul modifie la valeur aspectuelle du verbe, le faisant passer d’un verbe d’ACTIVITÉ intransitif à un verbe d’ACCOMPLISSEMENT transitif. Dans le cas de *conduire*, la structure du verbe est plus complexe, car pour qu’il y ait compatibilité avec « en x temps », il faut que le sens et la structure du verbe se modifient passant d’un verbe purement d’ACTIVITÉ ouvrant deux places d’arguments (« X conduire quelque chose »), à un verbe de déplacement ayant une valeur d’ACCOMPLISSEMENT avec trois places d’arguments (« X conduire quelqu’un quelque part »). Dans tous les autres cas, la distinction transitif vs intransitif ne semble pas jouer un rôle essentiel dans la valeur aspectuel du lexème.

On peut tout de même souligner que le complément introduit une délimitation spatio-temporelle. Il crée un point de visé qui permet de délimiter temporellement la valeur du verbe. Ce point de visé consiste, dans les verbes à valeur de déplacement dans l’espace, en une distance temporelle au delà de laquelle le procès est conçu comme achevé, c’est le cas pour *courir*, qui est délimité spatialement par la distance de la course. Ou bien, ce point de visé peut être fixé lorsque l’argument exprimant le lieu est précisé, c’est le cas de *conduire* dans son sens de déplacement. Dans *Il conduit Pierre à Paris*, l’action « conduire Pierre » est délimitée intrinsèquement pas la localisation « Paris », le procès ne peut pas se dérouler au-delà de ce lieu et il n’a pas atteint sa réalisation tant que l’objet de la localisation n’a pas été atteint d’où l’incompatibilité avec « pendant x temps » : **Il conduit Pierre à Paris pendant trois heures*. En ce qui concerne les autres procès mentionnés, la structure spatiale de chaque objet est également définie et possède un début et une fin, *une chanson* possède une délimitation qui va du premier mot au dernier mot, *un verre*, *un cigare*, *une lettre* possèdent également une délimitation physique. Le fait que ces procès soient également compatibles avec « pendant x temps » est dû à la nature homogène de l’objet.

3.2.2 Le rôle du complément dans la détermination du mode de procès, l’exemple du verbe *traverser*¹⁰².

Tout verbe, en tant qu’élément central de l’expression du procès, possède (soit de façon prototypique, soit en terme de potentialité) un sens aspectuel. Le contexte, qu’il soit prédicatif ou phrastique, peut entraîner une modification du sens aspectuel primaire ou simple du verbe. Le problème de la variabilité des valeurs en discours de ces catégories aspectuelles peut être illustré à l’aide de plusieurs exemples, et plusieurs facteurs sont appelés à expliquer cette variabilité. Les facteurs principaux sont l’agentivité, la transitivité (*manger* vs *manger le gâteau*) et la quantification appliquée aux arguments du verbe (*manger le gâteau* vs *manger du gâteau*), la nature de l’objet (*donner un conseil* vs *donner un bout de pain*), la spécification

¹⁰² Ce point a été l’objet d’une présentation et d’un article en collaboration avec Sébastien Haton.

spatiale (*courir, courir un 100m, monter les bagages, monter l'échelle*). Cette modification de la valeur aspectuelle du verbe en fonction du contexte peut-être analysée en termes de combinaisons de valeurs aspectuelles ou selon une analyse prédicative ou phrastique. L'analyse prédicative est, elle aussi, au niveau aspectuel, prototypique car le co-texte modifie ces valeurs. Tandis que l'analyse phrastique n'étudie plus les procès mais les événements ou les situations. Ci-dessous nous allons examiner une construction particulière de la valeur aspectuelle en relation avec une spécification spatiale, afin de montrer que la valeur aspectuelle d'un procès est le résultat d'un calcul sémantique entre les unités lexicales et les unités notionnelles.

Le verbe *traverser* est régulièrement considéré comme un verbe d'ACCOMPLISSEMENT sur la base d'une analyse prédicative (*traverser la rue*) basée sur une définition de ce verbe mêlant les dimensions temporelles et spatiales du bornage et du mouvement. Il est généralement paraphrasé par « passer d'un côté à l'autre côté de x » (Muller & Sarda 1998 : 133) et dans ce cadre il implique donc une dimension directionnelle (mouvement) et une dimension de localisation (bornage). Lorsque *traverser* apparaît comme exemple prototypique d'une classe aspectuelle, il y entre toujours sous la forme prédicative *traverser la rue* (cf. par exemple Récanati & Récanati 1999 : 167) et dans ce cadre, il est considéré comme un verbe d'ACCOMPLISSEMENT sur la base de la compatibilité avec « en *x temps* » et de l'incompatibilité avec « pendant *x temps* ». Au niveau lexical, les linguistes le considèrent également comme un verbe télique et transitionnel, donc d'ACCOMPLISSEMENT, en considérant que le sujet qui traverse dépasse l'objet traversé (Sarda & Muller 1998 : figure 6 p.144) ou Victorri (1997 : 6). Pourtant, dès la consultation des données lexicographiques, nous pouvons dégager quatre classes sémantiques pour ce verbe, lesquelles renvoient à de multiples valeurs aspectuelles. Ces différentes dimensions aspectuelles et spatiales sont liées intrinsèquement à la structure prédicative (cf. l'article de *traverser* dans le TLF par exemple) :

i) parcours spatial (dynamique, statif ou absolu)

(1a) *Ils traversèrent la rue Soufflot devant le commissariat du XVe arrondissement.* (LAINÉ Pascal /La Dentellière/1974)

(1b) *La route traversait le Marais en une ligne droite qui le coupait à perte de vue.* (R876/ GRACQ Julien /La Presqu'île/1970)

(1c) *Le mur d'en face était traversé par une profonde lézarde.* (SABATIER Robert /David et Olivier/1985)

ii) transpercée (dynamique ou statif)

(2a) *Le général Espagne reçoit une balle de mitraille en pleine poitrine, qui traverse la cuirasse.* (RAMBAUD Patrick /La Bataille/1997)

(2b) *Regardez à mon oreille, dit le muletier, une grande boucle en or fin lui traversait l'oreille.* (SAND.G)

iii) parcours temporel (statif au sens spatial et dynamique au sens temporel)

(3a) *Philippe sentait maintenant une rage froide monter en lui. Avoir traversé les sept ans de guerre sans être pratiquement inquiété ni par les uns ni par les autres* (DROIT M.)

iv) métaphore de la pensée (associé au sens de *transpercée*).

(4) *C'est alors que son esprit fut brusquement traversé par une idée, une image.* (CHANDERNAGOR F.)

Pour déterminer si le verbe *traverser* est intrinsèquement un verbe d'ACCOMPLISSEMENT lié à la composante téléique¹⁰³, et si c'est uniquement le contexte qui modifie sa structure aspectuelle, nous devons tout d'abord distinguer les notions de bornage et de mouvement qui sont fortement intriquées au niveau spatio-temporel.

- Admettons que *l'objet en mouvement* est non pertinent dans l'analyse. La pertinence du mouvement est reportée sur le sujet, et éventuellement sur l'observateur (ou sur l'observation)
- Le sujet est borné en soi mais son bornage n'est pas initialement pertinent dans l'analyse aspectuelle du prédicat. L'objet porte les marques de bornage saillantes dans le procès.

Il en ressort que :

- Le MOUVEMENT est un trait propre au sujet
- Le BORNAGE est une valeur propre à l'objet

Au niveau spatial, l'objet est toujours délimité. Par contre au niveau aspectuel, l'événement, c'est-à-dire le parcours effectué, est toujours contraint mais pas forcément par les bornes de l'objet. En effet, les dimensions aspectuelles du changement et de l'aboutissement (téléicité) ne correspondent pas toujours à la dimension spatiale de l'objet traversé. Comme nous pouvons le remarquer à partir de ces représentations ontologiques de *traverser* :

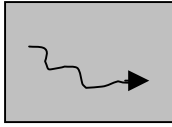
(5) *Ils traversèrent la rue*



(6) *La protection des militaires américains et français qui avait permis aux manifestants de traverser pendant quatre heures sans incidents Port-au-Prince s'est révélée totalement inopérante pour empêcher l'éruption de tirs lors de la dislocation de la manifestation sur le champs de mars, face au palais présidentiel.* (dépêche AFP 7 mars 2004)

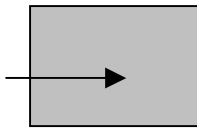
¹⁰³ Par téléicité, nous entendons : le procès doit atteindre sa borne de droite pour être dit réalisé. Ce trait doit appartenir à la dimension processuelle impliquée par le lexème verbal (cf. C5)

(7) *Il traverse de biais la salle où l'on dînait, il n'atteignit qu'en zigzaguant le grand fauteuil de paille qui faisait face à celui de la Comtesse, au bout de la table.* (CHANDERNAGOR Françoise /L'Enfant des Lumières/ 1995)



De l'intérieur à l'intérieur

(8) *Véronique traversait le terrain vague où étaient garées les voitures. Elle ouvrit la portière de notre vieille Porsche achetée d'occasion l'an passé, et se glissa à l'intérieur.* (AVENTIN Christine /Le Coeur en poche/1988)



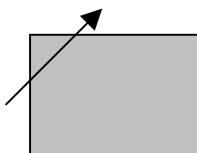
De l'extérieur à l'intérieur

(9) *Il sort brusquement [de la maison], traverse le village, et va déambuler dans la campagne où les paysans rient de lui.* (CABANIS José /Les Jeux de la nuit/1964)



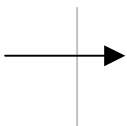
De l'intérieur vers l'extérieur

(10) *Ils traversèrent une partie de la cour, puis montèrent au premier étage de la caserne.* (CLAVEL Bernard /Le Coeur des vivants/1964)



De l'extérieur vers l'extérieur par un angle

(11) *Le général Espagne reçoit une balle qui traverse la cuirasse.*



Transpercée

La paraphrase de Muller & Sarda est partiellement vraie puisque dans ces exemples, beaucoup n'impliquent pas le passage d'un côté à l'autre côté de x . Ainsi, si toute traversée implique le passage d'un point A vers un point B, ce mouvement n'est pas structuré par l'espace traversé. Au niveau aspectuel, afin de déterminer si la télicité est intrinsèque au lexème verbal ou dépend du cotexte nous nous appuyons sur le test *en/pendant* développé dans la partie précédente tout en nous référant aux 4 classes aspectuelles de Vendler.

Observons deux exemples que nous avons construits à partir d'exemples du corpus Frantext du verbe *traverser* :

(12) *Il traverse la rue*

(13) *Il traverse un pays*

(12a) *Il traverse la rue en quelques minutes* (implique *x* est d'un côté de la rue et présuppose que *x* est de l'autre côté de la rue)

(12b) *Il traverse la route pendant quelques minutes* (pas d'implications, pas de présuppositions)

(13a) *Il traverse un pays en quelques jours* (implique que *x* est d'un côté de la France et présuppose que *x* est de l'autre côté de la France)

(13b) *Il traverse un pays pendant quelques jours* (pas d'implication, pas de présupposition)

Le test de (in)compatibilité « en *x temps* » vs « pendant *x temps* » ne fonctionne pas, *traverser* peut-être perçu comme un verbe d'ACCOMPLISSEMENT ou d'ACTIVITÉ, seul le contexte élargi permet de rendre compte du bornage. Mais les deux sens de *traverser* avec *en* et *pendant* demandent deux orientations spatiales différentes. En effet, (12a) se situe dans un espace unidimensionnel et (12b) dans un espace bidimensionnel. Il en est de même pour (13a) et (13b). Les lectures bidimensionnelles et unidimensionnelles de l'espace ne sont pas fixes, elles dépendent du contexte énonciatif comme nous l'avons vu avec les exemples ci-dessus. Mais l'objet traversé implique un sens prototypique qui est (12a) dans l'exemple (12) et (13b) dans l'exemple (13). Dans (12a) la lecture (prototypique) du procès est l'ACCOMPLISSEMENT nous pouvons considérer que la valeur intrinsèquement télique du prédicat est fonction du franchissement des bornes externes de l'objet qui sont identiques aux bornes de localisations. Quant à (13b) la lecture (prototypique) est : l'ACTIVITÉ, *traverser* implique un parcours dans l'« objet traversé », les bornes de localisation sont relatives aux bornes temporelles extrinsèques.

Ainsi, nous avons deux types de processus aspectuel exprimé par le verbe *traverser* et qui dépendent du type de complément d'objet :

- Ceux dont l'intervalle temporel dépend de l'intervalle spatial uni-dimensionnel, l'événement pour être dit réalisé doit absolument atteindre les bornes externes de la cible (lectures privilégiées : « route », « rue », « rivière »)
- Ceux dont l'intervalle temporel fixe des limites au sein desquelles se situe la traversée (« maison », « pays », « village », « ville »), le verbe *traverser* dans ce cas est limité par des bornes internes de la cible. La traversée n'a pas besoin d'atteindre un point culminant pour être effectuée, la structure de l'espace est bi-dimensionnelle.

Nous avons voulu montrer que le verbe *traverser* pour être télique, doit réunir une condition essentielle : que les bornes de localisations et les bornes de l'objet soient identiques. En effet, si ce n'est pas le cas, le verbe *traverser* est un verbe d'ACTIVITÉ même s'il possède des bornes de localisation. C'est cette confusion entre bornes de localisation et bornes de l'objet, qui conduit les aspecto-lexicologues à considérer le verbe *traverser* lexicalement comme un verbe télique.

A partir de cet exemple nous avons montré que :

- 1) Le sens lexical et la valeur lexicale de la complémentation agissent sur le mode de procès véhiculé par le lexème verbal (en plus de ces deux aspects nous trouvons des aspects statifs et d'ACHÈVEMENTS¹⁰⁴)
- 2) Le niveau d'analyse prédicatif n'est pas plus fiable que le niveau lexical pour catégoriser les modes de procès, au contraire, il favorise les ambiguïtés en supprimant un niveau d'analyse.

L'objectif va donc être de montrer pour quelles raisons l'aspect lexical du verbe se modifie. Une des raisons serait de dire que l'aspect lexical se situe au niveau de l'événement exprimé. Dans ce cadre il serait vain de chercher un élément morphologique exprimant particulièrement tel ou tel aspect ainsi que des combinatoires en partant du verbe pour aller jusqu'aux éléments périphériques, puisque l'événement est susceptible de dépendre de la parole et non de la langue. Dans les chapitres suivant nous montrerons au contraire que la valeur lexicale du verbe est essentielle dans la détermination de l'aspect.

3.2.3 Le rôle de l'agent et du sujet dans la détermination de la catégorie aspectuelle.

L'agentivité est définie par François comme « le contrôle par un animé du procès (que l'aboutissement soit conforme ou non à la représentation que cet animé s'en faisait initialement) ». Evans C.O. (1967), montre que l'agent joue un rôle dans la distinction des MDP. Le sujet joue le rôle d'agent dans certains types de prédications selon François, principalement les prédications d'ACTIVITÉ et d'ACCOMPLISSEMENT. Si on considère, ce facteur comme un trait spécifique permettant de distinguer différentes catégories aspectuelles, nous pouvons indiquer que l'agentivité permet de distinguer les ACTIVITÉS des ÉTATS et les ACHÈVEMENTS des ACCOMPLISSEMENTS.

Nous allons présenter quelques exemples où malgré l'utilisation d'un même verbe, l'aspect n'est pas identique :

- (1a) *La pluie tombe* (ACTIVITÉ)
 (1b) *L'enfant tombe* (ACCOMPLISSEMENT)

Cet exemple est souvent cité, (voir Fuchs 1991), mais il apparaît difficile d'effectuer une systématisation de ce critère sur le simple critère d'agentivité. Dans l'exemple *Le soleil tombe*, *tomber* est à considérer comme un verbe d'ACCOMPLISSEMENT. Le critère de pluralité du sujet semble au contraire plus pertinent *la pluie* étant nom massif, c'est la pluralité qui entraîne le caractère d'ACTIVITÉ de ce verbe, en en faisant une activité régulière, par opposition à *La goutte d'eau tombe*. Ce qui peut être également facteur d'ambiguïté c'est le

¹⁰⁴ Les emplois statifs :

(17) *La route traverse la ville*

(18) *Les pyramides traversent les siècles* (plus ambigu car il y a déplacement du sujet dans le temps)

Les emplois ponctuels :

(19) *Son esprit fut brusquement traversé par une idée.*

(l'espace traversé étant indélimité et indélimitable, seul le test du changement permet de définir ses propriétés sémantiques, le changement est clair puisque ces verbes impliquent qu' « avant la traversée, l'idée n'était pas là » et qu' « après la traversée, elle est là ». Les adverbes juxtaposés au prédicat sont des indices de l'immédiateté de la situation).

sens lexical de *tomber*, car dans *L'enfant tombe dans un trou sans fond*, rien ne borne l'action. Le manque de contexte dans cet exemple empêche de considérer *l'enfant tombe* comme un prédicat télique. Par ailleurs, dans *L'enfant tombe* et *La pluie tombe*, nous pouvons nous demander si le verbe *tomber* est identique dans les deux cas, car *tomber* équivaut à « chuter » dans le sens exemplifié en (1b), mais pas dans le sens exemplifié en (1a), les exemples (2) ci-dessous le montrent :

- (2a) *L'enfant tombe. Il a chuté de plusieurs mètres.*
- (2b) *La pluie tombe. ? Elle a chuté de plusieurs mètres.*

Dans certains exemples, la distinction aspectuelle relative à un procès agentif ou non, modifie la phase visée du procès. Ainsi dans les exemples de Fradin (1988 : 101) ci-dessous, la phrase (3b) non-agentive exprime en fait l'*état résultatif* du procès *rassembler* de (3a), on pourrait donc souligner que dans ce cadre, le critère de non-agentivité entraîne une focalisation sur la phase résultative du procès :

- (3a) *Le conservateur a rassemblé les meilleures toiles dans cette galerie.* (+agentif => ACCOMPLISSEMENT)
- (3b) *Cette galerie rassemble les meilleures toiles.* (-agentif => ÉTAT)

Il en est de même pour des exemples (4) et (5) ci-dessous :

- (4a) *Pierre pend son manteau au clou*
- (4b) *Le manteau pend au clou*
- (5a) *Pierre mesure sa clôture*
- (5b) *La clôture mesure un mètre*

Le critère de l'agentivité est également utilisé dans la typologie prédicative de François (1989) pour distinguer différents types de prédicats.

- (6a) *L'inflation réduit les bénéfices des actionnaires* (-agentif => ÉTAT)
- (6b) *Paul réduit les bénéfices des actionnaires* (+agentif => ACCOMPLISSEMENT)

- (7a) *Le vent arrache les tuiles du toit* (-agentif => ÉTAT)
- (7b) *Paul arrache les tuiles du toit* (+agentif => ACTIVITÉ)

Dans tous ces exemples, l'actualisation est complexe car elle peut entraîner deux types d'interprétation. En (6a), l'interprétation stative est liée à une lecture de vérité générale. Une autre lecture active est possible qui suppose une période pendant laquelle « il y a une inflation » et que « cette inflation réduit (on pourrait ajouter « de jour en jour ») les bénéfices des actionnaires ». Dans ce cadre, *réduire* n'est pas « statif », on peut utiliser « être en train de » sans problèmes, et cette périphrase décrira le verbe en déroulement et non la phase préparatoire d'un procès *réduire*. L'interprétation est identique avec (7a).

- (8a) *Jean court*
- (8b) *La rumeur court*

Enfin, dans ce dernier exemple, la distinction aspectuelle entre les verbes est liée à une distinction lexicale, *courir* dans le sens (8b) est utilisé dans un sens métaphorique, et l'agent

peut être récupéré, il s'agit d'un sujet pluriel désignant « des individus (ou les médias) qui font courir la rumeur ».

Dans ces analyses, c'est le caractère agentif du sujet que nous avons pris en compte, d'autres auteurs considèrent que la nature du sujet syntaxique suffit à modifier la valeur aspectuelle du verbe. La différence concerne principalement l'opposition MDP d'ACTIVITÉ vs MDP d'ACCOMPLISSEMENT, lorsque le sujet est massif ou comptable, comme dans les exemples ci-dessous :

(9a) *De l'eau a coulé* pendant /*en deux heures

(9b) *Trois litres d'eau ont coulé* ?pendant /en deux heures

La pluralité peut également modifier la structure aspectuelle de certains verbes d'achèvement :

(10a) *La bombe explose*

(10b) *Les bombes explosent*

Mais dans ces exemples, ce n'est pas la valeur du MDP qui est modifiée, mais il y a une opération de dilatation du procès qui permet de rendre compte de multiples actions d'ACHÈVEMENT, le procès global ayant une valeur itérative de durée non-bornée. Le sujet multiple entraîne une multiplicité des procès qui opère le passage de la qualification temporelle à la quantification temporelle, on ne peut donc plus parler ici de modification du MDP.

4 BILAN

Dans ce chapitre, nous venons de voir que le verbe véhicule intrinsèquement une valeur aspectuelle, puisqu'il implique de la temporalité processuelle. Nous avons, par ailleurs défini la structure processuelle de la catégorie verbe qui implique les deux dimensions temporelles et actionnelles, ce qui permet de rendre compte de manière unifiée et non-contradictoire de la notion de procès. Ensuite, nous avons également montré que d'autres éléments périphériques aux verbes avaient des valeurs qualificationnelles, aspectuelles, qui entrent en interaction avec la valeur du verbe. La flexion verbale par exemple, sélectionne une partie du procès, mais fixe également des bornes temporelles au procès. Les périphrases verbales, lorsqu'elles sont compatibles avec les verbes, sélectionnent également une partie de la structure du procès exprimé par le verbe, mais en fonction des verbes, la partie sélectionnée ne sera pas toujours identique. Enfin, sur le plan de la structure sémantico-lexicale du verbe, le type de complément et les compléments qui peuvent entrer dans la structure valancielles du verbe, auront des rôles différents en fonction du sens du verbe. Des compléments spatiaux peuvent indiquer ou ne pas indiquer des bornes actionnelles. Tous ces éléments qui gravitent autour du verbe jouent sur les deux processus actionnels et temporels exprimés par le verbe, et leur influence sur le procès va dépendre du type de verbe. Dans le chapitre 1, nous avons discuté de l'opposition grammaire vs lexicale et nous avons conclu que les éléments formels pouvaient véhiculer sur le plan notionnel à la fois une valeur lexicale et une valeur grammaticale. Ici, c'est le cas typique de la catégorie verbe qui possède des valeurs lexicales et grammaticales, ces deux paramètres vont entrer en interaction avec les valeurs lexicales et grammaticales portées par les éléments du contexte, qu'il s'agisse de formes flexionnelles (tiroirs), semi-flexionnelles (périphrases verbales) ou argumentales (les compléments et circonstants du verbe).

Chapitre 4. Les modes de procès : typologies disponibles

Ce chapitre s'articule en trois parties. Dans la première partie, nous partons de la typologie de Vendler pour discuter des différentes représentations des typologies de MDP¹⁰⁵. Par représentations, nous entendons typologies arborescentes (ou algorithmes de décision), matrices, tableaux à double entrée, schémas topologiques. Ce passage par les typologies a pour but de montrer les critères pertinents de la description des procès et d'éprouver les tests linguistiques utilisés pour caractériser leur pertinence et les valeurs spécifiques des procès qu'ils permettent de révéler. Dans une seconde partie, nous étudierons les critères sémantiques de classification des verbes, du point de vue de leur pertinence classificatoire et de leurs combinatoires sur les plans lexical et discursif. Enfin, dans la troisième partie nous proposons une typologie combinatoire permettant de rendre compte des différents modes d'aspect sur le plan de la sémantique temporelle.

Pour pouvoir proposer une typologie du MDP, il faut pouvoir tout d'abord disposer d'une définition de son statut notionnel, puisqu'une catégorie c'est déjà une notion. Cette notion doit être établie en fonction du signifiant et du signifié du signe, sachant que le statut du signifiant et du signifié est différent selon que l'on s'attache au mot, au prédicat ou à la phrase. En prenant comme point de départ la typologie de Vendler, nous discuterons de la définition du MDP et nous montrerons quels traits et quels tests sont des critères pertinents pour la distinction de plusieurs classes aspectuelles. Nous voulons mettre au jour des critères de distinction « discrets » des classes aspectuelles liées aux verbes ou prédicats, tout en permettant la description du sens qualificationnel des structures aspectuelles en discours. Cette description aboutit à créer des fiches d'identité de la structure aspectuelle de quelques classes de verbes ainsi qu'une représentation de l'aspect sous la forme de chronogrammes.

1 OBJECTIF D'UNE TYPOLOGIE POUR LA DEFINITION DU MODE DE PROCÈS

1.1 La typologie de Vendler à la base d'une définition purement linguistique

1.1.1 Les classes Vendlériennes

La typologie de Vendler, exposée dans le chapitre 2 ci-dessus, aboutit à une distinction de quatre classes de verbes, qui sont : ÉTAT (*state*), ACHÈVEMENT (*achievement*), ACTIVITÉ (*activity*), ACCOMPLISSEMENT (*accomplishment*). Nous rappelons ici les principales propriétés de ces différentes classes¹⁰⁶.

Les verbes d'ÉTAT ne sont pas compatibles avec le tiroir temporel progressif correspondant à la périphrase verbale « être en train de » en français. Les procès qu'ils expriment peuvent s'étendre sur une période temporelle plus ou moins longue, ils sont compatibles avec des compléments temporels introduits par *pendant*. Ces verbes ne sont pas

¹⁰⁵ Rappelons que le MDP est la temporalité exprimé par le procès.

¹⁰⁶ Sur le plan typographique nous utiliserons le caractère petite majuscule d'imprimerie pour les différentes classes aspectuelles, comme effectué précédemment, et les traits sémantico-aspectuels seront mis entre « slashes ».

non plus compatibles avec les adverbes phrastiques *délibérément* ou *intentionnellement* (*deliberately, carefully*). Vendler donne une définition de cette catégorie sous la forme du contenu spatio-temporel du procès exprimé par le verbe sur une période temporelle donnée : « A loved somebody from t_1 to t_2 means that at any instant between t_1 and t_2 A loved that person. »¹⁰⁷ (1957 : 149). Ainsi, le procès est vrai à chaque moment de la période temporelle remplie par le procès d'ÉTAT ; ou sous une autre formulation, nous pouvons dire que le procès d'ÉTAT est homogène, car chaque partie du procès est égale à son ensemble. Dans la classe des verbes d'ÉTAT, nous pouvons trouver des verbes tels que : *avoir, posséder, désirer, vouloir quelque chose, détester, savoir, croire en quelque chose, aimer quelqu'un, dominer quelqu'un*.

Les verbes d'ACHÈVEMENT ne sont pas compatibles avec le tiroir temporel progressif. Les procès exprimés par les verbes d'ACHÈVEMENT ne peuvent pas s'étendre sur une période temporelle. Ils constituent un « single moment of time », ils sont compatibles avec des compléments temporels introduits par *à*, mais sont incompatibles avec des compléments temporels du type *de telle à telle période*. Les verbes d'ACHÈVEMENT sont également compatibles avec des compléments temporels introduits par *en*, ce qui signifie qu'ils ont un « climax », en d'autres termes, ils ont besoin d'atteindre un point culminant pour être dits réalisés, mais le procès exprimé par un verbe d'ACHÈVEMENT ne consiste qu'en ce climax. *Il atteint le sommet en une heure* ne signifie pas qu'il l'ait atteint à chaque moment de cette heure. Certains verbes d'ACHÈVEMENT ne sont pas compatibles avec les adverbes phrastiques *délibérément* et *intentionnellement*. La définition de Vendler des verbes d'ACHÈVEMENT insiste sur le fait que le procès d'ACHÈVEMENT n'est qu'un moment, même si l'espace temporel dans lequel il s'insère est plus long : « A won a race between t_1 and t_2 means that the time instant at which A won that race is between t_1 and t_2 . »¹⁰⁸ (1957 : 149). Les verbes d'ACHÈVEMENT désignent donc un procès instantané (*partir, trouver, reconnaître quelqu'un, réaliser, identifier, perdre ou trouver un objet, gagner la course, arriver au sommet, prendre l'avion, traverser la frontière, démarrer, s'arrêter, naître*), ils ne peuvent donc pas être complétés par une notion de durée, ni comporter une notion d'homogénéité. Certains verbes d'ACHÈVEMENT produisent un changement ou un résultat tout comme les verbes d'ACCOMPLISSEMENT.

Les verbes d'ACTIVITÉ sont compatibles avec le progressif. Ils sont compatibles avec des compléments de temps introduits par *pendant* et ils ne sont pas compatibles avec les compléments de temps introduits par *en*. Ils n'ont pas de climax, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas besoin d'atteindre un point culminant pour être dits réalisés, le procès exprimé par un verbe d'ACTIVITÉ est vrai à chaque moment du déroulement de ce procès sur une période temporelle. La définition que donne Vendler de la classe ACTIVITÉ considère que chaque période temporelle dans laquelle se déroule le procès est équivalente à l'ensemble du procès, on retrouve le critère d'homogénéité : « A was running at time t means that time instant t is on a time stretch throughout which A was running. »¹⁰⁹ Parmi les verbes d'ACTIVITÉ, nous pouvons citer : *courir, marcher, nager, tirer, pousser un chariot*.

Les verbes d'ACCOMPLISSEMENT sont compatibles avec le progressif. Ils sont compatibles avec des compléments de temps introduits par *en* et ils ne sont pas compatibles

¹⁰⁷ « A a aimé quelqu'un entre t_1 et t_2 signifie qu'à tous les instants compris entre t_1 et t_2 , A a aimé cette personne »

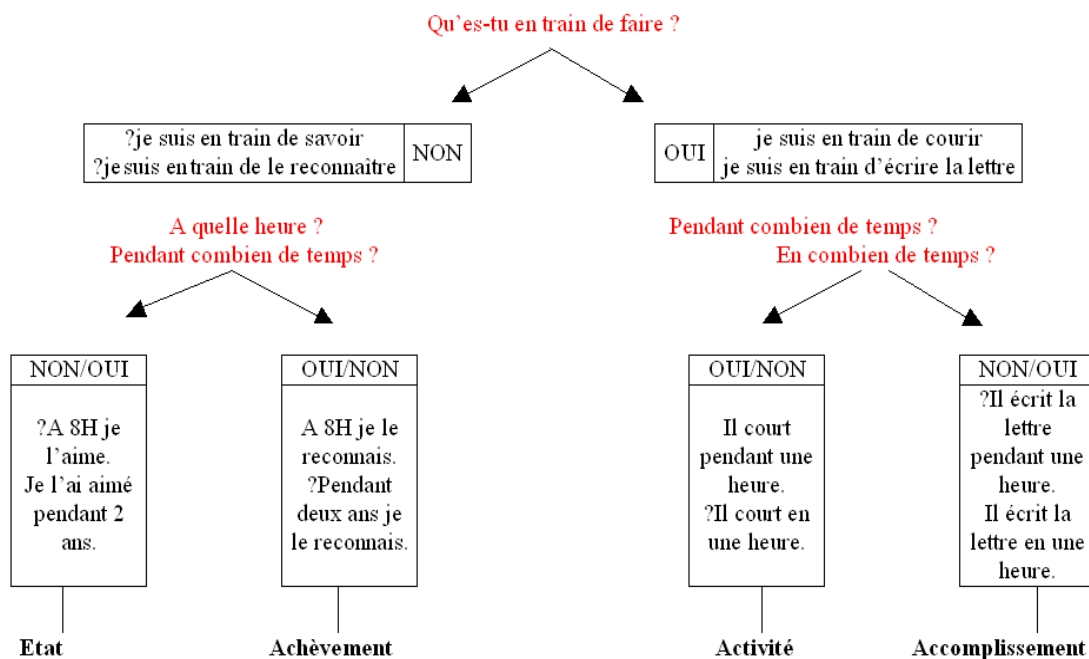
¹⁰⁸ « A a gagné une course entre t_1 et t_2 signifie que l'instant où A gagne la course est compris entre t_1 et t_2 . »

¹⁰⁹ « A était en train de courir au moment t signifie que t est une période temporelle au sein de laquelle A est en train de courir. »

avec les compléments de temps introduits par *pendant*. Ils ont un climax, le procès exprimé par un verbe d'ACCOMPLISSEMENT est vrai à partir du moment où il a atteint le point final de son déroulement sur une période temporelle. Dans l'exemple, *il a écrit cette lettre en une heure*, c'est seulement à partir du moment où « il a terminé d'écrire cette lettre » que l'on pourra dire qu'à chaque moment de cette heure « il a écrit cette lettre ». Ici, la définition de Vendler s'appuie sur le fait que chaque moment du procès exprimé par un verbe d'ACCOMPLISSEMENT est une partie de la réalisation de ce procès : « A was drawing a circle at t means that t is on the time stretch in which A drew the circle. »¹¹⁰ (1957 : 149). Les prédicats tels que *dessiner un cercle, courir un mile, peindre un tableau, construire une maison, écrire ou lire une nouvelle, faire un sermon, jouer une partie d'échec, devenir quelque chose ou quelqu'un*, sont des prédicats d'ACCOMPLISSEMENT, ce sont des prédicats qui expriment un procès ayant une certaine durée et incluant un changement ou un résultat. Il n'existe que peu de verbes purement d'ACCOMPLISSEMENT parmi ceux-ci nous pouvons citer *traverser et accoucher*.

1.1.2 Organisation hiérarchique sur la base de tests des classes aspectuelles et de leur contenu sémantique

La représentation arborescente, sous la forme d'un arbre algorithmique, rend compte de la démarche de Vendler qui commence sa description des catégories temporo-verbales par le test du progressif. Ce test lui permet de distinguer deux catégories de verbes. Ensuite d'autres questions permettent d'affiner chaque catégorie :



Cette typologie, ou cet algorithme décisionnel permet de distinguer chaque catégorie et d'établir deux groupes de verbes distincts. Mais les tests ne permettent pas toujours d'identifier les caractéristiques spécifiques de chaque classe de verbe. Les deux niveaux de restriction des classes s'appuient sur des tests qui n'ont pas la même valeur : une question

¹¹⁰ « A était en train de dessiner un cercle au moment t signifie que t est la période temporelle dans laquelle A dessine un cercle. »

pour le premier niveau de restriction et deux questions pour chaque étape du deuxième niveau.

Cette typologie repose au départ sur les propriétés spécifiques véhiculées par l'emploi du progressif. La représentation est d'une symétrie parfaite, mais elle ne rend pas compte des propriétés communes entre les classes. Les deux classes ACHÈVEMENT et ÉTAT sont rassemblées sur la base du test du progressif alors qu'elles n'ont en apparence aucune propriété ou plutôt aucune caractéristique sémantique en commun. En effet, le progressif implique un procès en déroulement, les verbes d'ÉTAT ne sont pas compatibles avec le progressif car le procès exprimé par ces verbes « est » ou « n'est pas » (*on sait* ou *on ne sait pas*), mais il ne peut pas « être en train d'être ». D'un autre côté, les verbes d'ACHÈVEMENT ne sont pas compatibles avec le progressif car le procès exprimé par ces verbes « a eu lieu » (*il est arrivé au sommet*) ou « n'a pas eu lieu » (*il n'est pas encore arrivé au sommet*), et ne peut pas « être en train d'avoir lieu ». Formellement, le progressif joue sur l'intervalle temporel ouvert par le procès, et en ce qui concerne les verbes d'ÉTAT on peut dire que l'intervalle temporel ouvert par un procès d'ÉTAT est déjà rempli, tandis que les verbes d'ACHÈVEMENT n'ont pas d'intervalle temporel, c'est pourquoi ces deux classes de verbes ne sont pas compatibles avec le progressif. En outre, les verbes d'ACCOMPLISSEMENT et d'ACTIVITÉ ont un intervalle temporel de déroulement, c'est pourquoi ils sont compatibles avec le progressif. Ainsi le progressif n'oppose pas les verbes ayant un intervalle à ceux qui n'en ont pas, mais il met en relief les différents types d'intervalles, et dans ce cadre, ACHÈVEMENT et ÉTAT ont des intervalles différents bien que tous deux soient incompatibles avec le progressif.

Ensuite, au deuxième niveau, deux questions permettent de distinguer chaque classe sur des propriétés s'excluant l'une de l'autre. En ce qui concerne l'opposition ÉTAT vs ACHÈVEMENT, les tests permettent de distinguer et de mettre en valeur les propriétés *durée* et *instantanéité*. En ce qui concerne l'opposition ACTIVITÉ et ACCOMPLISSEMENT, les tests permettent de mettre en valeur les oppositions entre les propriétés *télicité*¹¹¹ ou *hétérogénéité* et *homogénéité*. Les oppositions du deuxième niveau sont exclusives entre les classes.

Au premier niveau, on a clairement une distinction qui repose purement sur la base d'un test. Au deuxième niveau, les oppositions reposent sur des tests et les propriétés des verbes. Cette présentation algorithmique, qui suit la présentation discursive de Vendler permet de distinguer et de hiérarchiser les classes, en s'appuyant principalement sur des tests et secondairement sur les propriétés des verbes¹¹², que l'on peut appeler propriétés aspectuelles. Le test du progressif, central chez Vendler, va être le plus discuté. D'autres organisations hiérarchiques sont possibles car les ÉTATS et les ACTIVITÉS possèdent une propriété commune qui est l'homogénéité. Les ACCOMPLISSEMENTS et les ACHÈVEMENTS ont également une propriété commune qui est la télicité¹¹³. La plupart des classifications qui reposent uniquement sur les propriétés aspectuelles des verbes traitent de l'ensemble des propriétés de chaque verbe et les présentations ne sont plus hiérarchiques, mais compositionnelles, hormis la typologie de Mourelatos (1978).

¹¹¹ Nous utilisons ici le terme *télicité* dans le sens de *climax* tel qu'il est défini par Vendler.

¹¹² Vendler va par ailleurs analyser les propriétés des verbes sur l'ensemble des catégories en mettant en relation verbes d'ACHÈVEMENT et verbes d'ACCOMPLISSEMENT et verbes d'ACTIVITÉ et verbes d'ÉTAT.

¹¹³ Mais là encore subsistent des difficultés dans la relation entre le test et la propriété mise en valeur, le test de la proposition introduite par *en* montre deux propriétés : télique et hétérogène pour la classe des verbes d'ACCOMPLISSEMENT lorsqu'ils sont opposés aux verbes d'ACTIVITÉ. Mais pour qu'un procès soit hétérogène il doit posséder un intervalle, alors que la télicité ne l'exige pas. Ainsi le test avec *en* fonctionne avec les verbes d'ACHÈVEMENT mais ne peut pas rendre compte de leur caractère hétérogène puisque ces mêmes verbes n'ont pas d'intervalle.

Pour conclure, nous pouvons dire que les quatre classes de Vendler sont mises sur le même niveau, c'est-à-dire qu'elles sont toutes mises en opposition systématique sans qu'il n'existe de classe intermédiaire. Vendler définit les différents types de temporalité véhiculés par les verbes. A travers ses quatre classes et par sa démonstration, il montre que la temporalité véhiculée par les verbes n'oppose pas deux classes qui seraient les verbes d'état et d'action mais quatre classes. Les « tests » linguistiques qu'il utilise montrent sa volonté de décrire par la langue les notions véhiculées dans la langue, et non pas en appliquant des critères extra-linguistiques. Mais c'est justement la validité de ces tests qui va être mise en cause et les critères, ou plus particulièrement les caractéristiques spécifiques des verbes, qu'ils mettent en exergue. La typologie de Vendler rassemble tous les éléments qui vont être discutés, enrichis et remodelés par les typologues de l'aspect. Il s'agit des tests, des différentes classes de verbes, de la hiérarchie des classes de verbes et des traits. Les typologies des procès sont nombreuses et ont toutes pour même objectif de définir une partie de la temporalité véhiculée par le lexème verbal et que nous avons appelée dans le premier chapitre la qualification temporelle.

Plusieurs schémas classificatoires différents peuvent être déduits de cette classification. Vendler semblait opter dans son mode de raisonnement pour une arborescence, où les différents types de procès sont le résultat d'une série d'opérations qui repose sur des tests éliminatoires. La classification peut être représentée sous la forme d'un algorithme classificatoire comme nous l'avons vu précédemment. Mourelatos (1978) a poursuivi l'étude des typologies aspectuelles lexicales sur le principe de la hiérarchisation des différentes catégories. Recanati et Récanati (1999) montrent qu'à partir des tests et des propriétés mises en exergue par ces tests, il est possible d'en déduire une matrice. A partir des spécificités de chaque classe, de nombreux auteurs tels que François (1989), Vet (1990), Martin (1988) et Veters (1996) proposent un tableau classificatoire à double entrée à partir des classes aspectuelles et des traits sémantiques spécifiques. Cette représentation qu'on peut appeler computationnelle tire son origine de Verkuyl (1972). Bouscaren, Deschamps, Mazodier (1993) ainsi que Desclés (1994) et Gosselin (1996a) établissent une représentation topologique (ou sous forme de chronogrammes) en s'appuyant principalement sur les notions de bornes et d'intervalles. Enfin Karolak propose une analyse qui repose sur des critères de définition logique de la notion d'aspect qui se retrouve de façon plus ou moins complexe au sein des prédicats verbaux.

La présentation qui suit a pour objectif de discuter les principaux problèmes qui surviennent lors de l'élaboration des typologies. Ainsi la typologie de Vendler sur laquelle se sont appuyés les différents auteurs est remise en question sur des points particuliers, ce qui a amené ces auteurs à élaborer une nouvelle typologie. Chez Mourelatos, c'est la dichotomie « état/procès » qui est le critère le plus discuté. Chez les adeptes d'une typologie en forme de traits ce sont précisément ces traits qui sont discutés. Et chez les auteurs qui s'appuient sur un système de bornage, c'est la représentation conceptuelle du temps qui est discutée. Enfin, transversalement à tous ces problèmes, c'est la question des tests syntaxiques que nous allons discuter au fur et à mesure des problèmes rencontrés. La présentation que nous adoptons n'est pas la seule possible, la multiplicité des entrées concernant la discussion de tous ces problèmes typologiques nous amène à effectuer le choix arbitraire d'une présentation et permettant une approche globale des problèmes.

1.2 La typologie de Mourelatos pour une définition ontologique du MDP

Les éléments les plus discutés de la typologie de Vendler sont l'organisation hiérarchique des classes sur le plan de la relation entre propriété aspectuelle des verbes et leur co-occurrence avec d'autres éléments d'expression de la temporalité. Les tests et notamment le test du progressif, vont être particulièrement remis en cause.

Mourelatos (1978) refuse l'idée d'une classification regroupant les verbes d'ÉTAT et les verbes d'ACHÈVEMENT, car pour lui ces deux classes de verbes s'opposent complètement quant à leur valeur aspectuelle. Il considère qu'aucune raison valable ne justifie un tel regroupement, il va remettre en cause le test du progressif qui est la caution de ce regroupement chez Vendler. Ses critiques sont centrées sur la hiérarchisation de Vendler, car pour lui les valeurs temporelles des verbes ne sont pas liées à des propriétés purement linguistiques, mais elles appartiennent au champ plus large extra-linguistique des catégories philosophiques de la pensée et de l'action. Sa typologie va donc chercher à mettre en relation ces catégories philosophiques et les spécificités aspectuo-temporelles des verbes, qu'il ne remet pas en question puisqu'il conserve les quatre classes de Vendler.

Il s'oppose au test du progressif appliqué aux verbes d'ACHÈVEMENT, arguant du fait qu'un grand nombre d'entre eux sont possibles avec l'emploi du progressif (*he is winning the race* (1978 : 193)). Il considère que les verbes d'ACHÈVEMENT sont plus proches des verbes d'ACCOMPLISSEMENT, car ils possèdent tous deux un climax¹¹⁴. Il constate en outre que dans les verbes d'ACCOMPLISSEMENT le climax est toujours un procès d'achèvement : *I wrote (shall write) a letter* implique *I finished (shall finish) the letter*. Tout verbe d'ACCOMPLISSEMENT implique donc un verbe d'ACHÈVEMENT constituant son climax. Sur cette même spécificité de climax se greffe une autre propriété que ces verbes ont en commun, puisque les verbes impliquent une fin : ils découpent une portion de temps, ou délimitent un temps, ils appartiennent tous les deux à la catégorie des événements (*events*).

Mourelatos présente une classification qu'il nomme ontologique (*ontological trichotomy*), c'est-à-dire qu'elle ne repose pas sur des tests linguistiques, mais qu'elle est liée directement à l'expérience de la temporalité des événements qu'ont les individus, ou à l'examen des présomptions (indices, apparences) qu'ont les individus du réel. Sa classification repose sur trois strates différentes avec, en haut de la hiérarchisation, la distinction entre les verbes d'état (*states*) et les verbes d'action (*occurrences*)¹¹⁵. Les verbes d'état correspondent parfaitement à la notion d'état que l'on retrouve dans les descriptions d'objets physiques faites dans d'autres domaines scientifiques (la physique par exemple qui qualifie « d'état solide » un objet). Ces niveaux de stratification sont donc directement liés à

¹¹⁴ A ce titre, Vendler affirmait également que les verbes d'ACHÈVEMENT pouvaient être utilisés avec le progressif, mais il maintient la validité du test car dans ce cas le progressif ne désigne pas le procès exprimé par le verbe, contrairement aux verbes d'ACCOMPLISSEMENT avec lesquels le progressif désigne une partie du procès. Il existe donc sur ce point une grande différence entre l'analyse de Vendler et celle de Mourelatos :

“When I say that it took me an hour to write a letter (which is an accomplishment), I imply that the writing of the letter went on during that hour. This is not the case with achievements. Even if one says that it took him three hours to reach the summit, one does not mean that the “reaching” of the summit went on during those hours.” (1957: 147-148).

¹¹⁵ Il renoue avec la tradition grammaticale en s'appuyant d'abord sur des critères temporels (aspectuels en ce qui concerne les propriétés temporelles des verbes), mais il ajoute une troisième catégorie qui est celle des « événements » (*events*)

la notion ontologique d'état. Le terme d'action (*occurrences*) ne désigne pas une classe de verbes particulière, mais il est utilisé en tant que notion philosophique, donc comme méta-catégorie qui s'oppose à la notion d'état. Il rassemble différentes classes de verbes qui ont la particularité de s'opposer aux verbes d'état. Au sein de cette catégorie se situe une nouvelle opposition entre les verbes d'activité qui constituent la catégorie neutre du groupe action, et la méta-catégorie des événements (*events*).

Ces trois axes ne relèvent donc pas uniquement des propriétés temporelles lexicales ou discursives des verbes, mais il s'agit de propriétés ontologiques auxquels certains verbes vont faire référence¹¹⁶. La classification de Mourelatos (1978), ci-dessous, s'appuie sur ces trois notions, pour ensuite relever ce qui au sein de chacune de ces notions correspond à des catégories verbales particulières. Sa classification aboutit uniquement à une redistribution des différentes classes de verbes de Vendler, puisqu'il conserve les 4 types de MDP : ÉTATS (*states*), ACTIVITÉS (*processes*), ACCOMPLISSEMENTS (*developments*) et ACHÈVEMENTS (*punctual occurrences*), ainsi que leurs principales propriétés linguistiques¹¹⁷. Il tente juste de tenir compte du type de référent impliqué par un procès (référent s'articulant autour d'une approche ontologique des « situations¹¹⁸ »).

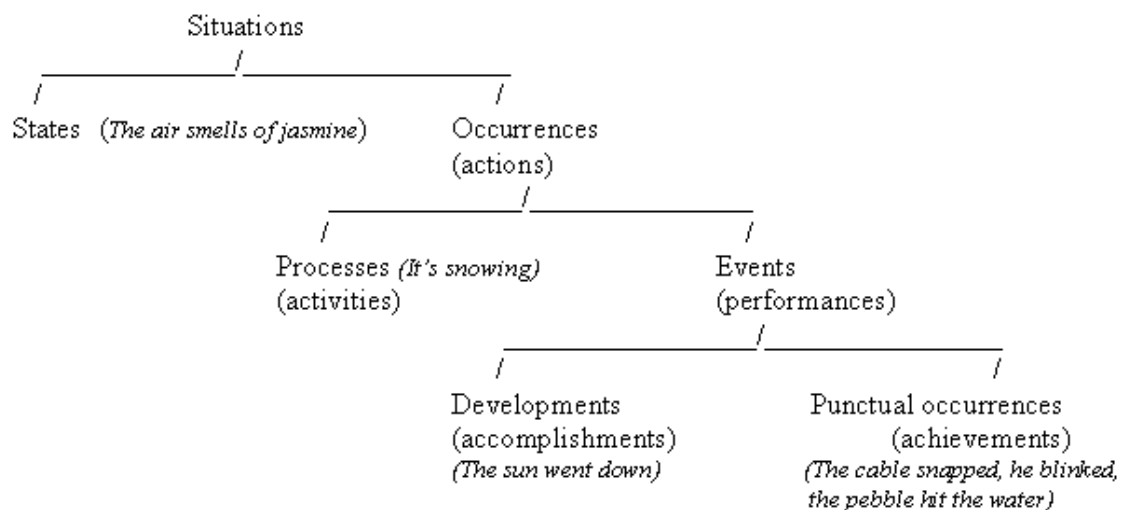


Schéma - Typologie des verbes (Mourelatos 1978 : 201)

La classification de Mourelatos remet en question la hiérarchisation de Vendler et donc les propriétés des catégories ainsi que la nature de l'aspect lexical, puisque ce dernier

¹¹⁶ L'argument utilisé pour considérer ces propriétés comme des propriétés ontologiques plutôt que comme des caractéristiques spécifiques aux verbes est que les verbes ne sont pas tous classifiables dans ces catégories : « it is not difficult to realize that there are verbs and verbs uses that are classifiable neither as activities nor as performances, but that may not be classifiable as states either. (1978 : 199)

¹¹⁷ Il résume les propriétés de chaque catégorie de verbes, qui peuvent par ailleurs toutes être déduites à partir de la typologie de Vendler :

ACHEVEMENTS : ils ont un climax, ils n'ont pas d'intervalle ou d'étendue temporelle

ACCOMPLISSEMENTS : ils ont un climax, ils n'ont pas de durée intrinsèque, ils sont non-homogènes

ACTIVITES : ils sont homogènes, ils ont une durée intrinsèque qui n'est pas limitée, ils n'ont pas de climax

ETATS : ils durent sur un intervalle de temps, ils n'ont pas de dynamique, ils sont le résultat d'un changement mais ils ne sont pas constitués de changements.

¹¹⁸ Terme générique utilisé par Mourelatos pour rendre compte de toutes les catégories : états, actions, événements.

peut être défini comme une partie de la nature des situations en termes de conception philosophique de la pensée et de l'action. Mourelatos s'éloigne en partie des tests, pour sa classification, il repousse le critère essentiel – chez Vendler – du progressif qui ne fonctionne pas pour tous les verbes d'ACHÈVEMENT. Les distinctions principales entre les catégories reposent au premier niveau sur la notion d'état qui s'oppose à celle d'action, et au second niveau sur une spécialisation ou spécification de la notion d'action aboutissant à la notion de performance. Enfin, Mourelatos critique la non-équivalence de la catégorisation de Vendler, mais sa typologie est également inégale car les deux niveaux de hiérarchisation ne sont pas discriminés de la même façon : le premier niveau repose sur une opposition tandis que le second n'est qu'une spécification (ou spécialisation). On peut dire que la catégorie des actions et la catégorie des événements sont dans une relation d'hyperonymie.

Cette approche ontologique de la classification de Vendler repose toujours sur le présupposé que la classe « verbe » ou « prédicative » admet une partition entre action vs état. Mais ce présupposé ne correspond pas aux propriétés ontologiques des procès car les états, tout comme les actions se développent dans le temps physique (voir infra chapitre 3). L'approche ontologique de Mourelatos n'apporte donc pas de solutions à la question de la définition de la notion de MDP. Pour l'instant, il n'apparaît aucune justification valable autre que linguistique pour expliquer une distinction de ces deux plans. De plus, les catégories ontologiques *process*, *developments*, *punctual occurrences* sont basées sur des critères linguistiques, ceux précisément développés par Vendler et qui correspondent à des types de verbes particuliers.

Ceci amène à supposer qu'il est possible, en affinant l'analyse du sens aspectuel des verbes à partir d'un plus grand corpus ou d'une description plus fine des traits sémantiques véhiculés par chaque verbe, de multiplier les classes de verbes, ce qui rend alors toute classification ontologique dépendante des éléments linguistiques. Dans ce cadre, la typologie arborescente ontologique nous semble bien moins efficace pour décrire le sens aspectuel des verbes ou des prédicats qu'une typologie basée sur des traits sémantiques, qui permet de décrire et de distinguer les spécificités de chaque classe de verbe. Nous verrons dans la suite de ce chapitre les différentes typologies basées sur des traits sémantico-aspectuels. Néanmoins, l'analyse de Mourelatos apparaît surtout intéressante sur le plan de la remise en cause des tests linguistiques de Vendler, notamment du test du progressif

Pour conclure sur cette présentation de la typologie de Mourelatos en opposition à la typologie de Vendler, nous pensons que l'analyse ontologique qui se base sur l'opposition action vs état n'est pas apte à capter les particularités temporelles des types de verbes. Nous avons vu dans le chapitre 3 que la notion d'état et la notion d'action découlent toutes deux d'une particularité qui dépasse cette dichotomie et qui est inhérente à la notion de procès : il s'agit de la notion de progression dans le temps. Nous pouvons donc définir le MDP comme une catégorie linguistique qui repose sur une définition unitaire de la notion de procès telle qu'exprimée ci-avant. Il nous reste un point important qui est la question de l'exposant de cette catégorie : est-ce le verbe ? le prédicat ? ou la phrase ?

2 L'EXPOSANT DU MDP DANS LES TYPOLOGIES : VERBE, PRÉDICAT, PHRASE ?

2.1 L'aspect prédicatif de Verkuyl.

2.1.1 La compositionnalité syntaxique

Verkuyl remet en cause le statut lexical du MDP. Pour lui, le niveau d'expression du MDP, donc son exposant est le prédicat dans sa version étendue, c'est-à-dire qu'il inclut le sujet syntaxique, mais qu'il exclut les circonstants. Verkuyl à partir de l'exemple de *se promener* montre que la nature des compléments du verbe peut entraîner des valeurs modes aspectuelles différentes. Les exemples ci-dessous de Verkuyl traduits par Vet du néerlandais (1980 : 49) montrent que *se promener* est compatible avec un complément de durée (1), donc qu'il peut être d'ACTIVITÉ, mais que lorsque « la promenade » est limitée spatialement, ce complément de durée n'est plus possible (3), le MDP apparaît alors être d'ACCOMPLISSEMENT. Pour Verkuyl, il y a une opposition entre une lecture durative et une lecture qui ne peut pas être durative. Donc le verbe peut avoir une valeur durative ou non-durative en fonction de sa complémentation¹¹⁹ :

- (1) *Greetje se promenait toute la journée*
- (2) *Greetje se promenait un kilomètre*
- (3) **Greetje se promenait un kilomètre toute la journée*

Ainsi, le MDP n'est plus lié uniquement au verbe puisqu'il apparaît comme indéterminé mais il est dépendant du verbe et de son contexte. D'un point de vue ensembliste, le verbe et son contexte forment une unité sur le plan du MDP.

La traduction et l'usage de l'astérisque peuvent être discutés, l'exemple (2) apparaît en français non acceptable, il manque une préposition spatiale du type *sur*, ce qui entraîne une lecture forcément itérative, tout comme dans la phrase (3). La remarque est valable également pour l'exemple (3). Vet indique que l'astérisque de la phrase (3) ne tient pas compte de la lecture itérative, il indique donc uniquement que la lecture durative pure n'est pas possible, mais cela n'implique pas forcément que la lecture est non-durative. En tenant compte de notre remarque nous pouvons indiquer que ce même astérisque devrait être également ajouté pour la phrase (2). A partir de ces exemples, l'information essentielle n'est pas discutée par Vet, elle porte selon nous sur la nature de la modification apportée par le complément spatial sur le verbe au niveau du MDP. Cette information ne peut être analysée qu'en tenant compte d'une valeur aspectuelle propre au verbe.

Les exemples suivants sont du même ressort, Verkuyl oppose une lecture durative (4a) et (5a) à une lecture qui ne peut pas être durative (4b) et (5b). Les deux exemples (4b) et (5b) sont donc non-duratifs :

- (4a) *Ils buvaient du whisky pendant des heures*
- (4b) **Ils buvaient un litre de whisky pendant des heures*

¹¹⁹ L'opposition duratif et non-duratif de Verkuyl repose sur le test « pendant X temps », les aspects duratifs sont compatibles avec ce complément contrairement aux aspects non-duratifs. C'est pourquoi nous avons utilisé les termes d'ACTIVITE et d'ACCOMPLISSEMENT de Vendler pour montrer cette opposition. Nous montrerons plus tard les vrais divergences entre Vendler et Verkuyl.

- (5a) *Greetje se promenait pendant des heures*
(5b) **Greetje se promenait pendant des heures de la Monnaie au Dam*

Dans tous ces exemples, Verkuyl montre que la lecture non durative est due au type de complément qui est comptable, donc limité (4b) et spatialement limité (5b). Nous les appellerons compléments limitatifs. La nature du MDP dépendrait donc du type de complément, mais à l'aide de l'exemple (6) ci-dessous, il montre que le complément limitatif n'entraîne pas toujours une lecture non-durative. En effet, (6) malgré un complément comptable limitatif, a une lecture durative en raison du type de verbe avec lequel il est en cooccurrence. Le complément limitatif ne véhicule donc pas à lui seul un aspect non-duratif spécifique. Cet exemple permet d'argumenter en faveur d'un exposant mode aspectuel qui repose sur le syntagme verbal de la phrase :

- (6) *Ils voyaient un litre de whisky pendant des heures*¹²⁰

Verkuyl ne veut pas non plus considérer les compléments spatiaux du verbe comme des exposants du mode d'aspect car des lexèmes verbaux (d'ACHÈVEMENT chez Vendler) du type *tomber* se comportent de la même façon que des compléments spatiaux du type *de la Monnaie au Dam*. En effet, avec des compléments de durée les verbes d'ACHÈVEMENT entraînent une lecture non-durative et itérative :

- (7) *Pendant des heures la guillotine tombait avec un bruit qui me faisait frissonner chaque fois*
(8) *Pendant des heures Greetje se promenait de la Monnaie au Dam et, curieusement, elle s'arrêtait chaque fois un instant près du Spui*

Verkuyl ne peut pas décrire de la même façon deux éléments linguistiques aussi différents, il attribue donc le MDP au syntagme verbal, en tenant compte de l'interaction entre le type de verbe et le type de complément.

Finalement, il détermine la valeur aspectuelle des SV à partir du type de verbe, du type de SN combiné avec le verbe et du type de sujet. L'élément propre aux compléments qui joue sur le MDP est la quantité, selon qu'elle est spécifiée ou non. Il peut s'agir : de la pluralité ou non quand il s'agit d'individus animés ; d'un complément massif ou comptable, pluralisé ou non quand il s'agit d'objets ; ou d'un complément de durée ou spatial itératif (nombre spécifié) ou de fréquence (nombre non-spécifié). Chez Verkuyl (1972), le type de verbe qui sert à la délimitation du MDP n'est pas clairement défini, il ne s'appuie pas sur une typologie précise.

2.1.2 Typologie de Verkuyl

Pour conclure sur l'approche de Verkuyl qui permet à Vet de ne pas limiter le MDP au verbe, nous allons reprendre le schéma général du fonctionnement aspectuel de Verkuyl qu'il a récemment repris dans un article écrit en collaboration (2004). L'ensemble du travail de Verkuyl a comme point de départ l'article de 1972, enrichi en 1993 où le MDP dépend du SV. Il utilise dans cet article de 2004 le terme de *predicational aspect* en référence au MDP. Sa typologie repose sur trois types de MDP : STATE, PROCESS et EVENT. Verkuyl ne reprend pas

¹²⁰ Le verbe *regarder* apparaît plus acceptable en français que *voir*.

la catégorie des ACHÈVEMENTS de Vendler car celle-ci ne correspond pas à l'ontologie des procès. Il s'appuie donc sur l'analyse de Mourelatos. En effet, ces trois types de MDP reposent pour Verkuyl sur une base ontologique, c'est-à-dire en lien à une représentation abstraite des événements, et ils ne dépendent pas des différentes analyses sur les classes aspectuelles de verbes :

« Therefore, we will make use of the tripartition, because, in our view, it expresses a language filter on reality. A speaker has the choice between describing one and the same situation by (15a), (15b) and (15c). So our ontological claims with respect to the notion of aspectual class are minimal. » (2004 : 244)¹²¹.

Chaque MDP est le résultat de la combinatoire entre : le sens du verbe qui repose sur l'opposition de base entre verbes statifs, qui sont signalés par le trait [-add to] et verbes d'actions, qui sont signalés par le trait [+add to] et l'environnement du verbe (complémentation) qui aboutit à la détermination du MDP prédicatif. La principale distinction entre les SN prédicatifs est établie par leur caractéristique quantificationnelle : soit ils présentent une quantité spécifiée [+sqa], soit ils présentent une quantité non-spécifiée [-sqa]. Alors que le verbe ne porte que la distinction entre états et actions, le MDP et les trois classes modes aspectuelles sont une propriété du prédicat. Le MDP est le résultat de la valeur quantificationnelle des SN entrant dans la prédication et de la valeur statif ou d'action du lexème verbal. L'ensemble de la typologie est résumé dans le tableau ci-dessous¹²²:

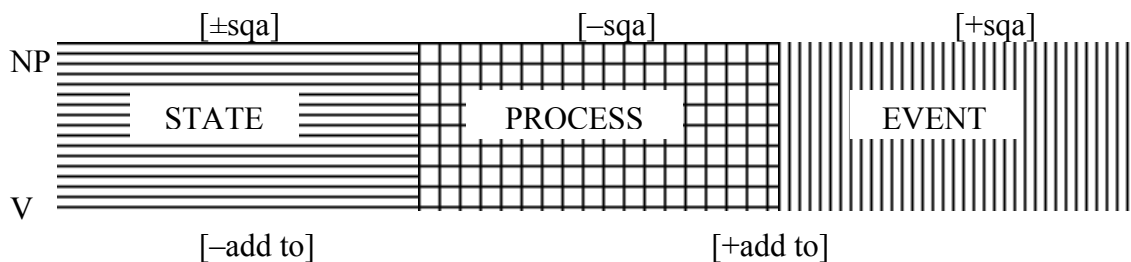


Schéma - Représentation des trois classes aspectuelles de Verkuyl (Verkuyl & Vet (2004))

Verkuyl donne deux types d'exemples de sa classification qu'il a appliqué au français. Dans la première liste (9), il utilise l'opposition générale entre les verbes terminatifs et duratifs qu'il utilisait déjà en 1972. Les MDP terminatifs sont également dits téléiques et ils concernent la catégorie EVENT. Les duratifs concernent les catégories STATE et PROCESS. Dans la deuxième liste (10), il distingue 3 catégories. Il utilise ici à chaque fois l'infinitif car la flexion verbale entraîne des interactions susceptibles d'intervenir sur le MDP.

- (9) a) *Chantal écrire une lettre*
 [np +sqa] + [vp [v +addto] + [np +sqa]] # terminative
 b) *Chantal écrire des lettres*
 [np +sqa] + [vp [v +addto] + [np -sqa]] # durative

¹²¹ Ci-dessous les trois exemples de Verkuyl que nous avons également repris dans les exemples numérotés 10 dans le corps de texte :

- a. *Chantal manger un sandwich* 'Chantal eat a sandwich' [np +sqa] + [v +addto] + [np +sqa] => event
 b. *Chantal manger du pain* 'Chantal eat bread' [np +sqa] + [v +addto] + [np -sqa] => process
 c. *Chantal mastiquer son pain* 'Chantal chew her bread' [np +sqa] + [v -addto] + [np +sqa] => state

¹²² Nous avons repris cette typologie ainsi que les exemples dans l'article de 2004, mais Verkuyl avait déjà proposé la même typologie dans un article de 2001 (voir bibliographie).

- c) *Des retraités écrire une lettre*
 [np -sqa] + [vp [v +addto] + [np +sqa]] # durative
 d) *Chantal tenir une lettre à la main*
 [np +sqa] + [vp [v -addto] + [np +sqa]] # durative

Dans cette typologie la catégorie ÉTAT dépend uniquement du type de verbe, la distinction entre les deux autres catégories dépend essentiellement du type de complément. Nous pouvons remarquer que la présence sur le plan du prédicat d'un seul élément non-comptable avec un verbe d'action entraîne forcément un MDP duratif, qui appartiendra donc à la catégorie PROCESS.

- (10) a) *Chantal manger un sandwich*
 [np +sqa] + [v +addto] + [np +sqa] # event
 b) *Chantal manger du pain*
 [np +sqa] + [v +addto] + [np -sqa] # process
 c) *Chantal mastiquer son pain*
 [np +sqa] + [v -addto] + [np +sqa] # state

L'analyse de Verkuyl permet de prendre en compte le contexte dans l'analyse du MDP, mais cette analyse pose un certain nombre de problèmes. Notamment, le point de départ ontologique et le cadre syntaxique de l'analyse de l'aspect limite tout raffinement sémantique des catégories aspectuelles aussi bien au niveau du verbe qu'au niveau de la composition des différents éléments prédicatifs permettant d'exprimer l'aspect. Par ailleurs, les critères qui permettent de distinguer les deux types de verbe « état » et « action » ne sont pas clairement exprimés, puisque les tests qu'il utilise pour délimiter l'aspect prédicatif ne concernent qu'un critère qui est celui de la compatibilité avec « pendant x temps ». Ce test n'est jamais discuté sur le plan de sa valeur sémantique, c'est-à-dire sur le plan de la durativité et de la non-durativité qu'il implique. Ainsi, la distinction au niveau du prédicat se situe sur la bipolarisation entre STATE vs PROCESS et EVENT, c'est celle-ci qui apparaît comme la plus importante, mais ce n'est pas cette opposition qui est testée, au contraire c'est l'opposition sur le plan des verbes qui réside sur la bipolarisation STATE et PROCESS vs EVENT. De fait, l'opposition sur le plan des lexèmes verbaux de 10b) et 10c) apparaît problématique. Le verbe *mastiquer* n'apparaît pas différent du verbe *manger*, sur le plan ontologique de la perception des événements ou des procès ; nous pourrions même dire que *mastiquer* est un procès dans le sens où ce n'est pas le temps qui fait progresser l'action, mais c'est l'action qui progresse dans le temps. Verkuyl n'utilise aucun test pour montrer la distinction entre verbes d'actions et verbes d'état et si l'on adopte le test de Vendler, *mastiquer*, tout comme *manger*, est compatible avec la périphrase « être en train de ». Et pourtant, ils sont considérés comme appartenant à des catégories différentes car sur le plan prédicatif *manger son pain* est un EVENT car il n'est plus compatible avec « pendant x temps », alors que *mastiquer son pain* reste compatible avec « pendant x temps ». Le verbe *mastiquer* n'est pas traité dans la typologie de Vendler et Verkuyl fait remarquer à l'aide d'une analyse prédicative qu'il fonctionne différemment de *manger*, mais une analyse lexicale pourrait peut-être permettre d'arriver aux mêmes conclusions en ajoutant une catégorie de MDP supplémentaire.

Le test avec « pendant x temps » est souvent marqué d'un astérisque pour des raisons non pas linguistiques mais pragmatiques. Tandis que la phrase (11a) ci-dessous n'est pas valable, la phrase (11b) au contraire apparaît plausible même dans un sens non-itératif. Dans ce cas est-ce que *manger un sandwich* est toujours un EVENT ?

- (11) a) **Chantal mange un sandwich pendant un quart d'heure*
b) *Chantal mange un sandwich pendant la récréation*

Dans l'analyse de Verkuyl, le procès est non-duratif si le SN complément est limité, fini¹²³. Pourtant de nombreux verbes, notamment les verbes d'ACTIVITÉ de Vendler ne sont pas obligatoirement sous la coupe de cette inférence. L'actualisation d'un procès par un lexème verbal d'ACTIVITÉ quantifiable peut être duratif, ce qui est le cas dans les exemples (12) et (13) ci-dessous :

(12) *Je lis ce livre/un livre ce soir pendant une heure et je le terminerai peut-être demain*

(13) *Je mange un sandwich pendant une heure, il est dégueulasse mais je me force, je ne le terminerai pas*

Ensuite, deux autres problèmes sont relevés par Vet, ce sont : le statut aspectuel de l'itérativité et la délimitation du prédicat aspectuel. Sur ce dernier problème se greffe le rôle des compléments temporels qui servent justement de test et à propos desquels on peut se poser la question de leur portée aspectuelle. Sur le problème de l'itérativité, il est évident que cet élément doit être pris en compte, on peut considérer qu'il s'agit pleinement d'une dimension aspectuelle, car l'itérativité entraîne un procès duratif, et permet de rendre compatible le prédicat avec « pendant *x temps* ». Mais, dans le même temps l'itérativité est une valeur temporelle spécifique appartenant à la quantification qui est distincte de la valeur qualitative du MDP. L'interaction entre les deux plans doit être démontrée et l'itération et le paramètre durativité doivent être dissociés.

Verkuyl, dans cette typologie prend le parti de considérer l'exposant du MDP comme relevant du prédicat dans un sens large puisqu'il considère le sujet comme étant un élément essentiel de l'expression du MDP. Il s'oppose donc au point de vue théorique qui considère que le MDP prend sa source dans le lexème verbal. Sa typologie, depuis 1972, repose essentiellement sur des traits sémantiques. Cette approche est originale et va être poursuivie, nous en discuterons par la suite. Enfin, il montre clairement que l'environnement verbal joue un rôle indéniable sur la détermination du MDP. Ainsi, si l'approche prédicative du MDP est très discutée, le rôle de l'environnement verbal ne l'est pas, notamment en ce qui concerne la quantification ou pluralité des syntagmes nominaux. Par ailleurs, ces analyses rendent compte de phénomènes qui sont exprimés par l'intermédiaire de morphèmes aspectuels dans les langues slaves. En effet, *x manger un gâteau* sera traduit par le verbe *manger* perfectif, tandis que *x manger du gâteau* sera traduit par le verbe *manger* imperfectif.

2.2 L'aspect phrastique chez Vet

2.2.1 La compositionnalité sémantique

La prise en compte du contexte dans la détermination du MDP est essentielle. En effet qu'il s'agisse de typologies reposant sur le verbe ou de typologies reposant sur le prédicat, le mode de déroulement du procès peut dépendre du contexte. Étant donné que les catégories qui sont basées sur des tests à l'aide de compléments temporels (ou d'adverbiaux temporels selon

¹²³ Cette notion de quantification masque en fait la dimension spatiale, qui peut être bornée ou non-bornée, de l'objet dont il est question dans le complément.

la terminologie de Vet) sont applicables obligatoirement à l'ensemble du prédicat, il semble difficile dans ce cadre de dissocier verbe et structure prédicative.

Nous avons vu à travers l'analyse de Verkuyl quelques preuves d'instabilité des classes aspectuelles de Vendler en fonction du contexte. Vet reprend les critiques émises par Verkuyl en montrant d'autres cas d'instabilité. Martin (1988) part du verbe et de la typologie de Vendler mais il applique la notion de MDP à la phrase entière¹²⁴. Les deux auteurs utilisent des traits spécifiques pour pointer les types de modifications entraînées sur le MDP véhiculé par le verbe. Il n'existe pas de matrice comme chez Verkuyl alliant les différents composants du prédicat. Pour ces auteurs, ce sont des traits spécifiques qui vont être activés. Ces traits sont communs à l'ensemble des éléments exprimant un procès. La notion de procès est donc ici essentielle et centrale. A priori, chez Verkuyl, la notion de procès renvoie strictement à la notion de prédicat étendue : sujet/verbe/complément. Martin et Vet n'utilisent pas cette définition syntaxique du procès¹²⁵, ils définissent sémantiquement les limites d'un procès à l'aide d'un test d'implication.

Sur le plan de l'exposant de la catégorie du MDP, Vet dans sa typologie de 1980 présente une typologie en arborescence qui va s'appuyer sur un critère permettant de délimiter le MDP. Il compare principalement quatre typologies : celles de Vendler, Lakoff, Dowty et Verkuyl. Sa typologie s'appuie sur une distinction majeure entre les procès transitionnels et non-transitionnels. Il distingue les différentes classes de verbes, non à l'aide de caractéristiques ontologiques, mais en s'appuyant sur un test d'inférence. Pour Vet, il s'agit de différencier les éléments qui expriment un procès, c'est-à-dire une succession de phases dans le temps, de ceux qui n'en expriment pas. En s'appuyant sur ce test, il montre que l'exposant du MDP n'est pas le verbe, mais la phrase. Cette volonté de ne pas restreindre le MDP au verbe repose sur la remise en cause des tests linguistiques de compatibilité par Verkuyl sur lequel il s'appuie. Vet reprend la définition de la notion de procès de Chafe où les procès désignent « un changement de l'état où se trouve une personne ou un objet » (dans Vet (1980 : 62)). Cette définition du procès permet à Vet de distinguer deux types de situations différentes : celles qui possèdent une présupposition et une implication, et celles qui n'en possèdent pas. Il donne en exemple deux phrases¹²⁶ :

(14) *Le papier jaunissait*

- Présuppose : avant la situation de référence, le papier n'était pas jaune
- Implique : le papier est jaune après la situation de référence

(15) *Le papier était jaune*

- Aucune implication, aucune présupposition.

Il distingue ainsi deux grandes classes : les statifs et les procès. La première a le trait /-transitionnel/ et la seconde a le trait /+transitionnel/. Les situations qui encadrent le procès sont toujours des états. Il utilisera plus tard le terme de *satellites du procès* pour nommer ces deux états :

¹²⁴ « [...] l'on entendra désormais par procès l'action ou l'état décrit par la phrase entière et non par le verbe (1988 : 5) [...] ».

¹²⁵ Vet utilise le terme de situation et non de procès pour rendre compte des différents MDP. Il réserve le terme procès à une catégorie spécifique des MDP.

¹²⁶ Dans tous les exemples de Vet, le verbe est fléchi à l'IMP.

« Contrairement aux états où tout est en repos, les procès sont des situations qui consistent dans une transition d'un état (ou d'une position) à un autre (ou à une autre position) ». (Vet 1980 ; 63).

Sa typologie s'appuie donc sur une distinction qui veut, comme Mourelatos, prendre en compte l'opposition qui semble fondamentale entre les procès d'état et d'action, mais contrairement à Mourelatos, sa classification, mêle dans la catégorie générique des statifs, verbes d'états et verbes d'activité.

Vet va ensuite donner une grande importance au trait prédicatif /±agentif/ qui permet à lui seul de distinguer ÉTAT et ACTIVITÉ et ACTION et ACTION-PROCÈS. Ces deux dernières catégories ne reprennent pas l'opposition entre accomplissement et achèvement de Vendler. Ci-dessous, nous présentons une version simplifiée de la typologie de Vet (1980)¹²⁷ :

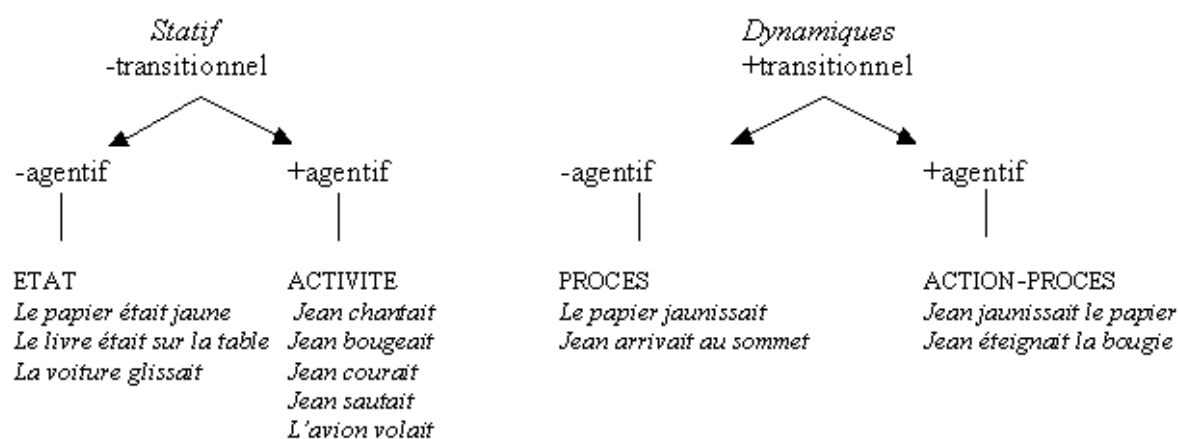


Schéma – Typologie simplifiée de Vet (1980)

Dans cette représentation en arborescence, les distinctions ne se font pas sur le même plan. Ainsi, au lieu d'une distinction majeure entre ÉTAT / ACHÈVEMENT vs ACTIVITÉ / ACCOMPLISSEMENT comme c'est le cas chez Vendler, nous avons l'opposition états contre action chez Mourelatos et Vet, mais dans les deux classifications les verbes d'ACTIVITÉ ont un statut différent : soit ils appartiennent à la même classe que les verbes d'ÉTAT (Vet), soit ils appartiennent à la classe des actions (Mourelatos). Le problème de la place des verbes d'ACTIVITÉ repose dans ces typologies sur la définition de la notion de procès et sur le statut sémantique, notionnel ou prédicatif du MDP.

2.2.2 Typologie et traits sémantico-aspectuels

Pour conclure sur la typologie de Vet, nous avons pu remarquer qu'elle possède un point de départ sémantique qui met en lien la notion de procès et sa structure temporelle. Mais il convient de faire remarquer que la définition de la notion de procès n'englobe pas les états et les activités, le terme générique pour rassembler tous les MDP est le terme de « situation » qu'il ne définit pas, mais qui pourrait facilement se justifier dans le cadre d'une définition de la transitionnalité. Ce point de départ, qui est la notion de transitionnalité, est très important car il donne une base solide à la notion de MDP. Le MDP n'apparaît plus comme une construction purement ontologique de la représentation des actions, mais comme un élément qui représente le procès comme une opération de segmentation sur la ligne du temps. Cette segmentation va être différente selon le type de procès exprimé. Les limites de l'expression du

¹²⁷ Vet utilise sept traits pour distinguer douze classes de verbes.

MDP ne sont plus le prédicat, mais les différents éléments qui entrent dans l'expression du procès et donc dans la structure délimitée par la transitionnalité d'une situation.

Nous avons ci-dessus effectué une esquisse du modèle de Vet, nous allons voir dans le détail les critères ou traits qu'il utilise ainsi que le rôle des éléments phrastiques. Vet propose une typologie extrêmement fine.

Le trait agentif pour Vet permet de distinguer les verbes d'ÉTAT et d'ACTIVITÉ. Dans les exemples *Le papier était jaune* et *Jean courait*, les deux phrases n'ont pas d'implication ni de présupposition, mais dans la deuxième, l'agent *Jean* met de l'énergie dans l'action, c'est ce qui distingue les deux phrases sur le MDP. Le fait que l'agent mette de l'énergie revient à distinguer les deux MDP sur l'opposition que nous avons effectuée précédemment entre processus temporel et processus actionnel. Ce trait [\pm AG] repose avant tout sur le type de sujet impliqué par le verbe et non sur le simple sujet car un exemple comme *Le crayon court sur le papier* est également agentif même si le sujet est en terme de trait sémantique [-HUMAIN]. Le verbe *courir* implique obligatoirement un agent. Un autre exemple que nous avons déjà discuté dans le chapitre 3 au point 3.2.3 est : *La rumeur court dans la ville*.

Ensuite, Vet distingue cinq différents types de MDP d'ACTIVITÉ.

Le premier critère de distinction repose sur le fait que l'agent contrôle ou non la situation. Cela lui permet de distinguer des MDP du type *Jean courait* [+CONT] de *L'avion volait* [-CONT].

Le second critère repose sur la dynamique de l'agent impliqué dans le procès. Cette notion lui permet de distinguer des MDP du type *Jean court* [+DYN] et *Jean chante* [-DYN]. Nous pouvons dire que ce trait est relatif au mouvement dans l'espace. Cette présentation de la dynamique est originale puisque généralement le trait [\pm DYN] est lié non pas à une dimension spatiale de déplacement, mais à ce que nous avons appelé « dynamisme actionnel » [+DYN] par opposition à ce que nous avons appelé « dynamisme temporel » [-DYN]. Dans ce cadre classique de l'analyse de la dynamique, *chanter* est tout aussi dynamique que *courir*, puisque ce n'est pas le temps qui fait progresser l'action de *chanter*, mais c'est l'agent qui permet une progression de l'action dans le temps. Le critère spatial utilisé par Vet qui montre une véritable différence entre les deux verbes est-il pour autant propre à montrer une distinction aspectuelle ? Il ne nous semble pas que ce soit le cas, car si la dimension spatiale est importante, elle ne concerne pas le trajecteur mais la trajectoire. En effet, que *Jean chante assis* ou *en courant*, n'influence en aucun cas, la temporalité du verbe *chanter*, puisqu'il peut *chanter quelque chose en 5 minutes* ou *pendant une heure* dans les deux cas. C'est pourquoi nous pouvons dire que la dimension spatiale du trajecteur ne joue pas de rôle aspectuo-temporel. Par contre, la trajectoire est foncièrement spatio-temporelle, puisque la structure *courir un 100m* ou *chanter une chanson* est constituée de la dimension temporelle *courir* et *chanter* et de la dimension spatiale structurée de *pas* et de *mots*. Ainsi, la limitation du nombre de *pas* ou de *mots* aura une influence sur la structure aspectuo-temporelle du verbe puisque le temps de déroulement des procès *courir* et *chanter* sera également limité. Ainsi *courir un 100m pendant une heure* ou *chanter une chanson pendant une heure* seront liés à une lecture itérative que n'auront pas *chanter assis pendant une heure* ou *chanter en courant pendant une heure*. Le déplacement ou non de l'agent dans l'espace ne permet pas d'influer sur le comportement temporel du verbe.

Le troisième critère repose sur la linéarité de l'action [+DYN]. Il distingue par ce trait des activités du type *Jean court* [+LIN] de *Jean bouge* [-LIN]. Même s'il ne le signale pas, ce trait est important car il permet d'anticiper sur le type de complément impliqué par le verbe. Ainsi des MDP [-LIN] ne peuvent pas posséder de complément qui limite le mouvement spatialement ; ce trait permet donc une implication du type : *Y bouger de a à b en X temps, sauf à modifier le sens lexical du verbe *bouger* qui est synonyme ici de *remuer* en synonyme de *se déplacer*.

Le quatrième critère permet de distinguer des activités agentives non transitionnelles momentanées et des activités agentives non transitionnelles non momentanées. Il distingue par ce trait des MDP du type *Jean sautait* (dans son sens non-itératif) [+MOM] des MDP du type *Jean courait* [-MOM]. Les quatre critères permettent donc de distinguer cinq types de MDP d'activité.

En ce qui concerne les MDP [-TRANS] Vet distingue une troisième catégorie qui comme la catégorie ÉTAT est [-AG], mais qui se distingue des ÉTAT par le trait occasionnel. Il distingue par ce trait des exemples du type *Jean a les yeux bleus* qui désigne une qualité durable, contingente donc [-OCC], d'exemples du type *le livre est posé sur la table* ou *Jean est allongé dans le Sofa* qui sont [+OCC]. Il appelle cette catégorie à la suite de Dik POSITION. Ce trait permet d'expliquer la différence de compatibilité des positions et des états avec des compléments de temps limitatif du type *de 8h à 9h* : ?*Jean a les yeux bleus de 8h à 9h* et *Jean est allongé dans le Sofa de 8h à 9h*. Enfin, la dernière catégorie de MDP [-TRANS] est [-AG] et [+OCC], mais contrairement aux ÉTAT, les propositions entrant dans cette catégorie sont [+DYN], elles évoquent un mouvement spatial, et ce mouvement spatial est [+LIN], car il mène d'un point *a* à un point *b*, ce qui se traduit par une complémentation spatiale possible. Cette catégorie, qu'il appelle DYNAMIQUE, concerne les procès du type *La voiture glissait*. Elle se distingue des ACTIVITÉS car le sujet ne peut pas être agent du verbe *glisser*. La complémentation spatiale modifie le trait aspectuel transitionnel, la proposition *La voiture glisse de la chaussée dans la boue* est [+TRANS].

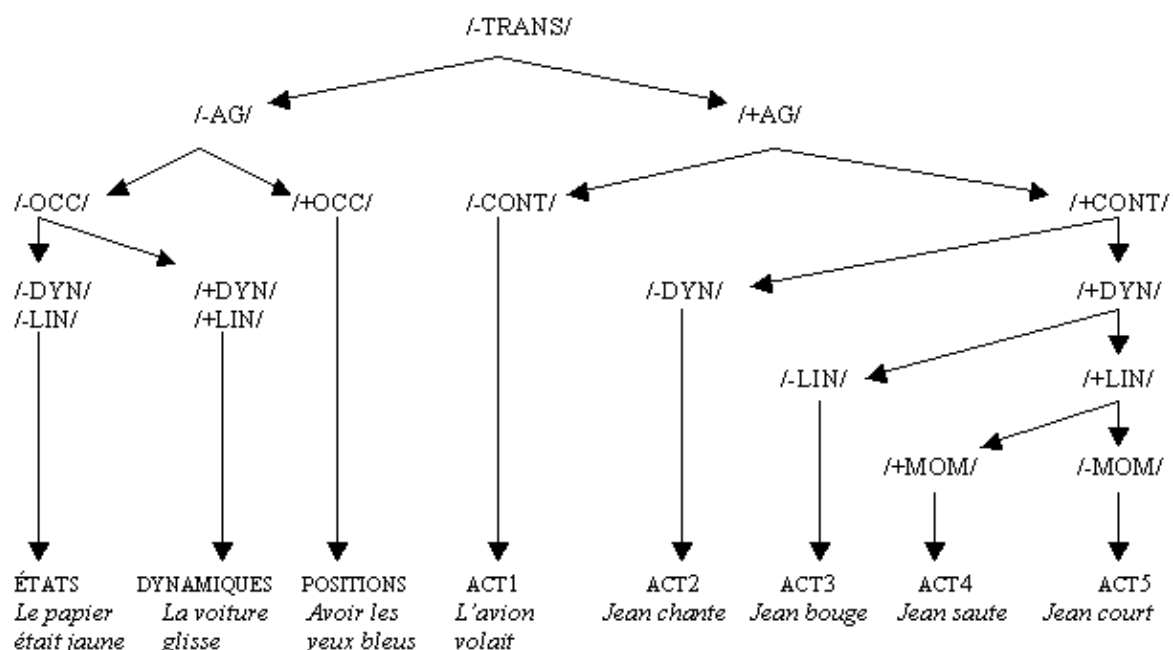


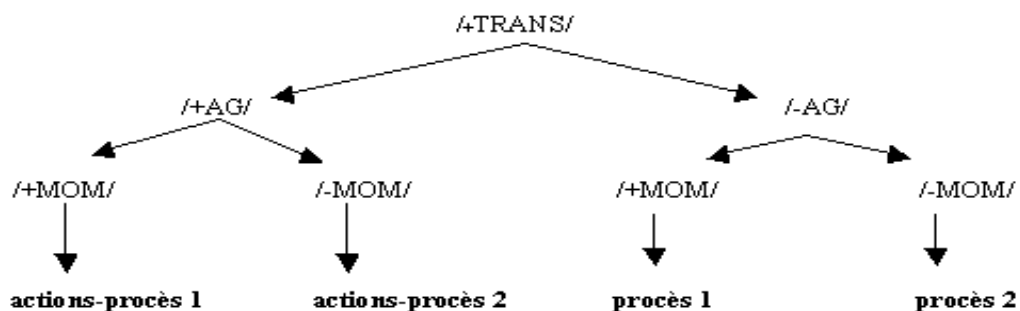
Schéma – La typologie de Vet (1980), hiérarchisation des traits sémantiques – Les phrases[-TRANS]

Les traits de Vet, contrairement à ceux de Verkuyl, ne spécifient pas le type de sujet ou de complément ou le type de verbe, mais la relation entre ces éléments, comme nous l'avons vu avec le trait agentif. Dans la catégorie des MDP non-transitionnels, les compléments du verbe jouent un rôle minime, seul le trait linéaire implique une structure spécifique des arguments.

Nous allons examiner ci-dessous les catégories ayant le trait transitionnel.

Vet distingue deux grands types de catégories s'opposant sur le trait agentif. Il distingue ainsi des phrases du type *Jean jaunissait le papier* [+AG] et *Le papier jaunissait* [-AG]. Dans les deux cas, il existe la même présupposition et la même implication. Mais dans le premier exemple, c'est Jean qui fait l'action de jaunir le papier. L'implication et la présupposition de ces deux types de phrases ne dépendent pas de l'agent mais du type de procès exprimé par le verbe. La présence ou l'absence de l'agent permet simplement de distinguer deux types différents de MDP. Les procès [+AG] sont appelés ACTION-PROCÈS et les procès [-AG] sont appelés PROCÈS. La catégorie des ACTION-PROCÈS concerne les verbes d'ACCOMPLISSEMENT de Vendler du type *A dessine un cercle* et les verbes d'ACTIVITÉ de Dik du type *John répondait à la question*.

Les deux catégories de procès et d'action-procès sont ensuite chacune scindées en deux selon le trait momentané qui distingue respectivement *Jean arrivait au sommet* [+MOM] et *Jean éteignait la bougie* [+MOM]. Dans le premier cas, la phrase est [+TRANS] de *Jean* n'est pas agent du procès, il s'agit donc d'un MDP PROCÈS, selon les critères de Vet¹²⁸. Cet exemple illustre la catégorie des verbes d'ACHÈVEMENT de Vendler, le trait momentané ne repose sur aucun test, mais seulement sur un critère extra-linguistique qui est « la momentanéité de la transition entre la présupposition et l'implication » (1980 : 65). Dans le second cas, la phrase implique « la bougie est allumée » et présuppose « la bougie n'est pas allumée », Jean est l'agent du procès éteindre, il s'agit donc d'une action-procès momentanée. Il n'établit pas de tests permettant de reconnaître clairement le trait momentané, mais il montre, à l'aide du trait transitionnel et en s'appuyant sur le même exemple que Vendler, que les ACHÈVEMENTS doivent être fortement disjoints de la classe STATIF. Enfin, nous pouvons également signaler qu'il distingue deux MDP d'achèvement et deux MDP d'accomplissement.



J. éteignait la bougie

J. jaunissait le papier

J. arrivait au sommet

Le papier jaunissait

Schéma – La typologie de Vet (1980), hiérarchisation des traits sémantiques. Les phrases [+TRANS].

¹²⁸ Vet reprend trois tests pour montrer la spécificité de ce type de MDP sur le plan de l'agentivité et de la transitionnalité. Le premier test est celui de l'incompatibilité avec des verbes comme *persuader* et *ordonner*. Le deuxième test est celui de l'impossibilité de répondre à la question avec le verbe *faire*. Enfin, le troisième test est celui de l'incompatibilité avec l'impératif. Ces tests sont vraiment mauvais !!!

Dans cette typologie Vet considère que l'exposant du MDP est la phrase et non le verbe ou le prédicat. Il ne s'attache donc pas à décrire le sens aspectuel du verbe, ni à rechercher dans une analyse componentielle le résultat du sens aspectuel de chacune des parties constituant le prédicat. Mais il s'attache à une analyse globale de l'aspect de la phrase. Pour cela le trait transitionnel est très utile, car il s'applique justement à la phrase. Ce trait reprend, en fait, l'opposition entre verbe cyclique et non-cyclique que l'on retrouve chez Garey, et que nous avons traitée dans le chapitre 2. Il s'agit donc d'une opposition de base entre verbes impliquant une fin, et donc un état résultatif qui constitue la présupposition du procès. L'originalité de Vet est qu'il prend en compte dans l'analyse du procès la structure temporelle totale du procès avec ses phases impliquées et présupposées. Mais, en dehors de ce trait, Vet argumente très peu les critères permettant de justifier les différents traits discriminants, et le fait d'attribuer à la phrase le rôle d'exprimer le MDP lui permet de ne pas justifier les raisons de l'apparition d'un trait agentif dans la phrase ou, par exemple, d'un trait momentané. Nous l'avons vu, il est difficile d'expliquer pourquoi *la rumeur court dans la ville* est [-AG], tandis que *le crayon court sur le papier* est [+AG]. Une typologie, qui possède comme exposant la phrase, passe donc à côté de la description des éléments exprimant le sens aspectuel. Vet, dans son analyse, décrit un type de verbe qui n'est pas analysé auparavant ; il s'agit des verbes comme *rougir, jaunir, bronzer, ...* qui sont intermédiaires entre les verbes d'ACTIVITÉ et d'ACCOMPLISSEMENT, puisque ils peuvent être compatibles sans difficultés avec les compléments temporels « en x temps » et « pendant x temps ».

(16) *Jean jaunit la feuille en 5 minutes/pendant 5 minutes*

(17) *Jean bronze en 5 minutes/pendant 5 minutes*

Si Vet ne distingue pas ce double sens dans ces types de verbes, c'est parce qu'il ne laisse pas de place dans sa typologie à la notion de « climax ». Le trait transitionnel à lui seul permet de distinguer les MDP bornés, ce sont ceux qui ont une présupposition, et les MDP non-bornés ce sont ceux qui n'ont pas de présupposition. Mais nous verrons par la suite que la notion de climax et la notion de bornage sont deux phénomènes différents. Si Vet multiplie les classes aspectuelles, ce n'est pas uniquement parce qu'il utilise des traits qui ne portent pas uniquement sur le verbe, mais c'est essentiellement parce qu'il affine les analyses de l'expression de l'aspect par le verbe. La plupart de ces traits peuvent être appliqués au verbe simple. Enfin, la systématisation de l'utilisation des traits aspectuels montre que le MDP peut être décrit à l'aide de traits sémantico-aspectuels et non plus uniquement sur la base de tests s'appliquant à un élément morphologique (qui peut être véhicule ou exposant de l'aspect), qu'il est par ailleurs difficile de délimiter.

2.3 La typologie logico-intensionnelle de Karolak

2.3.1 Le lexème verbal au centre de la structure aspectuelle

L'approche de Karolak a pour principale caractéristique d'être « unitaire ». Il n'utilise pas ce terme pour décrire sa théorie de l'aspect, mais nous l'utilisons pour indiquer qu'il n'envisage pas de distinction sur le plan conceptuel entre *aspect* et *Aktionsart* ou entre *aspect flexionnel* et *aspect lexical*. Pour autant, l'aspect ne repose pas dans sa théorie sur un seul concept ni sur un seul type de formes, mais nous reviendrons sur ces points. Il compare différentes langues principalement slaves, romanes et germaniques. Outre ces dimensions essentielles de son travail, il propose une analyse compositionnelle de l'aspect qui repose sur

des concepts aspectuels primaires véhiculés par un exposant central : le verbe, dont la complexité du contenu aspectuel se révèle lors de sa mise en discours et de ses interactions avec les autres éléments linguistiques (complémentation verbale et morphèmes flexionnels).

Point de départ théorique¹²⁹

Sa théorie de l'aspect, tout comme celle de Guillaume et de Comrie (1976), est envisagée dans une perspective universaliste. Le point de départ théorique de Karolak est, sur le plan du langage, la distinction entre le niveau conceptuel qui est universel et le niveau formel qui est particulier ou idiomatique. Ces deux niveaux sont impliqués par la définition intentionnelle du signe, composé d'une forme (*signifiant* chez Saussure ou *expression* chez Hjemslev) et d'un concept (*signifié* chez Saussure et *contenu* chez Hjemslev). Karolak ne fait pas de distinction entre *concept* et *signifié*, pour lui ces deux termes sont synonymes, et il applique donc la définition du signe à tous les éléments de la langue. Il se dégage, par ailleurs, des analyses qui assimilent le *signifié* au sens sémantico-lexical du signifiant. Comme la perspective de Karolak est une description universaliste de l'aspect, et qu'il considère que l'aspect est une catégorie sémantique et non formelle, il va s'appuyer pour le définir non sur les formes, mais sur les concepts. Ainsi, dans son optique, la notion d'aspect repose sur des concepts universels et la variété des formes n'est que le reflet idiomatique de ces concepts¹³⁰. Cette conception est à la base de la construction de sa grammaire appelée : « Grammaire à base sémantique »¹³¹. Son point de vue théorique dissocie donc l'analyse des concepts de l'analyse des formes.

Forme et concept sont donc deux éléments distincts qui ne fonctionnent pas l'un sans l'autre (une forme n'existe pas sans un concept et vice versa). Et la relation entre les deux éléments n'est pas équipollente, il n'y a pas forcément de relation de 1 à 1 entre forme et concept. Plusieurs distinctions doivent être effectuées : (1) une forme peut être en relation avec un ou plusieurs concepts identiques ou différents¹³², (2) un concept peut être en relation avec une ou plusieurs formes, (3) certaines formes sont associées spécifiquement à un type de concepts, d'autres non¹³³. Ainsi, dans la perspective universaliste de Karolak, l'aspect est un concept universel et l'expression de ce concept peut se faire par l'intermédiaire de différentes formes au sein d'une même langue ; ou bien, une forme peut véhiculer d'autres concepts en plus du concept d'aspect. Ceci implique qu'il n'y a pas de structuration formelle des unités de langue à partir de laquelle il est possible de décrire les unités de sens, mais que l'analyse linguistique doit se faire à partir d'une analyse des concepts. Il faut distinguer la combinatoire des concepts (à valeur universelle) de la combinatoire des formes. Avant de s'attaquer à l'analyse des formes, Karolak définit donc les concepts aspectuels de manière logique.

¹²⁹ Pour effectuer cette synthèse du point de vue théorique de Karolak nous nous sommes appuyés sur ses articles de 1997, 1998, 2003 et 2005, ainsi que sur un article récent non-publié.

¹³⁰ On peut opposer la conception de Karolak à celle de Cosériu (1980) dans le sens où ce dernier considère les concepts comme étant soumis aux variations idiomatiques.

¹³¹ Pour une synthèse de cette théorie voir la thèse de Pozierak-Trybisz (2001 : 13-21) et l'habilitation de Malgorzata Nowakowska.

¹³² Ceci dans le sens où l'aspect n'est pas la seule catégorie conceptuelle, il existe d'autres catégories de concepts qui peuvent être monopolisés dans une forme.

¹³³ Dans ce cadre, il reprend l'opposition décrite par Whorf et Sapir entre *overt categories*, qui sont des catégories de formes impliquant une régularité morphologique du marquage conceptuel, comme c'est le cas en français de la flexion verbale ; et *covered categories* où les formes n'impliquent pas une régularité du marquage conceptuel, comme c'est le cas pour la catégorie des lexèmes verbaux en français. Les *covered categories* peuvent contenir des concepts différents.

Définition des concepts aspectuels

Il utilise comme base de la définition du concept d'aspect, la définition du *temps impliqué* de Guillaume, que nous avons exposée au Chapitre 2. L'aspect est donc une catégorie générale correspondant à l'expression de la temporalité contenue au sein du procès. Le procès est défini temporellement comme « la durée d'un état de chose ». L'aspect est donc conçu selon une représentation linéaire du temps sur laquelle se développe un procès. Mais la définition de l'aspect ne se limite pas à la notion de durée d'un procès. Pour rendre compte de l'aspect Karolak s'appuie sur deux primitives, qui sont la *continuativité* temporelle et la *non-continuativité* temporelle. Si le concept de continuité temporelle est clair – il peut être glossé par : « un procès étendu dans le temps » –, celui de non-continuativité est plus difficile à saisir. Il est toujours en lien avec la notion de procès et représente la saisie globale du procès. Les concepts de continuité et de non-continuité peuvent être mis en parallèle avec les notions de *bornage* et de *non-bornage* avec lesquels il définit respectivement la perfectivité et l'imperfectivité.

Ces deux concepts de bornage et de non-bornage n'ont pas le même degré de complexité. Le bornage d'un procès met en scène deux types de procès, un procès étendu dans le temps et un autre procès qui va clôturer ce procès étendu dans le temps, ou délimiter les bornes de sa durée. Ainsi l'aspect perfectif est complexe dans le sens où il entraîne deux éléments processuels puisqu'il s'agit du bornage de x par y . Par contre, l'aspect imperfectif est simple, il est composé du concept de non-bornage, qui signifie que rien ne limite l'action dans le temps, il s'agit de l'étendue de l'action non-bornée dans le temps. L'aspect imperfectif est constitué d'un concept simple qui correspond au concept **continuatif**. Karolak, en redéfinissant le perfectif et l'imperfectif, est amené à abandonner ces deux dimensions aspectuelles traditionnelles de base comme étant toutes deux des primitives sémantiques. Il considère que l'aspect perfectif qui correspond au bornage est déjà constitué de plusieurs éléments aspectuels. Le concept de bornage est donc plus complexe que le concept de non-bornage, il ne correspond pas non plus au concept non-continuatif qui est un concept simple de base. A la place du concept de bornage, Karolak utilise le terme de borne qui se situe à l'opposé du concept continuatif. Le terme de borne n'est pas une unité conceptuelle de base, mais il correspond au concept de *non-étendue* ou *absence d'étendue dans le temps* qui constitue la borne des verbes perfectifs. Ce concept, est opposé au concept continuatif, il le nomme donc « non-continuativité ». Pour récapituler, nous pouvons indiquer que le concept de continuité utilisé par Karolak correspond à un procès constitué de non bornage et à l'imperfectivité, tandis que le concept de non-continuativité ne correspond pas au concept de non-bornage et donc de perfectivité, mais il peut correspondre au terme de borne contenu dans les procès perfectifs.

La catégorie de l'aspect est donc constituée de deux concepts simples, de base ou primaires qui sont la continuité et la non-continuativité (ou borne), et qui s'organisent de manière linéaire sur l'axe temporel de déroulement des événements. L'analyse des concepts slaves perfectif et imperfectif, nous a permis de montrer que l'aspect, qui est fondé sur des concepts primaires qui peuvent être directement exprimés dans la langue (il existe un aspect imperfectif), peut également être exprimé par une combinatoire de ces concepts simples aboutissant à des concepts complexes ou composés. Nous avons vu que c'était le cas du concept de bornage correspondant à la perfectivité et qui est basé sur la combinatoire de la continuité et de la non-continuativité. Nous reviendrons par la suite sur les combinaisons ou combinaisons des concepts aspectuels simples pour former des configurations aspectuelles complexes.

Karolak défend une analyse atomiste de l'aspect en opposition à l'analyse holiste qui est actuellement la plus répandue. L'analyse compositionnelle atomiste aboutie à des concepts complexes dans lesquels se retrouvent le sens de chaque élément simple, contrairement à la composition holiste qui voit une modification de l'aspect véhiculé par des éléments de base. De fait, Karolak, refuse toute idée de coercion et de glissement de sens puisque dans son analyse rien ne se perd, les éléments vont se composer pour créer des objets complexes. Ainsi, que ce soit dans les langues à morphèmes aspectuels purs (russe, polonais,...) ou dans les langues à morphèmes temporels potentiellement véhiculant l'aspect (anglais, français,...), la méthode est la même. Il s'agit d'une composition des formes et des concepts. Il en vient à conclure qu'il n'y a pas de distinction conceptuelle entre aspect lexical et aspect grammatical.

Délimitation des formes d'expression de l'aspect

Le rôle du lexème verbal

La catégorie de l'aspect n'est pas idiomatique, mais universelle. Les concepts aspectuels sont universels et pour Karolak, l'exposant universel de l'aspect est le lexème verbal, parce que l'aspect en tant qu'élément exprimant un procès met essentiellement en avant une relation prédicative entre la temporalité et l'objet construit par cette temporalité (continuité ou non-continuité de quelque chose). Ceci implique que le lexème verbal possède une valeur aspectuelle qui lui est : « inhérente, interchangeable, immuable, insuppressible, immuable » (2005 : 10). Le lexème verbal n'est pas neutre au regard de l'aspect. Et, les lexèmes verbaux d'une langue à l'autre véhiculent le même aspect de base, que ce soit dans les langues slaves, romanes ou germaniques (2005 : 11) :

	Imperfectif simple	Perfectif simple
Français	<i>March(er), se promen(er), cour(ir)</i>	<i>Bond(ir), se heurt(er), percut(er)</i>
Anglais	<i>Walk, stroll, run</i>	<i>Leap, spring, stumble</i>
Bulgare	<i>Govor(ja), pe(ja), pla(ca)</i>	<i>Non indiqué</i>

Tableau 29 – Les aspects simples véhiculés dans différentes par le lexique (Karolak 2005 : 11).

Karolak met ces exemples en contraste pour indiquer que les verbes véhiculent dans toutes ces langues des aspects simples. Cette valeur aspectuelle inhérente au lexème verbal est le fondement de toute expression aspectuelle. A partir de là, Karolak remet en cause l'existence de deux aspects différents en fonction des formes :

« Le lexème *connai-* du verbe *connaître* représente un cas d'amalgamation de l'aspect continuatif avec le concept de connaissance qui, lui, est un concept particulier continuatif. En revanche, le grammème de l'IMP *-ait* représente le même aspect en abstraction d'un contenu conceptuel spécifique. Dans les deux cas, il s'agit d'une même entité aspectuelle. Nous le soulignons avec insistance en nous distançant des conceptions qui admettent l'existence d'aspect lexical, d'une part, et d'aspect grammatical, de l'autre. Cette division est imposée par les catégories de formes d'expression, ce qui n'a rien à voir avec une catégorisation sémantique des aspects. » (Karolak 2003 : 78)

L'élément central d'expression de l'aspect est, dans cette perspective, le verbe. Le verbe est le lieu d'expression du concept d'action et l'aspect est indissociable du concept d'action (2003 : 162). Les lexèmes verbaux sont donc des marqueurs aspectuels primaires. Cette perspective peut-être contredite par le fait que dans les langues slaves, l'aspect perfectif est exprimé par des morphèmes dérivationnels. Mais Karolak s'appuie sur des exemples qui

montrent que les lexèmes verbaux, en bulgare par exemple¹³⁴, peuvent être imperfectifs (*budja* « trad », *gasja* « trad », ...) ou perfectifs (*mina* « trad », *globja* « trad », ...), il n'existe pas dans les langues slaves un système stricte imposant que les lexèmes sont imperfectifs et les morphèmes sont perfectifs. Partant de ce principe et considérant qu'aucun verbe n'est neutre au regard de l'aspect, il considère le fonctionnement aspectuel des verbes dans les langues romanes et germaniques par exemple, comme étant identique au fonctionnement aspectuel slave.

Karolak n'est pas le seul à considérer que les concepts aspectuels véhiculés par le lexique et la flexion sont identiques. Par contre, l'originalité de son travail réside dans le fait que les lexèmes verbaux peuvent être composés d'un seul concept aspectuel ou de plusieurs concepts aspectuels ; il se distingue donc des typologies de procès qui proposent une seule étiquette pour le lexème ou le prédicat verbal, qu'il s'agisse de typologies ontologiques ou de typologies effectuées à l'aide de traits aspectuels. Pour ces dernières, les traits peuvent être analysés comme des concepts aspectuels, mais en aucun cas, il n'y a composition de ces traits pour aboutir à une classe particulière. Ceci marque la distinction entre une approche atomiste de l'aspect tel qu'il la propose et une approche holiste majoritairement représentée (travaux de Gosselin, Vet et Brès par exemple).

Le rôle de la complémentation verbale

Si le lexème verbal véhicule une valeur aspectuelle de base immuable, on peut se demander quel est le rôle de l'environnement verbal sur l'aspect dans sa théorie, notamment de la complémentation verbale. Nous avons vu dans les analyses précédentes (Mourelatos, Verkuyl, Vet), que la complémentation était considérée comme modificatrice de l'aspect ou comme jouant un rôle essentiel dans la détermination du type d'aspect véhiculé par le verbe :

- | | | |
|------|--------------------------------|--|
| i. | <i>Courir</i> (ACTIVITÉ) | => <i>courir + un 100m</i> (ACCOMPLISSEMENT) |
| ii. | <i>Manger</i> (ACTIVITÉ) | => <i>manger + un sandwich</i> (ACCOMPLISSEMENT) |
| iii. | <i>Lire</i> (ACTIVITÉ) | => <i>lire + un roman</i> (ACCOMPLISSEMENT) |
| iv. | <i>Jeter</i> (ACCOMPLISSEMENT) | => <i>jeter + des pierres</i> (ACTIVITÉ)
=> <i>jeter + une pierre</i> (ACCOMPLISSEMENT) |

Dans un article récent (2003), Karolak s'attache à déterminer le rôle du syntagme nominal sur l'aspect. Il s'oppose aux théories compositionnelles du type de celle de Verkuyl qui considèrent que l'aspect est le résultat de l'influence réciproque de la valeur aspectuelle du verbe et de la valeur de son argument (SN). L'aspect est déterminé par le contexte verbal, c'est-à-dire par les groupes nominaux, objets directs ou indirects, et par les adverbes temporels. Pour Verkuyl, tous les verbes sont virtuellement perfectifs ou imperfectifs et c'est leur environnement qui actualise, ou non, cette potentialité. Nous l'avons vu, par environnement, il s'agit principalement du type de syntagme nominal (massif ou comptable) qui intervient dans la structure argumentative, ainsi que du sujet [+/-AG]. Pour Karolak, cette affirmation présuppose que c'est l'article (*un* vs *des*) qui véhicule un aspect spécifique. Il considère que l'article ne peut pas assumer de fonction sémantique, son influence est nulle au niveau de l'aspect, car il participe uniquement aux valeurs extensionnelles des noms. Il maintient que c'est le contenu du verbe qui est porteur du concept aspectuel. La valeur des noms est dépendante des positions conditionnées par le sens du verbe. Le nom n'a donc aucune autonomie. Il s'ensuit que le sens aspectuel du prédicat est équivalent au sens du

¹³⁴ Ceci vaut également pour le russe comme nous l'avons signalé en 4.3.2.

verbe. Le seul rôle que Karolak attribue à la présence du nom et de l'article, est de faciliter le décodage du sens communiqué (en présence de formes verbales polysémiques, par exemple) : « Ils peuvent aider à sélectionner la lecture voulue » (2003 : 159). Ainsi, la structure prédicative, composée d'une variable prédicative et d'arguments, est la base sémantique de chaque énoncé. Et c'est le prédicat « qui détermine la quantité, les types et les valeurs des positions d'argument qu'il ouvre ainsi que les fonctions sémantiques des arguments qui y sont encodés » (Bogacki, K., Karolak, S. (1991 : 35), cité par I. Pozierak-Trybisz (2001 : 15)).

Cependant, cette argumentation ne permet pas de comprendre la distinction entre une action non bornée telle que (18) et une action bornée telle que (19) qui possèdent le même lexème verbal, la même structure prédicative, mais pas le même déroulement de l'action.

(18) *L'enfant jette des pierres*

(19) *L'enfant jette une pierre*

Ces implications entraînent une difficulté importante et amènent Karolak à utiliser la notion de borne virtuelle impliquée par le verbe et spécifiée par la complémentation verbale lorsque le verbe est intrinsèquement composé de non-continuité comme c'est le cas du verbe *lire* contrasté dans les exemples (20) et (21). Dans l'exemple (20), *lire* est constitué d'une borne de non-continuité, mais cette borne n'est pas spécifiée, tandis qu'elle est spécifiée dans l'exemple (21) :

(20) *L'enfant lit*

(21) *L'enfant lit un roman*

Cette explication ne tient pas pour les exemples (18) et (19), car le contraste ne se fait pas sur le même niveau. Le fait de ne pas vouloir concéder un quelconque espace aspectuel au type de complémentation verbale pose problème, mais ne remet pas en cause le fait que l'aspect véhiculé par le lexème n'est aucunement modifié. Pour nous, dans les exemples (18) et (19) les procès sont tous les deux constitués de non-continuité. En effet, *l'enfant jette des pierres* est constitué d'une multiplicité d'événements non-continuatif et omettre cette information en considérant simplement que par opposition à (18) qui est imperfectif que (19) est perfectif, efface toute la construction et la complexité du procès. Par contre, l'exemple (19) n'est pas constitué de continuité. On peut donc affirmer que la valeur du lexème *jeter* est fondamentalement non-continuatif, quel que soit le complément avec lequel il entre en collocation. L'aspect de la phrase dans l'exemple (19) apparaît simplement plus complexe que l'exemple (18), la valeur de (19) peut s'analyser comme une configuration complexe en raison du complément.

Le rôle de la flexion verbale

En français, les morphèmes flexionnels véhiculent également l'aspect, ils sont appelés grammèmes de l'aspect par Karolak. Nous avons vu précédemment que ces morphèmes aspectuels pouvaient être considérés comme entraînant une valeur aspectuelle spécifique de l'ordre du point de vue sur l'action (Smith), ou comme modifiant l'aspect du lexème verbal. Dans la littérature aspectuelle, cette distinction stricte entre deux aspects, qui est morphologique mais également sémantique puisqu'elle considère que les deux catégories aspectuelles véhiculent des caractéristiques sémantiques générales différents, est clairement exprimée par la terminologie utilisée, car on parle d'aspect lexical et d'aspect grammatical. Cette distinction est souvent utilisée. Karolak (1997) discute de cette opposition et souligne

qu'elle implique deux positions : (i) considérer que les sens lexicaux et grammaticaux sont différents, les seconds sont alors plus abstraits que les premiers, ou (ii) considérer que le sens aspectuel est grammatical, alors seuls les morphèmes grammaticaux véhiculent l'aspect.

Karolak maintient l'opposition sur le plan morphologique entre morphèmes grammaticaux et lexicaux. Il donne trois arguments à la distinction entre morphèmes grammaticaux et lexicaux. Tout d'abord, les premiers cooccurrent obligatoirement avec les seconds, l'inverse n'étant pas vrai. Ensuite, il est impossible de trouver deux morphèmes grammaticaux de la même catégorie en situation de cooccurrence. Enfin, les morphèmes grammaticaux contractent une relation d'interdépendance avec les lexèmes.

Si la distinction sur le plan morphologique est légitime, il ajoute qu'il ne faut pas pour autant en conclure que cette distinction entre morphèmes grammaticaux et morphèmes lexicaux est corrélée automatiquement à une distinction notionnelle ou sémantique. Karolak montre que certains morphèmes qui sont considérés comme lexicaux ont le même sens que des morphèmes considérés comme grammaticaux. Il donne l'exemple en russe du morphème base (lexical) *nač(at)* qui signifie « commencer à » et du morphème grammatical *za-* qui signifie également « commencer à », comme on peut le voir dans les exemples : *načat govorit* et *zagovorit* qui signifient tous deux « commencer à parler ».

Les morphèmes grammaticaux de l'aspect expriment les mêmes concepts de base que les morphèmes lexicaux. Ils agissent sur l'aspect primaire du lexème verbal. Dans ce cadre, Karolak les considère comme ayant une fonction secondaire et ils ne varient pas dans leur valeur :

« D'une façon générale, un morphème grammatical d'aspect en fonction sémantique secondaire se distingue d'un morphème lexical tout comme un concept général se distingue d'un concept spécifique. De toute une catégorie de concepts spécifiques il ne sélectionne que la valeur sémantique qu'il reflète — l'aspect (la continuité ou l'instantanéité), en assumant de cette façon une fonction de variable prédicative liée, plus précisément celle de variable restreinte par le concept de continuité (imperfectivité) ou d'instantanéité (perfectivité). On voit donc bien qu'il y a de bonnes raisons pour lesquelles les morphèmes en question étaient, et à juste titre, considérés comme moyens d'expression de l'aspect pur, et pour lesquelles la tradition grammaticale voulait à tout prix les distinguer des autres formes d'expression de l'aspectualité. S'ils sont des symboles de variables restreintes (relativisées), les morphèmes lexicaux jouent un rôle de constantes prédicatives appartenant aussi à l'un ou à l'autre aspect. Les concepts qu'ils véhiculent comblent les positions convenables dans la structure propositionnelle. » (1997 : 136)

Pour Karolak, contrairement aux autres théories, ces morphèmes qui véhiculent l'aspect de manière inhérente ne modifient en aucun cas la structure aspectuelle primaire du lexème verbal ; ils ne véhiculent pas non plus un autre concept aspectuel spécifique, mais ils vont se composer avec l'aspect véhiculé par le lexème. Il peut y avoir alors : soit, création d'un aspect complexe ; soit, neutralisation de la valeur du grammème de flexion. En français, on peut se demander quels sont les marqueurs aspectuels flexionnels et quelles valeurs ils impliquent. Dans les analyses que nous avons vues précédemment (cf. supra C3), l'IMP et le PS d'un point de vue aspectuel sont considérés comme imperfectif et perfectif. Mais les divergences de vues sont liées à l'analyse de la globalité du procès. Si l'aspect imperfectif correspond au concept simple de continuité, ce n'est pas le cas du concept perfectif représenté par le PS. En effet, dans la plupart des analyses, l'aspect véhiculé par le PS est considéré comme délimitant un procès se déroulant dans le temps, il marque donc les bornes de début et de fin. Karolak s'appuie sur des exemples pour montrer que le PS ne joue que sur une seule borne du procès et qu'il correspond parfaitement dans ce cadre à un élément véhiculant le concept de

non-continuativité. Dans l'exemple ci-dessous (Karolak non publié, p.13), le PS ne sélectionne que la borne gauche du procès, entraînant une valeur inchoative :

Ils parlèrent des bobsleighs, des équipes concurrentes. Quand ils eurent terminé, Husson pria les Serizy de dîner le même soir avec lui. (J. Kessel)

Le vieux Japonais soupira profondément, rapprocha les épaules, bomba les reins, attaqua la montée. Je le suivis... (J. Kessel)

Lorsque la valeur aspectuelle du grammème et la valeur aspectuelle du sémantème (lexème base ou radical aspectuel) sont identiques, la valeur du sémantème ne change pas, qu'il soit imperfectif :

- *Jean se promène dans le parc*¹³⁵
- *Hier soir Jean se promenait dans le parc*
- *Marie pleure*
- *La nuit Marie pleurait*

Ou perfectif :

- *... le docteur Bernard Rieux sortit de son cabinet et buta sur un rat mort (Camus)*
- *... sur le quai de la gare Rieux heurta M Othon, le juge d'instruction (Camus)*

Karolak fait observer qu'il est alors superflu de distinguer deux catégories de concepts spécifiques lexicaux et grammaticaux de perfectivisation et d'imperfectivisation puisqu'il n'y a pas de processus de perfectivisation ou d'imperfectivisation. Les concepts aspectuels primaires font partie intrinsèquement des unités lexicales :

« l'aspect n'a pas un caractère subjectif : il est prédéterminé par les concepts (prédicats) qui sont ou bien essentiellement continus (imperfectifs), c'est-à-dire contiennent en soi le concept de continuum, ou bien essentiellement non-continus (perfectifs) en intériorisant le concept d'instant. » (1994 : 31)

Ce qui est idiomatique, ce sont les moyens de dérivation de l'aspect primaire (par l'intermédiaire d'affixes flexionnels, dérivationnels, de compléments de temps). S. Karolak, démontre que la distinction de deux aspects au niveau conceptuel ne se justifie pas. L'existence d'une différence de nature ne suffit pas à prouver l'autonomie sémantique de deux aspects différents. Les concepts aspectuels véhiculés par les grammèmes sont identiques aux concepts véhiculés par les lexèmes, par contre les formes spécifiques véhiculent des aspect simples ou des combinatoires d'aspects complexes.

Les grammèmes non-continuatifs sont le PS, le PC, le PQP et le grammème continuatif est l'IMP. Il y a neutralisation des aspects lorsque la valeur aspectuelle du lexème verbal et la valeur du grammème sont identiques. Cela vaut également pour les lexèmes verbaux complexes, et dans ce cas c'est la valeur dominante qui est la valeur de référence prise en considération.

¹³⁵ Exemples cités par Karolak (1994 : 29-30)

2.3.2 Typologie et composition sémantico-conceptuelle

L'analyse de Karolak s'organise selon une distinction des formes de l'aspect (lexicale et grammaticale), mais cette distinction des formes ne correspond pas à une distinction des concepts aspectuels. Un lexème peut n'exprimer qu'un seul concept, ou dans un même lexème peuvent se combiner plusieurs concepts aspectuels aboutissant à une valeur aspectuelle complexe. L'interaction entre un lexème verbal, composé de plusieurs concepts aspectuels ou d'un seul concept aspectuel, avec un grammème d'aspect peut également aboutir, mais pas nécessairement, à une valeur aspectuelle complexe, car si les concepts aspectuels véhiculés par le lexème et le grammème sont identiques, la valeur aspectuelle de l'ensemble restera identique. Nous allons donc rendre compte, ci-après, de ces différentes combinatoires sur le plan des concepts et des formes.

Les aspects simples

Il n'existe que deux types d'aspects simples, puisqu'il s'agit des deux concepts primaires de l'expression de l'aspect. En français, les aspects simples sont exprimés par certains lexèmes verbaux qui appartiennent dans les typologies de l'aspect lexical, à des catégories particulières (nous les avons reprises dans le tableau ci-dessous). Ces aspects simples font également partie de la structure sémantique de certains morphèmes flexionnels. Nous avons répertorié ci-dessous les distinctions effectuées par Karolak :

Aspects Simples			
Nom	Concepts	Formes	Exemples
Imperfectif simple (continuatif),	Etendue dans le temps	Lexème verbal	<i>aimer, détester, haïr, exister, vivre, croire, connaître, regarder, appartenir, rire, marcher, travailler, chercher, courir, dormir, chanter, crier, pleurer, réfléchir, se reposer, s'étendre, comprendre, ...</i>
		Grammème	IMP
Perfectif simple (non continuatif)	Non-étendue ou absence d'étendue dans le temps	Lexème verbal	<i>sourire, bondir, craquer, sursauter, s'élancer, percuter, crever, s'incliner, exploser, buter, se heurter, embrasser, tressaillir, rater, se tromper, deviner...</i>
		Grammème	PS, PC, PQP

Tableau 30 – Typologie du MDP de Karolak : lexèmes et grammèmes véhiculant les aspects simples.

Les aspects complexes ou configurations d'aspects

Les configurations d'aspects s'effectuent sur la base des deux concepts primaires qui sont véhiculés intrinsèquement par le lexème verbal et les grammèmes :

« L'idée de configuration d'aspect est fondée sur la règle de dérivation sémantique selon laquelle la base dérivationnelle garde sa valeur aspectuelle originelle. » (1998 : 85)

Si les aspects simples sont des propriétés intrinsèques et universelles des lexèmes verbaux, les configurations d'aspect ou aspects complexes sont des propriétés idiomatiques des langues sur le plan formel. Elles peuvent se retrouver au sein des lexèmes verbaux simples (voir tableau ci-dessous), ou dépendre de la combinatoire de différents éléments

lexèmes et grammèmes, ou lexèmes et compléments de temps (voir tableau ci-dessous). La base dérivationnelle conserve toujours sa valeur aspectuelle originelle. Des lexèmes verbaux tel que *s'asseoir*, *entonner* ont une valeur complexe *inchoative*, insistant sur le début de l'action.

En français, Karolak décrit plusieurs configurations d'aspect qui reposent sur une combinatoire entre un lexème verbal et un morphème flexionnel.

La configuration *limitative*, par exemple, est une forme de représentation compositionnelle de l'aspect. Elle représente une action étendue fermée dans un intervalle temporel. En tant qu'aspect complexe, elle est formée de la perfectivité dominante (morphème) et de l'imperfectivité dominée (lexème). Karolak indique que cette configuration se retrouve en français dans l'interaction entre un lexème verbal continu (*lire* ou *lire un livre*) et le PS, comme dans l'exemple *Il lut un livre*. Dans le cas d'un lexème perfectif, pour parvenir à une configuration limitative, il faut dériver préalablement le lexème pour obtenir une configuration sous la forme multiplicative ou habituelle. Cette configuration multiplicative en interaction avec un morphème flexionnel PS entraînera alors une configuration limitative.

La configuration habituelle (ou potentielle) qui est également une forme de représentation compositionnelle est formée d'un aspect dominant imperfectif (morphème) et d'un aspect dominé perfectif (lexème). On retrouve cette configuration dans des interactions entre des verbes comme *exploser* en cooccurrence avec un lexème IMP, du type : *Il explosait*.

Enfin, la configuration téléquie est particulièrement illustrée par Karolak avec l'anglais. En anglais, cette configuration intervient lorsque le lexème verbal perfectif est combiné au progressif, on obtient donc une configuration biaspectuelle avec une dominante continuative. La compositionnalité formelle est symétrique à la compositionnalité conceptuelle. La configuration d'aspect téléquie est glosée par une phrase logique : « il se passe qqch. qui permet de conclure qu'il adviendra qqch. » Dans cette glose, le progressif signifie *il se passe quelque chose* et le lexème perfectif signifie : *il adviendra quelque chose*.

Aspects Complexes (configuration d'aspects)			
Nom	Concepts	Formes	Exemples
Biaspectuelle limitative	Étendue non bornée + momentanéité	lexème continuatif + grammème non-continuatif	<i>Aima, détesta</i>
Habituelle (potentielle)	Moments non contigus + étendue non bornée	lexème perfectif + morphème IMP	<i>Poussait, explosait</i>
Télique	Bornée (il adviendra qqch) + étendue non bornée (il se passe quelque chose)	lexème perfectif + progressif	<i>The boy was throwing a stone</i>
		progressif + lexèmes continuatifs	<i>I was knowing him better and better</i>

Tableau 31– Typologie du MDP de Karolak sur la base d'une combinatoire lexème et grammème

Pour Karolak, la complexité de l'aspect ne réside pas uniquement dans la combinatoire des formes mais elle est également présente au sein des lexèmes simples qui cumulent les concepts aspectuels simples. Dans sa typologie nous pouvons donc relever trois niveaux. Le niveau des aspects simples présents au sein de certains lexèmes, le niveau de l'aspect complexe qui est présent au sein des lexèmes ainsi que le niveau de l'aspect complexe réalisé

dans la combinatoire du lexème et du grammème d'aspect. Nous venons de montrer quelques combinaisons entre lexème et grammème, nous allons maintenant rendre compte des aspects complexes au sein des lexèmes, ce qui aboutit à une typologie de l'aspect véhiculé par les verbes.

Il distingue trois catégories majeures. La première est la catégorie CONCLUSIVE, elle est le résultat d'une combinatoire entre le concept de non-continuité exprimé par le verbe qui entraîne (ou déclenche) le concept continu. Soit l'événement non-continu est dominant, et l'événement continu est dominé, c'est l'événement continu est un état résultatif. Il distingue deux types de CONCLUSIFS, les CONCLUSIFS INCHOATIFS et les CONCLUSIFS RÉSULTATIFS. Les premiers sont ceux dont l'état est la conséquence de l'événement non-continu, les seconds sont ceux dont l'état résultatif est le résultat de l'événement non-continu. Ainsi, on peut dire que l'état d'être évanoui est la conséquence de l'évanouissement, et que l'état être blessé est le résultat de la blessure.

La deuxième catégorie est la configuration télique, elle est le résultat de la combinatoire entre le concept de continuité exprimé par le verbe qui implique un résultat ou un aboutissement entraînant à son tour un état résultatif. La configuration télique est donc une configuration composée de trois concepts (« configuration tri-aspectuelle » selon Karolak), un concept dominant continuatif, et deux concepts dominés qui sont successivement un concept non-continuatif et un concept continuatif. Par exemple *bâtir* est un processus continu qui suppose la fin de l'« objet bâti », aboutissant à l'état résultatif l'« objet est bâti ».

Enfin, la dernière configuration est peu détaillée dans ses travaux, elle concerne des verbes qui sont composés uniquement de concepts non-continuatifs, tel que *applaudir*.

Aspects complexes				
Noms	Concepts	Exemples	Sous-catégories	Exemples
Conclusifs	Événement (non-continu) qui déclenche un état (continu) Aspect non-continuatif dominant et aspect continuatif dominé	<i>accoster, apparaître, s'apercevoir, arriver, dérailler, s'effacer, s'endormir, s'enfuir, s'évanouir, mourir, naître, partir, sortir, rentrer, affranchir, allumer, arrêter, atteindre, blesser, briser, border, casser, découvrir, élire, joindre, oublier, rejoindre, rendre, traverser,</i>	« Il est advenu/arrivé à x p qui a entraîné/déclenché q » (inchoatifs)	<i>s'évanouir, mourir, oublier, perdre, se réveiller, trouver,</i>
			Ou « il est arrivé p qui a entraîné/déclenché q » (résultatifs)	<i>blesser, briser, enlever, tuer, vaincre, éblouir, surprendre, pétrifier</i>
Téliques	Dominante continue et composante dominée complexe conclusive « Il arrive a x p qui fait supposer que x devienne q/que x soit en état q »	<i>accroître, accumuler, agrandir, appauvrir, bâtir, collectionner, construire, composer, croître, développer, disperser, écrire, embellir, empirer, escalader, faner, jaunir, laver, mûrir, vérifier, vieillir</i>		
Multiplicatifs	Itérations ouvertes de non-continuité	<i>applaudir, balancer, bercer, cingler, clignoter, grelotter, matraquer, pétiller</i>		

Tableau 32 – Typologie du MDP de Karolak sur la base d'une combinatoire des concepts au niveau lexical.

3 BILAN SUR LES TYPOLOGIES

Avant d'aborder les typologies, nous nous étions fixé trois objectifs. Tout d'abord, définir le MDP, ensuite délimiter le MDP, enfin élaborer une méthodologie nous permettant d'utiliser des critères discriminants afin d'établir différentes classes de verbes.

3.1 Définition du MDP

Deux réponses peuvent être apportées à la question : qu'est-ce que la temporalité verbale ? La première réponse consiste à dire que c'est la temporalité exprimée par le verbe (ou les temporalités exprimées par les verbes) qui renvoie à différents contenus sémantiques. La seconde réponse est : c'est une notion qui renvoie à différents types de réalisations et donc à différents contenus sémantiques exprimés dans la langue.

Vendler, dans sa typologie, défend la première réponse. Il remet à l'étude une vieille question en s'appuyant uniquement sur une analyse purement linguistique qui repose sur des tests de compatibilité et d'incompatibilité. Il aboutit à une typologie qui est finalement très différente des typologies précédentes, puisqu'elle se trouve assez éloignée de l'opposition verbes d'état vs verbes d'actions qui traverse tous les travaux des grammairiens, mis à part ceux de Brunot. Mais son analyse ne pose jamais la question de la notion de temporalité verbale. Cette question est très différente puisque la notion une fois définie peut dépasser le simple cadre du verbe.

Mourelatos s'intéresse à la deuxième réponse, il s'appuie sur la typologie de Vendler mais il veut donner une définition notionnelle de l'objet d'étude de Vendler. Il opte pour une définition ontologique qui s'appuie sur l'opposition état vs action. Cette définition sera à la base de sa typologie.

Nous avons vu les défauts de ces deux approches. Concernant la première approche les critiques reposent sur certains tests de compatibilité et d'incompatibilité dans leur interprétation sémantique. Concernant la seconde, la définition ontologique est bien trop arbitraire et rend l'opposition état vs action quelque peu artificielle. Nous avons opté pour une définition du MDP qui repose sur la notion de procès que nous avons redéfini de manière unitaire. Nous avons pour ce faire conservé la définition traditionnelle de la temporalité verbale qui concerne la notion de procès ainsi que ses différents modes de réalisation. Nous avons donc appelé cette notion mode de procès.

3.2 Délimitation du MDP

La question de la délimitation du MDP pose la question de son exposant. A ce propos, les typologies dont nous avons rendu compte s'appuient, sur le verbe, le prédicat ou la phrase. Le champ est donc assez important, mais l'élément essentiel qui permet toutes ces hypothèses réside dans le rôle important du contexte qui influe sur le MDP. La question concerne donc le type de compositionnalité sémantique prise en compte et la définition de la notion de prédicat. Nous avons pu remarquer que les trois auteurs Verkuyl, Vet et Karolak proposent trois approches différentes de la compositionnalité. Le premier considère que la somme des objets

différents forme une valeur aspectuelle spécifique, le second pense que chaque élément participe à la modification du sens aspectuel véhiculé par le verbe et le dernier considère que le verbe véhicule le MDP intrinsèquement et que les éléments prédicatifs mettent en valeur le sens aspectuel du verbe. En optant pour une approche centrée sur le verbe, nous considérons que rien ne se modifie mais que des éléments linguistiques qui véhiculent la qualification temporelle viennent s'ajouter au sens du verbe et donner d'autres valeurs actualisant la temporalité du procès sur la ligne du temps. Par ailleurs, les éléments qui entrent en interaction avec le verbe mais qui n'appartiennent pas à la qualification temporelle (type de sujet et type d'objet) vont également avoir une influence sur le MDP, mais cette influence est liée à des valeurs quantitatives ou à la structure spatiale de l'objet.

3.3 Les classes de MDP

Nous avons vu que les différentes classes de MDP ne peuvent pas être définies par un seul critère. Il n'existe pas une classe momentanée, ou une classe action, mais chaque classe de MDP possède plusieurs critères dont certains sont communs à certaines classes et d'autres sont distincts. Les critères essentiels de délimitation de ces classes résident dans les traits sémantico-aspectuels. Ces critères ne sont pas organisés hiérarchiquement, ils se situent sur le même niveau. La dimension qui permet de considérer qu'il s'agit bien de critères sémantico-aspectuels et non de critères sémantiques purs réside dans la structure temporelle délimitée par Vet à partir des satellites du procès qui, une fois encore renvoie à la structure linéaire de la temporalité. Un procès évolue dans le temps, il peut-être composé de bornes et d'intervalles. Cette structure est à la base de la constitution d'une classe de procès, les traits sémantiques sont différents en fonction de la nature des bornes et des intervalles du procès.

A partir de ces différents points, nous allons, en nous appuyant sur d'autres travaux qui ont enrichi la description des classes aspectuelles ainsi que sur l'analyse des traits sémantico-aspectuels, montrer les spécificités de différentes classes de MDP en français, ainsi que les critères de distinction de ces classes. Dans le chapitre 5 nous avons pour objectif de fixer les éléments qui permettent la réalisation d'une typologie et non d'analyser les différents critères conceptuels nécessaires à l'élaboration d'une typologie comme c'était le cas précédemment. Autrement dit, le chapitre 4 portait sur la définition du MDP et le chapitre 5 porte sur la détermination des différentes classes de MDP afin d'aboutir à une typologie lexicale de la temporalité verbale. Si nous proposons une nouvelle typologie c'est avant tout parce que les typologies qui rendent compte de grandes classes de procès ne permettent pas d'analyser les verbes dérivés en *RE-*. En effet, dans les deux exemples *Michel marche* et *Michel remarque*, l'analyse classique permet juste de dire que les deux procès sont des procès d'ACTIVITÉ puisque compatible avec « *pendant x temps* », et ceci ne permet pas de rendre compte de l'aspect véhiculé intrinsèquement par *remarquer* qui implique deux procès et une relation qualitative de l'ordre de l'aspectuo-temporalité entre ces deux procès. Il nous faut pour pouvoir rendre compte de la structure aspectuelle des dérivés en *RE-*, une typologie basée sur le lexème verbal et construite à partir de propriétés qui permettent de rendre compte du rôle : du contexte, de la flexion, mais également de la dérivation au niveau de l'aspect.

Chapitre 5. Les modes de procès : quelques propositions pour une autre typologie

Dans les chapitres précédents nous avons déjà posé quelques jalons permettant de comprendre comment sont établies les typologies de procès. L'angle sous lequel nous posons le problème est celui de la nature du procès et de la nature de son expression. Dans ce travail nous avons posé trois dimensions d'analyses de l'aspect :

- (i.) L'analyse de l'aspect entre dans ce que nous avons appelé la qualification temporelle. Le qualificatif se distingue de la localisation temporelle et de la quantification temporelle.
- (ii.) La qualification temporelle rassemble les informations temporelles de l'ordre de la durée du procès, de son type de déroulement, de ses phases. Elle est donc liée à la nature intrinsèque du procès, et dans le même temps, elle relève du type d'instanciation de ce procès.
- (iii.) Le procès est exprimé intrinsèquement par le verbe et il est constitué de l'interaction entre deux types de dynamisme : le dynamisme temporel et le dynamisme actionnel.

Outre le verbe, il existe trois autres types de véhicules de la qualification temporelle :

- les périphrases aspectuelles (« être sur le point de », « se mettre à », « commencer à », « être en train de », « continuer de », « finir de », « terminer de », « cesser de », « arrêter de », « venir de »)
- les compléments aspectuels (« pendant *x temps* », « en *x temps* », « de *x temps* à *x temps* », « jusqu'à *x temps* », « dans *x temps* », « à *x temps* »)
- les tiroirs verbaux

Ces trois éléments n'expriment pas le procès, mais participent à son expression en discours. Les périphrases aspectuelles y participent en focalisant sur une des phases du procès. Les tiroirs verbaux focalisent également sur une des phases du procès mais par l'intermédiaire d'une localisation temporelle de cette phase focalisée. Enfin, les compléments aspectuels fixent des bornes aux procès.

L'élaboration d'une nouvelle typologie nous est apparue nécessaire pour l'analyse aspectuelles des dérivés en *RE-*. En effet, considérer comme dans la plupart des études que le mode de procès est une propriété du prédicat ou de la phrase empêche toute description fine de la structure du procès exprimé. Nous exemplifierons rapidement ce problème dans le premier point de ce chapitre en revenant sur des éléments des chapitre 3 et 4. Les éléments de typologie du MDP que nous allons présenter ci-dessous concernent les différents types de structures processuelles propres aux verbes. Les outils que nous avons à notre disposition pour montrer ces structures sont les tests linguistiques et les traits sémantico-aspectuels. Mais les tests linguistiques font intervenir la dimension discursive puisqu'ils entrent dans l'instanciation d'un verbe. Par ailleurs, les traits sémantico-aspectuels s'appliquent souvent indistinctement à tous les éléments de la qualification temporelle, ce qui empêche toute tentative de typologisation et de description du sens du verbe. Dans ce chapitre, nous allons commencer par distinguer les niveaux lexicaux et discursifs de l'expression du procès. Puis, nous rappellerons quels sont les éléments (tests, et traits sémantico-aspectuels) que nous prenons en compte dans une typologie du MDP, et comment nous utilisons ces éléments.

Ensuite, nous indiquerons quelques éléments de différenciation des types de verbes. Enfin nous distinguerons quelques catégories de verbes spécifiques en décrivant leur MDP.

1 LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À L'ÉLABORATION D'UNE TYPOLOGIE DU MDP

1.1 Le MDP entre langue et discours

1.1.1 Mode de prise en compte des arguments du verbe pour la typologie

L'évolution de la réflexion sur l'aspect montre, malgré les différentes approches (traditionnelles, sémantiques, psycholinguistiques, génératives, énonciatives, analyse de discours), que le MDP est une notion indissociable du verbe, mais que l'environnement du verbe joue un rôle important en révélant certains de ses paramètres. Précédemment, nous avons pu distinguer différentes analyses et différentes manières de concevoir le MDP. L'ensemble de ces analyses entraîne des constructions typologiques des MDP, directement applicables au lexème verbal, au prédicat verbal ou à la phrase.

Dans le chapitre 3, nous avons montré que le lexème verbal véhiculait intrinsèquement de la qualification temporelle. Les éléments périphériques des verbes qui interviennent lors de l'instanciation des verbes véhiculent également de la qualification temporelle qui va interagir avec les valeurs du verbe. Mais d'autres éléments qui, eux ne véhiculent pas de temporalité, vont intervenir dans la détermination de la valeur qualitative d'une phrase, il s'agit notamment de la nature des compléments du verbe. La prise en compte des compléments dans la détermination du MDP pose la question de la nature des traits (prédicatifs ou verbaux) et de la validité des tests.

Nous avons vu dans les différentes typologies du chapitre 4 que plusieurs critères étaient utilisés pour distinguer les différents types de verbes. Les critères d'ordre prédicatif ou phrastique qui sont la nature du sujet (pluriel ou singulier, agentif ou non-agentif) et la nature du complément d'objet (massif ou comptable, délimité spatialement ou non) et les critères qui arguent qu'un lexème verbal peut changer de catégorie en fonction du contexte. L'aspect prédicatif est issu de la réflexion sur l'aspect lexical. Certains linguistes comme nous l'avons vu chez Mourelatos (1978), ainsi que dans la citation ci-dessous de Gosselin et François (1991), ont refusé d'attribuer au seul verbe le MDP¹³⁶ mais l'appliquent au prédicat ou à la phrase :

« Dans une phrase élémentaire ce n'est pas le verbe fini à lui seul qui réfère à un procès singulier, un ensemble de procès ou une classe de procès, c'est un couple {verbe fini <ou équivalent fonctionnel>, contexte} que nous appellerons prédication en distinguant la prédication élémentaire (ou minimale), c'est-à-dire le couple {verbe fini, environnement actanciel} et la prédication élargie, c'est-à-dire le couple {verbe fini, environnement élargi : actanciel, circonstanciel, aspectuel, etc...}. » (Gosselin et François 1991 : 22).

Les classifications ont été remises en cause car un même verbe selon son emploi était capable de passer d'une classe à l'autre, ou avoir des traits sémantico-aspectuels de valeur différente. Nous avons vu dans ce cadre des exemples de Klum et les éléments de

¹³⁶ Parmi ces linguistes, certains remettent en cause la distinction entre deux aspects (flexionnel et lexical), d'autres non.

modification du MDP (cf. supra. C3-1.2.3), on peut citer également les exemples de Gosselin et François (1991 : 22) :

- | | |
|--|----------------------------------|
| (4a) <i>La branche casse</i> | (+momentané –causatif) |
| (4b) <i>La tornade casse la branche</i> | (+momentané +causatif) |
| (4c) <i>Petit Pierre grandit</i> | (+transitionnel +duratif –borné) |
| (4d) <i>Petit Pierre grandit en un an de 10 cm</i> | (+transitionnel +duratif +borné) |

Mais ce passage d'une classe à l'autre dépend des délimitations de la classe et donc de ce qui est appelé aspect lexical. Pour certains auteurs, il n'est pas possible d'attribuer à chaque verbe une valeur mode-aspectuelle immuable en raison de l'importance du contexte et de la prédication, leur objectif est alors de découvrir toutes les sortes de MDP. Partant de cette démarche, ils aboutissent à des typologies qui sont conçues à partir de principes proches de la sémantique computationnelle. Ils utilisent des traits sémantiques, mais aussi syntaxiques et pragmatiques pour délimiter le sens et la zone d'action (lexème, prédicat ou phrase) des MDP. L'analyse prédicative de François (1989) par exemple prend en compte deux facteurs qui sont : les traits aspectuels – hérités de Vendler et enrichis par Vet (notamment en ce qui concerne le trait transitionnel) – qu'il attribue au procès dénoté par la phrase ; et des traits participatifs qui concernent les entités qui participent à l'action et qui se situent au sein du prédicat – il s'agit des traits agentivité et causativité. Cette typologie très fine aboutit finalement à caractériser le MDP comme un élément de discours et non de langue, puisque le prédicat linguistique ne pose pas la valeur en langue des éléments qui le composent. Cette typologie ne distingue pas la valeur aspectuelle lexicale du verbe de la valeur aspectuelle lexicale de la phrase. On peut ajouter, que ces typologies prédictives sont (selon notre terminologie) des typologies de la qualification temporelle, et elles mêlent des éléments dont la valeur aspectuelle est simple (par exemple les compléments aspectuels sont tous des éléments qui fixent des bornes au procès, les périphrases aspectuelles focalisent sur des phases du procès) à des éléments qui expriment des procès et dont la valeur aspectuelle est beaucoup plus complexe (un verbe comme *s'agenouiller* est composé d'une phase de début de procès, d'une phase de déroulement et d'une finale qui entraîne une phase résultative). Notre objectif est de décrire la complexité des procès exprimée par les verbes et non d'effectuer une typologie aspectuelle des phrases ou des types de prédication. Ceci est le seul moyen de rendre compte de la structure aspectuelle des dérivés en *RE-*.

Un autre argument pour une délimitation lexicale du MDP est le rôle que Verkuyl attribue à la pluralité dans sa typologie, qu'il s'agisse de pluralité du sujet *Les bombes explosent* ou de l'objet *Il lit des livres*. Pour Verkuyl, la pluralité participe à la constitution de l'aspect prédictif, mais selon notre point de vue, la pluralité ne peut pas constituer un élément de la structure du MDP du verbe puisqu'elle n'intervient pas sur le plan de la qualification temporelle, mais qu'elle intervient au niveau de la quantification temporelle. Même s'il n'y a qu'un seul marqueur de procès, ce marqueur renvoie à plusieurs procès répétés dans le temps. De plus, l'analyse de ces procès est simple, puisqu'il n'y a pas d'intervalles qui lient la quantification à la qualification : il s'agit de fréquentativité au sens où nous l'avons employé au chapitre 1. Le fait d'introduire des éléments quantitatifs ne doit pas interférer avec la structure proprement qualitative des procès répétés, ou bien il faut analyser la structure complexe qui lie les différents procès répétés.

1.1.2 Mode de prise en compte des tests pour la typologie des verbes

L'utilisation des tests pose les mêmes problèmes de délimitation puisqu'ils peuvent être indistinctement utilisés pour définir l'aspect du verbe ou de la phrase. Les tests de compatibilité ne permettent pas non plus de rendre compte de toute la complexité du sens processuel exprimé par les verbes. Comme nous avons pu l'observer précédemment, ces tests ont de nombreuses failles lorsqu'ils sont utilisés pour rendre compte de compatibilité et d'incompatibilité. L'utilisation des tests doit donc être corroborée par une analyse sémantique de la phrase testée, car le test linguistique crée une nouvelle occurrence du verbe et donc indique toutes les potentialités de réalisation sémantique du verbe en contexte. En prenant en compte ces potentialités nous pouvons distinguer réellement différents types de verbes. En outre, une grande majorité des tests participent à la réalisation en discours de la qualification temporelle (PV et compléments temporels). Ceci est principalement le cas avec des tests s'appuyant sur des périphrases aspectuelles, qui mettent l'accent sur une phase particulière de déroulement du procès, cette phase peut-être interne au verbe ou externe au verbe, comme dans les exemples avec la périphrase verbale « être en train de » (cf. supra C3-5.3.2). Mais, on peut faire la même remarque avec les tests « en *x temps* » et « pendant *x temps* » qui ne signifient pas nécessairement que deux lexèmes appartiennent ou non à la même classe. Ces compléments aspectuels ne classent qu'une instanciation du lexème verbal et non sa valeur intrinsèque. Nous reprenons l'exemple avec *mastiquer* et *manger* qui sont tous les deux compatibles avec « pendant *x temps* », et ne sont pas compatibles avec « en *x temps* » comme le montrent les exemples (1) et (2). Mais, *manger* accepte des compléments qui permettent une compatibilité avec « en *x temps* » ce qui n'est pas le cas de *mastiquer* car avec les mêmes compléments, il reste incompatible avec « en *x temps* », c'est le cas des exemples (3). Nous devons donc distinguer deux types différents de verbes.

(1a) *Il mastique pendant 5 minutes*

(1b) *Il mange pendant 5 minutes*

(2a) ?*Il mastique en 5 minutes*

(2b) ?*Il mange en 5 minutes*

(3a) ?*Il mastique son pain en 5 minutes*

(3b) *Il mange son pain en 5 minutes*

Ainsi, la différence entre *mastiquer* et *manger* qui est visible au niveau prédicatif dépend foncièrement de la structure du procès spécifique au lexème verbal et l'utilisation brute des tests ne permet pas de rendre compte d'une distinction entre deux verbes. Dans le chapitre 3, nous avons fait remarquer que le verbe *traverser* pouvait être utilisé avec « pendant *x temps* », dans *La manifestation a traversé la ville pendant deux heures*, et avec « en *x temps* » dans *Ernesto a traversé la rivière en 2mn*. Dans ce cadre, on peut se demander s'il ne participe pas de la même classe aspectuelle que *manger* qui ouvre aux deux possibilités. Karolak répond par l'affirmative en considérant que le contexte ne fait qu'indiquer les potentialités du verbe, et la paraphrase logique s'applique au lexème seul qui dirige la prédication. En ce qui nous concerne, nous serons plus réservé étant donné que *traverser* n'a pas d'emplois intransitif au contraire de *manger*, il intègre dans son sémantisme un paramètre actionnel qui est spatial et que nous avons formalisé par les bornes spatiales de l'objet traversé (cf. C3-3.2.2). Le verbe *manger* possède également un paramètre actionnel qui est obligatoirement l'« objet mangé », mais ce paramètre n'est pas déterminé dans son sens lexical, l'objet n'est pas structuré car il ne possède pas de limites spatiales. Pour cette raison,

nous aurons distinguons ces deux verbes¹³⁷. Le problème essentiel qui se pose est de savoir quels sont les éléments conceptuels de base de l'aspect étant donné que nous avons éliminé l'approche se basant sur l'opposition perfectif vs imperfectif, et celle reposant sur des grandes étiquettes attribuées à l'aspect phrastique ou prédicatif.

Nous pensons qu'attribuer le MDP au contexte, ou considérer que le contexte contribue à un changement de classe aspectuelle, empêche toute analyse de la structure sémantique des procès exprimée par les verbes. De même, l'analyse par traits peut masquer les différences de niveau d'application des traits, c'est notamment le cas de la dimension du bornage du procès. Le trait borné ou télique qui est utilisé dans la plupart des classifications, peut être contenu dans le verbe, dépendant du complément d'objet du verbe ou d'un complément circonstanciel. A chaque fois, le type de bornage dépend de la valeur aspectuelle du verbe. Nous ne prenons donc pas le parti de considérer qu'il y a changement de classe aspectuelle en fonction du contexte. Une autre analyse possible est celle de Gosselin qui considère qu'il n'y a pas changement de classe aspectuelle, mais glissement du sens aspectuel du procès. Notamment en s'appuyant sur l'exemple : *Il dort en 5 minutes*, où *dormir* signifie « s'endormir », il y a donc glissement du sens de déroulement temporel du verbe sur la phase inchoative du procès ou phase préparatoire du procès. Gosselin s'appuie sur une définition de la temporalité comme exprimant le changement, afin d'établir un schéma combinatoire des MDP (cf. supra C2-3.4.4). Cette démarche donne au MDP une nouvelle dimension, puisque Gosselin lui attribue une structure interne et une structure externe :

« On fait l'hypothèse de la possibilité de construire un modèle unique qui rende compte à la fois de la constitution des procès et de leurs glissements virtuels. En d'autres termes, il s'agit de définir un espace sémantique qui permette de caractériser simultanément et de façon homogène l'« intérieur » (la constitution interne) et l'« extérieur » (les zones de glissement possible) de chacun des types de procès. » (1996 : 46-47)

Mais cette approche ne dit pas à quel niveau se situe l'expression du procès. Nous avons vu que l'analyse de Karolak permet de rendre compte de toute la complexité des informations qualificationnelles dans une phrase. Si la qualification temporelle est une donnée en parole, nous considérons en suivant Karolak que le MDP est une donnée véhiculée intrinsèquement par le verbe. Les traits aspectuo-temporels doivent donc être analysés en conséquence et conjointement aux différentes possibilités d'interaction entre le lexème verbal et les éléments qualitatifs en parole et la complémentation possible. Il en est de même pour les classes de verbes dont la valeur ne peut être limitée à leur compatibilité avec un test syntaxique. La notion de classe aspectuelle rassemblera pour nous les différents types de MDP exprimés par les verbes. Les critères qui permettent de distinguer les différents types de verbe et qui rendent compte de grandes classes de procès s'appliquent à trois dimensions : la structure interne du procès, les bornes du procès et les satellites du procès. Nous précisons bien, que si nous nous servons d'étiquettes, ces étiquettes rendent compte de la structure du verbe.

¹³⁷ En ce qui concerne *manger*, sa structure aspectuelle se retrouve dans de nombreux autres lexèmes (*lire, chanter, ...*), pour *traverser*, c'est un peu plus compliqué, ce verbe est étymologiquement construit à partir d'un préfixe *très* qui avait pour fonction de perfectiver un verbe imperfectif, on peut postuler que cette origine a laissé des traces sur le plan synchronique. (Cf.

1.2 Les principales distinctions conceptuelles opérées par les traits sémantiques

Dans le chapitre 4, nous avons rendu compte des différents critères de détermination du sens aspectuel. Les propriétés de Vendler ont été analysées sous la forme de traits sémantiques. Le statut des traits prête aussi souvent à confusion, parfois ils sont utilisés comme des traits discriminant les classes et parfois ils sont utilisés pour décrire la structure sémantique des verbes. Dans le tableau ci-dessous nous avons répertorié quelques traits utilisés par différents auteurs :

Auteurs	Traits processuels											Traits non-processuels				
	Dynamique	Duratif	Homogène	Transitionnel	Borné	Télique	Momentané	Occasionnel	Atomique	Terminatif	Linéaire	Changement	Contrôle	Agentif	Causatif	Patient
Vendler 1957			+		+		+									
Dik 1975											+	+				
Chafe 1970														+		+
Vet 1980	+	+		+			+	+			+		+	+		
Vet 2002		+		+					+	+						
Martin 1988	+			+	+		+									
François 1989	+			+		+	+							+	+	
Combettes 1993	+			+			+									
Mourelatos 1981	+				+		+									
Vetters 1996						+	+					+				
Gosselin 1996					+							+				

Tableau 33 – Différents types de traits sémantico-aspectuels selon les auteurs.

1.2.1 Dynamique actionnelle et bornes de dynamisme : le trait dynamique et l'agentivité

Au sein de ces traits aspectuo-temporels le trait /dynamique/ permet d'effectuer une distinction essentielle entre des classes aspectuelles puisqu'il sert à distinguer les procès qui expriment une action de ceux qui n'en expriment pas. Dans la majorité des typologies, le trait dynamique est utilisé pour rendre compte du « déroulement » des procès. Les premiers sont nommés dynamiques, les seconds statiques. On retrouve ce trait dans quasiment toutes les classifications, excepté celle de Vendler. Il sert souvent de caution à l'opposition grammaticale de base entre les verbes d'actions vs verbes d'état. Nous avons vu que tout procès implique forcément un dynamisme et que le trait dynamique n'est pas une valeur propre à distinguer différentes classes de procès. Vet utilise le trait dynamique comme critère s'appliquant à l'agent du procès, nous avons fait remarquer que la dynamisme de l'agent n'a pas d'influence sur la structure aspectuelle du procès, il ne peut donc pas être un critère définitoire du MDP d'un verbe.

La question du rôle de l'agentivité sur le plan de la structure processuelle du verbe est complexe, mais nous pensons que ce critère ne rend pas compte du MDP des verbes. Les auteurs qui l'utilisent lui attribuent la fonction d'impulser la dynamique actionnelle ce qui

entraîne une délimitation du procès sur l'échelle temporelle puisque l'agent peut décider de mettre fin au procès. Il est à l'interface entre deux facteurs qui sont selon notre terminologie le processus actionnel et les bornes sur l'axe de ce même processus. Le fait que Vet distingue les traits contrôle et agentivité au sein des verbes d'ACTIVITÉ a pour conséquence de vider l'agent de son rôle dynamiseur, par conséquent le critère agentif ne rend plus compte d'une quelconque fin de l'action. D'autre part, le fait que dans la catégorie des non-agentifs, il existe une classe DYNAMIQUE, indique que le trait agentif ne rend pas compte de la dynamicité. De même dans la catégorie des transitionnels, Vet indique une classe de procès non-agentifs, ce qui signifie que l'agentivité ne joue aucun rôle sur la structure interne dynamique du procès. Enfin, il distingue dans les verbes transitionnels deux classes de momentanés en fonction de ce trait agentif, mais il est difficile de distinguer deux processus différents dans *J. éteignait la bougie* et *J. arrivait au sommet*. L'agentivité, qui n'est pas un critère temporel, doit pour permettre de rendre compte d'un critère temporel, exercer une pression forte sur le verbe. Ce n'est pas le cas, ce critère ne permet ni d'influer sur la structure interne du procès (il existe des procès dynamiques agentifs et dynamiques et non-agentifs, il existe également des procès non-dynamiques et agentifs), ni sur les bornes du procès (il existe des verbes intrinsèquement bornés sans agent). Dans cette perspective, nous pouvons indiquer que l'agent ne joue pas de rôle significatif sur le MDP.

1.2.2 La transitionnalité : les satellites antonymes et résultatifs

Le trait changement signifie que le procès implique ou non un changement d'état entre sa phase antérieure et sa phase ultérieure. Vet le nomme également transitionnel, il représente le passage d'une situation à une autre situation. Certains verbes entraînent une transition, d'autres sont continus : « Contrairement aux états où tout est en repos, les procès sont des situations qui consistent dans une transition d'un état à un autre » (Vet 1980 : 63). Ce critère permet de déterminer, à l'aide d'un test d'implication, la nature des éléments que présuppose ou qu'implique le procès (ses « satellites » pour reprendre le terme de Vet (2001 : 232 et 2002 : 182).

L'exemple prototypique de Vet est celui du verbe *jaunir* qui indique, ou implique, le passage d'un état « n'être pas jaune » à un état « être jaune ». Dans sa typologie, il rend compte d'autres classes de procès, comme celle illustrée par *arriver au sommet*, nous pouvons dire que ce procès implique « n'être pas au sommet » et « être au sommet ». Par ailleurs, nous avons vu que ce verbe possédait une phase préparatoire qu'il était possible de mettre en valeur à l'aide de la périphrase « être en train de ». Cette phase préparatoire est distincte du satellite précédant le procès, puisqu'il s'agit d'une phase processuelle et non stative, par contre, elle est intégrée par le satellite puisque « être en train d'arriver au sommet », c'est « ne pas être au sommet », tandis que « arriver au sommet » est bien le procès intermédiaire entre les deux états.

Parmi les procès transitionnels, il prend également en compte *éteindre la bougie* dont nous pouvons tirer les implications « la bougie n'est pas éteinte » et « la bougie est éteinte ». Dans le cas de *éteindre la bougie*, on peut signaler que la première implication n'est pas forcément le passage d'un état-négatif¹³⁸ à un état, puisque « la bougie n'est pas éteinte » correspond à « la bougie est allumée ». D'un point de vue lexical nous pouvons considérer *être allumé* comme un antonyme de *être éteint*. Nous pouvons donc indiquer que le satellite

¹³⁸ Le terme d'état-négatif est le seul que nous ayons trouvé.

qui précède le procès exprimé par le verbe n'est pas forcément un état-négatif, il peut également correspondre à l'état antonyme du satellite qui suit le procès exprimé par le verbe. Le fait qu'il s'agisse d'un état antonyme n'a pas les mêmes conséquences, puisque cet état antonyme peut être lui-même l'état résultatif d'un autre procès. D'autres verbes fonctionnent de la même manière comme *laver*, *sortir* où l'état-négatif impliqué correspond à un autre état (« être sale », « être dedans »).

Concernant, le verbe *jaunir*, on peut indiquer qu'il n'exprime pas toujours un changement d'état, puisque *jaunir* peut impliquer une phase antérieure « être jaune » et une phase ultérieure « être un peu plus jaune », c'est le cas par exemple dans *Le papier jaunit de jours en jours*. Les verbes *bronzer*, *rouiller*, *vieillir*, *mûrir* fonctionnent de la même manière, Martin (1988 : 6) utilise également l'exemple *répandre de l'eau sur le sol*. Au contraire *arriver au sommet* et *éteindre la bougie*, impliquent obligatoirement un changement d'état.

Martin (1988 : 5) définit également le trait transitionnel comme le passage d'un état à un état résultant. Il ajoute qu'il faut faire à attention à ne pas interpréter le changement en fonction de la situation extra-linguistique dans laquelle la situation décrite par le verbe s'inscrit. Il utilise l'exemple du verbe *courir* pour illustrer cette mise en garde :

« On peut certes penser qu'un verbe comme *courir* n'est pas étranger à la notion de changement : celui qui court n'arrive-t-il pas au but essoufflé, fatigué ? N'a-t-il pas en tout cas changé de lieu ? Ce serait cependant se méprendre : ces changements ne sont pas l'objet de la prédication ; ils se situent en dehors des conditions de vérité attachées au verbe *courir*. Ce qui importe dans ce verbe, c'est uniquement le mouvement. On court dès lors qu'on se déplace « par une suite d'élan, en reposant alternativement le corps sur l'une puis sur l'autre jambe ». Un verbe est transitionnel s'il prédique le passage d'un état à un autre. » Martin (1988 : 5).

Cette mise en garde est nécessaire, car nous l'avons vu ci-dessous les satellites peuvent parfois être lexicalisés, cette lexicalisation doit être distinguée des implications extra-linguistique. Par ailleurs, dans certains cas les satellites propres à un verbe peuvent ne pas être instanciés, ils ne sont pas pour autant liés à des implications extra-linguistiques lors de leur non-lexicalisation. Par exemple, le verbe *exploser* peut impliquer un état « l'objet est intacte » et un état « l'objet est disloqué ». Cette présupposition fonctionne dans l'exemple, *La voiture est explosée*, pourtant dans *La bombe a explosé*, cette implication n'est pas instanciée car ce qui intéresse ce n'est pas l'état de la bombe après l'explosion, mais l'effet qu'elle a eu.

Nous avons repris la typologie de Martin dans le tableau ci-dessous pour rendre compte des spécificités particulières qu'il attribue aux verbes (sur le plan théorique, il s'agit d'une typologie sous la forme de traits sémantiques comme chez Vet). Nous pouvons remarquer que le trait changement n'est pas propre aux états. Par contre, il effectue une distinction entre les prédicats qui possèdent un climax et qui ont un changement, des prédicats qui ont également un climax mais sans changement. Ainsi, *courir un 100m plat* n'est pas compris entre deux états, il ne possède donc pas d'état résultatif, tout comme le *courir* (intransitif), contrairement à *tracer un cercle*, qui lui est résultatif et obligatoirement transitif. Pourtant, on peut impliquer de *courir un 100m*, un état antérieur « le 100m n'est pas couru » et un état ultérieur « le 100m est couru », pourquoi dans ce cas Martin ne prend pas en considération ces deux phases. On trouve l'explication dans le fait que *courir* pour Martin est défini uniquement par le mouvement, quel que soit le complément, la fin du procès *courir* sera toujours uniquement la fin d'un mouvement, même si la course est délimitée dans l'espace. Au contraire, *tracer* c'est un mouvement qui implique la création dans l'espace d'un objet, en ce sens il y a changement et transition entre l'état « ne pas être tracé » et l'état « être tracé ». Cela signifie que des verbes peuvent être bornés intrinsèquement sans qu'il y ait

obligatoirement un état résultatif. Le verbe « accoucher » est également un verbe qui possède des implications complexes, on peut impliquer de *accoucher* « x n'est pas né » et « x est né », c'est le seul changement possible car *accoucher* en lui-même signifie uniquement le passage entre une action qui n'est pas réalisée et une action qui est réalisée, et non le passage entre deux états.

	/DYN/	/BORNÉ/	/MOM/	/TRANS/	
ÉTATS	-	-	-	-	<i>je suis à Paris</i>
ÉTATS 2	-	+	-	-	<i>je suis à Paris jusqu'au 15 août</i>
ACTIVITE	+	-	-	+	<i>il répand de l'eau sur le sol</i>
ACTIVITE 2	+	-	-	-	<i>il pousse le chariot</i>
ACCOMPLISSEMENT	+	+	-	+	<i>il trace un cercle</i>
ACCOMPLISSEMENT 2	+	+	-	-	<i>il court un 100m plat</i>
ACHEVEMENT	+	+	+	+	<i>il atteint le sommet</i>
ACHEVEMENT 2	+	+	+	-	<i>l'obus éclate</i>

Tableau 34 – Typologie de Martin (1988)

Les satellites initiaux du procès peuvent donc être de deux ordres, soit des satellites états-négatifs, soit des satellites lexicaux antonymes de l'état résultatif du procès. Les satellites finaux sont les états résultatifs du procès exprimé par le lexème. Mais la dimension spatiale du procès doit également être prise en compte pour déterminer ces éléments¹³⁹. Le verbe *traverser* par exemple ne possède pas un changement entre « ne pas avoir traversé » et « avoir traversé » puisque ces deux éléments sont les phases finales du procès, mais il implique deux états : « un état être d'un côté de x » et un état « être de l'autre côté de x ». Le processus d'implication est donc beaucoup plus complexe, mais il doit toujours reposer sur le principe de Martin : un procès transitionnel doit toujours être compris entre deux états et la nature de ces états dépend du sens lexical du verbe et non de la nature extra-linguistique du procès.

1.2.3 Absence de durée et *durée intrinsèque* : les traits duratif et ponctuel

Le trait /duratif/ ne permet pas les mêmes distinctions que les traits transitionnels et dynamiques puisqu'il oppose les procès qui ont une certaine durée aux procès qui n'ont aucune durée. Ce sont, chez Vendler les procès d'ACHÈVEMENT et chez Karolak par exemple, les procès qui ont l'aspect simple non-continuatif. On attribue à ces procès, qui sont considérés comme /-duratif/, un trait /+ponctuel/ ou /+momentané/. Un procès est caractérisé de /+momentané/ si l'intervalle de temps pendant lequel il se réalise est instantané. Il décrit l'immédiateté de l'événement exprimé par le verbe. Martin en donne la définition suivante :

« Un procès est momentané s'il se réalise dans un intervalle instantané où, du même fait, il est impossible de discriminer des phases. (Martin 1988 : 6) »

¹³⁹ La dimension spatiale n'est pas la seule à influencer sur la nature des états du procès, Apothéloz et Nowakowska (2007) font une distinction entre « résultativité sémantique » et « résultativité pragmatique », cette dernière met en jeu nos connaissances de la situation. Ils indiquent par là que d'autres facteurs permettent de définir la nature des états résultatifs.

Dans cette définition, il utilise les termes instantanés et phases. Le terme phase sert de caution scientifique au fait que l'on ne peut pas mesurer un procès linguistique, dire qu'un procès a un intervalle instantané cela signifie que le début et la fin du procès sont confondus. Ce genre de procès n'existent pas dans la réalité physique. Par contre, dire qu'un procès n'est pas constitué de phases, cela signifie qu'il désigne uniquement le début ou uniquement la fin du procès, ce qui n'est pas identique à la notion d'instantanéité. Un verbe comme *poignarder* par exemple, peut être considéré comme instantané en tant que transition entre « l'individu x n'est pas poignardé » et « l'individu x est poignardé » et il peut être conçu en terme de 4 phases, comme par exemple la définition (scientifique) de l'« action de poignarder » ci-dessous :

(4) *Un poignardage réussi est censé résider dans la séquence planter de bas en haut-pousser-remuer, si possible en dessus du nombril ; à imaginer avec un couteau droit style baïonnette, et votre aorte.*

Si bien que c'est la conceptualisation du procès *poignarder* par chaque individu qui permet de dire que « être en train de poignarder quelqu'un » consiste à focaliser sur la phase centrale du procès, ou à focaliser sur la phase préparatoire du procès. Dès lors, la notion de phase semble aussi aléatoire et dépendante de la réalité physique que la notion d'instantanéité.

Recanati et Récanati (1999) remettent en question la caractéristique ponctuelle des verbes d'ACHEVEMENT, en discutant les exemples de Vendler. Ils comparent pour ce faire l'exemple *Il est en train d'arriver au sommet* qui est considéré comme un ACHEVEMENT et *Il est en train de gravir la montagne* qui est considéré comme un ACTIVITE. Selon eux, le premier exemple n'indique pas uniquement le moment ultime « être au sommet », mais un processus qui est « être proche du sommet avec une phase terminale ». Ils nomment ce complexe *processus terminal* et comme ils n'attribuent aucune valeur aspectuelle à la périphrase verbale (si ce n'est le fait de tester les potentialités de la structure des procès) ils en concluent que « arriver au sommet » est un processus. Au contraire, dans *Il est en train de gravir la montagne*, même si le procès prend en compte « le pied de la montagne » et « le sommet de la montagne », il ne rend pas compte de ces deux phases de début et de fin, mais « gravir » montre uniquement un processus qu'ils appellent *processus global*. Ils donnent deux autres raisons contre le trait ponctuel, la première est que le verbe d'ACHEVEMENT indique une transition entre deux états et que cette transition implique obligatoirement un processus. La seconde est qu'il est difficile de distinguer sur le critère ponctuel les verbes d'ACHEVEMENT et les verbes d'ACCOMPLISSEMENT :

« Par exemple, le verbe « accoucher » pourra être considéré comme verbe d'« accomplissement » (si l'accouchement est long) ou comme verbe d'« achèvement » (s'il est rapide) » (1999 : 176)

Le problème avec *accoucher* est le même qu'avec *poignarder* et est différent de *arriver au sommet*. *Arriver au sommet* correspond à un point spatial et il est très facile d'associer un point spatial à un point temporel, avec *poignarder* et *accoucher* on ne visualise pas exactement de point final (pour *poignarder*, est-ce le moment où le couteau touche le corps ? est enfoncé dans le corps ?, pour *accoucher* est-ce le moment où la mère pousse le bébé à l'extérieur de son corps ? ou est-ce lorsque le bébé est complètement sorti à l'extérieur ?).

Mais, ils effectuent ensuite une distinction linguistique entre ces deux verbes qui montre pourtant, selon nous, que la structure des verbes d'ACHEVEMENT est bien ponctuelle. Ils indiquent que lors de leur instanciation, il est possible de focaliser sur la phase de déroulement ou sur la phase terminale du procès d'ACCOMPLISSEMENT. Au contraire, avec les

verbes d'ACHEVEMENT, la focalisation est obligatoirement réalisée sur la phase terminale. Dans *Jean a presque construit sa maison*¹⁴⁰, on peut trouver le sens : « la construction est commencé et n'est pas loin d'avoir abouti » (focalisation sur la phase terminale) ou bien, on trouve le sens « la construction n'a pas encore commencée mais Jean n'en est pas loin » (focalisation sur la phase de déroulement). Au contraire, l'exemple *Jean est presque arrivé au sommet*, signifie uniquement que « Jean n'est pas encore au sommet mais n'en est pas loin » (focalisation sur la phase terminale) et ne peut pas signifier que « Jean n'est pas loin d'être presque arrivé au sommet ». Un autre élément que nous avons déjà cité permet de montrer cette différence, il s'agit de l'incompatibilité des verbes d'ACHEVEMENT avec « depuis *x* temps » au contraire des verbes d'ACCOMPLISSEMENT (cf. supra C3- 3.1). Ces deux tests montrent que les verbes d'ACCOMPLISSEMENT possèdent intrinsèquement deux bornes et les verbes d'ACHEVEMENT une seule.

Selon nous cette distinction linguistique justifie que la structure des verbes d'ACHEVEMENT est une durée brève, et que la périphrase verbale « être ne train de » ne fait que focaliser sur la phase préparatoire au procès qui est une phase différente du procès en lui-même, puisqu'on ne peut pas signifier cette phase préparatoire uniquement avec le verbe. En ce qui nous concerne, nous considérons que rien ne permet de s'opposer clairement à l'existence du trait ponctuel, que ce dernier découle d'une déduction logique (Karolak), ontologique (Vetters) ou cognitive (Gosselin)¹⁴¹. En s'opposant à une telle conception, on pose que le langage n'est pas doté d'outils permettant d'exprimer une telle réalité ou plutôt la conception d'une telle réalité. La catégorie de procès post-vendlerienne, appelée SEMELFACTIF par Smith ou NON-CONTINUATIF par Karolak, et qui rassemble des procès qui ont la particularité d'être ponctuels sans indiquer une transition entre deux états, montre que ce trait est nécessaire :

(4) *Il se heurte à l'échafaudage dressé* (Michel Tournier « Le médianoche amoureux »)

« *Heurter* » n'implique pas un état précédent et un état résultant opposé à l'état précédent. Dans le cas de ces verbes SEMELFACTIFS, on peut remarquer une particularité supplémentaire, puisque lorsqu'ils sont fléchis au présent, le procès est forcément indiqué comme réalisé. Ceci est spécifique à ces verbes puisque dans tous les autres cas, le présent indique qu'un procès est dans une phase de déroulement.

La question de la durativité chez Récanati et Récanati est analysée sous un autre angle. Ils ne considèrent pas seulement l'opposition procès duratif vs procès ponctuel, ils font aussi entrer dans la catégorie des duratifs les procès qui peuvent ne pas être duratif. Cette redéfinition de la durativité qu'ils appellent « durée intrinsèque » a pour conséquence d'inclure les procès d'état dans les non-duratifs :

« En gros, un procès a une durée intrinsèque si, de par sa nature, il peut ne pas durer. Les états peuvent durer, mais ils n'ont pas de durée intrinsèque, parce qu'ils peuvent aussi *ne pas durer*. » (1999 : 173)

¹⁴⁰ Exemple de Récanati et Récanati (1999 : 177).

¹⁴¹ Il est à noter qu'il y a des différences de représentations entre chacun de ces points de vue puisque la ponctualité peut être représentée par deux bornes confondues (Gosselin), ou par une seule borne (Karolak). Soit on considère qu'un procès d'ACHÈVEMENT n'est qu'un point de passage, soit on considère qu'il a une vraie structure temporelle avec un début et une fin, mais que ce début et cette fin sont conçus comme immédiats.

Ils font remarquer que la totalité d'un procès d'ÉTAT peut correspondre à un intervalle t immédiat du type « à x heure ». Tandis que ce n'est pas possible avec les procès d'ACTIVITE qui implique forcément un mouvement ayant une certaine durée et donc ils sont obligatoirement compris dans un intervalle. Dans le cas des verbes qui ont une durée intrinsèque, lorsqu'ils sont joints à un complément avec « à x heure », il n'y a sélection que d'un instant du procès et non de tout le procès. Cette analyse correspond à notre description des procès d'ÉTAT dont l'intervalle processuel est uniquement temporel, et dans ce cas cet intervalle correspond à tous les intervalles temporels disponibles, de l'immédiateté à la durativité. Il est difficile de trouver dans leur cadre une place aux verbes SEMELFACTIFS. En fonction de quelle particularité n'auraient-ils pas de durée intrinsèque ? Nous pensons que les procès qu'il considère comme ayant une durée intrinsèque sont en fait dépendant de la dimension actionnelle, qu'il s'agisse d'un mouvement ou d'une structure spatiale et dans ce cadre la structure interne peut être durative, si le mouvement ou la structure spatiale sont étendues, ou ponctuel, si le mouvement ou la structure spatiale sont restreints à un point ou sont considérés comme un mouvement¹⁴².

1.2.4 Structure interne du procès, structure externe et bornes : les traits homogènes et téléliques

Parmi l'ensemble des traits aspectuels permettant de distinguer les différentes classes de verbes, deux nous paraissent fondamentaux et complémentaires. Le trait homogène qui permet de distinguer les verbes d'ÉTAT et d'ACTIVITÉ des verbes d'ACCOMPLISSEMENT et d'ACHÈVEMENT et le trait télélique qui permet apparemment les mêmes distinctions. Si ces traits nous paraissent pertinents c'est en partie parce qu'ils décrivent les différents composants d'un procès, que nous résumons sur trois niveaux : la structure interne du procès correspond au trait homogène, et les bornes ainsi que la structure externe du procès correspondent au trait télélique.

	Homogène	Télique	
ÉTAT	+	-	<i>Aimer, savoir, détester, dominer</i>
ACTIVITÉ	+	-	<i>Courir, peindre, chanter</i>
ACCOMPLISSEMENT	-	+	<i>Accoucher, persuader, offrir</i>
ACHÈVEMENT	-	+	<i>Exploser, poignarder, renverser</i>

Tableau 35 – Complémentarité des traits homogènes et téléliques.

Il nous faut déterminer en quoi ces deux traits sont complémentaires et redondants – puisqu'ils permettent de faire les mêmes distinctions en terme de classes aspectuels – et si l'utilisation de ces traits uniquement en tant que traits discriminants des classes de procès ne masque pas des distinctions plus fine du sens aspectuel des verbes. Il nous faudra également observer quel objet linguistique ils s'attachent à décrire (lexique, prédicat, phrase).

Le trait homogène signifie que le procès est constitué ou non d'une succession continue de moments identiques considérés dans leur continuité (Martin 1988 : 5), ce qui est équivalent pour Récanati (1999) au théorème suivant : lorsqu'un procès se déroule pendant un intervalle temporel I , il se déroule également pendant les sous-intervalles compris dans celui-ci. Ce trait est caractéristique des procès qui peuvent être interrompus à tout moment sans empêcher la

¹⁴² Par exemple *cligner* (de l'œil) est conçu comme correspondant à un seul mouvement (même si ce mouvement peut être lui-même analysé au ralenti comme une succession de mouvements) et le verbe est considéré comme un verbe sans durée.

réalisation de l'événement. Il s'oppose au trait hétérogène où seul le tout réalise le procès et non les parties.

Nous avons déjà abordé à de nombreuses reprises la question du trait téléique, la définition que nous avons adopté jusqu'à présent est celle correspondant à la notion de « climax » de Vendler, et cette définition considère qu'un procès pour être dit téléique a besoin d'atteindre un point culminant, pour être dit réalisé, au-delà duquel il ne peut pas continuer.

Nous allons analyser ces deux traits en relation à la structure du procès dans le point 2. suivant.

2 LA STRUCTURE DU PROCÈS ET LES DEUX TRAITS ASPECTUELS FONDAMENTAUX

2.1 Homogénéité et types de structures internes des procès

Dans cette partie, nous partons d'analyses qui considèrent que le trait homogène n'est pas inhérent au lexème verbal, pour ensuite montrer que la description des verbes par ce trait permet de rendre compte des différents intervalles exprimés et impliqués par le verbe. Les intervalles peuvent être sujets à deux variables qui sont : la **dilatation**, preuve d'homogénéité, et la **complémentarité**, preuve d'hétérogénéité. La variété des intervalles compris dans les verbes sert de base à l'expression et à la définition des différents types de procès.

2.1.1 Homogénéité et hétérogénéité

Le parallèle entre nom et verbe

Taylor (1977)¹⁴³ est le premier à utiliser la notion d'homogénéité comme facteur de différenciation entre les verbes. Il établit une comparaison entre l'opposition des syntagmes nominaux : termes de masse (*or* et *eau*) contre termes comptables (*un lingot d'or* et *un litre d'eau*), et les verbes homogènes (*chuter*) de la classe ACTIVITÉ contre les verbes hétérogènes (*poignarder*) de la classe PERFORMANCE, cette classe regroupant chez Taylor les ACCOMPLISSEMENTS et les ACHÈVEMENTS. Généralement, on considère les verbes hétérogènes comme ayant la propriété d'être comptables, de ne pas se plier à la division comme les noms de substance. Au contraire, les verbes homogènes se laissent diviser à l'infini, ils ne sont pas comptables, ils sont massifs comme les noms de matières. Taylor prend comme exemple les verbes *chuter* et *poignarder*. *Chuter* est homogène car le procès impliqué par le verbe occupe du temps, comme une matière occupe de l'espace. Tout moment compris dans le procès *chuter* est égal à *chuter*, comme toute partie *d'or* est *de l'or*. *Poignarder* est hétérogène car le procès impliqué par le verbe délimite un temps comme une substance délimite un espace¹⁴⁴ (comme une *table* délimite un espace). Et, le procès de *poignarder* est compris dans une période où aucun moment ne peut être considéré comme *poignarder*, comme aucune partie de *la table* n'est égale à *la table*.

¹⁴³ Voir François & Gosselin (1991 : 36)

¹⁴⁴ *Poignarder* est glossé par « donner un coup de poignard » François & Gosselin (1991 : 36), nous avons vu que cette glose était problématique.

Cette opposition nominale est complexe, puisqu'elle comprend deux types d'opposition : celle entre noms massifs et noms massifs qui peuvent devenir comptable lorsqu'ils sont précédés d'un déterminant dit quantifieur (du type *eau* vs *un litre d'eau*), et l'opposition entre deux noms simples, qui s'effectue entre noms d'objets (*table, chaise, lingot*) et noms de substances (*eau, or, bois, feu, sable*). En reprenant la classification de Vendler, la frontière tracée par les différents auteurs ayant travaillé sur cette propriété s'établit entre verbes d'ACCOMPLISSEMENT et d'ACHÈVEMENT (comptables) vs verbes d'ACTIVITÉ et d'ÉTAT (massifs), voir par exemple Rohrer (1980), Mourelatos (1981), Vet (2000), Khallouqi (2003).

Le trait homogène et les classes de verbes

Recanati et Recanati (1999) utilisent la distinction homogène vs hétérogène comme base de leur classification, elle est donc sous-jacente à chaque classe de verbe, ils introduisent les notions de *micro-hétérogénéité* et de *macro-homogénéité* et *macro-hétérogénéité*. Les verbes micro-hétérogènes sont ceux dont le processus global est constitué d'une somme de processus hétérogènes, par exemple *courir* est constitué d'une foule d'actions hétérogènes « mettre un pied devant l'autre », contrairement à *aimer* qui est constitué d'une période temporelle où « quelqu'un aime ». Ci-dessous leur typologie :

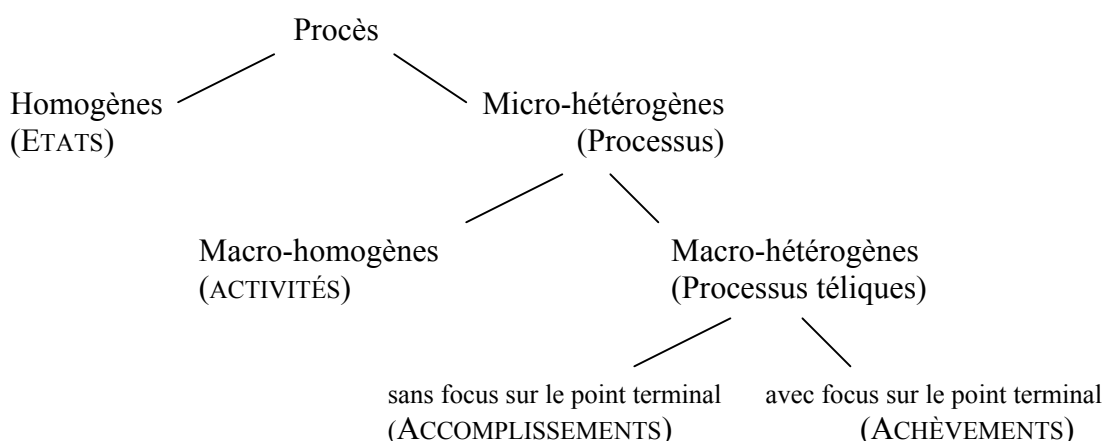


Schéma – Typologie de l'aspect lexical de Recanati et Recanati (1999 : 179)

Cette typologie montre que la caractéristique d'homogénéité et d'hétérogénéité peut subsumer presque toutes les classes de verbe et qu'il rend compte de structure internes différentes des classes de verbes, seul la distinction entre les verbes d'ACCOMPLISSEMENT et les verbes d'ACHÈVEMENT fait appel à un autre critère de distinction.

Les propriétés de l'homogénéité et de l'hétérogénéité

Les propriétés permettant de distinguer homogénéité et hétérogénéité sont, en suivant Rohrer (1980) : « la propriété de mesure », « la propriété de sous-ensemble », « la propriété d'union ». Elles concernent toutes la nature de l'intervalle du procès. La première propriété permet de rendre compte des capacités de dilatation de cet intervalle, soit continuatif par opposition à répétitif ; la deuxième permet d'analyser la nature des éléments qui constituent cet intervalle du procès, soit similaires par opposition à dissemblables ; la troisième permet de

rendre compte du caractère global ou non cet l'intervalle, soit un regroupement possible ou impossible de plusieurs procès au sein d'un seul¹⁴⁵.

Les propriétés propres aux verbes permettant de sélectionner une valeur plus ou moins homogène sont soumises à deux conditions : i) il faut qu'ils possèdent une borne finale au-delà de laquelle le procès ne peut pas continuer ; et, ii) il faut que l'intervalle du procès soit constitué de sous-intervalles identiques. Par ailleurs, cette distinction s'effectue également au niveau de l'aspect flexionnel, notamment dans l'opposition IMP vs PS (cf. les travaux de Rohrer 1980, Vet 1980) ou IMP vs PC (cf. Asnes 2005). Elle apparaît donc comme une méta-catégorie sémantique regroupant nom-verbe-flexion.

La principale difficulté relative à l'étude des traits aspectuels reste la distinction entre types de verbes et valeurs des verbes. Souvent on retrouve un mélange des deux, certains auteurs parlent de verbes homogènes ou hétérogènes et d'autres de valeurs homogènes ou hétérogènes.

2.1.2 Propriétés de mesure, sous-ensemble, union

Propriété de mesure

Cette propriété signifie qu'on peut mesurer le nombre d'actions exprimées par un verbe. Elle repose sur l'opposition *continuité/répétition*. La propriété de mesure ou comptable, est liée à l'intervalle d'un procès complexe car cet intervalle est construit à partir de l'interaction entre la valeur qualitative d'un lexème verbal et la valeur qualitative d'un complément aspectuel. Rohrer (1980) utilise les compléments du verbe du type : *une heure, pendant une heure, depuis une heure, de 2 à 4 heures, jusqu'à*, qui servent de test de compatibilité permettant de distinguer les verbes /+HOM/, des verbes /-HOM/. Ces compléments mesurent donc la durée du procès en posant des bornes temporelles de début et de fin au procès. Nous avons déjà vu quelques unes des particularités de ces compléments dans le chapitre 3. D'après lui, les procès homogènes occupent tout l'intervalle de manière continue, ils sont mesurables, et les procès hétérogènes se multiplient, deviennent itératifs, ils sont donc non-mesurables car l'intervalle temporel est constitué de multiples sous-procès. Ces exemples corroborent la distinction entre ACTIVITÉ /+HOM/ car ils sont mesurables, vs ACCOMPLISSEMENT /-HOM/ et ACHÈVEMENT /-HOM/ car ils sont non mesurables. En reprenant les exemples de Rohrer, nous avons effectué ci-dessous un tableau des interactions possibles entre le sens aspectuel des verbes et les compléments temporels. Nous avons voulu montrer que les tests, plutôt que de rendre compte d'incompatibilité, rendent comptent d'intervalles différents.

		<i>Une heure</i>	<i>depuis une heure</i>	<i>de 2 heures à 4 heures</i>	<i>jusqu'au soir</i>	<i>toute la journée</i>
/+HOM/ mesurable	<i>Dormir</i>	C ¹⁴⁶	C	C	C	C
	<i>Chanter</i>	C	C	C	C	C
	<i>Marcher</i>	C	C	C	C	C
	<i>Danser</i>	C	C	C	C	C
/-HOM/	<i>se lever</i>	I ou C	I	I ou C	I ou C	I

¹⁴⁵ On peut parler également de la nature additive ou non-additive des intervalles des procès.

¹⁴⁶ C = continu, I = itératif

Non-mesurable	<i>Fermer la porte</i>	I ou C	I	I ou C	I ou C	I ou C
	<i>Traverser le fleuve</i>	I ou C	I ou C	I ou C	I ou C	I ou C

Tableau 35 – Distinction des traits /+HOM/ et /-HOM/ : possibilité de continuité ou d'itération.

Les tests de Rohrer n'ont pas tous le même degré d'application comme on peut le remarquer dans la partie /-HOM/ du tableau où dans de nombreux cas, il peut y avoir deux types d'interprétation. Le test avec « depuis *x temps* » est plus restrictif dans les effets de sens que le test avec les autres compléments de temps. Dans ce tableau, nous voyons que les deux lectures sont possibles dans de nombreux cas, notamment en ce qui concerne les verbes /-HOM/. *Se lever une heure* n'est pas complètement hétérogène, la phase finale du verbe *se lever* qui est « être debout » ou « être levé » est continue, permettant de rendre le procès mesurable. Il en est de même avec l'autre procès d'ACHÈVEMENT que Rohrer analyse : *fermer la porte une heure*. Quand à l'exemple avec un procès d'ACCOMPLISSEMENT, c'est la phase centrale du procès qui est continue : *traverser le fleuve une heure*. Un autre problème est cette notion d'itération, car si le procès *se lever pendant toute sa vie* est itératif, il est conçu comme un procès unique contenant différents sous-procès identiques qui ne sont pas comptables, dans ce cas il n'y a rien de plus homogène ! D'un autre côté, *il chante toute la journée* est quasi impossible à se représenter s'il n'est pas compris comme de multiples actions de *chanter*, contrairement à *dormir une heure*. Doit-on dans ce cas considérer que *se lever* et *chanter* ont la même structure aspectuelle et qu'au contraire *dormir* et *chanter* ont des propriétés distinctes ?

Le fait d'attribuer comme seul rôle aux compléments de tester la valeur durative du procès est trop large. Ces tests ne semblent pas valables car ils transforment la valeur sémantique du verbe de base. Les principales modifications apportées concernent pour les verbes d'ACTIVITÉ une possibilité de répétition qui n'est pas mise en relief par le test car les procès répétés sont considérés comme continus. Ce qui mène à cette interprétation, ce sont des considérations pragmatiques ou extra-linguistiques qui invitent à une lecture itérative-continuative. Et, ces considérations dépendent de la nature du procès exprimé par le verbe. Ceci nous amène à penser que les verbes d'ACTIVITÉ ont potentiellement des bornes temporelles de fin et de début de procès, qui sont situées dans leur structure intrinsèque. L'introduction de bornes temporelles externes au procès peut donc entraîner des extensions différentes du lexème verbal de base en fonction de la structure processuelle qu'il implique. Cette constatation pose la question de la nature du bornage et de la relation entre les types de bornes.¹⁴⁷ Cette propriété de mesure ne peut pas permettre de distinguer les types de verbes sur leur compatibilité ou incompatibilité, puisqu'il peut y avoir continuité ou répétition du procès dans le cas de verbes d'ACTIVITÉ ou d'ACCOMPLISSEMENT et d'ACHÈVEMENT.

À partir de la propriété de mesure nous devons distinguer différents types de structures internes. Certains verbes qui sont considérés comme /+HOM/ ont une structure interne continue qui masque de la répétitivité. Cela signifie que la structure interne de ces verbes comme *chanter* est composée de sous-procès identiques mais distincts. Le fait que ces sous-procès sont distincts est démontré par la possibilité d'inférer une valeur itérative en fonction de la durée du complément. La propriété de mesure dans ce cas dépend de la durée extra-linguistique que les individus associent à un procès, elle dépend de ce que nous avons appelé les caractéristiques individuelles du temps. Dans ces exemples, Rohrer ne teste pas les procès

¹⁴⁷ Nous serons amené à distinguer des bornes internes et des bornes externes au procès. La question de la nature des bornes sera développée dans la partie suivante qui concerne la télicité.

statifs qui sont tous uniquement mesurables. D'autres verbes, contrairement aux verbes d'activité, d'ACCOMPLISSEMENT et d'ACHÈVEMENT, et qui ne sont pas analysés par Rohrer auront une structure uniquement continuative, c'est le cas de verbes tel que *mastiquer*, *aider*, *caresser*.

En ce qui concerne les verbes /-HOM/, certains peuvent par contre avoir une lecture continue, c'est le cas de *traverser* par exemple, si aucune borne spatiale n'est indiquée. Cette fois-ci la propriété de mesure dépend de l'étendue spatiale relative à la durée temporelle que peut mettre un individu pour effectuer le parcours. Enfin, des verbes du type *se lever* ne sont pas continus, ils sont fondamentalement itératifs quand ils entrent dans une période temporelle plus vaste, ou bien c'est la phase résultative du procès qui va être focalisée et dans ce cas, il y a continuité. Cette fois-ci l'intervalle temporel peut à nouveau être conçu comme une multiplicité de sous-procès.

Propriété de sous-ensemble

La deuxième propriété est celle de sous-ensemble ou de divisibilité. Cette fois-ci la notion d'intervalle est également centrale, mais c'est à la structure interne de cet intervalle que cette propriété s'applique. Tout le long de la durée du procès, les verbes homogènes ont la même structure interne, c'est-à-dire que chaque partie du procès est égale à la totalité du procès. Au contraire les verbes hétérogènes n'ont pas la même structure interne tout au long de la durée du procès, ces verbes expriment uniquement le résultat de l'action. Cette propriété est définie par une proposition de vérité :

« Si une phrase avec un verbe non-cyclique [ACTIVITÉ ou ÉTAT] est vraie pendant un intervalle I, alors la phrase est également vraie pendant tout sous-ensemble I' de I. »
(Rohrer 1980 : 123)

Ou

« Un prédicat P réfère de façon distributive si toute partie de P est toujours dans la dénotation de P ». (Khallouqi 2003 : 169)

Cette propriété est testée par Rohrer à l'aide du complément « en *x temps* » et les périphrases verbales *cesser de*, *arrêter de*, *continuer à*. Il n'utilise plus les mêmes exemples que précédemment.

		<i>En une heure</i>	<i>cesser de</i>	<i>arrêter de</i>	<i>continuer à</i>
/+HOM/ mesurable	<i>Jean a marché</i>	*	+	+	+
	<i>Marie a travaillé à sa thèse</i>	*	+	+	+
	<i>Fumer</i>	*	+	+	+
	<i>Chanter</i>	*	+	+	+
/-HOM/ Non-mesurable	<i>Se lever</i>	+	*	*	*
	<i>Fermer la porte</i>	+	*	*	*
	<i>Traverser l'Atlantique</i>	+	*	*	*

Tableau 36 – Distinction des traits /+HOM/ et /-HOM/ : tests de propriété de sous-ensemble.

Pour Rohrer, *cesser de* présuppose un intervalle qui mesure la durée d'une action ou d'un état et comme les verbes d'ACCOMPLISSEMENT et d'ACHÈVEMENT ne peuvent pas être mesurés, ils sont incompatibles avec *cesser de*. Nous avons constaté que les verbes

hétérogènes pouvaient se plier à la mesure en dilatant une partie de leur sémantisme verbal, ce que montre le test *en + durée*.

Dans *Il traverse la rivière de 8h à 10h*, nous pouvons très bien utiliser *cesser de*. Pour *Jean se lève une heure aujourd'hui*, **Jean cesse de se lever une heure* ne fonctionne pas. **Jean cesse d' /arrête d' /continue à / être levé* ne fonctionne pas non plus pourtant « être levé » est un ÉTAT. Enfin les verbes comme *rougir, jaunir, bronzer*, sont compatibles avec *en+durée* et avec *cesser de, arrêter de, continuer à*. A l'opposé, des verbes comme *sursauter*, sont incompatibles avec *en+durée* et *cesser de, arrêter de, continuer de*.

Il existe donc trois types d'intervalles, ceux qui sont impliqués par le sens résultatif du verbe, mais qui existent uniquement à partir de la réalisation du procès, comme par exemple « traverser l'Atlantique », ils sont constitués de phases distinctes. Ceux qui ne possèdent pas d'intervalles comme *sursauter* et tous les verbes SEMELFACTIFS en général, et ceux qui possèdent un intervalle identique à la phase résultative du procès comme les verbes d'ACTIVITÉ (*courir*) et les verbes GRADABLES (*bronzer*). Dès lors, si nous distinguons trois types d'intervalles alors que la notion d'homogénéité n'en possède que deux (/+HOM/ et /-HOM/), elle apparaît à elle seule trop faible pour rendre compte de la structure aspectuelle des procès.

Un autre test consiste à faire passer le verbe dans le filtre du théorème de l'homogénéité de Rohrer, cité ci-dessus et simplifié ci-dessous, et d'en tirer les implications :

« Si P se déroule pendant un intervalle temporel I, il se déroule également pendant les sous-intervalles compris dans celui-ci. »

Ex :

- (1) Si *chuter* se déroule pendant un intervalle temporel I, il se déroule également pendant les sous-intervalles compris dans celui-ci.
- (2) Si *poignarder* se déroule pendant un intervalle temporel I, il se déroule également pendant les sous-intervalles compris dans celui-ci.

Ce test permet de distinguer les différents types d'intervalles impliqués par le verbe. Nous avons deux niveaux d'intervalles, comme le relève Récanati (1999), le macro-intervalle et le micro-intervalle, le macro-intervalle étant le résultat de la somme de tous les micro-intervalles.

Propriété d'union

Cette propriété permet de distinguer d'un côté les procès dont le nombre d'actions peut être comptabilisés et de l'autre les procès constitués de deux actions identiques effectuées à deux moments différents et qui peuvent être rassemblés sous le même procès. Rohrer contraste deux types de verbes à l'aide d'une paraphrase logique d'implication :

Si Jean a travaillé une heure le matin et une heure l'après-midi donc Jean a travaillé deux heures

vs

*Si Jean a traversé le fleuve en une heure ce matin et en une demi-heure cette après-midi donc *Jean a traversé le fleuve en 1 heure 30.*

Par exemple deux actions de *courir* séparées par un intervalle de temps où il n'y a pas « course » peuvent être rassemblées sous le même procès *courir*. Par opposition deux actions de *poignarder*, ne peuvent pas être rassemblés sous la même action *poignarder*. Cette propriété se distingue de la première car elle concerne deux intervalles temporels. Cette propriété est testée pour les prédicats verbaux par Mourelatos (1978 : 204) à l'aide d'un test de nominalisation et d'un adjectif numéral :

- (3) *Vesuvius erupted three times* (« Le Vésuve explosa trois fois »)
 <-> *There were three eruptions of Vesuvius* (« Il y a eu trois explosions du Vésuve »)
- (4) *Mary capsized the boat* (« Mary renversa le bateau »)
 <-> *There was a capsizing of the boat by Mary* (« Il y a eu un renversement du bateau par Mary »)
- (5) *John pushed the cart for hours* (« John a poussé le chariot pendant des heures »)
 <-> *For hours there was pushing of the cart by John* (Pendant des heures, il y a eu poussée d'un chariot par John »)
 **He pushes the cart twice for hours* (« *Il pousse un chariot deux fois pendant des heures »)
- (6) *Jones was painting the Nativity* (« Jones était en train de peindre la Nativité »)
 <-> *There was painting of the Nativity by Jones* (« Il y a eu peinture de la Nativité par Jones »)
- (7) *John hates liars* (« John déteste les menteurs »)
 <-> **There is a hating by John of liars* (« *Il y a une détestation par John des menteurs »)
- (8) *Helen dominates her husband* (« Hélène domine son mari »)
 <-> **There is a dominating by Helen of her husband* (« *Il y a une domination d'Hélène sur son mari »)

D'après Mourelatos, dans les exemples (3) et (4) les événements sont massifs, car il y a absence d'article indéfini, et les numéraux cardinaux sont impossibles avec ces phrases.

Comme nous l'avons vu, précédemment les tests impliquent une dimension d'orientation de la lecture choisie (les exemples n'ont d'ailleurs pas tous la même structure). De plus, certains verbes sont difficiles à nominaliser :

- (9a) *Pierre tombe/se lève*
 (9b) *Il y a ?tombée ?levée de Paul*
 (10a) *Pierre s'empare de mes données*
 (10b) *Il y a ?emparment ?emparage ?empare ?emparation de mes données par Pierre*

Les exemples de Mourelatos s'appuient sur une analyse prédicative, c'est-à-dire au niveau de l'événement, et non sur une analyse lexicale. Il ne compare pas la valeur lexicale des noms à la valeur lexicale des verbes, mais à une valeur temporelle des événements. Rohrer utilise le même test de nominalisation, en montrant que les noms dérivés de verbes d'ACCOMPLISSEMENT et d'ACHÈVEMENT peuvent être combinés au pluriel ou à un adjectif numéral, contrairement aux noms dérivés de verbes d'ACTIVITÉ et d'ÉTAT, c'est le cas par exemple de : *les traversées, deux traversées, *les sommeils, *deux sommeils*. Si on rapporte ces tests aux autres exemples de Rohrer, on peut remarquer qu'ils ne fonctionnent pas :

		<i>Les</i>	<i>Deux</i>
<i>Dormir</i>	<i>sommeil</i>	*	*
<i>Chanter</i>	<i>Chant</i>	O	O
<i>Marcher</i>	<i>Marche</i>	O	O
<i>Danser</i>	<i>Danse</i>	O	O
<i>Se lever</i>	<i>?levée</i>	-	-
<i>fermer la porte</i>	<i>?fermée</i>	-	-
<i>Traverser le fleuve</i>	<i>traversée</i>	O	O

Tableau 37 – Distinction des traits /+HOM/ et /-HOM/ : tests de propriété d'union.

Encore une fois, les tests ne fonctionnent pas lorsqu'ils sont appliqués systématiquement à tous les verbes. La distinction homogène / hétérogène ne peut pas s'appliquer aux types de verbes, mais elle concerne le cadre de la qualification temporelle. Il y a description d'une situation qui est comprise comme contenant différent procès. Cette propriété d'union paraît superficielle, car dans le cas où *X dort trois heures le matin et trois heures l'après-midi* on ne pourra pas dire que *X a dormi toute la journée*, puisqu'il aura dormi 6 heures ou 2 fois 3 heures. Tout comme un volcan qui explose en -1256, 89, 1458 aura explosé trois fois ou une fois à trois reprises.

Finalement, la distinction entre procès homogène et hétérogène s'appuie sur trois facteurs. Le premier concerne la possibilité de l'extension du procès dans une période temporelle bornée, les facteurs de distinction sont donc la continuativité pour les verbes /+HOM/ par opposition à la répétitivité pour les verbes /-HOM/. Le deuxième concerne la nature de l'intervalle du procès (similaire par opposition à dissemblable), le troisième concerne la nature de la relation entre plusieurs procès identiques répétés (additive par opposition à non-additive). Nous avons fait remarquer que l'interprétation continuative ou répétitive n'est pas restreinte au sens aspectuel de base du verbe. Nous avons également montré que la nature de l'intervalle de la situation pouvait être de trois ordres et que l'intervalle des événements ne reposait pas sur la distinction homogène/hétérogène

2.1.3 Les intervalles en relation aux processus actionnel et temporel

La notion d'homogénéité est donc décrite comme le résultat de trois propriétés. Mais plutôt que de distinguer les verbes sur des critères de compatibilités nous avons pu montrer que certains verbes pouvaient être conçu de phases homogènes et de phases hétérogènes. L'organisation de ces phases et tout l'enjeu des distinctions en langue entre les MDP.

Pour avancer vers notre objectif qui est de tirer les principales caractéristiques aspectuelles des verbes nous devons rendre compte de l'homogénéité sur la base des intervalles que ces verbes contiennent ou créent. Nous devons distinguer deux niveaux :

- . s'il s'agit de la répétition d'un même procès dans un espace temporel donné, dans ce cas on analyse la structure quantitative du procès. Nous verrons en détail le problème de la répétition dans la 6^{ème} partie de ce travail.
- . s'il s'agit de l'analyse des composantes du procès, dans ce cas on analyse la structure interne qualitative du verbe. Dans le cadre de ce type d'homogénéité nous

appliquerons la distinction homogène vs hétérogène à l'axe processuel mis en place précédemment (cf. supra C3-1.2.3), c'est-à-dire aux deux dimensions du processus actionnel et du processus temporel.

Sur le plan du dynamisme temporel, l'hétérogénéité n'est pas un critère applicable, chaque partie de l'axe temporel est identique et donc forcément homogène. La structure interne des verbes STATIFS est donc forcément homogène, celle des états résultatifs des procès également, nous appellerons ce type d'intervalle **homogénéité temporelle**. L'opposition entre un intervalle homogène et hétérogène est donc liée à l'axe actionnel ou à la relation entre les deux axes. Nous pouvons déjà distinguer les intervalles conçus d'actions ayant un enchaînement de mouvements identiques, comme c'est le cas concernant les verbes prototypiques d'ACTIVITÉ, du type : *parler, mastiquer, se promener* où les paramètres de l'action sont identiques tout le long de la durée du procès (action d'émettre des sons, action de broyer avec les dents, action de se déplacer), nous qualifierons ce type de structure interne d'**homogénéité actionnelle**. Il faut par ailleurs créer une catégorie spécifique permettant de rendre de la structure interne des procès qui sont conçus comme un enchaînement de mouvements différents et qui correspondraient aux ACCOMPLISSEMENTS de Vendler. Nous avons à travers les trois propriétés de Rohrer que ces intervalles étaient particuliers. Pour en rendre, nous tiendrons comptes de spécificités de la notion de mouvement. Si on considère que le mouvement est dépendant de la structure spatiale¹⁴⁸ dans lequel il a lieu, alors il faut distinguer une autre dimension qui est la progression de l'action dans l'espace. Dans ce cadre, si l'espace conçu est sans changement alors le procès conservera son homogénéité actionnelle. Dans le cas où la structure spatiale est conçue avec un changement, alors l'action sera conçue comme une progression du mouvement pour aller vers ce changement, le procès global sera donc constitué d'un intervalle **hétérogène de progression de l'action**, c'est le cas des verbes prototypique d'ACCOMPLISSEMENT tel que *traverser*. Le changement spatial dépend de l'interaction entre le sens du verbe et l'objet qu'il implique, il ne suffit pas que l'objet soit délimité dans l'espace pour qu'il y ait un changement spatial.

2.2 La télélicité et les différents types de bornes

La télélicité est liée à deux problèmes distincts. Le premier est formel, il concerne l'expression de la télélicité sur le plan de la langue et du discours. Le second est plus complexe, il repose sur une opposition entre deux niveaux de conceptions différents de la notion de télélicité qui entraînent une distinction entre la télélicité propre au procès et le bornage du procès. Le fait que la télélicité soit le centre de deux problèmes entraîne beaucoup de confusion dans la compréhension de cette notion et l'analyse des données. La complexité du problème va de pair avec une profusion terminologique. Depuis que Garey a introduit cette notion dans l'analyse de l'aspect, un nombre important de travaux a contribué à l'accroissement de la terminologie utilisée. Dahl (1978)¹⁴⁹ recense douze termes utilisés par les aspectologues pour parler de cette distinction auxquels on peut ajouter l'opposition *télélique* vs *non-télélique* (Comrie 1989)¹⁵⁰. Parmi ceux-ci, nous retrouvons des termes redondants et d'autres qui

¹⁴⁸ Par structure spatiale on entend structure de l'objet impliqué dans le procès, il peut s'agir aussi bien d'*une route*, que d'*une pomme*.

¹⁴⁹ *Kinésis/energia, perfective/imperfective, terminative/cursive, résultative/irrésultative, non-durative/durative, ponctuel/non-ponctuel, conclusive/non-conclusive, transformative/non-transformative, cyclique/non-cyclique, télélique/atélique, borné/non-borné, accomplissement/activité, performance/activité, predel'nyj/nepredel'nyj (russe), grenzbezogen/nicht-grenzbezogen (allemand).*

¹⁵⁰ Guentchéva (1990 : 32) en mentionne également un grand nombre recensé par Ju. Maslov.

marquent des différences notables de point de vue. Dahl met en opposition les approches slaves et non-slaves. Les approches slaves définissent la télélicité comme un point final du procès réellement atteint, ceci rend compte de l'opposition perfectif (/+TEL/) et imperfectif (/TEL/). Tandis que les approches non-slaves définissent la télélicité comme un point final inhérent au procès donc pas forcément atteint. Ce trait permet de rendre compte de l'opposition aspectuelle entre les classes de procès ACCOMPLISSEMENT (/+TEL/) vs ACTIVITÉ (/TEL/) de Vendler. Ces différentes oppositions témoignent des différentes conceptions sur le type de moyen d'expression de l'aspect et son degré d'application aux formes. Une autre difficulté terminologique se rapporte aux définitions des différents types de bornes. On retrouve les concepts de but inhérent, point culminant, point final et point terminal qui relèvent des deux niveaux de distinction : lexical vs prédicatif, et bornes temporelles vs bornes aspectuelles.

Dans le point 1.2.4 de ce chapitre, nous avons considéré cette définition de la télélicité : le procès a besoin d'atteindre un point culminant, pour être dit réalisé, au-delà duquel il ne peut continuer. Dans cette définition nous utilisons le terme procès dans son sens large, sans statuer sur le rôle lexical ou discursif de la télélicité. Nous avons utilisé les notions de point culminant, de réalisation et de non-continuité. Ces termes impliquent du bornage, mais également une certaine structuration des intervalles précédant et succédant au bornage puisque le fait que l'on parle de point culminant de réalisation signifie que l'intervalle du procès précédant ce point ne constitue un procès en soit réalisé, et le fait que le procès ne puisse plus continuer signifie que l'intervalle succédant au procès est en rupture avec le procès exprimé précédemment.

Dans ce point, ce sont ces notions et ces questions qui vont nous intéresser. Nous nous intéressons particulièrement à cette notion de télélicité car ce sont les différentes bornes du procès et de la qualification temporelle qui sont en jeu. Dans ce point, nous allons donc revenir sur l'origine de la notion de télélicité en montrant que cette notion est plus liée au type d'intervalle impliquée par le verbe qu'à la nature du bornage. Ensuite, nous définirons les différents types de bornes et leur lien au différentes phases du procès, en montrant sur quel niveau de la structure aspectuo-temporelle elles interviennent.

2.2.1 L'opposition Aristotélicienne entre verbes de *kinesis* et verbes d'*energia*

Le terme télélique vient du grec *télos* signifiant « but ». L'apparition de la notion de télélicité dans la problématique de l'aspect est due à Garey (1957) qui propose une classification des procès basée sur l'opposition entre verbes téléliques et verbes atéliques (voir François et Gosselin (1991), et Vettters (1996) et cf. chapitre 2.). Cette distinction peut trouver son essence dans l'opposition que fait Aristote entre verbes de *kinesis* et d'*energia*. Ci-dessous le passage servant de référence pour les analyses aspectuelles, où *kinesis* est traduit par mouvement et *energia* est traduit par acte :

« Puisque aucune des actions qui ont un terme n'est elle-même une fin, mais que toutes se rapportent à une fin ; qu'ainsi le fait de maigrir ou l'amaigrissement, et les différentes parties du corps elles-mêmes, quand on les rend maigres, sont en mouvement de cette façon là, c'est-à-dire que ces actes ne sont pas en vue de quoi le mouvement est ; dans tous ces cas, nous ne sommes pas en présence d'une action ou du moins d'une action achevée, car ce n'est pas une fin : seul le mouvement dans lequel la fin est immanente est une action. **C'est ainsi qu'en même temps, on voit et on a vu, on conçoit et on a conçu, on pense et on a pensé** ; mais on ne peut pas apprendre et avoir appris, ni guérir et avoir guéri ; on peut à la fois guérir et avoir bien vécu, être heureux et avoir été heureux. Sans cela, ne faudrait-il pas

qu'il y eût des point d'arrêts : on vit et on a vécu. De ces différents processus, il faut appeler, les uns, mouvements, les autres, actes; car tout mouvement est IMP, comme l'amaigrissement, l'étude, la marche, la construction : ce sont des mouvements et certes incomplets. **On ne peut pas , en effet, en même temps, marcher et avoir marché, bâtir et avoir bâti, devenir et être devenu, recevoir un mouvement et l'avoir reçu ; ce n'est pas non plus la même chose que de mouvoir et d'avoir mû.** Mais c'est la même chose qui, en même temps, voit et a vu, pense et a pensé. Un tel processus, je l'appelle un acte, et l'autre, un mouvement. » (Aristote *Métaphysique*, 1048B : 17-35)

Pour Aristote la distinction principale relève d'une opposition entre certains verbes qui expriment une action se dirigeant vers une fin mais ne possédant pas cette fin en soit, ce sont les verbes de *kinesis* : « On ne peut pas, en effet, en même temps, marcher et avoir marché, bâtir et avoir bâti, devenir et être devenu, recevoir un mouvement et l'avoir reçu ; ce n'est pas non plus la même chose que de mouvoir et d'avoir mû ». Tandis que d'autres verbes ou prédicats possèdent une fin en soi, toute action est réalisée à chaque moment de son expression : « C'est ainsi qu'en même temps, on voit et on a vu, on conçoit et on a conçu, on pense et on a pensé », ce sont les verbes d'*energia*. Les verbes téléiques relèvent de la première catégorie, c'est-à-dire des verbes de *kinesis*. À l'opposé se trouvent les verbes d'*energia* qui sont donc atélieques. Les deux catégories ne se distinguent pas par le fait qu'elles possèdent une fin, mais par le type de fin qu'elles impliquent. Les verbes de *kinesis* impliquent une fin correspondant à une action distincte du procès initiale, tandis que les verbes d'*energia* impliquent une fin comprise dans le temps de déroulement de l'action. Nous pouvons donc distinguer des procès qui, une fois exprimés, appartiennent au passé ; et d'autres qui appartiennent au passé une fois qu'ils sont achevés. Cette opposition est mise en relief (dans la traduction française) par l'utilisation du passé composé qui permet de poser une borne finale au procès, et surtout un état résultatif cooccurrent avec le moment de l'énonciation.

Sur cette distinction se greffe un problème cette fois-ci formel, sur les éléments linguistiques qui appartiennent à la catégorie des verbes de *kinésis* (téléique) et à la catégorie des verbes d'*energia* (non-téléique). Quelles sont les propriétés de la téléicité liées au sémantisme verbal et donc aux caractéristiques lexico-sémantiques du verbe ? et quelles sont les propriétés de la téléicité qui s'occupent des variations aspectuelles et du rôle du contexte dans le sens aspectuel non plus du verbe mais du prédicat, voir de la phrase (problématiques discursives) ? Ainsi, les exemples utilisés par Aristote, tels qu'ils sont traduits en français, relèvent de distinctions lexicales :

Télieque	Atélieque
<i>maigrir (amaigrissement), apprendre, bâtir, recevoir, guérir, marcher, devenir, mouvoir</i>	<i>Voir, penser, concevoir, être heureux, vivre</i>

Tableau 38 – Distinction lexicale des traits /+TEL/ et /-TEL/.

Et l'opposition utilisée classiquement en exemple repose depuis Vendler, sur l'opposition verbe simple et verbe + argument, et également sur le type d'argument du verbe, par exemple :

Télieque	Atélieque
<i>courir un 100m</i>	<i>Courir</i>
<i>écrire une lettre</i>	<i>Écrire</i>
<i>manger une pomme</i>	<i>manger des pommes</i>

Tableau 39 – Distinction prédicative des traits /+TEL/ et /-TEL/.

Un des objectifs des aspectologues est de résoudre cette instabilité : le passage d'un lexème non-télique à un prédicat télique et le passage d'un prédicat télique à un prédicat non-télique s'appuyant sur le même lexème verbal. Dans la plupart des analyses, les auteurs considèrent que le trait télique doit être attribué au niveau prédicatif. Dans ce cas, les auteurs considèrent que le type de complément entraîne un changement de catégorie aspectuel. Ce changement dans le cas de la télicité opère quasiment tout le temps sur les mêmes catégories puisqu'un verbe d'ACTIVITÉ devient un verbe d'ACCOMPLISSEMENT en fonction du type de complément. L'utilisation de grandes étiquettes masque en fait la complexité du problème.

2.2.2 Le « paradoxe de l'imperfectif »

Nous avons rendu compte de l'opposition Aristotélicienne en nous focalisant sur la notion de borne, mais tout le paragraphe cité ci-dessus peut renvoyer également à un autre problème qui concerne la nature de la structure interne des verbes lors de leur énonciation. Ainsi, les verbes d'*energia* sont des procès qui existent lors de n'importe quelle phase de leur déroulement, tandis que les verbes de *kinésis* semblent ne pas exister tant que la phase finale du procès n'est pas atteinte. Cette question apparaît plus philosophique que linguistique, mais elle a des incidences sur la structure aspectuelle attribuée aux verbes de *kinésis*. On retrouve cette question dans ce qui est appelé le « paradoxe de l'imperfectif ». Ainsi, l'autre axe important qui relève de la problématique de la télicité concerne les interactions entre le bornage propre aux procès et les bornes impliquées par la flexion verbale. Il s'agit en fait d'arriver à distinguer le bornage aspectuo-temporel et le bornage aspectuo-processuel.

Le « paradoxe de l'imperfectif » a lieu quand un verbe borné intrinsèquement (ayant un climax au sens de Vendler et faisant partie de la catégorie des ACCOMPLISSEMENTS) est utilisé au progressif anglais, ou avec la périphrase « être en train de » ou le tiroir IMP en français. Le progressif, qui doit rendre compte d'un procès dans son déroulement, ne semble plus pouvoir être défini comme tel puisque le procès dans ces cas n'est pas réalisé. Ce phénomène est appelé « paradoxe de l'imperfectif » par Dowty (1977), et la question essentielle semble être : comment un procès qui n'a pas encore d'existence peut-il être considéré dans son déroulement ? Dans les exemples contrastifs (1) et (2), on peut remarquer que l'implication est différente en fonction du type de verbe, puisque dans (1) le procès n'est pas désigné comme réalisé, au contraire de (2) :

(1a) *Il était en train de tracer un cercle* (n'implique pas « il a tracé un cercle »)

(1b) *Il traçait un cercle* (n'implique pas « il a tracé un cercle »)

(2a) *Il était en train de pousser un chariot* (implique « il a poussé un chariot »)

(2b) *Il poussait un chariot* (implique « il a poussé un chariot »)

Dans les exemples (1) la borne télique est visible parce qu'elle n'est pas indiquée comme atteinte. Cela ne signifie pas que le procès désigné dans ces exemples n'ait pas été réalisé puisque si le fait qu'« il traçait un cercle » n'implique pas qu'« il a tracé un cercle », il n'implique pas non plus qu'« il n'a pas tracé le cercle » quelques secondes plus tard. Il est clair que nous avons là un véritable problème de représentation du procès et des interactions entre des informations temporelles et aspectuelles, puisque les verbes téliques peuvent être représentés comme des verbes dont le procès est constitué d'éléments différents qui forment

une unité à partir du moment où la borne de fin est réalisée. L'actualisation de ces procès semble donc modifier leur structure.

2.2.3 L'opposition entre valeur processuelle et valeur temporelle

Pour résoudre le paradoxe de l'imperfectif, plusieurs auteurs ont proposé une distinction entre deux niveaux d'expression des bornes. Un premier niveau qui concerne la représentation du procès et un second niveau qui concerne l'actualisation du procès et la mise en place de bornes temporelles. Les travaux qui s'appuient sur cette distinction sont ceux de Dahl (1981), Declerck (1979, 1989) et Depraetere (1995), cette dernière poursuit les travaux de Declerck. Depraetere distingue deux paramètres qui sont la (non-)télicité et le (non-)bornage. La télicité est définie dans son article comme le point final naturel ou attendu d'une situation, tandis que le bornage est un bornage temporel indépendant du point final inhérent de la situation. Dans ses travaux, la télicité est considérée comme un paramètre extralinguistique tandis que le bornage est conçu comme une propriété lexico-grammaticale de la situation. Cette distinction peut être considérée comme une distinction de niveau conceptuel entre deux bornes, le premier niveau est celui de la représentation abstraite du procès, le second niveau est celui de la représentation actualisée du procès. Cette distinction entre deux types de bornes agissant sur deux niveaux conceptuels différents permet de résoudre le paradoxe puisqu'il y a dissociation entre des événements représentés et des événements réalisés. Rien n'empêche une projection du procès représenté qui serait arrêté par sa réalisation effective. La citation ci-dessous illustre les définitions données par Depraetere de la télicité et du bornage (1995 : 3) :

“A clause is telic if the situation is described as having a natural (Cf (1a) and (1b)) or an intended endpoint (cf. (1c)) which has to be reached for the situation as it is described in the sentence to be complete and beyond which it cannot continue. Otherwise it is atelic. Examples (1a), (1b) and (1c) are telic, (1d) and (1e) are atelic:

- (1)a. The bullet hit the target.
- b. Sheila collapsed.
- c. Sheila deliberately swam for 2 hours.
- d. Sheila is working in the garden.
- e. Sheila lives in Vienna.

A sentence is bounded if it represents a situation as having reached a temporal boundary, irrespective of whether the situation has an intended or inherent endpoint or not. It is unbounded if it does not represent a situation as having reached a temporal boundary. The examples in (2a) to (2d) are bounded sentences, those in (2e) and (2f) are unbounded:

- (2)a. I met John at 5 o'clock.
- b. Judith played in the garden for an hour.
- c. Julian lived in Paris from 1979 until May 1980.
- d. I have lived in Paris.
- e. She lives on the corner of Russell Square.
- f. She is writing a nursery rhyme.”

A partir des exemples de Depraetere, on peut indiquer qu'un procès peut-être non-télique et terminatif (2b, 2c, 2d), télique et terminatif (1a, 1b, 1c, 2a), non-télique et non-terminatif (1d, 1e, 2e) et il peut être télique et non-terminatif (2f), ce dernier cas illustrant « le paradoxe de l'imperfectif ». L'analyse de ces exemples permet d'illustrer le rôle aspectuel du type de verbe dans ces distinctions. La télicité dans les exemples (1) est une propriété

identifiée à partir du type de verbe lorsqu'il s'agit d'un verbe d'ACHÈVEMENT (exemples a. et b.), à partir du type de verbe et de son environnement quand il s'agit d'un verbe d'ACTIVITÉ, notamment l'adverbe *délibérément* qui marque une intention de l'énonciateur joint au complément aspectuel (pendant *x temps*) qui délimite temporellement le procès (exemple c.). Le complément est dans ce cas obligatoire car la phrase *She deliberately swam* qui ne possède pas ce complément, n'est pas bornée. Les situations non-téliques sont illustrées à partir d'un verbe d'ACTIVITÉ qui n'est pas délimité par un quelconque complément (exemple d.) et d'un verbe d'état (exemple e.). On peut donc considérer à partir de ces exemples que la télicité est liée au type de verbe mais également au type de complément du verbe quand il s'agit d'un verbe d'ACTIVITÉ. Il apparaît clairement que seule cette catégorie de verbe est mise en balance sur le plan de sa valeur intrinsèquement télique ou non-télique. La télicité telle que définie par Depraetere ne semble pas liée uniquement au type de verbe.

Le bornage n'est pas non plus uniquement lié à la flexion verbale. Dans les exemples (2) qu'elle donne, des compléments délimitent temporellement les bornes du procès. Mais dans l'exemple a., le complément ne fait que marquer la borne télique du verbe d'ACHÈVEMENT. Dans l'exemple b. le complément est temporel car il est joint à un verbe d'ACTIVITÉ qui ne possède pas de bornes téliques (ce complément semble donc avoir deux rôles puisqu'il peut indiquer ici le bornage et dans l'exemple (1c) la télicité). Dans l'exemple c. le complément marque la borne mais conjointement à la marque de passé de la flexion verbale, alors que dans l'exemple d., avec le même verbe, seule la flexion verbale indique la borne temporelle. Les deux exemples qui ne sont pas bornés sont composés d'un verbe d'ÉTAT au présent (e), et d'un verbe d'ACTIVITÉ borné par un complément au présent continu (f). Les tiroirs présent et présent continu de l'anglais semblent ne pas borner le procès temporellement. En ce qui concerne le présent continu, il n'y a pas d'ambiguïté possible mais concernant le présent, nous pouvons faire remarquer que l'exemple (1a), qui est télique, a la particularité de marquer une borne discursive si on le combine avec un présent (avec *hits* par exemple). Il faut pour cela interpréter la phrase dans le sens de « l'instant où la balle frappe la cible ». Une autre interprétation est possible si on considère que « la balle frappe régulièrement la cible », dans ce cas on a une interprétation habituelle stative du procès, liée à la valeur de non-bornage temporel du présent¹⁵¹.

La borne temporelle qui clôt le procès est également appelée dans la littérature aspectuelle borne « terminative », c'est le terme que nous utiliserons dorénavant. Il y a donc une opposition entre borne télique inhérente au procès et extralinguistique et borne terminative actualisée en discours. La nature des bornes initiales ne sont pas traitées dans ces travaux. Kozłowska (1998a) reprend cette distinction entre le bornage et la télicité. Ces bornes se distinguent sur deux dimensions. La télicité est vue en terme de propriétés virtuelles d'une éventualité, tandis que le bornage concerne les propriétés actuelles d'une éventualité. D'autre part, la télicité est une propriété intrinsèque d'une éventualité et le bornage est une propriété extrinsèque d'une éventualité :

« La télicité est alors une propriété inhérente (intrinsèque) d'une éventualité : une éventualité est par défaut télique ou non télique. Par contre, le bornage n'est pas une propriété inhérente (c'est une propriété extrinsèque). » (1998a : 220)

¹⁵¹ Dans certain cas, ce n'est pas une interprétation habituelle, mais une interprétation stative qui correspond à l'état résultatif du procès d'ACHÈVEMENT, comme dans l'exemple : *La flèche touche la cible*, avec l'interprétation « la flèche est en contact permanent avec la cible » qui est l'état résultatif de « l'instant où la flèche a touché la cible ». Ceci montre une distinction importante entre un verbe comme *frapper* et un verbe comme *toucher*.

2.2.4 La frontière linguistique entre télicité et bornage

La distinction entre le bornage et la télicité est établie sur le plan conceptuel. Les auteurs mentionnent que cette opposition relève du niveau de l'éventualité. Kozłowska utilise le terme éventualité ou énoncé pour parler des deux notions sans contribuer à délimiter ce qu'est une éventualité ou un énoncé. Ainsi, elle ne fixe pas réellement les éléments formels sur lesquels repose le bornage et les éléments sur lesquels repose la télicité. La télicité qu'elle définit comme étant une propriété inhérente et virtuelle d'une éventualité dans ses exemples et ses explications aurait tendance à être assimilée à l'aspect lexical¹⁵², mais certaines éventualités peuvent être ambiguës, elles possèdent la double appartenance ; elle les nomme [zéro-] télique : *Jean a taillé une haie* (1998 : 223). L'existence d'un degré [zéro-] télique semble remettre en cause le caractère inhérent et virtuel à la situation de la télicité, car l'ambiguïté ne peut être levée qu'en contexte et donc une fois le procès actualisé, à moins qu'un autre élément vienne fournir une précision sur la virtualité de la (non-)télicité. Cet autre élément pourrait être un adverbe limitatif, du type *complètement* : *Jean a complètement taillé une haie*. Peut-on encore dans ce cas parler de borne télique inhérente et virtuelle ?

Dans l'analyse de Depraetere, il est parfois difficile de tracer la frontière entre les éléments qui participent à la télicité et les éléments qui participent au bornage. Nous avons fait remarquer la double appartenance de « pendant *x temps* » et l'exemple du tiroir présent dont la borne actualisée dépend tout autant du type de télicité que du type de bornage. En ce qui concerne, la délimitation formelle de l'expression de la télicité et la délimitation formelle du bornage, Depraetere affirme que la télicité tout comme le bornage sont des propriétés de la phrase et dépendent fondamentalement d'un choix du locuteur. Elle utilise l'exemple de *peindre* (non-télique) et *peindre un tableau* (télique), et elle indique que seul le locuteur décide ou non de mettre un complément :

For instance, if a child is painting, this situation may be referred to by means of the sentence *Susan is painting a picture* (telic) as well as *Susan is painting* (atelic). From that point of view, (a)telicity characterizes a description of a situation. As the subject of the clause also affects (a)telicity (e.g., changing a singular NP into a plural NP may coincide with a change in (a)telicity), I consider (a)telicity to be a property of a sentence. The same comment applies to boundedness; it is a matter of choice on the part of the hearer how he will represent a particular situation. (1995 : 4)

La position qui consiste à considérer la télicité comme inhérente à la situation apparaît contradictoire avec le fait que cette télicité est définie comme inhérente et virtuelle, alors qu'une situation est toujours actuelle. Nous considérons que la virtualité appartient à la langue et que son pendant discursif est la modalité. L'ambiguïté est à mettre dans le champ de l'opposition langue vs parole appliqué au prédicat. Nous voudrions préciser dans ce point que tout verbe possède une structure prédicative intrinsèque qui peut être définie de manière syntaxique en nombre d'arguments et de manière sémantique (ce qui est appelé la valence verbale) en ce qui concerne le type d'arguments. Cette définition du prédicat verbale est une définition en langue. Mais dès lors que l'on fait entrer dans le prédicat des éléments qui sont susceptibles d'être propres à tous les verbes, tels que la collocation avec un sujet ou un complément massif ou pluriel, la collocation avec des adverbes, nous sommes dans la valeur en discours et à ce titre on ne peut plus parler de virtualité, mais à la rigueur de modalité. Pour que ces éléments soient considérés comme appartenant à la valeur en langue du verbe, il faut que le sens qu'il véhicule permette de distinguer un verbe d'un autre verbe. Ainsi, on peut

¹⁵² Vetters (1996 : 328) : « c'est l'aspect qui concerne les occurrences actuelles des situations, et non pas le mode d'action ».

dire que *peindre* qui possède un objet est virtuellement téléique puisque la fin de l'activité de *peindre* peut correspondre à la fin de l'« objet peint » qui est intégré dans la valence du verbe. L'« objet peint » entraîne une borne actionnelle au procès « peindre ». Mais la borne de téléicité ne correspond pas toujours à la borne d'actualisation. En aucun cas, on ne peut affirmer que *peindre un mur* est dans n'importe qu'elle situation téléique, puisque l'actualisation peut entraîner une autre délimitation du procès sans que cette délimitation soit liée à des bornes temporelles. On peut pour exemplifier, donner ce petit récit de Huck parlant avec son ami Tom :

Tom est puni et doit repeindre la barrière de la maison en vert. Huck arrive pour jouer et constate que la barrière est entièrement couverte de peinture verte :

Huck : « T'as fini, on peut y aller maintenant !

Tom : - Non, je dois passer plusieurs couches »

Dans ce cadre, nous pouvons postuler une distinction de quatre types de bornes : les bornes téléiques virtuelles actionnelles ou temporelles qui sont propres au lexème verbal, les bornes actionnelles actualisées, et les bornes temporelles actualisées.

Cette distinction entre la téléicité et le bornage montre que la borne de téléicité ne correspond pas forcément à la borne discursive et que la borne temporelle est toujours la borne discursive. Cette constatation, et le fait que la téléicité soit définie comme un objet conceptuel extralinguistique, amène Verkuyl à refuser de considérer la téléicité comme un élément aspectuel. Verkuyl s'oppose donc à la notion de but inhérent, considérant qu'aucun verbe n'impose au contexte un but inhérent, mais que c'est le verbe plus son contexte qui permettent de rendre compte du type de fin exprimée. La téléicité n'existe qu'en discours et n'est donc plus inhérente mais exprimée ou non exprimée pour Verkuyl. Il prend donc l'option de terminativité :

« ... the notion of an inherent goal is quite suspect if connected with changes, because it pertains to human considerations. Why should the verb fall express an inherent goal whereas celestial bodies may fall eternally? Why should die express an inherent goal rather than expressing something like 'cease to live'? Why should explode express an inherent goal rather than something like 'cause to scatter'? Why should (7b) Mary walked three miles have an inherent goal? One might equally well maintain that the walking event came to an end because the [+SQA]-NP three miles restricts the otherwise unrestricted walking process. The appropriate metaphor for looking at the relation between the internal argument and the verb walk seems to me to come closer to the internal argument preventing that the unbounded verbal additivity should continue: [+SQA]-NPs like three miles and the letter restrict the progress expressed by the verbs walk and write rather than providing culmination or telos: the internal argument leaves no room for further walking or writing, so to say. We need no apotheosis at the end of an event: the notion of a bounded Path as discussed shortly does not require that its final point be given a specific place. The Path-notion simply requires that the trajectory as a whole be taken as a complex unit consisting of verbal and nominal ingredients. That a bounded Path has a final point simply follows but is closer to being an epiphenomenon than being a central element in the meaning: it is simply not encoded. » (209-210 : 2001)

Nous voyons donc chez Verkuyl, le lien entre la place de l'aspect au niveau des formes et son calcul compositionnel qui s'oppose à une vision que l'on pourrait dire immanente de l'aspect, c'est-à-dire qui prend son essence dans le verbe. Verkuyl s'oppose à Aristote en prenant le parti que l'aspect appartient au domaine de la situation. Un choix en détermine d'autres. Comme nous l'avons vu pour Verkuyl, le choix du type de forme exprimant la téléicité détermine le type de point final. Mais, ce passage indique un point de divergence essentiel avec l'approche de Depraetere, puisque pour Verkuyl la borne de terminativité est posée par le complément d'objet du verbe au contraire de Depraetere pour

qui le complément d'objet pose une borne de télicité. Verkuyl dans son analyse trouve non pertinente la question de l'existence du procès telle qu'elle est posée dans le paradoxe de l'imperfectif : peut-on dire que *manger un morceau de pomme c'est manger une pomme* ? Que *écrire une partie de la lettre, c'est écrire une lettre* ? Que *courir le début du 100m c'est courir un 100m* ? Que *construire les fondations d'une maison, c'est construire une maison* ?. Pourtant cette question intéresse directement le type de structure interne du procès. Par ailleurs, la détermination prédicative du bornage et la notion de terminativité ne permet pas de distinguer le bornage temporel du bornage de l'action, et cette distinction est importante pour comprendre certains emplois de l'imparfait itératif (cf. infra C6-1.3.2). Pour François (1989) la télicité renvoie également à la notion de borne puisqu'il définit le trait télique comme représentant un procès borné. Il utilise ce trait distinctif des prédications du type : *Paul construit une maison, Le vent arrache les tuiles du toit, Les tuiles s'envolent du toit* contrairement à *Paul agrandit sa maison, Paul retient son souffle, Le rocher dévale la pente,...* On retrouve chez François la même analyse de la télicité en terme de bornage que pour Verkuyl puisqu'il considère également que le MDP est prédicatif. Ces analyses prédicatives ne distinguent pas les bornes actionnelles des bornes temporelles.

2.2.5 Les différents types de bornes

Nous avons distingué deux grands axes déterminant le type de borne d'un procès, la question des différents types de bornes va au moins se poser sur deux niveaux. Le premier niveau est celui de la nature de la borne virtuelle (télique), le second niveau est celui de la nature de la borne actuelle (bornage). En recoupant les deux niveaux on peut également poser la question de l'interaction entre borne virtuelle et borne actuelle. Autrement dit, on pose la question de savoir si les bornes sont des bornes de clôture d'un procès, d'interruption, de fin intrinsèque? Et cela dans les deux dimensions.

Parmi les différents types de bornes, on va considérer tout d'abord les bornes téliques. Celles-ci sont conçues comme des bornes qui renvoient à une fin intrinsèque au procès au delà de laquelle le procès ne peut être continué. Depraetere et Kozłowska indiquent plusieurs scénarios possibles amenant une borne télique. Nous avons traité l'exemple (1c) *Sheila deliberately swam for 2 hours* de Depraetere comme si la télicité allait de soi. Dans cette phrase, c'est la conjonction de l'adverbe d'intention et du complément aspectuel qui permet une lecture télique. La télicité, donc le but inhérent, est impliquée par l'« intention » du locuteur d'effectuer un procès délimité. Ce type de télicité est distinct d'un procès dont le climax est inhérent au procès comme dans l'exemple (1a) ou (1b). De fait, plusieurs auteurs distinguent différents types de bornes téliques. Kozłowska (1998a) précise la notion de télicité en énonçant les différents types de buts inhérents (elle utilise l'expression « point terminal ») que cette notion implique :

- i. un point terminal inhérent à la situation : *Max a dessiné un cercle* implique une fin inhérente qui est celle d'avoir dessiné un cercle
- ii. un point terminal attendu de la situation : *Max est délibérément resté sous une douche froide pendant 20 minutes* implique la fin attendue d'être délibérément resté sous une douche froide pendant 20 minutes.
- iii. Un point terminal naturel de la situation : *La pomme est tombée sur le sol* ou *Max s'est évanoui*.

De ces trois types de points on peut faire remarquer que les points i. et iii. semblent ne se distinguer que par la valeur aspectuelle des verbes puisque le point terminal inhérent i. ne peut être qu'illustré par des verbes ayant une phase de déroulement qui aboutit à un climax (classe des ACCOMPLISSEMENTS de Vendler), et le point terminal naturel iii. ne peut être illustré que par des verbes n'ayant pas de phase de déroulement (classe des ACHÈVEMENTS de Vendler), car le point naturel se dissocie de l'événement en lui-même. On pourrait par exemple considérer que le point naturel de « grimper la montagne » est « atteindre le sommet ». C'est dans ce sens que nous comprenons cette distinction. Quand au type de point ii., il semble analogue à l'exemple de Depraetere et repose sur un critère d'intentionnalité du locuteur. Mais alors que l'exemple de Depraetere portait sur un verbe d'ACTIVITÉ à potentialité téléique, l'exemple de Kozłowska repose sur un verbe d'ÉTAT ce qui semble particulièrement incompatible avec la téléicité. Cette distinction peut correspondre à la logique de distinction des bornes sur le plan cognitif, mais en apparence seulement. En fait, l'exemple de Kozłowska apparaît modal avec un point terminal potentiel mais qui reste lié au temps et non à la structure de l'événement. Un objectif qui est fixé par un individu reste un procès dont la réalisation est hypothétique, et la manière dont l'individu arrive à accomplir cet objectif est complètement dissocié de cette fin. Ce n'est pas le cas du sens de la téléicité qui implique un lien organique entre le but et le procès qui est réalisé par ce but. De plus pour cet exemple, il y a une grosse ambiguïté sur la portée de *délibérément* qui peut ne pas inclure *pendant 20 minutes*. Dans ce cas, c'est uniquement le fait d'être resté sous la douche qui est délibéré et non la durée. Le complément *pendant 20 minutes* reste un complément de bornage. Ce qui amène de toute façon à indiquer que ce n'est pas le but qui est choisi délibérément par le locuteur, mais la durée du procès, que ce soit dans le cas de l'exemple de Kozłowska ou dans le cas de l'exemple de Depraetere. Dans ce cadre, nous considérons qu'il ne s'agit plus de téléicité.

Les bornes terminatives qui sont issues de l'interaction entre la téléicité et le bornage peuvent également être différentes. Dahl (1978 : 8) cite trois types de point terminal :

- i) Le point terminal est atteint, le procès ne peut pas continuer
- ii) Le point terminal sera atteint dans le cours normal de l'événement (si rien ne l'interrompt) *John is building a house* par opposition à *John is trying to build a house*
- iii) Le point terminal sera atteint dans tous les cas

Dans les exemples ii) et iii) la classification sous forme de situation entraîne des virtualités qui n'appartiennent plus en propre à l'aspect mais à la modalité, puisqu'il y a projection à partir d'un procès actualisé d'une borne hypothétique au procès.

2.2.6 Bornage, téléicité et structure du MDP

Sur le plan de la typologie des procès, Gosselin (1996a) détermine la structure potentielle du bornage des types de verbes en fonction de trois paramètres qui sont les bornes extrinsèques et intrinsèques, ouvertes et fermées, et confondues :

- Extrinsèques : le procès ne contient pas de bornes
- Intrinsèque ouvert: le procès contient des bornes qui sont fixées par les éléments externes
- Intrinsèques fermées: le procès contient ses propres limites internes, il possède deux satellites qui sont les états précédant et succédant aux bornes

- Confondues: une seule borne

Les bornes internes correspondent à ce que nous avons appelé bornes virtuelles et les bornes externes correspondent à ce que nous avons appelé bornes actuelles. L'élément primordial de cette typologie et qui amène une difficulté concernant la distinction de niveau conceptuel entre le bornage et la télélicité est tout d'abord l'opposition entre borne ouvertes et bornes fermées. Si la notion de borne fermée correspond à la télélicité, la notion de borne ouverte n'entre ni dans cette case ni dans la case du bornage puisque le bornage est intrinsèque. Cette borne ouverte peut correspondre à la notion de terminativité de Verkuyl, mais dans ce cas il n'y a pas la possibilité de distinguer les bornes ouvertes et les bornes fermées. Enfin, le dernier cas, celui de la borne confondue pose problème puisqu'il n'est ni à mettre sur le plan de la télélicité, ni à mettre sur le plan du bornage.

Pour finir, nous considérons que le niveau de distinction du bornage et de la télélicité n'est pas à effectuer sur le plan conceptuel. Nous avons constaté que tout procès actualisé pouvait être muni de bornes temporelles, mais dans le même temps les procès ont également des bornes virtuelles qui peuvent être temporelles ou actionnelles. Ces bornes, établies en langues, ne consistent pas toujours en une borne de point culminant télélique et l'opposition télélique vs bornage ne rend pas compte de ces bornes actionnelles non téléliques intrinsèques au verbe. Par ailleurs, la question de la télélicité telle que l'a posée Aristote ne consiste pas simplement dans l'interrogation de la nature des bornes mais elle pose la relation entre la structure interne du procès et le type de borne.

Nous venons de voir que la télélicité peut être distinguée du bornage, ou que la télélicité et le bornage sont deux éléments identiques. Dans ces travaux, l'expression du bornage est limité au complément aspectuel et aux tiroirs verbaux puisqu'il est considéré uniquement comme temporel. Nous ajoutons que le bornage peut également être actionnel et reposer sur la structure spatiale du complément. La question des bornes est double, il existe des bornes virtuelles et des bornes contextuelles. Les verbes d'état par exemple ont des bornes virtuelles temporelles qui ne sont pas exprimées en discours mais qui prennent tout leur sens dans l'interaction entre certaines périphrases verbales ou certains complément temporels qui saisissent un espace temporel plus large que la durée de ce procès d'état. Par ailleurs, des bornes temporelles peuvent être actualisées par les autres éléments de la qualification temporelle. L'actualisation dépend fondamentalement du type de verbe et du sens lexical du verbe, les bornes et la structure interne du procès seront différentes selon que le verbe implique une direction spatiale, que l'objet du verbe est délimité dans l'espace, qu'il peut être transitif ou intransitif, uniquement transitif ou uniquement intransitif.

À partir de la valeur du verbe et du type d'interaction qu'il est virtuellement capable de réaliser avec ses compléments, nous pouvons distinguer différents types de bornes. Dans ces interactions nous prenons en compte la borne temporelle de focalisation sur le procès. Il existe donc différents types de relation entre la structure du procès exprimé par le verbe et le bornage :

- Le procès possède une borne actionnelle et une borne temporelle, la conjonction de la borne actionnelle et de la borne temporelle clôture le procès et chaque phase du procès entretient un rapport métonymique avec le procès total, le procès ne peut alors plus continuer, il doit obligatoirement recommencer. Ces bornes qui sont issues de la conjonction entre la borne actionnelle et la borne temporelle aboutissent à la constitution d'une borne **télique** (*tracer un cercle, traverser la rue*).

- Le procès possède une borne actionnelle et une borne temporelle, la conjonction de ces deux bornes entraîne la clôture du procès, mais cette borne clôture un procès qui n'a pas de relation lexicale métonymique avec le procès antérieur (*arriver au sommet*), il s'agit d'une borne **de réalisation**.
- Le procès possède une borne actionnelle qui n'est pas une borne de clôture, c'est la borne temporelle qui clôture le procès. Le procès est terminé, mais il peut reprendre et poursuivre, la structure interne du verbe est homogène sur le plan de sa progression sur l'axe actionnel (*bouger, marcher, lire, ...*), la borne est **terminative**.
- Le procès possède une borne actionnelle et la borne temporelle en conjonction avec cette borne actionnelle peut clôturer le procès et chaque phase du procès entretient un rapport métonymique avec le procès total. Mais le procès peut continuer et reprendre sa progression sur les deux axes (*bronzer, rouiller*). La borne n'est pas téléique, ni terminative, nous l'appellerons borne **intermédiaire**.

En ce qui concerne les bornes initiales, il y a les bornes de reprise d'un procès, les bornes actionnelles de début de procès, les bornes initiales de continuité. Pour exemplifier les différents types de scénario possible. Il existe donc des bornes temporelles, qui sont des bornes de focalisation sur l'espace temporel disponible du procès. Les bornes temporelles intrinsèques au lexème verbal, qui sont pour les statifs par exemple des bornes d'épisodicité.

3 LES CLASSES ASPECTUELLES OU « CLASSES DE MODE DE PROCÈS »

3.1 Typologie du MDP en sept classes

L'élaboration de notre typologie repose donc sur des caractéristiques sémantiques propres à différents types de verbe. Ces caractéristiques sont liées à la nature de la structure interne du procès (homogénéité temporelle, homogénéité actionnelle, hétérogénéité actionnelle), à la nature des bornes du procès (bornes temporelles, bornes actionnelles terminatives, bornes actionnelles de clôture), et à la nature de la structure externe des procès (résultatativité temporelle ou actionnelle, phase préparatoire actionnelle ou temporelle). Ces éléments ne se combinent pas mais forment la structure du procès exprimé par le verbe. L'actualisation du verbe peut entraîner différentes focalisations sur les parties du procès. Dans cette partie, le terme de « classes de mode de procès » permet de distinguer différentes classes de verbes qui ont une structure aspectuelle spécifique en langue et des réalisations spécifiques en discours.

3.1.1 Les états

On retrouve parfois une multiplication de la sous-classe de procès dans la classe des états, c'est le cas chez Desclés, ainsi que chez Fuchs (1991) qui effectuent une tripartition et chez Martin qui effectue une bipartition. Dans la typologie de Vet, si les positions sont très proches des états, les dynamiques semblent plus proches des activités puisqu'ils ont une progression actionnelle, même s'ils sont [-AG]. Nous verrons donc dans sa typologie uniquement deux classes d'état qui sont les POSITIONS et les ÉTATS.

Desclés (1996) distingue 3 classes d'état sur le plan prédicatif, qui sont toutes les trois constituées d'un intervalle non-borné et tous les instants de cet intervalle sont équivalentes les unes aux autres :

« Une situation est un *état* lorsqu'elle est perçue comme stable, c'est-à-dire lorsque toutes ses phases sont équivalentes les unes aux autres. Un état est caractérisé par une absence de prise en compte de tout début ou de toute fin. Il est alors réalisé à chaque instant d'un intervalle ouvert. »

Les critères de distinction reposent sur la structure de l'intervalle. Le premier cas qu'il appelle *état permanent* est valable lorsque l'intervalle de validation couvre tout le référentiel réalisé et réalisable sur n'importe quel intervalle : *La terre est ronde*. Le second qu'il appelle *état contingent* est différent du premier car il existe certains instants où la situation n'est pas réalisée : *Pierre est malade*. Enfin, le dernier qu'il appelle *état borné* est différent des deux autres parce que l'intervalle de réalisation du procès est fini : *Il était, cet après-midi, à Paris entre 2 heures et 5 heures*. Cette distinction entre trois classes apparaît problématique, tout d'abord la première classe se distingue de la seconde sur la structure interne de l'intervalle, mais on ne voit pas pourquoi Pierre ne serait pas malade pendant tout l'intervalle temporel où ce dernier est malade. Si la distinction est une question de bornage, cela signifie que la première est impossible à borner tandis que la seconde est bornable et cela paraît difficilement envisageable. Par exemple, *la terre est ronde depuis Galilée*, est bien borné à gauche et si la terre n'est plus ronde après une nouvelle avancée de la science en 2046, et bien elle sera bornée à droite également, on pourra dire : *La Terre était ronde entre Galilée et 2046*. Ceci pour avancer le fait que ce qui permet de délimiter ou de borner le procès est toujours un élément extérieur au procès, que ce soit un autre procès ou un adverbe ou circonstanciel temporel. Le même problème se pose pour la troisième classe.

Dans la distinction de Fuchs (1991), la tripartition n'est pas identique, elle a également la classe des *états permanents*, à laquelle elle ajoute celle des *propriétés* du type *Jean est écrivain*. Dans ce cas, la distinction ne nous apparaît pas comme temporelle mais purement liée à une qualité propre au patient. S'il est vrai que les états permanents ont une durée de vie plus longue que celle des propriétés dans le temps absolu, les mêmes propriétés temporelles sur le plan linguistique leur sont attribuées. Il existe tout de même une distinction temporelle entre les deux cas, sur laquelle nous revenons à la fin de ce paragraphe. Enfin le troisième type d'état est appelée *transitoire* : *Il fait beau*. Cet état est également distingué des autres par sa relation au temps absolu et non par sa structure interne qui reste propre à un verbe d'état et à la définition qu'en a donné Vendler. Martin 1981, distingue également deux classes de verbes d'état, les premiers sont non-bornés et les seconds sont bornés, il utilise respectivement les exemples *je suis à Paris* et *je suis à Paris jusqu'au 15 août*. On remarque bien que le bornage n'est en aucun cas une particularité du prédicat, mais une dimension introduite par un marqueur extérieur au procès. Cela signifie que les verbes d'état sont bornables, mais pas qu'ils sont intrinsèquement bornés. Pour distinguer les deux, il faut effectuer une analyse fine de ce qu'est le bornage, c'est ce que nous verrons dans la partie suivante. Vet, quand il distingue les verbes d'ÉTAT et les verbes de POSITION, s'appuie également sur un test de bornage. Alors que les seconds peuvent être délimités dans le temps *Jean est allongé dans le sofa de 8h à 9h*, les premiers ne le pourraient pas ? *Jean a les yeux bleus de 8h à 9h*. Son exemple est clair, mais il demande à être expliqué. Il utilise pour cette distinction le trait /±occasionnel/. Ce trait signifie que certains verbes d'états ont une durée limitée dans le temps, tandis que d'autres sont a priori illimités. Cette propriété se rapproche de l'exemple que Récanati et Récanati rapportent : *Pierre porte un pull*, et qu'il traite en utilisant le critère d'épisodicité (Cf supra C3-2.3.2). Cette distinction s'oppose à un critère essentiel de la stativité qui est que le procès en lui-même ne peut pas être conçu comme impliquant des

bornes, et il repose sur un facteur lié à la temporalité individuelle qui permet de distinguer deux types de verbes en fonction de la durée que les individus leur attribuent. Dans l'exemple *?Jean a les yeux les bleus de 8h à 9h*, c'est un facteur pragmatique qui vient bloquer cette interprétation, on ne peut pas à priori changer la couleurs des yeux régulièrement¹⁵³. La première valeur stative n'est donc liée qu'à un facteur pragmatique et pas proprement temporel. On peut donc considérer que certains verbes d'états possèdent des bornes temporelles de début et de fin intrinsèques, ces verbes ont la propriété d'être épisodiques.

Nous pouvons ajouter que les procès d'état possèdent des bornes temporelles impliquées. Nous pouvons par ailleurs, montrer une autre particularité des verbes d'états dans la distinction de Desclés entre *La terre est ronde* et *Pierre est malade*. Le premier est incompatible avec « être en train de » : **La terre est en train d'être ronde*, tandis que le second est parfaitement compatible avec cette périphrase verbale : *Pierre est en train d'être malade*. Cette distinction montre que la structure du procès est différente dans les deux cas puisque le second possède une phase préparatoire à l'état « être malade » ce que n'a pas le premier cas. Cette distinction peut amener à opposer les procès statifs qui sont qualifiés de propriété, tandis que les seconds peuvent être qualifiés d'« états transformatifs ». Mais la particularité de posséder une phase préparatoire n'appartient pas à la catégorie que Fuchs appelle les *propriétés* qui n'admettent pas une phase préparatoire : *?Jean est en train d'être écrivain*, ou *?Michel est en train d'être linguistique*¹⁵⁴. Ceci signifie que la deuxième catégorie de verbe d'état possède une borne de début de procès intrinsèque mais qui n'est présentée que par des éléments externes au verbe.

Ainsi, nous distinguons donc deux types de procès d'état. Le premier type présente le critère d'identité du procès dans toutes les phases temporelles qu'il occupe, cette temporalité ou durée du procès statif est liée à la progression temporelle. Ce procès peut être borné, mais les bornes dépendent de paramètres externes au procès lui-même et elles doivent être explicitées dans le contexte pour être apparente. Les bornes ne sont que virtuelles c'est-à-dire qu'elles ne sont pas exprimée mais impliquée par le sens du verbe, tout comme la borne initiale qui doit forcément avoir eu lieu pour donner naissance à un procès d'état. Nous représentons donc la progression par une ligne continue, marquée par la flèche du temps repoussant la borne virtuelle finale. Les deux bornes virtuelles marquent des intervalles ouverts. Le second type de procès d'état que nous appelons état transformatif est identique au premier, hormis qu'il possède une phase préparatoire au procès qui peut être activée en contexte. La phase préparatoire est rendue par les pointillés. On peut signaler un nombre important de verbes statifs : *concerner, paraître, constituer, aimer, craindre, se dévouer, mériter*.

Un verbe comme *détester* a une structure interne qui dépend uniquement du processus temporel et les bornes de début et de fin du procès sont déterminées uniquement par des compléments qualitatifs qui se posent sur l'axe de dynamisme temporel. On peut parler dans ce cadre de bornage externe qualitatif. Étant donné que le bornage est externe, il n'est pas obligatoire. Le type de complément d'objet ne joue alors aucun rôle sur la délimitation en discours du procès. L'exemple ci-dessous contracte deux procès *détester*, le premier n'est pas délimité temporellement, et le second est borné à gauche et à droite par un complément temporel.

¹⁵³ On peut rétablir la valeur itérative où Jean a les yeux bleus de 8h à 9h s'il met des lentilles de contact de couleur bleue régulièrement.

¹⁵⁴ Contrairement à *Jean est en train de devenir écrivain* qui est un procès précédant « être écrivain ».

- (1) *brusquement. évidemment, je déteste l'idée que... Il est doué au moins ? - Il ne s'agit pas de dons de cette sorte, dit-elle. Il m'aime. » Elle le vit se détendre un peu et le détesta une seconde. Il se rassurait : tout cela était une crise sentimentale, il restait, lui, l'amant, le vrai, le mâle. « Quoique évidemment, ajouta-t-elle, je ne peux pas dire (SAGAN.F/AIMEZ-VOUS BRAHMS./1959Pages 94-95 / CHAPITRE XIII)*

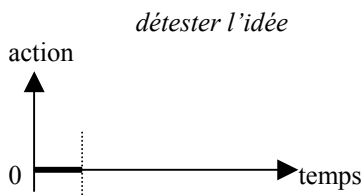


Fig.1 – STATIF

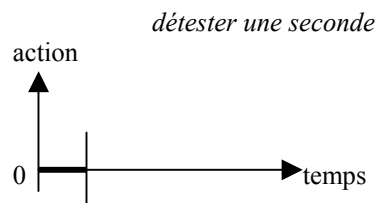


Fig.2 – bornage STATIF¹⁵⁵

Sur ce schéma, le trait grassé part du point 0, qui est l'engagement du processus, et s'étend uniquement le long de l'axe temporel jusqu'à la borne temporelle qui n'est pas délimitée sur la figure 1., elle est représentée en pointillés, et qui est marquée sur la figure 2. par le complément *une seconde*.

Les satellites des procès d'ÉTAT, puisqu'ils peuvent être compatibles avec la périphrase aspectuelle contextuelle « être en train » en entraînant l'effet de sens « être en voie de », peuvent être muni pour ceux que nous avons appelé état transformatif, d'une phase préparatoire au procès. Cette phase préparatoire est distincte du procès et prépare au point de départ du procès situé à l'interaction des axes « action » et « temps ». La phase résultative du procès est également un état qui contraste avec l'état exprimé par le verbe, mais il s'agit d'un autre procès qui est marqué, soit à l'aide d'une borne temporelle posée sur le procès (la phase résultative du fait qu' « il le détesta une seconde » est « il ne le déteste plus »), soit par un autre procès. En l'absence de ces indicateurs contextuels, un procès d'état n'exprime aucune information relative à ses satellites.

3.1.2 Les activités

Les verbes d'activité ont la particularité de posséder des bornes virtuelles qui peuvent être exprimées en modifiant la structure argumentale du verbe, de plus le sens lexical de ces verbes implique l'épisodicité comme nous l'avons fait remarquer pour le verbe *chanter* par exemple. La structure d'un verbe d'activité est donc composée de bornes actionnelles virtuelles de début et de fin. La seule différence entre les procès d'activité et d'état concerne la structure interne du procès qui n'est pas fonction d'une progression temporelle, mais fonction d'une progression actionnelle. Ainsi, l'intervalle des verbes d'activité est constitué de sous-procès identiques au procès global, la borne finale des procès d'activité est donc un de ces sous-procès. Cette borne est fixée par le contexte de deux manière : soit elle est fixée par un complément aspectuo-temporel du type « de *x temps* à *x temps* » ou « pendant *x temps* », et dans ce cas le bornage externe est temporel et il est conjoint à un bornage interne actionnel. On a alors une borne terminative. Soit, la borne est fixée par un complément d'objet spatial, dans ce cas la borne est actionnelle et téléique.

Les verbes d'ACTIVITÉ sont également composés d'un dynamisme actionnel et d'un dynamisme temporel. Des bornes temporelles peuvent donc délimiter le procès, mais des

¹⁵⁵ Les représentations des MDP sont basées sur la structure temporelle des procès que nous avons présentée dans le chapitre 3 (Cf. supra C3-1.2.3).

bornes actionnelles peuvent intervenir ce qui est le cas lorsque le SN objet structure un espace (limité). Le processus actionnel est donc délimité par l'objet du verbe. Là encore les bornes sont externes (non obligatoires), elle peuvent être temporelles mais surtout actionnelles. Le complément « en x temps » déclenche la borne actionnelle. Le complément pendant x temps déclenche uniquement la borne temporelle.

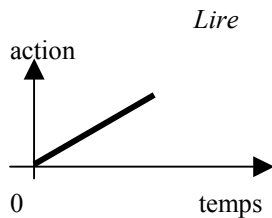


Fig.2 – activité non borné

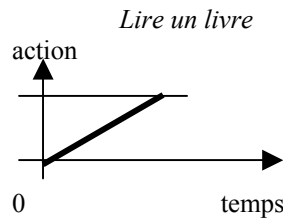


fig.3 – activité bornage actionnel

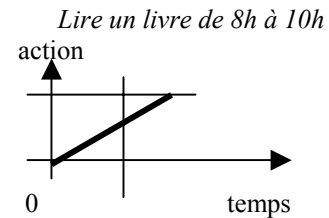


fig. 4 – activité et bornage temporel

La figure 2. présente la structure du procès dans sa version non-transitive, sans aucun bornage son déroulement est dans l'interaction entre le processus actionnel *lire*. La figure 3. présente la structure transitive du procès, l'objet de la lecture borne le procès. La figure 4. présente la structure transitive bornée temporellement du procès, la borne temporelle n'est pas obligatoirement liée à la borne actionnelle, le procès est clôt, mais peu reprendre. Lorsque les deux bornes actionnelles et temporelles sont instanciées, la borne sera télique, sans possibilité de reprise et de continuité du procès, c'est le cas avec *lire un livre en 2 heures*.

Le problème principal des verbes d'activité concerne justement la modification de leur valeur aspectuelle en contexte puisque la plupart d'entre eux peuvent être transitifs ou intransitifs. On peut tout de même remarquer que pour certains verbes qui ont cette valeur les satellites des procès restent identiques dans les emplois intransitif et transitif, puisque ces verbes n'ont pas d'état résultatif. Nous pouvons dire que des verbes comme : *manger, courir, danser* n'ont pas d'état résultatif. Pour qu'il y ait un état résultatif, il faut qu'il y ait un changement construit, le fait que *le gâteau est mangé, la course est courue, la danse est dansée*, n'entraîne pas un changement d'état mais marque simplement qu'un procès vient d'avoir lieu.

Au niveau des verbes d'ACTIVITÉ, nous avons pu remarquer que Vet distinguait 5 types de verbes. Parmi ceux-ci une classe importante, est celle qui repose sur des verbes qui ne contiennent pas dans leur structure des bornes virtuelles actualisables par un complément. Verkuyl (2004) fait également part de ces types de verbes, les verbes que ces deux auteurs mentionnent sont *bouger* (dans le sens de « remuer ») et *mastiquer*. Étant donné que la valence verbal n'a pas le même rôle sur les deux types de verbes nous distinguerons ces deux classes, nous pensons qu'il est donc nécessaire d'effectuer une distinction entre les verbes *caresser* (ACTIVITÉ 2) vs *lire* (ACTIVITÉ 1), *bouger* (ACTIVITÉ 2) vs *manger* (ACTIVITÉ 1). Les verbes d'activité 2 qui se déroulent sur l'axe actionnel et temporel n'ont donc pas de bornes actionnelles. Leur bornage est uniquement temporel, on peut citer comme type de verbes *bouger, mastiquer, sonder, aider, cajoler, imaginer, parler*.

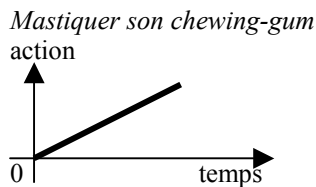


Fig.5 – ACTIVITÉ 2 non-borné

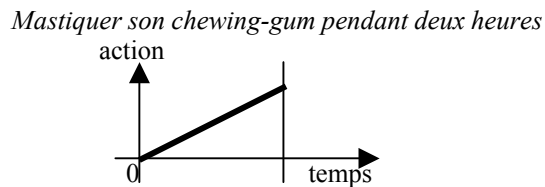


Fig. 6 – ACTIVITÉ 2 borné temporellement

Sur ce schéma la ligne grassée part du point 0, qui est l'engagement du procès et s'étend de manière homogène puisque rien ne vient borner le processus actionnel, la structure spatiale est homogène. La progression sur l'axe du processus actionnel est semblable à la progression sur l'axe du processus temporel. La borne temporelle marquée par le complément « pendant x temps » vient poser une borne de clôture qui est virtuellement une borne d'interruption.

Enfin une dernière catégorie, concerne les verbes MULTIPLICATIFS de Karolak qui concentrent un procès semelfactif itéré. Les verbes MULTIPLICATIFS ont une structure dépendante du processus temporel et du processus actionnel. Les bornes de début ou de fin sont uniquement déterminées par des compléments qualitatifs qui agissent sur le processus temporel. On parle également dans ce cadre de bornage externe, il n'est pas obligatoire. Cette catégorie concerne la quantification temporelle, mais le quantifieur est intégré au sens lexical du verbe. Il s'agit des verbes du type : *aboyer, tousser, sautiller, tirailler, feuilleter, clignoter,*

3.1.3 Les accomplissements

La structure des accomplissements est télélique, mais au sein de ces verbes nous devons distinguer, les gradables et ceux qui sont intrinsèquement téléliques (verbes complexes). En effet, la valeur de vérité de certains verbes varie en fonction du but atteint ou non-atteint. Si « quelqu'un trace un cercle » et qu'il s'arrête en plein milieu, « il n'aura pas tracé de cercle », par contre « si quelqu'un bronze » et qu'il s'arrête « il aura bronzé ». Pourtant bronzé implique également un changement, puisqu'on peut passer de l'« état non-bronze » à l'« état bronze ».

Les verbes d'accomplissement fonctionnent aussi sur le double mode processus actionnel et processus temporel. Là encore le bornage dépend du processus actionnel. Mais la structure d'un verbe d'accomplissement est virtuellement télélique. Les cas de non télélicité sont des cas où le bornage temporel ne saisit pas l'action entière, ou bien, il s'agit de cas où la complémentation spatiale implique une donnée supplémentaire. Les compléments d'objet sont donc nécessaires et de la nature du complément dépend le type de bornage. Avec le verbe *traverser* ci-dessous, c'est la nature de l'objet traversé qui pose des bornes. Mais les verbes d'ACCOMPLISSEMENT possèdent tous une structure interne marquant un objet délimité.

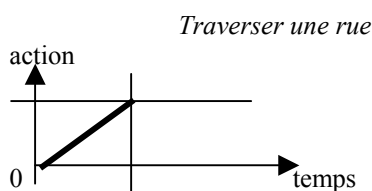


Fig. 7 – bornage ACCOMPLISSEMENT

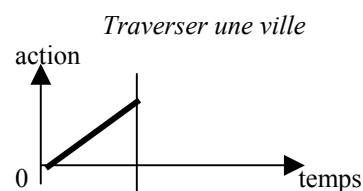
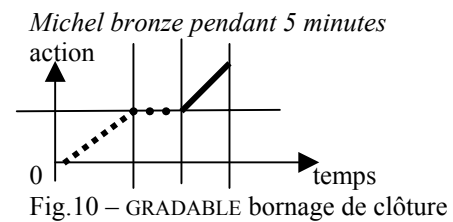
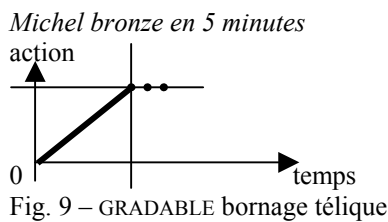


Fig. 8 – bornage spatiale bi-dimensionnel ACCOMPLISSEMENT

Les verbes GRADABLES fonctionnent sur le double mode processus actionnel et processus temporel. Là encore, le bornage dépend du processus actionnel mais de manière intrinsèque car les verbes GRADUELS comportent un « état résultatif » déclenché par la borne actionnelle intrinsèque. Cet état résultatif appelé aussi satellite du procès par Vet (2002) se déroule uniquement à l'aide d'un processus temporel. Cet état résultatif contenu dans le sens du verbe peut être actualisé par un complément temporel « pendant *x temps* » qui déclenche un processus progressant sur les deux dimensions actionnelles et temporelles. Les verbes GRADUELS contrairement aux verbes d'ACCOMPLISSEMENT n'ont pas besoin d'un complément d'objet spécifique pour marquer la borne actionnelle (*rouiller, verdir, rancir, épaissir, cicatriser, durcir, bronzer*)



Pour la figure 9, le trait grassé indique la progression du procès bronzé sur l'axe actionnel et temporelle jusqu'au point de jonction entre la borne d'action qui est la structure de l'objet bronzé et la borne temporelle qui est la fin du procès de bronzage. Le procès qui est le passage d'un objet non-bronzé à un objet bronzé est réalisé par la conjonction de ces deux bornes ce qui mène à un état résultatif être bronzé indiqué en pointillé qui progresse uniquement temporellement le long de la borne actionnelle.

Pour la figure 10, le trait grassé débute dès le moment où le procès « être bronzé » est existant et le procès progresse sur l'axe temporel et actionnel de manière régulière jusqu'à la borne temporelle.

3.1.4 Les achèvements

La valeur essentielle des achèvements est l'absence d'étendue temporelle du procès exprimé. On peut distinguer deux types de verbes d'achèvement, que nous appellerons les SEMELFACTIFS (terminologie de Smith) et les ACHÈVEMENTS (terminologie de Vendler). Les ACHÈVEMENTS qui ont été les premiers à être mis au jour sont les plus complexes. Un verbe comme *mourir* marque le passage d'un état à un autre état, il implique « être vivant » et « être mort », il marque donc un changement ou une transition. Il peut également être précédé d'une phase préparatoire qui est focalisé par « être en train de ». Ce n'est pas le cas d'*exploser* qui ne possèdent pas d'état résultatif, et dont les satellites sont des marqueurs de (non)-réalisation de l'action (*avoir explosé, ne pas avoir explosé*). Des verbes comme « gagner la course » peuvent être homogène dans le contenu du presupposé, de la phase préparatoire qu'ils impliquent ainsi l'événement posé est l'aboutissement de ce processus homogène impliqué, dans ce sens ils peuvent être compatible avec « en » qui impliquent un processus étendu. A l'inverse des verbes d'ACHÈVEMENT, les verbes SEMELFACTIF peuvent avoir une extension homogène de leur phase interne, c'est la distinction effectuée par exemple dans Combettes et al. (1993) entre verbes d'ACHÈVEMENTS (*gagner la course*) et verbes POINTS (*cligner des*

yeux). Les verbes SEMELFACTIFS, deviennent alors des verbes MULTIPLICATIFS¹⁵⁶. Mais ce n'est pas le cas de tous les SEMELFACTIFS, un verbe comme *exploser* par exemple ne pourra pas être MULTIPLICATIF. Par contre, *exploser*, tout comme *poignarder* peuvent être vus comme une succession de phases, un effet de ralenti sur le processus *exploser*, et sur le processus *poignarder* pourront permettre de voir ces phases, ce n'est pas le cas pour *arriver au sommet* dont le procès est réduit au point spatial correspondant « à l'arrivée ».

En ce qui concerne, les verbes d'ACHÈVEMENT, le procès se développe en fonction des deux processus temporels et actionnels. La particularité des verbes d'ACHÈVEMENT est qu'ils possèdent une « phase préparatoire » au procès visible à l'aide de la périphrase verbale *être en train de* qui dans le cas des verbes d'ACHÈVEMENT signifie « être en voie de ». Le verbe marque en lui-même une borne à la fois actionnelle et temporelle qui débouche sur un état résultatif. la conjonction de ces deux bornes entraîne la clôture du procès, mais cette borne un procès qui n'a pas de relation lexicale métonymique avec le procès antérieur (*arriver au sommet*), il s'agit d'une borne **de réalisation**. La borne est instanciée par un complément temporel qui sélectionne l'ensemble du procès exprimé par le verbe. Il possède donc une borne intrinsèque qui se situe à la fois sur l'axe actionnel et sur l'axe temporel. Il possède également une phase préparatoire et un état résultatif. La nature du complément d'objet n'influence pas le sens aspectuel.

Il est en train de trouver ses clefs

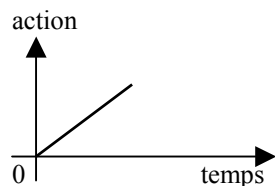


Fig. 11 – ACHÈVEMENT Focalisation sur la phase préparatoire

Il trouve ses clefs en 5 minutes.

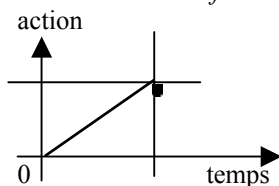


Fig. 12 – ACHÈVEMENT Procès exprimé avec sa phase préparatoire

Il trouve ses clefs à 8h

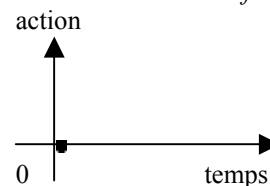


Fig. 13 – ACHÈVEMENT Procès exprimé sans sa phase préparatoire

La bombe explose

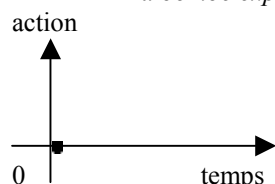


Fig. 14 – SEMELFACTIF procès exprimé dans son intégralité

¹⁵⁶ Il serait intéressant d'observer dans les langues slaves si un verbe imperfectif MULTIPLICATIF peut être perfectivé et donner un verbe SEMELFACTIF. Cela signifierait qu'un verbe complexe sémantiquement sous l'effet de la dérivation deviendrait plus simple sémantiquement.

L’objectif de cette partie est de montrer comment se construit la structure aspectuo-temporelle d’un lexème complexe. Le cas du préfixe *RE-* est très intéressant, car il est considéré dans tous les travaux comme véhiculant une valeur aspectuelle ou comme étant corrélé aux valeurs aspectuelles du dérivé. Sur le plan aspectuo-temporel, la plupart des travaux sur le préfixe *RE-* ont montré que l’aspect du lexème-base jouait un rôle important sur le sens du dérivé, voire sur les effets de sens du préfixe. Par exemple, Dolbec (1988 : 332) indique que le préfixe ne fonctionne pas avec des procès d’état du type *paraître, concerner, constituer, plaire, valoir, impliquer, dépendre, suffire, aimer, s’étendre, ...* Mais ces constatations sont parfois contradictoires, car Amiot indique que les verbes d’état et d’activité préfixés sont la cause d’un effet de sens particulier du préfixe *RE-*, dit « retour à un état antérieur » : *le soleil rebrille, mon esprit recoule*. Ainsi le rôle de l’aspect est important, parce qu’il entraîne des contraintes de construction et des effets de sens. On se rend compte de la difficulté à étudier l’aspectualité d’un préfixe en prenant en compte deux niveaux : celui de la base lexicale et celui du dérivé.

Dans les travaux aspectuels, le préfixe *RE-* est considéré comme véhiculant une valeur aspectuelle (Martin 1971, Franckel 1989, Wilmet 2003). Les préfixes auxquels on attribue généralement un sens et un rôle aspectuel sont très peu nombreux. Martin considère qu’il y en a trois (1971 : 81) : « Trois préfixes français ont pour rôle essentiel de signifier l’aspect : *a-* et *en-*, préfixes de la perfectivité, et *re-*, préfixe de l’itération ». Pour Wilmet (2003), quatre préfixes sont aspectuels : *re- dé- a- en-* (bissent le procès : *re-* : *refaire, redire* ; idée de succession : *re-* : *remplir, rentrer, revenir, ramener, reconduire, refiler* ; inversif *dé-* : *dédire, défaire, dépasser, dépaver, détricoter, dévisser* ; retardent l’engendrement irrévocable du procès (perfectivent le verbe imperfectif non préfixé) : *a-* et *en-* : *amener, emmener, apporter, emporter, endormir, s’enfuir, attirer*). Mais, dans les démarches aspectuelles, le sens du préfixe est complètement disjoint de son rôle dérivationnel. Par exemple, Wilmet qui distingue l’aspect en fonction des différentes formes morphologiques qui l’expriment, considère simplement que l’aspect véhiculé par *RE-* est *itératif* ou *répétitif* et qu’il va venir s’ajouter aux autres aspects formels. Ainsi, dans cette perspective il considère que parallèlement à la concaténation morphologique, il y a additivité des aspects. Dans l’exemple (1) qu’il donne ci-dessous, *se remettre à* en tant qu’unité périphrastique aura un aspect spécifique auquel va s’ajouter l’aspect du préfixe *RE-* :

- (1) *Allait-il enfin arrêter de se remettre sans cesse à pleuviner pendant des heures ?*
 « Se remettre à + inf. » = aspect cursif inchoatif
 « Re- » = duplicatif

Le segment *RE-* se trouve finalement associé aux deux sens aspectuels. Ainsi, cette forme d’analyse omet les formes de compositionnalité morpho-sémantique entre un lexème-base¹⁵⁷ et un dérivé. Au procédé morphologique de concaténation sémantique (qui par ailleurs ne tient pas compte tous les cas d’allomorphie) ne correspond pas un cas d’additivité sémantique. Boyé et Apothéloz (2005) montrent trois types possibles de compositionnalité morpho-sémantiques. Dans le premier cas, l’affixe peut être considéré comme un opérateur de spécification sur la base ouvrant une place d’argument instanciée par la base, c’est le cas du suffixe *-ETTE* qui spécifie « petit (x) » donnant par exemple *FLÉCHETTE*. Dans le second

¹⁵⁷ On utilise aussi parfois le terme de *simplex*.

cas, l’affixe peut être un opérateur prédicatif à (n) place portant sur la base et l’une de ces places estinstanciée par la base, c’est le cas par exemple de dérivés dénominaux tel que ENTARTER dont la structure sémantique est « mettre-dans/sur(x,y,z) », la base TARTE instanciant l’argument y : « x mettre de la tarte dans/sur z ». Enfin, l’affixe peut agir comme un opérateur de déplacement de la valeur sémantique du procès exprimé par la base, c’est le cas par exemple de SONNER qui implique : un agent, un instrument et un objet résultant, chacun de ces éléments pouvant être muni de la valeur sémantique du procès par l’intermédiaire d’une dérivation : SONN+EUR, SONN+ETTE, SONN+ERIE. Ainsi, s’il y a un rôle à attribuer à un affixe, ce rôle ne peut pas être uniquement fonction du sens de cet affixe, mais il doit reposer sur un principe de compositionnalité entre la base et l’affixe.

La première partie de ce chapitre consiste à extraire le sens opérationnel ou indiciel du préfixe. Il s’agit donc d’un travail morpho-sémantique qui doit s’appuyer sur une délimitation des données qui ne peut se faire que dans un cadre théorique minimal, ainsi que sur analyse préalable des différents travaux sur le préfixe. La seconde partie de ce chapitre consistera dans le questionnement aspectuel de cette valeur du préfixe. Ce questionnement est multiple tant les relations entre l’aspect et le préfixe sont complexes. Il portera sur la nature aspectuelle ou non de la valeur du préfixe, ainsi que sur les relations entre l’aspect du lexème-base et l’aspect du dérivé. En effet, si un verbe simple, non dérivé, a une valeur aspectuelle catégorielle, comparable à celle de la typologie de Vendler, on peut se demander si le cas est semblable pour un verbe dérivé. Cela semble aller de soit puisqu’il s’agit de toute façon d’un lexème verbal, et dans ce cas la question est de savoir quel est le lien entre le dérivé et le lexème-base : sont-ils semblables, ou bien sont ils différents ? Mais, on peut également, dans une perspective telle que la propose Karolak, se questionner sur la valeur du dérivé : est-il aspectuellement plus complexe que le verbe simple, et dans ce cas, quel est sa complexité ? Toutes ces questions seront donc abordées sur deux plans, celui de la langue et celui du discours.

1 L’ITÉRATIVITÉ EN RELATION AVEC LA STRUCTURE ASPECTUO-TEMPORELLE DU PROCÈS

1.1 L’itérativité à la croisée des valeurs aspectuo-temporelles

La question du statut de l’itérativité au sein du système aspectuo-temporel n’a jamais été véritablement débattue. Certains travaux effectuent des classements qui distinguent aspect lexical, aspect flexionnel et itération. Dans d’autres travaux, l’itération est considérée comme un élément résultant de la déformabilité des procès, qui n’est pas exprimée spécifiquement par des marques formelles. Elle est également parfois classifiée avec les valeurs *inchoatives*, *résultatives*, ... qui sélectionnent une partie des procès. Enfin, dans d’autres classifications, il s’agit d’une valeur appartenant à l’aspect flexionnel, notamment en tant qu’effet de sens de l’IMP. Pour Gosselin (1996a), l’itérativité est un peu tout ça à la fois. Il la définit comme un type de procès complexe composé d’une série de procès semblables et qui peut être marqué par le verbe lui-même (*sautiller*, *hachurer*, ...), par le prédicat (*manger des pommes*), par un adverbe (*souvent*, *trois fois*, *à trois reprises*, ...), ou constituer un mode de résolution de conflit¹⁵⁸ (*Ils mangeaient en cinq minutes* ou, *Ils jouèrent la pièce pendant six mois*). Dans cette partie, nous souhaiterions pouvoir statuer sur son rôle au sein des catégories aspectuo-

¹⁵⁸ Concernant la signification de « mode de résolution de conflit » cf. supra C2-3.4.4.

temporelles, et déterminer s'il s'agit d'un effet de sens aspectuel dérivé du MDP ou de l'aspect flexionnel, ou s'il s'agit d'une catégorie à part entière c'est-à-dire d'un type d'aspect à mettre sur le même niveau que le MDP ou l'aspect flexionnel. L'itérativité est clairement intégrée comme un élément de la temporalité, mais on peut se demander quelles sont les raisons de ces classements diversifiés qui entraînent une instabilité de son rôle aspectuo-temporel. Si la variété des marqueurs en est sûrement la cause, elle ne peut en aucun cas justifier cette absence de statut car nous avons vu dans le Chapitre 1 que chacune des catégories aspectuo-temporelles est loin d'être exprimée par des marqueurs identiques.

Pour essayer d'organiser et de spécifier le rôle des marqueurs *itératifs*, nous pouvons tout d'abord commencer par indiquer que sur le plan notionnel, l'itération fait partie de la quantification qui se laisse assez bien catégoriser en tant que concept spécifique distinct de la localisation et de la qualification temporelle¹⁵⁹. Ensuite, sur le plan des marqueurs formels, certains adverbes sont exclusivement véhicules de la quantification. Le lien direct entre forme et expression apparaît assez clairement pour permettre de réserver une place à part entière à cette notion dans le système aspectuo-temporel. Il reste donc à organiser l'ensemble des différents marqueurs dans l'analyse aspectuo-temporelle constituée des valeurs aspectuelles liées à l'actualisation des procès selon les points de Reichenbach. En effet, l'itération en tant qu'exprimant une pluralité de procès peut être envisagée d'un point de vue référentiel en observant l'organisation des différents procès entre eux (la structure du point E) et en observant la structure du point E par rapport au point R. Pour situer l'itération dans le système aspectuo-temporel, nous rappelons son statut au sein des trois axes de la temporalité linguistique. Nous montrerons par ailleurs, à partir de quelques observations notamment sur le plan de la relation entre tiroirs et quantification et entre prédicats temporels et quantification, quel est son statut dans le système aspectuo-temporel.

1.2 La quantification entre localisation et qualification

Dans le cadre de ce travail, la notion d'itérativité fait partie de ce que nous avons appelé la quantification temporelle qui est une facette spécifique des procès. Au sein de la quantification temporelle, nous avons distingué les marqueurs *itératifs* et *fréquentatifs*. La fréquentativité concerne la répétition aléatoire des procès et l'itération concerne la répétition précise des procès¹⁶⁰. Les marqueurs de la quantification sont des opérateurs de pluralité qui agissent sur un prédicat et à ce titre ils entrent en interaction avec la qualification du procès. La pluralité de procès implique également une interaction avec la localisation temporelle, parce que les sous-procès sont situés dans le temps les uns par rapport aux autres, de façon précise et c'est ce que nous avons appelé *itérativité (une marche annuelle)* ou de façon aléatoire ce que nous avons appelé *fréquentativité (de fréquentes marches)*. Le fait qu'il y ait plusieurs procès pose également la question de leur relation vis-à-vis du moment de l'énonciation : sont-ils tous situés simultanément dans le passé, le présent, le futur, ou bien peuvent-ils être considérés à des moments différents par rapport au moment de l'énonciation ? En d'autres termes, on peut se demander si c'est toute la scène quantitative qui est considérée comme solidaire ou si les multiples actions sont désolidarisées sur le plan de la localisation temporelle les unes des autres ? La question peut également être formulée comme suit : y a-t-il un seul ou plusieurs points E et points R ? La question concerne donc le type de quantification en relation avec la localisation temporelle.

¹⁵⁹ Cf. supra C1-3.2.

¹⁶⁰ Cf. supra C1-3.4.1.

Les informations qui sont véhiculées par les marqueurs quantificationnels sont en lien avec la qualification temporelle car ils opèrent sur le procès. Les procès qui possèdent des marques de quantification sont structurés en sous-procès. Nous avons fait état d'un type de quantification *fréquentative* intrinsèquement véhiculé par un lexème verbal. Ce type de *fréquentativité* qui touche des verbes comme *hachurer* (verbes appelés MULTIPLICATIF par Karolak) est lié à la structure homogène interne du procès. Les sous-procès qui constituent cette structure ne sont pas mis en relief et un unique procès est perçu. Mais l'information quantitative est une donnée secondaire. Tous les verbes dans leur structure ne sont pas constitués de quantitatif, et le quantitatif est lié essentiellement au paramètre *durativité* de la qualification temporelle. Ce paramètre nous sert à l'interprétation d'une phrase qui mêle un verbe SEMELFACTIF et un morphème flexionnel IMP du type :

(2) *Jean tombait dans la rue* (quand il prenait son médicament)

La phrase est interprétable seulement si l'on considère que *Jean est tombé plusieurs fois dans la rue*¹⁶¹. La *semelfactivité* liée à la *durativité* entraîne ce que nous avons appelé une « dilatation » du procès.

1.3 Le statut de la quantification sur le plan aspectuo-temporel

Dans ce point, nous reviendrons sur la valeur quantificationnelle propre au lexème verbal et sur celle marquée par la pluralité des compléments du verbe que nous avons déjà discutée dans les parties précédentes, mais nous allons surtout observer les interactions entre quantification, tiroirs et MDP.

1.3.1 La quantification marquée par des adverbes spécifiques

Sur le plan formel, la *répétitivité*¹⁶² est marquée essentiellement par les adverbes quand il s'agit de spécifier le nombre de procès¹⁶³. On peut dire que ces marqueurs lexicalisent cette notion puisque leur sens est spécifique. Il n'existe pas de marqueurs quantificationnels qui indiquent à la fois la *répétitivité* et permettent de situer les procès dans le temps par rapport au moment de l'énonciation. Cela signifie que les éléments morphologiques qui véhiculent la quantification et la localisation temporelle sont forcément différents. Par exemple, *marcher fréquemment* ou *marcher quotidiennement* ne donnent aucune information sur la localisation dans une époque temporelle précise. A l'inverse, les marques flexionnelles et les adverbes localisateurs ne fonctionnent pas spécifiquement comme des marqueurs d'itération et de localisation, même si dans certains cas ils permettent une lecture quantificationnelle. *Hier/Le 3 juillet, il marchait/a marché/avait marché, demain il marchera*, n'impliquent pas qu'il y a eu plusieurs procès *marcher* (*le 3 juillet*, etc.). Mais, il existe de nombreux cas de PRE en

¹⁶¹ Cette interprétation *itérative* est en concurrence avec un sens *aoristique* que l'on trouve dans : *Cinq minutes plus tard, il tombait dans la rue*. L'intervalle temporel désigné par le complément « Cinq minutes plus tard » est particulier, car il représente l'intervalle entre un procès antérieur au procès *tomber* et le procès *tomber*, du type : *Il but énormément et 5 minutes plus tard, il tombait dans la rue*. Il y a ici une sorte de « projection dans le futur narratif » du procès *tomber* par rapport au procès *boire*.

¹⁶² Terme que nous utilisons pour englober la *fréquentativité* et l'*itération*.

¹⁶³ D'autres indicateurs, notamment la juxtaposition d'indicateurs de localisation précis expriment cette répétition, par exemple *Il marchera lundi et jeudi*.

emploi qui sont considérés comme atemporels en raison d'un facteur quantificationnel exprimé par l'intermédiaire d'un adverbe quantificationnel (*jamais, tout le temps, quelquefois*). Dans les exemples ci-dessous le PRE ne bloque pas les interprétations *répétitives*, ce qui peut être paraphrasé par « ce qui est vrai au moment de l'énonciation l'était également à des moments antérieurs ». Ceci aboutit à parler de valeur quantitative *habituelle*, nous re-prenons les exemples de Touratier¹⁶⁴ :

- (3) *C'est une étourdie, elle ne réfléchit jamais* (PRE d'habitude ou de répétition étendue)
- (4) *Vous murmurez tout le temps autour de mes oreilles, impossibles de lire* (PRE d'habitude ou de répétition étendue)
- (5) *Il vient quelquefois à l'église le dimanche* (PRE d'habitude ou de répétition absolue)

Les tiroirs et les marqueurs de quantification temporels sont donc en interaction et sur le plan aspectuo-temporel, ils modifient la valeur temporelle même du tiroir. La quantification est donc un marqueur de temporalité ou plutôt d'atemporalité selon ces analyses. Mais, on peut rendre compte différemment de cette structure en considérant que l'adverbe de quantification porte uniquement sur le procès E. Ce qui signifie que pour (1) E équivaut à « elle réfléchit », ce moment E est concomitant à R, et à S. La seule différence réside donc dans la structure de ce E qui implique des procès antérieurs « *x* ne pas réfléchir ». Cette explication vaut pour les deux autres propositions. L'*habitualité* présentée dans ces procès n'est valable qu'en raison de procès antérieurs *répétitifs*, ou encore : si à un moment *x* on peut qualifier le procès *y* d'habituel, cela signifie que sont survenus plusieurs procès *y* identiques. Ce qui est présenté au moment de référence ce n'est pas le procès, mais l'*habitualité*.

Sur le plan de la relation entre les points de localisation, Reichenbach attribuait au PRE la relation E,R,S¹⁶⁵. Nous pouvons ajouter qu'avec un adverbe de quantification, cette relation n'est nullement modifiée, mais la structure du point E est seulement plus complexe. En ce qui concerne d'autres tiroirs, nous pouvons utiliser des exemples construits qui montrent qu'il n'y a pas de modification de la structure temporelle des tiroirs, mais il y a quand même quelques spécificités des tiroirs qui ne peuvent plus être activées :

- (6a) *Il était venu quelquefois à l'église le dimanche* (PQP => E-R-S)
- (6b) *Il est venu quelquefois à l'église le dimanche* (PC => R,E-S)
- (6c) *Il viendra quelquefois à l'église le dimanche* (FS => S-R,E)
- (6d) *Il vint quelquefois à l'église le dimanche* (PS => R,E-S)
- (6e) *Il venait quelquefois à l'église le dimanche* (IMP => R,E-S)

Ainsi, les tiroirs composés ne peuvent être lus dans leur sens accompli, la représentation E-R,S du PC de Reichenbach qui est liée à cette valeur n'est plus valable. On comprend dès lors que la *fréquentativité* est en interaction avec l'aspect et donc la qualification temporelle. L'ensemble des procès est conçu comme un bloc constitué de multiples procès, et la valeur accomplie qui est aspectuelle va subir les conséquences de cette structure du procès E *fréquentatif*.

Pour les marqueurs *itératifs*, le problème est un peu différent, car ces marqueurs, ont certaines propriétés qui s'apparentent à la *télicité*. En effet, quantifier précisément un nombre

¹⁶⁴ Cf. supra C2-3.1.1.

¹⁶⁵ C'est-à-dire la simultanéité de l'événement désigné par le verbe, du point de référence et du moment de l'énonciation.

d'occurrences renvoie à un calcul mathématique additionnel, ainsi le nombre qui apparaît n'est pas une occurrence du procès, ni un ensemble de procès successifs et distincts mais le résultat de la somme des occurrences de procès. Dans ce cadre en tant que somme ou résultat, elle se dissocie des autres procès. Au moment d'instanciation R d'un procès *itératif*, on peut dire que c'est l'état résultatif final ou la borne finale du procès *itératif* qui est instanciée. Il en est de même avec les ACCOMPLISSEMENTS qui sont constitués d'un procès étendu et d'un résultat final (la borne de télicité). Dans la phrase *Il est venu trois fois à la messe*, c'est le résultat « trois », qui est la somme des occurrences d'unités « un » qui est instancié. *Il vient trois fois à la messe* indique aux moments E et R le résultat de ces « venus » qui peuvent être réalisés dans n'importe quelle époque temporelle par la suite. Au moment de l'expression de la localisation c'est le résultat des procès qui est pointé et non la suite de procès. Il en est de même pour le futur « *Il viendra trois fois à la messe le dimanche. Pour l'instant, il est déjà venu deux fois, il ne lui reste plus qu'une fois à venir* », car ici encore c'est le résultat des procès qui est pointé dans le futur. Cette perspective dissocie l'observation des procès dans le temps (1+1+...) de l'observation des procès à un moment du temps (1,2,3,4...). Le PRE permet et oblige une lecture des procès à un moment du temps, puisqu'il est en concomitance avec le moment de l'énonciation, mais il ne peut pas couvrir tout l'espace temporel désigné par un procès itératif.

Dans tous ces exemples, nous avons essayé de montrer que la répétitivité n'était pas propre à modifier la valeur de vérité temporelle de la phrase, mais qu'elle agissait sur la structure du procès non pas dans ce qu'il exprime, mais dans ce qu'il implique. Le rapport de la quantification à la structure aspectuo-temporelle relève donc, pour nous, d'une particularité liée au mode de procès et à son type de focalisation (actualisation) par le tiroir utilisé.

1.3.2 La quantification et l'absence de marqueur lexical spécifique

Des adverbes temporels ou des compléments particuliers peuvent être ambigus, ils peuvent indiquer la pluralité ou l'unicité des procès. Dans ces cas, nous pouvons signaler que la quantification n'est pas une valeur propre à ces adverbes. Borillo (1988) en donne quelques exemples, il s'agit principalement d'adverbiaux de localisation qui peuvent avoir une valeur *itérative* lorsqu'il sont associés aux tiroirs PRE et IMP. Les exemples a) montrent que la lecture *itérative* n'est pas possible, et les exemples b) montrent qu'elle est possible, mais la phrase reste ambiguë.

(7a) *Ils sont partis dans la soirée et sont revenus ensemble le lendemain.* (unicité)

(7b) *Ils partent dans la soirée et reviennent ensemble le lendemain.* (unicité ou pluralité)

(8a) *Le soir même, il me promet de ne plus conduire. Le lendemain, il partait au volant de sa voiture.* (unicité)

(8b) *Il rentrait le samedi soir. Le lendemain, il partait au volant de sa voiture.* (unicité ou pluralité)

Il en est de même avec des compléments tels que « pendant x temps » et « depuis x temps » qui sont généralement duratifs mais qui peuvent également « mesurer l'intervalle dans lequel la situation s'inscrit en discontinu » (1988 : 153). Les exemples a) ci-dessous marquent l'unicité du procès et les exemples b) la pluralité de procès :

- (9a) *Il a dormi pendant quelques heures* (unicité)
(9b) *Il est arrivé en retard pendant plusieurs jours* (pluralité)

- (10a) *Il pleut depuis une heure* (unicité)
(10b) *Il traverse l'Atlantique depuis de nombreuses années* (pluralité)

Ici, on peut remarquer que la distinction entre les deux valeurs *duratives* et *itératives* dépend en partie du type de verbe. La lecture est *durative* avec des verbes non-bornés intrinsèquement et *itérative* avec des verbes intrinsèquement bornés et surtout avec des verbes semelfactifs. Mais bien souvent, la distinction dépend, outre du type de verbe, de la durée de l'intervalle marquée par *depuis* et *pendant*. La distinction entre les deux niveaux d'expression est donc également liée à la distinction entre instantanéité et durativité :

- (11a) *Il traverse l'Atlantique depuis deux jours* (unicité)
(11b) *Il a dormi sur le canapé pendant plusieurs jours* (pluralité)

Dans l'exemple (11a) *traverser* est toujours un verbe d'ACCOMPLISSEMENT et pourtant le procès est unique, tandis que dans l'exemple (11b) *dormir* est toujours un verbe d'ACTIVITÉ et il y a une pluralité de procès. D'un autre côté, l'emploi de verbes SEMELFACTIFS, parce qu'ils sont instantanés, seront avec « depuis » et « pendant » toujours pluriels car ils ouvrent un intervalle temporel qui doit être rempli par le procès. L'exemple (8b), illustre ce qui est appelé dans certains travaux, « l'IMP répétitif ». Il est donc fait appel à un sens *répétitif* ou à un effet de sens *répétitif* lié au tiroir temporel, en l'absence d'un marqueur quantificationnel adverbial spécifique ou lexical, quand la phrase est constituée d'une pluralité de procès. La « répétitivité » est dans ce cas une valeur beaucoup plus complexe qu'avec le PRE utilisé en co-présence avec un quantifieur. Contrairement au PRE la valeur répétitive n'est pas interprétée comme entraînant une modification sur le plan de la valeur de localisation temporelle du tiroir, mais elle est imputée à la structure aspectuelle du tiroir. Nous rappelons que l'IMP sur le plan temporel situe une action dans le passé par rapport au moment de l'énonciation, et que sa valeur aspectuelle réside dans la focalisation d'une partie du procès sans considérer les bornes du début ou de la fin du procès, propriété habituellement considérée comme caractéristique de l'aspect imperfectif. Dans cette partie, plusieurs questions se posent. Tout d'abord comment se crée l'itération sans marqueurs spécifiques. Ensuite, quelle est la structure du procès exprimé et sa relation avec les trois points de Reichenbach, notamment la relation entre E et R ?

IMP et MDP téliques (activité + complément « en x temps »)

Pour exemplifier le problème, nous reprenons les exemples de Gosselin (1996b : 94) :

- (12a) *(À cette époque) Pierre dormait en cinq minutes* (Gosselin)
(13a) *(À cette époque) Pierre mangeait en dix minutes* (Gosselin)

Dans ces exemples, la répétitivité est la seule interprétation plausible, l'interprétation non répétitive marquant une valeur aspectuelle imperfective impliquant qu'il n'y a qu'un seul procès, n'est pas inférable d'où les incompatibilités du type :

- (12b)**Pierre dormait en cinq minutes, quand je suis arrivé.*

(13b) *Pierre mangeait en dix minutes, quand je suis arrivé.¹⁶⁶

La valeur répétitive réside dans l'interaction de trois facteurs : un verbe d'activité borné par un complément temporel télique (« en *x temps* ») et le tiroir IMP. L'IMP marque l'aspect inaccompli selon Gosselin (c'est-à-dire *imperfectif*) ; les bornes de l'intervalle de référence sont incluses dans l'intervalle du procès *dormir en 5 minutes*. Le problème est qu'on ne peut pas voir une chose en train de se faire alors qu'elle est déjà réalisée. L'organisation temporelle des événements doit montrer dans le cas de l'usage de l'IMP un moment d'une action en cours de réalisation et non un moment en cours d'une action déjà réalisée. L'IMP en tant que tiroir relatif actualise le procès au moment R interne au procès, l'actualisation du procès ne peut pas en prendre en compte un procès complètement achevé, télique. La valeur quantitative est obligatoire car elle permet de redonner au procès une valeur non-bornée.

IMP et MDP borné (ACTIVITÉ et STATIF)

Dans l'exemple (14), le verbe d'activité est borné par un complément qui n'implique pas de télicité, l'intervalle temporel reste homogène. Pourtant, la répétitivité est la seule valeur inférable. La valeur d'unicité n'est pas possible, comme le montre l'exemple (14a). Il en est de même avec l'exemple statif (14b).

(14) *Il nageait pendant deux heures* (Gosselin 1996b :113)

(14a) **Il nageait pendant deux heures, quand je suis arrivé*

(14b) *Il détestait Marie le 1^{er} Juillet* (parce qu'elle oubliait toujours son anniversaire)

IMP et MDP téliques (GRADABLE)

Dans l'exemple (15), les deux interprétations procès unique et répétitif sont plausibles. L'unicité peut être illustrée par l'exemple (15a)¹⁶⁷ et la répétitivité par l'exemple (15b) :

(15) *L'année dernière, Jean allait au cinéma*

(15a) *L'année dernière, Jean allait au cinéma, quand je l'ai croisé.*

(15b) *L'année dernière, Jean allait régulièrement au cinéma*

L'interprétation de répétitivité est due au prédicat « aller au cinéma » télique et au tiroir IMP, joints à l'adverbe temporel de durée étendue « l'année dernière ». Le MDP *aller au cinéma* est télique et il implique deux satellites, au sens de Vet¹⁶⁸, qui sont « ne pas être au cinéma » et « être au cinéma ». Le satellite (1) peut être conçu comme la phase préparatoire « se diriger vers le cinéma » et le satellite (2) est l'état résultatif « être au cinéma ». La répétitivité n'est pas due uniquement à l'IMP, mais à la structure du MDP qui accepte les deux tests avec « en *x temps* » et « pendant *x temps* », comme l'illustrent les exemples (15c) et (15d) :

(15c) *Aller au cinéma pendant trois jours* (répétitif)

(15d) *Aller au cinéma en une heure* (unicité)

¹⁶⁶ L'interprétation aoriste est impossible avec ce type de complément, mais elle est possible si le procès à l'IMP est vu comme le résultat d'un procès antérieur, phénomène que nous avons appelé dans une note précédente : « projection dans le futur narratif », et qui, dans le cas qui nous intéresse, peut-être exemplifié par l'exemple qui m'a été suggéré par Denis Apothélos : *Il y a trois mois, Pierre a été initié aux travaux de peinture par un vrai professionnel, et ça l'a passionné; au point que peu de temps après, Pierre repeignait son appartement en 2 jours.*

¹⁶⁷ Cet effet de sens de l'IMP est appelé « IMP de rupture » ou « IMP pittoresque ».

¹⁶⁸ Cf. supra C1-3.5.2.

La répétitivité qui est possible dans les cas précédents ne l'est apparemment pas dans l'exemple ci-dessous de Ducrot (1983). Le procès est conçu comme unique et ne peut pas être interprété comme *itératif*.

(16) *L'année dernière, Jean se mariait*

Dans l'exemple (16) deux interprétations ou analyses sont possibles. On peut considérer que la phrase ne se suffit pas à elle-même. Pour être interprétable elle a besoin d'un contexte étendu avec un point de référence délimité intérieur au procès, ce dernier étant montré comme non-borné, du type : *L'année dernière, ils se mariaient quand Jeanne est née*, ou *L'année dernière, ils se mariaient à cette heure-ci*. On peut également faire appel à un facteur pragmatique qui peut rendre cette phrase valide. Il faut alors considérer que pour le locuteur cet événement a marqué l'année entière par son importance, d'autres exemples de ce type peuvent fonctionner : *L'année dernière/en 2001, les avions détruisaient le World Trade Center*. Pour rendre compte de ce phénomène il apparaît opportun d'utiliser le terme d'*événementialité*.

IMP et MDP non-borné (activité et statif)

Dans les exemples ci-dessous, le procès est conçu comme étendu sur toute la durée de l'intervalle temporel :

(17) *A cette époque, il travaillait dur*

(18) *A cette époque, il détestait l'Université*

Il y a dans tous ces exemples une interaction entre l'intervalle de référence marqué par le complément temporel et le mode de procès impliqué par le verbe et le tiroir. L'interaction est liée non pas à la valeur localisatrice de l'adverbe, qui est dans tous ces exemples une époque du passé, mais elle est liée à sa valeur qualitative qui implique un intervalle temporel délimité ayant une certaine durée. Il en est de même pour la valeur du tiroir, ce n'est pas la localisation temporelle passée de l'IMP qui implique dans certains cas une valeur répétitive, mais sa valeur qualitative (aspectuelle) de durée non-bornée.

IMP et itérativité

Cette interférence entre deux valeurs qualitatives ne permet pas tous les types d'expression de quantification. En effet, on sait que l'IMP est incompatible avec les adverbes cardinaux et donc avec l'itérativité :

(19) **L'année dernière, Noa dansait trois fois*

(20) **L'année dernière, Noa traversait le parc trois fois*

(21) **L'année dernière, Noa travaillait dur trois fois*

Les adverbiaux cardinaux attribuent aux phrases (19) à (21) une valeur *itérative* en présentant un nombre donné d'occurrences particulières de l'action. Comme il s'agit d'occurrences discrètes (bornées) d'une part, et que d'autre part l'IMP présente le procès de manière non bornée, ces phrases ne sont pas grammaticales.

Par contre, l'IMP est compatible avec les adverbes *fréquentatifs* qui n'indiquent pas la cardinalité des occurrences et présentent une évaluation de l'étendue de l'intervalle du procès :

(22) *L'année dernière Noa reprenait souvent/rarement /toujours du gâteau*

Nous pouvons donc dire que les phrases où la répétitivité est possible sont fréquentatives et non *itératives*. Les phrases à l'IMP contenant des adverbiaux *fréquentatifs* ne distinguent pas les occurrences individuelles du procès. Les occurrences individuelles des procès sont homogénéisées et finalement le fonctionnement aspectuo-temporel de ces phrases répétitives est identique au sens de (10) et (11), même si le degré de granularité est différent, et elles aboutissent à une interprétation non pas quantificationnelle mais durative et donc qualitative du procès. La particularité de cette durativité est quelle implique plusieurs procès.

IMP et fréquentativité, place et statut du point R.

De ces exemples, il apparaît clairement que la valeur quantitative n'est pas propre à un tiroir particulier, mais quelle est due à l'interaction des adverbes temporels de localisation, associés au tiroir et au prédicat dans leurs valeurs qualitatives, c'est-à-dire dans leurs valeurs d'expression et de délimitation du procès. Les principaux ingrédients construisant une interprétation répétitive sont donc l'interaction entre aspect prédicatif borné (prédicat d'accomplissement, prédicat d'activité, prédicat statif borné) et aspect flexionnel non-borné qui se situe dans un espace temporel délimité.

Le rôle de l'IMP est central dans ces problèmes de répétitivité, l'utilisation de l'IMP en discours entraîne une lecture d'un procès en cours de déroulement au moment de référence inclus dans le procès. Le procès ne peut donc être télique ou borné car dans ce cas il est déjà réalisé. Si nous maintenons les différentes étapes de détermination du sens aspectuo-temporel, nous devons donc considérer tout d'abord la valeur mode aspectuelle actualisée par le complément temporel. L'IMP en tant que tiroir localisant le procès dans le passé devrait pouvoir marquer l'antériorité par rapport au moment de l'énonciation, mais cette particularité de non-bornage à droite bloque la valeur d'antériorité. Tout bornage du procès implique donc une valeur contradictoire avec l'instruction de l'IMP qui rend la phrase agrammaticale :

(16) *Hier, Noa dormait* *de deux heures à quatre heures
 *jusqu'à quatre heures
 *pendant 4 heures

La valeur de passé de ce tiroir ne peut s'interpréter à partir du moment de l'énonciation ou de l'intervalle de l'énonciation. Dans ce sens, ce tiroir a réellement une valeur de tiroir relatif qui implique une lecture à partir d'un espace temporel qui est le point ou l'intervalle R. Cette lecture ne signifie pas pour autant que tout procès à l'IMP ne peut pas être délimité dans le temps, mais que les bornes de sa durée doivent être en corrélation avec l'intervalle de référence. En effet, on peut dire que *Hier, Noa dormait* est délimité dans le temps puisque l'intervalle *hier* délimite le procès, mais la distinction entre localisation et qualification temporelle est essentielle en ce sens où *hier* délimite uniquement un espace temporel de localisation qui doit se distinguer de l'intervalle qualitatif étendu du procès au sein duquel l'IMP focalise sur l'intervalle R de référence. L'intervalle de référence n'est pas *hier*, mais un moment dans ce *hier*, c'est ce moment qui est exprimé dans la phrase, moment qui doit forcément être compris à l'intérieur du procès et qui peut être : « *Hier, Noa dormait*, quand je

me suis lavé ». Pour que l'utilisation de l'IMP soit valide, il faut donc que R soit toujours conçu comme un intervalle qui se situe au sein de la période du procès. Dès lors que l'on délimite le procès, R se trouve à son tour lié à cette délimitation et ne paraît donc plus interprétable ou récupérable, d'où les incompatibilités de (16). Pour que le sens *répétitif* soit interprétable, il faut que l'intervalle de localisation soit assez grand pour permettre la répétitivité du procès, ainsi la phrase *Le mois dernier, Noa dormait de deux heures à quatre heures*, permet cette répétitivité, parce que l'intervalle du procès implique un déroulement unique sur « une journée » et que *le mois dernier* ouvre un intervalle de « plusieurs jours ».

Comment modéliser la répétitivité en relation à l'IMP ? Comme ingrédients de réponse, nous pouvons déjà souligner que la répétitivité apparaît avec l'IMP quand ce dernier se fixe sur des prédicats téliques, à plus forte raison quand ces prédicats sont instantanés. La télicité nous l'avons vu, peut être propre au lexème verbal ou elle peut être le résultat de l'interaction du lexème et d'un complément télique (« *en + x temps* »). La *répétitivité* apparaît également quand le prédicat est borné par un complément de temps car, dans ce cas, l'intervalle R est concomitant aux bornes du procès puisque tout le procès est actualisé. Comme c'est le point R qui délimite la focalisation de l'IMP, cette concomitance des bornes du procès et du point R est incompatible avec le type de focalisation de l'IMP qui est interne au procès sans en inclure ses bornes. Avec l'IMP l'itérativité n'est pas possible parce qu'à nouveau le point R est fixé par l'intermédiaire des bornes discrètes liées intrinsèquement à la structure de l'itérativité. L'effet de sens *répétitif* avec l'IMP est donc toujours la *fréquentativité*. Par ailleurs, le procès exprimé est un procès global entrant dans une longue période temporelle qui a plusieurs particularités : la structure interne du procès est constituée de multiples sous-procès distincts, quand il s'agit de procès *téliques* et de procès d'ACTIVITÉ délimités, mais l'ensemble de ces sous-procès forme un procès global d'ACTIVITÉ, l'IMP focalisant sur une partie de ce procès global sans en saisir les bornes de début et de fin, qui ne sont donc pas actualisées. L'IMP qui permet de rendre compte d'un procès en cours qui a lieu dans le passé, permet également de considérer une période temporelle en cours dans laquelle se situe plusieurs fois ce procès et, cela par le jeu des différents intervalles temporelles de références, sans qu'il y ait nécessairement la présence d'un marqueur quantificationnel (intervalle du procès, associé à des adverbiaux non limitatifs du procès et d'autres délimitant des périodes temporelles dans lesquelles peuvent se situer plusieurs procès).

1.4 Le caractère aspectuel de l'itérativité et le préfixe *RE-*

La répétitivité est donc avant tout la répétitivité d'un procès. Temporellement, la progression linéaire des événements ne permet pas une lecture simultanée de plusieurs procès, ils sont forcément successifs. Mais, sur le plan linguistique, un seul élément verbal permet d'exprimer cette pluralité de procès. Cette spécificité est contrainte car pour signifier, *hier j'ai marché, actuellement je marche et demain je marcherai*, il n'est pas possible d'utiliser une seule fois l'élément verbal exprimant le procès *marcher*¹⁶⁹. La répétitivité d'un procès exprimé est donc limitée par des contraintes de localisation temporelle. L'exemple de *marcher* montre que la répétitivité par un seul élément linguistique ne peut pas concerner trois périodes temporelles différentes à la fois. L'expression de la répétitivité ne peut se faire que dans des cadres d'expression restreints. Notamment pour signifier qu'un procès a eu lieu dans le passé à de multiples reprises (*j'ai souvent marché, j'ai marché trois fois*) ou qu'il aura lieu dans le futur à de multiples reprises (*Je marcherai souvent, Je marcherai trois fois*), qu'il

¹⁶⁹ Hormis avec le présent de propriété, du type *Je marche* signifiant « je suis un marcheur ».

avait lieu à une certaine époque à de multiples reprises (*Il marchait de 8h à 9h*). La répétition fonctionne avec des adverbiaux qualificationnels et également sans ces adverbiaux en interaction forte avec des éléments temporels duratifs exprimant des intervalles de localisation dans lesquels la répétition des procès est possible. Ceci signifie que le MDP est un indicateur de durée qui peut se lire avec deux bornes, mais il est également un indicateur de localisation temporelle en tant que moment unique dans un espace temporel. Cette dernière caractéristique permet des interprétations localistes sans dilatation nécessaire du procès, c'est-à-dire sans habituel ou marquage événementiel.

On peut lire deux choses dans l'expression de ces procès répétés, tout d'abord le procès et ensuite l'histoire de ce procès. En discours un procès n'est pas forcément exprimé dans son intégralité, mais cela ne remet pas pour autant en cause son existence, d'où la caractéristique aspectuelle imperfective. On peut exprimer ou rendre visible ou focaliser une partie de ce procès au moment R, et le reste du procès qui n'est pas exprimé, est impliqué et inféré à partir de ce point focalisé. Cela implique qu'à un moment t un procès se déroule et qu'un intervalle t' englobe plusieurs procès. Le t' est bien sur l'élément complexe.

- t' peut être le résultat, c'est-à-dire la phase finale, d'un ensemble de procès (habituel, itératif télique, fréquentatif borné)
- t' peut être une période temporelle dans laquelle se déroulent plusieurs procès distincts (itératif non-borné)
- t' peut être une période temporelle de déroulement d'un procès parmi ceux répétés (fréquentatif non-borné)

De la structure du procès et de sa relation au point R dépend donc la nature de sa répétitivité. Si le procès ne comporte pas de bornes intrinsèques et qu'il n'est pas borné de façon extrinsèque, la répétitivité sera perçue comme une continuité, donc comme une progression temporelle ou progression actionnelle durant un intervalle de temps. Dans ce cadre la répétitivité est associée au paramètre aspectuel duratif. Il en va autrement quand le procès est borné de manière intrinsèque ou extrinsèque, car le procès est perçu comme une itération au sein d'une période temporelle.

Les procès *itératifs* et *fréquentatifs* sont valables dans un intervalle temporel. Si nous essayons de caractériser ces deux types de notions à l'aide des concepts aspectuels perfectifs et imperfectifs, nous pouvons assez clairement considérer que les procès *itératifs* sont perfectifs, dans le sens où l'ensemble des événements est conçu comme borné par le premier et dernier événement. La valeur de vérité de la phrase change au moment où un autre procès vient s'ajouter à la suite de procès itérés. Et les procès *fréquentatifs* sont imperfectifs, car la valeur de vérité de la phrase ne change pas si d'autres procès viennent s'ajouter successivement dans un intervalle temporel. Tandis que les procès *itératifs* fixent les bornes de leur propre durée, les bornes temporelles des procès *fréquentatifs* sont fixées par une délimitation externe.

Dans ce chapitre, nous avons dit que la quantification temporelle était à l'intersection de la localisation temporelle et de la qualification temporelle. En effet, les expressions quantifiantes impliquent plusieurs procès identiques ayant lieu à des moments différents et dans ce cadre, elles localisent ces procès relativement les uns par rapport aux autres, mais jamais directement ou indirectement par rapport au moment de l'énonciation. La quantification porte sur E et est repérée par rapport à R. C'est ce mode spécifique de repérage qui fait de la répétition une valeur propre à une période temporelle unique. Les considérations

ci-dessus montrent que la répétition porte sur le procès et qu'elle a donc un lien privilégié avec l'aspect.

La répétitivité véhiculée par le préfixe *RE-* est spécifique. Dans un exemple tel que : *Il remarque enfin !* Deux périodes temporelles distinctes sont dissociées. Ces deux périodes ne sont pas localisées par rapport à R, seul l'élément posé, c'est-à-dire « le fait qu'il puisse marcher pour la seconde fois » est situé au moment R, le second procès présupposé est toujours antérieur au premier, il est donc relatif à E. Il en est de même pour un exemple tel que *Il retraverse la route* ou *Il retraversait la route* ou *Il remarquera*. Le préfixe *RE-* permet de faire référence à un procès actuel tout en indiquant l'histoire de ce procès actuel. Un seul élément verbal exprime un procès posé et un procès présupposé qui sont localisés dans deux périodes temporelles distinctes. D'un point de vue temporel ce phénomène est rare, puisqu'il n'est pas possible avec les adverbes *fréquentatifs* ou *itératifs*, même lorsqu'ils sont associés à des tiroirs temporels particuliers. Nous avons signalé dans le chapitre 1 que le préfixe *RE-* était *itératif* par opposition à *fréquentatif*, parce qu'il concerne deux procès distincts, mais nous pourrions préciser qu'il concerne deux séries de procès distincts. Notre hypothèse est donc que le préfixe véhicule deux informations notionnelles différentes, l'une quantitative et l'autre qualitative. L'information qualitative se situe dans le lien entre les deux procès, elle est fondamentalement aspectuelle et dépendante du type de MDP des verbes. Cette information est invisible dans le cadre d'une analyse de l'aspect lexical qui repose sur des tests et un étiquetage du domaine situationnel ou événementiel.

2 LES ANALYSES DE LA PRÉFIXATION EN *RE-*. ÉTAT DE LA QUESTION

Le préfixe *RE-*, en français, a été l'objet de nombreux travaux, anciens et contemporains. Parmi les travaux les plus anciens, se trouve une thèse de Meinicke (1904) dans la tradition descriptive de la Grammaire Comparée, des travaux de lexicographie (Larousse, TLF) et deux articles de Mok (1968 et 1980) dans une perspective structuraliste. Parmi les travaux récents, il y a deux thèses, la première de Dolbec (1988) dans une optique psychomécanique, la seconde de Jalenques (2000) qui s'appuie sur la théorie énonciative de Culioli, et enfin il y a de nombreux articles récents notamment celui de Amiot (2002), ceux de Apothéloz (2005) et (2007) ainsi que celui de Gerhard-Kraitz (2005). La lecture de ces travaux montre que l'analyse du sens des dérivés préfixés en *RE-* est très complexe. Dans ces études, les auteurs partent souvent d'hypothèses et de constructions théoriques radicalement différentes sur au moins trois points :

- la délimitation de l'objet d'étude
- la limite entre sens du préfixe et effets de sens du préfixe
- le rapport à la diachronie

Notre étude étant avant tout aspectuo-temporelle, nous allons tout d'abord cerner les différents sens et effets de sens attribués au préfixe en passant rapidement sur les problèmes de délimitations morphologiques de l'objet d'étude.

2.1 Les différentes formes du préfixe *RE-*.

Ce premier point très court nous permettra de discuter en partie de la distributivité de *RE-*. Le préfixe *RE-* possède trois formes lexicales : *re-*, *ré-* et *r-*. Dans toutes les analyses, ces trois formes sont considérées comme des allomorphes. Donc, qui dit allomorphe, dit également règles de distributivité de ces allomorphes. Les allomorphes ont une distribution dépendante de l'initiale du lexème-base, *ré-* et *r-* se trouvent tous les deux devant une base à initiale vocalique, tandis que *re-* se trouve devant une base à initiale consonantique. Cette distribution des allomorphes entraîne une restriction quant aux types de dérivés en *RE-* puisque tous les lexèmes ayant *ré-* devant une consonne sont considérés comme n'étant pas dérivés. Ce qui permet d'écarter automatiquement *récompenser*, *réconcilier*, *réconforter*, *récapituler*, *réciter*, *réclamer*, *récréer*, *récrier* (*se*), *récurer*, *réfléchir*, *réformer*, *régénérer*, *régurgiter*, *réformer*, *réjouir*, *réparer*, *répartir*, *répercuter*, *répéter*, *répondre*, *réprimer*, *résigner*, *résonner*, *rétracter*, *réviser* qui ont tous la particularité de posséder une base morphologiquement équivalente à un lexème-base¹⁷⁰. Mais la coexistence de *r-* et *ré-* sur les mêmes bases et de *re-* qui peut fonctionner devant toutes les bases à initiales vocaliques entraîne de nombreux doublons qui n'ont pas tous les mêmes effets de sens¹⁷¹. La distribution morphologique se double d'une distribution sémantique. Les allomorphes *r-* et *ré-*, qui apparaissent sur les mêmes bases, peuvent toutes deux avoir un sens *itératif*, mais seul *r-* peut avoir un sens spécifique dit *intensif*, comme par exemple *rabaïsser* dans le sens « abaisser un peu plus ». Apothéloz (2005) fait remarquer que les dérivés en *re-* devant voyelle n'ont qu'une valeur *itérative*, tandis que *r-* et *ré-* ont une valeur *itérative* ainsi que une valeur spécifique *annulative* en fonction de la base avec lesquels ils se concatènent, comme par exemple *réabaïsser/rabaïsser le levier* signifiant « le levier est à nouveau en bas après qu'il ai été levé », cette valeur ne peut pas être instanciée avec *reabaïsser*.

Apothéloz propose donc une distinction entre deux préfixes *RE-1* et *RE-2*. Le premier *RE-* comprend trois allomorphes, *re-*, *r-* et *ré-* qui se distribuent respectivement en *ré-* et *r-* devant voyelle, et *re-* devant consonne. Le second *RE-* se trouve devant voyelle, il est représenté par *re-* homonyme du précédent qui produit uniquement une itération. Le dégroupage des unités permet de bien rendre compte des particularités du sens du préfixe et notamment de mettre en exergue un préfixe uniquement *itératif* qui a un rôle très important dans le phénomène de **remotivation** et de **productivité** de ce préfixe.

2.2 Analyse descriptive en discours des effets de sens des lexèmes en *RE-*, l'empirisme des anciennes descriptions

L'analyse sémantique des dérivés concourt à l'attribution, dans certains travaux, d'un sens au préfixe qui appartient en fait au simplex. Certains auteurs relèvent plusieurs sens et dans tous les cas de multiples effets de sens.

Ainsi, dans les travaux les plus anciens, Dolbec (1988) qui expose les travaux de Meinicke (1904), montre que celui-ci attribue de multiples effets de sens, qui pour la plupart ne sont pas à attribuer au préfixe, mais au dérivé, ou bien ne sont pas des effets de sens du préfixe mais

¹⁷⁰ Seul *rénover*, *réchauffer*, construits qui possèdent une base adjectivale, font exception. Nous verrons le problème de la distributivité du préfixe en fonction de la catégorie grammaticale du lexème-base dans un point suivant.

¹⁷¹ Sur ce point *ré-* ne peut en aucun cas suppléer *re-* devant consonne ce qui semble être favorable à la restriction de l'emploi de *ré-* devant une voyelle.

des possibilités de distribution de la structure argumentative autour du dérivé. Le tableau ci-dessous, que nous avons réalisé à partir du résumé des travaux de Meinicke par Dolbec (1988 : 192-196) en respectant l'organisation hiérarchique des sens et des effets de sens du préfixe tels qu'ils sont mentionnés par Dolbec, et en y répertoriant l'ensemble des catégories et des exemples, donne un aperçu du travail de Meinicke:

Répétition	Unique	1. Répétition du même sujet de la phrase	<i>Je ne lis déjà plus, madame, je re-lis</i>
		2. Répétition d'un sujet différent	<i>Exemple d'ancien français</i>
		3. Répétition sur le même objet par le même sujet	<i>Il compta et recompta les écus</i>
		4. Répétition sur le même objet par un autre sujet	<i>J'attendrai que tu puisses me redire la parole que la nature t'aura dite</i>
		5. Répétition sur un autre objet par le même sujet	<i>Je vais fêrir x, puis je revais fêrir y</i>
		6. Répétition sur un autre objet par un autre sujet	<i>X va fêrir y, puis z refiert un autre</i>
		7. Contrepartie pour qqch reçu	<i>Rémunérer, revenger, revaloir</i>
		8. Réciproquement l'un à l'autre	<i>Ils se refiancèrent</i>
		9. Opposition ou réaction	<i>Répudier, remédier, réagir, récrier</i>
		10. Rétablissement d'une chose dans un état antérieur	<i>Rebâtir une église</i>
		11. Rétablissement d'une chose dans une possession antérieure	<i>Récupérer un objet perdu, reconquérir, reperdre</i>
		12. L'entrée dans un autre état	<i>Rembellir, rembrunir</i>
		13. Sens d'une augmentation	<i>Radoucir, raffermir, raffiner, rafraichir, ramollir, rélargir</i>
		14. Renforcement	<i>Recouvrir, rechercher, recommander, renfermer</i>
		15. Dépourvu de sens	<i>Rabougrir, raconter, rafistoler, rassasier, remuer, renifler, retentir, réjouir, raccourcir, rapetisser, reconforter, remplir, renverser, répandre, revêtir</i>
		Multiple	16.
Changement de direction		17. Action qui se produit dans le sens contraire d'une direction antérieurement prise	<i>Elle amène des nourrices à Paris, et chaque fois elle remmène des nourrissons, pour les placer là-bas Passer son temps à repêcher des gens qui se jettent à l'eau</i>
		18. Renvoyant à un moment du temps écoulé	<i>Je me reportais aux souvenirs de mon enfance Je regrette le temps où vous étiez esclave</i>
		19. ramenant au fil d'un récit	<i>Revenons à nos aventures, remontons aux noces tragiques de la reine</i>
		20. Marque le retour de qqch dans une position antérieure	<i>se lever/se rasseoir, se dresser/retomber, s'ouvrir/se refermer, remettre une jambe cassée</i>
		21. Retour d'une chose à un état antérieur	<i>Retomber dans sa contemplation</i>
		22. Éloignement d'une chose d'un point occupé jusque là	<i>Rejeter son bonnet, retirer son gant, recracher le venin</i>
		23. Transport d'une chose d'un état à un autre	<i>Rejeter la faute sur qq'un, repasser à un ami la femme dont on ne veut plus</i>
		24. Indicateur de la direction selon laquelle un événement s'effectue	<i>Ses cheveux retombaient flottant sur sa cuirasse, des favoris rejoins aux moustaches, rabattre, rapprocher, raccrocher</i>
		25. Restriction dans l'espace	<i>Un lieu retiré, un recoin,</i>
		26. Marque une séparation	<i>Il retranche du gouvernement quelques membres excentriques</i>
		27. Re- + verbes signifiant un phénomène lumineux, sonore ou de rebondissement	<i>Reluire, réfléchir, resplendir, refléter, résonner, rebondir</i>

28. Annulation de l'action signifiée par le verbe simple	<i>Révéler, révoquer</i>
29. Événement d'orientation opposé à un autre événement simultané	<i>Renfoncer sa douleur, ravalier ses cris</i>
30. Événement contraire à la direction naturelle d'une chose	<i>Un arbre renversé, remonter son pantalon, relever sa jupe, rebrousser les poils d'un chapeau</i>
31. Une seule partie de l'objet est concernée par un mouvement orienté en sens inverse	<i>Retrousser ses manches, relever le bas de son pantalon</i>

Tableau 40 – Les différents sens des dérivés en RE- par Meinicke (1904).

Dans cette typologie, de nombreuses distinctions sémantiques posent problème. La classe 27 semble être une description purement d'un sens lexical et non d'un sens compositionnel. Les classes 30 et 31 relèvent d'une distinction entre *relever le bas de son pantalon* et *remonter son pantalon* qui ne repose que sur un complément limitatif, et qui ne semble avoir aucun lien avec le sens du préfixe. Les classes 1. à 6. et 8. indiquent la même valeur d'itérativité du préfixe et montrent le rôle d'itération possible sur tous les arguments de la « scène actancielle », au sens de Amiot (2002). Dans l'exemple 5., le préfixe n'est pas concaténé au lexème itéré mais à l'auxiliaire du futur proche, par ailleurs dans ce même exemple l'itération est possible sans objet : *je revais férir*. L'exemple 10. pose également problème car l'analyse est trop restrictive : rien ne nous dit que *rebâtir une église* c'est la remettre dans son état antérieur, en construire une nouvelle à la place de l'ancienne, ou en construire une autre ailleurs. L'interprétation demande plus d'informations sur la distribution de l'itération au niveau des arguments, s'agit-il d'une itération du même agent, du même patient ? L'élément sur lequel porte la répétition qui peut être, le procès, l'objet du procès ou le sujet et qui permet de rendre compte de différents effets de sens du préfixe est un paramètre important qui sera repris plus tard. La catégorie 15 semble étrange, il s'agit de celle dont le préfixe n'a pas de sens, on peut donc se demander s'il s'agit de verbes préfixés dans ce cas.

Par ailleurs, ce qui est également frappant ce sont dans les exemples, le nombre de formes litigieuses, qui ne semblent pas être des formes dérivées, mais des unités lexicales à part entière. On trouve notamment : *retrousser* (*trousser* a quasiment le même sens et a pratiquement complètement disparu¹⁷²) ; en ce qui concerne *renverser*, *enverser* a disparu ; *rebrousser* n'a jamais eu de base *brousser* mais il est formé sur *rebours* ; *révéler* est un emprunt au latin *revelare*, *révoquer* est un emprunt au latin dérivé de *vocare* en diachronie signifiant « appeler », il n'y a donc pas de lien étymologique entre *évoquer* et *révoquer*, de plus en synchronie il n'y a pas de lien sémantique entre les deux verbes ; *regretter* l'origine étymologique de ce terme n'est pas fiable et en synchronie *gretter* n'existe pas ; *réfléchir* est construit en latin sur *flectere* actuellement *fléchir*, mais le lien sémantique a disparu en synchronie ; *resplendir* est un emprunt au latin *respendere*, et il ne possède pas en synchronie de base lexicale ; *refléter* est dérivé de *reflet*, il ne possède pas en synchronie de base lexicale, *répudier* et *remédier* sont des emprunts au latin et n'ont pas de base lexicale non plus en synchronie (*pudier* ?, *médier* ?) ; *réagir* est construit en latin sur *agir*, en synchronie *agir* n'a pas beaucoup de lien sémantique avec *réagir* et le sens que Meinicke attribue au préfixe RE- est en fait le sens lexical du dérivé, *remunérer* est un emprunt au latin, il ne possède pas en synchronie de base lexicale (*munérer* ?), *ravalier ses cris ou ses larmes* est une locution signifiant « masquer sa peine ».

On peut remarquer que certains dérivés entrent dans plusieurs catégories : *remonter son pantalon*, *remonter dans le temps*, *les cheveux retombent*, *retomber dans la*

¹⁷² Nous avons repris les analyses étymologiques du TLF issues pour la plupart du FEW.

contemplation, rejeter son bonnet, rejeter la faute sur quelqu'un. De cette typologie deux sens importants se dégagent : le sens de répétition et le sens de changement de direction. Ces deux sens seront discutés dans tous les travaux.

Si cette analyse des différents sens du préfixe sont autant sujettes à caution, c'est parce qu'elles partent d'une analyse des faits de discours centrée uniquement sur le critère sémantique sans aucun préalable morphologique, avec l'idée sous-jacente que le préfixe en *RE-* implique simplement une mise en relation de deux procès. Cette difficulté entraîne ce que l'on peut appeler un risque de « surmotivation » par le linguiste du corpus des verbes dérivés en *RE-*. L'analyse qui s'appuie sur un sens minimal du préfixe peut favoriser par extension l'intégration d'effets de sens particuliers à des éléments qui ne sont pas des dérivés. Ce risque est d'autant plus grand quand on observe un élément comme ce préfixe qui semble véhiculer une valeur aspectuelle répétitive ou un sens anaphorique qui n'est pas spécifique à la dérivation mais qui est très présente dans l'ensemble des éléments lexicaux. Ceci entraîne l'auteur à une catégorisation des verbes dans la classe 27. qui expriment un phénomène lumineux de réfléchissement, un phénomène d'écho sonore, ou de rebondissement physique. Le fait de ne pas distinguer l'étude diachronique et l'étude synchronique de ce préfixe peut contribuer à multiplier des effets de sens qui ne sont pas liés à l'opération dérivationnelle de *RE-*.

Malgré tous ces défauts, cette analyse contribue à une première mise en perspective, une première vision des multiples effets de sens des dérivés en *RE-* ainsi que des problèmes rencontrés lors de l'analyse du préfixe.

2.3 Analyse du sens et des effets de sens des dérivés en *RE-*, analyse structuraliste et réduction des sens.

Mok dans deux articles (1968 et 1980), propose dans une démarche structuraliste une analyse de la préfixation en considérant uniquement les dérivés en *RE-*. Son analyse ne cherche pas à trouver une homogénéité ou un sens spécifique au préfixe *RE-*, mais reste dans la description des sens des dérivés en *RE-*. Il fixe tout d'abord un cadre théorique lui permettant de distinguer les dérivés des non-dérivés. Il donne six critères qui permettent de dire qu'il ne s'agit pas d'un dérivé et qui sont :

(i) le dérivé doit faire système avec d'autres dérivés sur le plan paradigmatique. La non-satisfaction de ce critère correspond aux cas où le sens du préfixe est spécifique à un lexème, dans ce sens il n'est pas catégoriel (le sens est décelé après comparaison du sens du dérivé et du sens du lexème-base) : *reconnaître, retarder, recueillir, renier*

(ii) le sens du préfixe doit être productif. Les verbes *reconduire* et *rebondir* signifient respectivement dans leur sens courant « accompagner quelqu'un qui s'en va » et « faire un ou plusieurs bonds après avoir touché un autre corps » (et non « conduire à nouveau » et « bondir à nouveau »). Cette valeur sémantique correspond selon Mok à des sens du préfixe, mais qui ne permettent pas en synchronie actuelle de servir à la dérivation de nouveaux lexèmes.

(iii) il doit exister un lexème-base identifiable formellement au sein du dérivé. Les lexèmes suivants ne satisfont pas ce critère : *rebelle, recevoir, recouvrer, renoncer, retentir, regretter, remercier, réjouir, religion.*

(iv) il doit exister une relation sémantique évidente entre le lexème-base et le dérivé, le sens du dérivé doit être différent du sens du lexème-base. Les lexèmes *regarder*, *redouter*, *réagir*, *réitérer* possèdent tous un lexème-base identifiable qui sont *garder*, *douter*, *agir*, *itérer*, mais ils ne satisfont pas à un des deux autres critères. Concernant *garder* qui est très polysémique et qui peut avoir les sens de « surveiller, protéger », « conserver », « se soumettre à quelque chose », « se prémunir contre quelque chose », aucun de ces sens n'est en lien direct avec *regarder* qui signifie « porter la vue sur quelque chose » ou « considérer avec attention ». Il en est de même avec *douter* et *redouter*. Quant à *agir* et *réagir* et *itérer* et *réitérer*, les sens du lexème-base et du dérivé sont identiques.

(v) la relation de sens entre le lexème-base et le dérivé ne doit pas être synonyme. Les verbes *ressentir*, *recopier* sont synonymes ainsi que d'autres du type *rentrer*, *rajouter*, *raugmenter*. Pour ces derniers Mok signifie que les doublons sémantiques sont parfois liés aux variations diastatiques ou diaphasiques qui amènent un renforcement inutile. Il considère que ces verbes ne sont pas dérivés en *RE-*.

(vi) le préfixe doit respecter la règle de distribution des allomorphes, présentée infra C6-2.1. Ainsi tous les lexèmes en *ré-* devant consonne doivent également être éliminés : *récapituler*, *récompenser*, *récréer*, *réfléchir*, *réformer*, *réprouver*, *réparer*, *répéter*, ...

Mok distingue ensuite trois valeurs lexicales du préfixe qui reposent sur des descriptions déjà anciennes du sens du préfixe :

- i) Répétition : *recommencer*, *rebannir*, *remballer*, *reboire*, *reconsidérer*, *réaffirmer*, *recasser*, *rejouer*, *réadopter*
- ii) L'opposition à une action précédente dans laquelle il range également les verbes de mouvement : *repêcher*, *ramener*, *repousser*, *ressaisir*, *reconduire*, *raccompagner*
- iii) L'intensité : *rapprocher*, *ressentir*, *rechercher*, *renfoncer*, *rehausser*

Il pose enfin la question du nombre de préfixes. Il considère qu'il ne peut s'agir de trois préfixes homonymes, car un même dérivé selon le contexte peut avoir l'un des trois sens ci-dessous :

	i)	ii)	iii)
<i>Renfermer</i>	<i>Enfermer de nouveau</i>		<i>Enfermer avec précaution</i>
<i>Resserrer</i>	<i>Serrer de nouveau</i>		<i>Serrer d'avantage</i>
<i>Repousser</i>	<i>Pousser de nouveau</i>	<i>Pousser en arrière</i>	
<i>Reporter</i>	<i>Porter de nouveau</i>	<i>Porter à sa place primitive</i>	

Tableau 41 – Les trois sens du préfixe et leur distribution au sein d'un même dérivé par Mok (1968)

Mais, il considère que ce critère doit être relativisé, car le critère dominant est celui de la productivité du préfixe, ainsi que celui de la répartition des allomorphes en fonction de la valeur lexicale du préfixe. Pour lui, les valeurs lexicales i) et ii) sont productives tandis que iii) est improductive, et i) et ii) ont les trois variantes, tandis que iii) n'a pas la variante *ré-*. Donc il distingue deux *RE-* :

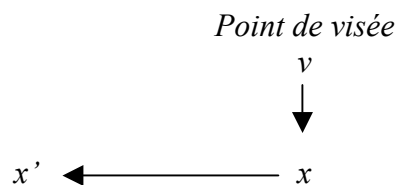
RE₋₁ (*re-r-/ré-*) exprimant la répétition et/ou l'opposition à une action précédente, et productif
RE₋₂ (*re/r-*), exprimant l'intensité, et improductif

Cette analyse amène à considérer deux dérivés homonymes pour *resserrer*, le premier ayant le sens de répétition : *il resserre le boulon qui s'était desserré* et le second ayant le sens d'intensité : *il resserre le boulon qui n'était pas assez serré*. Jalenques critique cette bipartition qui selon lui entraîne une multiplication de dégroupements homonymiques. Pour nous, il n'en est rien car le dégroupement des sens du préfixe n'entraîne pas de dégroupement des unités lexicales, il n'y a donc pas d'homonymie. En reprenant l'analyse de Polguère (2002 : 42) nous pouvons considérer ces cas comme des lexèmes du même « vocable¹⁷³ » et non comme des homonymes, les deux lexèmes ayant le même lexème-base, leur sens est lié essentiellement en raison de cette identité commune. D'autre part, si deux sens du dérivé sont différents, il faut bien marquer cette distinction à un quelconque niveau de langue, et Mok l'attribue au préfixe.

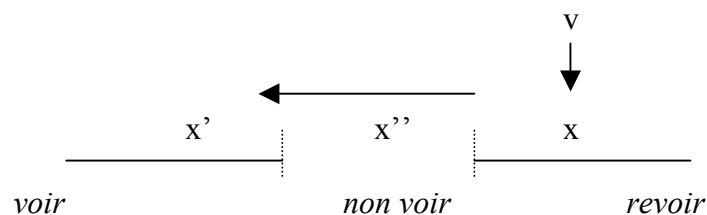
2.4 Le sens du préfixe *RE-*, vers une unité du sens en langue.

2.4.1 *RE-* un « opérateur de relation à caractère rétrospectif »

Dolbec attribue au préfixe une valeur à partir de laquelle tous les effets de sens du préfixe pourront être déterminés. L'analyse de Dolbec est élaborée dans le cadre de l'analyse théorique psychomécanique de Guillaume. Cette valeur générale consiste dans le *signifié de puissance* du préfixe et les valeurs ou effets de sens du préfixe sont considérés comme des *signifiés d'effets*¹⁷⁴. Le *signifié de puissance* du préfixe *RE-* est constitué de trois éléments : un point de visée *v* sur un événement *x*, posé en discours, cet événement *x* mène à un terme *x'* présupposé qui se trouve dans l'antécédence de *x* :



Il considère *RE-* comme un « opérateur de relation à caractère rétrospectif » (1988 : 218). A partir de ce schéma, il va discuter ensuite d'une propriété qui découle logiquement de la structure, qui est donc actualisée dans le signifié d'effet, il s'agit de la discontinuité. En effet, dans cette relation entre deux éléments, il y a obligatoirement un rapport de discontinuité entre *x'* et *x*, car l'élément présupposé *x'* peut être identique à *x* mais n'est jamais *x*, ce qui aboutit à la représentation ci-dessous pour l'analyse d'un signifié d'effet, qui illustre l'exemple *Pierre a revu Marie hier* (1988 : 222) :



¹⁷³ Un *vocable* est un regroupements de lexies qui sont associées au même signifiant et qui ont un lien sémantiques évident entre elles.

¹⁷⁴ Cf. Supra C2-3.2. pour la définition de ces termes.

Cet exemple indique qu'un procès *voir Marie* qui correspond à x est instancié. A partir de ce procès un autre événement x' présupposé et qui se situe dans l'antériorité de x est visé. Ce procès est dans cet exemple *voir* qui est identique à x' . Cette relation d'identité notionnelle entre le procès présupposé et le procès posé amène à définir la relation de sens entre les deux procès comme une itération. Mais x' même s'il entretient un rapport d'identité à x n'est pas x , il s'agit d'un autre procès « voir Marie ».

Le premier point important sur lequel il insiste dans son analyse est que l'interprétation des dérivés ne suit pas l'ordre de déroulement naturel des phénomènes car temporellement le premier procès est x' , mais l'interprétation suit, selon ses termes, un « ordre de raison selon lequel l'événement invite à remonter à son antécédence » (1988 : 222). Ceci est important selon lui, car ce rôle spécifique permet de distinguer *RE-* et *à nouveau*.

Le second point important concerne la mise en relation par le préfixe *RE-* de deux procès distincts. Ceci joue un rôle important dans la relation aspectuelle entre les deux entités et sur le sens aspectuel du dérivé. Nous avons vu que Gosselin (1996a : 25) utilisait le test avec l'adverbe *encore* pour distinguer les prédicats ayant des bornes extrinsèques des prédicats ayant des bornes intrinsèques. Dans le premier cas, il y a une ambiguïté : le procès peut être interprété comme duratif ou *répétitif*, dans le second cas il n'y a pas d'ambiguïté, le procès ne peut être interprété que comme *itératif*. Nous rappelons ci-dessous ses exemples :

- (1) *Pierre se promène encore (duratif ou itératif)*
- (2) *Pierre mange encore une pomme (itératif)*

Les dérivés préfixés en *RE-* ne peuvent avoir d'interprétation durative quand la prédication est modifiée par *encore*, la scission interne entre le posé et le présupposé force la lecture *itérative*. Il y a donc une grande différence entre le préfixe *RE-* et l'adverbe *encore*. *Il se repromène* est différent de *Il se promène encore*.

A partir du signifié de puissance, Dolbec va rendre compte de six différents types d'effets de sens du préfixe, décrit dans les travaux antérieurs.

- i) Le sens *itératif* illustré par l'exemple *Il faut tout lui redire* (itération), où $(x) \Rightarrow redire$ mène à l'événement antérieur présupposé $(x') \Rightarrow dire$.
- ii) Le sens de rétablissement dans un état antérieur est illustré par l'exemple *On songe à reprivatiser les banques* où $(x) \Rightarrow reprivatiser$ mène à l'état résultant $(x') \Rightarrow être privé$.
- iii) L'effet de sens retour à l'état antérieur est illustré par *Tous les assistants lui faisaient signe de revenir* où cette fois-ci c'est « z dans lieu 1 » que l'on retrouve dans x' , c'est-à-dire un argument spécifique aux verbes spatiaux.
- iv) *J'entre dans la maison et je ressorts tout de suite* illustre l'effet de sens « opposition à l'action précédente » où dans la structure de (x) qui est *ressortir*, c'est la relation spatiale « int->ext » qui est l'objet de l'instruction, et (x') est donc le lexème qui s'oppose à *sortir* et qui est donc *entrer*.
- v) L'opposition à l'action précédente repose à peu près sur le même procédé, mis à part que le lexème est un verbe d'échange et non un verbe spatial, il est illustré par *Je cherche*

à revendre la maison que j'avais achetée à la campagne où x revendre (z a m -> z n'a pas m) mène à l'interprétation acheter (z n'a pas m).

vi) Enfin, le dernier effet de sens est l'intensité où cette fois-ci le lexème (x) implique une gradation et c'est cette gradation qui se retrouve dans (x') avec un degré moindre. On retrouve cet effet de sens dans l'exemple : *Votre visite va resserrer les liens d'amitié entre nos deux pays.*

On peut remarquer que dans tous ces effets de sens x' n'est pas uniquement le résultat de l'instruction donnée par le verbe, mais il est également le résultat de l'instruction donnée par des paramètres sémantiques et lexicaux véhiculés par le verbe. Dans ce cadre, il peut s'agir d'un argument du verbe, de la phase résultative du verbe quand celui-ci en possède une, de la structure lexicale du verbe et donc des relations qu'il implique avec d'autres lexèmes. Il va également étudier les relations entre le sens du préfixe et le sens de la base. Le terme de base ne renvoie pas forcément au segment morphologique concaténé au préfixe, mais il peut s'agir de l'élément présumé (x') sur le plan du sens du dérivé. Ainsi, le préfixe *RE-* s'applique à un événement qui fait référence à un événement antérieur avec lequel il a des affinités sémantiques mais dont il est différent.

Dolbec mentionne également quelques éléments de restriction d'emploi du préfixe. Ces restrictions sont dues selon lui à la structure aspectuelle de la proposition. Il pose deux restrictions : (i) l'impossibilité d'employer *RE-* dans des propositions statives (*Le directeur paraît fatigué*), et (ii) l'impossibilité des effets de sens « rétablissement dans l'état », « retour en arrière », « opposition », avec des verbes en emploi non téliques (*Carole recaresse la tête du chien* vs *Le garçon redescend les bagages*).

Il explique la première restriction par la spécificité du préfixe *RE-* qui demande deux procès différents. Dans le cas des verbes d'état qui sont des situations stables, les deux procès (x') et (x) seraient trop similaires pour pouvoir entrer dans le champ d'utilisation du préfixe :

« On peut donc penser que dans le cas des états, l'absence de transformation de l'ordre des choses serait responsable du fait que le phénomène aurait naturellement tendance à être envisagé en terme de **nouvelle occurrence d'un événement** plutôt que d'**événement second**, parce que conceptuellement insuffisamment différent du premier. » (1988 : 341)

A contrario, « à nouveau » fonctionne très bien dans les phrases statives (*Le directeur paraît à nouveau fatigué*), ce qui lui fait dire que « à nouveau » permet une réplique exacte d'un procès au contraire de *RE-*.

La seconde restriction provient du fait que les trois effets de sens mentionnés font appel à un état résultatif du procès qui se situe au niveau de (x'). Les verbes non téliques ne possèdent pas de tel état résultatif, ils sont donc forcément de moins bon candidats pour ces effets de sens.

2.4.2 RE- opérateur *itératif* portant sur les différents constituants de la scène actancielle

Analyse des différents effets de sens du préfixe

Le travail de Amiot (2002) se situe dans le cadre théorique de la morphologie prédictive de D. Corbin. Son travail prend comme point de départ les différents sens du préfixe *RE-* qu'elle tente de ramener à un sens unique *itératif* tout en expliquant les effets de sens. Elle cherche à savoir si le préfixe *RE-* peut être un préfixe aspectuel en se donnant deux critères : le préfixe *RE-* doit être *itératif* et l'itération doit porter sur un procès. Elle constate que *RE-* exprime toujours l'itération mais que cette itération ne porte pas obligatoirement sur un procès antérieur, il peut s'agir d'un état antérieur, etc.

Elle s'appuie sur l'article du TLF consacré au préfixe *RE-* qui recense trois catégories de sens de dérivés construits en *RE-* :

- le sens de mouvement d'inversion spatial (1) et notionnel (2) :

(1) *Celui-là agite rudement sa jambe pour faire redescendre sur sa botte le pantalon trop étroit que le frottement d'une jambe voisine a replissé jusqu'au genou* (SOULIÉ, *Mém. diable*, t. 2, 1837, p. 89).

(2) *Si tu avais mis de côté tout l'argent qu'on t'a donné depuis ta naissance, au lieu (...) de le reprêter inconsidérément à ton père, tu pourrais très bien avoir un petit appartement* (MIOMANDRE, *Écrit sur eau*, 1908, p. 179)

- le sens de retour à l'état initial :

(3) *Le rôle de l'homme se [borne] (...) à régler et à surveiller la machine, à la réalimenter de temps en temps en temps en papier vierge* (Civilis. écr., 1939, p. 8-12)

- le sens de répétition ou de reprise après une interruption, seul ce quatrième sens est considéré comme purement *itératif* dans le TLF :

(4) *Durtal réopina du chef* (HUYSMANS, *Oblat*, t. 1, 1903, p. 125)

Tout comme Mok, elle ne prend pas en compte les lexèmes qui n'ont pas de lien morphologique et sémantique clair avec un lexème-base, elle exclut donc des verbes comme *rendre* dont la base est non identifiable, et des verbes tels que *recueillir*, *réparer*, *repriser* car ils n'ont pas de lien sémantique avec leur lexème-base, respectivement *cueillir*, *parer*, *priser*. Par ailleurs, elle ne prend en compte que les dérivés verbaux. Elle ne prend pas position pour ou contre une analyse de ces verbes en tant que dérivés en *RE-*, son principe de restriction des données n'est pas fondé sur des raisons méthodologiques mais sur la complexité des données.

Elle commence par analyser les dérivés considérés comme *itératif* par le TLF afin de déterminer le schéma de fonctionnement de l'itérativité du préfixe. Elle reprend pour cela des exemples en contexte issus du TLF en distinguant deux séries de verbes : (i) *Réinviter*, *réopérer*, *recalculer*, (ii) *rebriller*, *recouler*, *remarcher*. Dans la série (i), illustrée par l'exemple (5), il s'agit d'une itération simple qui peut être paraphrasée par « à nouveau un autre procès ». Dans (ii), illustrée par l'exemple (6), l'itération est plus complexe car le verbe *recouler* implique une reprise et une continuité du procès *couler* antérieur, ce qu'elle paraphrase par « à nouveau avec retour à la situation antérieure ». Cette paraphrase entraîne

une grande complexité temporelle, car elle implique un effacement de l'espace temporel situé entre les deux procès, nous préférons dire « à nouveau avec continuité/ou reprise du procès antérieur ».

(5) *Évidemment, Folcoche ne mourut point. Elle fut seulement réopérée.*

(6) Il y a ces moments où je me trouve à sec, où mon esprit tarit comme une source, puis il recoule.

Le schéma en trois temps de l'itération

En analysant les dérivés qui sont considérés comme *itératif* dans le TLF, Amiot pose un schéma en trois temps de l'itération. Le préfixe *RE-* entraîne une première occurrence du procès, un événement intermédiaire et une seconde occurrence du procès. Les deux premiers temps sont présumés et le second est posé. Elle considère que le préfixe *RE-* obéit donc majoritairement à ce schéma qui représente donc le type d'itération spécifique du préfixe. Les effets de sens du préfixe vont donc être fonction du type de procès présumé et du lien entre ce procès et le procès posé. Mais en considérant que tous les dérivés en *RE-* sont *itératifs*, ils respecteront tous ce schéma.

Elle va donc s'attacher à décrire les autres effets de sens, notamment celui de la réciprocité ou de l'inversion spatiale qui est spécifiquement rendue par des verbes d'échange du type *relancer*, *réexpédier*, *redonner* qui peuvent tous avoir comme incluant « envoyer » dans la paraphrase « x envoie y à z, et z renvoie y à x ». L'exemple (7) qui illustre cet effet de sens peut être glosé par « à nouveau le procès mais avec changement des actants ». Si elle relève cet effet de sens c'est parce qu'il y a modification dans l'itération de la scène processuelle.

(7) *Jean renvoie la balle à Marie*

Elle donne trois conditions pour que cet effet de sens puisse avoir lieu ; il faut que le verbe soit de valence trois, que le premier et le troisième argument réfèrent à de l'humain et que le second argument réfère à une entité concrète. Le fait que toutes ces conditions soient remplies n'empêche pas l'ambiguïté sur l'itération, dans le cas (7) Jean peut très bien renvoyer la balle à Marie parce qu'elle ne l'a pas rattrapée la première fois. Il y aurait donc dans ce cas une itération simple. Le préfixe *RE-* ne donne pas d'informations sur la prédictibilité de l'information précédente, les effets de sens ne peuvent donc pas être attribués au préfixe, ce dernier ne bloque pas de telles situations.

Elle redéfinit également l'effet de sens « retour à un état initial », illustré par des verbes du type *réemmancher*, *reboutonner*. Cet effet de sens doit être distingué de la continuité ou reprise car il implique dans la situation intermédiaire un événement qui a annulé le procès antérieur. Cet événement peut être très souvent exprimé par un dérivé en *DÉ-*. Ainsi l'exemple (8) implique une première occurrence de boutonnage, une situation intermédiaire aboutissant à l'état déboutonner et la deuxième situation qui est le boutonnage. Elle paraphrase le sens *itératif* de *RE-* par « à nouveau le procès avec retour à l'état initial ». Mais elle signale que pour certains verbes tels que *reboiser* la première situation n'est pas forcément un procès. Ainsi, *reboiser* n'implique pas forcément un premier procès *boiser*, mais un état *être boisé*. Ce sens est valable pour les dérivés construits sur un adjectif mais ayant comme lexème-base un verbe, qui sont tous par ailleurs sur le plan aspectuel des graduels (télique au sens de

Karolak). L'élément présupposé est une qualité naturelle (état) *rebrunir* (« être brun »), *redresser* (« être droit ») ou il peut être une qualité acquise *salir* (« être sale »).

(8) *Elle reboutonna son manteau jusqu'au cou*

Pour Amiot, les trois sens du TLF sont donc *itératifs*, puisqu'il y a toujours une nouvelle occurrence d'un procès antérieur impliqué. Amiot dans son article, donne une grande importance à la nature de l'élément présupposé par le procès exprimé en *RE-* – qui peut être par ailleurs fortement variable pour un même verbe comme nous l'avons fait remarquer – et elle en tire des implications quant à la nature processuelle ou non du préfixe. Si la présupposition implique un procès antérieur, *RE-* est aspectuel, sinon, il ne l'est pas. Dans ce cadre, elle analyse les dérivés considérés comme ayant le sens de retour à un état antérieur qui n'impliquent pas dans la première situation présupposée un procès, comme n'étant pas *itératifs* au sens aspectuel du terme. Les dérivés qui ont des lexèmes-bases à visée locative tel que *reconduire*, *ramener*, *raccompagner*, *réemmenager*, *réintroduire* et qui sont décrits avec le sens de mouvement d'inversion ne sont pas eux non plus *itératifs* au sens aspectuel du terme. Pour ces derniers, elle signale que la première occurrence de la situation n'est pas un procès mais un lieu, une localisation de position. Le préfixe agit donc sur la localisation. Dans l'exemple *Paul reconduit Marie à l'école*, la première situation présupposée peut être : « Marie était à l'école ». il n'y a dans ce cadre qu'un seul procès « conduire à l'école ». Le sens du dérivé peut être paraphrasé ainsi : « à nouveau Marie être à l'école, et cette fois-ci par l'action de conduire ». Dans ce cas là, il y a également une ambiguïté possible, puisque la première situation présupposée pouvait être réalisée par une action de conduire, la paraphrase peut donc être : « à nouveau Marie être à l'école par l'action de conduire » où « à nouveau » porte sur « Marie être à l'école » et sur l'action de « conduire ». Le même sens se retrouve dans : *Paul repart dans le Sud*. Amiot conclut que :

« [...] le verbe préfixé par *re-*, ici *partir*, n'indique que le moyen, la manière, etc. grâce auxquels la relation de localisation va pouvoir être établie. » (2002 : 17)

Sens opérationnel du préfixe et effets de sens

Elle distingue donc un sens principal *itératif* qu'elle attribue à tous les dérivés, ainsi que cinq effets de sens différents, qui sont dus au sens aspectuel du lexème-base, à la structure valancielles du lexème base (valence 3, verbe d'échange qui doit comporter deux agents et une entité concrète), verbes transitifs qui possèdent un nom dans leur structure, les verbes ayant un adjectif dans leur structure, les verbes de mouvement à visée locative. Elle fait bien apparaître que les effets de sens sont liés au lexème-base du dérivé.

Itératif	A nouveau un autre procès	<i>Évidemment, Folcoche ne mourut point. Elle fut seulement réopérée.</i>
	A nouveau le procès avec retour à la situation antérieure	<i>Il y a ces moments où je me trouve à sec, où mon esprit tarit comme une source, puis il recoule.</i>
	A nouveau le procès avec changement des actants	<i>Jean renvoie la balle à Marie</i>
	A nouveau le procès avec retour à l'état initial ou à nouveau retour à l'état initial	<i>Il faudrait redresser cette plante avec un tuteur</i>
	A nouveau la localisation dans l'espace	<i>Paul reconduit Marie à l'école</i>

Tableau 42 – Sens itératif du préfixe et les cinq effets de sens dans l'analyse de Amiot (2002).

Dans tous ces exemples Amiot s'efforce de distinguer la relation établie entre les deux procès, sur le plan des actants et de la réalité de la situation antérieure. Mais souvent, il est très difficile de restreindre le type de compléments pouvant entrer dans l'antériorité.

2.4.3 *RE-* opérateur *itératif* portant sur la base et les paramètres de la base

La notion de foncteur

Apothéloz (2005) restreint le cadre d'analyse du préfixe *RE-* en partant d'une définition du rôle de la dérivation et en opposant lexique et construit. Il donne trois conditions à l'existence des dérivés en *RE-* : (i) sur les deux plans de la forme et du sens, on doit retrouver en synchronie au sein du dérivé le lexème-base correspondant à la base ; (ii) on doit également retrouver le sens de l'opération préfixale, et enfin (iii) entre le lexème-base et le dérivé, il doit y avoir une relation sémantique d'hyponymie qui correspond à la nature de l'opération préfixale sur le lexème-base.

Nous allons commencer par rappeler le rôle qu'il attribue au préfixe *RE-*. Il ramène les effets de sens du préfixe à deux classes principales qui sont le « sens *itératif* » (*réopérer* => « opérer à nouveau », *redessiner* => « dessiner à nouveau », ...) et le « sens annulatif » (*redescendre* => descendre après qu'on est monté », *recracher* => « cracher après avoir avalé »...). Les paraphrases explicatives du sens utilisées dans les exemples ci-dessus ne permettent pas d'expliquer le fonctionnement du préfixe. Pour, lui un dérivé est le résultat d'une relation entre le préfixe et la base, cette relation est associée à une opération sémantique spécifique. L'élément affixal est la trace matérielle laissée par cette opération. Le préfixe a donc un rôle d'exposant qui permet de construire une opération sémantique en interaction avec le lexème-base. Pour déterminer le rôle sémantique du préfixe ainsi que son sens, il faut se donner les moyens de décrire l'opération sémantique. Il s'appuie pour cela sur la notion de foncteur lexicale, qui consiste en un objet logique représentant l'opération de factorisation sémantique entre l'élément affixal et un argument représenté par la base lexicale du dérivé. Le foncteur qu'il utilise est dérivé de la paraphrase du sens *itératif*, considéré déjà par Amiot comme représentant le sens en langue du préfixe *RE-* : il s'agit de « à nouveau (x) », où (x) est un argument inféré à partir du lexème-base.

Les quatre situations de *RE-*.

Le foncteur, tout comme le schéma de Amiot, permet de rendre compte de tous les effets de sens du préfixe *RE-*. Mais, alors que Amiot posait la question de la nature de l'élément présupposé, Apothéloz pose la question de la nature du procès itéré. La nature du procès itéré va dépendre du type d'argument itéré et non de la nature du procès présupposé. Cette distinction est essentielle, car Amiot comparait des dérivés différents et elle montrait que ces dérivés, en raison de leurs spécificités, posaient des contraintes spécifiques sur l'effet de sens de *RE-*. Mais, elle montrait également que de la nature du procès présupposé dépendait la nature de l'itération ce qui l'a amenée à conclure que l'itération ne porte pas toujours sur un procès. Tandis que Apothéloz montre qu'un même dérivé en fonction de son emploi peut monopoliser plusieurs effets de sens, mais que l'itération est toujours dépendante de la base sur laquelle porte le foncteur, et que l'itération engage donc toujours un procès. Il n'y a pas de dissociation entre l'élément présupposé et le lexème-base, mais il y a toujours un lien sémantique entre ces deux éléments. Pour exemplifier cette distinction, nous pouvons reprendre l'exemple de *reboiser* de Amiot :

(9) *Ils reboisent cette partie de la forêt*

Pour Amiot, deux effets de sens sont possibles : soit, l'élément présupposé est un procès « boiser », qui a subit un « déboisement », il s'agit donc d'un cas d'itérativité qui porte sur le procès. Soit, l'élément présupposé est l'état « être boisé », il n'y a jamais eu auparavant d'activité de boiserie, il s'agit donc d'un cas d'itérativité portant sur un état antérieur. Dans ce deuxième cas, elle indique que l'itération ne porte pas sur le procès. Pour Apothéloz, *boiser* implique un état résultatif et dans le deuxième effet de sens, l'itération s'effectue sur cet état résultatif du procès *boiser* qui est « être boisé ». Bien sûr l'effet de sens (i) est possible ainsi que d'autres effets de sens en fonction du type d'argument appartenant au lexème-base qui va être actualisé en contexte. Ci-dessous nous présentons les quatre itérations de *RE-* :

(i) itération du procès, c'est-à-dire de toute la scène actancielle : « à nouveau A fait X »

(10) *Il a calculé et recalculé plusieurs fois ce que ce voyage allait lui coûter*

(11) *Hier je l'ai accompagné à la gare. Aujourd'hui je l'ai re-accompagné.*

(ii) itération de l'événement, c'est-à-dire uniquement du procès et de son complément : « à nouveau il y a action de X »

(12) *Tu t'es trompé ! Passe-moi la machine, je vais recalculer le total*

(13) *Hier tu l'as accompagné à la gare. Aujourd'hui je l'ai ré-accompagné.*

(14) *Michel a envoyé un message à Henry, qui l'a réexpédié à Josée*

Apothéloz indique que l'exemple (14), avec *réexpédier*¹⁷⁵, offre des possibilités de modification de l'effet de sens différentes des autres exemples, car la structure argumentale à deux places du verbe est plus riche. En effet, la répétition peut porter sur le complément d'objet direct ou sur le complément d'objet indirect, ou sur les deux ensembles. Si la valence verbale est très importante dans la détermination de l'effet de sens du préfixe, on peut alors avoir au moins deux autres possibilités qui ne sont pas répertoriées :

(14a) *A a envoyé un message X à B, qui a réexpédié un autre message à C*

(14b) *A a envoyé un message X à B, qui a réexpédié un autre message à A*

(14c) *A a envoyé un message X à B, qui l'a réexpédié à A*

Dans le premier cas (14a), l'itération porte sur le procès indépendamment de ses arguments « à nouveau (expédier) ». Dans le deuxième cas (14b), l'itération porte sur le procès et le complément 2 « à nouveau (expédier à A) ». Dans le troisième cas (14c), l'itération porte sur l'ensemble des arguments « à nouveau (expédier X à A) ». L'ajout d'un argument multiplie les possibilités d'itération sur la structure argumentale. On peut dans ce cas se demander si dans le processus de répétition en *RE-*, il n'est pas préférable de se limiter à la description des possibilités d'itération selon la structure argumentale du procès, plutôt que selon la nature des arguments. Cette hypothèse permet en outre de délimiter cet effet de sens « itération de l'événement » uniquement en fonction de la structure du lexème-base. L'exemple (15) ci-dessous permettrait ainsi d'être expliqué par cet effet de sens, alors que des approches qui reposeraient uniquement sur la nature de l'élément présupposé auraient beaucoup de difficulté à l'expliquer. En effet, la structure argumentale de *écrire* dans l'exemple (15) ci-dessous est

¹⁷⁵ Il y a de nombreux synonymes partiels à ce verbe, notamment : *retourner*, *renvoyer*,

écrire (x, y) où y est impliqué. L'itération porte bien sur un procès antérieur présupposé, mais avec modification de tous les éléments puisque la situation antérieure est une activité de parole effectuée par un individu différent avec une forme différente. La seule chose qui est itérée est « raconter le contenu de l'histoire ». On retrouve donc ici une itération de type ii).

(15) « *Le cousin Gaston parlait patois. Un patois que je comprenais parfaitement mais quand il m'a raconté, là, sur ce formica tout fendillé, le pourquoi des fêlures de mon père, il s'est appliqué. L'exact de ses mots, ses barbarismes, j'ai presque oublié. J'ai réécrit. Et, sauf des expressions, des passages que j'ai encore dans l'oreille, j'ai fini par oublier la chair de cette langue, que Gaston faisait pas semblant, que ses mots étaient pas l'ombre des choses et des moments inhumains [...].* » (Michel Quint, *Effroyables jardins*, édition Joëlle Losfeld, 2000 : 26)

(iii) itération de l'activité, c'est-à-dire uniquement du procès réalisé par un agent : « à nouveau A fait quelque chose » :

(15) *La calculette est réparée, elle recalcule*

(16) *Hier je l'ai accompagné à la gare. Aujourd'hui je ré-accompagne sa sœur.*

(17) *Tu es déjà descendu à la cave cet après-midi. Et maintenant tu vas y redescendre. Qu'est-ce que tu vas faire dans cette cave ?*

Cette catégorie pose à nos yeux deux problèmes, celui de la transitivité et celui de la continuité. L'opération de préfixation portant sur des verbes intransitifs ou en emploi intransitif tel que *Jean recourt*, et qui ne possèdent pas de complément relève-t-elle de (iii) ou de (i) ? Dans *Jean recourt*, c'est toute la scène « à nouveau (Jean courir) » qui est itérée, on peut donc dire que cette itération appartient à (i). Mais, dans le même temps l'itération porte uniquement sur le sujet de l'action puisqu'il n'y a pas d'argument, on peut donc dire également que l'itération est de type (iii). Dans l'exemple, de la situation (iii) avec *calculer*, le verbe est utilisé dans un emploi intransitif (absolu) où le procès *calculer* est une propriété du sujet entraînant un processus aspectuel temporel (MDP ÉTAT avec une valeur inchoative) qui bloque toute utilisation ou toute implication d'un argument. Mais cet emploi intransitif n'est pas le seul possible, car si on affirme *Michel recalcule*, le procès *calculer* n'est pas une propriété du sujet mais un processus aspectuel actionnel (MDP ACTIVITÉ), l'agent *Michel* peut très bien calculer la même chose qu'auparavant, le locuteur nous informe simplement que pour lui ce qui est important c'est qu'il soit à nouveau dans la situation de calculer. L'effet de sens des dérivés en *RE-* en emploi intransitif sera donc toujours considéré comme (iii). Par contre, dans l'hypothèse où c'est le type de situation antérieure présupposé qui commande l'opération de préfixation dans le cas des verbes intransitifs, l'analyse serait de dire que l'itération est de type (i) puisque dans *La calculette recalcule*, c'est l'ensemble du procès antérieur qui est itéré.

Un second problème concerne l'effet de sens décrit par Amiot et qu'elle a appelé « retour à la situation antérieure ». Cet effet de sens est lié à la structure aspectuelle du dérivé. Avec les verbes intransitifs d'activité et statifs, l'effet de sens sera toujours celui-ci car quand « la calculette recalcule » cela signifie qu'elle retrouve l'état de calcul¹⁷⁶ qui s'était interrompu. Les verbes en emploi intransitifs ont pour particularité aspectuelle de ne pas être

¹⁷⁶ Cela signifie que *calculer* a le sens de « être en mesure de faire des calculs », de la même façon que *fumer* peut renvoyer à l'ACTIVITE « fumer » et à l'ETAT de propriété « être fumeur ».

délimités par un complément spatial, ils n'ont donc pas, pour la grande majorité, de bornes exprimées ce qui entraîne un effet de reprise après une interruption¹⁷⁷.

(iv) itération d'un paramètre du verbe de base, c'est-à-dire de l'état résultatif associé au lexème-base : « A fait à nouveau l'action dans le but d'être à nouveau dans l'état antérieur » :

- (18) *Il a passé la nuit chez moi. Le lendemain je l'ai raccompagné à la gare.*
(19) *Il a passé toute la journée au sommet de la colline et est redescendu en fin d'après-midi.*
(20) *Après être entré, je referme la porte méticuleusement derrière moi.*
(21) *L'objet ayant un défaut, il réexpédie le colis à l'entreprise à ses frais.*

Cette quatrième forme d'emploi correspond à l'effet de sens annulatif. Cet emploi annulatif est restreint à certains lexèmes. On peut remarquer que Apothéloz n'utilise pas l'exemple de *recalculer* pour illustrer le sens de (iv), pourtant *recalculer* peut impliquer un état résultatif qui est *être calculé* et dans le cas d'un scénario où « *Michel calcule quelque chose et aboutit à un résultat, mais il perd son résultat et doit à nouveau calculer pour retrouver son résultat antérieur* », on pourrait considérer que le « re-calcul » renvoie à la situation antérieure qui est l'état résultatif « avoir le résultat du premier calcul ». Cette construction demande au préalable une itération de type (i) ou (iii), c'est-à-dire au moins sur le même objet. Mais cet effet de sens n'est pas lisible dans *Michel recalcule son addition* car comme le souligne Apothéloz (2007 : 149) la valeur *annulative* est seconde puisqu'elle présuppose une valeur *itérative*. En effet, s'il y a deux opérations de calcul identiques, c'est qu'entre les deux, il y a eu annulation du premier résultat de calcul. Si on reprend le schéma en trois temps de Amiot, on peut dire que l'annulativité dans ces cas est restreinte à la relation entre le procès posé et le procès intermédiaire présupposé. Comme ce procès intermédiaire n'est pas lisible, son statut est différent du premier procès réellement présupposé. Nous pourrions dire dans ce cas qu'il n'est pas présupposé mais il reste à en déterminer son rôle.

Le sens annulatif de *recalculer* est secondaire et il n'est pas lisible, parce que l'état résultatif présuppose obligatoirement une activité de calcul préalable et l'annulativité est un retour à un état antérieur. Pour qu'il y ait un véritable sens annulatif, il faut donc que dans la structure du verbe l'état antérieur puisse être détaché d'un procès le précédant. C'est le cas des exemples (18) à (20) avec *raccompagner*, *refermer* et *réexpédier*, où l'état antérieur « être à la gare » ne demande pas une action « d'accompagnement » précédente, « être en bas » ne demande pas une action de « descendre » précédente, « être fermé » ne demande pas une action de « fermer » précédente, « être en possession de qqch. » ne demande pas une action d'« expédier » précédente. Mais à chaque fois, les verbes doivent présupposer un procès antérieur de « montée », ou un procès antérieur d'« ouverture ».

¹⁷⁷ Dowty reprend une analyse de Marchand sur le préfixe *RE-* de la langue anglaise, ce dernier note que *RE-* ne se compose que très rarement en anglais avec des verbes ou dans des emplois intransitifs :

« The prefix is rare with intransitive or intransitively used verbs ... there are no *recome**, *relie**, *resmoke**, and words like *re-arise*, *rebecome*, *rego*, *remeet*, *respeak* have not gained general currency » (Marchand (1960) cité par Dowty (1979 : 257)).

Ceci parce qu'en anglais le préfixe *RE-* ne peut pas répéter uniquement le procès exprimé par le verbe, dans de nombreux cas ce procès n'est d'ailleurs pas répété (sens annulatif du préfixe), mais il entraîne obligatoirement une répétition de l'objet connecté au procès :

« *re-* does not express mere repetition of an action ; it connotes the idea of repetition only with actions connected with an object. And it is with a view to the result of the action performed on an object that *re-* is used. » (Marchand (1960) cité par Dowty (1979 : 256)).

Le préfixe *RE-* français n'est pas du tout aussi contraint.

Pour qu'il y ait un sens annulatif, il faut qu'il y ait possibilité d'un retour à un état antérieur. Mais cette composante d'état antérieur n'est pas suffisante, il faut également qu'il apparaisse comme « naturel ». Ainsi, *recalculer* est une activité qui donne lieu à une transformation n'impliquant pas que l'état antérieur est naturel, mais plutôt que le résultat du procès est nouveau. Apothéloz formalise cette notion d'*état naturel* dans l'analyse lexicale des dérivés en *RE-* en relation d'antonymie directionnelle (2007). En comparant *réteindre* et *rallumer*, il constate que le dérivé *réteindre* ne peut pas instancier un sens annulatif, *réteindre* implique toujours avant l'état antérieur « être éteint » un procès d'« éteignage », contrairement à *rallumer* dont l'état antérieur « être allumé » n'implique pas une activité d'« allumage ». L'analyse qu'il fait repose sur la nature des satellites du procès. Les procès ont un état antérieur et un état résultatif dont l'un peut paraître plus naturel que l'autre. Il appelle respectivement cet état naturel *état primaire* tandis que l'autre est appelé *état secondaire*. En ce qui concerne *refermer*, l'état antérieur est « être ouvert », et le résultatif est « être fermé », tandis que pour *rouvrir* l'état antérieur est « être fermé » et l'état résultatif « être ouvert ». Nous avons vu que l'effet annulatif est possible uniquement avec le verbe *rallumer*, qui indique un retour à l'état primaire « être allumé ». En conjuguant ces deux éléments, il déduit que pour qu'un dérivé en *RE-* puisse rendre compte d'un effet de sens annulatif, c'est-à-dire un retour à l'état primaire, cet état primaire doit correspondre à l'état résultatif du lexème-base. Il appelle les verbes qui ont un état final primaire et qui permettent l'effet de sens annulatif des verbes *centripètes*, et les verbes qui ont un état initial primaire et qui ne permettent pas une valeur annulative des verbes *centrifuges*.

En observant les données à partir des verbes préfixés en *RE-* dans le TLF, on se trouve face à de nombreuses difficultés d'analyses. Par exemple, un verbe comme *rentrer* a dans le TLF a 21 sens différents (nous ne parlons pas de 21 lexies différentes, ni de 21 vocables, mais de 21 définitions de sens différentes illustrées par des exemples). Les 21 sens impliquent tous, « entrer à nouveau pour être dans l'état antérieur ». Et il n'y a aucun sens « à nouveau entrer ». Le verbe *revêtir* pose problème dans le sens de « pourvoir de vêtements celui qui en manque », le verbe ne signifie pas « vêtir à nouveau x », mais « faire de tel sorte que l'individu x soit à nouveau vêtu ». Le sens de *revoir* dans : « rencontrer quelqu'un avec régularité dans le cadre d'une relation amoureuse », où *voir* est l'état naturel. Voir dans le sens de « Retrouver quelque part ce que l'on avait déjà rencontré ailleurs » retour à un procès initial avoir vu qqch.

Sens et effets de sens

Cette analyse permet de rendre compte de nombreux effets de sens du préfixe qui peuvent être dus au type d'actualisation, mais également à la structure lexicale du lexème-base. En outre, elle contribue à une distinction sémantique entre deux effets de sens du préfixe qui sont l'itérativité et l'annulativité :

« L'opération morphologique marquée par *RE-* peut ainsi être caractérisée comme construisant : (i) des verbes centripètes, quand ces verbes sont aptes à lexicaliser une valeur annulative et à entrer dans un rapport d'antonymie directionnelle (cas de *rallumer*); (ii) des verbes centrifuges, quand ces verbes ne peuvent lexicaliser qu'une valeur *itérative* (cas de *réteindre*). » (Apothéloz 2007 : 156).

On remarque très bien que les différents effets de sens *itératifs* des catégories i) à iii) sont possibles sans restriction, hormis en ce qui concerne le statut valanciel du lexème-base, et que les lexèmes verbaux ayant une possibilité de sens annulatifs peuvent tous être également *itératifs*. Tandis que le sens annulatif est beaucoup plus contraint.

L'analyse de Apothéloz distingue donc cinq effets de sens itératifs répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Itération du procès	à nouveau A fait X	<i>Hier, je l'ai accompagné à la gare. Aujourd'hui, je l'ai re-accompagné.</i>
Itération de l'activité	à nouveau il y a action de X	<i>Hier tu l'as accompagné à la gare. Aujourd'hui je l'ai re-accompagné.</i>
Itération de l'événement	à nouveau A fait <i>quelque chose</i>	<i>Hier je l'ai accompagné à la gare. Aujourd'hui je re-accompagne sa sœur.</i>
Itération d'un paramètre de la base	A qui était dans l'état antérieur Y fait en sorte d'être à nouveau dans l'état antérieur Y	<i>Il a passé toute la journée au sommet de la colline et est redescendu en fin d'après-midi</i>
	A fait en sorte que X qui était dans l'état Y soit à nouveau dans cet état antérieur Y	<i>Il referme la porte, que son collègue avait laissée ouverte</i>
	A fait en sorte que X qui était au lieu Y soit à nouveau au lieu antérieur Y	<i>Il a passé la nuit chez moi. Le lendemain je l'ai raccompagné à la gare.</i>

Tableau 43 – Les effets de sens itératifs dans l'analyse de D. Apothéloz (2005)

2.5 Bilan

Il ressort de ces analyses que deux étapes sont nécessaires pour décrire et identifier le rôle de ce préfixe. Tout d'abord, le sens en langue du préfixe et ses effets de sens possibles ne peuvent s'analyser qu'en tenant compte de la structure complète du lexème-base, dans ses paramètres valanciels, argumentatifs, et lexicaux. Ce sens en langue qualifié d'*itératif* met en relation un élément posé avec un élément présupposé, voire deux éléments présupposés. Mais ce sens ne doit être mis en relation avec l'élément présupposé que dans une seconde étape, pour éventuellement déterminer des effets de sens¹⁷⁸. En effet, le dérivé en *RE-* signale qu'antérieurement il y a un procès présupposé, ce qui signifie que c'est à partir de la structure du procès posé que nous sommes amenés à déterminer le sens compositionnel du dérivé, et non dans l'analyse discursive des procès successifs. Cette analyse discursive n'intervient donc que dans une seconde étape pour déterminer les effets de sens. Nous avons vu que dans ce cadre les effets de sens étaient très hétérogènes, puisqu'il peut y avoir répétition d'un procès dont aucun des paramètres ne correspond exactement à la structure lexicale entière de l'élément posé. La nature du procès présupposé peut être variable, seul le co(n)texte nous permet d'en avoir une image réelle, le dérivé ne force aucunement un type d'interprétation, mais il restreint les possibilités d'effets de sens.

Dans les travaux récents, l'itérativité reste la valeur principale en langue attribuée au préfixe. Dans de nombreux travaux, le sens de retour en arrière ou d'antériorité est également utilisé. Nous ne pensons pas que le préfixe marque un retour possible au sens temporel de ce terme. La personne qui retourne à son point de départ, est à nouveau à son point de départ, elle n'est pas revenue dans l'état antérieur, elle est à nouveau dans l'état. D'un point de vue temporel, rien ne s'efface, ne disparaît, les informations sont successives et c'est à partir de cette successivité que doit se calculer le sens du préfixe en contexte. On voit d'ailleurs bien le problème entre le « retour à un état antérieur » décrit par Amiot, qui est la continuité après

¹⁷⁸ Nous distinguons sens et effets de sens du préfixe. Le sens du préfixe est établi à partir du calcul de l'interaction entre le préfixe et le lexème-base, ce sens est catégoriel puisque valable pour tous les dérivés en *RE-*, mais les spécificités lexicales de chaque base ainsi que la mise en discours contribue à créer des modifications de ce sens de base, c'est ce que nous appelons effets de sens.

interruption d'un état antérieur, et le « retour à un lieu antérieur » qui est être à nouveau à l'état antérieur. Cette question de la restitution est centrale et entraîne de nombreuses difficultés d'interprétation, puisque dans la plupart des itérations de l'objet, le procès posé n'est plus exactement le même que le procès présupposé et de nombreux dérivés on le sens à nouveau un procès x avec modification de l'objet x.

D'un point de vue aspectuel, pour rendre compte de la distinction entre continuité et nouveau procès, le MDP du lexème-base apparaît essentiel, notamment dans la distinction entre procès borné de manière intrinsèque et procès borné de manière extrinsèque. Pour rendre compte du retour à un lieu antérieur, là encore la nature du MDP va être prépondérante, puisque cet effet de sens va principalement concerner les procès téliques, et la nature de leur état résultatif. Enfin, le sens annulatif décrit par Apothéloz semble reposer sur la nature de l'état résultatif associé au procès, il s'agit une nouvelle fois d'un élément touchant particulièrement le MDP.

Sur le plan de la délimitation des données, la distinction entre diachronie et synchronie est essentielle si l'on veut aboutir à une analyse permettant de comprendre le rôle aspectuel du préfixe dans le cadre de la dérivation. Une analyse qui mêle ces deux plans restera une analyse lexicale avec des risques de surmotivation du sens des lexèmes. Nous allons aborder ces problèmes morphologiques dans le point suivant, avant de passer à l'analyse aspectuelle.

3 DÉLIMITATION DES DONNÉES

3.1 Caractérisation générale de RE-

3.1.1 Compositionnalité morpho-sémantique et modes de composition

L'analyse de la dérivation, c'est avant tout l'analyse d'un dérivé constitué de deux éléments : (i) une base que l'on retrouve sous la forme d'un lexème-base qui possède un sens qui se réalise en discours, et (ii) un affixe qui n'a de sens qu'en composition avec le lexème-base et qui, en discours, n'a pas de sens indépendamment d'un lexème-base. Un affixe dérivationnel dans ce sens n'est qu'un exposant d'un lexème-base. Ceci implique que le sens d'un dérivé est le résultat du sens de ses deux composants, ce qui est affirmé dans la définition de Corbin :

« Un mot construit est un mot dont le sens prédictible est entièrement compositionnel par rapport à la structure interne, et qui relève de l'application à une catégorie lexicale majeure (base) d'une opération dérivationnelle (effectuée par une Règle de Construction de Mots associant des opérations catégorielles, sémantico-syntaxiques et morphologiques). » (1987 : 22)

L'analyse sémantique est donc avant tout une analyse reposant sur la composition d'un lexème-base et d'un affixe. Le principe de compositionnalité sémantique est nécessaire si on ne veut pas analyser le sens uniquement lexical d'un item, c'est-à-dire indépendamment de tout le système dans lequel il s'inscrit. Par système, nous entendons le système de fonctionnement de la morphologie dérivationnelle sur le plan du langage (production et compréhension de nouveaux lexèmes), le système des relations paradigmatiques des différents constituants des unités dérivés. Ce type d'analyse présuppose que la forme d'un lexème complexe donne des indications sur l'organisation de son contenu sémantique et doit donc

respecter le principe de compositionnalité selon lequel la signification du tout est déterminée par celle de ses parties. L'instruction compositionnelle particulière est liée au préfixe et elle dépend également de la nature du lexème-base, notamment dans ses propriétés catégorielles (verbe, nom, adjectif), mais également en fonction de ses propriétés valancielles ou de sa structure lexicale. A ce titre, il existe plusieurs modes de composition. Dans Apothéloz et Boyé (2005), les auteurs indiquent trois modes de composition dérivationnelle, tout en précisant qu'il ne s'agit pas d'une description exhaustive du nombre des possibilités. Le premier mode de composition intègre par ailleurs le fonctionnement du préfixe *RE-*. Les différents types de compositionnalité entraînent dans certains cas des relations lexicales spécifiques entre le lexème-base et le dérivé (relation d'hyponymie dans le premier mode de compositionnalité et de métonymie dans le troisième mode de compositionnalité). Nous avons repris l'intégralité du passage, sans les notes de bas de page, où ils abordent ces trois modes de composition :

« – Un premier mode de composition, qu'on observe dans un grand nombre de dérivés, repose sur une opération de spécification : FLÉCHETTE, JAUNÂTRE, TAPOTER, RECALCULER appartiennent à ce mode de construction. Dans chacun de ces exemples, l'affixe (*-ETTE*, *-ÂTRE*, *-OTE*, *RE-*) spécifie la base et fonctionne, relativement à celle-ci, à la manière d'un prédicat de propriété, autrement dit d'un prédicat à 1 place d'argument : *petit (x)*, *plus-ou-moins (x)*, *un-petit-peu-et-par-intermittences (x)*, *à-nouveau (x)*. Cette place est instanciée par la base. Ce rapport entre affixe et base a pour effet que le dérivé entretient toujours avec sa base une relation d'hyponymie : une fléchette est un genre de flèche, jaunâtre est une façon d'être jaune, etc. d'où l'importance à accorder à cette dimension. Pour un rapide aperçu des principales positions sur ce problème, voir par exemple Dal (2003). L'absence d'hyponymie est alors un indice de non-compositionnalité ou de moindre compositionnalité (comme par exemple dans CIGARETTE). On ne trouve donc, dans ce mode de composition, que des dérivations intracatégorielles. Le même mode de construction se rencontre dans certains lexèmes « composés » : OISEAU-MOUCHE, FUSIL DE CHASSE, par exemple.

– Un deuxième mode de composition est celui où l'affixe fonctionne comme un prédicat à n places ($n > 1$), l'une de ces places étant instanciée par la base. Exemple : les dérivés dénominaux comme ENTARTER, ENCOLLER, ENCADRER, EMPRISONNER, etc. Ces verbes impliquent 3 places d'argument. On peut représenter schématiquement leur structure sémantique comme : *mettre-dans/sur (x, y, z)*. Étant donné que leur base (respectivement TARTE, COLLE, CADRE, PRISON) peut instancier soit y soit z , il y a plusieurs façons de composer le sens du dérivé. Ainsi, dans ENTARTER et ENCOLLER, la base instancie l'argument y , d'où les gloses :

ENTARTER : « x mettre de la tarte dans/sur z »
 ENCOLLER : « x mettre de la colle dans/sur z »

Tandis que dans ENCADRER et EMPRISONNER, la base instancie l'argument z , d'où les gloses :

ENCADRER : « x mettre y dans un cadre »
 EMPRISONNER : « x mettre y dans une prison »

Mais rien, sur un plan théorique, ne s'oppose à ce que ce soit l'autre des deux solutions qui soit lexicalisée : par exemple, ENCOLLER pourrait lexicaliser le sens « x mettre y dans/sur de la colle ». D'où des cas de polysémie, ou de sous-spécification sémantique, comme par exemple ENFUMER : « x mettre y dans la fumée », ou « x mettre de la fumée dans z ». Les places argumentales non instanciées par la dérivation sont celles qui demeurent libres pour être ensuite saturées par la syntaxe : x , dans tous les cas (sujet grammatical) ; et soit y (complément d'objet) soit z (complément prépositionnel).

– Un troisième mode de composition peut être illustré par l'exemple suivant. Soit le verbe SONNER. Son contenu sémantique implique une scène actantielle qui inclut notamment un agent, un instrument (*i.e.* un artefact fonctionnel) et un objet résultant. Or, on observe qu'une partie de la morphologie dérivationnelle sert précisément à déplacer la valeur sémantique de procès caractérisant le verbe sur l'un de ses actants. Par exemple, on peut construire à partir du verbe SONNER le nom de l'agent (SONN+EUR), de l'instrument (SONN+ETTE), de l'objet résultant (SONN+ERIE). Une scène actantielle n'a pas nécessairement à son origine un lexème verbal. Des dérivations comme VIOLON > VIOLON+ISTE, GANGRÈNE > GANGRÈN+EUR, BANQUE > BANQU+IER, relèvent fondamentalement de cette même logique actantielle. La dérivation peut être ici aussi bien intracatégorielle que transcatégorielle. Quand elle est intracatégorielle, le dérivé n'est jamais un hyponyme de sa base. Au plan sémantique, le transfert opéré relève de la métonymie. On en a une confirmation dans le fait que la même valeur-cible peut avoir été lexicalisée à la suite d'un processus purement métonymique, sans trace morphologique d'aucune sorte (comme par exemple dans *un premier violon*). En tant que mécanisme de formation de lexèmes, la flexibilité des processus sémantiques, via les figures, entre donc en concurrence avec certaines opérations proprement morphologiques. » (2005 : 379-380).

3.1.2 Arbitraire relatif et motivation

Un dérivé relève de « l'arbitraire relatif », lorsqu'il est prévisible et explicable par sa structure morphologique. Les lexèmes qui relèvent de l'arbitraire relatif peuvent être considérés comme des signes motivés. On retrouve donc le sens du dérivé en reconnaissant le processus dérivationnel induit par le préfixe, ce même processus s'applique sur le plan paradigmatique à un ensemble de lexèmes. Pour reprendre les exemples de Saussure, l'interprétation de *bossu* peut se déduire parce qu'il entre dans un système de construction similaire à *feuillu*, *ventru*, *poilu* qui fonctionnent tous sur le même modèle : (INDIVIDU/OBJET QUI A DES/DU (X)_{NOM})_{ADJ}. Les signes dérivés qui fonctionnent sur le même modèle dérivationnel (identité de forme, de fonction, de sens et de procédure instructionnelle) font système. La dérivation implique donc qu'au niveau de la structure lexicale du dérivé, ce dernier soit en correspondance avec un lexème-base et que sur le plan de la structure indicielle (préfixale) le dérivé fasse système avec d'autres lexèmes sur le plan paradigmatique, ce qui signifie que le processus déclenché par le préfixe est reproduit sur d'autres bases. Dans son sens extensif, le processus doit être également reproductible en synchronie pour créer de nouveaux lexèmes, ceci est souvent appelé : la productivité.

3.1.3 La question de la productivité

La productivité est une notion qui ne fonctionne principalement qu'en synchronie, elle comprend plusieurs paramètres. On parle d'un préfixe productif lorsqu'il permet en synchronie de créer de nouveaux lexèmes. Un préfixe a pu être très productif à une époque pour un type de construction précis et ne plus l'être actuellement – c'est le cas cité par Dal (2003 : 4) de –ABLE qui a été productif entre les XII^e et XVI^e siècles pour former des adjectifs à partir de noms de propriété et de sentiment (*charitable*, *effroyable*, *équitable*, *pitoyable*) – ou bien il peut être actuellement productif. A titre d'exemple, le préfixe *RE-* est très productif actuellement dans le sens « à nouveau », ce qui témoigne de cette forte productivité est l'absence de la plupart des lexies en *RE-* dans les dictionnaires. A cet égard, sur internet, l'Antidico¹⁷⁹, qui rassemble près de 9000 mots trouvés dans la presse (*Le Monde* et *Le Soir*) et absents des dictionnaires, recense environ 600 mots préfixés par *RE-*. On peut également

¹⁷⁹ <http://membres.lycos.fr/antidico/OR.htm>

citer dans une publicité récente l'exemple de *revitellisez-vous* construit sur ce modèle. Ceci signifie que les locuteurs sont pleinement conscients de la nature et du sens du préfixe, puisqu'ils peuvent créer et comprendre de nouveaux lexèmes non-attestés dans les dictionnaires. La création de nouveau lexème par dérivation peut se faire sous deux formes, soit elle est intentionnelle, soit elle est non-intentionnelle, ce sont deux arguments qu'utilise Mok pour délimiter l'opération préfixale :

« Les emplois non-intentionnels sont ceux au moyen desquels l'usager de la langue poursuit uniquement un but communicatif, ne cherche qu'à établir une concordance entre lui et son auditeur ou son lecteur ; les emplois intentionnels, au contraire, sont ceux qui, par le fait même qu'ils dépassent le cadre de ce qui est accepté par la communauté, visent à produire sur l'auditeur ou le lecteur un effet spécial. » (1964 : 98)

Il considère que les dérivés construits intentionnellement ne doivent pas être considérés comme le produit d'un processus linguistique, mais comme un marqueur indiquant qu'il y a une intention particulière d'un auteur. Il retire ainsi tous les dérivés qu'il considère intentionnels, car de fait, ils n'appartiennent pas au système de la langue selon Mok. Dal rend compte de plusieurs problèmes relatifs à ce critère de délimitation des données dérivées et non-dérivées. Le premier consiste dans le rôle spécifique de certains préfixes évaluatifs dérivationnels qui sont utilisés dans le but de marquer le point de vue du locuteur comme par exemple les suffixes *-ASSE* et *-ETTE* (*FLICASSE* ou *BARBOUZETTE*). Le second réside dans la création de termes de spécialité tous créés en pleine conscience par le spécialiste. Ces deux difficultés montrent que selon ce critère un nombre important de dérivés devrait être mis de côté. Enfin, le dernier problème qui semble plus important puisqu'il remet en cause la notion même d'intentionnalité réside dans la difficulté à donner des critères précis permettant de distinguer des processus intentionnels et non-intentionnels :

« la conscience morphologique des locuteurs est éminemment variable, et un mot peut passer inaperçu chez l'un et être repéré comme nouveau chez l'autre (même quand il est installé de longue date dans le lexique attesté) » (Dal 2003 : 7).

L'ambiguïté de cette notion d'intentionnalité relève donc à la fois des niveaux de la compétence et de la performance. Les corpus informatisés et les différents outils permettant d'extraire les données non-attestées en contexte dans des corpus récents (voir par exemple la POMPAMO outil développé à l'Atilf) permettent de cerner les occurrences de lexies non-attestées antérieurement et de rendre compte de l'activité d'un processus de dérivation. La productivité, c'est-à-dire l'aptitude d'un préfixe à contribuer à la création de nouveaux lexèmes, relève de l'actualité. Elle permet de dire qu'à un moment *t* les locuteurs ont conscience d'au moins un sens ou effet de sens du préfixe. Ce paramètre est important mais il ne permet pas de distinguer les lexèmes dérivés et les lexèmes non-dérivés, car lorsqu'un mode de dérivation n'est plus productif, cela ne signifie pas pour autant que les locuteurs n'ont plus conscience de son existence. La créativité linguistique, donc la productivité, doit être distinguée de la motivation.

Par ailleurs une autre particularité de la dérivation qui concerne toujours la productivité peut être attribuée au préfixe. Il s'agit de celle de compositionnalité morphologique sans restrictions. C'est-à-dire que si le préfixe est productif, il est possible d'avoir potentiellement une opération de préfixation sur tous les lexèmes-bases qui entrent dans le champs syntaxique de l'opérateur. Nous spécifions syntaxique, car si un préfixe agit sur un nom pour construire un verbe, il ne peut pas se composer avec un adjectif, il y a une restriction obligatoire qui est fonction de la valeur indicielle du préfixe. Par contre, on peut poser l'hypothèse qu'il peut agir sur tous les noms pour fabriquer des verbes. Mais, la contrainte syntaxique (ou

catégorielle) n'est pas la seule, le préfixe entraîne également des contraintes d'ordre phonologique, sémantique et structurelle ; le préfixe *RE-* est à cet égard assez particulier car plusieurs auteurs ont déjà relevé plusieurs types de contraintes. Mok (110-112) relève que *RE-* est improductif devant les verbes commençant par *r-* (*?rerugir*), il va même jusqu'à signaler l'impossibilité de redoublement de *RE-* (*?rereculer*). Nous considérons au contraire que la possibilité de reduplication, voire même plus, est une spécificité de la préfixation en *RE-*. Ce préfixe permet de construire des chaînes infinies de procès, contrairement à d'autres préfixes (*a-*, *in-*, *dé-*) :

(1) *On te fout la marmite sur le bord - tellement sur le bord de la pomme de rampe, qu' il aurait suffi de tousser sur le plancher, pour faire tout tomber... - et on y re-re-refout un pétard à la con. BAYON (1987 : 218)*

Ainsi, un dérivé préfixé par *RE-* peut très bien être repréfixé, re-repréfixé, re-re-repréfixé... Ce qui signifie également qu'il est toujours possible de trouver le préfixe devant une initiale consonantique *r-*, les exemples ci-dessous tirés de la littérature ne posent aucun problème d'interprétation, même si l'exemple d'Hugo, sans contexte, est ambigu :

(2) *On sentait que vous commenciez à re-respirer ! Z153/ FLAUBERT.G / CORRESPONDANCE 1872 / 1872 page 54 / 1872 SUPPL. T 3*

(3) *je vous le re-recommande. M823/ HUGO.V / CORRESPONDANCE (1867-1873) / 1873 page 47 / 1867 T 3*

Mok ajoute un autre élément de restriction qui est le problème de la multiplication des homonymes. En effet, de nombreux lexèmes apparaissent avec un élément *RE-* à l'initial, mais cet élément n'est pas un segment morphologique. Ils ont un élément graphique qui correspondrait à un lexème-base mais il n'existe aucun lien dérivationnel dans ce lexème. Ainsi, des verbes comme *renier*, *regarder*, ... bloquent selon lui la construction d'un dérivé ayant le sens de *re-nier* ou *re-garder*. Cette contrainte morpho-sémantique apparaît trop faible, vu le nombre très important d'homonymes en *RE-*, d'autre part une telle contrainte devrait s'appliquer à tous les dérivés et pas uniquement à ceux préfixés avec *RE-*, et ce n'est pas le cas. Si les contraintes de Mok ne semblent pas valables, d'autres contraintes sémantiques sont plus importantes, mais tout aussi discutables. Pour Buysens, le préfixe ne s'ajoute pas à certains verbes comme *être*, *aimer*, *posséder*, *continuer*, *finir*, *savoir*, *pouvoir*, quant à *ravoir* il n'existe qu'à l'infinitif. Pour lui, cela témoigne de l'arbitraire de la langue contre la créativité du locuteur (1975 : 80). Dolbec ajoute à cette liste d'autres éléments plus récalcitrants, et qui demandent selon lui un contexte spécifique (1988 : 332), il explique que l'incompatibilité est aspectuelle car ce sont tous des verbes d'état : *?reparaître*, *?reconcerner*, *?reconstituer*, *?replaire*, *?revaut* :

(4) *?Le directeur reparaît fatigué*

(5) *?Cette affaire me reconcerne*

(6) *?Les jeunes reconstituent l'essentiel de notre marché*

(7) *?Cette robe me replait*

(8) *?Le dollar revaut à nouveau moins de cinq francs*

On trouve tout de même sur [Google](#) ainsi que dans [Frantext](#) de nombreux emplois de ces verbes;

(9) « [...] *coquette, gentille et repentante, quel éclair blafard jaillit soudain de ses yeux ! Comme tous ses traits se tendirent ! Presque aussitôt, elle se maîtrisa. Elle **reparut** une petite soeur attristée d'être en butte à de vilains soupçons, une soeur douce, plaignant le mauvais esprit de son frère, une soeur innocente et sainte, [...]* » (Paul ADAM « L'Enfant d'Austerlitz », 1902)

(10) « [...] *conservions l'un pour l'autre... et puis, ces prussiens, ils ne vont peut-être pas faire du mal à une femme seule et à un enfant malade. Weiss, à cet instant, **reparut**, satisfait d'avoir tout barricadé chez lui. -là, pour entrer, il faudra casser tout... maintenant, en route !* » (Émile ZOLA « La Débâcle », 1892)

(11) « *j'aurais pu m'en passer mon futur mari est banquier il gagne bien sa croûte mais je refuse de **redépendre** financièrement une seconde fois de quelqu'un* » (Forum google)

(12) « *selon les modèles qui revoient un peu les précipitations à la hausse, des précipitations neigeuses pourraient nous **reconcerner** dans la journée de lundi.* » (cite internet de Météofrance)

(13) « *je veux redevenir sexy, **replaire** à nouveau* » (Forum google)

La contrainte sémantique semble être une contrainte aspectuelle, comme l'a indiqué Dolbec (cf infra. C6-2.4.1.). Mais, il ne s'agit pas d'une contrainte d'incompatibilité stricte, puisqu'il est possible de trouver énormément d'exemples de constructions de ce type. Dolbec souligne que le sens annulatif du préfixe n'est pas possible pour certains verbes tel que *remanger, relire, resourire*, contrairement à *repeindre, réorganiser, refranciser*. Nous avons vu que Apothéloz expliquait les raisons d'une telle contrainte. Dolbec évoque également des raisons pragmatiques à l'impossibilité de *?refinir*, puisqu'on ne peut pas finir à nouveau ce qui a déjà été fini, ceci ne tient pas compte du fait que *RE-* ne porte pas uniquement sur le procès, il ne peut itérer que l'objet du procès. Enfin, une autre contrainte décelée par Franckel (1989 : 238) permet de montrer selon lui que le sens aspectuel lexical du verbe de base et le sens aspectuel lexical du dérivé n'ont pas le même degré de complexité :

(9) *Il lit pendant une heure.*

(10) *? Il relit pendant une heure.*

L'exemple (10) fonctionne selon lui seulement si on ajoute un complément d'objet à *relire*. Nous nous trouvons face à un problème syntaxique, car *lire* peut avoir un emploi intransitif tandis que *relire* est obligatoirement transitif. Ce problème n'est pas forcément lié au MDP, puisque *relire* peut être employé avec « pendant *x temps* » : *Il relit ce livre pendant une heure*, est parfaitement acceptable, montrant qu'il s'agit toujours d'un verbe d'ACTIVITÉ. Les contraintes, puisqu'il ne s'agit que de contraintes et non d'incompatibilités, les plus significatives concernant la potentialité d'opération de préfixation en *RE-*, sont donc liées à des propriétés sémantiques et principalement sémantico-aspectuelle¹⁸⁰.

¹⁸⁰ Nous avons déjà fait remarquer les spécificités du préfixe *RE-* « anglais ». A la suite de Marchand et Dowty, Wechsler note que les contraintes sur le préfixe *RE-* « anglais » sont d'ordre aspectuelles. Le préfixe est compatible avec les prédicats téliques mais pas avec les prédicats atéliques, parce que les prédicats téliques ont un état résultatifs contrairement aux prédicats atéliques. Il considère que la télicité est liée au type d'argument et non au simple verbe comme le montre la liste d'exemples ci-dessous (1989 : 430) :

**John reswam from France to England*

John reswan the English Channel

**John reclimbed over the fence*

John reclimbed the fence

3.1.4. Distinction entre diachronie et synchronie

Le processus dérivationnel entraîne une mise en relation de deux lexèmes, le lexème-base et le lexème dérivé. Le lexème-base qui sert à la dérivation est chronologiquement antérieur au lexème dérivé, et en synchronie on peut donc étudier quels sont les lexèmes dérivés ou non, puisqu'au moment *t* de l'apparition du dérivé, il y a forcément un lien entre les deux éléments. Le lexème verbal créé par dérivation à un moment *t* va évoluer dans le temps, et l'évolution du sens du dérivé ne se fait : ni parallèlement au sens du lexème-base, ni parallèlement aux autres dérivés avec lequel il entre en système. Le dérivé une fois construit peut connaître une évolution spécifique, distincte de l'évolution de son lexème-base. Le lexème dérivé peut pour cette raison rester stable ou s'éloigner sémantiquement du paradigme auquel il appartenait. Pour analyser des dérivés, il est donc nécessaire de distinguer clairement synchronie et diachronie. Cette distinction entre une étude synchronique et diachronique est ici essentielle, car elle permet d'évacuer des analyses du sens du préfixe qui ne correspondent plus à la réalité linguistique à un moment *t*. Ainsi Ducrot et Todorov (1972 : 182) utilisent des exemples devenus classiques pour montrer que cette distinction est essentielle. Le lexème *bureau* qui est construit à un moment *t* à partir de la base *bure* et du suffixe *-eau* sur le modèle « table recouverte de bure »¹⁸¹, n'a actuellement plus aucune réalité dérivationnelle en synchronie. Et réciproquement, certaines analyses en synchronie ne sont pas fondées sur des réalités diachroniques, Ducrot et Todorov citent en exemple *legs* que l'on peut rapprocher de *léguer*, sur le même modèle que *don* ~ *donner*, *jet* ~ *jeter* mais *legs* (qui est lié à *laisser*) et *léguer* n'ont aucun lien diachronique.

« La conclusion est que l'état d'une langue à un moment donné, dans la mesure où on considère son organisation systématique, n'est jamais rendu plus clair – qu'on veuille le décrire ou l'expliquer – par une référence à son passé. » (183 : 1972)

L'analyse morphologique doit donc distinguer radicalement l'analyse étymologique de la construction des mots et l'analyse des mots construits. Il apparaît peu souhaitable dans une étude en synchronie d'expliquer le sens et la construction des dérivés en faisant appel à des considérations diachroniques qui partent du moment d'apparition du dérivé. Cela ne permet pas d'expliquer le processus d'évolution des dérivés. Le processus de dérivation, comme nous l'avons rappelé ci-avant, permet de construire un nouveau lexème et l'analyse de l'évolution sémantique de ce nouveau lexème est propre à son nouveau sens lexical. A ce jour, il n'existe pas de théorie sur l'évolution générale dans le temps des dérivés et ceci est dû au passage nécessaire dans l'analyse linguistique entre une analyse dérivationnelle portant sur un paradigme de mots construits selon un patron de composition qui leur est propre, et une analyse lexicale rendant compte uniquement du sens du lexème qui a perdu toute compositionnalité. L'exemple fournit avec *bure* ~ *bureau* nous apparaît parfaitement non dérivé pour plusieurs raisons, le suffixe *-EAU* qui permet de construire un nom à partir d'un nom et ayant le sens de « objet ayant pour particularité x » entraînant une relation métonymique entre le lexème-base et le dérivé n'existe plus en synchronie, plus aucune lexie

*John reran around the track
John reran the last lap
*John rewalked across the desert
John recrossed the desert

¹⁸¹ Le lexème entre alors dans une série de dérivés qui fonctionnent sur le même principe *bandeau*, *naseau*, *plumeau*, *pommeau*, *créneau* etc.... La composition est du modèle 3. présenté ci-avant.

n'apparaît dérivée sur ce modèle. Ainsi, le petit groupe de dérivés construits sur ce modèle (*bandeau, naseau, plumeau, bureau*) n'apparaît plus lié synchroniquement, *bureau* aujourd'hui n'entre plus dans aucun système. Le lien sémantique entre le lexème-base *bure* et le dérivé *bureau* a disparu, le dérivé spécialisé au départ s'est généralisé entraînant la disparition du lien sémantique qui existait entre la base et le lexème-base et par là même la valeur du préfixe a également disparu. Nous pouvons par ailleurs remarquer que si le sens a évolué, la forme est restée stable. L'évolution dans le temps d'un signe linguistique n'est pas identique pour son signifié et son signifiant.

La description de la langue ne dépend pas de son histoire mais relève donc de son état à un moment donné. Pour connaître cet état, il faut avoir des critères clairs de délimitation qui ne reposent pas uniquement sur des perceptions et des intuitions de locuteurs, sinon nous nous retrouvons confrontés aux mêmes difficultés que celles rencontrées dans la délimitation des unités sur le critère d'intentionnalité. Dans l'exemple ci-dessus, toute l'architecture propre à la dérivation s'est effondrée et notamment le fait qu'il n'existe plus actuellement aucun groupe de lexèmes qui apparaît dérivé sur le modèle décrit ci-dessus¹⁸². Il faut donc respecter plusieurs degrés d'homogénéités dans l'analyse morphologique des dérivés qui relèvent du lien entre le dérivé et le système dans lequel il entre en synchronie. L'opération de sens du préfixe sur le lexème-base doit être homogène, et la relation entre le lexème-base et le dérivé doit également être homogène.

3.1.5. Caractérisation générale de l'opérateur *RE-*

Les analyses de *RE-* que nous avons mentionnées ont attribué plusieurs caractéristiques au préfixe. Elles ont permis de distinguer deux effets de sens principaux qui sont l'effet de sens *itératif* et l'effet de sens *annulatif*. Les deux modélisations qui nous ont semblé rendre compte avec le plus de précision des sens et effets de sens du préfixe sont celles de Amiot et de Apothéloz. Pour Amiot *RE-* est un opérateur qui ouvre un espace à trois places et pour Apothéloz un opérateur prédicatif qui agit sur la base ou un argument de la base. La notion de foncteur permet de rendre compte du rôle indiciel du préfixe dans l'analyse compositionnelle. Elle permet en outre de se détacher de la nature des éléments antérieurs présumés pour caractériser le sens du préfixe. De plus, en contexte, il permet de répondre aux différents effets de sens, des plus simples aux plus complexes.

Nous pouvons donc en nous appuyant sur Apothéloz caractériser le sens indiciel du préfixe *RE-* comme opérant sur un verbe pour construire un verbe $[re- [x]_v]_v$. Soit : *RE-* est une opération qui s'applique à un élément catégorisé comme verbe et produit un élément catégorisé comme verbe. En nous appuyant sur cette caractérisation, nous nous éloignons de toutes les analyses qui dissocient complètement analyse du sens et analyse de la forme des éléments construits.

Les deux effets de sens itératif et annulatif semblent cruciaux dans l'analyse de la relation entre le lexème-base et le dérivé. Le lexème-base dans l'effet de sens itératif se retrouve en relation avec le sens de la base, par l'intermédiaire de ses arguments. Quel que soit le type d'argument impliqué dans l'itération, la base reste présente, si bien que la relation entre le lexème-base et le dérivé est une relation d'hyponymie. Cela signifie que le sens du

¹⁸² En synchronie actuelle, le suffixe *-EAU*, permet de construire des noms à partir de noms signifiants « petit de *x* », du type *éléphanteau, renardeau, ...*

lexème-base inclue le sens du dérivé. Dans l'exemple ci-dessous le verbe *élire* possède une structure à trois places, soit ÉLIRE (X, Y, Z), et l'opération de préfixation opère sur *élire*, soit RÉÉLIRE « à nouveau ÉLIRE (X,Y, Z) ». On peut remarquer que le sens de *élire* est incluse dans le sens de *réélire* qui comporte par ailleurs la composante « à nouveau » et ceci quel que soit l'élément x, y ou z qui est réellement répété :

(11) *M. De Lamartine, que le conseil général de Saône-Et-Loire avait élu président à la dernière session, et que le sort avait éliminé du conseil, vient d'être réélu par les électeurs de Mâcon à une majorité qu' on peut appeler unanimité. Sur soixante-quinze électeurs, M. De Lamartine a réuni soixante-douze suffrages.* LAMARTINE A. DE /CORRESP. GENERALE/1836 Pages 242-243 / 1836 T 2

Dans de nombreux cas, l'interprétation est très complexe, le verbe *allouer* par exemple possède une structure argumentale à trois places « *allouer (X,Y,Z)* ». Le préfixe sur le plan de l'itération se comporte sur le modèle [à nouveau (x)V]V. Ceci fonctionne dans le cas de *Ils réallouent tous les ans le même budget à l'université*. Mais, même dans les cas de modification d'un élément de la structure argumentale, la relation entre le lexème-base et le dérivé est toujours une relation d'hyperonymie. Dans l'exemple ci-dessous, *allouer* est itéré, mais avec modification de la localisation du don, c'est-à-dire Z. Et Y est complexe car il englobe une partie du Z de la première action itérée. L'élément sur lequel porte l'itération n'est pas inférable à partir du sens en langue des éléments, il dépend du contexte.

(12) *L'OCDE pense que la France pourrait "réallouer" ses dépenses du secondaire vers le supérieur, mais aussi mieux orienter ses étudiants et, éventuellement, les encourager à écourter leurs études.* » *L'enseignement supérieur en France épinglé par l'OCDE.* LEMONDE.FR | 13.09.05 | 18h29

Soit selon le schéma en trois temps de Amiot :

- Un procès presupposé qui est : *L'état français donne de l'argent au secondaire*
- Un procès posé qui est : *L'état français donne une partie de l'argent du secondaire au supérieur*

Il n'y a pas de procès annulatif intermédiaire, car *allouer* est un verbe d'ACHÈVEMENT, il pose lui-même la fin du procès presupposé. Il y a par contre un état résultatif intermédiaire qui est « le secondaire a ses allocations », mais qui ne joue aucun rôle dans la structure du préfixe. On peut donc signaler que l'élément (x) de l'opération dérivationnelle est directement induit de la nature du lexème-base ou d'un paramètre de la base, dont la nature exacte sera fixée par le contexte.

3.2 Les différentes formes d'« irrégularités de façade »

Nous reprenons l'expression « irrégularité de façade » à Danielle Corbin (1987). Elle l'utilise pour désigner tous types d'anomalies qui ne peuvent être imputées au processus dérivationnel, mais qui dépendent de spécificités liées au lexique, à son utilisation, à son évolution, au savoir conventionnel, ...

« J'appelle « irrégularités de façade » les fausses irrégularités, celles qu'une grammaire ne doit pas assigner à la compétence dérivationnelle parce qu'elle proviennent soit d'accidents du lexique attesté (lacunes accidentelles de tous ordres, formelles et sémantiques, distorsions apparentes entre le sens des

mots et leur structure morphologique, qui seront traités dans les §1. à 5.), soit de spécialisations ou de corrections conventionnelles par rapport à des propriétés sémantiques linguistiquement prédictibles (§6.). Dans les deux cas, le statut grammatical de ces fausses irrégularités ne doit pas être analogue à celui des irrégularités véritablement linguistiques : conformément à ce qui a été dit de la nature composite, hétéroclite et aléatoire du lexique attesté et de la nature arbitraire du savoir conventionnel, ces irrégularités apparentes des données observables ne peuvent pas être prises pour des exceptions. » (Corbin 1987 : 171)

3.2.1 Les « trous » lexicaux

Parmi les irrégularité de façades qu'elle cite, nous rencontrons les dérivés potentiels qui n'ont pas été activés ou créés, ce qui peut entraîner une constitution de lacunes dans le lexique. Nous avons déjà mentionné ce problème en lien au préfixe *RE-* qui prend position dans le débat entre dérivés attesté, construit, potentiel. Il est facile avec le préfixe *RE-* de trouver des verbes non attestés et que rien n'empêche pourtant de construire. Nous pouvons mentionner des cas, où à partir d'une base polysémique un seul sens de la base est utilisé pour construire un dérivé, alors que les autres sens pourraient très bien être activés. Par exemple, un lexème comme *accorder* a différents effets de sens, notamment des emplois spécialisés qui concernent la musique (*Il accorde sa guitare*), ou la grammaire (*Il accorde le verbe et son sujet*) et un emploi plus général qui peut être glosé par « mettre en harmonie des choses qui sont ou semblent s'opposer » (*Il accorde ses positions avec celles d'un autre*). Le dérivé *raccorder*, n'est pas attesté pour l'utilisation spécifique grammaticale : *?Il raccorde le verbe*, mais existe pour les deux autres. D'un autre côté, *désaccorder* est attesté pour l'emploi spécifique musical : *Il désaccorde sa guitare (ou sa guitare est désaccordée)* mais ne l'est pas pour les deux autres emplois *?Il désaccorde le verbe (le verbe est désaccordé)*. Quant à *accorder* dans certains emplois il apparaît comme suppléé par *raccorder*, c'est le cas de « raccorder deux tuyaux » ; dans tous ces cas, il ne s'agit que de lacunes lexicales et en aucun cas de problèmes liés à l'opération de dérivation. En effet, dans tous ces cas, *raccorder* peut respecter le schéma [à nouveau (x)v]v.

3.2.2 Les bases non-autonomes

Parmi les éléments des irrégularités de façade, Corbin mentionne les bases non-autonomes¹⁸³, qui, nous l'avons vu, sont considérés par Mok comme un indice d'une structure non dérivationnelle. Sur ce point, elle est beaucoup moins catégorique que ce dernier et considère qu'une base non autonome peut être une base dérivationnelle lorsqu'on peut par une règle minimale retrouver une base autonome à laquelle elle se rattache. Par exemple, dans *parité*, la base non autonome *par* se rattache à *pair* par une alternance régulière [ai]/[a] que l'on retrouve dans les couples *vain/vanité*, *clair/clarté*, etc. Nous n'avons pas trouvé de tels cas parmi les dérivés potentiels en *RE-*. En effet, des lexèmes qui semblent avoir un exposant en *RE-* mais qui n'ont pas de base autonome, n'ont pas de base reconnaissable. Il n'y a donc pas de lacunes accidentelles morphologiques au niveau des bases en ce qui concerne ce préfixe. Par contre, il peut y avoir des lacunes sur le plan sémantique, ainsi *retaper* dans l'exemple ci-dessous n'a pas de lexème-base correspondant à cet emploi :

(13) *Avec cette petite sieste, je me suis bien retapé*
Retaper : « redonner de la vigueur, rétablir sa santé », remonter, requinquer

¹⁸³ Nous rappelons ici qu'elle distingue éléments autonomes et éléments non-autonomes

Il en est de même avec l'exemple de *regagner* dont le lexème-base *gagner* ne correspond pas sur le plan sémantique à l'emploi de *regagner* ci-dessous :

(14) *Il regagne son domicile*

Regagner : « retourner, revenir, dans un lieu qu'on a quitté »

Ces deux dérivés peuvent être glosés par « à nouveau x par un déplacement est au lieu antérieur y ».

Enfin, parmi les bases non-autonomes, nous pouvons citer des cas comme *renifler*, qui possède une base attestée *nifler* ayant apparu avant *renifler*. La base a disparu, elle a été suppléée par le dérivé (voir le FEW). Il s'agit ici d'un « fossile » morphologique.

3.2.3 Intervention d'une variation de spécialité

Alors que certains lexèmes apparaissent dans des usages courants, d'autres lexèmes avec lesquels il pourraient être liés apparaissent dans des usages spécifiques. De fait, le lexème dans son utilisation spécifique est inconnu pour la grande majorité des locuteurs du français. De sorte que si l'un pourrait apparaître comme dérivé par rapport à l'autre, la distance « variationnelle » entre les deux lexèmes empêche en synchronie tout essai de relation dérivationnelle. C'est le cas pour des couples tels que *ravitailer* ~ *avitailer* (utilisation technique dans le domaine maritime et aérien), *reculer* ~ *culer* (utilisation technique dans le domaine de la navigation), *rembarrer* ~ *embarrer* (utilisation technique dans le domaine maritime), *rembourrer* ~ *embourrer* (utilisation technique par les céramistes), qui sont répertoriés par Jalenques (2000 : 37), mais qu'il considère comme dérivés.

3.2.4 Composante superficielle du sens du préfixe *RE-*

Nous avons pu remarquer que la seule composante de sens « à nouveau », ou la simple existence d'un procès antérieur associé à un segment *RE-* à l'initial ne suffisait pas à considérer un lexème comme étant un construit par dérivation. Dans tous les exemples ci-dessous, on retrouve une composante *annulative* ou *itérative* impliquant une situation antérieure, mais dans tous ces exemples il n'y a aucun processus morphologique de dérivation apparent. De nombreux verbes qui n'ont pas ou plus de base conservent le sens du préfixe. Il s'agit donc pleinement de lexèmes dont l'analyse du sens ne peut être effectuée par l'intermédiaire d'une analyse dérivationnelle reposant sur le préfixe *RE-*. Dans ces exemples, il y a certains lexèmes qui sont à l'origine des dérivés en *RE-* (*RAFISTOLER*, *RESSUSCITER*, *RENFLOUER*, *RASSASIER*, *RÉPÉTER*), on peut considérer le sens du préfixe comme un résidu sémantique. Par contre, dans d'autres cas, le sens du préfixe est purement un hasard (*RÉSORBER*, *RESTAURER*, *RESTITUER*, *RÉGULARISER*, *RELATER*, *RADOTER*, *RAGOTER*, *RÉCIDIVER*, *REFLÉTER*).

<i>X rafistoler Y</i>	« à nouveau X en bon état »
<i>X résorber Y</i>	« à nouveau sans X »
<i>X restaurer Y</i>	« à nouveau X en bon état »
<i>X restituer Z à Y</i>	« à nouveau X appartient à Y »
<i>X régulariser Y</i>	« à nouveau X en règle »
<i>X ressusciter</i>	« à nouveau X vivant »
<i>X renflouer Y</i>	« à nouveau X à flot »
<i>X rassasier Y</i>	« à nouveau dans l'état initial « ne pas avoir faim »

Tableau 43 – Effet de sens annulatif sans processus dérivationnel

<i>X relater</i>	« à nouveau faire vivre un événement »
<i>X répéter Y</i>	« à nouveau X dit la même chose »
<i>X radoter, X ragoter, X rabâcher</i>	« à nouveau X dit les mêmes choses »
<i>X récidiver</i>	« à nouveau commettre un délit »
<i>X (se) refléter</i>	« à nouveau l'image X »

Tableau 44 – Effet de sens itératif sans processus dérivationnel

3.2.5 Base lexicale non-verbale

Parmi les éléments ayant une composante *RE-* dont nous ne tiendrons pas compte, nous pouvons placer tous les éléments n'ayant pas de base verbale. Ainsi des exemples que l'on trouve dans la littérature ainsi que dans les courriers électroniques, ayant des bases nominales, se trouvant sur des éléments périphrastiques, dans des interjections¹⁸⁴, mais dont le segment *RE-* modifie fortement le rôle de la base en impliquant souvent un procès et toute une scène actancielle comme dans les exemples ci-dessous :

(15) *Enfin bon, au crépuscule re-camion*. Michel Quint, *Effroyables jardins*, édition Joëlle Losfeld, 2000 : 33.

(16) *Re-adieu et je te re-embrasse*. FLAUBERT.G / CORRESPONDANCE 1858-1860 / 1860 page 383 / 1860 T 4

(17) *J'attends mardi une re-lettre du susdit bardache*. FLAUBERT.G / CORRESPONDANCE 1877-1878 / 1878 page 43 / 1877 SUPPL. T 4

(18) *Bref, un accès terrible de re-goutte*. FLAUBERT.G / CORRESPONDANCE 1877-1878 / 1878 page 48 / 1877 SUPPL. T 4

(19) *Je sais seulement que Mme Daudet est re-mère*. FLAUBERT.G / CORRESPONDANCE 1877-1878 / 1878 page 86 / 1878 SUPPL. T 4

(20) *Re-bière pour mezigue, café pour lui*. DEGAUDENZI.J-L / ZONE / 1987 page 101 / Zone 8

(21) *On ne sait jamais ce que les autres projettent et reniflent sur vous, ils vous prêtent, vous retirent, vous reprètent, vous re-retirent... Pas grave, ils s'arrangent comme ils veulent avec votre image et la leur, ils vous accrochent comme ci ou comme ça, en haut, en bas, en travers* SOLLERS.P / LE SECRET / 1993 page 232 / III

(21) *Quant à moi, je crois que je suis en re-train de travailler*. FLAUBERT.G / CORRESPONDANCE 1861-1865 / 1865 page 177 / 1865 T 5

¹⁸⁴ On en trouve des exemples dans la bande dessinée, nous pouvons citer *Repaf* dans « Vol 714 pour Sydney » de Hergé.

Tous ces exemples ont la particularité de dissocier graphiquement l'élément préfixal *RE-* du lexème-base par un trait d'union. Mais ce n'est pas le cas de toutes les constructions sur des bases autres que verbales. L'exemple (21) de Flaubert est très particulier puisque l'utilisation du préfixe sur une structure périphrastique peut se faire également à l'initiale de la structure (*je suis re-en train de travailler*) ou sur le verbe à l'infinitif (*je suis en train de re-travailller*). L'utilisation de *RE-* sur *train* apparaît incongrue et ouvre à de multiples interprétations.

3.2.6 Les homonymes

Des formes homonymes peuvent se prêter à la double analyse. Les véritables homonymes dérivationnels ne sont pas ceux qui ont des préfixes ayant des effets de sens ou des sens différents, mais ce sont ceux qui marquent la distinction entre lexies dérivées et non-dérivées. Jalenques (2000 : 34-35) en relève treize issues d'une analyse précédente non publiée de Evelyne Saunier. Il y a notamment : *rappeler, rapporter, renvoyer, recourir, recouper, refaire, relever, remonter, renouer, repasser, reposer, ressortir, revenir*, mais on en trouve beaucoup plus en observant les définitions données par le TLF.

Par exemple entre *repasser son linge* et *repasser son bac*, le premier ne peut pas s'interpréter comme « à nouveau *passer quelque chose* ». Il n'y a pas de relation d'hyponymie entre la base et le dérivé, contrairement à *repasser son bac*. On peut donc distinguer *repasser*(1) qui est dérivé, et *repasser*(2) qui n'est pas dérivé. Il en est de même pour *reposer une question* correspondant à *reposer*(1) vs *se reposer* correspondant à *reposer*(2), *recourir un grand prix* correspondant à *recourir*(1) vs *recourir à la force* correspondant à *recourir*(2), *remporter (1) remporter ses affaires* et *remporter (2) remporter la victoire*, *ressuyer (1) essuyer à nouveau le meuble*, *ressuyer (2)* « enlever l'humidité d'une substance en la faisant chauffer ».

Jalenques indique qu'un dégroupement homonymique poserait un problème heuristique en raison du nombre important d'homonymes. Mais méthodologiquement, il est possible d'effectuer dans de nombreux cas des distinctions syntaxiques, par exemple entre *reposer*(1) et *reposer*(2). Le dernier est un verbe réfléchi, *recourir* (1) demande un complément d'objet indirect tandis que *recourir* (2) demande un complément d'objet direct, de plus *recourir* (2) peut se trouver également dans des emplois intransitifs, ce qui est impossible pour *recourir* (1). De plus, ce type d'irrégularité peut être mis en relation avec la grande productivité du préfixe lié à l'allomorphe *re-* qui permet de construire des dérivés itératifs à partir de bases qui ont déjà un élément *RE-*, mais dont la compositionnalité n'existe pas en synchronie. Il y a donc une mise en relation entre deux lexèmes qui ne sont pas forcément homonymes mais qui ont la même base. Dans ces cas, on remarque bien que le sens du dérivé nouvellement construit n'a aucun lien sémantique avec le sens du lexème existant, ils ne peuvent par exemple pas accepter le même type d'arguments. Il s'agit donc de deux lexèmes différents, c'est le cas des exemples ci-dessous où dans la première colonne nous avons un lexème non-construit, et nous pouvons remarquer que dans la deuxième colonne l'ajout du préfixe *RE-* ne permet pas de construire une itération simple ayant un sens lié à ce lexème non-construit :

<i>Raccommoder un pantalon</i>	<i>*Reaccommoder un pantalon</i> <i>Reaccommoder un plat</i>
<i>Rallier la frontière</i>	<i>*Reallier la frontière</i> <i>Michel se reallie à Jean-Luc</i>
<i>Rappliquer chez moi</i> : synonyme de « revenir »	<i>*Reappliquer chez moi</i> <i>Reappliquer de la pommade</i>
<i>Rassurer Michel sur tes intentions</i>	<i>*Reassurer Michel sur tes intentions</i> <i>Reassurer la maison de Michel</i>
<i>Ravaler la façade</i>	<i>*Reavaler la façade</i> <i>Reavaler le cachet</i>

Tableau 45 – Dérivation et homonymie.

Ces exemples montrent bien la nécessité méthodologique de distinguer les lexèmes construits des lexèmes non-construits, ou ce qui relève de problèmes lexicaux et ce qui relève de problèmes morphologiques à l'aide de critères compositionnels morphosémantiques. Et donc d'effectuer un dégroupement des homonymes sur la base lexème construit et lexème non-construit.

3.2.7. Irrégularités liées à des contraintes pragmatiques

Certaines constructions sont possibles, mais donnent lieu à un dérivé qui sémantiquement ne semble pas acceptable. Il n'est pas justifié pour autant d'inférer une règle morphologique de restriction combinatoire du sens du préfixe en fonction de cette impossibilité. Ce type d'anomalies est souvent liée à des contraintes d'ordre pragmatiques, c'est le cas par exemple de *refinir*, *retuer*, *remourir*, *reêtre*, ... qui semblent ne pouvoir être itérés, puisque quand on a fini on ne peut pas finir à nouveau. Il en est de même pour les autres exemples. Toutes ces constructions se trouvent tout de même dans la littérature ou sur internet. Le lexème *refinir* par exemple qui a une valeur de focalisation de la phase finale d'un procès, peut être utilisé dans les cas où toute la scène du procès a lieu une seconde fois comme dans l'exemple trouvé sur internet, où *finir* correspond à la phase finale du procès « jouer à ce jeu » :

(22) *Je précise que je connais bien ce type de jeu, j'ai fini et refini BG2, Diablo2 etc.. sans difficulté.*

Dans ce cas, si on ne peut pas finir à nouveau ce qui vient d'être fini, on peut par contre refaire tout le processus et finir à nouveau ce processus.

3.3 Bilan

En guise de bilan sur cette partie, nous pouvons souligner que les problèmes relevés sont principalement dus à la grande productivité du préfixe *RE-* et à la facilité à construire des dérivés quand il s'agit du sens itératif, notamment en raison du faible nombre de contraintes qui pèsent sur son utilisation. Ceci a tendance à favoriser les « trous » lexicaux, puisque de nombreux lexèmes ou tous les lexèmes d'un même vocable ne sont pas attestés comme préfixés en *RE-*, alors que rien ne les en empêche. De l'autre côté, l'effet de sens annulatif, qui n'agit que sur un élément de la base, amène certains chercheurs à « surmotiver » l'interprétation des dérivés en s'appuyant sur une dissociation de l'analyse du sens et de l'analyse de la forme. Le principe de compositionnalité nous apparaît indispensable pour

effectuer une analyse du préfixe qui prenne en compte les particularités de la dérivation. À partir de toutes ces considérations, nous n'avons pas restreint notre corpus, mais plutôt « nettoyé » ce corpus. Concernant l'ensemble de nos données, nous nous sommes appuyés sur une analyse systématique de tous les verbes présents dans le TLF et munis d'un segment *RE-* à l'initiale. Ce qui au total amène à un recensement de plus de 3000 sens différents et de 480 vocables (ou entrées lexicales). Après avoir passé les différents filtres morpho-sémantiques, l'ensemble des vocables que nous considérons comme dérivés est de 270 pour 1000 sens distingués. Nous avons mis en annexe⁴ la liste des lexies dérivées en *RE-*

4. QUELQUES EXEMPLES D'ANALYSE ASPECTUELLE DE DÉRIVÉS EN *RE-*

4.1. Perspective adoptée

Dans cette partie, nous posons plusieurs questions. Tout d'abord : quel est le type de répétition aspectuelle exprimée par le préfixe *RE-* ? Nous avons déjà lié certaines formes de répétitions exprimées par des marqueurs spécifiques à la quantification et en interaction forte avec la qualification temporelle. Ce préfixe qui exprime un type de répétition spécifique va interagir avec les deux pôles de la localisation et de la qualification temporelle. De cette première question découle deux autres questions : qu'est-ce qui est actualisé au sein des procès en *RE-* sur le plan de la qualification temporelle ? D'autre part, pour la seconde, quels sens temporels engendrent les interactions entre les tiroirs temporels et les dérivés en *RE-* ?

Nous avons relevé que le préfixe *RE-* entraîne une structure reposant sur au moins deux procès qui sont le procès posé et le procès présupposé. La question de la relation entre ces deux procès est importante car elle permet de rendre compte de problèmes aspectuels notamment liés aux incompatibilités relevées par Dolbec entre les verbes d'ÉTAT et le préfixe. Jalenques (2000 : 321) va plus loin en faisant remarquer que les verbes d'ACTIVITÉ sont contraints dans l'effet de sens du préfixe, ils ne peuvent indiquer que la continuité et non un nouveau procès. On peut se demander si ces incompatibilités et si les types d'effets de sens sont uniquement liés au MDP.

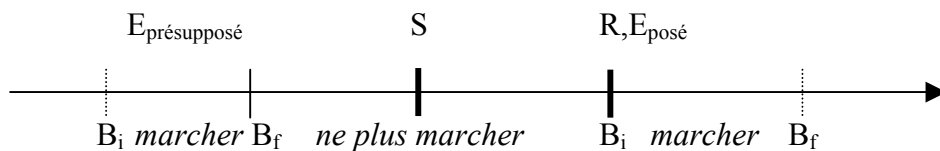
Enfin, la dernière question concerne la manière dont on peut calculer la structure aspectuo-temporelle d'une phrase qui implique dans sa structure d'autres procès. Sur le plan du préfixe *RE-*, une des étapes de l'analyse peut porter sur le calcul de la structure mode aspectuelle du dérivé en relation au tiroir verbal.

4.2. Les types de temporalité des préfixes en *RE-*

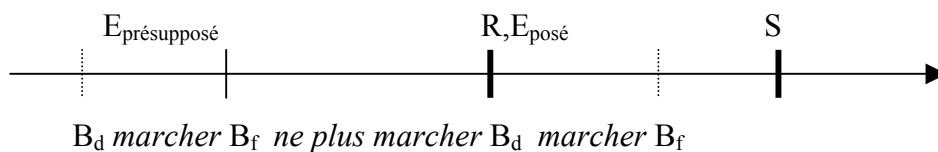
4.2.1. Dissociation temporelle des procès itérés

Tout au long de ce parcours, nous sommes revenu à plusieurs reprises sur la relation entre la qualification temporelle et le sens de *RE-*. Nous avons tout d'abord adjugé au préfixe *RE-* une valeur *itérative-binaire*, en nous appuyant sur l'exemple *Jean recalcule* qui n'indique en aucune manière le nombre de calculs effectués par *Jean*, mais qui distingue spécifiquement

deux zones temporelles de calcul : $]]p_1, \dots p_n]_{A--}[p]_B[P^{185}$. Cette analyse considère qu'un seul procès exprimé sur la ligne du temps permet de rendre compte d'une pluralité de procès d'où le 'P' en majuscule qui englobe différents 'p' en minuscule. Après l'étude des différents effets de sens du préfixe, on peut affirmer que la particularité du préfixe est de dissocier deux ensembles de procès. Le premier ensemble est le procès posé. Le second ensemble est le procès présupposé. Si cette distinction est nette c'est en raison de la rupture ou de la phase d'interruption nécessaire entre les deux procès. Cette rupture est pour Jalenques la particularité essentielle du sens véhiculé par le préfixe. Elle entraîne notamment sur le plan de l'analyse temporelle une dissociation du procès posé et du procès présupposé dans la mise en relief discursive des événements, ce qui est un phénomène très particulier de la quantification temporelle. On peut dire sur le plan de l'analyse référentielle de la temporalité que le procès posé est compris dans R tandis que le procès présupposé est extérieur à ce point R. Ce qui permet de rendre compte des deux procès dans deux périodes temporelles disjointes. *Noa remarchera* peut donc être analysé selon les points de Reichenbach et en considérant simplement le point E comme un intervalle marqué par une borne initiale (B_i) de début de procès et une borne finale (B_f) de fin de procès, comme ci-dessous¹⁸⁶ :



Dans ce schéma, le procès présupposé est borné à droite (borne B_f de $E_{\text{présupposé}}$), il s'agit d'une borne de rupture indiquée par le préfixe. Dans une analyse référentielle, cette borne doit avoir un statut dans le système de repérage. Pour l'instant, nous l'appellerons borne de *RE-*. L'autre borne de début de procès posé a le statut du point R et du début du procès posé. Le point S se situe dans l'intervalle entre les deux procès, et le point R se situe à l'initiale du procès « marcher à nouveau », il s'agit du moment où « Noa se mettra à remarquer » qui est également la borne initiale du procès posé *marcher*. On voit clairement la dissociation temporelle entre les deux procès. On trouve la même dissociation avec le PC : *Noa a remarché*.



Dans cet exemple, le point S se situe après les deux procès, mais la borne finale du procès posé peut très bien aller au-delà du moment de la parole. D'ailleurs cette borne finale peut aussi bien être celle du procès d'ACTIVITÉ « être en train de marcher », que celle de l'état résultatif, « être capable de marcher ». Nous pencherons plutôt dans le cadre d'un procès sans contexte sur la première hypothèse en considérant que le PC focalise uniquement sur la borne initiale du procès « marcher ».

¹⁸⁵ Cf. C1-3.4.1.

¹⁸⁶ Une borne qui n'est pas fixée par le contexte est ouverte, elle est représentée en pointillés. Les bornes fermées sont indiquées par un trait plein. Le trait grassé indique les bornes de repérage.

L'utilisation de la notion de borne est essentielle dans cette analyse, et elle est également spécifique. Le bornage dans le cadre des dérivés en *RE-* est une limite qui sépare deux procès qui ont un rapport d'identité. Cette particularité confère à la borne deux réalisations possibles. Soit elle établit un rapport de continuité entre les deux procès, il s'agit dans ce cas d'une borne d'interruption, soit elle commande une rupture entre les deux procès et dans ce cas, il s'agit d'une borne de rupture. Les notions de rupture et d'interruption interviennent quand l'aspect lexical est enrichi par un élément extérieur (cf. *intra* deuxième prémisses de l'introduction). Pour reconnaître une rupture, on doit comprendre que l'événement exprimé par le verbe est considéré comme achevé sans possibilité de continuité ou de reprise. Dans ce cadre la borne de rupture est actionnelle. Tandis que l'interruption indique la fin d'un événement sans qu'il y ait pour autant une impossibilité de le continuer. Dans ce cas, la borne d'interruption est temporelle. La combinaison des différents traits aspectuels entraîne différents types de bornage et d'intervalle propres aux valeurs lexicales des verbes. Si l'hétérogénéité processuelle et la télicité entraînent automatiquement une borne de rupture et l'homogénéité une borne d'interruption au niveau des lexèmes verbaux, d'autres facteurs peuvent également, dans certains cas particuliers, transformer ou modifier la valeur aspectuelle intrinsèque des verbes, notamment en lien avec la télicité.

4.2.2. Structure aspectuelle en trois temps des dérivés en *RE-*

Dans l'analyse de la quantification, nous avons montré quelques types de relations entre les éléments répétés. Ils peuvent être considérés comme un tout lié par une période temporelle globale. Dans le sens fréquentatif, c'est même la nature de cette période qui fixe les bornes de l'expression du procès P, les bornes de l'intervalle R sont donc concomitantes aux bornes du procès E. Dans le sens itératif, les procès sont distincts mais pas dissociés. L'intervalle temporel permet de rendre compte d'une période dans lesquels ces procès ont eu lieu. Dans chaque cas, les procès sont analysés comme un tout que nous avons représenté par un P.

(1) *Il a marché régulièrement cette année. Il marchera régulièrement l'année prochaine.*

]p....p.... [P

(2) *Il a marché trois fois cette année. Il marchera trois fois l'année prochaine.*

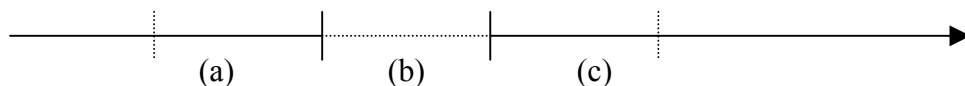
[p₁- p₁- p₁]P₃

La structure de ces procès implique un lien de continuité entre les deux procès en 1. et un lien de discontinuité entre les deux procès en 2. La comparaison est possible car la structure de P est homogène, les procès ne peuvent pas être conçus sur des intervalles de références différents. En effet, l'intervalle délimité par l'adverbe temporelle de localisation vaut pour l'ensemble des procès itérés. On peut donc à juste titre affirmer que les adverbes temporels contribuent à l'élaboration d'un MDP complexe qui peut être étudié en relation aux différents adverbes temporels « pendant x temps », « en x temps » et en relation aux différentes périphrases verbales – tout comme les procès MULTIPLICATIFS par exemple. Tandis qu'en ce qui concerne la structure du MDP des dérivés en *RE-*, cette analyse aspectuelle globale n'est pas possible puisqu'il y a interférence entre la localisation temporelle et l'expression des procès. Dans ce cadre, l'analyse des MDP dérivés est plus complexe, car l'application des tests ne concernera que le procès posé. L'ambiguïté repose sur la nature de l'objet impliqué. En effet, dire *Il remarquera pendant une heure* implique que le procès posé de « marche » durera « une heure », mais cela ne signifie pas que cette durée n'est pas identique pour le procès présupposé. Il peut y avoir itération de toute la scène et donc dans ce

cas le procès présupposé implique également une marche d'une durée de « une heure ». Par contre, dans *Il remarquera en une heure* ce n'est pas du tout le même sens qui est monopolisé mais c'est le retour à l'état résultatif « être en état de marcher ».

Il faut donc distinguer l'analyse aspectuelle des procès présupposés et des procès posés. Dans ce cadre, nous serons amené à nous éloigner de l'analyse purement lexicologique pour appréhender la structure de l'itération des procès dérivés en *RE-* à travers la relation discursive des éléments posés et présupposés. Pour cette analyse discursive de *RE-*, nous utilisons la schématisation de Amiot (2002) qui montre que le préfixe joue un rôle sur la relation entre une première occurrence (implicite) et une seconde occurrence (explicite). Cette relation est marquée par un intervalle spécifique (implicite). Amiot démontre que chaque verbe préfixé entre dans ce schéma, et que les différentes interprétations traditionnelles du préfixe sont dues à l'aspect lexical des verbes. Elle considère que le préfixe a toujours un sens d'itération matérialisé par cette représentation, les autres interprétations du sens du préfixe sont en fait dues au sens aspectuo-lexical.

La démonstration de Amiot permet de déterminer le contenu aspectuel du dérivé sans passer nécessairement par le sens de la base morphologique, mais en s'appuyant sur le type de procès que présuppose le dérivé. Nous avons vu que le type de procès présupposé dépendait d'une analyse contextuelle puisqu'un même dérivé peut renvoyer à différents types de procès présupposés. Il s'agit d'une analyse aspectuelle où le sens lexical du dérivé va être décomposé. Nous poursuivons cette analyse en nous penchant plus précisément sur le type d'intervalle et sur le type de procès impliqué. Nous refusons, pour les raisons exprimées en 1.4, d'accorder au préfixe un sens aspectuel uniquement itératif. Au niveau aspectuel, le sens du préfixe est de construire une architecture que le sens aspectuel du lexème impliqué va venir remplir et modifier. Le préfixe *RE-* obéit majoritairement à un schéma. Il fait référence à une situation antérieure par rapport au moment de référence exprimé par le verbe préfixé. Cette situation antérieure est séparée du moment de référence par un intervalle. Nous reprenons le schéma de Amiot (2002 : 4) que nous décrivons comme ci-dessous :



Ainsi tout procès est inclus dans ce schéma où nous retrouvons en :

- (a) un élément du sens du lexème-base (1^{ère} occurrence du procès)
- (c) le sens de la base (2^{ème} occurrence du procès)
- (b) un intervalle relationnel entre les deux procès dont dépend les bornes finales de (a) et initiales de (c).

4.2.3 Les différents types d'intervalles et de bornes

Pour illustrer les différents de bornage et d'intervalles, on peut utiliser l'exemple de *réabsorber*. Ce verbe préfixé peut être employé dans trois types de structure différentes :

Il peut signifier « absorber de nouveau », c'est par ailleurs le seul sens présent dans le TLF. Ce sens peut être illustré par l'exemple (1) ci-dessous :

(3) *Quoique je fusse un peu choqué par leur canaillerie et leur cynisme, j'avais absorbé et réabsorbé Les Pieds nickelés, dont la dénomination a toujours été pour moi une énigme.* « Contre les dégoûts de la vie » Jean DUTOURD.

Dans ce cas, la structure de (a) sera *absorber* qui implique une phase homogène de progression sur l'axe temporel et actionnel. Le procès (c) est constitué d'une borne de reprise d'un procès *absorber*. L'intervalle relationnel (b) est constitué d'une borne indiquant la fin du premier procès et d'un espace vide, puisqu'il s'agit uniquement d'un espace temporel.

Le verbe *absorber* peut également signifier « absorber qqch. après qu'il ait été évacué », ce sens est illustré par l'exemple (2). Dans ce sens qui est annulatif, le procès posé [absorber] est en relation avec un procès présupposé qui est antonyme du procès posé, il s'agit dans cet exemple de [dégager de la pollution]. Nous pouvons nous poser la question du statut de ce procès présupposé. S'agit-il de l'intervalle intermédiaire (b), ou du procès présupposé (a) ? Dans tous les cas annulatifs, nous considérons qu'il s'agit bien du procès intermédiaire (b), car *absorber la pollution* entraîne un état résultatif qui est « la pollution n'existe plus », cet état résultatif constitue à notre sens le procès présupposé (a).

(4) *Le bois de chauffage peut il être considéré comme une source d'énergie puisque la pollution dégagée par cette combustion sera réabsorbé par les forêts.* (forum internet).

Enfin, *réabsorber* peut signifier également « absorber à nouveau quelque chose qui a été évacué », nous retrouvons ce sens dans l'exemple (3). On retrouve dans ce sens deux composantes *absorber* qui sont séparées par un procès antonyme du procès *absorber* et qui est dans l'exemple ci-dessous *exprimer l'eau*. Ce procès est le procès intermédiaire (b), tandis que les deux procès « absorber » compose les phases (a) et (c).

(5) *On pourrait comparer le cartilage à une « super éponge ». Il absorbe l'eau (ou plus précisément le liquide synovial) lorsqu'une articulation est au repos et il exprime l'eau lorsque l'articulation est en mouvement. Puis, lorsque l'articulation est de nouveau au repos, il réabsorbe l'eau.* (article internet).

Nous pouvons donc indiquer que la composante (a) peut être un procès identique au procès posé, ou bien un état, qui est l'état résultatif du procès exprimé par le lexème-base, ou bien un état « naturel » dans le sens de Apothéloz (2007). La composante (b) de l'intervalle du procès, peut être composée d'une borne de fin du procès présupposé (a) et d'un intervalle temporel vide, ou d'un intervalle processuel antonyme du procès posé. Enfin la composante (c) est toujours composée du procès posé issu du sens du lexème-base.

Concernant les dérivés en *ré-*, on peut remarquer que la structure en trois temps peut être composée de différents éléments, soit des procès, soit des états résultatifs, soit des états annulatifs, soit des procès annulatifs. Cet exemple du verbe *réabsorber* illustre les différents types de structure possibles. Mais ces multiples sens ne sont pas uniquement dus au simple fait de la présence de *ré-*, ils sont liés également au sens aspectuel du verbe de base. Le verbe *réutiliser* par exemple ne peut être constitué que de deux types d'intervalle (b) qui sont « ne plus utilisé », ou « avoir arrêté d'utiliser ».

4.3. Les interactions entre la structure aspectuelle de la base et l'opération de dérivation

Dans ce point, nous souhaitons montrer quelques cas où la structure en trois temps correspond à un enchaînement des trois procès. Cet enchaînement est lié aux propriétés aspectuelles du verbe de base et aux différentes contraintes de construction exercées sur le verbe par ses compléments. Nous rappelons que les trois éléments essentiels distinctifs de chaque classe sont la structure du bornage, la structure de l'intervalle interne, et la structure externe du procès. Les contraintes discursives reposent sur le type de complémentation et l'effet de sens construit, le type de tiroir verbal et les interactions avec la structure aspectuelle du tiroir, le type de périphrase aspectuelle et les effets de sens possibles. Certaines catégories sont spécifiques car elles possèdent des propriétés appartenant à différentes catégories. Nous n'établirons pas systématiquement tous ces liens, nous montrerons quelques cas où la structure aspectuelle du procès entraîne des effets de sens spécifiques, ou plutôt nous montrerons que certains effets de sens ne sont pas possibles en raison de la structure aspectuelle du lexème-base.

Nous commencerons par présenter quelques verbes appartenant à la catégorie des verbes d'ÉTATS, qui est la plus discutée sur le plan de la préfixation en *RE-*. Si nous posons le schéma en trois temps de Amiot, nous aboutissons à la structure la plus neutre des phénomènes aspectuels, mais qui pose un problème sur le statut de l'intervalle (b). Amiot considère que ces verbes ne font que créer un intervalle entre les deux procès, intervalle qualifié d'interruption. Cela signifie que cet intervalle agit comme une parenthèse discursive. Dans de nombreux cas, l'intervalle b) entre les deux procès est un autre procès qui met fin temporellement au premier procès, créant une rupture. Dans l'exemple *Le soleil rebrille*, si « le soleil » peut « rebriller » c'est parce qu'auparavant quelque chose l'a empêché de continuer à « briller ». Dans ces cas, on peut qualifier l'intervalle b) d'intervalle « négatif » puisqu'il s'agit d'une situation qui clôt un premier procès. Pourquoi considérer alors cette rupture comme une interruption ? Le procès d'état ne possède pas de bornes actionnelles continuatives, il n'existe pas non plus de bornes temporelles. Dans cette analyse, c'est la borne gauche du procès posé (c) qui reste ouverte, il n'y a pas création d'un nouveau procès d'état *rebriller*, mais suppression du procès antérieur b) « négatif ». Il en est de même pour quelques exemples avec *recouler* ci-dessous, trouvés sur internet :

(6) *L'eau va-t-elle geler en hiver et **recouler** au printemps ???*

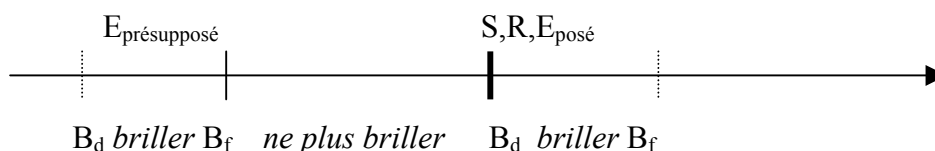
(7) *Le fût de Whisky est percé et du Whisky coule. A un moment , on voit le Whisky s'arrêter de couler puis **recouler** avec un jet plus grand. 55e minute. ...*

www.erreursdefilms.com/pol/incorrupt.htm

(8) *Faites toujours couler l'eau froide avant l'eau chaude, puis faites **recouler** l'eau froide un bref instant pour refroidir le robinet.*

L'intervalle négatif n'est pas obligatoire pour avoir ce type d'interprétation, les bornes des procès d'état sont uniquement temporelles. Il suffit donc que le procès posé soit borné temporellement pour distinguer les deux procès. C'est le cas dans l'exemple, de *rebriller* dans : *Hier le soleil brillait, aujourd'hui il rebrille* qui équivaut à *Hier il pleuvait, aujourd'hui le soleil rebrille*. L'adverbe temporel *Aujourd'hui* délimite les bornes du procès posé et cela suffit pour permettre une répétition du procès.

Nous pouvons schématiser ces deux exemples ainsi :



La borne du premier procès est fermée par le procès intermédiaire qui peut être : soit un procès antonyme du procès exprimé, soit une borne temporelle marquée par un adverbe.

Ce qui peut être remarqué, c'est que dans la phrase simple *Aujourd'hui le soleil rebrille*, le fait de *rebriller* est conçu comme s'étendant sur l'ensemble de la journée, si bien que le procès présumé se situe obligatoirement dans une période temporelle antérieure (*hier la semaine dernière, etc...*). Dans les exemples cités par Dolbec, où il indique que le préfixe n'est pas compatible avec les verbes d'ÉTAT (cf. intra 3.1.3), le procès présumé n'est pas indiqué. On peut remarquer que tous ses exemples sont utilisés au présent. Nous venons d'indiquer que les procès d'état n'ont pas de bornes temporelles et le présent n'en fixe pas non plus. Il n'y a aucune borne temporelle exprimée et pas de procès négatif entre a) et c). A partir du moment où on pose des bornes temporelles, toutes ces phrases apparaissent sans ambiguïté possible acceptable, c'est le cas de la liste (10) ci-dessous :

(9a) ? <i>Le directeur réparait fatigué</i>	(10a) <i>Aujourd'hui, le directeur réparait fatigué</i>	(11a) <i>Le directeur reparaissait fatigué</i>
(9b) ? <i>Cette affaire me reconcerne</i>	(10b) <i>Aujourd'hui, cette affaire me reconcerne</i>	(11b) <i>Cette affaire me reconcernait</i>
(9c) ? <i>Les jeunes reconstituent l'essentiel de notre marché</i>	(10c) ? <i>Aujourd'hui, les jeunes reconstituent l'essentiel de notre marché</i>	(11c) <i>Les jeunes reconstituaient l'essentiel de notre marché</i>
(9d) ? <i>Cette robe me replait</i>	(10d) <i>Aujourd'hui, cette robe me replait</i>	(11d) <i>Cette robe me replaisait</i>
(9e) ? <i>Le dollar revaut à nouveau moins de cinq francs</i>	(10e) <i>Aujourd'hui, le dollar revaut à nouveau moins de cinq francs</i>	(11e) <i>Le dollar revalait à nouveau moins de cinq francs</i>

Tableau 46 – La dérivation sur les verbes statifs et le rôle de la temporalité.

Nous pouvons donc faire remarquer qu'il n'y a aucune incompatibilité entre les verbes statifs et le préfixe *RE-*. Mais, pour être plus facilement interprétable, ils faut un intervalle fermé entre le procès a) et le procès b). La raison pour laquelle les exemples (11) apparaissent plus acceptables que les exemples a) n'est pas la même, puisque l'IMP n'est pas un tiroir qui borne le procès aspectuellement. Mais peut-être que la raison de cette meilleure compatibilité avec l'IMP est plutôt liée à la relation entre le préfixe *RE-* et le PRE. Les verbes d'état n'ont potentiellement que cet effet de sens itératif avec reprise et continuité du procès a) présumé.

Malgré ces constatations, dans le TLF, nous n'avons trouvé comme verbe d'ÉTAT que *redevoir* qui est préfixé à partir d'un lexème-base statif. Par ailleurs, ce verbe est un peu particulier puisqu'il peut être délimité par une borne actionnelle (« donner ce qu'on doit »), mais sa structure interne n'est pas actionnelle, il n'évolue qu'en fonction du processus temporel. Le sens attribué à *redevoir* dans le TLF est « devoir de nouveau après un compte fait ; être en reste », il est illustré par l'exemple (12) du TLF, qui indique clairement un sens

annulatif entre *redevoir* et l'antonyme de *devoir* qui est *donner*. Ce sens annulatif est donc lié à cette borne actionnelle :

(12) *[Ragotte] ne peut rendre la monnaie que sur dix sous. Par exemple, si on lui achète un sou de lait, elle redoit neuf sous. À partir de dix sous, elle s'embrouille* (RENARD, *Nos frères farouches*, 1910, p. 4)

Mais *redevoir* peut signifier également « devoir à nouveau qqch. à qq'un », comme dans l'exemple fabriqué ci-dessous :

(13) *Comme tu t'es encore trompé tu vas me redevoir 150€*

La structure interne de *redevoir* est spécifique aux verbes d'état en général puisqu'elle est uniquement constituée d'une progression temporelle, mais ce verbe possède une borne spécifique ce qui entraîne d'autres combinaisons de sens possibles avec le préfixe.

Les verbes GRADUELS ont deux propriétés particulières : ils possèdent une transition et une borne intermédiaire, et ils sont constitués de deux phases majeures. Dans une première phase, ils passent donc d'un état à un autre état aboutissant à la réalisation d'un procès. Et dans une seconde phase, le procès réalisé peut être continué jusqu'à ce qu'une borne temporelle vienne le fermer. Dans ce cadre, ils entraînent potentiellement plusieurs possibilités d'effets de sens lorsqu'ils sont joints au préfixe. Nous pouvons en illustrer deux l'aide du verbe *bronzer* :

(14) *Vivement l'été que Michel puisse rebronzer et avoir meilleure mine.*

(15) *Après être allé se baigner, Michel s'allonge sous le soleil de Capri pour rebronzer jusqu'au soir.*

Le premier exemple instancie la première phase du verbe *bronzer*. Le dérivé implique « être à nouveau dans l'état antérieur », puisque Michel attend de pouvoir bronzer à nouveau pour retrouver le teint bronzé qu'il a perdu. Le sens de *rebronzer* s'appuie sur l'opposition entre les deux états « être bronzé » et « être pâle » qui rendent compte de la transition entre les deux procès. Sur le plan du schéma en trois temps du préfixe, nous pouvons indiquer que le procès présupposé (a) est constitué de [« être bronzé » présupposant « bronzer »], le procès intermédiaire présupposé (b) est constitué de [« débronzer » impliquant « être pâle »] et le procès posé (c) est constitué de [« bronzer » impliquant « être bronzé »].

Le deuxième exemple présente la deuxième phase du procès qui est la phase continuative, le procès exprimé n'a plus de bornes actionnelles, il est délimité dans cet exemple par une borne temporelle. Le dérivé implique seulement « bronzer à nouveau ». Concernant le procès (a) présupposé, rien n'indique qu'il s'agit de la première phase du procès ou de la deuxième phase du procès qui soit la phase réellement présupposée. Dans les deux cas, le verbe *bronzer* implique une continuité entre les deux procès, s'il s'agit de la première phase du procès qui est présupposé cela signifie que le procès est présenté dans son intégralité, puisque le procès présupposé exprime la première phase et le procès posé exprime la seconde phase. Et, dans ce cas, rien ne s'oppose à la continuité puisque la borne du procès est une borne intermédiaire qui ne bloque pas la continuité du procès. Sur le plan du schéma en trois temps, nous pouvons indiquer que le procès présupposé (a) est [« bronzer » impliquant « être bronzé »], ou [« être bronzé » présupposant « bronzer »], le procès

présupposé (b) est constitué d'une interruption qui est [« arrêter de bronzer »], et le procès posé (c) est constitué de [« bronzer »].

Ainsi les deux phases du procès rendent compte de deux effets de sens différents du préfixe qui sont « être à nouveau dans l'état antérieur » et « à nouveau bronzer dans la continuité de l'action précédente ». On peut remarquer dans cet exemple le lien entre la structure aspectuelle du procès (les propriétés de transition et de bornage) qui découpent structurellement le verbe, et le sens du dérivé.

Dans le TLF on retrouve quelques exemples de verbes GRADUELS (*rebronzer* n'en fait pas partie). Le verbe *reblanchir* par exemple est défini dans le sens « enduire à nouveau d'un produit blanc ». Il est ajouté un deuxième sens spécifique qui est lié au type de complément et correspond à « blanchir du linge », *reblanchir* est dans ce cas défini comme : « laver de nouveau, remettre dans un état de propreté impeccable ». Ce dernier sens cumule les deux effets de sens « à nouveau être blanc » et « continuer à blanchir » qui est compris dans « laver de nouveau ». Nous pouvons encore relever le verbe *recreuser* qui est défini dans les sens « creuser de nouveau » et « creuser davantage », et le verbe *retordre* qui est défini dans les deux sens « tordre de nouveau (ce qui est détordu ou ce qui est déjà tordu) ».

Le verbe *repousser* qui est construit sur le lexème-base *pousser* dans le sens de « croître », est décrit avec deux sens différents qui sont « pousser, croître de nouveau, notamment après une coupe » et « faire naître, produire de nouveau ». Ils sont illustrés respectivement par les exemples (16) et (17) :

(16) *Les feuilles repoussent aux arbres; mais pour nous, où est le mois de mai qui nous rende les belles fleurs enlevées et les parfums mâles de notre jeunesse?* (FLAUBERT., *Correspondances*, 1846, p. 208).

(17) *Tu ne retrouveras pas ton nez, bien sûr, mais ça s'arrangera mieux que tu ne le penses; tu repousses des chairs comme un homard ses pinces* (LA VARENDE, *Nez-de-cuir*, 1936, p. 28)

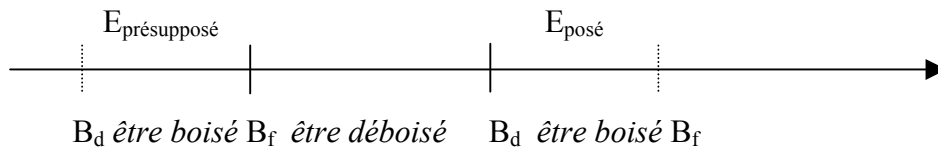
Les deux sens impliquent un intervalle (c) qui marque une rupture en impliquant l'antonyme de *pousser* qui est *tomber*. Contrairement à *Les cheveux poussent* qui peut être utilisé pour signifier « apparaître » et « continuer à grandir », *Les cheveux repoussent* ne peut être utilisé que pour signifier la transition entre « être tombé de la tête » et « être à nouveau sur la tête », c'est-à-dire uniquement dans un sens annulatif. Avec *repousser*, le sens « *Les cheveux s'arrêtent de pousser puis repoussent » ne fonctionne pas. Nous retrouvons le même phénomène avec *repeupler*.

Le verbe *reboiser* a été l'objet de plusieurs discussions précédemment notamment parce que l'itération peut porter sur un état antérieur qui n'est pas issu d'un processus, mais qui est naturel. Ce verbe fait partie de la catégorie des graduels car *boiser* peut impliquer une transition entre un état « ne pas être boisé » et un état « être boisé », le procès transitionnel est marqué par une borne intermédiaire, puisque après la transition il est toujours possible de continuer à boiser. Le TLF distingue un sens : « replanter avec des arbres, reconstituer un bois, une forêt » qui peut être illustré par l'exemple (18) :

(18) *Après la tempête de 1999, il fallut reboiser plusieurs millions d'hectares de forêt.*

Ils indiquent uniquement le sens annulatif qui repose sur le schéma à 3 temps :

- [*Etre boisé* qui présuppose *boiser*]
- [*déboiser* qui implique *être déboisé*]
- [*Boiser* implique *être boisé*]



La borne B_d du procès présumé est marquée par un premier procès *boisé* présumé par l'état *être boisé*, mais cette présupposition n'est pas obligatoire car « être boisé » peut être un état naturel. La borne B_f du procès présumé est marquée par le procès antonyme de *boiser* qui est *déboiser*, cette borne marque la transition entre les deux états *être boisé* et *être déboisé*. Enfin, la borne B_d du procès posé est marquée par la reprise d'un procès *boiser* qui indique la transition entre les deux états *être boisé* et *être déboisé*. La borne de fin de procès posé n'est pas marquée, le procès peut continuer.

5 BILAN

Dans tout ce chapitre, nous avons proposé une analyse aspectuelle des lexèmes dérivationnels complexes. Cette analyse part de la distinction entre étude lexicale et étude dérivationnelle. Il s'agit non pas d'étudier l'aspect du lexème verbal construit par un processus de dérivation, mais d'analyser l'effet du processus dérivationnel sur le lexème-base. Pour réaliser ce travail, nous avons dû établir une frontière entre les lexèmes dérivés et les lexèmes non-dérivés qui soit assez fiable pour ne pas analyser des dérivés qui se sont lexicalisés et dont le sens a pu évoluer, voire des éléments qui n'ont aucun lien avec un processus dérivationnel. Une fois cette délimitation faite, nous sommes partis d'un corpus de dérivés issus du TLF. Ce corpus présente de nombreux problèmes, d'une part de nombreux dérivés en *RE-* ne sont pas répertoriés dans le dictionnaire, d'autre part de nombreux effets de sens des dérivés ne sont pas non plus répertoriés. Pour essayer de trouver des exemples contrastifs, nous avons dû relever quelques exemples prototypiques de certaines classes de verbes et en observer les différentes acceptions sur internet ou dans la littérature. L'analyse aspectuelle des dérivés en *RE-* ne peut se faire qu'en ayant auparavant déterminé les contraintes de l'opération de dérivation. Ensuite, ces contraintes impliquent différents schémas de réalisation du sens du dérivé. Ces schémas mettent en lien trois procès. Ces procès sont liés en fonction de la structure aspectuelle du lexème qui ouvre à différentes combinaisons possibles entre sa structure interne homogène actionnelle, homogène temporelle, hétérogène temporelle, ses bornes de télicité, intermédiaires ou terminatives, et puis les satellites du verbe qui indiquent une transition entre deux états. Dans ce cadre, nous avons pu remarquer que du type de transition dépendait le sens annulatif du verbe. Nous pouvons dire que le préfixe *RE-* est un opérateur de dérivation qui agit sur le lexème-base et qui produit un sens quantificationnel qui implique la répétition d'un procès et un sens qualificationnel qui consiste dans le lien entre les différents procès répétés.

Conclusion

Notre travail part de réflexions sur la temporalité et le langage pour aboutir à la description sémantique d'un objet linguistique. Cette organisation nous paraît logique, dans la mesure où elle mène du général au particulier, mais elle ne reflète bien évidemment pas l'évolution de notre réflexion tout au long de cette recherche.

Notre point de départ consistait dans la recherche de la description du sens temporel de l'objet verbe. Nos précédents travaux portaient déjà sur le verbe, et il nous semblait possible de décrire à la fois le sens lexical du verbe tout en le distinguant du sens temporel. Cette problématique nous intéressait d'autant plus qu'elle avait disparu du champ des recherches aspectuo-temporelles en raison de la prédominance des analyses phrastiques et prédicatives de l'aspect lexical. Ce point de départ de notre questionnement se retrouve dans la partie centrale de cette thèse au chapitre 3.

Dans ce travail, conçu au départ comme une exploration de l'aspect lexical et des ressources du lexique, nous avons été rapidement confronté aux problèmes de la représentation du temps. Comment le temps est-il perçu dans la langue? Comment les informations temporelles sont-elles organisées? Pour décrire le sens temporel du verbe, il nous fallait déjà comprendre et rendre compte de ce que représente le sens temporel en général et plus particulièrement comment il est représenté dans la langue. Tout ce travail, en tant qu'introduction aux notions de bases du problème de la temporalité dans le langage est exposé au chapitre 1. Le lien entre le temps linguistique et ce que nous avons appelé le temps empirique (ou temps extralinguistique) n'est pas aisé à réaliser, parce que ces deux dimensions comprennent plusieurs facteurs indépendants les uns des autres. Après avoir tenté de réaliser des arbres relationnels entre les différents niveaux de conception et de représentation du temps, nous nous sommes rendus compte que la meilleure approche résidait dans les caractéristiques spécifiques de trois dimensions du temps extralinguistique, qui sont décrites notamment par Benveniste, Vetters, Wilmet, Desclés. Ces dimensions sont le *temps physique*, *temps conventionnel* et *temps individualisé*, et leurs caractéristiques sont respectivement, la linéarité et la progression, le découpage en intervalle, et la flexibilité des intervalles temporels. Nous retrouvons ces trois dimensions dans le temps linguistique à travers les notions de *localisation temporelle*, *quantification temporelle* et *qualification temporelle*. Nous avons organisé ces trois dimensions notionnelles à partir de la spécificité du temps linguistique (le présent de l'énonciation) et en fonction de la relation entre les différentes formes linguistiques et leur sens. La qualification temporelle nous a intéressé plus particulièrement parce qu'elle est le lieu de l'expression de la temporalité par le verbe.

Une fois délimitées les principales informations temporelles véhiculées par la langue, nous pouvions commencer à observer et à définir le rôle et le sens du verbe au sein de la qualification temporelle, nous avons montré que le verbe était le lieu de l'expression du procès. Au chapitre 3., nous avons donné une définition de la notion de procès qui réunit les notions d'action et d'état. Nous avons posé le procès en tant qu'élément de base du sens temporel du verbe. Il sera le point de départ notionnel de notre catégorisation aspectuelle des verbes.

Les premières difficultés surviennent tout d'abord quand on cherche à effectuer une distinction entre le sens temporel du verbe et son sens lexical, ou ce qui distingue la catégorie verbe des unités verbes. Nous avons alors cherché à définir une frontière entre ces deux

éléments à partir de l'opposition grammaire vs lexicale. Cette opposition est traitée dès le début de notre travail (C1-2), parce qu'il s'agit d'une opposition de base dans l'analyse linguistique, et parce qu'elle pose également la question de la légitimité de la présence au sein d'une même unité linguistique d'une valeur lexicale et d'une valeur « grammaticale ». Il s'agissait notamment de pouvoir définir le statut linguistique du sens temporel lexical. Nous avons posé que cette opposition entre grammaire et lexicale relevait de tous les niveaux du signe linguistique, car elle oppose catégorie grammaticale vs catégorie lexicale, mots grammaticaux vs mots lexicaux et sens grammatical vs sens lexical. Toutes ces oppositions ne se recoupent pas, mais offrent de multiples possibilités de combinaisons : ainsi un *mot lexical* (ou lexème) peut véhiculer un *sens lexical* et un *sens grammatical*. Le sens grammatical du verbe est fonctionnel, on parle d'opérateur prédicatif. Le sens temporel, lui, n'est pas une fonction, nous considérons qu'il correspond à la dimension notionnelle du verbe. En tant que notion, le sens temporel peut apparaître aussi bien au sein de morphèmes que de lexèmes. Le lexème verbal est donc composé d'un sens lexical spécifique au sein de chaque unité verbe et d'un sens notionnel temporel qui repose sur une définition unitaire du procès, et qui sera plus ou moins spécifique en fonction des verbes. L'opposition grammaire vs lexicale est abordée au début de notre travail, parce qu'elle est également nécessaire pour comprendre d'autres phénomènes, notamment le passage entre l'aspect tel qu'il est exprimé dans les langues slaves et l'aspect tel qu'il est exprimé dans les langues romanes et germaniques.

La description du sens temporel des verbes correspond en partie à ce que les aspectologues appellent *aspect lexical*, par opposition à l'*aspect grammatical* exprimé par des formes grammaticales (principalement les affixes flexionnels). Cette distinction entre deux aspects repose sur les formes, mais peut-on en déduire pour autant qu'elle reflète une opposition sur le plan du contenu ? Pour comprendre cette distinction, nous sommes remonté à l'origine slave de la notion linguistique d'aspect que nous présentons au chapitre 2. Dans ces langues, l'aspect est marqué par des affixes spécifiques qui sont concaténés à des verbes. Ces affixes remplissent trois fonctions : tout d'abord, ils modifient l'aspect lexical du verbe, ensuite ils peuvent modifier le sens lexical du verbe, et enfin en relation avec les affixes flexionnels du verbe ils participent à la sélection du tiroir temporel. On peut alors se demander si ces affixes sont des affixes flexionnels parasynthétiques ou des affixes dérivationnels et si l'information véhiculée par ces affixes est grammaticale ou lexicale ? Ce problème reste insoluble si on conserve la dichotomie traditionnelle entre opérations flexionnelles (les affixes véhiculent un trait grammatical) et opérations dérivationnelles (les affixes permettent de construire un nouveau lexème). Pour décrire ces affixes spécifiques Karolak utilise le terme de *grammème*. Pour lui, un grammème est un élément linguistique qui possède une valeur grammaticale, véhiculée aussi bien par des formes lexicales que par des formes grammaticales. Les grammèmes correspondent, de notre point de vue, à une définition qui relève du domaine notionnel de l'aspect. Et, ils signifient que l'aspect peut être aussi bien contenu dans le sens des verbes que dans le sens d'éléments morphologiques spécifiques. Les affixes du slave sont donc des marqueurs spécifiques de l'aspect qui dépassent l'opposition lexicale vs grammaire, puisque ce sont des marqueurs spécifiquement notionnels.

En français, l'aspect n'est pas marqué par des formes spécifiques, il manque donc le chaînon entre les valeurs aspectuelles lexicales et les valeurs aspectuelles flexionnelles. Cette difficulté est résolue à partir de l'analyse de Agrell, qui distingue dans les langues slaves (en l'occurrence le polonais) des valeurs aspectuelles véhiculées par les lexèmes verbaux et des valeurs aspectuelles véhiculées par les affixes slaves. Cette opposition marque, à notre sens, la frontière entre la valeur aspectuelle exprimée intrinsèquement par le verbe (la notion de processus) et la valeur aspectuelle actualisée de ces verbes lors de leur interaction avec les

morphèmes aspectuels slaves. Nous maintenons l'idée que la valeur des affixes slaves est spécifiquement aspectuelle, mais qu'elle se compose avec le sens aspectuel lexical des lexèmes et avec le sens aspectuel des morphèmes flexionnels. Ainsi, s'il existe une distinction entre aspect lexical et aspect grammatical, elle n'est pas de l'ordre du contenu des informations aspectuelles, mais uniquement de l'ordre des formes, car les formes ne sont pas spécialisées dans un type de contenu notionnel spécifique.

Ces constatations nous permettent de justifier une distinction entre contenu aspectuel et contenu lexical au sein des verbes. En ce qui concerne la dimension de l'aspect grammatical en français, les auteurs la situent principalement sur le plan des morphèmes flexionnels. Nous avons passé en revue les principaux travaux centrés sur l'analyse du sens des tiroirs verbaux, notamment ceux qui ont été initiés par Guillaume à la suite de sa théorie psychomécanique et ceux qui se situent dans la lignée des travaux référentialistes de Reichenbach (cf. C2-3.). Nous avons pu observer que la présence de multiples sens au sein des tiroirs ne pouvait s'expliquer que par la distinction au sein des tiroirs verbaux, d'une valeur temporelle et d'une valeur aspectuelle. Par ailleurs, les travaux de Gosselin montrent que l'aspect lexical, l'aspect grammatical et le temps fonctionnent tous trois sur un continuum permettant le repérage du procès par un locuteur dans une période temporelle particulière à un moment *t*.

À partir du moment où nous pouvions justifier de la légitimité d'une distinction au sein du verbe entre une valeur lexicale et une valeur aspectuelle, il était possible de commencer à décrire le sens aspectuel du verbe. La base de cette analyse est la typologie de Vendler, elle est la plus utilisée et elle est le point de départ de nombreuses discussions. Elle se situe dans la suite logique de l'analyse de Agrell (c'est pourquoi elle est présentée dans le chapitre 2. à la suite de Agrell), et l'analyse de Vendler a pour intérêt particulier de s'appuyer sur des tests linguistiques pour décrire les spécificités des verbes. Cependant, cette typologie est très discutée parce que, à l'appui des tests, il est possible de montrer que le type de complémentation verbale modifie le sens aspectuel du verbe. Cette typologie n'est donc pas une typologie du verbe, mais une typologie du verbe instancié, donc une typologie du prédicat ou de la phrase. À partir de ce constat, de nombreux auteurs nient le fait que l'aspect lexical appartient au verbe, ce qui mène à la conclusion que le sens temporel du verbe est insaisissable. Ce problème relève également de l'opposition langue/discours, car les auteurs qui défendent des analyses prédicatives ou phrastiques de l'aspect lexical, considèrent que ce dernier n'existe pas en langue, mais qu'il n'existe qu'en parole. Un deuxième niveau de complexité vient s'ajouter, puisque l'aspect lexical concerne la valeur non-fléchie du prédicat ou de la phrase, cette valeur n'est pas complètement instanciée et elle peut être considérée comme une *valeur virtuelle* (par opposition à sa *valeur actuelle* qui serait sa forme phrastique fléchie). L'aspect lexical peut donc être défini comme une valeur discursive virtuelle. Parallèlement à ce problème du contexte, nous nous sommes posé la question de l'influence de la morphologie dérivationnelle sur le sens aspectuel du lexème verbal. Un affixe dérivationnel permet de construire un nouveau lexème à partir d'un lexème. Le nouveau lexème sémantiquement différent et plus riche que le lexème-base pouvait véhiculer un sens aspectuel différent mais en lien avec le sens aspectuel du lexème-base puisqu'il subsistait en lui. Dès lors se posait la question du calcul de cette différence de sens et des moyens pour arriver à décrire le sens aspectuel potentiel du dérivé. Mais auparavant, il nous fallait un affixe qui puisse faire l'objet d'une expérimentation de cette hypothèse. Le préfixe *RE-* était un bon candidat puisqu'il s'applique à un verbe pour construire un verbe, par ailleurs il est décrit dans les travaux de Martin et Wilmet par exemple, comme véhiculant une valeur aspectuelle. Par l'observation de quelques exemples, nous nous sommes rapidement rendu compte que la

typologie de Vendler basée sur les tests ainsi que les typologies prédicatives ne permettent pas de rendre compte du sens (ou rôle) aspectuel de ce préfixe car l'élément minimal d'analyse de l'aspect est le lexème. Ainsi, pour rendre compte de la structure aspectuelle des dérivés et des lexèmes verbaux, il nous fallait trouver une typologie ou des critères assez fins de description du sens des éléments aspectuels.

Mais, auparavant, pour continuer à traiter la question du problème de la valeur aspectuelle lexicale du verbe, il nous fallait indiquer les différentes sources d'expression de l'aspect et présenter leur organisation et leurs interactions. Cette partie était indispensable afin de fixer le sens en langue et en discours de tous les éléments qui contribuent à l'information aspectuelle. Nous avons donc montré au chapitre 3 quelles sont les différentes sources d'expressions de l'aspect et leurs interactions avec le sens aspectuel du verbe, en partant de la définition large du sens processuel. Nous avons défini le sens du verbe comme étant processuel et ce sens processuel est construit à partir de deux dimensions : la dimension du processus actionnel et la dimension du processus temporel. Nous avons montré que les éléments aspectuels périphériques au verbe, qu'il s'agisse de périphrases aspectuelles, de compléments circonstanciels aspectuels ou des tiroirs verbaux, agissaient sur le processus temporel et sur le processus actionnel en focalisant sur une phase du procès exprimée par le verbe, rendant ainsi visibles ou masquant certaines phases et impliquant dans le sens du verbe une autre action. Le type d'objet du verbe agit également sur l'axe de processus actionnel en posant des limites à l'extension de l'action dans le temps, et ces limites sont dépendantes du type de verbe. Ces analyses nous ont amené à conclure que la qualification temporelle est le résultat du sens processuel spécifique au verbe et des éléments contextuels véhiculant l'aspect ainsi que d'éléments contextuels impliqués par la structure et le sens lexical du verbe (notamment le nombre et le types d'arguments impliqués par le verbe).

Après avoir décrit le rôle des différents éléments discursifs dans la construction du sens aspectuel et dissocié le sens aspectuel propre au verbe du rôle des compléments et de l'environnement verbal, nous pouvions aborder l'étude du sens lexical des verbes. Cette étude passe tout d'abord par les typologies présentées au chapitre 4. Nous nous sommes appuyé principalement sur quatre typologies. Il existe de nombreuses typologies des procès, mais notre objectif était de montrer les principaux problèmes relevés par les typologies et d'indiquer quelques méthodes d'analyse de la construction du sens aspectuel. Notre point de départ est l'analyse de Vendler, les débats que cette typologie a suscité portent sur la définition ontologique ou linguistique de la notion de procès, sur le statut lexical, prédicatif ou phrastique de l'expression du procès, sur les critères de détermination des classes (tests linguistiques, traits sémantiques, concepts logiques) et enfin sur les différents types de compositionnalité (syntaxique, sémantique holiste, sémantique atomiste). De notre point de vue, les analyses prédicatives ou phrastiques, en attribuant le même type de valeurs aspectuelle au verbe et à la phrase, mènent à une analyse extensive du sens qui ne s'intéresse plus aux éléments linguistiques qui construisent la complexité du sens général. Par là, ils évacuent toute la complexité du sens processuel. Mais ce qui masque les données, ce n'est souvent que l'étiquette utilisée pour décrire le sens aspectuel qui renvoie bien souvent au sens global processuel.

Ces deux chapitres nous ont permis de d'aboutir sur une définition de l'aspect lexical et de son expression qui précise notre point de vue. Pour rendre compte du rôle aspectuel de la dérivation, nous avons entrepris de mettre en place une typologie lexicale qui repose sur l'aspect spécifique du verbe et la notion de processus. Pour cela, nous nous sommes appuyé sur des éléments qui permettent de décrire la structure interne du procès véhiculé par le verbe

et les bornes de délimitation de cette structure. Ces deux éléments sont inspirés des concepts de continuité et de non-continuité de Karolak qui lui servent à décrire la structure interne de différents types de verbe et les différentes natures des bornes et du contenu

Notre typologie s'appuie également sur les traits téliques et homogènes qui ont fait l'objet de beaucoup de débats. Nous reprenons donc à notre compte ces critères, en considérant que les différents types de structure interne sont l'homogénéité temporelle, l'homogénéité actionnelle et l'hétérogénéité actionnelle et les différents types de bornes sont des bornes temporelles, des bornes actionnelles de clôture du procès et des bornes simultanément actionnelles et temporelles qu'on appelle téliques. Pour rendre compte de différents types de verbe, il faut pouvoir également prendre en compte leur potentialité contextuelle, c'est-à-dire les différents types de complémentation qu'ils impliquent et le résultat de ces interactions avec la complémentation. Il faut également considérer les différents espaces temporels que peuvent créer les périphrases verbales et les tiroirs temporels au sein de la structure du procès (dans ce cadre, il faut tenir compte de phases préparatoires au procès et d'états résultatifs qui sont impliqués par la valeur du verbe). La typologie aboutit à une description de plusieurs classes de mode de procès, c'est-à-dire de l'aspect lexical propre au verbe. Ces classes avaient d'ailleurs déjà été décrites dans différents travaux. Parmi celles-ci, outre les classes ÉTAT, ACCOMPLISSEMENT, ACHÈVEMENT et ACTIVITÉ de Vendler, nous distinguons une classe supplémentaire ACTIVITÉ² exemplifiée par Vet et Verkuyl et qui concerne des verbes qui n'ont pas de bornes actionnelles, quel que soit leur type de complémentation. Nous considérons aussi les verbes GRADUELS qui sont distingués par Bertinetto, par Martin et déjà exemplifiés par Vet, possèdent des bornes actionnelles mais avec une structure interne homogène. Nous distinguons également deux classes de verbes fortement liées qui sont les MULTIPLICATIFS de Karolak et les SEMELFACTIFS de Smith, les multiplicatifs apparaissant comme la catégorie quantificationnelle des semelfactifs. Cette typologie est pour nous apte à rendre compte du sens aspectuel des dérivés en *RE-*, car les notions de bornes et d'intervalles s'appliquent bien à la structure linéaire des procès, de plus le fait d'intégrer les paramètres contextuels permet de rendre compte de toutes les phases du procès qui peuvent être actualisées et donc activées également par le préfixe.

Dans le dernier chapitre, nous posons le problème de la nature du sens aspectuel des dérivés en *RE-*. Cette question se divise en deux parties, puisqu'il y a d'un côté la problématique dérivationnelle et de l'autre la problématique lexicale. L'analyse dérivationnelle a pour objet la recherche du sens produit par le préfixe dans le processus de dérivation, l'analyse lexicale a pour objet l'étude du sens des dérivés lexicaux en *RE-*. Ces deux niveaux sont différents car le préfixe *RE-* est très productif, et le dérivé peut très bien subir un processus de lexicalisation qui rend le lexème autonome. Puisque le lexème a acquis sa propre autonomie, il n'est plus lié à la base lexicale du verbe à partir duquel il a été construit, mais il peut subsister un sens résiduel du préfixe dans le sens du lexème. Même si, d'un point de vue aspectuel l'analyse du sens de ces verbes reste très intéressante, notre objectif est d'établir une analyse dérivationnelle permettant de rendre compte de l'effet de sens du préfixe sur la base lexicale. Une des étapes était donc de chercher les critères nécessaires à la délimitation des verbes dérivés en *RE-*. Nous les avons posés après avoir défini le sens du préfixe et caractérisé son rôle opératif en nous appuyant sur les travaux de Amiot et Apothéloz.

Le sens aspectuel attribué dans la littérature à ce préfixe est l'itération. Dans un premier temps, nous avons donc formalisé la relation entre l'itération et l'aspect en revenant sur les notions de qualification, quantification et localisation temporelle. Nous avons montré qu'il était nécessaire de distinguer l'itération de la qualification temporelle. L'itération fait

partie de la quantification temporelle et, à ce titre, elle informe sur la pluralité des procès mais n'informe pas sur la relation qui existe entre ces procès. Seule la qualification, et donc l'aspect, informe de ce lien, c'est d'ailleurs souvent par l'intermédiaire de marqueurs aspectuels qualitatifs que se produit un effet de sens itératif (ce que Gosselin appelle glissement de sens). Le préfixe *RE-* est typique de ce fonctionnement. En superficie, le préfixe indique uniquement la quantification (deux procès sont itérés) mais l'analyse du dérivé montre qu'il implique un schéma processuel entre les deux procès, le lien entre ces deux procès étant expressément marqué par un troisième procès intermédiaire. Nous nous sommes arrêté sur ce point en montrant différents types de scénario processuel en fonction du sens aspectuel du lexème verbal. Nous pensons que les dérivés en *RE-*, qui sont très utilisés dans la publicité et que nous avons trouvé en grand nombre au début de romans, impliquent déjà un mini-scénario narratif qui permet de créer ou de densifier une histoire. Cette dernière remarque reste à explorer.

Ce travail a été pour nous une aventure intellectuelle très enrichissante. En mêlant la sémantique de la temporalité et la morphologie dérivationnelle, nous avons interrogé sans cesse le lien qui unit la forme au sens, dans ses multiples dimensions : notionnel, cognitif, référentiel, lexical, grammatical, en langue, en discours, virtuel et actuel. Mais, les nombreux problèmes de fonds soulevés dans cette thèse ont été autant d'écueils qui ont ralenti sa progression. Les difficultés de description de l'aspect lexical et les difficultés de distinction des verbes dérivés et non-dérivés en *RE-*, ont ralenti le travail sur corpus. L'influence du sens lexical sur le sens aspectuel des verbes mérite beaucoup plus d'approfondissement notamment pour préciser les différentes structures de l'axe actionnel. La typologie des verbes mériterait elle aussi d'être affinée, nous n'avons pas pu prendre la mesure de tous les paramètres spatiaux. Mais la méthode que nous avons mise en place de description du sens aspectuel lexical à partir de la notion de progression temporelle, qui nous a été fortement inspirée par les travaux de Karolak, nous paraît assez solide pour être approfondie, et concernant l'analyse du préfixe *RE-*, nous pensons qu'en montrant qu'il implique un processus actionnel complexe nous aboutirons à la meilleure description possible de son rôle aspectuo-temporel.

Depuis une centaine d'années, le nombre important de travaux sur l'aspect a entraîné une multiplication des axes de recherches théoriques. Du syntagme verbal au discours en passant par la phrase et même en allant jusqu'à la structure de la pensée, chacun attribue à l'*aspect* une place et un rôle différent. Les travaux que nous avons dû consulter sont nombreux et très variés : sémantiques (Dowty, Vet), pragmatiques (Moeschler), syntaxiques (Verkuyl, Smith), référentiels (Gosselin, Vetters), logiques (Karolak), cognitifs (Brès, Croft), énonciatifs (Desclés, Franckel). La perspective de sémantique lexicale que nous avons prise, nous a conduit à écarter certains travaux, notamment les travaux de pragmatique de la temporalité et les travaux énonciatifs. D'autres travaux auraient mérité plus d'attention, notamment le point de vue cognitif de Croft (2000) dans *Verbs. Aspect and Argument Structure*. Pour finir, nous pouvons ajouter qu'il reste encore beaucoup de pistes à approfondir, si ce travail de recherche est un travail borné temporellement, il reste que ce n'est pas un travail téléologique, car c'est un travail que nous poursuivrons.

Annexes

ANNEXE 1 – Le temps et l'image : La possibilité de représenter en un seul tenant des actions multiples qui ont des durées différentes.



Image sans découpage

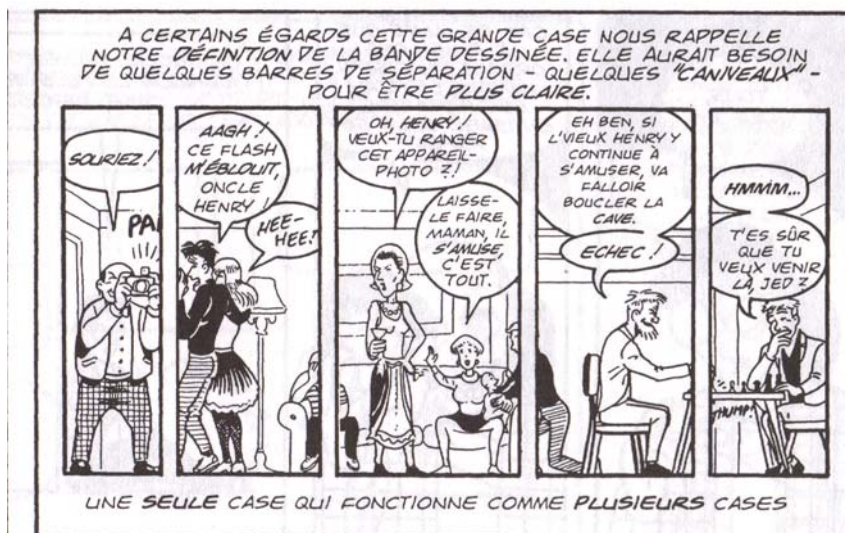
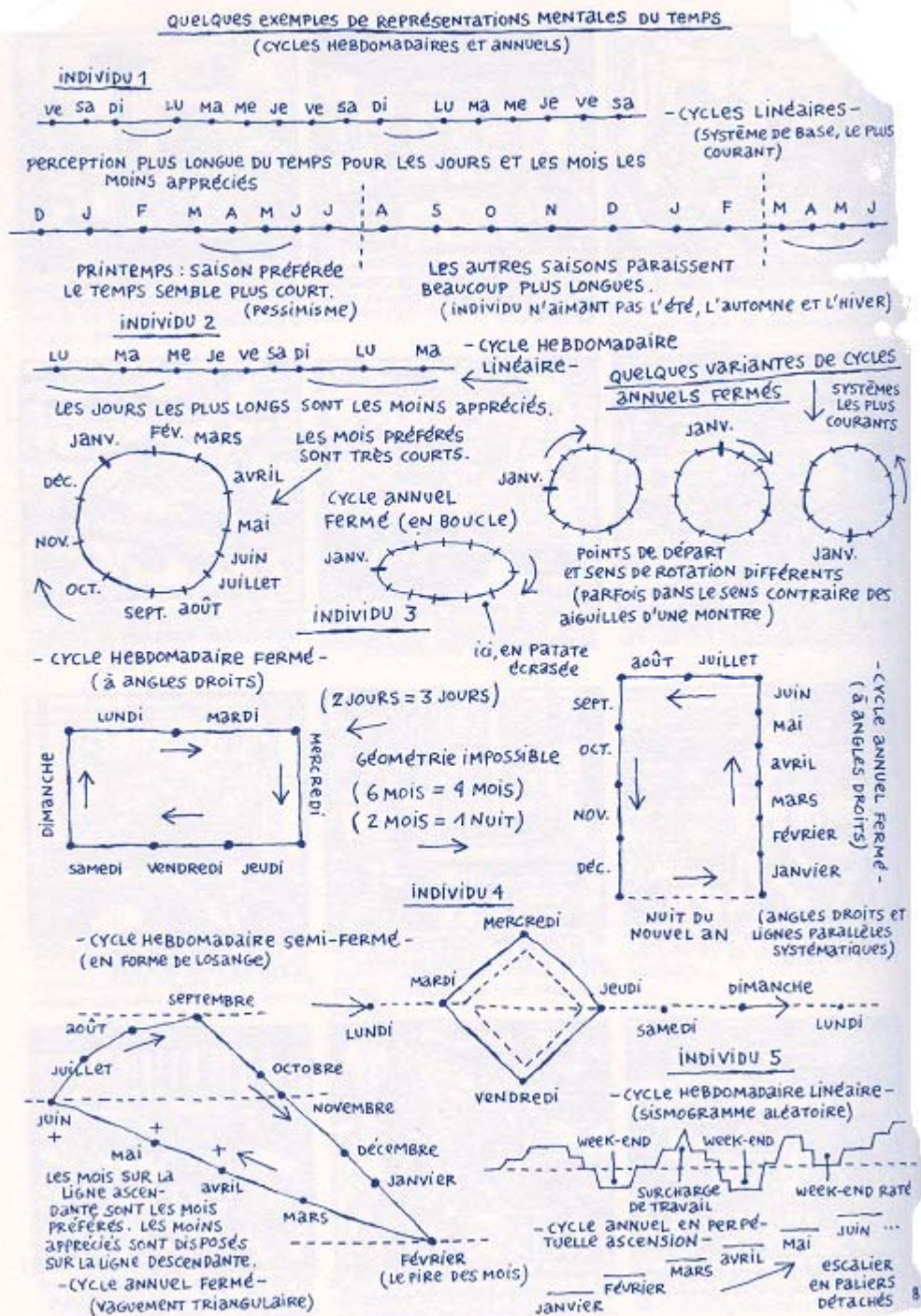


Image avec découpage

ANNEXE 2 – Différentes conceptions du temps subjectif



Annexe 3 – Typologie des Aktionsart de Agrell

Aktionsart	Schema	Typverbum
1. Resultativ		zembrzeć = mourir (ev skończyć = finir)
2. Effektiv		wykończyć = faire des finitions (au sens d'accompli ou de perfectif), ou 'finir' au sens de 'tuer qn'
3. Momentan	!	ukłuć = piquer (ev skończyć = finir) (action ponctuelle, 'kłuć' itératif)
4. Durativ	_____	ukończyć = finir (ev skończyć = finir)
5. Distributiv	_ _ _ _	pokończyć = finir (au sens de plusieurs choses qui ont été commencées)
6. Final	_____	dokończyć = aboutir à la fin d'une action, ressemble à 'wykończyć'
7. Akkurativ		odróżnić = distinguer (odegrać = jouer (un rôle))
8. Augmentative	_____	rozróżnić = ne pas confondre (rozdrażnić = 'taquiner' comme perfectif)
9. Majorativ	_____	podrożeć = augmenter seulement pour le prix ou valeur
10. Perdurativ	. _____ .	przenocować = donner un abri à qqn pour une nuit
11. Präteritiv	_____	poszukać = chercher comme perfectif
12. Konsekutiv	_____ _____	pochwalić = dire un compliment, louer
13. Definitiv	. _____>	zakończyć = finir
14. Eff.-definitiv	_____>	prebudzić (się) = se réveiller
15. Dur.-definitiv	_____ _____>	nakierować = mettre sur une bonne voie
16. Aug.-definitiv	_____ _____>	wzbudzić = susciter (par exemple la jalousie ou la curiosité chez qqn) ici une faute 'z' à la place de 's'
17. Terminativ	. _____●	przyjść = venir
18. Perkursiv	● _____ .	zajść = venir chez qqn en passant, par hasard
19. Kursiv	● _____>	pojść = aller qq part
20. Inchoativ	! _____>	zagrać = jouer, faire un pari, mettre qq part une balle

**ANNEXE 4 – Liste des 270
lexies dérivées en RE-
issues du TLF**

RÉABONNER
RÉABSORBER
RÉACCOUTUMER
RÉADAPTER
RÉADMETTRE
RÉAFFIRMER
RÉAJUSTER
RÉAMÉNAGER
RÉAPPARAÎTRE
RÉAPPRENDRE
RÉAPPROVISIONNER
RÉARMER
RÉARRANGER
RÉASSURER
REBAPTISER
REBÂTIR
REBATTRE
REBLANCHIR
REBOISER
REBORDER
REBOUCHER
REBOUCLER
REBOUTONNER
REBRODER
RECALER
RECAUSER
RECÉDER
RECENTRER
RECHANGER
RECHANTER
RÉCHAPPER
RECHARGER
RECHASSER
RÉCHAUFFER
RECHAUSSER
RECHERCHER
RECLASSER
RECOIFFER
RECOLLER
RECOMBINER
RECOMMANDER
RECOMMENCER
RECOMPOSER
RECOMPTE
RÉCONCILIER
RECONDUIRE
RECONQUÉRIR
RECONSIDÉRER
RECONSTITUER
RECONSTRUIRE
RECONVERTIR
RECOPIER
RECORRIGER
RECOUCHER
RECOUDRE
RECOUPER

RECOURIR
RECOUVRI
RECRACHER
RECRÉER
RÉCRÉER
RECRÉPIR
RECREUSER
RÉCRIER (SE)
RÉCRIRE RÉÉCRIRE
RECUEILLIR
RECUIRE
RECUIRE
RECYCLER
REDÉCOUPER
REDÉCOUVRI
REDÉFAIRE
REDÉFINIR
REDEMANDER
REDÉMARRER
REDÉPLOYER
REDESCENDRE
REDEVENIR
REDEVOIR
REDIFFUSER
REDIRE
REDISTRIBUER
REDONNER
REDORER
REDORMIR
REDOUBLER
REDRESSER
RÉÉDIFIER
RÉÉDITER
RÉÉDUQUER
RÉÉLIRE
RÉEMBAUCHER
RÉEMPLOYER
RÉENGAGER
RÉENSEMENCER
RÉENTENDRE
RÉÉQUILIBRER
RÉESSAYER
RÉÉVALUER
RÉEXAMINER
RÉEXPÉDIER
RÉEXPOSER
REFABRIQUER
REFAÇONNER
REFAIRE
REFENDRE
REFERMER
REFLEURIR
REFONDRE
REFORMER
REFORMULER
REFOUILLER
REFOULER
REFOURRER
REFROIDIR
REFUIR

REGAGNER
REGARNIR
REGELER
REGONFLER
REGRATTER
REGREFFER
REGRIMPER
REGROUPER
RÉHABILITER
RÉHABITUER
REHAUSSER
RÉHYDRATER
RÉIMPLANTER
RÉIMPORTER
RÉIMPOSER
RÉIMPRIMER
RÉINCARCÉRER
RÉINCARNER
RÉINCORPORER
RÉINSCRIRE
RÉINSÉRER
RÉINSTALLER
RÉINTÉGRER
RÉINTRODUIRE
RÉINVENTER
RÉINVESTIR
RÉITÉRER
REJAILLIR
REJETER
REJETER
REJOINDRE
REJOUER
RELÂCHER
RELANCER
RÉLARGIR
RELAVER
RELÉGUER
RELEVER
RELIER
RELIRE
RELOGER
RELOUER
REMÂCHER
REMANGER
REMANIER
REMARIER
REMARIER
REMARQUER
REMBARQUER
REMOÛTER
REMÊLER
REMETTRE
REMEUBLER
REMAILLOTER
REMMENER
REMODELER
REMONTER
REMONTRER
REMORDRE
REMOUCHER

REMOUDRE
REMOUILLER
REMOULER
REMPAILLER
REMPILER
REMPILIR
REMPOCHER
REMPORTER
RENAÎTRE
RENCHÉRIR
RENDORMIR
RENFILER
RENFLAMMER
RENFONCER
RENOMMER
RENOUER
RENTRE
RENOYER
RÉOCCUPER
RÉORDONNER
RÉORGANISER
RÉORIENTER
REPARAÎTRE
REPARLER
REPARTIR2
REPASSER
REPAVER
REPÊCHER
REPEINDRE
REPENSER
REPERCER
REPERDRE
REPÉTRIR
REPEUPLER
REPINCER
REPINCER
REPIQUER
REPLACER
REPLANTER
REPLÂTRER
REPLIER
REPLONGER
REPORTER1
REPOSER1
REPOUSSER2
REPRENDRE
REPRÉSENTER1
REPRODUIRE
RESSAISIR
RESSAUTER2
RESSERRER
RESSERVIR
RESSORTIR1
RESSOUDER
RESSOUVENIR1(SE)
RESSUER
RESSURGIR
RESSUYER
RESTRUCTURER
RESUCER

RÉTABLIR
RETAILLER
RETAPER
RETENDRE
RETIRER
RETOMBER
RETOQUER
RETORDRE
RETOUCHER
RETOURNER
RETRACER
RETRADUIRE
RETRAIRE
RETRAITER
RETRANSCRIRE
RETRANSMETTRE
RETRAVAILLER
RETRAVERSER
RETREMPER
RETROUVER
RÉUNIFIER
RÉUTILISER
REVACCINER
RÉVEILLER
RE VENDRE
REVENIR
REVERDIR
REVERSER1
REVÊTIR
REVITALISER
REVIVIFIER
REVIVRE
REVOIR1
REVOLER2

Index des auteurs

A

Agrell · 57, 68, 75, 76, 77, 78, 79, 87, 95, 283, 284, 290, 296
Amiot · 228, 240, 243, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 257, 265, 266, 275, 277, 286, 296
Apothéloz · 24, 197, 228, 235, 240, 241, 252, 253, 255, 256, 257, 258, 259, 263, 265, 276, 286, 296
Archambault · 59, 60
Aristote · 13, 79, 93, 210, 211, 216, 219
Arrivé · 18, 19
Asnes · 203

B

Barcelo · 37
Benveniste · 14, 16, 21, 22, 41, 148, 282, 296
Bergounioux · 11
Bertinetto · 286, 302
Binnick · 63, 79
Blanche-Benveniste · 148
Bogacki · 23, 30, 31, 181
Borik · 87
Borillo · 42, 46, 134, 233
Bouscaren · 162
Boyé · 228, 259
Brès · 37, 87, 97, 117, 180, 287, 296, 297
Brunot · 122, 187
Buysens · 75, 262

C

Choi · 18
Cohen · 15, 53, 65, 68, 70
Combettes · 194, 226
Comrie · 63, 85, 93, 135, 137, 177, 209
Confais · 14
Coquet · 71
Corbin · 249, 258, 266
Coseriu · 84
Creissels · 73
Croft · 85, 121, 287
Culioli · 85, 240

D

Dahl · 71, 85, 86, 209, 213, 218
Dal · 259, 260, 261
Damourette et Pichon · 15
David · 74, 151
Declerck · 213
Depraetere · 213, 215, 217, 218
Deschamps · 162
Desclés · 16, 17, 162, 220, 221, 222, 282, 287, 298
Dik · 50, 54, 87, 174, 175, 194
Do-Hurinville · 16, 298
Dolbec · 228, 240, 241, 246, 247, 248, 262, 263, 272, 278
Donzé · 35, 36
Dowty · 85, 137, 171, 212, 255, 263
Duchacèk · 50, 72, 84, 87
Ducrot · 11, 74, 85, 104, 105, 109, 132, 133, 236, 264
Durkheim · 19

E

Eliade · 19
Evans-Pritchard · 19

F

Fradin · 23, 24, 25, 32, 121, 130, 156
Franckel · 228, 263, 287, 298
François · 33, 79, 122, 155, 156, 162, 190, 191, 194, 201, 210, 217
François-Geiger · 33
Fuchs · 155, 220, 221, 222

G

Garey · 79, 80, 83, 95, 100, 120, 176, 209, 210
Gerhard-Kraitz · 240
Golian · 85, 127
Gosselin · 9, 39, 79, 83, 93, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 122, 131, 132, 138, 139, 140, 162, 180, 190, 191, 193, 194, 199, 201, 210,

218, 229, 234, 235, 247, 284, 287, 298, 299

Gougenheim · 134

Greč · 15, 59, 60, 61

Guentchéva · 209

Guillaume · 9, 19, 41, 85, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 104, 106, 117, 122, 123, 127, 131, 133, 177, 178, 246, 284, 299, 302

H

Hagège · 11

Hall · 19

Hjemslev · 177

I

Imbs · 23, 30, 31, 34, 39, 40, 57, 88, 90, 91, 93, 127

J

Jalenques · 240, 246, 268, 270, 272, 273

K

Karolak · 10, 65, 70, 73, 110, 117, 162, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 192, 193, 197, 199, 225, 229, 231, 251, 283, 286, 287, 299, 300

Khallouqi · 202, 205

Kleiber · 36, 38, 49, 52, 53

Klein · 105

Klum · 128, 190

Kozłowska · 214, 215, 217, 218

L

Laca · 87, 88, 134, 135, 136

Langacker · 21, 141

Leeman-Bouix · 55

Lipsky · 123

Lo Cascio · 37

Lyons · 16, 57, 60, 71, 124

M

Maingueneau · 85

Marchand · 255

Martin · 24, 27, 74, 124, 125, 162, 171, 194, 196, 197, 200, 220, 221, 228, 284, 286, 297, 298, 301

Mazodier · 162

Mc Cloud · 19

Meillet · 26, 31, 32, 72, 122

Meinicke · 240, 241, 243

Mel'čuk · 50, 51

Moeschler · 98, 105, 287, 300, 301, 302

Moignet · 85

Mok · 240, 244, 245, 246, 249, 261, 262, 267

Mounin · 74, 83

Mourelatos · 10, 139, 161, 162, 163, 164, 165, 168, 172, 180, 187, 190, 194, 202, 207

Muller · 151, 153

N

Naert · 127, 128

Nowakowska · 77, 177, 197

P

Polguère · 24, 26, 27, 31, 121, 246

Port-Royal · 34, 35, 36, 39, 40, 57, 88, 98

Pozierak-Trybisz · 177, 181

Pusch · 86, 135

R

Recanati · 48, 162, 198, 202

Reichenbach · 9, 41, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 108, 109, 117, 133, 230, 232, 234, 273, 284, 300, 302

Reiff · 59, 60, 64, 65, 70, 74

Ricœur · 12

Rohrer · 202, 203, 204, 205, 206, 207

S

Samain · 60, 75, 78

Sarda · 151, 153

Sasse · 32, 85

Saussure · 18, 92, 137, 138, 177, 260

Saussure L. · 138

Schaeffer · 11, 74, 85, 104, 105, 109, 133

Smith · 42, 87, 107, 130, 181, 199, 226,
286, 287, 302

Sthioul · 92

Swiatkowska · 65

T

Taylor · 201

Tesnière · 43, 44, 98, 148

Todorov · 264

Touratier · 88, 123, 232

V

Vendler · 9, 10, 62, 79, 80, 81, 82, 85, 87,
105, 107, 113, 114, 118, 119, 120, 128,
137, 139, 143, 144, 145, 146, 149, 153,
158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165,
166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 175,
187, 191, 194, 197, 198, 201, 202, 209,
210, 211, 212, 218, 221, 226, 229, 284,
285, 286, 302

Verkuyl · 10, 162, 166, 167, 168, 169,
170, 171, 175, 180, 187, 191, 216, 219,
224, 286, 287, 302

Vet · 10, 54, 55, 85, 87, 91, 132, 138, 162,
166, 167, 168, 170, 171, 172, 173, 174,
175, 176, 180, 187, 188, 191, 194, 195,
196, 202, 203, 220, 221, 224, 226, 235,
286, 287, 297, 302, 303

Vetters · 16, 17, 36, 38, 42, 79, 83, 86, 98,
100, 105, 118, 137, 140, 162, 194, 199,
210, 215, 282, 287, 303

Veyrenc · 15, 62, 65, 67

Victorri · 31, 32, 151

Vuillaume · 44

W

Wechsler · 263

Whorf · 19, 177

Wilmet · 16, 17, 53, 60, 87, 93, 95, 118,
123, 140, 228, 282, 284, 303

Y

Yvon · 37, 77

Bibliographie

- Agrell S.** (1908) *Aspektänderung und Aktionsartbildung beim polnischen Zeitworte*, Lund : Håkan Ohlssons Buchdruckerei.
- Amiot D.** (1997), *L'antériorité temporelle dans la préfixation en français*, Villeneuve d'Ascq : Presses du Septentrion.
- Amiot D.** (2002) « Re-, préfixe aspectuel », *Cahiers Chronos* n°10, Amsterdam : Rodopi, pp. 1-20.
- Apothéloz D.** (1995) *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Genève : Droz, pp. 150-153.
- Apothéloz D.** (2002) *La construction du lexique français. Principes de morphologie dérivationnelle*, Paris-Gap : Ophrys.
- Apothéloz D.** (2005) « RE- et les différentes manifestations de l'itérativité », *Pratiques* n°125/126, pp. 48-71.
- Apothéloz D.** (2007) « La préfixation en RE-, l'antonymie directionnelle et les phénomènes de polarité sémantique », *Journal of French Language Studies* 17: Cambridge University Press, pp.143-158.
- Apothéloz D., Boyé G.** (2004) « Remarques sur la compositionnalité en morphologie », *Verbum*, XXVI, n°4, pp. 375-385.
- Apothéloz D., Nowakowska M.** (2007) « La résultativité en français et en polonais », présentation au colloque : *Le français sous tous ses aspects*, du 3 au 5 septembre 2007, Boulogne-sur-Mer.
- Archaimbault S.** (1999) *Préhistoire de l'aspect verbal. L'émergence de la notion dans les grammaires russes*, Paris : CNRS Editions.
- Arrivé M.** (1995) « Saussure : le temps et la symbolisation », dans : [Temps et discours, ss la dir de Herman Parret], Louvain : PU de Louvain.
- Asnès M.**, (*à paraître*) « L'aspect du GV fléchi : interactions entre les catégories lexicale et fonctionnelle », Recueil d'articles, *CILPR XXIV*, Aberystwyth
URL : http://www.biu.ac.il/HU/fc/fr-staff/asnes/ASNES_Aberystwyth.rtf
- Barcelo et Brès J.** (2006) *Les temps de l'indicatif en français*, Paris : Ophrys.
- Bensa A.** (1997) « Images et usages du temps », *Terrain*, Numéro 29 - *Vivre le temps*. mis en ligne le 21 mai 2007, <http://terrain.revues.org/document3190.html>
- Benveniste E.** (1966a) *Problèmes de linguistique générale I*, Paris : Gallimard.
- Benveniste E.** (1966b) *Problèmes de linguistique générale II*, Paris : Gallimard.
- Bergounioux G.** (2005) « L'origine du langage : mythes et théories », dans : [Aux origines des langues et du langage, ss la dir. de J.-M. Hombert], Paris : Fayard, pp. 14-39.
- Binnick R.I.** (1991) *Time and the verb : a guide to tense and aspect*, New York : Oxford University Press.
- Binnick R.I.** (en ligne) The Project on Annotated Bibliography of Contemporary Research in Tense, Grammatical Aspect, *Aktionsart*, and Related Areas,
- Blanche-Benveniste C.** (2002) « La complémentation verbale : petite introduction aux valences verbales », *Travaux neuchâtelois de linguistique*, 37, pp. 47-73.
- Bogacki K.** (1985) « La lexicalisation du temps en français », *Prace Językoznawce* z.81, Zeszyty Naukowe Uniwersytetu Jagiellońskiego, pp. 7-15.
- Borik O.** (2002) *Aspect and reference time*, Utrecht : Presse universitaire d'Utrecht.
URL : <http://igitur-archive.library.uu.nl/dissertations/2002-1025-092957/inhoud.htm>
- Borillo A.** (1988) « Durée et fréquence en français », dans : [Temps et aspect, Actes du colloque CNRS, Paris, 24-25 octobre 1985, éd. Nicole Tersis et Alain Kihm], Paris : Peeters/Selaf, NSP 19.

- Borillo A.** (1991) « De la nature compositionnelle de l'aspect », *Travaux de linguistique et philologie* 29, Strasbourg-Nancy : Klincksieck, pp. 97-102.
- Borillo A.** (1996) « Le déroulement temporel et sa représentation spatiale en français », *Cahiers de praxématique* n°27, pp. 109-128.
- Borillo A.** (2005) « Peut-on identifier et caractériser les formes lexicales de l'aspect en français », dans : [*Les périphrases verbales*, H.Bat-Zeev Shyldkrot & N. Le Querler (éds)], Amsterdam : John Benjamins: 67-82.
- Bouscaren J., Deschamps A. et Mazodier, C.** (1993) « Eléments pour une typologie des procès », Types de procès et Repères temporels dans *Cahiers de Recherche*, tome 6, Paris : Ophrys, pp. 7-34.
- Brès J.** (2005) *L'imparfait dit narratif*, Paris : CNRS Editions.
- Bronckart J-P.** (1996) *Activité langagière texte et discours. Pour un interactionisme socio-discursif*. Paris : Delachaux et Niestlé, pp. 277-317.
- Bronckart J-P.** (1997) « La temporalité des discours comme contribution à la reconfiguration des actions humaines », dans : [Le récit et sa construction, dir. M. Fayol. Travaux du centre de recherches sémiologiques n°65], Université de Neuchâtel, pp. 39-63.
- Brown K, Miller J.** (1999) *Concise encyclopaedia of grammatical categories*. Oxford : Elsevier, pp.30-49.
- Brunot F.** (1922-(1965)) *La pensée et la langue, méthode, principe et plan d'une théorie nouvelle du langage appliqué au français*, Paris : Masson et Cie, pp. 203-226 et 435-485.
- Buysens E.** (1975) *Les catégories grammaticales du français*, Bruxelles : Éditions Université de Bruxelles.
- Choi Y-H.** (2002) *Le problème du temps chez Ferdinand de Saussure*, Paris : L'Harmattan.
- Cohen D.** (1989) *L'aspect verbal*, Paris : PUF, pp. 92-142.
- Combettes B, François J, Noyau C, Vet C** (1993) « Introduction à l'étude des aspects dans le discours narratif », *Verbum* n°4, Nancy : Presses universitaires de Nancy, pp. 5-48.
- Comrie** (1989) « Perfectif et téléitique. », *Travaux de linguistique* 19, Paris : Duculot, pp. 57-66
- Confais J-P.** (1989) *Temps, Mode, Aspect*, Toulouse : Presses universitaire du Mirail.
- Coquet J-C** (1995) « Temps ou aspect ? Le problème du devenir », dans : [Temps et discours, ss la dir. de Herman Parret], Louvain : PU de Louvain.
- Corbin D.** (1987) *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*. 2 vol., Tübingen: Max Niemeyer Verlag.
- Coseriu E.** (1980) « Aspect verbal ou aspects verbaux », dans : [La notion d'aspect, actes du colloque organisé par le Centre d'analyse syntaxique de l'université de Metz, ss la dir. de David J., Martin R.], Paris : Klincksieck, pp. 13-25.
- Creissels D.** (2004) Cours de syntaxe générale
URL : <http://lesla.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/doc-366.pdf>
- Culioli A.** (1980) « Valeurs aspectuelles et énonciatives : l'aoristique », dans : [La notion d'aspect, actes du colloque organisé par le Centre d'analyse syntaxique de l'université de Metz, ss la dir. de David J., Martin R.] Paris : Klincksieck, pp. 182-193.
- Culioli A.** (1999) *Pour une linguistique de l'énonciation : Formalisation et opération de repérage*, T.II. Paris : Ophrys, pp. 145-158.
- Dahl Ö.** (1978) « On the definition of the telic / atelic (bounded / non-bounded) distinction », *Gothenburg Papers in Theoretical Linguistics*, 36.
- Dahl Ö.** (1985) *Tense and aspect systems*. New York: Basil Blackwell
URL : <http://www.ling.su.se/staff/oesten/recycled/Tense&aspectsystems.pdf>
- Dahl Ö.** (1999) « Aspect : Basic Principles », dans : [*Concise encyclopedia of grammatical categories*, éd : K. Brown & J. Miller], pp.30-37.

- Dal G.** (2003) « Productivité morphologique : définitions et notions connexes », *Langue Française*, 140, pp.3-23.
- David J., Martin R.** (1980) *La notion d'aspect*, actes du colloque organisé par le Centre d'analyse syntaxique de l'université de Metz, Paris : Klincksieck.
- Declerck R.** (1979a) « On the Progressive and the 'Imperfective Paradox' », *Linguistics and Philosophy* 3, pp. 267-272.
- Declerck R.** (1979b) « Aspect and the bounded / unbounded (telic / atelic) distinction », *Linguistics* 17, pp. 761-794.
- Depraetere I.** (1995) « On the necessity of distinguishing between (un)boundedness and (a)telicity », *Linguistics and Philosophy* 18, pp. 1-19.
- Desclés J.P.** (1994) « Quelques concepts relatifs au temps et à l'aspect pour l'analyse des textes », *Etudes cognitives vol. 1.*, Varsovie : SOW.
- Dik S. C.** (1987) « Copula Auxiliarization: How and Why », dans : [M. Harris y P. Ramat (eds.), *Historical Development of Auxiliaries*], Berlin–New-York–Amsterdam : Mouton de Gruyter, pp. 53-84.
- Do-Hurinville D. T.** (2004) *Temps et aspect en vietnamien. Étude comparative avec le français*, thèse de doctorat, Université Paris 7.
- Dolbec J.** (1988) *La préfixation en français, essais de théorie psychosystématique et application au préfixe re-*, thèse de doctorat nouveau régime, Lille III : A.N.R.T.
- Donzé** (1967) *La grammaire générale et raisonnée de Port-Royal: contribution à l'histoire des idées grammaticales en France*, Berne: Francke.
- Dowty D.** (1979) *Word Meaning and Montague Grammar*, Dordrecht : Reidel, pp.256-260.
- Duchacèk O.** (1966) « Sur le problème de l'aspect et du caractère de l'action verbale en français », *Le français moderne* n°34, pp.161-184.
- Ducrot O. et Schaeffer J.-M.** (1995) *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris : Seuil, pp.566-577.
- Ducrot O. et Todorov T.** (1972) *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris : Seuil.
- Durkheim E.** (1968 (1912)). *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*, Paris : PUF.
- Eliade M.** (1969) *Le mythe de l'éternel retour. Archétypes et répétition*, Paris : Gallimard.
- Evans-Pritchard E.E.** ((1937)-1994) *Les Nuer*, Paris : Gallimard.
- Fradin B.** (1989) « Décrire un verbe », *Lexique*, n°8, pp. 97-138.
- Fradin B.** (2003) *Nouvelles approches en morphologie*, Paris: Presses Universitaires de France.
- Fradin B.** (2006 *en ligne*). « Recherches actuelles en morphologie du français », Conférence plénière, École doctorale de Podebrady (République tchèque)
URL : <http://www.llf.cnrs.fr/Gens/Fradin/RecherchesActuelles3.pdf>
- Franckel J.-J.** (1989) *Etude de quelques marqueurs aspectuels du français*, Genève : Droz, pp.236-244.
- François J.** (1989) *Changement, causation, action. Trois catégories sémantiques fondamentales du lexique verbal français et allemand*, Genève : Droz.
- François J.** (1993) « La compréhension de l'articulation chronologique des séquences narratives : un exercice de linguistique cognitive », *Verbum* n°4, pp. 49-67.
- François-Geiger D.** (1988) « L'expression lexicale des temps et des aspects." [Nicole Tersis et Alain Kihm (eds.), *Temps et Aspects: Actes du Colloque Cnrs Paris 24-25 Octobre 1985.*] Paris: Peeters/Selaf, 23-32.
- Fuchs C, Gosselin L, Victorri B** (1991), « Polysémie, glissement de sens et calcul des types de procès », *Travaux de linguistique et de philologie*, 29 (pp. 137-169).

- Fuchs C.** (1991) « Les typologies de procès : un carrefour théorique interdisciplinaire », *Travaux de linguistique et de philologie* 29, pp. 9-17.
- Fuchs C.** (1988) « Encore, déjà, toujours : de l'aspect à la modalité », dans : [Temps et aspects, Actes du colloque CNRS, Paris, 24-25 octobre 1985], Paris : Peeters (NSP 19), pp.136-148.
- Gardiès J-L.** (1997) *Langage du temps et logique du temps*, dans : [Fayol M., *Le récit et sa construction*, CDRS Université de Neuchâtel : Delachaux et Niestlé], n° 75, p.1-11
- Garey, H.B.** (1957) « Verbal Aspect in French » *Language* 33.91-110.
- Gerhard-Krait F.** (2005) « Les formations verbales préfixées par *re-* itératif : émergence des traits *qualité* et *quantité* », *SCOLIA*, 20, pp. 171–185.
- Golian M.** (1977) *L'aspect verbal en français*, H. Buske : Hamburg.
- Gosselin L.** (1996a) *Sémantique de la temporalité en français. Un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*, Duculot, Louvain-la-Neuve.
- Gosselin L.** (1996b) « Le traitement de la polysémie contextuelle dans le calcul sémantique ». *Intellectica*, 1996/1, 22, pp.93-117.
- Gosselin L.** (2000) « Le statut du temps et de l'aspect dans la structure modale de l'énoncé. Esquisse d'un modèle global », *Syntaxe & Sémantique* 2, Presses Universitaires de Caen, 57-80.
- Gosselin L. et François J.** (1991) « Les typologies de procès : des verbes aux prédications », *Travaux de linguistique et philologie* 29, Strasbourg-Nancy : Klincksieck
- Gougenheim G.** (1971) *Etude sur les périphrases verbales de la langue française*, Paris : A.G. Nizet.
- Greč N. I.** (1828) *Grammaire raisonnée de la langue russe précédée d'une introduction sur l'histoire de cet idiome, de son alphabet et de sa grammaire*. Reiff, Ch. Ph. (trad.). Saint-Pétersbourg : Imprimerie de Nicolas Greč, 1828. 2 vol. Ouvrage traduit du russe et arrangé pour la langue française avec l'accent tonique sur tous les mots cités.
URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k296277>
- Guentchéva Z.** (1990) *Temps et aspect : l'exemple du Bulgare contemporain*, Paris : CNRS.
- Guentchéva Z.** (2001) « Sémantique préfixale et fonctions préfixales », *Etudes cognitives* vol. 4. Varsovie : SOW, pp. 49-63.
- Guentchéva Z.** (2003) « Remarques sur le concept de borne dans le domaine aspecto-temporel », *Etudes cognitives* vol. 5, Varsovie : SOW, pp. 97-114
- Guillaume G.** (1969-(1951)) *Langage et sciences du langage*, Québec : Presses Universitaires de Laval, pp. 46-58 et 184-207.
- Guillaume G.** (1984-(1933)) *Temps et verbe : Théorie des aspects, des modes et des temps* suivi de *L'architecture du temps dans les langues classiques*, Paris : Champion.
- Hagège C.** (1985) *L'homme de parole*, Paris : Fayard.
- Imbs P.** (1960) *L'emploi des temps verbaux en français moderne*, Paris : Klincksieck.
- Jalenques, P.** (2000) *Contribution à l'étude du préfixe RE en français contemporain: pour une analyse compositionnelle du verbe regarder*, thèse de doctorat, Université Paris 7.
- Jalenques P.** (2001) « Quand la diachronie renvoie à la synchronie: étude des emplois idiomatiques du préfixe *re-* en français (*renier, remarquer, regarder, etc.*) », *Recherches linguistiques de Vincennes*, 30, pp. 39–61.
- Jayez J.** (1996) « Référence et aspectualité. Le problème des verbes dits « aspectuels » », *Cahiers de Linguistique Française* n°18.
- Karolak S.** (1994) « Le concept d'aspect et la structure notionnelle du verbe », *Etudes cognitives* vol. 1, Varsovie : SOW, pp.21-41.
URL : http://www.ispan.waw.pl/zakjez/semantyka/studiakogn/sk1_karolak.pdf
- Karolak S.** (1997a) « Arguments contre la distinction : aspect / modalité d'action (Aktionsart) », *Etudes cognitives* vol. 2. Varsovie : SOW, pp. 175-189.

- Karolak S.** (1997b) « Aspect – Catégorie grammaticale ? Formalisation des faits de langues », *Etudes cognitives* vol. 2. Varsovie : SOW, pp. 127-143.
URL : http://www.ispan.waw.pl/zakjez/semantyka/studiakogn/sk2_5.pdf
- Karolak S.** (1997c) « Le temps et le modèle de H. Reichenbach », *Etudes cognitives* Vol. 2, Varsovie : SOW, pp. 95-125.
- Karolak S.** (1997d) « Configurations aspectuelles inchoative et résultative en bulgare », *Etudes cognitives*, vol. 4, Varsovie : SOW, pp. 31-48.
URL : http://www.ispan.waw.pl/zakjez/semantyka/studiakogn/sk4_karolak1.pdf
- Karolak S.** (1997e) « Sur les quantificateurs et les métaphrases », *Etudes cognitives*, vol. 4, Varsovie : SOW, pp. 65-85.
- Karolak S.** (1998) « Catégorisation sémantique des verbes et aspect », *Lingua Posnaniensis* 40, pp.71-87.
- Karolak S.** (2003) « Réflexion sur la catégorie de l'aspect », *Lingua Posnaniensis* 45, pp. 151-175.
- Karolak S.** (2005) « Trois langues – trois visions du temps impliqué ? », *Néophilologica* vol. 17, pp.7-16.
- Karolak S.** (2007 non-publié) « L'aspect en français »,
- Kashiara T.** (1990) « Les systèmes des temps verbaux français et japonais », *L'information grammaticale* n°47, pp. 30-33.
- Keromnès Y.** (2000) *Formes verbales, narration et traduction : étude d'une nouvelle de F. Kafka et de quatre traductions de cette nouvelle en anglais et en français*, thèse de doctorat : Université Nancy 2.
- Khallouqi A.** (2003) « Sous-détermination linguistique, distinction massif/comptable et interprétation aspectuelle », *Cahiers de linguistique française* n°25, pp.167-185.
- Kleiber G.** (1987), *Du côté de la référence verbale: les phrases habituelles*, Berne, Peter Lang (Sciences de la communication), 19.
- Klein W.** (1994) *Time in Language*, London / New York, Routledge.
- Klum A.** (1961) *Verbe et adverbe. Étude sur le système verbal indicatif et sur le système de certains adverbes de temps à la lumière des relations verbo-adverbiales dans la prose du français contemporain*, Stockholm, Almqvist, pp. 107-124.
- Koschmieder E.** (1996) *Les rapports temporels fondamentaux et leur expression linguistique*, traduction et commentaires Samain D., Paris : Presses Universitaires du Septentrion, p.VII-LIII (préface).
- Kozłowska M.** (1998a) « Aspects, modes d'action et classes aspectuelles », dans : [Le temps des événements, ss. la dir. de J. Moeschler], Paris : Kimé, pp.101-121.
- Kozłowska M.** (1998b) « Bornage, télicité et ordre temporel », dans : [Le temps des événements, ss. la dir. de J. Moeschler], Paris : Kimé, pp.221-244.
- Krifka M.** (1998) « The origins of telicity » dans : [Events and Grammar, ed. by Susan Rothstein], Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, pp.197-235.
URL : <http://amor.rz.hu-berlin.de/~h2816i3x/TELICITY.pdf>
- Krifka M. et Hock** (2002/2003) *Aspekt und Zeitkonstitution*
URL : <http://amor.rz.hu-berlin.de/~h2816i3x/AspektBegriffsgeschichte.pdf>
- Kuryłowicz J.** (1936) « Dérivation lexicale et dérivation syntaxique (contribution à la théorie des parties du discours) », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 37, pp. 79-92.
- Laca B.** (2002) *Temps et aspects. De la morphologie à l'interprétation*. Paris : Presses Universitaires de Vincennes.
- Laca B.** (2004) « Les catégories aspectuelles à expression périphrastique : une interprétation des apparentes « lacunes » du français », *Langue Française* 141, pp. 85-97.
- Langacker, R.** (1991). « Noms et verbes », dans : [C. Vandeloise (ed.), *Sémantique cognitive*, Communications n°53], Paris : Seuil, pp. 103-154 (article traduit par Claude Vandeloise).

- Leeman-Bouix D.** (1994) *Grammaire du verbe français : des formes au sens*, Paris : Nathan.
- Lefevre, F. and David N.** (2002) « La phrase nominale existentielle et la distinction aspectuelle telique/atelique. » *Lattice, Séances de travail sur la phrase averbale*, October.
URL : <http://d.a.nicolas.free.fr/research/Lefevre.Nicolas.Telicite>.
- Light M.** (1992) « Rehashing *Re-* », *Proceedings of the Eastern States Conference on Linguistics*, Cornell University Linguistics Department Working Papers
URL : <http://www.ims.uni-stuttgart.de/~light/Onlinepapers/lightescol92.ps>.
- Lipsky A.** (1994) « Définition du verbe et types de procès » dans : [*Les Classes de mots.*, édité par L. Basset and M. Perennec], Presses Universitaires de Lyon.
- Lyons J.** (1980) *Sémantique*, trad. Durand J. et Boulonnais D., Paris : Larousse.
- Maingueneau D.** (1994) *L'énonciation en linguistique française*, Paris : Hachette.
- Marchello-Nizia C.** (2006) *Grammaticalisation et changement linguistique*, Bruxelles : De Boeck, 167-170.
- Martin R.** (1971) *Temps et aspect, essai sur l'emploi des temps narratifs en Moyen français*, Paris : Klincksieck.
- Martin R.** (1985) « Langage et temps de dicto », *Langue française* 67, pp. 23-26.
- Martin R.** (1988) « Temporalité et "classes de verbes" », *L'information grammaticale* n°39, pp. 3-8.
- Martin R. et Nef F.** (1981) « Temps linguistique et temps logique », *Langages* 64, pp. 7-20.
- Mascherin L.** (2004) « Aspect lexical, affixe et compositionnalité », communication au colloque international *CHRONOS 6*, Université du Mail – Genève, du 22 au 24 septembre.
- Mascherin L. et Haton S.** (à paraître) « A cross-language study about Space and Time : the french verb *traverser* and its equivalents in English », dans : [Brala (Marija) (éd.), *Actes du Congrès international STLL05* (Rijeka, Croatie, 22/23 avril 2005)], Zagar Publications.
- Mc Cloud S.** (2000) *L'Art invisible : comprendre la bande dessinée*, Paris : Vertige Graphic.
- Meillet A.** ((1921)-1965) *Linguistique historique et linguistique générale*, France, Paris.
- Moeschler J.** (1994) *Anaphores et deixis temporelles : sémantique et pragmatique de la référence temporelle*, dans : [Langage et pertinence], Nancy : Presses universitaires, pp. 39-104
- Moeschler J.** (1997) « La représentation des événements dans la langue et dans le discours », *Actes du IIIe Colloque de linguistique française*, Salamanque (13-15 nombre 1997)
URL : http://www.unige.ch/lettres/linge/tense/pub_jacques/evenements.pdf
- Mounin G.** (1968) Problèmes terminologiques de l'aspect, *Linguisticae Antverpiensia*, n°2, pp. 317-328.
- Mok, Q.I.M.** (1964) « Le préfixe *re-* en français moderne : essai d'une description synchronique », *Neophilologus*, 48, 2, pp. 97-114.
- Mok, Q.I.M.** (1980) « Le préfixe *re-* re-regardé : productivité et potentialité » dans : [D.-J. Van Alkemade, A. Feitsma, W.J. Meys, P. van Reenen, et J.J. Spa (eds), *Linguistic studies offered to Berthe Siertsema.*] Amsterdam : Rodopi, pp. 205-216.
- Mourelatos A. P. D.** (1978) « Events, processes and states », *Syntax and Semantics*, vol. 14, New York, Academic Press, 1981, pp. 191-211.
- Muller P. et Sarda L.** (1998), « Représentation de la sémantique des verbes de déplacement transitifs du français », *T.A.L.*, vol. 39, n°2, pp. 127-147.
- Naert P.** (1960) « Mode de présentation, aspect, mode d'action, détermination et transitivité », *Studia Linguistica*, 14, 1-14.
- Neveu F.** (2004) *Dictionnaire des sciences du langage*. Paris : Armand Colin.
- Paillard D.** (2000) « A propos des verbes "polysémiques" », *Syntaxe & Sémantique* n°2, Caen: Presses universitaires de Caen , pp. 99-120.
- Polguère** (2003) *Lexicologie et sémantique lexicale. Notions fondamentales*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

- Pozierak-Trybisz I.** (2001) *Champ sémantique des notions de changement et de devenir*, Thèse de Doctorat rédigée sous la direction de M. Stanisław KAROLAK, Cracovie.
- Pusch, Claus D.** (2003) « La grammaticalisation de l'aspectualité : les périphrases à valeur progressive en français », *VERBUM*, t.XXV, n° 4, 495-508.
- Recanati C. et Recanati F.** (1999), « La classification de Vendler revue et corrigée », *Cahiers Chronos* 4, Amsterdam/Atlanta, pp. 167-184
- Reichenbach H.** (1947)-1980) *Elements of symbolic logic*. New-York : Dover Publications, pp. 287-299.
- Ricœur P.** (1983) *Temps et récit*, t. 1, Paris, Ed. du Seuil.
- Rohrer C.** (1980) « L'Analyse Logique Des Temps Du Passé En Français : Comment on peut appliquer la distinction entre nom de matière et nom comptable aux temps du verbe », 8th International Conference on Computational Linguistics, Proceedings of COLING '80, September 30 - October 4, 1980, Tokyo, Japan, pp.122-126
- Rousseau A.** (1995) *Les préverbes dans les langues d'Europe*. Lille : Presses Universitaires du Septentrion. pp. 197-227.
- Samain** (1996) voir **Koschmieder**
- Sasse H-J.** (1991) « Aspect and Aktionsart : a reconciliation » *Belgian journal of linguistics* n°6, pp. 31-46.
- Saussure F. de** ((1913)-1995) *Cours de linguistique générale*, Payot.
- Saussure L. de** (2003) *Temps et pertinence, Eléments de pragmatique cognitive du temps*, Bruxelles : Duculot.
- Smith C. S.** (1999) « Activities: States or Events? », *Linguistics and Philosophy*, 22, pp. 479-508.
- Smith C. S.** (1991) *The parameter of Aspect*, Dordrecht / Boston / London, Kluwer Academic Publishers.
- Smith C. S.** (1995) « The range of aspectual situations types: derived categories and a bounding paradox », dans : [P. M. Bertinetto, V. Bianchi, Ö. Dahl y M. Squartini (eds.) *Temporal Reference, Aspect, and Actionality*], *Semantic and Syntactic Perspectives*, Vol. I. Torino: Rosenberg and Sellier, pp. 105-124.
- Sthioul B.** (1998b), « La conceptualisation du temps : Guillaume », dans : [Moeschler J. & alii, *Le temps des événements*], Paris, Kimé, 45-66.
- Swiatkowska M.** (1992) « Sens lexical et sens aspectuel des verbes », dans : *Etude de linguistique romane et Slave*, Cracovie, pp.591-601.
- Tesnière L.** ((1927)-1980) « L'emploi des temps en français », *Bulletin de Linguistique Appliquée et Générale*, n°7, pp.25-47.
- Touratier C.** (1989) « Récit et temps verbaux », *L'information grammaticale* n°41, pp. 3-5.
- Vendler Z.** (1967) *Linguistics in Philosophy*, Ithaka, New-York : Cornell University Press.
- Verkuyl, H.** (1972) « On the Compositional Nature of the Aspects » *FLSS*, Vol. 15. Dordrecht : D. Reidel
- Verkuyl H. J.** (2001) « Aspectual Composition: Surveying the Ingredients », Proceedings of the Utrecht Perspectives on Aspect Conference December 2001.
- Verkuyl H., Vet C.** (2004) « Tense and Aspect in sentences », dans : [Francis Corblin & Henriëtte de Swart (eds.), *Handbook of French Semantics*], Stanford, Ca : CLSI-Publications, pp. 233-270.
- Vet C.** (1980) *Temps, aspects et adverbes de temps en français contemporain*, Genève : Droz.
- Vet C.** (1981) « La notion de monde possible et le système temporel et aspectuel du français », *Langages*, 64, pp.109-123.
- Vet C.** (2000) « Référence temporelle, aspect verbal et les dichotomies massif / comptable et connu / nouveau », dans : [Référence temporelle et nominale. Actes du 3^{ème} cycle romand de Sciences du langage], Cluny. Peter Lang, pp. 145-166.

- Vet C.** (2001) « Le rôle du lexique dans les règles d'interprétation discursive », *Cahiers de grammaire* n°26, pp. 230-241.
- Vet C.** (2002) « Les adverbes de temps : décomposition lexicale et « coercion » », dans : [Temps et aspect de la morphologie à l'interprétation], Paris : Presses Universitaires de Vincennes, pp.179-192.
- Vetters C.** (1993) « Temps et deixis » dans : [Le temps de la phrase au texte ss. la dir. de Vetters C.], Presses Universitaires de Lille, pp.85-115.
- Vetters C.** (1996) *Temps, aspect et narration*, Faux titre n°106, Rodopi : Amsterdam.
- Vetters C. et Vandeweghe W.** (1991) *Belgian journal of linguistics* n°6, Bruxelles : université de Bruxelles.
- Veyrenc** (1973) *Grammaire du Russe*, Presses Universitaires de France, Que sais-je ?
- Victorri B.** (1997) « La place du mouvement dans la structure sémantique des langues », communication présentée à l'école d'été de l'ARC/CNRS : « *Le mouvement des boucles sensori-motrices aux représentations cognitives et langagières* ».
- Victorri B.** (1999) *Le sens grammatical*, Langages, 136, pp. 85-105.
- Vuillaume M.** (1990) *Grammaire temporelle des récits*, Paris : Les Editions de Minuit.
- Wechsler S.** (1989) « Accomplishments and the Prefix re- » dans : [Proceedings of the 19th NELS conference], p.419-434
- Whorf B.L.** (1969) *Linguistique et anthropologie*, Paris, Denoël/Gonthier.
- Wilmet M.** (1988) « Le temps linguistique », *L'information grammaticale* n°38, pp.6-10
- Wilmet M.** (2003) *Grammaire critique du Français*, Paris : Hachette.
- Włodarczyk A. et Włodarczyk H** (2003), « Les paramètres aspectuels des situations sémantiques », *Etudes cognitives*, vol. 5, Varsovie : SOW, pp.11-34.
- Yvon H.** (1951) « Convient-il de distinguer dans le verbe français des temps relatifs et des temps absolus ? » *Le français moderne* 19, pp. 265-76.

RESUME DE THESE

Titre de la thèse : « Analyse morphosémantique des valeurs aspectuo-temporelles de la préfixation en français. Le cas du préfixe *RE-*. »

Notre travail de recherche est consacré à l'analyse, d'un point de vue aspectuel, du rôle de la morphologie dérivationnelle dans le processus de construction du sens aspectuel lexical. Le préfixe *RE-* est très intéressant parce que sa structure processuelle est complexe. Il implique une relation entre un procès présupposé et un procès posé et cette relation est établie par un troisième procès, intermédiaire, qui crée un lien de continuité, de reprise ou d'interruption. L'activation de ces liens est notamment dépendante du sens de la base lexicale du dérivé et du sens aspectuel de cette même base. Le préfixe *RE-* est donc un opérateur de dérivation dont une des valeurs est aspectuo-temporelle et agit sur deux dimensions de la temporalité linguistique : la première est quantitative, il s'agit de l'itération ; la seconde est qualitative, elle traduit la relation temporelle établie entre les trois procès signifiés par le dérivé.

Title : “A morphosemantic analysis of the aspectuo-temporal values of the French prefixation. The case of the prefix *RE-*.”

Our research is centered on the analysis of the role of morphological derivation in the elaboration of the lexical aspectual meaning.. The prefix *RE-* is particularly interesting because of the complexity of its processual structure. *RE-* implies a relation between a presupposed process and a posited process, and this relation is established by a third – intermediate – process, which can signify continuity, resumption or interruption. The activation of this relation depends in particular on the meaning of the lexical base of the derived term and on the aspectual meaning of this base. The prefix *RE-* is thus an operator of derivation which possesses a temporal/aspectual value acting on two dimensions of linguistic temporality : the first, iteration, is quantitative, and the second is qualitative, as it expresses the temporal relation established between the three processes signified by the derived term.